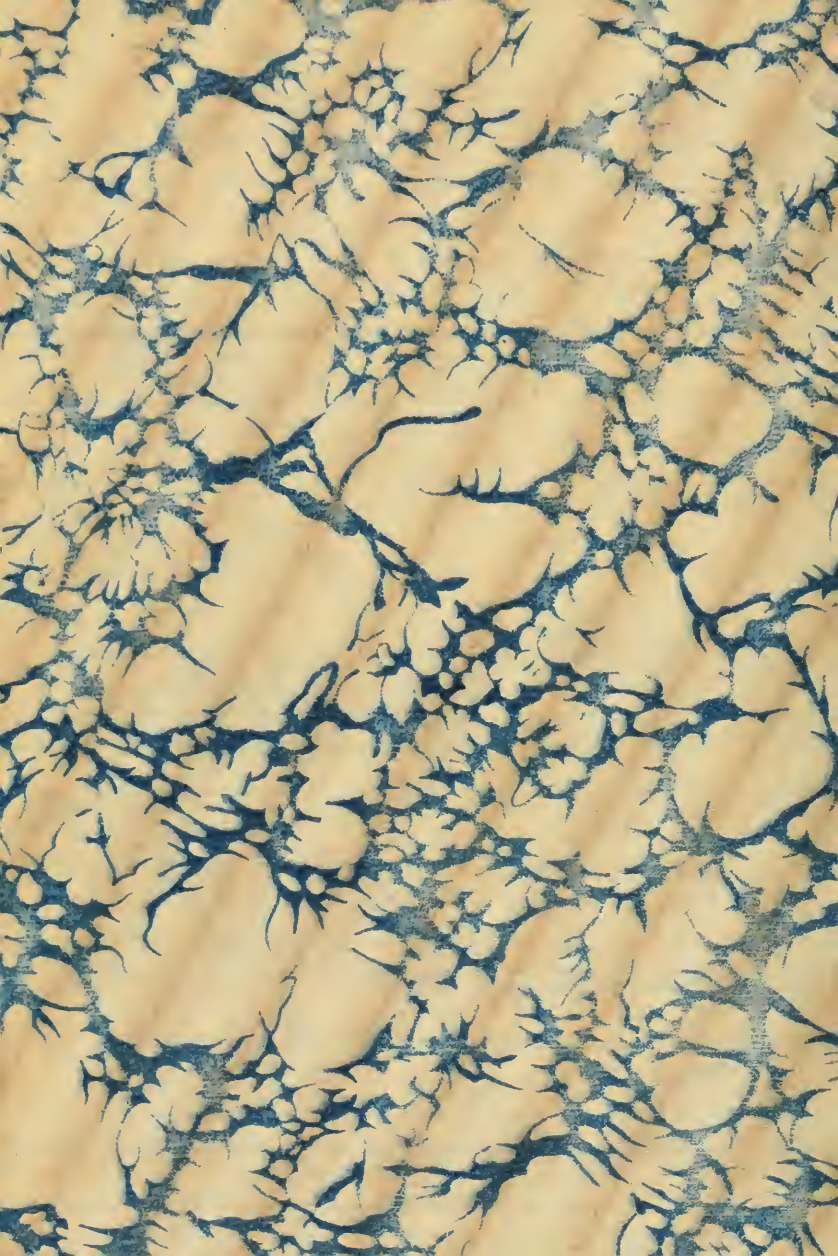

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mouvementsociali24pari

LE

Mouvement Socialiste

III^e^ SÉRIE

LE

Mouvement Socialiste

Revue Mensuelle Internationale

DIRECTEUR : HUBERT LAGARDELLE

3412

DIXIÈME ANNÉE

TROISIÈME SÉRIE

TOME III

Juillet-Décembre 1908

TOME XXIV de la COLLECTION

PARIS
LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES
MARCEL RIVIÈRE, ÉDITEUR
31, Rue Jacob, 31

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

L'Organisation Patronale en France (1)

I

LA MÉTALLURGIE

A ceux qui me demanderaient pourquoi, dans cette contribution à l'étude de *l'organisation patronale en France*, j'ai accumulé tant de chiffres, de documents et de noms, je répondrais que, dans la métallurgie surtout, le prolétariat doit savoir qu'il est entre les mains d'une petite poignée d'hommes, détenant une puissance formidable, capable de faire plier sous sa volonté, non seulement la classe ouvrière inorganisée, mais encore les gouvernements et les parlements qui tenteraient de lui résister.

C'est une triste constatation à faire : le prolétariat n'est pas au courant des réalités économiques et des forces sociales qui se dressent devant lui. J'en ai éprouvé la conviction de plus en plus forte, à mesure que j'ai été mêlé davantage à l'action ouvrière. Et, je puis bien le dire, c'est surtout cette pénible constatation qui m'a fait le devoir d'appeler — non pas seulement dans cette réponse à cette *Enquête*, mais encore dans une brochure spéciale, que je prépare à cet effet et qui paraîtra prochainement — l'attention de mes camarades des syndicats de l'*Union fédérale de la Métallurgie* sur la nécessité de se renseigner, de s'instruire, de savoir.

Ma propre expérience me permet de tenir ce langage, que ceux

---

1. — L'organisation patronale s'est, depuis quelques années, développée activement en France. Nous avons demandé à quelques-uns des militants ouvriers qui, ayant éprouvé ou éprouvant chaque jour, par leur situation dans le groupement syndical, l'effet de la résistance patronale, ont pu en étudier les formes, de renseigner à ce sujet les lecteurs du *Mouvement Socialiste*. Nous commençons avec ce numéro la publication de ces études, dont la documentation, l'ampleur et la nouveauté font un élément d'information de la première importance.

N. D. L. R.

qui ne sont pas informés pourraient croire pessimiste. Je me reporte au moment où, au mois de juin 1904, je vins à Paris, remplacer au secrétariat de l'*Union fédérale de la Métallurgie*, le camarade Bourchet. J'étais alors loin de soupçonner la formidable organisation patronale que je vais étudier ici. En quittant l'usine de Roubaix, où je travaillais comme chaudronnier sur cuivre, j'avais emporté avec moi toutes les illusions qu'un militant peut accumuler dans son coin de province, sur la forme et le caractère révolutionnaires du mouvement ouvrier.

Mais les événements allaient vite m'instruire. Presqu'immédiatement j'étais mêlé aux grèves de Cluses ; j'assistais, tiraillé par les sentiments les plus divers et les plus confus, au Congrès de Bourges de 1904 ; puis, je me trouvais jeté dans la tourmente des formidables grèves de Longwy, dont j'ai retracé le cours aux lecteurs du *Mouvement Socialiste* (décembre 1905). Trois étapes différentes, autant par les milieux dans lesquels je pénétrais, que par les formes d'agitation, d'action et... d'inconséquence que j'y rencontrais, — mais trois étapes qui furent pour moi d'un précieux enseignement. Elles me montrèrent, parce qu'imprégnées de vie réelle et d'action, la lutte sous un nouveau jour. Les grèves de Longwy, notamment, furent pour moi fécondes en expériences décisives. Je m'y étais heurté à un si grand nombre de difficultés, tant du côté patronal que du côté des militants ouvriers qui y participèrent, que j'en emportais l'irrésistible conviction que le prolétariat serait impuissant tant qu'il ne connaîtrait pas la force réelle de ceux qui le tiennent si fortement en échec. Et puis j'avais rencontré tant de souffrances morales et physiques, tant d'odieuses spoliations à l'égard des travailleurs, que je me promis d'examiner et de faire savoir à mes camarades de lutte, l'organisation dangereuse et puissante des maîtres de l'usine.

C'est ainsi — parce que ballotté entre ces sentiments divers et les difficultés que je rencontrais dans les grèves de Longwy et dans toutes celles que je suivis ensuite, — qu'ont disparues une à une mes illusions. Je n'ai pas tardé à m'apercevoir que le mouvement révolutionnaire en général gagnerait en hommes, en intensité, en résultats, *s'il avait une base d'action plus tangible* et s'il savait mieux s'adapter aux transformations de la production économique et à l'action des groupements patronaux.

Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de ces mots : perte de mes illusions ! Ce qu'ils indiquent, c'est que trop longtemps les militants ont cru, trop nombreux encore sont ceux qui croient, *qu'il est inutile de connaître à fond le milieu économique dans lequel nous luttons !* Et pourtant, quoi de plus indispensable, pour se rendre

compte des décevants mirages de l'illusion parlementaire et légalitaire, que la connaissance de l'action, de l'évolution et des agissements financiers des capitalistes sur le terrain économique, base de toute leur vie, de toute leur action et de tous leurs actes ?

Reconnaissons-le : la lutte deviendra de plus en plus difficile. La classe patronale se prépare et devient chaque jour plus prête au combat. Ses énergies, son intelligence, son action propre ont un seul objectif : enrayer le mouvement syndicaliste révolutionnaire. Le méconnaître, c'est se préparer de pénibles lendemains.

Or, c'est là ce qu'il y a de grave : cette ignorance presqu'absolue, dans les milieux ouvriers, principalement métallurgistes, de la puissance patronale organisée, de son rôle et de sa forme *offensive* et *défensive*.

Offensive ! — Témoins ces syndicats patronaux nombreux, puissamment outillés, et qui, dans l'industrie métallurgique, s'appellent :

Le Comité des Forges de France ;

Le Comité des Houillères de France ;

Le Comité des Forges de la Loire ;

Le Comité des Forges et des Mines de fer de la Meurthe-et-Moselle ;

Le Comité des Forges du Nord.

Autant de centres d'action, ayant :

Une *Caisse d'Assurance des Forges de France contre les accidents du Travail ;*

Une *Caisse patronale « dite » de retraites en faveur des Ouvriers des Forges de France.*

Reliés entre eux, comme les canaux d'irrigation d'une vaste prairie, et charriant de la vie, de l'action, ces syndicats créent une puissance redoutable et de jour en jour plus active.

Puissance dont l'aboutissant naturel et logique fut la formation de l'*Union des Industries Métallurgiques et Minières et des Industries qui s'y rattachent*, groupant dans son sein quatorze syndicats qui sont :

Chambre syndicale de l'Automobile et des Industries qui s'y rattachent ;

Chambre syndicale des Constructions de Navires et de Machines marines ;

Chambre syndicale des Entrepreneurs de Constructions métalliques de France ;

Chambre syndicale des Fabricants et des Constructeurs de matériel pour Chemins de fer et Tramways ;

Chambre syndicale des Fabricants et Constructeurs de matériels de guerre ;

Chambre syndicale des Forces hydrauliques, de l'Electrométallurgie, de l'Electrochimie et des Industries qui s'y rattachent ;

Chambre syndicale des Mécaniciens, Chaudronniers et Fondeurs de France ;

Chambre syndicale des Métaux ;

Comité central des Houillères de France ;

Syndicat général des Fondeurs de fer de France ;

Syndicat professionnel de l'Industrie du Gaz ;

Syndicat professionnel des Industries électriques ;

Syndicat professionnel des Usines d'électricité ;

Union des Fabricants de limes de France.

Autant d'organisations vivifiant la force, l'union, la solidarité étroite de la classe capitaliste.

Défensive ! — Par ses Comptoirs ou Ententes nationales ou internationales, parmi lesquels nous trouvons :

Le Comptoir métallurgique de Longwy ;

id. *des Poutrelles ;*

id. *des Ressorts de carrosserie ;*

id. *des Essieux ;*

id. *d'Exportation des Produits métallurgiques*, qui relie l'*Entente nationale des Rails* et le *Comptoir national des Poutrelles* :

Le *Comptoir d'Exportation des Produits Métallurgiques* a pour *Vice-Président* — avec attributions spéciales pour les Rails — M. C. Magnin, *Sous-Directeur général de la C^ie^ des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt*, Société qui a des Usines à Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Assailly (Loire), Le Boucau (Basses-Pyrénées), Hautmont, Maubeuge (Nord), Homécourt (Meurthe-et-Moselle). M. C. Magnin est encore : *Vice-Président du Comité des Forges et des Mines de Meurthe-et-Moselle ; Administrateur du Comité des Forges de France ; Administrateur du Comptoir Métallurgique de Longwy ; Administrateur du Comptoir de vente des Poutrelles.*

Ce même Comptoir d'Exportation a aussi comme *Vice-Président, avec attributions spéciales pour les poutrelles*, M. L. Pralon, qui est encore : *Vice-Président*, et *en même temps membre honoraire du Comité des Forges de France ; Administrateur délégué*

des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin ; Administrateur du Comité des Forges et des Mines de fer de Meurthe-et-Moselle ; Président du Comptoir National de vente des Poutrelles ; Membre du Comité de l'Union des Industries Métallurgiques et Minières et des Industries qui s'y rattachent ; Secrétaire de la Chambre syndicale des Fabricants et des Constructeurs de Matériel pour Chemins de fer et Tramways.

Tous ces comptoirs appartiennent au *Comité des Forges de France* et ne donnent encore qu'un faible aperçu de la puissance des hommes qu'il renferme dans son sein et des organismes qu'il groupe — et que j'examinerai par la suite.

En marge de ces Comptoirs et Ententes, existent les :

Comptoir des Tôles et larges plats ;
Id. des fers à cheval ;
Id. des Paumelles ;
Id. général des châssis en fonte pour couverture de bâtiments ;
Id. de vente des aciers Thomas ;
Id. des Quincailleries réunies de l'Est ;
Id. de la Clouterie ;
Entente entre fabricants de grillage en fil de fer galvanisé ;
— *pour les essieux patents et ordinaires à graisse* (qui doit être en voie de reconstitution) ;
— *des Fabricants de ferronnerie de Vivier-au-Court* (*Ardennes*),

qui n'appartiennent pas au *Comité des Forges de France*, mais, dont l'action tend à réglementer, en la restreignant au besoin, la production, et à fixer les prix de vente le plus élevés possible.

Tels sont, vus d'ensemble, les organismes de lutte d'abord, de régularisation de la production économique et de fixation des prix de vente des produits métallurgiques fabriqués, ensuite. Ces forces organisées et agissantes couronnent, aujourd'hui, leur œuvre de longue haleine par la création des *Caisses d'Assurances contre le chômage forcé*, autrement dit la Grève.

La *Société d'Assurances mutuelles contre les conséquences du chômage forcé* a un Comité Directeur composé de six membres. Le directeur général est M. S. Maumet, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, chef d'escadron d'artillerie en retraite. Cette société groupe cinq sociétés primaires qui sont :

La construction mécanique et électrique ;
Le matériel des chemins de fer ;

La Forge ;
La construction métallique ;
La fonderie.

Voilà les puissances que nous passerons en revue et que j'ai tenu à mettre sous les yeux des lecteurs du *Mouvement Socialiste* et de mes camarades de la métallurgie. Qu'on se dise bien, surtout, que je n'apporte pas ici une œuvre d'imagination. J'ai puisé — difficilement quelquefois — aux sources officielles et les renseignements et leur confirmation, après de patientes et longues recherches. J'ai emprunté — en les résumant — aux travaux de sociétés, d'ingénieurs, de techniciens, dont la valeur, les connaissances et l'autorité ne font de doute pour personne, et qui sont bien connus dans le monde capitaliste. Ainsi mes camarades de la métallurgie seront renseignés. Leur action quotidienne ne sera plus, par une ignorance trop explicable, paralysée. Ils connaîtront les milieux dans lesquels ils peinent et luttent. Ils pourront mesurer la force d'organisation qui s'oppose à leur effort et élever la leur à une pareille hauteur, par un redoublement de solidarité morale et pécuniaire.

Je souhaite aussi que ceux qui croient que les ouvriers de métier — dans la mesure où ils subsistent encore — doivent être isolés et rester dans le cadre étroit de leur organisation corporative, y puisent la conviction qu'il est nécessaire que la fusion des différentes *fédérations des métaux* se fasse vite. L'outillage moderne de l'industrie métallurgique nous y force. La classe capitaliste le transforme inlassablement et je crois que les militants des différents bassins de la métallurgie ont pour premier devoir de s'habituer à connaître la force productive et financière des usines ou sociétés anonymes de leur région. Certes, pour tous, il y a, pour y arriver, de sérieux efforts à faire. Mais ce n'est pas à l'effort qu'il faut mesurer l'action, mais bien à la nécessité de faire cet effort. Or, la nécessité de l'accomplir est incontestable à tous les points de vue et, surtout, pour maintenir à nos organisations leur caractère d'action révolutionnaire. Qu'on le veuille ou non, nous sommes contraints à cette lutte de tous les instants, d'autant plus formidable que l'adversaire est plus puissamment organisé. Par conséquent nous organiser, rendre plus actifs, plus guerriers et aussi plus renseignés les syndicats, est la première et principale chance de succès. Au contraire, continuer à ignorer, c'est nous exposer à tomber dans les pièges savamment tendus par l'adversaire, c'est marcher au devant du découragement, de la défaite, avec au bout plus de misères et plus de servitudes.

Ne courons pas à des déceptions nouvelles; gardons-nous des vaines utopies et des folles espérances ; prenons conscience de la colossale organisation patronale qui existe dans notre industrie et donnons-nous à des tâches positives. Puisse cette étude être, pour nos camarades, le stimulant qui les poussera vers une union plus étroite et une action plus vigoureuse !

1. — L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.

Mais avant d'examiner l'organisation du patronat métallurgique en France, il faut se rendre compte de la marche et de la situation actuelle de l'*industrie métallurgique*.

1. *Les progrès techniques.*

Quel chemin parcouru depuis le temps où l'on faisait fondre le minerai au moyen du charbon de bois, dont de simples soufflets activaient la combustion ! Depuis ces foyers simples, si peu productifs, quels progrès réalisés pour arriver à nos hauts fourneaux d'aujourd'hui ! Une à une, les découvertes sont venues modifier les foyers primitifs. Le premier progrès consista à entasser le minerai dans le tuyau même de la cheminée de ces foyers ; le minerai en fondant et, en vertu de son propre poids, descendait progressivement. Ensuite on installa des soufflerie sur les côtés des cheminées ; puis, on s'aperçut qu'en activant davantage la soufflerie, on obtenait un métal cassant, facile à fondre, au lieu du métal, malléable certes, mais non fusible, obtenu autrement. Le haut fourneau était créé, la fonte découverte (1). Dès lors, partout où l'on connaissait du minerai, s'élevèrent des fonderies ; de préférence on les installait avec des chutes d'eau, à proximité des forêts, s'assurant ainsi de la force mécanique et du charbon de bois à bon marché.

Vers le milieu du XVIII^e^ siècle, les industriels anglais imaginèrent de distiller la houille et obtinrent le coke. Cette découverte leur permit d'agrandir leurs hauts fourneaux et d'y entasser des masses plus considérables de minerais. Mais le métal ainsi obtenu était chargé d'impuretés qui en viciaient la qualité. Pour chasser ces scories, on brassa le métal dans le *four à puddler*. Puis, pour le rendre plus homogène, on le martela. La découverte de la machine à vapeur permit ensuite de faire passer le fer entre les rouleaux d'un la-

1. — Voir à ce sujet l'étude de M. F. Delaisi, « Le règne de l'acier », parue dans les numéros 245, 246, 247 de *Pages Libres* en septembre 1905, à laquelle nous empruntons cette analyse.

minoir, procédé plus économique et plus rapide que le forgeage au marteau.

Cependant les difficultés de transport, en même temps que la rareté de la houille, la mauvaise réputation que l'on fit au fer au coke et les besoins peu considérables de ce métal firent que, pendant de longues années, on utilisa encore les fours au charbon de bois.

Mais néanmoins, à la fin du dix-huitième siècle la métallurgie était pourvue de ses organes essentiels : *le haut fourneau, la fonte, le four à puddler et le laminoir.*

Bientôt l'application de la vapeur à la traction des voitures, les chemins de fer avec leurs machines et leurs rails nécessitaient l'emploi d'une grande quantité de fer et de fonte. Pour répondre à ces besoins nouveaux il fallut donc obtenir en grande quantité un fer excellent et à bon marché. Aussi, entre 1830 et 1850, la métallurgie à « l'anglaise » comme on l'appelait alors, s'imposa dans toute l'Europe. Afin d'augmenter la production du métal on s'avisa de souffler, dans les hauts fourneaux, de l'air porté à de hautes températures. Comme ce chauffage supplémentaire coûtait fort cher, les fumées des hauts fourneaux, qui, jusqu'alors, se perdaient dans l'air, furent utilisées. Au lieu de les laisser tranquillement sortir des cheminées des hauts fourneaux, on les fit passer sous les machines des chaufferies. On obtint ainsi plus de chaleur avec moins de combustible. *Le four à récupérateur était découvert.*

Dès cette époque, les hauts fourneaux atteignent vingt mètres de hauteur et produisent cinquante tonnes par jour. Au cours de ces différentes périodes, le puddlage se transforme également. D'abord pour forger des masses plus considérables on construisit les premiers marteaux pilons à vapeur de vingt tonnes. Les laminoirs se modifient. Ils sont spécialisés dans la fabrication de certains profils dits « profils marchands » suivant les besoins et les demandes des consommateurs.

De 1846 à 1866, les chemins de fer tissent leur réseau. Par répercussion, l'industrie tout entière se développe. Naturellement, les demandes de métal sont énormes, il faut y faire face. Pour y répondre, on construisit des hauts fourneaux produisant 100 tonnes par jour ; leur durée est excessivement variable. On en cite ayant fonctionné dix à quinze ans. (En 1907, les aciéries de Longwy ont arrêté un des leurs dont la période d'activité, citée comme un record par les spécialistes, avait été de vingt-trois ans et onze mois ; la société d'Aubrives et Villerupt, le 14 janvier 1908, en arrêta un qui fonctionnait depuis le 12 février 1890, soit dix-huit ans, pendant lesquels il produisit 435.000 tonnes de fontes diverses et princi-

palement de fonte de moulage. Nous n'avons pas à nous glorifier d'une pareille longévité; elle démontre tout simplement l'esprit de routine du patronat français, l'infériorité de notre industrie métallurgique comparée à celle de l'Allemagne et de l'Amérique. Les Américains laissent, au grand maximum, leurs hauts fourneaux en activité pendant dix ans. Ainsi ils profitent de tous les développements et des découvertes de la science, car chaque fois, en les transformant, ils les agrandissent. Alors que nous en sommes encore aux hauts fourneaux ayant une production de 100 tonnes par jour, les Américains en ont, depuis longtemps, dont la production journalière varie de 4 à 500 tonnes).

Le Creusot fut un des premiers à adapter son outillage aux nécessités économiques. Placé au milieu des mines de fer et de houille, relié par les chemins de fer et les canaux à tous les points du territoire, il écoule facilement ses produits. Sa formidable concurrence fait disparaître, une à une, les anciennes fonderies au charbon de bois ; il forme bientôt une telle puissance que son chef, M. Schneider, est nommé par Napoléon III président du corps législatif. Cette puissance, le Creusot l'a conservée ; les héritiers règnent encore de nos jours sur l'Etat, sur nos gouvernants et sur nos parlements actuels. N'avons-nous pas un frère de M. Clemenceau, président du Conseil et ministre actuel de l'intérieur, *ingénieur au Creusot?* Ainsi se vérifie la souplesse de cette puissance économique qui s'appelle le capitalisme ; que ce soit Napoléon III, empereur, ou Clemenceau, ministre d'une République radicale-socialisante, qu'importe ! Cette puissance s'adapte aux volontés du pouvoir politique, pour elle simples nécessités du moment, et reparaît bientôt plus arrogante et plus puissante, parce qu'elle a su corrompre et asservir : elle s'adapterait demain à un régime politique socialiste, si son intérêt le lui commandait !

Enfin, se stimulant les unes les autres, se concurrençant, toutes les nations se lancèrent dans la production du fer; ce fut le triomphe de la métallurgie. L'Angleterre, si riche en mines de houille, se couvrit de forges et de fonderies; sa flotte transporta vers tous les continents les machines, la quincaillerie, etc., etc., qu'elle fabriquait. Mais en même temps que se transformait la fabrication du fer, que l'Angleterre devenait maîtresse du marché mondial, la chimie apportait de nouvelles transformations. Les chimistes analysaient les minerais; leurs travaux en indiquaient la composition exacte. En variant, grâce à leurs indications, les quantités *de chaux de colle et de minerai*, dans le haut fourneau, et selon les proportions *de silice, d'argile et d'oxygène* contenues dans ce minerai, on

réussit à traiter et à utiliser n'importe quel minerai. Du coup, on parvint à réduire les déchets au minimum et à obtenir une exploitation économique.

Mais de nouveaux inconvénients surgirent : en employant toutes sortes de minerais, dont beaucoup d'impurs, le four à récupérateur et la soufflerie d'air chaud ne suffirent plus. Des chaleurs plus élevées étaient indispensables; pour les obtenir on injecta dans les foyers des hauts fourneaux, en même temps que de l'air chaud, des gaz hydrocarburés sortant des fours à coke. On obtint ainsi des chaleurs de 600 degrés. Une innovation nouvelle ne tarda pas à être apportée sur ce point. L'ingénieur anglais Siémens imagina de chauffer séparément l'air et les gaz à 1.000 degrés, avant leur arrivée dans le haut fourneau. S'ajoutant à la chaleur de la combustion, ce calorique supplémentaire, s'introduisant dans le foyer, permit d'atteindre 1.600 degrés. C'est grâce aux fours Siémens que les hauts fourneaux américains d'aujourd'hui donnent de 5 à 700 tonnes de fonte par jour. Mais on ne pouvait tirer de cette fonte que peu d'acier; de plus cet acier revenait très cher; la trempe le rendait très dur, cassant. Aussi comprend-on que, vers 1860, la fabrication de l'acier fut-elle faible. Les recherches des savants se portèrent donc sur la fabrication de l'acier à bon marché.

C'est en 1865 que deux ingénieurs, l'un français, *Martin*, l'autre, anglais, *Bessemer*, résolurent le problème de la fabrication économique de l'acier. Mais la cornue Bessemer, faite de matières siliceuses, rendait encore le métal par trop cassant : ce n'est que dix ans plus tard (1875), qu'un autre ingénieur anglais, sir Thomas Gilchrist, parvint à remédier à cette imperfection.

Il modifia la cornue Bessemer en faisant une garniture en matériaux basiques, chaux et dolomies, c'est-à-dire en calcaire magnésium. Le sursoufflage, après le carbone, brûle le phosphore, et les fontes ainsi fabriquées acquièrent une valeur spéciale. On obtient d'abord un métal plus doux, contenant à peine un millième de carbure et, en plus, des scories de déphosphoration qui sont vendues sous forme d'engrais aux agriculteurs.

2. *L'industrie métallurgique en Meurthe-et-Moselle.*

Pour montrer toute l'importance de cette découverte, il me suffira de résumer, ici, quelques points de la remarquable étude faite par M. E. Gréau, directeur de la banque de France à Nancy. Certes, cette étude écrite par un homme de la finance, et que vient de faire éditer la Chambre de Commerce de Nancy, a surtout pour but d'attirer les capitaux en Meurthe-et-Moselle. (A ce sujet, il faut rappe-

ler le voyage de M. Barthou en Meurthe-et-Moselle, en 1907. L'automobile ministérielle suivie de toute une caravane d'autres automobiles — M. Francis Laur en compta quatorze (1) — fit une magnifique promenade à la quatrième vitesse à travers le bassin de bassin de Briey. A l'issue de cette course, il y eut un banquet. Le représentant patronal s'adressant au ministre, au moment des discours, prononça ces paroles mémorables : « *Il nous faut un milliard de francs de capitaux* pour mettre le bassin en valeur, et surtout la tranquillité du côté ouvrier. » M. le Ministre promit cette tranquillité, et ses fonctionnaires, aujourd'hui, s'emploient de leur mieux à l'assurer, *à n'importe quel prix*). Ces réserves faites, au point de vue documentation, l'ouvrage de M. E. Gréau est décisif. Aussi je lui emprunte, *en les résumant*, la plupart des documents suivants concernant la Meurthe-et-Moselle.

Le premier haut fourneau (dont on connaisse la date) de cette région est celui de Herserauge et remonte en 1553. En 1785 les usines de Meurthe-et-Moselle n'occupaient que 985 ouvriers. Les aciéries de Dilling-sur-Sarre, à l'exposition de Paris de 1806, obtinrent une médaille d'or pour leurs aciers Gouy. Bref, en 1844, le nombre de hauts fourneaux en Meurthe-et-Moselle atteint le chiffre de 22, représentant, à cette époque, le vingtième des hauts fourneaux français. C'est vers ce moment qu'on commence à faire entrer les minerais phosphoreux des couches « oolithiques » — dits minettes — du bassin de Nancy découverts en 1841, dans la composition des lits de fusion des hauts fourneaux, additionnés avec les minerais d'alluvion. Puis on construit, à Moulaine, deux hauts fourneaux destinés à marcher au coke en vue de la fabrication des coussinets de chemins de fer.

En 1860, les industriels de Longwy doivent faire face aux progrès réalisés en Angleterre et en Belgique. C'est alors seulement qu'ils se préoccupent d'agrandir leurs hauts fourneaux. A cette date est constituée l'usine de Mont-Saint-Martin — aciéries de Longwy — à Longwy-Bas, par M. Labbé et d'Adelswards, originaire de Suède. Notons, en passant, que la famille d'Adelswards est encore actionnaire des aciéries de Longwy ; que le d'Adelswards, fondateur des aciéries et du comptoir des fontes de Longwy, avait fait installer un Decauville reliant l'usine à son château, et qu'il pouvait ainsi, à toute heure de nuit, aller surprendre son personnel, — et les amendes de pleuvoir. — Un des fils d'Adelswards mourut en

1. — *Revue Minière* du 13 juin 1907.

mer à bord de son yacht, et la rade de Toulon avait vu plus d'une fois ce spectacle suggestif, le fils d'Adelswards et sa famille reçus à bord du vaisseau de l'amiral G..v..s, en des fêtes somptueuses. Aujourd'hui, il reste un petit-fils et deux petites-filles. Du petit-fils nous ne dirons rien : le scandale auquel il fut mêlé, il y a quelques années, fut suffisamment retentissant ; sa pension était de 80.000 livres de rente. Les petites-filles héritèrent d'un capital de 8 à 10 millions de francs, fruit de l'héritage du grand-père qui, venu de Suède en Meurthe-et-Moselle avec 1 million, laissa en mourant un capital de plus de 30 millions ramassé dans l'exploitation des mines et aciéries.

Au cours des procès que m'intentèrent les aciéries de Longwy, quelqu'un qui — dans les propriétés de Longwy-Bas, avait presqu'intimement vécu au sein de cette famille — m'écrivait : « ... A noter que la baronne tenait beaucoup à parler de la haute intelligence du grand-père qui, pour arriver à faire fortune, avait su organiser ses usines en ayant un personnel d'ouvriers composé d'un peu de toutes les nations ; un vrai plan était dressé par..... de Suède, et la baronne l'a toujours conservé dans les papiers de famille. » Ce plan, ses successeurs et amis, Dreux, etc., l'ont continué. Pour s'en convaincre, notons en passant les chiffres donnés par le *Longwicien* du 28 janvier 1908, journal s'imprimant à Longwy, qui indiquait *qu'au 31 décembre 1907 le personnel des aciéries de Longwy se composait de :*

Français	500
Belges (une grande partie habitant la Belgique)	1.800
Italiens	600
Allemands	330
Suisses	103
TOTAL	3.333

ouvriers, *dont 2.833 étrangers.*

L'ouvrier étranger est plus facilement exploitable et maniable. C'est ce qui explique qu'aujourd'hui la famille d'Adelswards touche encore de jolis revenus, grâce au plan du grand-père. Pour ne citer que des chiffres dont je sois sûr et que me donnait mon correspondant, en 1903, la baronne touchait en revenus d'actions sur Longwy, 80.000 francs ; le fils 45.000 francs, et la baronne, pour les deux filles mineures, 60.000 francs ; au total 185.000 francs. Qui dira jamais ce que représentent de plaintes, de misères et de souffrances, de pareils revenus si légèrement gagnés ?

Les hauts fourneaux de Villerupt, etc., dit M. E. Gréau, datent également de 1860. Et en 1867 ce groupe était déjà qualifié d'*Ecosse française*. Vient ensuite, dans la Moselle, l'installation du premier train de laminoir universel à larges plats et poutrelles à larges ailes. La guerre de 1870 amène l'annexion à l'Allemagne de la meilleure et de la plus grande partie du gisement alors connu et des usines les plus importantes de la Moselle. Le nombre des hauts fourneaux est réduit à dix-huit. Mais de nouvelles usines surgissent à Pompey, Dieulouard, Champigneulles, Saulnes, Micheville, etc. Ces usines relèvent le nombre de hauts fourneaux et la production. Cette production était, en 1873, de 270.000 tonnes avec 35 hauts fourneaux.

Ce sont là les phases du développement métallurgique de la Meurthe-et-Moselle et sa situation en 1875, au moment de la découverte de Thomas Gilchrist. Jusqu'à cette époque, en effet, la fonte de la Meurthe-et-Moselle n'avait que peu ou pas de valeur. *On disait couramment qu'un kilogramme de fonte Lorraine dans une cornue Bessemer suffirait à tout perdre.* Mais la découverte de Thomas Gilchrist a une répercussion inattendue. Par elle, le minerai de la Meurthe-et-Moselle apparaît comme le meilleur. Il devient presque indispensable aux métallurgistes et fait perdre à l'Angleterre sa supériorité sur les autres nations. Les Anglais, en effet, furent réduits, comme les Allemands, à importer chez eux les minerais espagnols.

Ainsi, incalculables furent les conséquences de cette découverte. Son application bouleversait non seulement toute l'industrie métallurgique, mais, en même temps, déplaçait les centres de production. Elle faisait de la Meurthe-et-Moselle le réservoir des métallurgistes du monde, en déplaçant économiquement les situations respectives des métallurgistes des nations européennes. C'est ce qui explique la ruée des capitalistes de tous les pays d'Europe en Meurthe-et-Moselle.

Mais dix années encore se passent, et enfin, dès 1883, l'apparition de l'acier coïncide avec le point culminant de la période de prospérité de la métallurgie, *particulièrement favorisée par l'exécution des grands travaux du plan Freycinet.*

A cette période d'activité succède une crise intense, qui voit l'application du procédé *Thomas* pour l'acier au convertisseur, puis la constitution du *Comptoir des fontes de Longwy*, pour refouler les fontes étrangères. C'est le règne de l'acier déphosphoré qui va commencer, élaboré dans sept grandes aciéries, appuyé par la découverte de la puissance réelle du Bassin de Briey.

Voilà donc les métallurgistes français en possession d'une des ma-

tières premières — le minerai de fer — nécessaires à leur industrie. Disposant du plus riche bassin minier du monde aujourd'hui, ils seront peut-être demain possesseurs d'un bassin houiller d'une richesse aussi grande. En effet, de nombreux sondages ont été faits en Meurthe-et-Moselle. A Longwy, Nomény et à Pont-à-Mousson notamment, le charbon a été découvert. Les métallurgistes cachent soigneusement les résultats de leurs sondages pour obtenir plus facilement les concessions. D'autre part, ils comptent faire appel, pour l'exploitation de ces houillères, aux capitaux, non pas sous la forme de sociétés *par actions*, mais par l'émission d'*obligations* garanties par leurs propres sociétés. De cette façon, ils se réservent les beaux dividendes qu'ils prévoient pour l'avenir. Ainsi est en train de se créer, en s'affermissant dans cette région de Meurthe-et-Moselle, une véritable monarchie capitaliste.

Mais la science est loin, en métallurgie surtout, d'avoir dit son dernier mot. Grâce à elle, grâce aux travaux des ingénieurs, les usines utilisent les gaz de leurs hauts fourneaux pour la marche des moteurs mécaniques. Pour 100 tonnes de fonte produite, d'après M. E. Gréau, il reste à peu près 1.400 chevaux de force disponibles. Il cite les aciéries de Longwy à Mont-Saint-Martin, où les gaz recueillis alimentent des moteurs à gaz pauvre d'une force totale de 8.500 chevaux.

Cette découverte, ou, plutôt, cette application a la plus haute importance pour les métallurgistes. En effet, ces moteurs actionnent des dynamos ; l'énergie électrique produite par ces dynamos sert au fonctionnement des machines-outils, laminoirs, etc. Demain, cette énergie électrique est appelée à être utilisée dans les fours électriques pour la fabrication de l'acier.

3° *Le four électrique.*

Jusqu'à ce jour, nombreux furent les travailleurs, et même les patrons métallurgistes, qui se refusèrent à croire à l'application des fours électriques à la fabrication de l'acier. Que de fois ne m'a-t-on pas ri au nez, dans les milieux ouvriers, quand j'expliquais que cette application était prochaine et bouleverserait la fabrication de l'acier ! C'est pourquoi il est nécessaire de détruire ce scepticisme. Le meilleur moyen d'y parvenir, c'est encore de mettre sous les yeux des lecteurs les explications suivantes présentées par M. Emile Trasenter, ingénieur à la Société John Cockerill, à une récente assemblée générale de l'association des ingénieurs anciens élèves de l'Ecole de Liège (Belgique).

M. Trasenter donne d'abord les indications générales suivantes :

Ce n'est qu'au début de ce siècle que les premiers essais industriels montrèrent qu'il était possible de fondre de l'acier au four électrique et que l'acier produit était de la meilleure qualité.

Jusqu'alors, le four électrique servait surtout à la fabrication de l'aluminium, du carbure de calcium et, plus récemment, des ferro-alliages riches.

Les fours employés ne pouvaient servir à faire de l'acier à cause de leur sole en graphite, qui servait d'amenée au courant électrique et en présence de laquelle on n'aurait pu obtenir que de la fonte. Mais cette difficulté fut bientôt tournée par plusieurs inventeurs, et d'assez nombreux systèmes de fours électriques à acier donnent aujourd'hui pleine satisfaction.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail technique de leur construction et nous signalerons seulement qu'ils se rangent en deux catégories principales : les *fours à induction*, dont le bain métallique, de forme annulaire, est le siège de courants électriques induits qui l'échauffent progressivement, et les *fours à arc* très semblables aux fours à sole ordinaires, chauffés par un ou plusieurs arcs électriques jaillissant entre autant d'électrodes en graphite et le bain métallique. La sole et le revêtement de tous ces fours sont construits avec les matériaux basiques, magnésie ou dolomie, généralement employés pour les fours Martin. La fabrication des électrodes fait l'objet d'usines spéciales.

Le rendement thermique des fours électriques est excellent et varie de 50 à 80 0/0 suivant leur capacité, qui est généralement comprise aujourd'hui entre une et dix tonnes. Aussi, à cause de la nature du chauffage, y atteint-on facilement les hautes températures désirables. Là n'est pas la seule raison de leur supériorité, et la haute qualité des aciers produits est due également à ce que le métal n'est pas en contact avec des flammes, comme dans les procédés ordinaires de la sidérurgie, et reste, par suite, plus à l'abri de l'oxydation et du contact des gaz. De plus, les principaux facteurs sont réunis pour obtenir une épuration chimique très complète en ce qui concerne surtout le soufre et le phosphore.

Dans les premières installations, on n'avait en vue qu'une fabrication analogue à celle de l'acier au creuset. D'une contenance ne dépassant pas quarante kilogrammes, les creusets à acier ont leur charge généralement composée de matières premières coûteuses et ils sont employés surtout à la fabrication d'aciers très fins, tels que les aciers à outils et certains aciers spéciaux, qui seuls peuvent supporter les frais considérables qu'entraîne ce mode de fusion. Le four électrique est, en quelque sorte, un vaste creuset pour lequel les frais de fabrication se sont souvent trouvés réduits au moins de moitié.

La dépense en creusets est, en effet, supprimée, l'entretien du four électrique équivalant sensiblement à celui du four à creusets, et le coût

du chauffage se trouve réduit : la consommation de coke, par exemple, qui peut être évaluée à 80 francs minimum par tonne d'acier au creuset, est remplacée par une consommation d'énergie électrique de 800 à 1.000 kilowatts-heure, c'est-à-dire, pour une installation industrielle actionnant ses dynamos par moteurs à vapeur, une dépense de 40 à 50 francs par tonne. Aussi doit-on s'attendre à voir les usines utilisant le creuset les remplacer graduellement par des fours électriques.

M. Trasenter indique que c'est là ce qui se fait déjà, notamment en Angleterre dans deux usines de Sheffield ; en France, aux Aciéries Holtzer, à Unieux ; en Allemagne, à Remscheid, où un four Héroult de 1 tonne 1/2 a remplacé depuis plus d'un an les creusets des Aciéries Lindenberg ; chez Krupp, à Essen, où deux fours à induction, un four Kjellin de 8 tonnes et un four Frick de 10 tonnes, viennent d'être installés. C'est également pour remplacer ses creusets que la Société des Aciéries liégeoises, la première en Belgique, va installer incessamment un four à induction, du système Rœchling-Rotenhauser, à courants triphasés, d'une tonne de capacité et qui subit actuellement avec succès une période d'essai industriel à Vœlklingen.

Notre auteur continue ensuite :

Mais le rôle du four électrique n'est pas resté confiné à celui du creuset et l'on s'est vite aperçu que, pour les raisons brièvement données plus haut, il convenait parfaitement à l'affinage de charges d'acier en fusion prélevées à d'autres appareils métallurgiques, tels que des convertisseurs ou des fours Martin, voire même de charges de fonte liquide provenant directement du haut fourneau.

Nous n'étudierons pas ici ces opérations, qui comportent généralement deux périodes bien distinctes d'épuration chimique et de désoxydation. C'est à la fin de cette dernière que certains éléments, tels que le nickel, le chrome, le tungstène, etc., etc., sont introduits lorsque l'on désire obtenir des aciers spéciaux, à la fabrication desquels le four électrique se prête excessivement bien.

Puis il donne, à titre d'exemples, quelques indications concernant des installations électro-sidérurgiques déjà faites ou qui seront récemment aménagées et qui montreront mieux que toute discussion théorique comment le four électrique est appelé à intervenir dans la métallurgie de l'acier et quelle peut être l'importance de cette nouvelle fabrication.

Voici ces exemples :

L'usine d'Ugine, de la Société électrométallurgique des procédés Paul Girod, est située dans l'un des sites si pittoresques de la Haute-Savoie, non loin d'Albertville, à l'entrée des gorges de l'Arly.

C'est l'une des principales usines productrices de ferro-alliages et elle sera, dans le courant de 1908, le type de l'*aciérie de montagne*, de l'*aciérie à houille blanche*. Elle utilise actuellement pour la production de l'électricité 120 mètres de chute de l'Arly, donnant 9.000 à 10.000 chevaux, puissance qui sera bientôt triplée par un transport de force à haute tension de 35 kilomètres, réunissant Ugine à Saint-Gervais, où une seconde centrale hydro-électrique est en voie d'achèvement. L'énergie électrique ainsi rendue par les torrents donnera la force, la chaleur et la lumière à toute une aciérie électrique comprenant fours, marteaux-pilons et laminoirs.

Un premier groupe de trois fours électriques, système Girod, sera installé pour commencer : un four de 8 tonnes servira à fondre les riblons d'acier et alimentera d'acier liquide deux fours finisseurs de 2 tonnes chacun. La production journalière sera d'environ 40 tonnes.

D'après les résultats d'exploitation d'un four électrique Girod de 1-5 tonne actuellement en marche à Ugine, on peut estimer à 25 francs, dont 7 francs pour l'énergie électrique, c'est-à-dire 1.000 kilowatts-heure, le coût de transformation à ajouter au prix des riblons pour obtenir le prix de revient de l'acier, pris dans la poche de coulée.

Comme on le voit, le prix de revient du kilowatt, amortissements compris, est, à Ugine, de 0,7 centimes seulement, et, grâce à ce coût réduit, toute l'opération métallurgique peut être faite électriquement d'une façon économique.

Mais, fait remarquer l'auteur, les conditions sont différentes pour les régions industrielles qui, très souvent, ne disposent pas de forces hydrauliques importantes. Telles sont, notamment, celles dans lesquelles se trouve la Belgique, et dans ce cas, il est difficile de produire l'énergie électrique à moins de 4 centimes lorsque l'on fait usage de moteurs à vapeur, et à moins de 2 centimes dans le cas d'emploi de moteurs à gaz de hauts fourneaux. Dans ce cas, il faut réduire le rôle du four électrique à celui d'appareil finisseur de charges d'acier liquide préalablement fondu au convertisseur ou au four Martin.

M. Trasenter en signale le résultat ainsi :

Le résultat de ce mode d'opération est la réduction de la consommation d'énergie électrique à 300 kilowatts-heure environ par tonne et une forte augmentation de production pour le four électrique.

C'est dans cet ordre d'idées que la Société Cockerill a projeté l'installation d'un premier four électrique, système Girod, de 3 tonnes de capacité, à proximité de son aciérie Thomas. Elle a surtout en vue la fabrication des aciers de haute qualité nécessaires notamment pour l'artillerie et la production des aciers spéciaux, dont l'usage se répand de plus en plus dans toutes les branches de la construction.

Des installations analogues existent déjà en France et en Allemagne,

à Vœlklingen, par exemple, où l'on traite, dans un four électrique à induction système Rœchling-Rodenhauser de 3-5 tonnes, de l'acier liquide Thomas. L'acier ainsi produit a été trouvé tout à fait remarquable; des quantités assez importantes en ont été employées par des fabricants de tubes, et, plus récemment, on en a laminé des rails destinés à être essayés par l'Etat prussien.

Le coût de ce traitement électrique vient évidemment s'ajouter au prix de l'acier traité Thomas ou Martin. On peut l'évaluer de 20 à 30 francs par tonne, suivant le prix de revient de l'énergie électrique.

Enfin, un dernier procédé électrique est celui dont la Société des Forges d'Eich a poursuivi les essais, ces derniers temps, à Dommeldange, et dont elle va développer l'application :

Il consiste, expose M. Trasenter, à traiter au four électrique la fonte en fusion provenant directement du haut fourneau.

Un premier four électrique de 3 tonnes recevra la fonte liquide. Elle y sera partiellement épurée en carbone et déjà fortement déphosphorée. Un tiers de la charge sera ensuite transvasé dans un second four électrique finisseur, plus petit, tandis que l'on complètera la charge du premier four par une nouvelle quantité de fonte.

Les installations prévues comportent deux fours préparateurs de 3 tonnes et deux fours finisseurs, l'un de 800 kil., existant actuellement, et l'autre de 1 tonne 1/2. De même qu'à la Société Cockerill, l'énergie électrique est uniquement produite, à Dommeldange, par des moteurs à gaz de haut fourneau.

Et M. Trasenter conclut en ces termes :

D'après ce qui précède, on peut se faire une idée du développement multiple et croissant que prend l'emploi du four électrique dans la métallurgie de l'acier. Il n'est pas douteux qu'il soit capable de donner les résultats que les industriels en attendent, et, dès maintenant déjà, il est démontré que les aciers produits par le nouveau procédé peuvent être de toute première classe et obtenus beaucoup plus économiquement que par le procédé au creuset, le seul capable de soutenir la comparaison au point de vue de la qualité.

J'ai tenu à reproduire un peu longuement ces explications, publiées par le *Moniteur des Intérêts Matériels* et l'*Usine*, pour bien faire saisir toute l'importance que l'électricité prendra bientôt dans la grosse métallurgie, comme d'ailleurs dans toutes les autres branches de l'industrie.

Les aciéries rechercheront-elles les chutes d'eau pour leurs installations ? Oui et non. Oui, pour celles qui auront dans leur région une usine centrale d'électricité, ou une chute d'eau à proximité, ou dans le rayon de leur installation. Non, pour les aciéries de Meurthe-

et-Moselle qui, comme on l'a vu plus haut, utiliseront les gaz de leurs hauts fourneaux et qui ont cet avantage d'avoir le minerai à proximité de leurs hauts fourneaux.

De plus si la houille vient, comme tout l'indique, à être également exploitée en Meurthe-et-Moselle, les métallurgistes pourront fabriquer leur coke, matière première encore indispensable aux hauts fourneaux. Ils chercheront naturellement à utiliser le gaz pauvre des fours à coke pour la marche de leurs moteurs et la production de leur électricité. Dans une étude sur la *Transmission électrique de la Force à distance et sa valeur économique et sociale*, M. Suyugedauer, professeur d'électricité industrielle à l'Université de Lille, prévoit cette utilisation. Il écrit, en effet : « *Si l'on employait le gaz pauvre de nos fours à coke, on serait absolument dans le cas du pays à houille blanche, on produirait sur le carreau de la mine le kilowatt-heure à cinq centimes, avec le charbon, à trois centimes deux avec le gaz pauvre ; et les frais de transport à haute tension ne sont pas élevés.* »

Les métallurgistes allemands sont les premiers, naturellement, qui se sont préoccupés d'installer, d'étudier et de perfectionner les fours électriques, afin de les vulgariser le plus possible dans leur pays. L'installation la plus connue en Allemagne est celle des aciéries de MM. Roechling, à Voelklingen, dont le four électrique a déjà fourni plus de neuf cents coulées (1). Elles viennent de livrer, à titre d'essai, des rails fabriqués au four électrique : 1.500 tonnes aux chemins de fer prussiens et 500 tonnes aux chemins de fer bavarois. Elles sont en négociations avec les chemins de fer prussiens, pour une commande ferme de 600 tonnes. C'est là, dit la circulaire Renauld, de Nancy, du 3 mai 1908, « une nouvelle intéressante pour la grosse métallurgie, qui n'avait pas cru, jusqu'ici, au four électrique pour la fabrication des aciers ordinaires. Elle permet *aux précurseurs de dire que le four électrique apparaît comme le complément indispensable de toute aciérie.* »

La même circulaire annonce, en même temps, que la *Société des procédés Gin*, qui a gagné en Allemagne un procès contestant la validité de ses brevets, installe un four électrique Gin aux usines Krupp. La même société s'est mise d'accord avec M. Schneider, du Creusot, pour une installation identique. Le dernier bilan de la Société Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons prévoit l'installation d'un four électrique à Montluçon. A *Eich* (Luxembourg), l'usine

1. — L'*Usine*, du 30 avril 1908.

de Dommelange, ne comportant pas d'aciérie, traitera bientôt sa fonte liquide au four électrique. Pour cela, elle fait une installation de quatre fours, deux préparateurs et deux finisseurs. Ce qui démontre que les applications du four électrique peuvent varier à l'infini et se prêter à toutes les situations.

En voici un autre exemple. *La Compagnie électro-thermique Keller, Leleux et C*[ie] a présenté, au dernier congrès de l'industrie minérale, le four électrique qu'elle vient d'installer aux aciéries Jacob-Holtzer à Unieux. C'est un four à électrodes verticales capables de couler 10 tonnes, et actionné par un groupe électrogène à vapeur de 750 kilowatts. Il est destiné à affiner l'acier élaboré au four Martin et à lui donner des compositions déterminées en vue de la fabrication de pièces de forges spéciales : bielles, chapes de bielles, tiges de pistons, arbres d'automobiles, trépans, etc. Les inventeurs estiment que leurs systèmes d'électrodes verticales multiples permettent d'arriver à des fours de très grandes capacités. On voit quel champ d'action ils ont devant eux.

Enfin, du 17 au 20 juin (1), « les fours électriques Roechling-Rodenhausen des aciéries de Vœchling, ont été visités par les représentants d'un grand nombre d'usines de toutes nationalités : *beaucoup d'Allemands, de Suisses, d'Italiens, d'Anglais et d'Américains, mais aussi les représentants des plus grandes aciéries françaises.* Les deux fours étaient en marche ; celui de trois tonnes et demie en courant alternatif pour la production des aciers de rails spéciaux, et celui de une tonne et demie en courant continu pour la production d'aciers de qualités telles que peut seul en fournir le creuset. Tous deux étaient alimentés avec de l'acier Thomas. Les visiteurs ont été particulièrement intéressés par cette particularité que le nouveau four continu est relié au réseau de la distribution de la centrale. *A la suite de ces visites, de nombreux pourparlers ont été engagés, qui attestent tout l'intérêt que prend l'industrie métallurgique à l'appareil qui est le fruit de longues expériences des ingénieurs éminents de Voelklingen* ».

On voit la marche du progrès technique dans l'industrie de la métallurgie. Si on songe aux nombreux laboratoires où l'on étudie encore, aux ingénieurs qui s'efforcent de pénétrer le secret du four électrique pour l'améliorer, toutes les transformations peuvent être prévues pour demain.

Les Allemands surtout continueront leurs études sur ce point.

1. — Circulaire Renauld, de Nancy.

Leur intérêt le leur commande d'ailleurs. Ils voient dans la généralisation du four électrique le moyen de s'affranchir en grande partie des fournisseurs de minerais à haute teneur de Suède et de l'Espagne. En effet, en traitant au four électrique les aciers provenant des *minerais lorrains*, les expériences montrent qu'on obtiendra toutes les sortes d'aciers qui, jusqu'ici, *nécessitaient des minerais spéciaux.*

De même, voici encore ce que la circulaire Renauld, de Nancy, annonçait, le 10 mai 1908 : « Les mines de Suède ont fait savoir à leurs clientes, les usines de Westphalie, qu'elles ne renouvelleraient pas aux conditions actuelles qui, pour elles, sont désastreuses, les marchés de minerais actuellement en cours, et qui expirent en 1912 et en 1919. *Les mines suédoises, poussées par leur gouvernement, veulent imposer une augmentation sérieuse. Bonne nouvelle*, — conclut avec joie l'auteur de la note — *pour les mines du bassin de Briey.* » Voilà qui explique et éclaire sous un jour nouveau les raisons qui font que les capitalistes internationaux s'arrachent les concessions de la Meurthe-et-Moselle. Les capitalistes français de cette région sont donc, à tous les points de vue, en excellente posture. Ils peuvent, avec tranquillité et assurance, envisager l'avenir et les beaux dividendes.

Le *Comité des forges de France*, qu'on retrouvera souvent au cours de cette étude, a compris depuis longtemps ce que l'électricité apporterait de progrès et d'applications nouvelles dans l'industrie métallurgique. On verra qu'il a su grouper dans son sein le *Syndicat des industries électriques* et le *Syndicat des Usines d'électricité*, c'est-à-dire tout ce qui se préoccupe, à juste titre, de ces questions techniques.

A. Merrheim,

*Secrétaire de l'*Union fédérale de la Métallurgie.

(*A suivre.*)

L'Organisation ouvrière en France [1]

I

LA FÉDÉRATION DES CUIRS ET PEAUX

La *Fédération nationale des cuirs et peaux*, qui tint son cinquième Congrès en septembre 1907, à Limoges, fut créée en 1893. Elle est issue d'une fédération fondée en 1892 par les syndicats de Paris travaillant et transformant le cuir et la peau. Elle est un des groupements fondateurs de la *Confédération générale du travail*. Son développement, qui a été fort lent, a été pourtant ininterrompu, et si elle a subi un temps d'arrêt dans sa croissance, elle n'a pas à enregistrer de retour en arrière.

1. *L'industrie des cuirs et peaux.*

Cette lenteur dans le développement de la *Fédération des cuirs et peaux* est due à la nature des éléments qu'elle englobe. Ces éléments ne sont pas, comme ceux de la métallurgie, du bâtiment, dans une période ascensionnelle au point de vue de leur rôle dans la production. Certes, l'industrie du cuir et de la peau ne peut disparaître ni diminuer quant à la quantité, pour la partie qui touche à la chaussure. En effet, le nombre des chaussures fabriquées augmente dans des proportions considérables. Cela provient de leur mauvaise qualité et de l'usage plus répandu qui en est fait même par les populations qui ont des moyens d'existence très limités.

Cependant, pour tout ce qui touche, dans le cuir et la peau, à la sellerie-bourrellerie et à la ganterie, il y a un recul incontestable. Les moyens de locomotion, en se transformant, portent une atteinte sensible à la sellerie-bourrellerie, et, de ce fait, il y a une consommation moindre de la matière première préparée par le tanneur et

---

1. — En même temps qu'une étude des organisations patronales, nous entreprenons une description des organisations ouvrières. Bien que le *Mouvement Socialiste* ait déjà publié de nombreuses monographies de groupements ouvriers, il reste encore beaucoup à compléter, et c'est le but principal de cette nouvelle *Enquête*.

N. D. L. R.

le corroyeur. La confection des gants en fil, en soie, en coton et en laine a jeté une perturbation très grande dans la fabrication du gant de peau. Et il y a lieu d'admettre qu'à travers des variations dans la mode, l'usage du gant tissé continuera à porter préjudice au gant de peau.

Ainsi, la situation générale est la suivante : 1° diminution de l'emploi du cuir pour le travail du harnachement, de la peau pour la confection du gant ; 2° augmentation de l'emploi du cuir pour la chaussure. C'est cette augmentation qui permet un accroissement de consommation du cuir et de la peau. Mais à cet accroissement a correspondu une intensité de production telle que, malgré une consommation supérieure de chaussures, il y a cependant aggravation du malaise au milieu duquel se débattent les corporations se rattachant au cuir et à la peau.

L'intensité de la production s'est accrue dans des proportions colossales. Certaines parties du travail du cuir et de la peau ont vu tripler leur rendement avec un personnel moindre de moitié. La cause en est dans le perfectionnement du machinisme et dans le travail aux pièces appliqué aux trois quarts des ouvriers occupés dans la fabrication et l'emploi du cuir et de la peau.

Ainsi, en 1895, nous apprend le compte rendu du premier Congrès de la *Fédération*, dans la tannerie, un écharneur, à Paris, faisait, en moyenne, 15 cuirs en 10 heures ; avec le travail aux pièces, il en faisait 30. Pour les 15, l'ouvrier touchait 6 francs ; pour les 30, il touchait de 8 à 9 francs. D'où : un ouvrier de moins et un gain pour le patron de plus de 3 francs. Dans la petite peau, pour le palissonnage, avec le machinisme, 10 à 14 ouvriers font le travail de 40 à 50. Dans la chaussure, avec les machines — l'ouvrier étant payé aux pièces — qui font le cousu imitant le cousu-main, 15 hommes font autant de travail que 100 « cousu-main ». Le prix de chaque paire revient, comme façon, à 1 fr. 25, alors que la plus petite façon à la main est de 5 francs et va jusqu'à 6, 7, 8, 9, 10 francs et plus, pour certaines maisons de luxe. Il est bon d'ajouter que le travail à la machine est loin de valoir le travail à la main, pour le fini, la souplesse, l'élégance et la solidité.

La chaussure faite avec les machines dont il s'agit subit 23 opérations différentes, exigeant 23 opérateurs, hommes ou femmes. Le travail aux pièces qui, dans la chaussure, a toujours été pratiqué, et qui, dans la transformation de la matière, s'est répandu, rend très difficile l'œuvre d'organisation ouvrière. D'un autre côté, le machinisme a précédé l'organisation syndicale ; de là, difficulté d'en régulariser les effets et d'en diminuer les inconvénients.

En effet, l'histoire de la production, qui se confond avec celle du mouvement ouvrier, montre que là où l'organisation n'existait pas au moment de l'entrée de la machine pour en régler l'emploi, les ravages ont été énormes ; elle montre aussi la quasi-impossibilité pour la classe ouvrière de reprendre sur le patronat une partie des profits dus à l'emploi de la machine.

Or, la chaussure est une des premières corporations qui ont vu s'implanter le machinisme, se surajoutant au travail aux pièces. Aussi y a-t-il lieu de reconnaître tout ce qu'il y a d'ingrat pour les militants des organisations du cuir et de la peau dans l'accomplissement de leur besogne. Et cet état de choses, semblable à celui qui existe dans les parties transformant la matière, explique la lenteur du développement de la *Fédération des cuirs et peaux.*

Créée alors que la situation était difficile et allait en s'aggravant, il lui eût été impossible de s'imposer rapidement à la classe ouvrière. Elle a donc conquis sa place par suite d'efforts lents et pénibles, qui se sont succédés dans un ordre monotone peut-être, mais d'une façon sûre et durable.

2. — *Les conditions du travail et l'organisation syndicale.*

La *Fédération des cuirs et peaux* a poursuivi ainsi son œuvre sans bruit, sans réclame, ne cherchant pas à séduire l'opinion publique, uniquement soucieuse de pénétrer parmi les corporations qu'elle avait l'ambition d'englober. Cependant si ces corporations ont beaucoup souffert du machinisme, si leur effectif s'est sensiblement affaibli, comme on le verra plus loin, il ne s'ensuit pas que chez elles il y ait eu jamais l'intention de s'insurger contre le progrès technique. Leurs congrès montrent que jamais elles n'ont songé à récriminer contre l'usage de la machine, et si elles ont enregistré ses méfaits, elles ont considéré que ces méfaits disparaîtraient avec une classe ouvrière plus consciente, devenue maîtresse de ses destinées.

C'est que les travailleurs de la chaussure sont parvenus des premiers à la conception de la lutte de classe. Leur histoire témoigne de leur ardeur et de leur élan. Il n'y a pas d'événements révolutionnaires qui ne les aient vus enthousiastes et généreux. Ils sont depuis longtemps ouverts à toutes les hardiesses de la pensée et de l'action. Quoi d'étonnant alors que la machine ne les ait pas trouvés hostiles ? Quoi d'étonnant aussi que, du premier jour, malgré ses ravages, ces travailleurs aient su voir dans la machine la libératrice de demain ?

Dans le premier Congrès (1894) des syndicats se rattachant aux cuirs et peaux, les délégués faisaient les déclarations contenues

dans un rapport soumis par un syndicat de la chaussure. Voici ce que disait ce rapport :

Seul, le capital est maître de la situation, car les syndicats financiers — internationaux ceux-là — accaparant les matières premières et faisant mouvoir à leur seul profit ces puissants moyens de production : les machines, rendent la lutte impossible jusqu'au jour où la transformation sociale sera un fait accompli.

Mais, pour arriver à cette transformation, quelle lutte n'avons-nous pas à soutenir ?

Combien d'obstacles, de difficultés, n'aurons-nous pas à surmonter, non seulement contre nos exploiteurs, mais même contre nos camarades, dont toute l'énergie consiste à dire, avec un profond découragement : « Il n'y a rien à faire. »

Oui, là est le point capital qui doit attirer toute notre attention : réveiller, dans ces cerveaux engourdis, le feu sacré qui fait les indépendants.

Il faut leur démontrer que l'inertie, l'isolement et le découragement sont autant de barrières à franchir pour arriver à notre émancipation.

Faisons-leur comprendre que ces machines qu'ils maudissent chaque jour feront la joie et le bien-être de leur intérieur, le jour où eux, qui en sont les créateurs et les font mouvoir, en retireront la production intégrale. C'est en vain qu'on nous dit que le capital est le facteur indispensable de la production. L'or ne saurait produire. En s'en servant à l'achat de machines pour les exploiter à son seul profit, le capital s'érige en voleur de la collectivité.

Restituer à la collectivité ce qui a été pris à la collectivité, c'est le problème que le monde entier pose pour la prochaine et certaine Révolution.

Ainsi les travailleurs des catégories du cuir et de la peau n'ont jamais songé à attribuer à la machine elle-même la cause de leur pénible situation ; ils estiment qu'elle n'est actuellement qu'un mal provisoire dont la durée est subordonnée au développement de l'organisation ouvrière.

Et pour compléter ces explications et leur donner un sens plus précis, le rapport ajoutait :

Quand nous demandons l'intervention des pouvoirs publics pour appuyer nos revendications et si nous sommes forcés d'employer la grève, l'Etat, après avoir pris ses dispositions pour protéger la liberté du *travail* (lisez capital), nous dit sur un ton larmoyant : « Nous regardons la cause ouvrière avec une profonde sollicitude, mais notre rôle de gouvernement nous oblige à garder, entre les lois de l'offre et de la demande, la neutralité la plus absolue. » Beaucoup de naïfs, hélas, nous disent : « Ah ! si l'Etat pouvait se substituer au patron, combien

notre situation ne changerait-elle pas, l'Etat étant la justice, l'Etat étant l'égalité ; mais la neutralité ? » et ils n'ont pas vu que derrière cette neutralité il y a des cadavres !

Le travail aux pièces et le machinisme ont créé une situation difficile aux producteurs ; le progrès qui en est résulté a frappé durement les travailleurs, en même temps qu'il rognait leur part, qu'il augmentait l'incertitude du lendemain et diminuait le nombre des salariés occupés dans l'industrie,

On en peut juger par les renseignements fournis par les syndicats en réponse à un questionnaire qui leur fut adressé en 1895. Parmi les questions posées, il nous faut retenir les deux suivantes : *L'importance de notre corporation dans votre ville a-t-elle augmenté ou diminué ? Ce qu'on nomme progrès a-t-il apporté une amélioration à votre sort ?*

A la première question, les quatre cinquièmes des syndicats, sur cinquante-sept qui ont répondu, accusent une diminution de la corporation ; à la seconde, l'unanimité moins un dit que la situation s'est empirée, par suite d'une diminution de gain journalier et d'une prolongation énorme du chômage. En un mot : usage du travail aux pièces, nécessité surtout par le travail à domicile ; pénétration ancienne de la machine, subissant un perfectionnement rapide ; d'où bouleversement prodigieux dans la production et dans l'existence de l'ouvrier ; et seulement alors entrée en ligne de l'organisation syndicale ; — telles sont les caractéristiques qui ont marqué la marche de nos corporations du cuir et de la peau.

L'organisation a donc eu à enregistrer un état de choses ancien, ayant pénétré profondément les habitudes et les mœurs. Aussi est-il juste de dire que l'ensemble des corporations dont nous parlons souffrent de conditions de travail vraiment dures ! Seules quelques catégories ont obtenu des améliorations ; mais c'est parce que le nombre de leur effectif a diminué dans des proportions importantes, parce que les connaissances techniques sont devenues plus grandes au fur et à mesure que baissait le nombre des ouvriers susceptibles de pouvoir les acquérir.

On peut cependant affirmer que l'organisation est parvenue à enrayer les diminutions de salaires. Les nombreuses et importantes grèves soutenues ont fait comprendre aux patrons la nécessité qu'il y avait pour eux d'arrêter un mouvement dégressif. Ajoutons que des grèves terminées avec succès ont permis d'obtenir de réelles améliorations : par exemple, le salaire s'est élevé de plus d'un tiers pour les cousu-main de Paris et d'une proportion moindre dans certaines autres villes ; il s'est élevé d'un cinquième et même du quart dans

certaines localités, pour les mégissiers, notamment à Annonay, Chaumont, Saint-Junien, Issoudun, etc. A Annonay, à Chaumont, les améliorations ont été accordées même sur la simple demande des syndicats ; ailleurs il a fallu des grèves de plusieurs mois.

4. *La marche de la Fédération.*

Congrès préparatoires 1893-1894. — Nous avons dit que la *Fédération* fut fondée en 1893, par suite du changement apporté dans la constitution d'un groupement local de Paris. Ce groupement local avait été créé en 1892 par quelques syndicats. En juillet 1893, à l'occasion du Congrès corporatif de Paris, une réunion des délégués de nos corporations eut lieu. Là, chacun affirma la nécessité d'une *Fédération nationale* : la fédération locale devenait nationale trois mois après.

Par suite de malentendus qui se dissipèrent à la première explication, un Congrès fut organisé en octobre 1894 par les syndicats lyonnais. A ce Congrès participèrent directement vingt-sept syndicats, dont vingt et un appartenaient à la *Fédération nationale.* La besogne y fut rapidement accomplie : elle consista à résoudre des points d'ordre élémentaire. On a vu par l'extrait du rapport plus haut cité, l'état d'esprit des délégués. Leur intention était de créer un organisme plus préoccupé de questions sociales que de problèmes étroitement corporatifs.

1er Congrès, Paris 1895. — Le Congrès suivant, qui fut en réalité le premier tenu par la *Fédération*, eut lieu en 1895, à Paris. Le nombre des syndicats qui y adhèrent dépasse soixante, dont trente-deux sont fédérés. A ce Congrès, comme au suivant, toutes les organisations, fédérées ou non, peuvent y participer. Des modifications sont apportées dans le fonctionnement de l'organisme fédéral : on veut que disparaissent quelques imperfections constatées par l'expérience de deux années. La création d'un organe y est décidée, mais il faudra un nouveau Congrès pour mettre la décision au point et la réaliser.

La *Fédération des mégissiers*, de date récente et qui comprend neuf villes, assiste au Congrès. Cette Fédération, dont le siège était à Grenoble, ne vivra que de courtes années ; elle disparaîtra, anémiée, en 1901, par suite de l'insouciance des personnes chargées de l'administrer. A ce moment, à Grenoble, les travailleurs courent après la veste de leur député ; leur passe-temps consiste à faire de la politique selon le mot d'ordre guesdiste. Aujourd'hui, il n'y a plus

à Grenoble, qui compte plus de six mille travailleurs de la peau, que trois syndicats qui groupent à peine deux cents membres. Il est bien plus intéressant, disent-ils, de se disputer pour le député Zévaès ou pour son adversaire que de lutter contre le patronat.

2e Congrès, Paris 1900. — De 1895 à 1900, date du Congrès suivant, la *Fédération* ne prospère guère ; ses adhérents augmentent de trois unités ! C'est peu. Mais il s'est créé la *Fédération nationale des coupeurs-brocheurs en chaussures* ; la *Fédération de la sellerie-bourrellerie.* Il existe aussi la *Fédération de la ganterie.* Ces organisations prennent part au Congrès de 1900, dans lequel on discute leur fusion. Le nombre des fédérations est de cinq ; c'est beaucoup, estiment, en majeure partie, les délégués. Cependant la fusion ne s'opère pas.

La *Fédération* augmente ses cotisations et les fixe à quinze centimes par membre et par mois, elle décide à nouveau l'apparition du journal, en fixe la date, et prend les mesures à cet effet. Le paiement du journal s'effectuera en dehors de celui des cotisations. Il sera livré à raison de dix centimes l'exemplaire.

A côté de cette besogne d'organisation, le Congrès discute du travail aux pièces qu'il condamne, du marchandage, des coopératives, de la grève générale, etc. Sur ces différentes questions, le signataire de ces lignes fut chargé d'établir un rapport au nom du Comité fédéral. En voici quelques passages ayant trait à la grève générale :

> La grève générale mise en pratique doit mettre la classe bourgeoise en face du système de production arrêté dans son fonctionnement ; elle est l'acte qui, brutalement, doit démontrer la part prépondérante qui revient au travail. La classe ouvrière, en engageant cette grève, doit savoir ce qu'elle est comme arme et ce qu'elle peut donner comme résultat... Elle est une arme née du système économique, obligeant à une action commune et mettant aux prises les deux grands facteurs sociaux...
>
> Mieux nous connaîtrons ce qui est, plus facilement nous établirons autre chose... Il faut préparer les cerveaux, développer la conscience de la classe ouvrière, lui faire connaître sa situation, l'habituer à juger et à vérifier; c'est là préparer la transformation sociale dont la grève générale est un moyen.

En février 1901 paraît l'organe fédéral, l'*Ouvrier des Cuirs et Peaux.* Son tirage est alors de 2.000 ; il est aujourd'hui de 11.000.

3e Congrès, Paris 1903. — Le 3e Congrès de la *Fédération* a lieu en 1903, seuls peuvent y prendre part les syndicats fédérés,

leur nombre est de 52. Il y est décidé la création de secours aux passagers, grâce à une cotisation supplémentaire de 15 centimes par semestre et par membre. Ces versements rentreront dans une caisse distincte. Puis la cotisation fédérale est portée à 20 centimes, le journal compris. C'est de ce moment que le tirage de l'organe va s'élever progressivement. En 1904, la *Fédération des coupeurs* fait son adhésion à la *Fédération des cuirs et peaux*, amenant 6 syndicats.

4e Congrès, Chaumont 1905. — Le 4e Congrès se tient en 1905 à Chaumont, centre de l'industrie de la peau. La *Fédération* compte 69 syndicats. Après avoir pris des mesures d'ordre administratif, le Congrès décide l'unification, par localité, des syndicats fédérés. Ainsi les syndicats de coupeurs et de cordonniers doivent fusionner, ceux des tanneurs et des corroyeurs également. De ce chef, 22 syndicats vont disparaître. N'empêche que, l'an dernier, la Fédération compte encore 63 syndicats.

L'antimilitarisme et l'attitude de la classe ouvrière en cas de guerre, y sont discutés. La résolution votée dit, dans une de ses parties : « Invite les travailleurs à répondre aux ordres de mobilisation par un refus en masse de marcher. »

Sauf pour ce dernier point, nous ne retenons de ces deux congrès que les points touchant à l'organisation.

5e Congrès, Limoges, 1907. — En 1907, a lieu le cinquième congrès, à Limoges. Le versement opéré pour le secours aux passagers est incorporé dans la cotisation fédérale, qui est fixée à vingt-cinq centimes par membre et par mois. C'est une nouvelle augmentation de trente centimes par membre et par an qui en résulte. Cette cotisation est entièrement affectée au fonctionnement, à la propagande, à l'aide dans les grèves et aux secours aux passagers. La *Fédération des cuirs et peaux* vien , parmi les fédérations françaises, au septième rang, pour l'importance de sa cotisation fédérale, après les fédérations : du Livre, de la Lithographie, des Chapeliers, des Mécaniciens, des Mouleurs et des Métallurgistes.

Comme on voit, chaque congrès, depuis 1900, a augmenté la cotisation, et chaque augmentation a vu s'accroître l'effectif fédéral. Mais ce n'est pas l'appât de secours qui attire : c'est la vie qui doit résulter de plus grands moyens d'action. Les détracteurs du syndicalisme français permettront au signataire de ces lignes de dire qu'il a été pour une grosse part dans ces augmentations de cotisations. Par le journal de la corporation et aux

congrès, il a poussé de toutes ses forces à ce relèvement nécessaire. Il l'a fait dans l'intention d'accroître les moyens de lutte et non pour instituer des rouages financiers, mieux à leur place en dehors de l'organisation ouvrière, qui se donne pour objet : la lutte contre le patronat. De plus, il a la conviction que le maximum est loin d'être atteint et que la cotisation sera encore accrue dans l'avenir.

Le congrès de Limoges s'occupa des lock-outs patronaux ; il le fit en ayant à l'esprit le lock-out de Fougères, qui dura plus de cent jours. Il décida d'opérer, durant les lock-outs, un versement supplémentaire par membre, dont le taux sera fixé sous peu par les syndicats, par referendum. Il s'occupa encore de l'antimilitarisme, et, après une longue discussion, il vota le texte suivant :

Le Congrès de Limoges, rappelant la décision du Congrès de Chaumont, par laquelle il est fait appel à tous les travailleurs pour qu'ils se groupent fortement au sein de leurs organisations économiques, les met en garde contre les agissements d'une bourgeoisie capitaliste qui, pour sauvegarder ses intérêts de classe, n'hésiterait pas à jeter les exploités des différentes nations les uns contre les autres, et les invite à répondre aux ordres de mobilisation par un refus en masse de marcher.

Les syndiqués devront faire toute la propagande nécessaire avec le concours de la Fédération, par des brochures, des passe-partout et le journal, pour créer dans les milieux ouvriers l'état d'esprit nécessaire pour atteindre ce résultat.

Considérant que l'emploi de l'armée dans les grèves ne pourra être empêché que si les soldats ont acquis une mentalité qui ferait qu'ils refuseraient de marcher contre les grévistes, le Congrès invite tous les syndicats à créer le *Sou du Soldat*, et à faire aux conscrits des conférences éducatives à ce sujet.

Considérant aussi que la guerre est une conséquence du régime économique actuel ;

Considérant que les capitalistes vont, en même temps que chercher des débouchés nouveaux, essayer de trouver une main-d'œuvre meilleur marché ;

Considérant enfin que, si des exploités de différentes nations s'entretuent, ce n'est pas à leur profit, mais pour celui des capitalistes ;

Le Congrès déclare que la classe ouvrière doit affirmer son action antimilitariste par ces mots : Plutôt l'Insurrection que la Guerre.

Il fut voté, en outre, que deux fois par an, l'organe fédéral sera consacré entièrement à la propagande antimilitariste.

Le congrès s'occupa également de l'institution gouvernementale appelée *Conseil supérieur du travail* ; il résolut de ne pas présenter de candidats, et il invita les organisations à s'abstenir lors des élections.

Telle est la *Fédération des cuirs et peaux.* Nous nous sommes efforcé de donner un aperçu suffisant de son évolution, et de traduire les préoccupations qui l'animent, en même temps que de montrer la nature de la besogne qu'elle a réalisée. Il nous reste à dire qu'aujourd'hui la *Fédération* compte 63 syndicats, avec un chiffre de cotisants dépassant 9.000; elle occupe dans la C. G. T. le huitième rang par l'importance de son effectif.

Victor Griffuelhes,
Secrétaire de la Confédération générale du Travail
Trésorier de la Fédération des cuirs et peaux.

ÉTUDES ET CRITIQUES

Grandeur et décadence de Rome
La République d'Auguste

En rendant compte du quatrième volume du livre de M. Ferrero (1), j'ai déjà abordé plusieurs des problèmes que soulève l'établissement de ce singulier gouvernement d'Auguste, qui devait avoir des conséquences si durables et si lointaines. Notre auteur se sépare de presque tous ses prédécesseurs dans l'interprétation des événements qu'il raconte : « Depuis cinquante ans, dit-il, les historiens répètent qu'Auguste, sans en avoir l'air, travailla... à revêtir des vieilles formes républicaines, auxquelles l'œil de ses contemporains était accoutumé, la monarchie dont il façonnait secrètement, à l'insu de tous, la forte ossature. Mais cette légende n'a pas de sens, et elle n'est restée aussi longtemps en crédit que parce que personne n'a encore étudié à fond l'œuvre et la politique de celui que l'on a coutume d'appeler si improprement le premier empereur romain » (pp. 5-6, cf. p. 13 et p. 250).

Le système adopté par M. Ferrero présente de grandes difficultés pour l'historien narrateur. Il est assez aisé d'écrire une biographie vraisemblable d'Auguste, quand on accepte la conception commune ; les anciens auteurs nous ont laissé, en effet, beaucoup de détails curieux sur sa vie et sur celle de ses amis ; et on peut compléter ces témoignages en comparant Auguste à beaucoup d'autres hommes d'Etat rusés qui parvinrent, eux aussi, à conduire leurs contemporains là où ils ne croyaient pas aller. Il est, au contraire, fort difficile de se représenter les groupes sociaux de ces

---

1. — *Grandeur et décadence de Rome* : tome I, *La conquête* ; tome II, *Jules César* ; tome III, *La fin d'une aristocratie* ; tome IV, *Antoine et Cléopâtre* ; tome V, *La République d'Auguste*, par Gugliemo Ferrero (Plon, éditeur, Paris, 1904-1907, volumes in-16 à 3 fr. 50). Le compte rendu des trois premiers volumes a paru dans le *Mouvement socialiste* de juillet 1906 ; celui du quatrième, dans le numéro de février 1907.

temps reculés, parce que les chroniqueurs ne nous ont donné sur eux que des indications rares, vagues et sommaires.

Je ne crois pas que M. Ferrero soit parvenu à résoudre toutes les énigmes qui se présentent dans cette histoire ; mais, malgré les incertitudes qui demeurent, son travail présente beaucoup plus d'intérêt que ceux de ses prédécesseurs. Si le rôle d'Auguste avait été celui qu'on dit, son histoire pourrait seulement fournir aux rhéteurs de beaux sujets pour dissertations psychologiques. En adoptant, au contraire, le point de vue de M. Ferrero, on peut trouver dans la conduite des classes romaines des enseignements pour le présent. D'autre part nous sommes ici sur les frontières du christianisme : on ne saurait espérer comprendre la conquête chrétienne que si on a pu se faire une idée un peu exacte de la structure économique de cette société ; le livre de M. Ferrero est donc une introduction aux origines religieuses du monde moderne.

I

Lorsque le calme revint, après les guerres civiles, tout le monde semble avoir cru que le nouveau gouvernement allait se préparer à conquérir la Perse ; mais Auguste ne songeait nullement à reprendre les projets de César et d'Antoine ; M. Ferrero se félicite de cette détermination parce que la conquête de la Perse aurait amené les Romains à négliger l'Occident et particulièrement la Gaule (p. 197). Désormais l'esprit d'extension impérialiste cessera de dominer la politique romaine.

Quand on réfléchit à cette transformation, il est difficile de ne pas se rappeler ce que Renan écrivait en 1871 : « L'Angleterre me paraît en train d'expulser son élément germanique, cette noblesse obstinée, fière, intraitable, qui la gouvernait du temps de Pitt, de Castlereagh, de Wellington. Que cette pacifique et toute chrétienne école d'économistes est loin des hommes de fer qui imposèrent à leur pays de si grandes choses ! L'opinion publique de l'Angleterre, telle qu'elle se produit depuis plus de trente ans, n'est nullement germanique ; on y sent l'esprit celtique plus doux, plus sympathique, plus humain (1). » Il est évident que Renan ne songeait pas à instituer une discussion anthropologique, en vue de savoir ce qu'il y avait de sang germain dans les veines de Wellington. Des considérations anthropologiques peuvent être utiles pour nous avertir que de grands changements ont dû se produire dans

1. — Renan, *Réforme intellectuelle et morale*, p. 27.

une population qui n'a pas d'histoire ; mais elles ne nous apprennent pas quels sont ces changements et elles sont inutiles quand nous avons des témoignages directs sur le mouvement social.

a) Je suis très frappé de l'étroitesse d'esprit que l'on constatait en Angleterre à l'époque où elle était gouvernée par les hommes de fer dont parle Renan ; les Anglais se firent longtemps les idées les plus étranges sur les peuples continentaux (1) et leurs économistes avaient encore peine à croire, il y a vingt ans, que les Allemands pussent « inventer quelque chose d'autre que la métaphysique et les diplômes d'honneur » (2). Cet état d'esprit contribuait beaucoup à développer l'orgueil national, donnait aux Anglais une grande confiance dans leur force et était ainsi un élément essentiel d'impérialisme. Les vaincus ne voyaient aucun moyen d'amener leurs maîtres à les ménager, parce que ces maîtres étaient fermés à toute idée qui ne fût pas tournée vers la grandeur de l'Angleterre ; l'étroitesse d'esprit des Anglais avait donc pour conséquence indirecte de renforcer leur prestige.

Lorsque les deux politiques d'impérialisme et de progrès pacifique furent, pour la première fois, en présence à Rome, le vainqueur d'Annibal combattit le système des usurpations violentes ; les Scipion étaient beaucoup plus éclairés que les autres patriciens ; le plus illustre d'entre eux, Scipion Emilien, avait été l'ami de Polybe « le grand penseur qui lui avait ouvert tous les secrets de sa profonde science historique » ; le triomphateur de Carthage et de Numance était persuadé que « l'impérialisme finirait par détruire l'empire » (tome I, pp. 56-57). L'homme qui entraîna Rome à entreprendre, dans des conditions particulièrement odieuses, la dernière guerre contre Carthage, fut Caton le censeur, que l'on peut regarder comme ayant été le personnage le plus représentatif de l'étroitesse de l'esprit romain.

Le progrès de la culture devait conduire les classes dirigeantes à considérer la politique sous un aspect moins jingoïste.

b) Suivant M. Ferrero, Auguste aurait été très frappé de la faiblesse de Rome ; il n'avait triomphé d'Antoine que par suite de

---

1. — Au temps de Napoléon Ier, les habitants de Londres furent stupéfaits de voir un prisonnier français grand et gros ; les Anglais croyaient alors que les Français étaient de petits hommes, se nourrissant de grenouilles (Newman, *Grammaire de l'assentiment*, trad. franç. p. 28).

2. — Th. Rogers, *Interprétation économique de l'histoire*, trad. franç. p. 350.

fautes extravagantes accumulées par celui-ci ; notre auteur se demande même si Auguste aurait été porter la guerre en Orient au cas où son rival fût demeuré sur la défensive (pp. 9-10). La politique adoptée en Egypte était la conséquence de cette faiblesse, le vainqueur n'avait pas osé transformer le pays en province romaine et il avait cherché à donner aux Egyptiens l'illusion qu'ils étaient toujours en monarchie, sous les ordres d'un préfet (p. 11). Auguste ne voulait pas que son préfet fît des expéditions sur le Haut Nil, parce que cela pouvait entraîner à des complications dangereuses pour un si grand territoire sur lequel il n'avait pu laisser que trois légions (p. 38).

Pour conquérir la Perse, César avait compté employer 16 légions ; Auguste n'en avait que 23 pour tout l'empire (p. 12). Antoine avait, en l'an 36, envahi la Perse avec 16 légions et de nombreux auxiliaires, soit en tout environ 100.000 hommes ; il avait échoué et perdu le cinquième de son effectif (tome IV, p. 103 et pp. 117-121). L'expérience avait montré qu'il faudrait plusieurs campagnes, qu'il y aurait de grands sièges à entreprendre et qu'on aurait besoin de toute une armée pour conserver les communications. Antoine n'avait pu prendre la capitale de la Médie parce que les Parthes lui avaient enlevé son matériel.

Les Romains, instruits, devaient comprendre que les anciennes victoires de leurs ancêtres avaient été dues, pour une très grande partie, à ce qu'elles n'avaient eu affaire qu'à des bandes faiblement armées, mal exercées et mollement commandées. Les légions avaient été vaincues par la cavalerie d'Annibal et elles n'avaient pas triomphé sans peine des piquiers de la phalange macédonienne. Pour combattre les Parthes, il est probable qu'il aurait fallu réformer la tactique de l'infanterie et posséder une cavalerie de ligne solide. Tout cela devait paraître d'autant plus difficile que la discipline était alors fort relâchée et qu'elle tomba tout à fait, malgré quelques tentatives de réforme (p. 57).

c) Il me semble que les gens raisonneurs de ce temps devaient mesurer les dépenses et les recettes probables de la guerre. César et Antoine avaient voulu conquérir la Perse, parce qu'ils avaient besoin de gloire ; mais les contemporains, éclairés d'Auguste, n'éprouvaient pas un tel besoin, et lui non plus. Rien ne démontrait que l'on trouverait en Perse des trésors aussi considérables que se le figurait l'imagination populaire. Antoine avait épousé Cléopâtre pour pouvoir disposer, en vue de cette guerre, de la fortune du roi d'Egypte comme l'a montré M. Ferrero (tome IV, p. 91) ; mainte-

nant il fallait recourir à de véritables opérations de flibustiers pour avoir de l'or. Le royaume sabéen du Yémen passant pour très riche, une armée de 10.000 hommes fut envoyée dans le sud de l'Arabie, en l'an 25 ; mais elle ne rapporta rien (p. 62, pp. 95-96, p. 113, pp. 117-121). La même année, une expédition fut faite dans la vallée d'Aoste pour remettre en exploitation des mines d'or, en réduisant la population en esclavage ; Auguste avait commencé lui-même une guerre analogue contre les Cantabres (pp. 57-58 et p. 96). Il avait annoncé qu'avant de conquérir la Perse, il irait en Bretagne ; ce pays, à demi fabuleux, avait le renom de renfermer des matières précieuses (p. 35, p. 40).

Le besoin d'argent força Auguste à soumettre à de nouveaux impôts les populations mal soumises encore des Alpes, de la Pannonie et de la Gaule ; il en résulta des troubles graves (p. 96, pp. 279-289). Les hommes compétents devaient donc recommander la prudence ; l'expérience a maintes fois prouvé que le jour où les classes gouvernantes calculent avec soin les profits et pertes des guerres, elles se décident pour la paix.

II

Une si grande transformation de l'esprit romain ne pouvait se produire sans qu'il y eût une grande quantité de mensonges destinés à justifier les nouvelles directions. Nous avons vu chez nous l'idée de revanche s'évanouir d'une manière presque complète, lorsque l'alliance franco-russe parut avoir rendu à la France un rang élevé dans la diplomatie européenne ; les Français furent heureux d'avoir trouvé un prétexte pour ne plus se laisser terroriser par un idéal guerrier. La gloire de l'alliance compensa la prise de l'Alsace-Lorraine grâce à la littérature qui fut consacrée à cet événement.

a) Les amis d'Auguste parlèrent longtemps de la Perse comme d'une proie destinée aux légions chargées de venger la mort de Crassus et l'échec d'Antoine. « Auguste voulait abandonner la Perse aux poètes pour qu'ils en fissent la conquête sur le papier, aussi souvent qu'il leur plairait » (p. 12, cf. p. 8 et p. 19). C'était la meilleure méthode à suivre pour un parti qui ne voulait pas entreprendre cette grande guerre. En combattant les lubies populaires, il y aurait eu à craindre d'exaspérer l'orgueil national ; en faisant des affaires de Perse un sujet de littérature, on pouvait amener la nation à se contenter d'un simulacre de revanche, susceptible d'être célébré comme une victoire décisive.

En l'an 20, le roi d'Arménie, ayant été détrôné par une révolu-

tion, Auguste le remplaça par son frère Tiridate, qui avait été jadis fait prisonnier par les Romains et élevé à Rome ; les Parthes acceptèrent cette demi-annexion ; ils rendirent même les enseignes et les prisonniers de l'armée de Crassus. Ce succès diplomatique fut transformé par les gens qui avaient intérêt à tromper le peuple. Horace abusa alors « du privilège accordé aux poètes de dire des mensonges. On frappa des monnaies avec la légende *Armenia capta* et sur lesquelles un Parthe à genoux tend les enseignes ; la même scène fut divulguée dans des peintures, dont l'une semble avoir été retrouvée sur le mont Palatin » (pp. 193-197). La littérature conquérante fut ainsi dignement close par des farces ; peut-être les historiens futurs relèveront-ils, dans les manifestations auxquelles a donné lieu l'alliance franco-russe, des choses aussi absurdes que celles-ci.

b) Nous avons vu de nos jours l'Angleterre justifier toutes ses lâchetés par des théories sur le droit ; Gladstone, pour expliquer l'abandon du Haut-Nil aux Derviches, déclara que tous les malheurs de l'Egypte provenaient de ce qu'elle n'avait pas respecté l'autonomie des Soudanais. Nous trouvons des mensonges du même genre à Rome : « Il fallait que Rome, dit M. Ferrero, reconnût la faiblesse en Orient et que, comme tous les Etats et les partis qui vieillissent, elle cachât habilement cette faiblesse sous un beau voile de générosité et de bonté » (p. 10). L'*Enéide* donnera le programme de la mission civilisatrice à laquelle Rome se prétendra appelée et M. Ferrero pense qu'Auguste « considérait comme nécessaire une politique de conciliation, de justice, de douceur » (pp. 133-134).

Les modernes ont été trompés par la littérature. « Si on veut comprendre ce que fut... l'empire romain, il importe de se débarrasser d'une des erreurs les plus invétérées et les plus répandues, et qui consiste à croire que Rome administrait ses provinces avec des vues très larges, en veillant à l'intérêt général et d'après des principes sages et bienfaisants qui visaient surtout au bien des sujets » (p. 156). En fait, elle s'occupait surtout de percevoir des impôts et, en Asie, elle se montrait fort inférieure aux anciennes monarchies, ne s'occupant point « de défendre les intérêts vitaux de l'hellénisme, de favoriser la diffusion de sa culture, de maintenir sa suprématie sur les races indigènes, de protéger son commerce, de coordonner les efforts des principales villes » (p. 179). Elle « avait dû presque partout se contenter de gouverner les peuples soumis avec leurs anciennes institutions nationales » (p. 158) ; elle ne son-

geait pas à corriger les vices des administrations grecques (p. 160) et le pouvoir demeurait dans presque toutes les villes entre les mains « de coteries corrompues de politiciens besogneux » (p. 183).

Beaucoup de gens caressaient l'espoir d'une régénération de la Grèce qui eût été « la plus merveilleuse entreprise de l'histoire de Rome », mais qui dépassait les forces de l'empire (p. 158). Auguste continua la politique de Flaminius « qui consistait à dissimuler l'impuissance de Rome sous un respect empressé de la liberté grecque et à laisser la Grèce... se consumer dans ses vices » (p. 161).

Les monarchies du plateau asiatique furent conservées parce qu'il était plus facile de gouverner ces populations demeurées presque barbares par l'intermédiaire de rois que de les soumettre à des magistrats romains ; c'est ainsi que l'Arménie ne fut pas annexée, que la petite Arménie fut donnée au roi de Cappadoce, que le fils de Tarcondimète, qui était mort en servant sous Antoine, fut restauré sur le trône de son père, que la dynastie nationale reparut en Comagène, qui était depuis dix ans sans souverains (pp. 192-195). Cependant, le roi des Galates, Amyntas, ayant été tué par les Ciliciens, on ne trouva pas équitable de conserver le royaume pour son fils qui était en bas âge ; le pays avait été annexé et il demeura province romaine (p. 115) ; l'opportunité était la véritable base de cette prétendue justice.

La singulière protection qu'Auguste accorda à Hérode achève de nous montrer ce qu'il faut penser de ce mensonge de la paix par le droit. Hérode n'était pas seulement le roi de la petite Judée : il aspirait à être le suzerain de toutes les juiveries dispersées et il travaillait activement à établir une alliance solide entre le judaïsme et l'hellénisme, en vue de donner à ses protégés la suprématie sur l'Orient (pp. 183-188 et p. 203). Ce monstre pouvait être un auxiliaire trop utile pour qu'Auguste ne le ménageât pas.

c) Touvant à Rome un mélange parfois paradoxal des idées les plus opposées, M. Ferrero a essayé de définir cette situation par des formules sociologiques. « Il y avait, dit-il, des contradictions multiples, étranges et incessantes, mais elles se résument toutes dans une contradiction plus générale..., la contradiction entre le principe latin et le principe gréco-oriental de la vie sociale, entre l'Etat considéré comme un organe de domination et l'Etat considéré comme un organe d'une culture élevée et raffinée, entre le militarisme romain et la civilisation asiatique » (p. 79). Et un peu plus loin : « La culture gréco-asiatique entravait la restauration de l'ancien Etat latin que tout le monde réclamait pour sauver l'empire ;

mais tout le monde, ou presque tout le monde, voulait sauver l'empire pour que l'Italie eût les moyens de s'assimiler la culture gréco-asiatique » (p. 80).

Ces formules me paraissent un peu énigmatiques ; j'y retrouve un souvenir de distinctions qui, pour avoir eu beaucoup de succès dans la littérature sociologique, n'en sont pas moins superficielles : opposition entre le régime militaire et le régime industriel, entre l'état de domination et l'état de culture. Tout devient simple quand on se place en face du problème économique.

Rome voulait jouir des produits de luxe que fabriquait l'Asie, mais elle n'avait point de marchandises à offrir en échange ; si elle s'était mise en mesure de pouvoir entrer dans le système économique de l'Orient grâce à sa propre production, il serait permis de dire qu'elle voulait s'assimiler la civilisation gréco-asiatique ; mais personne n'y songeait. Rome, achetant toujours, était obligée de payer avec l'or que lui procurait sa domination. Jadis Athènes avait pu prospérer grâce à un commerce privilégié et était tombée en décadence quand elle avait perdu l'empire maritime (p. 154) ; Rome n'était même pas en état de s'enrichir de cette manière. On ne voulait plus faire de grandes guerres pouvant procurer des trésors, mais on entendait continuer à acquérir des produits asiatiques : contradiction analogue à celle des philanthropes qui maudissent le régime colonial et ne voudraient cependant pas se passer des denrées obtenues grâce aux abus de ce régime.

Toute l'histoire de la décadence romaine va reposer sur ce mensonge économique : les classes dirigeantes entrèrent en guerre contre les forces productives pour se procurer les ressources que les expéditions militaires ne procurent plus ; les classes qui travaillent seront écrasées par les charges ; rien ne sera employé pour améliorer ou même conserver les conditions de la production ; peu à peu Rome épuisera toutes les ressources dont elle disposait. Il y avait, à Rome, trop de gens intéressés à faire l'apologie de ce régime pour qu'il ne finît point par être regardé comme conforme à la raison. L'expérience moderne nous apprend quelle puissance de persuasion possèdent les gens qui prônent les défaillances de la production et qui opposent leur *sens social* au dur bon sens de l'économie.

Intellectuels qui donnèrent à Rome l'illusion qu'elle continuait à être la plus redoutable des forces militaires, moralistes qui lui persuadèrent que sa faiblesse opportuniste était justice, gens doués du *sens social* qui dissimulèrent le vice fondamental de son économie et lui firent croire que sa prospériré momentanée pourrait

durer sans qu'elle eût à subir les dures conditions de l'économie productive, tous ces êtres néfastes s'entendaient pour faire évanouir le spectre effrayant de l'ancien Etat latin qui avait eu « pour unique objet, dit M. Ferrero, de vaincre l'égoïsme de l'individu chaque fois qu'il se trouvait en opposition avec l'intérêt public et d'obliger tout le monde, depuis le sénateur jusqu'au paysan, à agir pour le bien de l'Etat, même quand il est nécessaire de sacrifier ce qu'on a de plus précieux, les affections de famille, les plaisirs, la fortune, la vie même » (p. 80).

III

Tout le long de cette histoire, il est question d'une réaction puritaine qui aboutit aux lois sociales de l'an 18 contre le célibat, le luxe et les relations sexuelles illicites. Cette législation nous paraît d'autant plus difficile à comprendre que nous sommes habitués aujourd'hui à douter de l'efficacité de pareils moyens de réforme. Horace n'y croyait guère et se moquait des puritains (p. 217); M. Ferrero pense même que l'opinion d'Auguste nous a été conservée par Tite Live, écrivant « qu'on ne sait plus supporter ni le mal dont on souffre ni les remèdes qui seraient nécessaires pour en guérir » (pp. 19-20, cf. p. 17 et p. 224).

On est surpris que l'opinion publique ait pu exiger une telle législation, alors que Properce et Tibulle obtenaient la faveur des hautes classes. « Tous les deux travaillaient, sans le savoir, à affaiblir non seulement la vieille famille et la vieille morale, mais aussi la vieille armée romaine. Properce et Tibulle commençaient, au nom du dieu Eros, cette propagande antimilitariste qui sera continuée pendant trois siècles sous différents points de vue... jusqu'à ce qu'elle livre l'empire désarmé aux barbares » (pp. 74-75, cf. p. 19). L'amour est mis au-dessus de la gloire militaire, et cependant « les hommes qui devaient présider au rétablissement du passé admiraient ces poésies et en protégeaient les auteurs » (pp. 77-78).

On peut, à la rigueur, expliquer la loi contre le célibat en disant qu'Auguste, ayant reconnu la nécessité de gouverner avec l'aide de la vieille aristocratie, devait désirer que les familles pussent se maintenir. M. Ferrero suppose que la loi somptuaire plaisait aux classes moyennes et à la noblesse appauvrie (p. 246). Auguste vivait suivant les anciens usages, mais sa fille Julie avait des goûts plus modernes et il semble qu'Auguste ait été opposé aux vœux des puritains à cause d'elle (p. 242). Quant aux lois sur les relations

sexuelles illicites, elles menaçaient Auguste lui-même, qui passait pour être l'amant de Terentia, la femme de son ami Mécène ; il fit donc de sérieux efforts pour empêcher une telle réforme, mais les puritains l'emportèrent « en travaillant l'opinion et le Sénat, et en agissant, par de sourdes menaces, sur Auguste lui-même » (pp. 243-245).

Ces lois ne plaisaient pas complètement aux partisans des vieilles traditions, car (comme cela arrive presque toujours pour les législations sociales) elles étaient *révolutionnaires*. M. Ferrero donne même de bonnes raisons pour faire supposer que le célèbre jurisconsulte Antistius Labéon blâma les mesures qui réduisaient beaucoup l'autorité du chef de famille (p. 238). En prétendant amener les veuves à se remarier, Auguste « foula aux pieds des traditions antiques et respectées », les secondes noces ayant toujours été mal vues à Rome (p. 233). La loi sur l'adultère permettait au premier délateur venu d'intervenir dans des questions que l'on a presque partout regardées comme appartenant au droit familial : à défaut du mari ou des parents, ce délit pouvait être, en effet, poursuivi par des étrangers ; les maris complaisants, qui étaient nombreux à Rome, étaient punis comme les adultères (p. 248, cf. pp. 72-73).

Ces mesures étaient fort gênantes : lorsqu'on célébra les jeux séculaires, l'année suivante, on dut suspendre l'application de la loi qui excluait les célibataires des fêtes publiques (p. 237 et p. 268). La loi sur les relations illicites créa un « régime de terreur dans le royaume d'Aphrodite » (p. 249) ; il y eut de terribles scandales, d'autant plus qu'en dépit des anciennes lois, beaucoup d'avocats trouvaient dans ces affaires nouvelles des occasions pour gagner beaucoup d'argent (pp. 285-286).

Plus on examine cette question, plus on a de peine à comprendre quelles raisons graves purent conduire les Romains à une législation puritaine, qui ne semble avoir d'ailleurs produit que des résultats malencontreux. Je ne crois pas qu'il faille attacher d'importance à l'influence des stoïciens qui obtenaient alors un assez grand succès ; ce succès devrait s'expliquer par la force du courant puritain qui conduisit Lucius Crassicius, homme de lettres illustre, à entrer dans la secte (pp. 102-103). Si l'on devait rattacher la loi de l'an 18 à une philosophie d'un caractère aussi universaliste qu'était le stoïcisme, il deviendrait impossible de comprendre un fait que signale M. Ferrero : d'un côté, le commerce avec une femme romaine d'honnête famille et de renommée respectable, était un délit (*stuprum*) puni comme adultère, et d'un autre côté, les adultères commis avec les affranchies et les étrangères demeuraient permis ; à plus forte raison, les étrangers échappaient à toute

atteinte de la loi (pp. 248-250). Il y avait donc d'autres préoccupations que celles d'une morale philosophique.

Je pense que cette législation se rattache à une conception très importante des causes qui avaient produit la grandeur de Rome. Lorsque l'esprit d'examen se fut un peu développé, on ne voulut plus seulement expliquer cette grandeur par des raisons semblables à celles que donnent les peuples barbares, par la protection de dieux aveugles ; on crut que les Romains avaient mérité leurs victoires par la sainteté de leurs mœurs ; on trouve une idée fort analogue chez les Anglais actuels. Lorsque saint Augustin sera amené à discuter la philosophie de l'histoire contre les derniers défenseurs du paganisme, il dira que les Romains ont reçu du vrai Dieu la récompense des sacrifices qu'ils firent pour le bien public (1).

Les puritains dont parle M. Ferrero, étaient persuadés que le meilleur moyen de protéger l'empire consistait à faire des lois sur les mœurs ; ils admettaient probablement que ces lois ne seraient pas complètement appliquées ; mais ils pensaient que la République aurait acquis des droits sérieux à la protection divine si elle avait fait tout ce qu'elle pouvait en promulguant des lois sévères contre les mauvaises mœurs. Il n'y avait pas lieu évidemment de se préoccuper des étrangers, dont les mœurs n'intéressaient point le salut de Rome. Comme à cette époque on n'avait plus une grande confiance dans la puissance militaire, on pensait qu'il ne fallait rien négliger pour obtenir la protection divine et au besoin ne pas reculer devant des mesures révolutionnaires.

Ces idées demeurèrent très puissantes à Rome pendant toute la durée de l'empire ; Renan est très surpris de voir le cruel et immoral Domitien vouloir passer pour « le sauveur des dieux et le restaurateur des mœurs » ; il croit que cet affreux empereur trouvait grâce à ce raffinement d'hypocrisie, des prétextes nouveaux pour faire périr des innocents (2). Cette explication est évidemment très superficielle ; Domitien croyait consolider son pouvoir et assurer l'empire contre les dangers de guerres qu'il redoutait.

Au milieu d'une société généralement fort corrompue, quelques grandes familles maintenaient toujours quelque chose des anciennes coutumes ; l'idéologie puritaine leur fournissait des raisons graves pour justifier des manières de vivre si éloignées de celles du monde à la mode ; en raison des liens qui existaient entre leur histoire et

1. — Saint Augustin, *Cité de Dieu*, livre V, chap. xv.
2. — Renan, *Evangiles*, p. 221, p. 291 et p. 294.

celle de Rome, on était persuadé que leurs actions avaient la valeur d'actes publics et que par suite leur conduite privée pouvait intéresser le salut du pays ; le peuple leur savait gré de contribuer à la prospérité de tout le monde en appelant la faveur des dieux sur Rome, tant par le soin avec lequel elles assuraient le service des vieux cultes que par la rigidité de leurs mœurs.

Ces observations nous permettent de comprendre l'attrait que le christianisme naissant exerça sur beaucoup de membres de la très haute aristocratie romaine, qui trouvaient dans les mœurs de la nouvelle religion tant d'analogies avec celles de l'antique famille romaine. M. P. Allard a été fort surpris de rencontrer des témoignages établissant que des patriciennes converties travaillaient comme aux temps primitifs de Rome (1) ; il a longuement disserté sur la réhabilitation du travail manuel par une religion dont le Dieu avait été charpentier. Cet auteur prend évidemment les choses à rebours. Jamais les vieux usages n'avaient complètement disparu, comme le montre l'inscription funéraire de Turia (p. 70). Auguste « ne portait que des toges faites à la maison par ses servantes, sous la surveillance de Livie » (p. 242). Le travail manuel, loin d'être méprisé par la haute aristocratie, était un signe de mœurs archaïques et par suite d'une vie particulièrement noble.

IV

M. Ferrero s'étend longuement sur les raisons qui peuvent expliquer le culte que les Grecs d'Asie avaient rendu aux anciens souverains du pays et rendirent ensuite à Auguste vivant. « Ce [dernier] culte était une nouveauté singulière. Même aux temps de la monarchie, l'adoration des rois vivants ne semble avoir été pratiquée qu'en Egypte... Pourquoi cette plante égyptienne, qui n'avait jamais pu pousser sur le sol de l'Asie, y prenait-elle soudain racine et si rapidement? Pourquoi, alors qu'en Italie on cherchait à restaurer les institutions républicaines, ce culte des souverains vivants croissait-il si rapidement parmi les Grecs d'Asie Mineure, s'attachant comme un lierre à la personne du premier magistrat de la nouvelle république? » (p. 169).

Ces pratiques semblent à M. Ferrero tenir à des raisons d'ordre économique. Les villes de la basse région avaient besoin de l'amitié des souverains du plateau, pour la protection de leur commerce ; ces souverains attiraient chez eux des artistes grecs ; la bourgeoisie

1. — P. Allard, *Les esclaves chrétiens*, 3e édition, pp. 398-400.

des cités industrielles avait grand intérêt à renforcer la stabilité de ces monarchies partiellement hellénisées : « L'apothéose des rois morts [n'avait] pas été la monstrueuse flatterie de Grecs dégénérés, mais un des nombreux procédés dont l'hellénisme se servait pour accomplir ses grands projets de domination économique et intellectuelle sur les races indigènes » (pp. 175-178).

Maintenant on allait, il est vrai, beaucoup plus loin : « Ce n'était point par un esprit lâche et servile que dans son Olympe rempli de dieux disparates venus de tous les pays, l'Asie mettait tant d'empressement à faire place au dernier dieu venu un peu à l'improviste, en chair et en os, de l'Italie. Ce dieu... devait être la force coordinatrice des intérêts particuliers des villes grecques, leur rempart contre la Perse, le protecteur de leur commerce... En vain [l'hellénisme] avait commencé par diviniser Rome ; puis il avait tenté de diviniser, à leur passage, ces proconsuls qui ne faisaient qu'apparaître. Mais les désillusions éprouvées pendant un siècle n'avaient pas suffi à décourager pour toujours les Grecs d'Asie. L'homme attendu semblait enfin venu... En lui élevant, à lui et à Rome, le temple de Pergame..., l'hellénisme asiatique invitait Auguste à remplir le grand rôle historique qu'avait joué en Asie la monarchie hellénisante, et que Rome avait négligé » (pp. 187-188).

Ces explications font appel à des raisonnements trop logiques pour pouvoir être regardées comme définitives. Le fait vraiment fondamental est le contact, signalé d'ailleurs par M. Ferrero, d'une bourgeoisie grecque et d'une plèbe demeurée fidèle à ses anciennes coutumes (p. 176). Les cultes locaux de l'Asie Mineure comptent parmi les plus grossiers de l'antiquité ; j'avoue que je ne puis arriver à trouver rien de métaphysique ni de profond dans le culte de Cybèle, avec ses pratiques monstrueuses de castration et de prostitution sacrée (pp. 173-175). La bourgeoisie grecque, en voyant des religions si basses, avait perdu tout ce qui pouvait lui demeurer de sentiment religieux ; elle était devenue profondément sceptique, ce qui ne l'empêchait pas d'accepter facilement beaucoup de superstitions. L'expérience nous apprend que ces deux états d'âme ne sont nullement contradictoires : l'homme superstitieux a confiance dans le savoir-faire d'un magicien qui emploie des formules et des gestes mystérieux ; il peut ne pas s'occuper du tout des puissances surnaturelles qui seraient susceptibles d'expliquer l'efficacité de ces formules et de ces gestes ; c'est ainsi que des Juifs polonais firent dire des messes pendant une épidémie de choléra, d'après Renan (1) ;

1. — *Journal asiatique,* 1er semestre 1859, p. 425.

des sceptiques peuvent ne plus croire aux dieux, mais ne pas mettre en doute le pouvoir d'un marchand de merveilleux.

Décrivant l'Asie Mineure au milieu du premier siècle de notre ère, Renan dit que c'était un pays très religieux ; il se trompe, car ce qu'il trouve dans les documents est seulement la preuve d'une crédulité sans bornes, d'un penchant extrême à la superstition ; des thaumaturges devaient obtenir dans ce pays les plus étonnants succès ; chez des écrivains distingués, on rencontre des idées de charlatans. A cette époque, le culte d'Auguste était devenu dominant, bien que d'anciens sanctuaires eussent conservé leur vogue (1). Renan n'a pas cherché à donner les raisons de ce culte impérial.

Les progrès des arts plastiques avaient singulièrement popularisé la doctrine d'Evhémère, suivant lequel les dieux étaient des hommes divinisés ; il n'y a point pour le sculpteur grec de différence entre la statue d'un dieu et celle d'un grand personnage quelconque ; dans les deux cas, il lui faut exprimer la majesté de l'attitude et la beauté des vêtements nobles ; le hiératisme avait presque complètement disparu dans la représentation des divinités helléniques. Mettre un magistrat au rang de dieux devenus si humains n'avait point pour les Grecs de ce temps le même sens qu'il aurait eu pour d'autres peuples moins artistes et plus religieux.

Les Grecs avaient observé facilement que les dieux de leur mythologie n'excitaient pas une très grande vénération chez les Asiatiques ; c'est pourquoi ils avaient accepté un certain mélange, faisant des images de leurs dieux qui ressemblassent un peu aux idoles orientales et hellénisant les divinités du pays (pp. 176-177). Ils avaient vu aussi que les Apollon et les Minerve étaient bien moins redoutés par les indigènes que les souverains ; puisqu'il fallait, pour la plèbe des temples, des rites et des prêtres, mieux valait que le culte s'adressât à une belle statue d'un roi illustré par ses hauts faits ou ayant rendu de sérieux services à la cité, qu'au symbole inesthétique d'une divinité barbare. Cette statue ferait, au moins, honneur au pays et il n'y avait aucune raison pour que ses prêtres n'eussent pas autant d'habileté thaumaturgique que les autres prêtres. On peut bien admettre aussi que les Grecs, toujours si calculateurs, aient vu qu'ils faisaient ainsi une bonne affaire et que cette considération utilitaire ait contribué à leur rendre ce culte des souverains très sympathique.

Les hasards des guerres et des révolutions étaient grands dans les

---

1. — Renan, *Saint Paul*, pp. 24-25 et pp. 28-30.

monarchies asiatiques ; les Grecs étaient trop avisés pour organiser le culte de rois qui n'auraient pas triomphé de tous les obstacles ; pour être dieu, il fallait, tout d'abord, avoir été heureux ; ces sceptiques n'avaient guère de respect pour le malheur. On comprend donc que ces gens si ingénieux n'aient proposé à l'adoration de la plèbe que des rois morts. Quand Rome apparut, la situation changea, parce qu'on se persuada, très vite, qu'elle ne saurait être vaincue ; il n'y avait donc plus autant de précautions à prendre ; le vainqueur d'Antoine fut, tout de suite, regardé comme étant le maître définitif du monde ; aussi, après la bataille d'Actium, les Asiatiques avaient-ils décidé de lui élever des temples à Nicomédie et à Pergame (pp. 166-167).

Il me semble qu'au milieu de tous ces hommages on ne saurait faire autrement que de découvrir un peu d'ironie : les Grecs avaient assez d'esprit pour se venger de la grossièreté de la plèbe et de celle de leurs maîtres. C'est ce qui me paraît frappant dans une inscription de Mitylène ; on y lit que « ce qui est bas par le sort et par la nature ne peut se comparer aux êtres qui ont le lustre divin et la supériorité des dieux » ; M. Ferrero donne ce commentaire du reste de l'inscription : « Elle semble trouver que la divinisation ne suffit pas ; elle promet solennellement de ne négliger aucun moyen de faire Auguste encore plus divin, si l'occasion s'en présente » (pp. 167-168). De telles hyperboles ne sont guère intelligibles si on ne suppose un grand scepticisme dans la bourgeoisie qui commandait ces hommages.

L'interprétation que je donne du culte d'Auguste a une grosse importance pour l'histoire ultérieure de l'Asie Mineure ; ce pays a eu, en effet, des destinées particulièrement curieuses au cours de la conquête chrétienne. « Le christianisme, dit Renan, s'alluma dans toute l'Asie Mineure comme un soudain incendie » (1) ; c'est en Phrygie qu'on trouve les monuments les plus anciens où le mot *christianos* soit exposé à tous les regards ; on a observé qu'au début du IIIe siècle, Apamée avait placé un symbole biblique sur ses monnaies (2), ce qui permet de penser que parmi ses magistrats il pouvait y avoir des chrétiens ; à la fin de ce siècle, il y eut des villes dont la population était presque entièrement chrétienne (3).

---

1. — Renan, *op. cit.*, p. 366.

2. — Renan, *op. cit.*, p. 363. Renan estime que les inscriptions funéraires renferment souvent « l'expression voilée de dogmes chrétiens » ; dans d'autres « on sent un effort pour éviter les formules païennes ».

3. — P. Allard, *Dix leçons sur le martyre*, pp. 64-65.

Parmi les raisons qui expliquent ces phénomènes curieux, il faut compter, en première ligne, la décomposition religieuse qui avait été poussée très loin dans ce pays ; partout où on peut constater une telle décomposition, les triomphes du christianisme furent, en effet, relativement faciles. Quand on jette un coup d'œil sur la carte de l'Eglise syriaque, on est tout surpris de voir avec quelle solidité elle avait pu s'organiser dans les vallées de l'Euphrate et du Tigre, tandis qu'elle ne parvenait pas à conquérir le plateau persan, où existait une religion nationale (1). La Gaule semble avoir été très tolérante, parce que le paganisme romain y existait à l'état d'importation et que les cultes anciens étaient regardés comme de basses superstitions bonnes pour la plèbe (2).

Je crois donc que le christianisme conquit facilement l'Asie Mineure, parce qu'il ne trouva devant lui que des cultes officiels établis par une bourgeoisie sceptique et des superstitions populaires qui écœuraient tous les gens ayant reçu quelque culture.

Georges Sorel.

---

1. — Labourt, *Le Christianisme dans l'empire perse.*

2. — Cf. P. Allard, *Les dernières persécutions du III^e^ siècle*, 2^e^ édition, pp. 181-182.

Les « Considérations Inactuelles » de Nietzsche (1)

On pourrait tout d'abord demander à M. Henri Albert, sous la direction de qui se publient en France les œuvres complètes de Nietzsche, pourquoi ce volume vient à la suite des autres, alors que, logiquement, et pour une bonne entente de l'évolution intellectuelle du grand penseur allemand, c'est peut-être par lui qu'il aurait fallu commencer. Car, inconstestablement, ce livre des *Considérations inactuelles* est le plus *jeune* de tous ; il précède même, comme inspiration, comme facture, comme écriture, *l'Origine de la Tragédie* ; il appartient à cette période première de la pensée nietzschéenne qu'on a pu qualifier de « romantique » et où Nietzsche est encore un élève, l'élève de Schopenhauer, et un ami, l'ami de Wagner ; la deuxième partie de ces *Considérations* comprendra, en effet, une étude sur *Schopenhauer comme éducateur* et sur *Wagner à Bayreuth*. A cette période succèdera, on le sait, une phase « intellectualiste », où Nietzsche, précisément, fera son examen de conscience, critiquera, passera au laminoir, impitoyablement, tout ce romantisme primitif : c'est la période où il écrit *Humain, trop humain*, le *Voyageur et son ombre*, *Aurore*, le *Gai savoir*, la période de guérison où Nietzsche aspire, avant tout, à la clarté des esprits libres (*Humain, trop humain* est mis sous les auspices de Voltaire) ; elle représente la plus grande victoire que Nietzsche ait remportée sur lui-même, lui dont toute l'existence fut une perpétuelle victoire sur soi, une tragédie douloureuse, un perpétuel *Prométhée délivré* d'une pensée si loyale et si probe, qu'elle se considérait elle-même comme une sorte de Jupiter à qui il fallait sans cesse dérober la foudre, fût-ce au prix des souffrances les plus cruelles.

Mais passons condamnation sur ce point. Après tout, il n'est peut-être pas mauvais qu'on nous redonne, après le Nietzsche

---

1. — F. Nietzsche : *Considérations inactuelles*, 1re partie. *David Strauss ; De l'inutilité et des inconvénients des Etudes historiques.* Paris 1907, Société du *Mercure de France*, trad. Henri Albert.

intellectualiste et le Nietzsche dionysien, le premier Nietzsche, le Nietzsche encore mal dégagé du romantisme ; par ce brusque rapprochement avec le point de départ, on a la sensation très vive, en effet, du chemin parcouru et, du même coup, de l'unité de l'œuvre entière. M. Faguet (1) dit que tout Nietzsche est dans *l'Origine de la Tragédie* ; c'est parfaitement exact, et il est certain que les idées développées dans les *Considérations inactuelles* resteront, au fond, les idées maîtresses, les idées directrices de Nietzsche. Son romantisme primitif, après avoir traversé l'intellectualisme et s'être en quelque sorte épuré et clarifié, deviendra le *dionysisme* final : celui-ci est déjà dans celui-là.

Quelle est, en effet, l'idée maîtresse de Nietzsche ? C'est que cela seul est bon, beau et vrai qui rend la vie plus forte, plus haute et plus belle et que tout ce qui érige en absolu une valeur quelconque, *à côté et au dessus de la vie*, que ce soit la science, ou l'art, ou la morale, est mauvais, signe d'épuisement et de décadence : la science pour la science, l'art pour l'art, la morale pour la morale, sont des formules de décadence ; toutes ces puissances ne sont bonnes que si elles se subordonnent à la vie, que si elles tendent à magnifier, à exalter, à sublimer la vie ; il ne faut donc pas dire, avec M. Faguet, que Nietzsche est « néronien » ; c'est là un contre-sens absolu ; le *néronisme* étant de l'art pour l'art, est une forme de décadentisme et, partant, est nettement rejeté par Nietzsche. Si Nietzsche définit parfois le monde un phénomène esthétique, c'est que, par l'art et dans l'art, la vie est particulièrement magnifiée et le *ton vital* exalté ; l'artiste est plus près de Dionysos que le savant ; l'image, comme dit M. Bergson, plus près du réel que le concept (2) ; mais Nietzsche n'en condamne pas moins toute forme d'art qui serait *une fuite loin du réel*.

Dans ses *Considérations inactuelles*, contre quoi s'élève précisément Nietzsche ? Il s'élève contre ce qu'on pourrait appeler *l'histoire pour l'histoire*, contre l'histoire érigée en absolu, et non plus mise au service de la vie ; il reproche à la culture moderne d'être trop abstraite, d'avoir dissocié l'être interne et la réalité extérieure, le contenu et la forme, l'idée et l'action ; l'homme moderne amoncelle autour de lui toutes les cultures, tous les styles, tous les arts ; il est devenu purement historique ; il n'a plus la force de se créer une culture à lui, d'avoir un art à lui ; il ne *produit* plus, il ne fait plus

1. — Voir son livre : *En lisant Nietzsche*.
2. — Voir son *Introduction à la Métaphysique*.

que *consommer* ce que les siècles antérieurs, ce que les cultures antérieures ont produit. L'homme moderne a érigé en valeurs absolues la science et l'histoire ; les autres valeurs : l'art, la religion, la métaphysique, que Nietzsche appelle « des puissances éternisantes », sont par lui rejetées au second plan ; et qu'en résulte-t-il ? Un appauvrissement de la vie, un épuisement, une culture purement alexandrine, le philistinisme de la culture. L'étude sur David Strauss pourrait prendre comme sous-titre : *ou le philistinisme de la culture.* C'est un pamphlet contre le scientisme moderne. Nietzsche a considéré Strauss comme le type du philistin allemand cultivé, et il a pris texte de son livre sur *l'ancienne et la nouvelle foi* pour étaler toute la platitude de pensée des nouveaux « croyants », des croyants en la Science. Ce livre de Strauss paraît être le pendant allemand de l'*Avenir de la science* de notre Renan, avec cette différence, toutefois, que l'*Avenir de la science* est la confession, le *pourana* intellectuel d'un néophyte, d'un jeune homme enivré par un premier contact avec la science, tandis que celui de Strauss est la profession de foi d'un savant à la fin de sa carrière, — quelque chose d'analogue à ce qu'a pu donner notre Berthelot, par exemple ; et la différence est notable, comme on voit ; car, sans compter qu'on ne saurait, sans injustice flagrante, ranger Renan parmi « les philistins de la culture » (encore que son adoption à Tréguier par nos démocrates intellectuels et que certains morceaux trop vantés, comme la *Prière sur l'Acropole*, doivent donner à réfléchir) la situation de Renan, venant de quitter l'Eglise et s'élançant, jeune, dans une voie nouvelle, explique au moins l'ingénuité du livre. Et puis, un Français ne donnera jamais, avec cette lourdeur et cette naïveté, même dans le philistinisme ; nous avons bien nos philistins, Brunetière a pu traiter Diderot de philistin et tous nos héritiers actuels des idées du XVIII^e^ siècle sentent bien un peu leur philistin ; mais, au moins, ils gardent encore une certaine allure. Nietzsche conteste à la culture allemande le droit de se dire une véritable culture ; il conteste que la guerre de 1870 ait été une victoire de la culture allemande sur la culture française, à qui, au contraire, il reconnaît, expressément, la qualité d'être une culture véritable. Admirons ici le courage de Nietzsche, osant déclarer à toute l'Allemagne, encore dans la première ivresse de sa victoire, qu'elle n'a pas de culture digne de ce nom, que sa victoire n'est pas du tout une victoire de la culture. Il fallait un certain courage, on l'avouera, pour oser une pareille déclaration en un pareil moment, et l'on comprend que les Allemands n'aient jamais pardonné à Nietzsche une telle audace d'iconoclaste.

Dans la seconde *Inactuelle*, c'est l'histoire qui est prise à partie. On sait si l'homme moderne est fier de son « sens historique » ; le grand développement des sciences historiques est le grand titre de gloire du XIX^e^ siècle ; l'humanité, jusque-là, avait peut-être vécu, mais inconsciemment ; voici qu'elle prend conscience d'elle-même, voici qu'elle se connaît et qu'elle pousse sa curiosité inquiète jusque dans les recoins les plus cachés de son passé. C'est une ardeur extraordinaire, une fièvre insolite de connaissance historique qui a saisi tout à coup l'homme moderne, et l'homme moderne s'en fait gloire, n'étant pas loin de penser qu'il est, lui, l'aboutissant du « processus universel », l'Idée en qui le Devenir, jusqu'à lui inconscient, prend conscience de lui-même. Un philosophe l'a même proclamé en termes exprès : Hégel. Toute cette *Inactuelle* est un pamphlet contre la philosophie hégélienne, considérée comme étant l'expression philosophique la plus parfaite de cet *historisme* de l'humanité moderne. Nietzsche, on le sent, est encore ici tout entier sous l'inspiration de Schopenhauer et partage violemment son antihégélianisme. Manifestement, l'hégélianisme lui apparaît comme étant un déterminisme, un optimisme et un panlogisme absolus. Et c'est une question de savoir si, en effet, il est bien tout cela. M. Croce, dans son livre sur Hégel, tout en contestant qu'il le soit, n'en reconnaît pas moins qu'il y a, dans l'hégélianisme, des développements qui y conduisent en droite ligne, et si M. Daniel Berthelot, dans une communication récente à la *Société de philosophie*, défendait à son tour Hégel contre ces reproches, la question est loin d'être vidée...

Le problème posé par Nietzsche est un problème capital pour la culture moderne : danger et utilité des études historiques ; utiles si elles sont dirigées en vue d'une utilisation maxima du passé pour la création de l'avenir, dangereuses et néfastes, *antivitales*, si elles se prennent pour fin à elles-mêmes, si elles deviennent pure curiosité érudite et science oisive, chargeant la mémoire de l'humanité de détails si nombreux et si parasites qu'elle finit par ne plus savoir que *rêver* son passé sans pouvoir désormais créer rien de nouveau : elles mènent alors, tout droit, à l'impuissance et à la stérilité. L'histoire, en d'autres termes, ne peut être d'un usage fécond et heureux que si elle se met au service de la vie, et Nietzsche résume sa manière de voir par cette formule : *ce n'est que par la plus grande force du présent que le passé doit être interprété.*

On pourrait illustrer singulièrement cette thèse de Nietzsche en l'appliquant à notre matérialisme historique. Le cas est extrêmement typique. Le matérialisme historique n'est clair, intelligible,

fécond, que si on le détache le moins possible de sa base véritable, je veux dire de la lutte de classes ; mais si on le pousse dans le sens d'une interprétation *ne varietur* et abstraitement idéologique de tous les événements humains, comme ont fait les marxistes orthodoxes, non seulement il devient grotesque, absurde, ridicule, mais encore — ce qui est plus grave — d'un usage parfaitement vain, indifférent, inutile, une parfaite superfluité et curiosité érudite. Songez plutôt aux paradoxes des Lafargue et des Plekhanoff ! Le marxisme a eu le même destin que l'hégélianisme, dont il est d'ailleurs le fils le plus légitime. Philosophie de l'action, avec, à la base, une conception *tragique* de la vie, on a pu le transformer en une philosophie intellectualiste, engendrant un quiétisme béat et un optimisme imbécile. Seul, le syndicalisme révolutionnaire lui redonne de la vie et un sens, son sens originel et véritable ; car le syndicalisme commence par poser le primat de l'action et par affirmer la volonté de puissance de la classe ouvrière, l'impérialisme prolétarien ; et, de même que Marx avait subordonné toutes ses vues historiques à sa conception révolutionnaire d'une dictature du prolétariat, de même le syndicalisme, par le mythe plus clair encore et moins équivoque de la grève générale, réalise vraiment le vœu de Nietzsche sur la subordination de l'histoire à la vie. Et je pourrais ici renvoyer aux travaux historiques de Sorel et montrer comment son interprétation de la conquête chrétienne, par exemple, est tout entière commandée par le souci, d'ailleurs loyalement exprimé, d'éclairer nos modernes luttes de classe.

On pourrait dire que le marxisme orthodoxe avait inoculé au socialisme lui-même cette *maladie historique* dont, selon Nietzsche, souffre le monde moderne. « L'excès des études historiques, dit-il, (p. 249), a affaibli la force plastique de la vie, en sorte que celle-ci ne sait plus se servir du passé comme d'une nourriture substantielle. » Il n'y a qu'à considérer l'impuissance lamentable de la Social-Démocratie allemande et son inertie passive, pour constater, sur un cas particulièrement topique, cet affaiblissement de la force plastique de la vie sous l'influence d'un historisme exagéré. « Il a implanté (c'est de Hégel que Nietzsche parle) dans les générations pénétrées de sa doctrine, cette admiration pour « la puissance de l'histoire » qui, pratiquement, se transforme en une admiration toute nue du succès et qui conduit à l'idolâtrie des faits... Or, celui qui a appris à courber l'échine et à incliner la tête devant « la puissance de l'histoire », celui-là aura un geste approbateur et mécanique, un geste à la chinoise, devant toute espèce de puissance, que ce soit un gouvernement, ou l'opinion publique, ou encore le plus grand nombre. »

(p. 21.) Je ne discute pas ici si Nietzsche a raison de rendre Hégel responsable de cet état d'esprit, encore qu'il y ait vraisemblance assez grande dans le reproche ; mais ce qui est certain, c'est que si, quelque part, cette admiration pour « la puissance de l'histoire » a produit les effets désastreux dont parle Nietzsche, c'est bien dans la Social-Démocratie allemande. Lorsque, il y a quelques années, on envisageait la possibilité de supprimer le suffrage universel, en Allemagne, c'est un social-démocrate, David, qui écrivit que si cette éventualité se produisait, il n'y avait qu'à s'incliner passivement devant le fait et à attendre les réparations futures de la justice immanente ! La Social-Démocratie a eu son heure héroïque ; le sublime, un moment, fut en elle ; mais, aujourd'hui, elle ne dirait plus certainement avec Nietzsche ces fières paroles : « Je ne connais pas de meilleur but dans la vie que de se briser contre le sublime et l'impossible, *animæ magnæ prodigus.* » Et l'on peut constater la justesse merveilleuse de ces réflexions, dont Nietzsche fait suivre immédiatement cette déclaration hautaine : « Si, par contre, les idées du devenir souverain, de la fluidité de toutes les conceptions, de tous les types et de toutes les espèces, de l'absence de toute diversité entre l'homme et la bête — doctrines que je tiens pour vraies mais pour mortelles — avec la folie de l'enseignement qui règne aujourd'hui, sont jetées au peuple pendant une génération encore, personne ne devra s'étonner si le peuple périt d'égoïsme et de mesquinerie, ossifié dans l'unique préoccupation de lui-même. Il commencera par s'effriter et par cesser d'être un peuple. A sa place, nous verrons peut-être apparaître sur la scène de l'avenir un enchevêtrement d'égoïsmes individuels, de fraternisations en vue de l'exploitation rapace de ceux qui ne sont pas des « frères », et d'autres créations semblables de l'utilitarisme commun » (p. 233).

Qu'est-ce, après tout, en effet, que le mouvement syndical mené à l'anglaise ou à l'allemande, sinon « un enchevêtrement d'égoïsmes individuels », « une fraternisation en vue de l'exploitation rapace de ceux qui ne sont pas des « frères », — lisez : syndiqués — « une création de l'utilitarisme commun » ? Il n'y a qu'à examiner les Trade-Unions anglaises ou la Fédération américaine du Travail pour voir un peuple « qui périt d'égoïsme et de mesquinerie, ossifié dans l'unique préoccupation de lui-même ».

D'une manière générale, quand on considère notre temps, comment ne pas souscrire à ceci encore : « Nous nous trouvons certainement à l'heure d'un grand danger : les hommes semblent prêts à découvrir que l'égoïsme des individus, des groupes et des masses, a été de tous temps le levier des mouvements historiques. Mais, en

même temps, on n'est nullement inquiété par cette découverte, et l'on décrète que l'égoïsme doit être notre dieu... On exige seulement que ce soit un égoïsme sage, un égoïsme qui s'impose quelques restrictions, pour jeter des bases solides, un égoïsme qui apprend l'histoire, précisément pour apprendre à connaître l'égoïsme peu sage. Cette étude a permis d'apprendre qu'à l'Etat incombe une mission toute particulière dans ce système universel de l'égoïsme à fonder. L'Etat doit devenir le patron de tous les égoïsmes sages, pour protéger ceux-ci, par sa force militaire et policière, contre les excès de l'égoïsme peu sage. C'est pour réaliser le même but que l'histoire... est introduite soigneusement dans les couches populaires et les masses ouvrières, lesquelles sont dangereuses parce que sans raison ; car l'on sait qu'un petit grain de culture historique est capable de briser les instincts et les appétits obscurs ou de les amener dans la voie de l'égoïsme affiné (p. 23)..... *On active, on encourage et l'on utilise avec intention les débauches du sens historique dont souffre le présent.* »

On ne saurait lire ces lignes vraiment prophétiques sans penser aux effets de l'école primaire ou des universités populaires ; l'école primaire tue presque mathématiquement dans l'âme des enfants du peuple toute poésie, pour y substituer quoi ? sinon cet « égoïsme sage » dont l'Etat doit se faire le patron ; quant aux universités populaires, il est difficile de ne pas penser, quand on a vu des secrétaires de syndicats, éblouis par la culture... historique qu'on y donne, passer avec armes et bagages au camp bourgeois, qu'il y avait là, vraiment, comme le dit Nietzsche, de la part des intellectuels bourgeois, l'intention « d'utiliser les débauches du sens historique » pour émasculer le peuple ouvrier. « Si vous aviez, dit encore Nietzsche, s'adressant aux hommes cultivés modernes, c'est-à-dire à nos intellectuels, une haute idée du peuple, vous auriez aussi pitié de lui, et vous vous garderiez bien de lui offrir *votre mixture historique* comme un breuvage de vie. Or, au fond, vous pensez peu de chose au sujet du peuple, parce que vous ne pouvez pas avoir de son avenir une estime véritable et bien fondée, et vous agissez comme des pessimistes pratiques, je veux dire comme des hommes guidés par le pressentiment de la décadence et qui, par conséquent, deviennent indifférents au bien des autres et même à leur propre bien » (p. 206). Comment, au surplus, les intellectuels modernes auraient-ils une haute idée du peuple ? Ils forment une caste, et ils savent qu'une émancipation ouvrière, entendue dans toute sa vérité, est la suppression de toute caste, y compris naturellement la leur. « L'histoire est toujours une théologie masquée. De même, la véné-

ration dont l'illettré fait preuve vis-à-vis *de la caste savante*, est encore un héritage de la vénération qui entourait le clergé. Ce que l'on donnait autrefois à l'église, on le donne, aujourd'hui, bien qu'avec plus de parcimonie, à la science » (p. 211).

Et contre cette « maladie historique » quel remède Nietzsche propose-t-il ? Il veut faire appel à ce qu'il nomme « le non-historique » et le « supra-historique » : « J'appelle « supra-historiques », les puissances qui détournent le regard du devenir vers ce qui donne à l'existence le caractère de l'éternel et de l'identique, vers *l'art* et *la religion*. La science voit dans ces puissances des forces adverses, car elle considère seulement comme vrai et juste l'examen des choses, c'est-à-dire l'examen scientifique qui voit partout un devenir, une évolution historique, et non un être, une éternité » (p. 250). Il appelle l'art et la religion, ainsi que je l'ai dit déjà, « des puissances éternisantes ». Mais à ces deux puissances « supra-historiques », nous pourrions joindre, nous syndicalistes, ce que nous appelons « les mythes révolutionnaires » ; et c'est précisément la vertu que nous attribuons au mythe de la grève générale, de nous élever au-dessus du plan historique pour nous faire embrasser l'idée de la Révolution ouvrière dans sa totalité indivisée. « Tout peuple, tout homme (nous ajouterions : toute classe) qui veut parvenir *à maturité* a besoin d'une de ces illusions protectrices ; d'un nuage qui l'abrite et l'enveloppe. Aujourd'hui, cependant, on a horreur de la maturité parce qu'on fait plus de cas de l'histoire que de la vie. Bien plus, on se glorifie de ce que « la science commence à régner sur la vie ». « Du moment que vous regardez vers l'avenir, que vous vous imposez un but sublime, vous maîtrisez en même temps cet instinct analytique exubérant qui maintenant ravage pour vous le présent et rend presque impossible toute tranquillité, tout paisible développement, toute maturité. Elevez autour de vous le rempart d'un espoir sublime et vaste... formez-vous une image à quoi l'avenir doive correspondre et oubliez de croire que vous êtes des épigones, ce qui est une superstition. — Quand, derrière l'instinct historique, il n'y a pas un instinct constructeur qui agit, quand on ne détruit et ne déblaie point pour qu'un avenir déjà vivant en espérance édifie sa demeure sur le sol débarrassé, quand « l'objectivité » seule règne, alors l'instinct créateur est affaibli et découragé » (p. 196).

Mais c'est précisément cette théorie des mythes qui a le don d'ahurir et de scandaliser... nos socialistes réformistes, scientistes, évolutionnistes. Dans leur candeur insondable de parvenus de la

culture ou d'autodidactes (1) mal dégrossis, à qui la bêtise bourgeoise contemporaine fait une réputation de « sociologues » et donne des chaires de « professeur », ils croient plus que personne au monde, en la science, en l'histoire, et le mot Evolution a pour eux des vertus magiques : c'est un fétiche. Venant à entendre parler de mythes, n'allez pas vous imaginer qu'ils hésitent un seul moment ; ils sont fixés ; ils savent ce que c'est ; pardi, un mythe, c'est un mythe, quelque chose comme ce à quoi croyaient nos pères, quand ils étaient encore ignorants, superstitieux et plongés dans les ténèbres moyenâgeuses ou préhistoriques ; aussi sont-ils assez peu sérieux, se moquent-ils assez du monde, ces syndicalistes, qui viennent nous parler du mythe de la grève générale ! Et peut-on mieux avouer qu'ils n'y croient pas, à la grève générale, qu'ils la considèrent eux-mêmes comme une bonne blague !

Je ne me donnerai pas le ridicule de renvoyer ces braves gens à l'étude des mythes platoniciens. Bien que les autodidactes croient pouvoir parler de tout sans autre préparation que celle d'une vanité surchauffée et abordent tout sujet avec le sans-gêne inconscient et grossier des parvenus qui s'imaginent qu'une fortune vite amassée leur donne droit de cité en tout lieu et leur permet de manier tout, même les choses les plus délicates (la démocratie, régime des parvenus, c'est le spectacle perpétuel, vraiment pitoyable et écœurant, de ces balourds se promenant parmi la culture, avec quelle grâce, vous le savez !) ou plutôt parce que les autodidactes sont ainsi faits, il faut bien se garder de les inviter chez soi ; car, une fois introduits, il faut les entendre pérorer sur tout ; ce sont eux les maîtres, il n'y en a plus que pour eux ; et vous êtes obligé de subir leurs dissertations, sans mot dire, vous tenant coi, aussi ahuri de leur audace que dégoûté de leur insondable ignorance. Mais il n'y a rien à faire ; le tact et le goût ne s'apprennent pas ; ni l'esprit de finesse ; il y faut la race, ou l'éducation, ou le long apprentissage, c'est-à-dire l'intime et quotidienne familiarité avec les choses, créant comme une seconde nature, comme une race artificielle. Les modernes croient que l'intelligence suffit à tout ; mais c'est là un préjugé d'une espèce très grossière : les modernes ne manquent pas d'intelligence, généralement, mais voyez un peu, malgré cela, leur

1. — Je ne voudrais pas dire de mal des autodidactes ; Proudhon fut un autodidacte de génie ; mais le génie fait exception à toutes les règles, et il faut bien avouer que, d'une façon générale, l'autodidacte est une manière de cuistre ingénu. Pensez plutôt au socialisme... intégral de Benoît Malon et d'Eugène Fournière !

bêtise ! L'intelligence est caractérisée, dit M. Bergson, par une incompréhension naturelle de la vie, ce qui veut dire, pour reprendre l'opposition de Pascal, que tout l'esprit géométrique du monde ne donnera jamais le moindre esprit de finesse.

Le mieux, donc, est de garder les distances. Au méli-mélo démocratique, le syndicalisme substitue la séparation des genres ; à l'incompétence générale s'érigeant en gouvernement universel, il substitue les compétences particulières et le jugement par les pairs. C'est pourquoi il écarte, par une simple fin de non-recevoir, le jugement, en matière ouvrière, des intellectuels et des politiciens, des maîtres de l'intelligence et des maîtres de l'Etat. Nous nous trouvons ici en présence d'une *création* historique nouvelle ; l'expérience de la vie et des luttes ouvrières ont amené les syndicalistes à concevoir le mouvement ouvrier d'une certaine manière et à poser l'idée de la grève générale comme l'idée motrice de ce mouvement, qui doit se dérouler et marcher à son terme sans aucune intervention des intellectuels et des politiciens. Ceux-ci n'ont pas à citer les syndicalistes à leur barre, à la barre de la Science ou de l'Histoire, et à leur dire : votre idée de grève générale, de révolution qui détruirait l'Etat, ne rentre pas dans les possibilités historiques ; elle déborde tous les cadres historiques connus ; il y a un plan, une évolution historiques déterminés, et l'histoire, pas plus que la nature, ne fait de sauts : or, vous prétendez faire accomplir à l'humanité un saut, et un saut des plus périlleux, en voulant la bouter hors des cadres de l'Etat, dans lesquels, jusqu'ici, elle s'est mue ; c'est là une folie pure et simple. On ne saurait vous prendre au sérieux ; l'Histoire et la Science vous condamnent !

Ce à quoi les ouvriers pourraient répondre — mais non, ils ne répondraient rien, et ils feraient bien, ils n'ont qu'à marcher de l'avant, sans perdre leur temps à discutailler ; mais ce à quoi, nous autres, nous répondrons, ce qui est notre rôle, lequel consiste surtout à renforcer chez les ouvriers l'idée de leur mission historique en les habituant à ne pas subordonner leurs conceptions aux conceptions des maîtres de l'intelligence et des maîtres de l'Etat, vis-à-vis de qui une longue hérédité de passivité et le préjugé toujours vivace des *capacités* les font souvent hésiter et douter d'eux-mêmes ; ce à quoi, dis-je, nous répondrons :

« Votre soi-disant condamnation, messieurs les Intellectuels, du syndicalisme révolutionnaire au nom de la Science et de l'Histoire est irrecevable. Car elle part d'une certaine conception de la Science et de l'Histoire qui, précisément, est en question et est elle-même condamnée. Vous partez, en effet, du fameux axiome positiviste

que savoir c'est prévoir, et vous prétendez enfermer l'avenir, au nom de cet axiome, dans les cadres du passé : en d'autres termes, l'avenir ne vous apparaît que comme le dégagement du passé, comme si le passé contenait déjà en son sein, dès maintenant, l'avenir. Mais c'est là, au fond, nier, tout simplement, toute possibilité d'avenir véritable, je veux dire toute possibilité d'une véritable création dans le devenir historique ; je dirai même plus, c'est là nier tout devenir et toute histoire, et votre conception de l'histoire aboutit à nier l'histoire. Vous prétendez que l'histoire, pas plus que la nature, ne fait de sauts : qu'en savez-vous ? Tout semble démontrer au contraire qu'il y a, dans le cours du devenir naturel ou cosmologique comme du devenir historique, des suites évolutives et des sauts révolutionnaires, et que ces suites évolutives ne sont elles-mêmes que l'épanouissement de tout ce que les sauts révolutionnaires ont apporté de nouveau dans le monde. Tout se passe, comme le dit très bien M. Bergson, comme si, à de certains moments, la matière desserrant les bras de son étau sous la poussée d'une force explosive, laissait passer quelque chose ; c'est là ce que j'appelle le saut révolutionnaire, après lequel vient une suite évolutive, où il y a organisation et développement graduel par apports successifs des principes nouveaux de vie ainsi apportés dans le monde. Vous ne voulez voir, vous, que les suites évolutives, où l'évolution est une accumulation de caractères s'ajoutant les uns aux autres sur un même plan et dans une même direction ; et vous rabattez toute l'histoire sur ce plan uniforme des suites évolutives, en sorte que la création même d'un nouvel ordre social, par exemple, ne peut être que la continuation, le perfectionnement, le développement de l'ancien. Mais c'est là une vue tout à fait arbitraire ; car, encore une fois, il n'y a de suites évolutives que parce qu'il y a des sauts révolutionnaires, et nier la possibilité de ces sauts révolutionnaires, je le répète, revient à nier aussi les suites évolutives et à nier l'histoire elle-même. Et pourquoi ce préjugé que l'histoire, pas plus que la nature, ne fait de sauts ? Parce qu'en intellectualistes, prisonniers des cadres figés où l'entendement enferme la pensée, vous ne voyez pas que la fonction de l'action est précisément de dépasser, de briser ces cadres de l'entendement, lequel ne peut jamais que constater ce qui est et lier le même au même, bien loin d'être capable de prévoir l'avenir et de le déterminer à l'avance. Vous ne voyez pas que l'action et la science se trouvent sur deux plans bien différents, que, bien loin que la science puisse commander l'action, c'est elle qui naît de l'action ; ce n'est donc pas le passé qui détermine l'avenir, c'est au contraire à la lumière de l'avenir,

c'est-à-dire au fond de cette force créatrice qui, utilisant le passé, pousse le présent en avant, qu'on peut comprendre le passé, ce que Nietzsche traduit par cette formule : *Ce n'est que par la plus grande force du présent que le passé doit être interprété.*

Si donc l'action et la science sont sur deux plans bien distincts, si la pratique n'est nullement une simple application de la théorie, nous avons le droit de dire que votre condamnation du syndicalisme et de la grève générale, au nom de la Science et de l'Histoire, est irrecevable. Nous posons le primat de l'action, laquelle ne peut se développer que grâce à des mythes : vous, vous posez le primat de la science ; et, comme la science ne peut jamais sauter hors du passé ou du présent, vous restez prisonniers de la réalité bourgeoise, votre socialisme est un socialisme de bourgeois qui ne fait que prolonger le passé dans l'avenir. Nous, au contraire, — et quand je dis, nous, je m'identifie avec le prolétariat par cette force de l'intuition qui est, selon M. Bergson, une des formes de la sympathie intellectuelle — nous avons résolument fait scission avec le passé et le présent bourgeois ; nous regardons vers l'avenir ; et par cela même, pour reprendre les expressions mêmes de Nietzsche, nous maîtrisons cet instinct analytique exubérant qui ravage pour vous le présent et qui rend presque impossible toute maturité. Nous avons élevé autour de nous le rempart d'un espoir sublime et vaste, nous nous sommes formé une image à quoi l'avenir doit correspondre et nous avons oublié de croire que nous sommes des épigones. Enfermés dans ce mythe grandiose de la grève générale, à l'abri de toute transaction et compromission, nous accumulerons lentement et patiemment des forces, jusqu'au jour où, cédant à la poussée ouvrière devenue formidable, l'étau capitaliste et gouvernemental se desserrera pour laisser passer une société nouvelle.

Edouard Berth.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le VIIIe Congrès des Agents des Postes

A maintes reprises nous avons exprimé, ici-même, des réserves et des craintes, au sujet des associations de salariés de l'Etat. Il est difficile, en effet, d'assimiler ces groupements aux organisations vraiment prolétariennes (1) et il ne faut pas oublier que ces associations furent autorisées, encouragées par Waldeck-Rousseau et Millerand qui avaient besoin du concours électoral des fonctionnaires. Au lendemain de l'Affaire Dreyfus, les ministres de la *défense républicaine*, voulant évincer à tout prix, les mélinistes et les progressistes, faisaient flèche de tout bois.

D'ailleurs, chaque changement de gouvernement implique, forcément, un changement de clientèle. Or, dans la pensée de Waldeck-Rousseau et de Millerand, grands apôtres de la paix sociale et du protectionnisme ouvrier, les 70.000 postiers de France devaient constituer une clientèle sérieuse, bien disciplinée, donnant ses suffrages en échange de quelques augmentations de salaires, de quelques médailles et décorations. Naturellement, les autres salariés des services publics n'étaient pas oubliés. On consolidait ainsi, à bon compte, le gouvernement de *défense républicaine* et on augmentait en même temps, les forces de l'Etat.

Pendant quelques années, les rapports entre gouvernants et politiciens d'une part, et postiers de l'autre, furent excellents. Il y a trois ans à peine, l'adhésion des associations de salariés de l'Etat à la C. G. T. ne présentait, aux yeux des gouvernants eux-mêmes, rien de particulièrement bien dangereux, puisque le ministre Dubief allait jusqu'à dire qu'il ne « fallait pas séparer les membres du prolétariat, mais les réunir en un faisceau unique sur lequel devait se déverser la bienveillance des gouvernements républicains dignes de ce nom ».

Mais ces vains espoirs de paix sociale se sont envolés en fumée. La classe ouvrière n'a pas voulu se laisser corrompre ni domesti-

1. — Voir *Mouvement Socialiste*, nº 152 (1er avril 1905).

quer ; elle a repoussé brutalement les avances qui lui étaient faites sous forme de croix, de sinécures et de bureaux de tabac ; elle a conquis son indépendance, son autonomie. L'attitude du prolétariat, l'action directe, les grèves provoquèrent la réaction actuelle et obligèrent la république radicale, libre-penseuse, anticléricale, réformatrice, à lever son masque. C'est ainsi qu'on peut dire que le syndicalisme révolutionnaire, qui exalte chez l'individu les sentiments de dignité et de liberté, eut une répercussion jusque dans le monde des salariés de l'Etat. Je ne veux pas dire, par là, que ces derniers partagent les sentiments révolutionnaires du prolétariat, lesquels se développent que par la lutte de classe, c'est-à-dire par l'action directe et les grèves.

Certes, la plupart des postiers et des instituteurs syndicalistes n'ont pas toujours bien compris la portée, la signification, du mouvement ouvrier. Quand ils parlaient de se syndiquer, d'adhérer à la C. G. T, ils agissaient, le plus souvent, sous l'empire d'un démocratisme plus ou moins vague et l'on a pu dire avec raison, qu'ils demandaient un droit sans indiquer l'usage qu'ils voulaient en faire. Mais, à un moment donné, certains d'entre eux, observant que la révolte ouvrière qui les enthousiasmait était une révolte contre l'Etat, se mettent à réfléchir sur leur propre situation, sur leurs conditions d'existence de salariés de l'Etat. Ils s'aperçoivent qu'ils sont les instruments passifs et les jouets des politiciens ; ils reconnaissent qu'ils sont à la merci des potentats de sous-préfecture, délateurs, mouchards, tyranneaux, qui veulent que l'instituteur, le facteur et le receveur des postes leur obéissent au doigt et à l'œil, sous peine de déplacement d'office ou de révocation.

Le nouvel état d'esprit des agents des postes se manifeste dans leurs journaux professionnels, où ils se plaignent de la tyrannie administrative et gouvernementale, des passe-droits, du favoritisme et du népotisme « dont n'ont pas su se garder les derniers gouvernants, bien que républicains ». Ils parlent de l'état de véritable servitude dans lequel ils sont tenus, en qualité de « fonctionnaires ». Dans des meetings, ils dénoncent l'incompétence, l'imprévoyance et toutes les tares des grands chefs de leur administration, à plat ventre devant les ministres, devant les politiciens influents qui distribuent les faveurs et les sinécures.

Mais ce fut la trahison de Briand et de Viviani qui porta le coup le plus rude aux illusions démocratiques des agents des postes. On se rappelle, en effet, que Briand et Viviani avaient, quelque temps avant leur arrivée au ministère, mené campagne en faveur du droit syndical des fonctionnaires et fait aux postiers des promesses for-

melles. Briand avait dit, dans un meeting organisé, le 26 août 1905, par les postiers de la Loire :

Vos droits à vous syndiquer ne sont que rudimentaires. Il faut qu'ils s'élargissent et que vous puissiez fonder des syndicats. C'est la garantie de votre indépendance collective, c'est ce qui vous mettra à l'abri de l'arbitraire..... Il faut que vous puissiez faire valoir vos droits avec toutes les garanties que la loi a mises à la disposition des travailleurs.

Quant à Viviani, il publiait, le 5 avril 1906 (c'est-à-dire un mois avant les élections), dans le *Petit Provençal*, un article dont voici quelques extraits :

Des hommes un peu timides s'opposent au syndicat, sous le prétexte que l'association suffit. C'est une illusion. L'association ne peut pas répondre aux mêmes besoins que le syndicat..... L'association ne donne aux associés, à part le droit de s'associer, aucun droit précis. Le Syndicat leur en donne un très puissant. La loi de 1884 décide que le Syndicat a le droit de défendre les intérêts économiques de ses membres. Au nom de cette loi, les fonctionnaires syndiqués pourront défendre leurs intérêts économiques contre tous les abus dont ils peuvent être l'objet. Au nom du droit d'association, ils n'auront légalement aucune latitude.

Mais quelle ne fut pas la stupéfaction des agents des postes et de leurs collègues des autres services publics, lorsque parut le projet de statut de M. Guyot-Dessaigne, ministre de la Justice, projet de statut approuvé par Briand et Viviani, mais projet qui contenait les dispositions les plus draconiennes et inspirait aux salariés de l'Etat (avec ses articles 3 et 6) les craintes les plus justifiées.

C'est alors que le « Comité central pour la défense du droit syndical des fonctionnaires » fit une pétition par affiches avec la *Lettre ouverte à M. Clemenceau*. Dans cette lettre, on s'en souvient, les associations et les syndicats adhérents au Comité central critiquaient le projet gouvernemental, réclamaient le droit commun, affirmant qu'ils n'étaient pas des délégués du pouvoir central, des agents de la force répressive et policière, mais des travailleurs et des producteurs ordinaires. Ils dénonçaient la tyrannie des politiciens (1) en même temps qu'ils rappelaient les déclarations formelles de Viviani, de Briand et le passé de Clemenceau ex-champion de la liberté, de toutes les libertés, ex-contempteur de la raison d'Etat.

---

1. — Les politiciens la dénoncent eux-mêmes. Voir la réponse de M. Aynard à l'enquête de la *Revue Hebdomadaire*.

Mais quel crime abominable était le leur ! La répression ne se fit pas attendre et l'on sait que les démagogues sont toujours terribles dans la répression. Aussi, les dreyfusards au pouvoir qui avaient protesté, autrefois, avec véhémence, contre les conseils de guerre et les tribunaux administratifs traduisirent deux sous-agents et trois agents des postes devant des conseils de discipline composés, en majorité, d'ennemis du petit personnel, de hauts fonctionnaires qui ne demandent qu'à assouvir leur haine et à exécuter les ordres donnés par les ministres.

Dans une excellente plaidoirie, M[e] Eman Thibault, avocat à la Cour d'appel de Paris, n'eut pas de peine à montrer que l'inculpation de Clavier, d'Amalric, de Quilici n'était pas fondée et qu'en leur infligeant même un simple blâme, le conseil de discipline supprimait le droit d'association pour les fonctionnaires. Mais l'argumentation la plus juridique ne saurait porter devant un conseil de discipline. La révocation des trois agents des postes était décidée, obtenue d'avance, ainsi que celle des sous-agents Grangier et Simonnet.

Ainsi, d'excellents travailleurs, très bien notés, irréprochables, à tous les points de vue, étaient frappés avec la dernière brutalité par les mêmes ministres qui leur avaient conseillé de former des syndicats. Une fois de plus, les démagogues donnaient leur mesure et foulaient aux pieds tous les grands principes dont ils font parade, depuis la justice et la liberté, jusqu'à la simple légalité.

De simples salariés de l'Etat avaient dit : Nous considérons l'Etat comme un patron ordinaire et quand nous avons accompli notre tâche, rempli nos obligations professionnelles nous prétendons être absolument indépendants. L'ancien chambardeur Clemenceau qui avait traîné des généraux dans la boue, Clemenceau l'homme de la Révolution, l'homme du Bloc, le grand admirateur du père Duchêne et des jacobins guillotineurs, leur répondait : « Vous ne voyez donc pas que vous me manquez de respect ; vous employez un ton comminatoire et des termes violents ; vous êtes, par conséquent, des révoltés qui procédez par menaces et excitations. Vous méritez un châtiment sévère ; vous serez châtiés. »

Mais les révocations ne suffisaient pas. On essaya d'intimider les agents de province ; on mit tout en œuvre pour les amener à désavouer le Comité central. On voulait désagréger, ainsi, l'*Association générale des agents des postes*. Peine perdue : l'Association générale tint bon, la panique escomptée ne se produisit pas. Au congrès de 1906, quelques renégats furent exclus et flétris. Bien mieux, après cette chaude alerte, l'Association générale reçut de nouvelles

adhésions. Evidemment, après les révocations, l'attitude des agents des postes n'eut rien d'héroïque : ils n'opposèrent au gouvernement aucune résistance.

Mais les actes d'héroïsme seront toujours très rares et difficiles dans un milieu comme celui des agents des postes, et c'est pourquoi les monopoles d'Etat, l'extension croissante des attributions de l'Etat, le socialisme d'Etat, en un mot, présente les plus graves dangers pour la civilisation, pour la culture, puisqu'il fait disparaître les sentiments d'honneur, de dignité, l'esprit d'abnégation et de sacrifice.

D'ailleurs, il est difficile de lutter contre l'Etat, patron à la deuxième puissance, patron qui dispose de tous les moyens de répression, de toutes les forces coercitives. Nous l'avons déjà observé : les salariés de l'Etat ne sauraient se livrer à des manœuvres, à des essais partiels de mobilisation qui aguerrissent le prolétariat, lui donnent conscience de sa force, lui communiquent cet idéalisme, cet enthousiasme, cette foi ardente qui sont les conditions élémentaires de toute lutte de classe.

Ni le rôle, ni la tactique des salariés de l'Etat — des postiers, particulièrement — ne peuvent, à l'heure actuelle, ressembler au rôle et à la tactique de la classe ouvrière. Il faut, aujourd'hui, le reconnaître et le dire : leur adhésion à la C. G. T. n'a rien d'une nécessité qui s'impose. L'amour de l'unité lui-même ne saurait, en effet, réaliser ce miracle : faire marcher du même pas des organisations absolument différentes.

Mais l'*Association des agents des postes*, qui doit revendiquer le droit commun, le droit syndical et le bénéfice de la loi de 1884 — car ce n'est pas un calembour de Clemenceau qui peut transformer un trieur de lettres, un payeur de mandats, une téléphoniste, en délégués du pouvoir, en agents de la puissance publique — l'*Association générale*, dis-je, qui doit chercher à sauvegarder, en toute occasion, la dignité, la liberté de ses membres, peut mener la vie dure aux politiciens, restreindre leur influence en combattant le favoritisme, et signaler au public les méfaits, les gaspillages énormes de l'administration.

Le récent congrès de Lyon (1), parait avoir précisé son action dans le sens que j'ai indiqué. Les postiers n'ont pas abandonné leur revendication essentielle, le syndicat ; ils ont décidé, au contraire, de continuer leur propagande, d'augmenter le chiffre des cotisations,

1. — Tenu au mois d'avril.

de constituer un fonds de réserve leur permettant de venir en aide aux camarades qui pourraient être révoqués pour faits d'association.

Ils se sont occupés de réformes morales qui les intéressent au plus haut point ; ils ont demandé la création d'une quatrième feuille signalétique qui deviendrait la propriété de l'agent, après consignation des notes et appréciations signées de son directeur. Comme bien on pense, ils ont formulé contre les conseils de discipline, les critiques les plus sévères et les plus justifiées. Les Conseils de discipline ! Quelle sinistre parodie de la justice ! Non seulement ces tribunaux sont appelés à se prononcer sur des faits autres que des faits professionnels, mais, nous l'avons dit, leur composition est telle que l'accusé n'a aucune espèce de garantie. C'est un scandale, c'est une honte, c'est un défi permanent à la justice et à la raison.

Les délégués du congrès de Lyon ont également étudié des réformes qui intéressent le public. La veille même du congrès furent dévoilés, en réunion publique, les incidents scandaleux et grotesques relatifs à la construction de l'Hôtel des postes de Lyon.

En séance du Congrès, des délégués préconisèrent la réunion de congrès mixtes composés de représentants de Chambres de commerce, de syndicats patronaux et ouvriers et, naturellement, de postiers. Ces congrès mixtes étudieraient les réformes à apporter aux différents services de la poste, du télégraphe et du téléphone. Enfin, les délégués s'occupèrent d'une foule d'autres détails techniques et d'améliorations concernant le public.

Telle fut la caractéristique du Congrès. On ne peut s'empêcher de constater, en fin de compte, que les agents des postes veulent secouer, eux aussi, la tutelle avilissante des politiciens et se séparer de la gent officielle, « ennemie du travail, du droit et de la liberté. »

Gabriel Beaubois.

GRÈVES ET LOCK-OUTS

Le lock-out de la Maçonnerie parisienne

Le 12 juin 1906, après une lutte admirable de quarante-deux jours, les maçons de Paris cessaient la grève, sans avoir obtenu la plus mince concession à leurs revendications. Le 2 juillet, après une résistance de soixante-quinze jours, les tailleurs de pierre réintégraient également les chantiers sans plus d'avantages.

Mais, pendant cette longue lutte, la conscience syndicaliste s'était développée. Les camarades avaient fait leur éducation de militants, ils étaient devenus plus énergiques et plus décidés. La grève des bras croisés avait échoué. Eh bien, c'était un mauvais outil ; en l'occurence, il fallait aviser à en employer un meilleur.

Sans désemparer, une tactique nouvelle fut inaugurée. Avant la grève, on était arrivé à un maximum de surproduction. C'était à qui en abattrait le plus, les vieux et les faibles ne trouvaient plus place dans les chantiers, ne produisant pas assez. Les « garçons », leur besogne terminée, donnaient la main aux « compagnons ». Les patrons organisaient le sabotage par la tâche et le marchandage : la qualité importait peu, ils ne réclamaient que la quantité.

Après la rentrée dans les chantiers, chacun régla sa production d'après celle du plus vieux ou du plus faible, ce qui représentait à peu près la valeur du travail prévu et payé par les séries. Les « garçons » ne firent plus que juste le travail pour lequel ils étaient payés. On perla l'ouvrage, qui fut enfin exécuté *selon toutes les règles de l'art.*

C'était évidemment saboter les bénéfices patronaux, car ceux-ci sont constitués non pas uniquement par le pourcentage normal de dix pour cent prévu par les séries, mais surtout et dans une énorme proportion par toutes les rapines commises au détriment des ouvriers et par les malfaçons sciemment préparées au détriment des propriétaires.

En même temps, chantier par chantier et méthodiquement, les « garçons », dont les allures sont professionnellement plus libres,

réclamaient une augmentation de salaire. Toute l'équipe était débauchée. Ceux qui venaient ensuite faisaient la même réclamation et étaient débauchés de même. Cela se renouvelait parfois cinq ou six fois. La réclamation se faisant à la première heure, la journée était à peu près perdue. De plus, le lendemain, chaque « compagnon » disposant de trois heures pour aller embaucher son nouveau « garçon », et ces trois heures étant payées également à celui-ci, cela arrivait à grever considérablement les frais de main-d'œuvre qui entrent pour la plus grosse partie dans les travaux de maçonnerie. Les patrons finissaient par acccorder les augmentations demandées.

D'autre part, s'organisait en même temps la chasse aux « renards ». De telle sorte qu'ainsi, sans trop grands risques pour eux, petit à petit, nos camarades arrivaient à imposer les revendications que les patrons avaient déclarées impossibles, non pas, disaient-ils, *parce que nous ne le voulons pas, mais parce que nous ne le pouvons pas.* Ainsi se démontrait la mauvaise volonté du patronat à agir de bonne grâce.

Par cette action patiente, méthodique et de longue haleine, menée chaque jour individuellement par chaque militant, sur chaque chantier, les travailleurs déroutaient leurs patrons. Jusqu'alors, ceux-ci n'avaient jamais pris au sérieux les organisations ouvrières. Les syndicats ne représentaient pour eux qu'une minorité de fortes têtes, toujours braillant et qui n'avait que peu d'influence sur la grande masse abêtie de leurs ouvriers. La grève, ils la subissaient comme une crise imputable à la loi de l'offre et de la demande. Une fois terminée, les esclaves rentraient dans les chantiers aussi soumis qu'avant et désertant à nouveau les syndicats.

Mais voilà que maintenant ce syndicat devenait une force réelle ; les quinze cents gueulards du premier mai augmentaient tous les jours et se trouvaient quinze mille, deux ans après. Ça allait donc se gâter ; il s'agissait d'aviser. Dès le 7 octobre 1906, M. Villemin, président de la Chambre syndicale patronale, invitait ceux-ci à agir par tous les moyens en leur pouvoir, pour remédier aux augmentations de salaires accordées par quelques-uns et à *réagir virilement contre ces tendances qui nous affaiblissent et faire en sorte que, tous, nous puissions conserver une liberté d'allures suffisante pour pouvoir suivre aisément les décisions votées par notre Chambre syndicale.*

Néanmoins, le 18 février 1907, la Chambre patronale décidait de reprendre les pourparlers avec le syndicat ouvrier, mais le 11 avril

suivant, elle décidait de les rompre. Elle faisait afficher en province, dans la Creuse notamment, des appels à la main-d'œuvre.

L'association professionnelle (le trust) s'étant constituée, les gros exploiteurs qui sont à sa tête et qui sont en même temps les dirigeants de la Chambre syndicale patronale de la maçonnerie, faisaient voter par celle-ci, 18 juillet 1907, les fonds nécessaires à la continuation de l'enquête sur le lock-out berlinois, afin, disaient-ils, d'être à même de l'appliquer en toute sûreté, à Paris, le cas échéant. En même temps, des pourpalers étaient engagés avec les fournisseurs et les banquiers, au point de vue des délais à accorder ou des livraisons à faire. Toutes mesures étaient déjà prises, afin de détruire l'organisation ouvrière, avant qu'elle se soit développée davantage !

Mais, la nouvelle aussitôt connue, la *Fédération ouvrière du bâtiment*, qui venait d'être créée au congrès d'avril 1907, organisa le 17 août, à la Bourse du Travail, un meeting qui réunit plus de six mille camarades de toutes les corporations du bâtiment.

Le patronat n'osa pas mettre de suite sa menace à exécution. C'eût été d'autant plus dangereux pour lui, que, malgré les institutions de leur Chambre syndicale, beaucoup d'entrepreneurs étaient engagés et ne pouvaient sans gros risques suspendre leurs travaux. Mais cette fois, le bureau du groupe de la rue de Lutèce (auquel adhèrent tous les syndicats patronaux du bâtiment) lui-même invita par circulaire spéciale tous les adhérents de ses Chambres à ne plus s'engager quant aux délais dans leurs marchés futurs.

A partir de ce moment, systématiquement les entrepreneurs de maçonnerie organisèrent le chômage. Refusant de traiter de nouveaux travaux, et réduisant à l'extrême leur personnel pour ceux en cours, ils espéraient ainsi assouplir, par un hiver de rigoureux chômage, les énergies ouvrières. Puis, en janvier 1908, ils proposent au syndicat ouvrier de rechercher ensemble un terrain d'entente. Les délégués ouvriers répondent à l'appel, et les 10, 17, 24, 27 et 29 février, se rencontrent avec les délégués patronaux. Ce que ces derniers proposent, ce sont des conditions inférieures à celles déjà obtenues à ce moment. Ce qu'ils demandent au syndicat ouvrier, c'est de renoncer à tous les avantages acquis pendant les deux dernières années. De renoncer, encore, pour plusieurs années, à réclamer de nouveaux avantages. C'est de préparer son suicide, car, pendant ces années de paix, ces messieurs auraient le temps d'organiser les sociétés de marchandeurs. Les ouvriers ne veulent plus de tâcherons ? Qu'à cela ne tienne, on fera d'eux tous des tâcherons.

Au cours de ces réunions, il fut un moment où les délégués ouvriers ne surent plus en face de qui ils se trouvaient. Ils ne savaient plus si M. Villemin leur parlait comme président de l'Association professionnelle (trust) ou comme président de la Chambre patronale de la maçonnerie. Il apparut ainsi que la chambre patronale était dirigée dans le sens des intérêts particuliers du trust et non dans celui des entrepreneurs en général. Du reste, ledit trust avait, de concert avec les gros fournisseurs, organisé la hausse des matériaux pour tous les non adhérents à sa combinaison. Plus tard, il menaça même d'exécuter les entrepreneurs récalcitrants au lock-out, en rachetant toutes leurs traites en circulation.

Dans ces conditions, il était impossible d'aboutir à une entente. La mauvaise foi patronale était évidente. Ce que cherchaient les meneurs patronaux, c'était de pousser les ouvriers à déclarer la grève et faire ainsi retomber sur eux la responsabilité de la lutte. Comme le firent remarquer les délégués ouvriers : « Il y a deux ans nous vous avons proposé un contrat, et vous n'avez rien voulu savoir ; aujourd'hui que, par une tactique différente, nous avons obtenu quand même l'application d'une partie de nos revendications, vous voudriez un contrat pour nous reprendre ces avantages ! » Une dernière entrevue entre délégués patronaux et ouvriers eut lieu le 10 mars, les pourparlers furent définitivement rompus. Du reste, la veille, M. Soulé, président du groupe de la rue de Lutèce, avait, dans un banquet de l'Union textile, en présence du ministre du commerce, déclaré l'intention des patrons du bâtiment d'utiliser le lock-out pour réduire leurs ouvriers. Il faisait appel au gouvernement pour soutenir la cause patronale et lui demandait d'agir contre la C. G. T. Quelques jours après, le syndicat patronal faisait connaître, par voie d'affiche, ses propositions : augmentation de salaires de 10 °/₀ (en réalité, les salaires proposés étaient inférieurs à ceux alors obtenus presque partout), la journée maintenue à dix heures au lieu de neuf heures, que désiraient les ouvriers ; et, enfin, maintien de la tâche banale (une des plaies de la corporation que nos camarades veulent faire disparaître). Puis, annonçant que si ces propositions n'avaient pas recueilli assez d'adhésions, tous les chantiers seraient fermés à partir du 6 avril. Le syndicat ouvrier répondit, en faisant observer aux patrons, que, jusqu'au 1er mai 1908, ils n'hésitaient pas à consentir des rabais scandaleux, rognant, pour se rattraper, sur les salaires, ou organisant la surproduction au moyen du marchandage et de la tâche. Il faisait remarquer le mensonge de la soi-disant augmentation proposée par les patrons :

« Vous ne voulez pas nous donner la journée de neuf heures. Eh bien ! nous ferons comme pour le reste ; nous la prendrons ».

Le nombre des signatures recueillies ayant été absolument insignifiant, la plupart des entrepreneurs réglaient leurs ouvriers le samedi 4 avril, et fermaient leurs chantiers. Cependant, il y eut pas mal de défections et même quelques patrons, parmi les gros manitous, pour permettre l'achèvement de certains de leurs travaux pressés, passèrent la main à des sous-traitants. D'autres ne réglèrent point intégralement leurs ouvriers ou les invitèrent, contrairement à l'ordre donné par le meneur Villemin, à laisser leurs outils sur les chantiers. Ils laissaient voir ainsi un certain optimisme, quant à la durée et aux résultats du conflit.

De fait, deux tiers environ des chantiers furent fermés. Mais un petit patron déclarait : « Le geste des gros patrons, jetant d'un même coup sur le pavé les bons et les mauvais ouvriers, me semble, à tous les points de vue, déplorable. D'autant que le lock-out n'est point une solution. Parmi les ouvriers, il y en avait qui, depuis vingt ans, étaient employés dans la même maison. La mesure prise contre ces excellents serviteurs ne peut que les exaspérer. Ils iront grossir les rangs des mécontents. J'en ai entendu quelques-uns me dire : « Puisqu'on nous traite comme des saboteurs, nous agirons « en conséquence ».

M. Guarlet, président de la Société centrale des architectes, répondait à un interviewer : « Les entrepreneurs ferment leurs chantiers. C'est à leurs risques et périls. Mais ils n'ont pas tout prévu. On a beaucoup parlé, dans la pierre, des intérêts des patrons, des intérêts des ouvriers. Les intérêts des uns et des autres sont évidemment très respectables. Mais il y a aussi les clients auxquels on n'a pas songé, et dont, précisément, nous représentons les intérêts. Avec le lock-out, leurs intérêts sont gravement lésés. »

Un comité de propriétaires constructeurs se constituait dans le but de : « Dire qu'ils ont le plus grand intérêt à se grouper pour lutter contre le lock-out; étudier ensemble les moyens de défense que la loi met en leur pouvoir ; organiser un contentieux, en un mot, constituer le syndicat des propriétaires constructeurs pour grouper les petits entrepreneurs et leur permettre de lutter avantageusement. Le syndicat étudiera les moyens de poursuivre en commun les travaux suspendus, fera appel aux entrepreneurs de province, réorganisera les chantiers, et se défendra par le groupement contre les méfaits du groupement. » Enfin, un groupe d'une soixantaine d'architectes, d'opinions et d'écoles diverses, se réunissait

dans le but d'arbitrer le conflit, et convoquait les patrons et les ouvriers. Ceux-ci seulement répondirent à cet appel, et les architectes durent constater la mauvaise volonté patronale.

Le gouvernement, également, tenta d'intervenir. Dès le lendemain du discours de M. Soulé, le ministre du Travail avait fait mander M. Villemin. Puis la veille du lock-out, nouvelle rencontre, où M. Villemin expose à MM. Viviani et Clemenceau « que pour lui le lock-out constituait, au moins pour l'industrie du bâtiment, une démarcation très nette entre le passé et l'avenir ».

M. Viviani convoqua également les représentants des syndicats ouvriers, mais ceux-ci ne crurent pas, et avec beaucoup de raison (voir l'histoire du Creusot), devoir se rendre à la convocation.

Mais, et c'est là l'intéressant de l'histoire, messieurs les patrons qui n'avaient pas de termes assez vigoureux pour décrier la tactique syndicale ouvrière d'action directe, copièrent cette action. C'est M. Villemin, organisant lui-même le picketing, et faisant en automobile la tournée des chantiers pour faire la *chasse aux renards patronaux*. Quand il en rencontrait un, il lui savonnait la tête de la belle manière.

Le conseil du groupe de la rue de Lutèce décidait, en manière de démonstration, de proclamer, le cas échéant, le lock-out général de toutes les corporations du bâtiment. La chambre syndicale patronale de la serrurerie décidait que les adhérents « refuseraient leur concours à tout entrepreneur dissident de la chambre de maçonnerie ou dans toutes les constructions où la présence d'un entrepreneur de maçonnerie serait nécessaire ».

Cependant déjà la lassitude se manifestait parmi les entrepreneurs. Quelques-uns de ceux qui s'étaient laissés entraîner à la remorque de M. Villemin et du trust, reconnaissant leur erreur, rouvraient leurs chantiers. D'autre part, la tentative de constitution de syndicats jaunes n'avait donné aucun résultat. La débâcle était prochaine. Aussi après une réunion très orageuse, où la discussion alla, paraît-il, jusqu'à la violence matérielle, la chambre patronale décida la reprise du travail pour le 11 avril.

Pour masquer la retraite, il fut décidé que ne seraient admis à travailler que les ouvriers qui signeraient le nouveau règlement de chantier comportant acception des conditions offertes par les entrepreneurs. En même temps, les patrons décidaient de constituer ultérieurement une *Union pour la protection du travail* sur le modèle de celles fonctionnant à Anvers et à Marseille.

Mais, comme les ouvriers ne pouvaient naturellement accepter la

signature qui eût été un recul considérable, la rentrée eut lieu sans que les entrepreneurs qui la proposaient insistent à ce sujet, quelquefois sans qu'elle fut même demandée. Somme toute, c'était un échec patronal, quoique ce ne fut pas cependant une victoire ouvrière. Les adversaires couchaient sur leurs positions et la lutte reprenait comme avant le lock-out.

Les entrepreneurs continuent à raréfier les travaux, ils font appel à la main-d'œuvre de province par des affiches trompeuses où ils prétendent que l'on manque de bras à Paris. Ils espèrent ainsi trouver dans cette masse de chômeurs les malheureux inconscients qui les aideront à triompher.

De leur côté, les ouvriers continuent leur tactique de grève sur le tas, chantier par chantier, posant leurs revendications et surtout faisant une chasse acharnée aux « renards », ce qui pour l'instant est pour eux la besogne la plus urgente et la plus indispensable.

Quant à l'*Union pour la protection du travail*, il est peu probable qu'elle puisse jamais être organisée. S'il est possible qu'avec des ouvriers non qualifiés comme les dockers on puisse réussir, la chose paraît bien plus difficile avec des ouvriers qualifiés. Si l'on peut improviser un docker, on n'improvise pas un maçon ou un tailleur de pierres.

Cependant pour M. Villemin, cette *Union* serait la préparation aux sociétés de marchandeurs qu'il rêve de créer. Ce serait surtout pour lui le bélier détruisant la solidarité syndicale que les bourgeois individualistes ne peuvent comprendre, par des avantages personnels et différents.

Mais cette lutte acharnée n'a pas seulement pour but de la part des meneurs patronaux de réduire à merci leurs anciens ouvriers. Ils espèrent ainsi couler pas mal de petits patrons, car c'est au profit du trust, il ne faut pas l'oublier, qu'est dirigée l'action du syndicat patronal.

C'est la crise de transformation d'industrie professionnelle en industrie capitaliste qui agite en ce moment le bâtiment. Les patrons professionnels disparaissent peu à peu, laissant la place aux financiers. Et, comme le disait un architecte professionnel (car il y a aussi les architectes financiers), en parlant des Villemin et consorts : « Ils sont des négociants, non pas des maîtres maçons. »

Il est à prévoir que, fatalement, le trust se constituera sur des bases solides, et que c'est à une classe patronale mieux armée, plus aguerrie, à un patronat de combat que se heurtera de nouveau, et avant peu, dans des luttes colossales, le prolétariat du bâtiment.

A. Picart.

REVUE DES REVUES

Les Revues Françaises

L'impuissance parlementaire

(*La Revue* (ancienne *Revue des Revues*), n° du 15 avril 1908)

Les documents recueillis dans l'enquête qu'a publiée *La Revue* sont de valeur fort inégale ; généralement, les personnes interrogées ont cru que les maux du parlementarisme peuvent se guérir avec des remèdes d'herboriste : l'on voudrait revenir aux beaux jours du combisme ; presque tous ont dans la représentation proportionnelle une confiance que rien ne justifie. Je ne m'occuperai que des opinions qui rattachent les maux de la politique à quelques vices profonds de notre société.

M. Durkheim croit que le mal « tient avant tout au désarroi dans lequel se trouvent les consciences et à l'extrême confusion des idées » ; sans doute, il a quelque catéchisme à proposer pour restaurer l'unité morale de la France. — M. G. Renard voudrait voir renaître une presse indépendante ; mais il ne nous apprend point comment on pourrait trouver des lecteurs à une presse sérieuse ; les directeurs de journaux sont aux ordres de leurs lecteurs. — M. Pierre Baudin recommande aux bourgeois et aux ouvriers d'aller « en caravanes » visiter l'Angleterre, pour faire leur éducation politique ; aurait-il des intérêts dans des agences de trains de plaisir ?

La lettre de M. Raymond Poincaré a frappé beaucoup les personnes habituées à réfléchir. Il voudrait que les Chambres cessassent de légiférer à tort et à travers, « comme si l'évolution d'un peuple exigeait tous les jours une réglementation nouvelle » ; il trouve déplorable que les députés peuplent les administrations de leurs parents et de leurs favoris ; il dénonce la ruine de l'idée de gouvernement : « Il a fallu que M. Augagneur, déjà revenu du socialisme, revienne encore de Madagascar, pour que nous entendions prononcer en France le mot d'autorité. » Sa formule est excellente : « Arracher la politique aux politiciens [qui ont] transformé le mandat politique en une profession largement appointée. » Mais, pour atteindre ce but, il n'a qu'un remède de bonne femme : grouper les bonnes volontés autour du ministère actuel, qui « a fait, en maintes circonstances, ce qui était humainement possible pour dénoncer le mal et pour l'enrayer ».

Si M. Pierre Baudin a été assez naïf pour proposer de fonder la réforme de nos mœurs politiques sur les trains de plaisir, sa naïveté lui a fait dire le mot le plus décisif que je rencontre dans cette enquête :

le mal provient des exigences croissantes de la démocratie, qui asservit l'élu à des besognes incompatibles avec ses fonctions. — Mais il faut aller plus loin : les institutions parlementaires supposent l'existence d'une aristocratie qui se recrute continuellement dans de nouvelles couches ascendantes. Cette aristocratie existe-t-elle? Gambetta avait réuni autour de lui une société assez mélangée qui eut, à un degré extraordinaire, le sentiment de son rang élevé dès que les circonstances l'eurent porté au pouvoir. Lorsque l'affaire Dreyfus commença, on crut qu'elle dépendait des membres de cette aristocratie : c'est pourquoi M. Joseph Reinach attachait tant d'importance à l'intervention de Scheurer-Kestner; il supposait que tout le monde s'inclinerait, le jour où ce grand personnage aurait proclamé qu'il croyait à l'innocence de Dreyfus. Scheurer-Kestner méprisait le petit monde, au moins autant que l'avait méprisé le duc de Saint-Simon; ce furent les *gens de rien* qui empêchèrent la révision de se faire tranquillement; on traita de *démagogues* ceux qui les dirigeaient et de *presse immonde* les journaux qu'ils lisaient. L'affaire Dreyfus marque la fin de l'aristocratie républicaine ; nous sommes entrés en pleine démocratie : il faut voir les choses comme elles sont; jusqu'ici l'expérience américaine ne nous fait connaître aucun moyen efficace pour enlever la politique aux politiciens. La démocratie est le règne des politiciens; il en a toujours été ainsi, sauf dans de petites républiques rurales.

Georges Sorel.

L' « Amoralisme » à l'école primaire, par Gabriel Compayré.

(La *Revue* (ancienne *Revue des Revues*), n° du 1er juin 1908).

Dans un article assez court, qui est la réédition de ce qu'il avait dit déjà dans la *Revue pédagogique*, M. Compayré dénonce, dans la *Revue* (ancienne *Revue des Revues*) du 1er juin, ce qu'il appelle l' « amoralisme » à l'école primaire.

M. Compayré, inspecteur général de l'instruction publique, membre de l'Institut, ancien recteur de l'Académie de Lyon, est un homme « considérable ». Il n'est pas seulement un universitaire de marque, mais aussi l'auteur d'un assez grand nombre de livres de pédagogie, qui, malgré qu'ils soient singulièrement désuets, font autorité dans l'enseignement primaire. Ce qu'il dit n'est donc pas sans importance, mais traduit l'état d'esprit du haut personnel de l'instruction publique.

Donc ces messieurs, à qui la société a confié, paraît-il, la garde de ses destinées, trouvent, par la plume de M. Compayré, que la vieille morale s'ébranle. Pour des gens aussi sûrs d'eux-mêmes, il ne s'agit pas de faire des recherches sérieuses, impartiales, sur les causes de l'affaiblissement progressif des mœurs. Non, on rattache tout à Nietzsche. Autrefois, la faute était à Voltaire ; maintenant, c'est Nietzsche qui est

le bouc émissaire de tous les maux actuels. Il a corrompu jusqu'aux meilleurs esprits et M. Payot que, par artifice oratoire, M. Compayré couvre de fleurs, n'a pas toujours échappé à son influence ! « Qu'est-ce, en effet, dit-il, sinon une formule toute nietzschéene, que celle où il résume sa conception morale : « Le devoir consiste à vivre d'une vie intense » ?

Ce qui convient à M. Compayré et à ses pairs, c'est la bonne et vieille foi du charbonnier, qui, elle, ne se livre pas à des critiques intempestives, à la négation des beaux principes immuables et éternels et accepte tout les yeux fermés.

C'est l'idéal qu'affectionnent ces maîtres ! Ils admettent encore que dans le monde des lettrés, ces idées dissolvantes pénètrent : il en sortira peut-être « un système de morale scientifique » ! Mais le peuple doit tout admettre ce qui est traditionnel. C'est toujours le vieux système platonicien. Au sommet de l'échelle, une élite de sages incrédules, qui gouvernent au nom de principes dont ils se gaussent. En bas, la foule qui obéit sans discuter. Il faut une religion au peuple, disait Combes, il y a peu de temps encore.

En passant, M. Compayré déplore que l'on ait écarté en fait les devoirs envers Dieu, à qui « on avait fait (dans ce code complet des devoirs humains acceptés par la conscience universelle des honnêtes gens) une petite place ». Il n'insiste pas trop, il pleure une larme de regret, mais il sait que, dans les milieux gouvernementaux, c'est mal porté, Viviani éteignant lui-même la lumière des étoiles !

Mais la patrie ! Là, notre haut universitaire a toute latitude ; c'est le terrain d'entente de tous les partis bourgeois. M. Compayré s'en prend surtout à M. Dufrenne, un ancien instituteur, inspecteur primaire, auteur d'un ouvrage de pédagogie, que j'ai le regret de n'avoir pas lu. M. Dufrenne, au nom de l'impartialité, au nom de l'intérêt de l'enfant, ne veut pas d'enseignement moral. Au sens officiel du mot, il ne veut pas que l'on violente la conscience de l'enfant, en lui inculquant des vérités toutes faites, qu'il lui est impossible de contrôler. C'est là le langage d'un honnête homme, au bon sens du mot, et c'est ce langage qui soulève tant l'indignation de M. Compayré.

Mais qu'il le veuille ou non, les idées que combat ce membre de l'Institut font du chemin. Nous allons vers un enseignement de plus en plus impartial. La religion naturelle, après l'autre, disparaîtra de l'école. Il le faut. La morale à la mode, nous la connaissons : elle permet tous les accommodements avec les intérêts et les ambitions. Que tous ces hauts dignitaires regardent autour d'eux et s'examinent. Où est-elle, la morale ?

Ne nous laissons pas prendre aux sophismes des rhéteurs. Le syndicalisme, qui demande de l'héroïsme continu, de la constance dans les idées et dans les actes, repousse ces déclamations. Il est temps de démasquer ces donneurs de conseils, qui savent si peu mettre en pratique leurs soi-disant principes. S'il y a une morale à enseigner, c'est celle qui ne transige jamais avec le mensonge et l'hypocrisie. M.-T. Laurin.

REVUE DES LIVRES

Congrès Anarchiste d'Amsterdam 1907

(*Paris, M. Delessalle*; 1 vol. in-16; 1 fr. 50).

Le désarroi qui règne dans les milieux anarchistes ne pouvait être plus vivement mis en lumière que dans ce congrès d'Amsterdam, dont l'idée n'avait pas été tout d'abord sans surprendre. On s'en convaincra en lisant le compte rendu analytique qui vient de paraître. On y verra surtout comment se heurtèrent les rares anarchistes venus au syndicalisme et les représentants traditionnels de la vieille idéologie. Ce fut en vain que Monatte, dans un discours clair et substantiel, retraça la marche du mouvement ouvrier en France, aboutissant à la résolution d'Amiens : *le syndicalisme se suffit à lui-même* (p. 70). La réplique lui fut donnée par l'un des doyens de l'anarchisme actuel : Malatesta. « *La conclusion*, s'écria-t-il (p. 78), *à laquelle en est venu Monatte, c'est que le syndicalisme est un moyen nécessaire et suffisant de révolution sociale. En d'autres termes, Monatte a déclaré que* **le syndicalisme se suffit à lui-même.** *Et voilà, selon moi, une doctrine radicalement fausse. Combattre cette doctrine sera l'objet de ce discours.* » On a souvent remarqué que l'anarchisme n'est qu'une sorte de *guesdisme renversé*. De fait, il est frappant d'entendre Malatesta reprendre, mot pour mot, les propres expressions de Guesde : « *Je ne veux pas même de syndicats dits* **rouges** *parce que je ne veux pas de syndicats dits* **jaunes**. *Je veux au contraire des syndicats largement ouverts à tous les travailleurs sans distinction d'opinions, des syndicats absolument* **neutres.** » Et encore ceci, qui n'est qu'une transposition, sur le mode anarchiste, de la critique guesdiste : « *Les syndicalistes, au rebours, tendent à faire du moyen une fin et à prendre la partie pour le tout. Et c'est ainsi que, dans l'esprit de quelques-uns de nos camarades, le syndicalisme est en train de devenir une doctrine et de menacer l'anarchisme dans son existence même. Or, même s'il se corse de l'épithète bien inutile de révolutionnaire, le syndicalisme n'est et ne sera jamais qu'un mouvement légalitaire et conservateur, sans autre but accessible — et encore ! — que l'amélioration des conditions du travail* » (p. 80). On croirait lire le *Socialisme*. Conclusion, p. 84 : « *Il faut maintenant conclure. Je déplorais jadis que les compagnons s'isolassent du mouvement ouvrier. Aujourd'hui je déplore que beaucoup d'entre nous, tombant dans l'excès contraire, se laissent absorber par ce même mouvement.* » Des polémiques récentes nous ont appris que la plupart des anarchistes pensent comme Malatesta. Ils ont raison : leur idéologie ne peut survivre qu'en se cultivant en serre chaude.

Hubert Lagardelle.

Cette revue est composée par des ouvriers syndiqués.

Le Gérant : G. Séverac.

Niort. — Imp. Th. Martin.

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

L'Organisation patronale en France (1)

I

LA MÉTALLURGIE

(Suite)

II. LA PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (2)

Après avoir retracé les étapes parcourues par l'industrie métallurgique, résumé ses transformations et montré comment la science s'apprête à la développer encore, il est nécessaire de donner une idée de la production métallurgique.

Mon résumé, pour être complet, devrait certainement porter sur les deux éléments indispensables à la production de la fonte : *le coke et le minerai de fer.* Mais, comme la question des mines nécessite, en raison des luttes internationales qui se livrent pour leur possession, des explications nombreuses, qui allongeraient inutilement cette étude, j'y reviendrai plus tard, notamment au sujet de la Meurthe-et-Moselle.

1. *La consommation du minerai et la production de la fonte.*

Je me contenterai donc d'effleurer cette question, en indiquant la consommation globale du minerai en 1905 d'abord, puis en 1907, afin que le lecteur ait un point de comparaison.

La consommation totale du minerai de fer en France, pour 1905, s'est élevée à 8 millions 191 mille tonnes. La Lorraine et le Luxembourg ont fourni aux usines du Nord et de l'Est 1.631.000 tonnes de minerai. Les usines situées dans les Bouches-du-Rhône, l'Isère, la Loire, la Loire-Inférieure et le Tarn prennent en grande partie leurs minerais en Algérie. Enfin, le Pas-de-Calais, les Landes, la Loire-Inférieure, le Nord, etc., sont en partie alimentés par les minerais d'Espagne.

---

1. — Voir notre dernier numéro.

2. — Une erreur s'est glissée, page 13, dans la première partie de cette étude. On m'a fait dire : En variant, grâce à leurs indications, les quantités de chaux, de « *colle...* ». C'est « *coke* » qu'il faut lire.

Cette consommation se divise ainsi :

Minerais indigènes consommés en France : 6.039.000 tonnes, soit 73,7 0/0 de la consommation.

Minerais *importés d'Algérie*, 52.000 tonnes ; — de *l'étranger*, 2 millions 100 tonnes, soit 26,3 0/0 de la consommation.

Au total : 8 millions 191 mille tonnes. *Ce qui donne une consommation de 2 tonnes 66 de minerai par tonne de fonte produite.*

La production de la fonte pour 1905 et 1906, en France, s'est répartie de la façon suivante :

	1905 Tonnes	1906 Tonnes	Augmentation
Meurthe-et-Moselle	2.109.000	2.291.631	182.631
Nord	285.000	328.620	43.620
Saône-et-Loire	91.000	105.004	14.004
Pas-de-Calais	104.000	113.925	9.925
Totaux	2.589.000	2.839.180	250.180

Naturellement, cette production englobe toutes les qualités de fonte. Ces qualités ont des prix différents. Ainsi la fonte *d'affinage* au coke a été vendue, en 1905, 59 fr. 97 la tonne, au charbon de bois 140 fr. 50 ; — la fonte de *moulage* au coke, 65 fr. 50 la tonne, au bois 130 fr. 04; — la fonte moulée de 1re fusion, 99 fr. 89; — la fonte Bessemer, 70 fr. 01 ; — la fonte Thomas, 62 fr. 20 ; — les fontes spéciales, 151 fr. 01 la tonne.

Les usines, qui furent en activité en 1905, étaient au nombre de 64, comprenant 116 hauts fourneaux à feu, dont 110 au coke, 2 avec un mélange de coke et de charbon de bois et 6 exclusivement au charbon de bois.

La production moyenne par haut fourneau à feu en activité, en 1905, a été : de 32.400 tonnes pour la Meurthe-et-Moselle ; — de 31.700 tonnes pour le Pas-de-Calais ; — et de 27.700 tonnes pour le Nord.

Le rapport du Comité des Forges de France donne, pour 1905, la production et la valeur ci-dessous :

Désignation des produits	Poids	Valeurs	Nombre d'ouvriers occupés
Fontes	3.077.000	210.078.000	14.000
Fers et aciers soudés	670.000	112.839.000	22.100
Aciers fondus ouvrés	1.442.000	281.549.000	42.100
Totaux	5.189.000	604.466.000	78.200

Soit une augmentation totale de 148.000 tonnes sur 1904, et une augmentation de valeur de 19 millions 39.000 francs.

Cette production a nécessité, toujours d'après le même rapport, la consommation de 6.794.000 tonnes de combustible se répartissant ainsi : 3.918.000 tonnes de coke ; 2.864.000 tonnes de houille, et 12.000 tonnes de charbon de bois.

Tel est l'aperçu général, pour 1905, de la production des hauts fourneaux. Mais, dans cette étude, je tiens à n'envisager que le premier produit du haut fourneau : *la fonte*.

Je reviens aussi uniquement à ce produit, et je relèverai les principaux chiffres qui le concernent pour 1907.

Le nombre de grands établissements de la métallurgie (hauts fourneaux) s'élevait, en 1896, à 88 ; il a atteint, en 1901, le chiffre de 97, soit une augmentation de neuf établissements en cinq ans (1). Au 1er janvier 1907, il y avait 122 hauts fourneaux en activité en France ; ce chiffre était tombé, au 1er janvier 1908, à 111.

La totalité de ces hauts fournaux a consommé, du 1er janvier 1907 au 1er janvier 1908, dernier chiffre connu par nous, 9 millions 971 mille 600 tonnes de minerais. Ce total comprend 7 millions 886 mille 223 tonnes de minerais français, 2 millions 16 mille 379 tonnes de minerais étrangers, et 68 mille 998 tonnes de rillons, scories, pyrites.

Ces 9 millions de tonnes de minerais ont produit 3 millions 538 mille 949 tonnes de fonte de différentes qualités. 70 0/0 de cette production reviennent à la Meurthe-et-Moselle. La valeur totale de ces 3 millions de tonnes de fonte est évaluée à 297 millions 353 mille 413 francs, ce qui mettrait la valeur marchande de la fonte à 84 francs la tonne, en chiffre rond.

En 1896, les usines de grosse métallurgie proprement dite occupaient 56.000 personnes ; en 1901, elles en occupaient 75.000, soit une augmentation de 19.000.

Nous indiquons plus haut que 70 0/0 de la production de la fonte reviennent à la Meurthe-et-Moselle. En effet, du jour où la cornue Bessemer, transformée par Thomas Gilchrist, eut rendu possible l'utilisation des minerais phosphoreux, on a vu que la Meurthe-et-Moselle vit rapidement se développer l'industrie de la métallurgie. Ce développement eût été plus rapide encore si les capitalistes ou

1. — Pour les établissements et le nombre d'ouvriers, car je ne veux donner que des renseignements qui ne peuvent être contestés, j'ai puisé les données ci-dessus dans le recensement officiel opéré en 1901.

plutôt les métallurgistes de Meurthe-et-Moselle avaient eu, comme les Allemands, la matière première indispensable au haut fourneau : *le coke*. Sans doute, il ne leur fit pas complètement défaut. Une entente tacite avec les Allemands leur permit même, à l'exclusion des autres pays et régions françaises, d'avoir des prix de faveur.

C'est ainsi que, le 1er mars 1893, fut définitivement constitué le fameux Syndicat des Charbonnages Rhénans-Westphaliens, dont le siège est à Essen, en Allemagne, pour la vente de la houille. M. Francis Laur, dans son premier volume sur l'*Accaparement*, dit à propos de ce Syndicat, page 66 :

« Les prix du Syndicat Westphalien-Rhénan sont en moyenne les plus bas de toute l'Europe. L'Allemagne est seule approvisionnée en combustible à l'heure actuelle. *Elle continue à alimenter à des prix exceptionnels (qui ne sont consentis à personne autre), l'industrie métallurgique française de l'Est qui, sans elle, nous devons faire ce pénible aveu, pour rendre hommage à la vérité, serait en plein désarroi.* » Cette révélation explique bien les ententes et associations internationales qui se sont constituées pour l'exploitation des mines ferrifères de l'Est.

Dès que les minerais phosphoreux de l'Est, par l'application du procédé Thomas-Gilchrist devinrent utilisables, les Allemands avaient jeté leur dévolu sur la Meurthe-et-Moselle. D'autre part, ayant besoin des cokes allemands, et étant déjà, comme nous l'apprend M. Francis Laur, les obligés des Allemands, par les prix de faveur consentis pour ce combustible, les capitalistes français ne pouvaient que s'associer aux capitalistes allemands. Ces derniers apportaient leur coke — *réputé le meilleur* —, et les Français leur minerai, dont la qualité est excellente. D'après M. E. Gréau, le minerai calcaire du bassin de Briey offre une supériorité se chiffrant en moyenne par six unités de fer pour le rendement du lit de fusion (33 à 37 °/₀ contre 27 à 31 °/₀ pour les autres), et il y a une différence de 15 francs dans le prix de revient d'une tonne de fonte. En tenant compte qu'il faut un peu plus de deux tonnes et demie environ de minerai pour obtenir une tonne de fonte, le bénéfice sur une tonne de minerai serait, en moyenne, de 5 fr. 50. Bénéfice appréciable, comme on peut s'en rendre compte. Aussi des échanges ne tardèrent-ils pas à se faire. Les Allemands accordèrent des actions, ou parts d'actions dans les sociétés de charbonnages allemands ; les Français, des actions ou parts d'actions dans les riches mines de fer de Meurthe-et-Moselle. De part et d'autre, ces conventions ou associations impliquaient, expressément, la livraison aux usines associées des charbons et minerais de fer au prix de

revient *net* sur le carreau de la mine, ou à la sortie de la minière. Pour faciliter ces échanges, les capitalistes allemands ont même obtenu de leur gouvernement des tarifs de faveur, c'est-à-dire une diminution importante sur les tarifs de transports des minerais de fer en Westphalie.

Tout porte même à croire qu'il en sera de même pour la compagnie de l'Est française, si on veut bien se rappeler que M. de Saintignon, un des principaux maîtres des forges de l'Est et membre du Comptoir des fontes de Longwy, est depuis une année administrateur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est. Nul doute que, sous son influence, stimulée par le Comité des Forges de France, M. de Saintignon n'obtienne rapidement, au bénéfice des capitalistes internationaux, des facilités de communications ou des abaissements de tarifs pour transporter jusqu'à la frontière allemande le minerai de Briey. Ne faut-il pas mettre en valeur les richesses ferrifères de Meurthe-et-Moselle ?

La société Rockling de Sarrebrück (Allemagne) est associée, pour l'exploitation des mines de fer de Meurthe-et-Moselle, avec la Société anonyme des aciéries de Longwy. La fameuse firme Thyssen, rivale allemande des Krupp, y a également des concessions (1).

Mais arrêtons là cette énumération, pour revenir à l'examen de la production de la fonte en France. Cet examen permet de se rendre immédiatement compte de toute l'importance, pour la Meurthe-et-Moselle, de la découverte de l'ingénieur anglais Thomas Gilchrist. Alors que le Nord, le Centre et le Sud-Ouest réunis ne possèdent que 42 hauts fourneaux, la région de l'Est, à elle seule, en compte 83 dont *soixante-neuf* en activité, soit un tiers de plus en activité que les autres centres de la France. Ce chiffre est appelé à s'augmenter rapidement, par la prochaine mise en exploitation du bassin de Briey. D'après les évaluations des ingénieurs compétents, le bassin de Briey, indépendamment de ceux de Nancy et de Longwy, contient deux milliards et demi de tonnes de minerai de fer. Aussi toutes les grandes sociétés métallurgiques de l'Est se sont-elles mises à exploiter les gisements de Briey.

---

1. — Je pourrais en citer un grand nombre d'autres. Notamment la fusion de la société belge d'Ougrée Marihaye avec la société de la Chiers et Vireux Molhain. La société belge fournit aux sociétés françaises l'excellent coke de Marihaye ; elle reçoit, en retour, les minerais de fer et la fonte de la Chiers. Je reviendrai plus amplement sur ce chapitre, dans l'étude sur les mines de fer de Meurthe-et-Moselle, qui fera suite à celle-ci.

L'importance et le développement de ces exploitations peut se constater par les chiffres suivants :

	1906 Tonnes	1907 Tonnes	Augmentation Tonnes
Aciéries de la Marine et d'Homécourt.	1.029.000	1.181.000	152.000
Auboué (Pont-à-Mousson)	912.000	1.034.000	122.000
Moutiers	484.000	619.000	135.000
Jœuf (de Wendel)	320.000	354.000	34.000
Landres (aciéries de Micheville)	104.000	290.000	186.000
Tucquegneux (aciéries de Longwy)	105.000	289.000	184.000
Pienne (aciéries du Nord et de l'Est)	124.000	253.000	129.000
Sancy (hauts fournaux de Saulnes)	5.000	91.000	86.000
TOTAUX	3.083.000	4.111.000	1.028.000

Certes, une bonne part de cette extraction, en raison des conventions passées entre sociétés allemandes et françaises, n'a pas été utilisée par les hauts fourneaux français et a été exportée. Néanmoins, elle indique le développement considérable que prend le bassin de Briey. D'autre part, « ce ne sont là que des *extractions de début* — prend soin de dire *l'Information* du 1er juillet — toutes les mines qui précèdent feront au moins 1 million de tonnes chacune (on parle de 2 millions 400.000 tonnes pour Auboué d'ici cinq ans) ». En outre, de nombreuses mines nouvelles telles celles de : Auderny-Chevillon, Joudreville, la Mourière, d'Ammermont, Dommary, Valleroy, etc., sont seulement en période d'aménagements. Pont-à-Mousson, Saulnes, Homécourt, ont pu mettre en valeur ces mines avec leurs propres capitaux. D'autres, comme les Forges de Pompey, Châtillon-Commentry, et Mokta-el-Hadid, ont créé la Société des mines de la Mourière, Commentry-Fourchambault et la Chiers, celle de Joudreville, etc. Comme je l'ai déjà indiqué, merveilleux est donc l'avenir métallurgique de la Meurthe-et-Moselle et on peut dire que le chiffre actuel de 69 hauts fourneaux ne peut aller qu'en augmentant.

Le Creusot (1) lui-même, pourtant placé au centre de ses mines, et

1. — L'origine du Creusot remonte à 1781. La première usine fut installée dans un hameau appelé *La Charbonnière*. Une première société fut fondée au capital de 10 millions, à laquelle Louis XVI s'intéressa ; le Creusot occupait, en 1785, dans ses hauts fourneaux et sa fonderie, 1.500 personnes. En 1787, sous la protection de la reine Marie-Antoinette, une verrerie fut annexée aux usines du Creusot. Cette verrerie fut rachetée en 1834 par une cristallerie des Vosges. — Durant les guerres de la Révolution et de l'Empire, le Creusot produisit force matériel d'artillerie. Les guerres terminées, en 1815, le Creusot sus-

si puissant, se sent menacé. Attiré, d'une part, par les richesses ferrifères de Meurthe-et-Moselle, de l'autre par le danger qu'il peut courir, il songe à déplacer son centre de production. Il a acheté des terrains, déposé des demandes de concessions et se propose d'installer des aciéries à Conflans-Jarny (Meurthe-et-Moselle).

Pour aider à ce développement, la Compagnie de l'Est installe de nouvelles lignes, des gares, des garages immenses, dépense des millions. Les banques de l'Est multiplient les appels aux capitaux. Bref, un monde nouveau est en train de surgir dans cette région.

Monde nouveau aussi, par les perfections du machinisme qu'on y implante, la main-d'œuvre y étant très rare et obligeant les capitalistes à utiliser les derniers perfectionnements du machinisme dans la grosse métallurgie.

Pour compléter cet exposé, les tableaux ci-dessous, par région, donneront aux lecteurs un aperçu des hauts fourneaux et de leur production, du 1er janvier 1907 au 1er janvier 1908. J'y joins le chiffre du personnel occupé, d'après le recensement de 1901.

2. *L'industrie métallurgique en Meurthe-et-Moselle.*

La région de l'Est possède 83 hauts fourneaux, 69 seulement ont

---

pendit son exploitation. Un capital de 14 millions y avait été englouti. En 1818, le matériel est racheté pour 905.000 francs. Puis, en 1826, les Anglais le rachètent à leur tour pour 1 million. Ils y installèrent les hauts fourneaux au coke. Dans les premiers bâtiments, on a retrouvé une plaque sur laquelle on pouvait lire : « Cette fonderie, la première de ce « genre en France, a été construite pour y fondre la mine de fer au « *Coak* suivant la méthode apportée d'Angleterre et mise en pratique « par M. Williams-Wilkinson. » (Georges Villain, *la Métallurgie à la fin du XIXe siècle.*) Mais cela n'empêcha pas le Creusot de faire faillite, le 25 juin 1833, engloutissant un capital de 11 millions. Enfin le 31 décembre 1836, MM. Adolphe et Eugène Schneider le rachètent pour 2.680.000 francs.

En 1837, le nombre des ouvriers qui étaient occupés au Creusot était de 3.000. Il atteint, en 1855, avec l'usine de Chalon-sur-Saône, le chiffre de 9.950 ouvriers, avec un chiffre de vente de 22 millions. Avec le même personnel, le chiffre d'affaires monte, en 1867, à 35 millions de francs. En 1877, le chiffre d'affaires dépasse 52 millions, avec 14.200 ouvriers. Enfin, au moment de la grève de 1899, le Creusot occupait 9.358 ouvriers. Depuis 1885, le Creusot, par suite de la mise en application du système Thomas Gilchrist pour la production des fontes dans l'Est, a sa position menacée. D'autre part, ses mines s'épuisent. Ainsi, dans ses houillères, le Creusot occupait, en 1869, dans les 1.694 ouvriers; en 1900, il n'en occupait plus que 350. C'est pourquoi il a commencé à s'installer à Cette, d'où il pouvait plus facilement, par la mer, recevoir les minerais de fer d'Algérie et d'Espagne, ainsi que les charbons du Gard et d'Angleterre. Mais il ne pourra pas lutter contre l'Est; d'où, pour lui, la nécessité absolue de s'installer dans la Meurthe-et-Moselle. J'ai déjà dit qu'il avait commencé à installer des aciéries près de Conflans-Jarny, où il a acheté de grands terrains.

été en activité en 1907. Voici les usines où ils sont situés et leur production journalière :

USINES	Hauts fourneaux en activité	Production journalière en tonnes	EXERCICE 1906-1907	
			Bénéfices bruts	Bénéfices distribués (1)
Société des aciéries de Longwy..	7	750	9.176.195	2.400.000
Société métallurgique de Gorcy..	2	120	1.764.000	1.147.479
Marc-Raty et Cie.....	2	180	1.703.486	845.312
Société métallurgique Senelle-Maubeuge.....	3	240	4.208.000	450.000
Société anonyme Aciéries de Micheville.....	5	700	7.316.387	1.400.000
Fonderie de Saintignon et Cie Longwy.....	3	230		
Société métallurgique Aubrives-Villerupt.....	2	150	1.111.760	270.000
Société Lorraine industrielle Hussigny.....	2	180	346.154	240.000
Société La Chiers	2	100	1.033.804	180.000
Société des Hauts Fourneaux Villerupt-Laval-Dieu.....	1	100	118.030	»
Société des Forges de la Providence-Rehon	2	200	»	»
Société du Nord et de l'Est Jarville	3	300	5.640.143	2.437.500
Aciéries de la Marine et d'Homécourt.....	5	900	8.438.179	3.080.000
Société des Hauts Fourneaux de Maxéville au Pont-Fleury	2	170	»	»
Société de Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons	5	650	8.519.602	2.200.000
Société anonyme des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Pompey	3	380	2.740.787	440.000
Société de Montataire à Frouard.	3	255	1.577.754	231.900
Société anonyme des Hauts Four- et Fonderie de Pont-à-Moussson.	7	520	1.350.137	607.584
Société de Wendel et Cie	6	780	»	»
Forges de Champagne	4	135	»	»
Capitan Génie et Cie.....	»	»	»	»
De Beurges (Forges de Manais)..	»	»	»	»
Totaux.....	69	7.130		

1. — Ces bénéfices sont ceux que j'ai pu me procurer pour les derniers exercices connus de ces sociétés. De plus, il est compréhensible que ces bénéfices ne proviennent pas exclusivement de la production de la fonte, mais de l'ensemble des produits : fonte, fer, acier, etc. fabriqués par ces sociétés. Il en est de même pour les autres régions.

La production journalière des 69 hauts fourneaux *en activité* a donc été de 7.130 tonnes ; pour toute l'année 1907, leur production totale s'est élevée à 2.449.004 tonnes, soit 70 °/₀ de la *production totale de la France*, et 203.830 tonnes de plus qu'en 1906.

Comme il faut tenir compte des arrêts dans le fonctionnement des hauts fourneaux, la production moyenne d'un haut fourneau, pour 1907, a été de 35.492 tonnes en chiffres ronds. En prenant comme base le prix moyen de 84 francs par tonne, indiqué plus haut, la valeur marchande de la fonte produite par la Meurthe-et-Moselle, en 1907, serait de 205.716.336 francs.

Le nombre d'ouvriers occupés dans la grosse métallurgie, en Meurthe-et-Moselle, était de 16.635 en 1901, contre 12.261 en 1896, soit, en cinq ans, une augmentation de 4.374 ouvriers.

3. *L'industrie métallurgique dans la Région du Nord.*

La région du Nord possède 17 hauts fourneaux ; 14 ont été en activité en 1907. Voici les usines où ils sont situés et leur production journalière :

USINES	Hauts fourneaux en activité	Production journalière en tonnes	EXERCICE	
			Bénéfices bruts	Bénéfices distribués
Aciéries de Paris et d'Outreau....	2	90	1.130.613	450.000
Aciéries de France.....	3	360	2.560.792	412.500
Aciéries de Denain-Anzin.....	6	580	8.012.792	607.584
Hauts fourneaux de la Sambre ...	1	75	6.006.486	1.350.000
Sociétés des Forges de l'Espérance	1	110	724.289	132.307
Société de la Providence, à Hautmont.....	1	180	2.333.333	1.200.000
Totaux.....	14	1.395		

Les 14 hauts fourneaux en activité (1907) ont donc produit 1.395 tonnes de fonte par jour. La production totale de l'année, pour cette région, a atteint 465.682 tonnes ; soit 37.834 tonnes de plus qu'en 1906. Ce nombre de tonnes représente les 12,9 °/₀ de la production totale de la France.

Si on compare la production annuelle de chaque haut fourneau — en tenant compte également des périodes d'arrêt, soit de repos ou de ralentissement dans le fonctionnement proprement dit des hauts fourneaux — on constate qu'un haut fourneau de Meurthe-et-Moselle produit, en une année, 35.492 tonnes, tandis que celui

du Nord produisait 33.263 tonnes, soit 2.229 tonnes de moins qu'en Meurthe-et-Moselle. En prenant toujours le prix de base moyenne de 84 francs la tonne, cette production représente la somme de 39.117.288 francs.

Le nombre d'ouvriers occupés dans la grosse métallurgie proprement dite de cette région, était de 14.027 en 1907, contre 11.093 en 1896, soit une augmentation de 3.934 ouvriers en cinq ans.

4. *L'industrie métallurgique dans les Régions du Centre, du Sud et de l'Ouest.*

Ces trois régions possèdent ensemble 52 hauts fourneaux ; 29 ont été en activité en 1907. Voici la nomenclature des usines où ils sont situés et leur production journalière :

USINES	Hauts Fourneaux en activité	Production journalière en tonnes	EXERCICE	
			Bénéfices bruts	Bénéfices distribués
Aciéries de la Marine (Boucau)...	3	205	»	»
Alais : Bessèges, Camaris	4	340	352.844	234.400
Société Métallurgique de l'Ariège.	1	80	567.022	»
Hauts Fourneaux de Chasse.....	2	100	441.731	108.000
Commentry-Fourchambault.....	»	»	4.008.186	2.001.025
Montluçon.....	»	»	»	»
Decazeville	2	125	2.479.917	1.333.000
Combescol et de Langlade	1	40	»	»
Aciéries de Firminy	1	60	1.659.040	600.000
Forges d'Audincourt	»	»	»	»
Forges de Franche-Comté : Rans, Fraisans.....	»	»	628.770	486.056
Gaz et Hauts Fourneaux Marseille	2	120	»	»
Alphonse Gourgu (au Bois).....	»	»	»	»
Société Houne-Buire (Le Pouzin).	2	100	»	»
Mazières.....	1	60	»	»
Société Métallurgique du Périgord	2	100	364.647	180.000
Hauts Fourneaux de Pauillac....	1	150	287.674	»
Forges d'Alleward.....	1	40	»	»
Ed. Prénat et C^ie^.....	1	115	»	»
Société de Rozières.....	1	20	»	»
Saut-du-Tarn	1	35	»	»
Schneider	2	160	6 699.677	6.000.000
Trignac....	1	100	1.012.681	410.391
Totaux	29	1.950		

La région du Sud-Ouest, avec ses 29 hauts fourneaux, a donc produit 1.950 tonnes de fonte par jour; sa production totale pour

1907 a atteint 624.263 tonnes, soit une augmentation de 40.952 tonnes sur 1906; ces 624.263 tonnes représentent les 17 °/₀ de la production totale de la France.

En comparant la production annuelle de chaque haut fourneau, toujours en tenant compte des périodes d'arrêt pour repos ou ralentissement dans le fonctionnement, on constate qu'un haut fourneau, en 1907, a produit une moyenne de :

En Meurthe-et-Moselle	35.492 tonnes
Dans le Nord	33.263 —
Dans le Centre et Sud-Ouest	18.917 —

Soit, pour cette dernière région, 16.575 tonnes de moins qu'en Meurthe-et-Moselle et 14.346 de moins que ceux du Nord.

En prenant comme base moyenne le prix de 84 francs la tonne, la valeur de cette production est de 52.438.092 francs.

5. *Nombre d'ouvriers occupés dans la grosse métallurgie.*

Le nombre d'ouvriers occupés dans la grosse métallurgie, proprement dite, dans ces régions était de 35.700 en 1901, contre 26.785 en 1896, soit une augmentation de 8.915 ouvriers en cinq ans.

Par cette énumération, on peut se rendre compte que, déjà, la région de l'Est ne se signale pas seulement par une supériorité en hauts fourneaux; la production de ces derniers est encore, proportionnellement plus élevée.

Si la Meurthe-et-Moselle ne possède pas les 2/3 des hauts fourneaux en activité, sa production dépasse les 2/3 de la production totale de la France.

En effet, la région du Nord produit 1.395 tonnes par jour; les régions du Centre, du Sud et de l'Ouest 1.895, au total. 3.290 tonnes
La région de l'Est, à elle seule, produit . . . . . 7.130 —

soit 3.840 tonnes

de plus que toutes les autres régions réunies.

6. *Nombre de personnes occupées dans les autres spécialités de la métallurgie.*

Pour compléter cet exposé, il est indispensable de jeter un coup d'œil sur le nombre de travailleurs dont le travail et l'activité prennent, pour ainsi dire, leur source aux hauts fourneaux. En effet, que l'activité des hauts fourneaux soit arrêtée, c'est, dans un temps plus ou moins long, l'impossibilité pour les autres spécialités de la métal-

lurgie de produire. Or, le nombre de personnes affectées principalement au travail des métaux en commun était de *608.000* en 1896 ; il atteint *708.000* en 1901; soit, en cinq ans, une augmentation de *100.000 ouvriers*. C'est dire le développement qu'a pris la métallurgie.

Le nombre de grands établissements qui, en 1896, était de *503*, atteint, en 1901, le chiffre de *653*, soit une augmentation de *150* grands établissements en cinq ans.

A titre d'indication, voici les *principales* spécialités de la métallurgie, avec le nombre de personnes qu'elles occupaient en 1901 :

Forges et laminoirs	26.000	personnes
Tréfilerie et étirage	10.000	—
Fonderie de fer et seconde fusion	33.000	—
Construction de navires	23.000	—
Grosse chaudronnerie	15.000	—
Charpente en fer et serrurerie de bâtiment	66.000	—
Tôlerie	10.000	—
Grosse quincaillerie, ferronnerie, outils	24.000	—
Constructions mécaniques diverses	167.000	—
Taillanderie et limes	7.000	—
Clouterie	6.000	—
Petite quincaillerie	15.000	—
Coutellerie	17.000	—
Armurerie	6.000	—
Construction d'appareils électriques	15.000	—
Petite chaudronnerie cuivre	11.000	—
Fonderie cuivre, bronze, robinetterie	15.000	—
Instruments de chirurgie	2.000	—
— d'optique et de précision	10.000	—
Instruments de musique	2.000	—
Ferblanterie	28.000	—
Horlogerie	37.000	—
Construction automobile	8.000	—
Fabrication de vélocipèdes	9.000	—

Au total, *562.000* personnes. Le reste est occupé dans d'autres spécialités qu'il serait oiseux de reproduire ici (1).

7. *La production métallurgique internationale.*

Enfin, pour terminer ce second chapitre de notre étude, voici, d'après le rapport du Comité des forges de France, une statistique internationale de la production métallurgique.

---

1. — Ne sont pas compris dans ces chiffres les orfèvres, bijoutiers, joailliers, qui forment l'industrie du bijou.

Production de la fonte, en tonnes :

	1897	1905	Augmentation
France	2.484.191	3.076.712	592.521
Belgique	1.035.037	1.350.450	315.413
Allemagne et Luxembourg.	6.881.446	10.875.061	3.993.595
Grande-Bretagne	8.934.121	9.742.854	808.733
Etats-Unis	9.803.735	23.352.188	13.548.453
Totaux	29.138.530	48.397.265	19.258.715

Production des fers et aciers, en tonnes :

		1897	1905	Augmentation
France	Lingots Bessemer et Martin	1.325.213	2.240.284	915.071
Belgique	Lingots Blooms et moulages	616.541	1.173.020	556.479
Allemagne et Luxembourg	Acier fondu	5.136.557	9.479.102	4.342.545
Grande-Bretagne	Lingots Bessemer et Martin	4.556.161	5.903.238	1.347.077
Etats-Unis	Lingots et moulages	7.268.956	20.224.366	12.955.410
Totaux		18.903.428	39.020.010	20.116.582

Nombre de tonnes de produits finis, fer et acier (1) :

	1897	1905	Augmentation
France	1.778.857	2.111.912	333.055
Belgique	1.002.436	1.409.020	406.584
Allemagne et Luxembourg.	4.895.158	7.603.027	2.707.869
Etats-Unis	7.111.298	17.103.544	9.992.246
Totaux	14.787.749	28.227.503	13.439.754

Production des rails pour chemins de fer :

	1897	1905	Augmentation
France	192.453	303.475	111.022
Belgique	138.354	241.640	103.286
Allemagne et Luxembourg.	799.121	982.738	183.617
Grande-Bretagne	935.546	966.443	30.897
Etats-Unis	1.673.680	3.425.029	1.751.349
Totaux	3.739.154	5.919.325	2.180.171

1. — Le rapport ne donne pas, pour cette catégorie, la production de la Grande-Bretagne.

Par conséquent, l'*ensemble* de la production de l'industrie métallurgique de toutes ces nations, qui était en 1897 — si nous nous en rapportons au rapport du Comité des Forges de France — de 66.568.881 tonnes, a atteint, en fin de 1905, le chiffre de 121.564.103 tonnes, soit, *en l'espace de neuf années*, une augmentation de 54.995.222 tonnes. La production a donc presque doublé en neuf ans. Quel chiffre atteindra-t-elle dans dix années ?

Remarquons, d'autre part, que, dans ce chiffre de 121 millions, l'Amérique, à elle seule, rentre pour plus de la moitié, soit 64.105.127 tonnes. Or, les Américains, qui, dans la métallurgie, ont l'outillage le plus perfectionné du monde, produisent de plus en plus, perfectionnent de jour en jour leur matériel. A ce point de vue, dans la grosse métallurgie, l'outillage français, comparé à l'outillage américain, fait l'effet d'une diligence qui voudrait lutter de vitesse avec les rapides qui font du cent ou du cent-vingt à l'heure.

Je n'ai jamais, même dans les usines où j'ai travaillé, ressenti plus fortement cette impression, qu'en lisant l'enquête de M. Jules Huret : *De New-York à la Nouvelle-Orléans*. Visitant les usines de Pittburgs, M. Huret raconte combien il fut émerveillé par l'outillage automatique qu'il y rencontra. Il décrit une opération à laquelle il assista dans les ateliers des laminoirs. Après avoir dit comment d'énormes doigts s'emparent des lingots, les attirent hors des fours, il ajoute :

... Sitôt muni de sa charge, le wagonnet s'en retourne seul, comme il est venu, et va porter au laminoir le lingot que deux grands doigts descendus du ciel saisissent, élèvent et renversent sur les cylindres. Aussitôt l'énorme bloc rouge (7 tonnes) s'ébranle vers les moulins cyclopéens qui vont l'écraser comme une pâte molle.

Pendant ce temps, l'homme et sa tourelle sont déjà arrivés devant le four suivant, et recommencent, sans s'arrêter une demi-seconde, la même opération : l'homme fumant toujours son cigare. En une demi-heure il a ainsi manié 40 tonnes d'acier.

Dans un coin, un enfant bâillait devant quelques leviers. Je lui demandai ce qu'il faisait là. Il se mit à rire et, appuyant sur l'un des leviers, me montra que c'était lui qui ouvrait ainsi, en bâillant, la lourde porte de tous les fours !

Tout cela se fait beaucoup plus vite que je ne le dis. En une minute à peine. Pas un geste inutile, pas une seconde perdue... Je me trompe... car M. Dinckez m'explique qu'il va bientôt inaugurer une autre machine dans ce genre qui fera gagner à la fabrication trois heures et demie.

— Voyez-vous, me dit-il, ce bras qui s'enfonce dans le four, saisit le lingot, le soulève et le tire dehors. Il fait donc un mouvement de trop.

Il suffirait qu'il tirât le lingot directement sans le soulever. On gagnerait ainsi trente secondes.

— Trente secondes... est-ce bien la peine ?

L'Américain sourit :

— Ce bras fait quatre cents fois par jour le même geste. Il prend donc quotidiennement deux cents minutes, soit trois heures et demie. Si nous avons quatre machines pareilles, cela fait 14 heures par jour, soit 98 heures par semaine, soit 392 heures par mois, — *de quoi écraser un concurrent.*

Ainsi agit et raisonne le patronat américain. En France, avant d'apporter un perfectionnement à la machine, nos patrons métallurgistes font travailler leur personnel 13 et 14 heures, comme encore actuellement dans l'Est et le Nord ; ils s'ingénient à rogner sur les salaires des ouvriers, etc., etc. Pourtant le concurrent, suivant M. Dinckez, que rêve d'écraser l'Amérique, n'est-ce pas l'Europe ?

(*A suivre.*)

A. Merrheim,
Secrétaire de l'*Union fédérale de la Métallurgie.*

La Crise de l'Apprentissage (1)

IX

A. VERHAERT

Ouvrier gantier,
Secrétaire de la *Fédération de la Ganterie.*

1. *L'apprentissage dans la ganterie.*

L'apprentissage, dans la ganterie, s'est maintenu, parce que le machinisme n'y peut guère pénétrer. La coupe des gants exige un maniement de la peau par les mains de l'ouvrier, et veut aussi que son intelligence soit toujours en éveil.

Je ne puis ici entrer dans des détails qui feraient mieux comprendre qu'il est impossible à la machine de faire le travail de coupeur gantier, mais c'est certainement cette impossibilité qui a conservé l'apprentissage chez nous.

L'apprentissage du gantier est long, il demande deux ou trois années, et le salaire de l'ouvrier ne répond pas au temps qu'il a donné pour apprendre son métier.

2. *La limitation du nombre des apprentis.*

La limitation du nombre des apprentis devient de plus en plus grande dans la ganterie, par suite des crises de toutes sortes que nous traversons, et dont les deux principales causes sont : 1° l'augmentation de la production des gants de peau aux Etats-Unis : ceux-ci demandaient, en effet, autrefois à nos centres européens la plus grande partie des gants qu'ils consommaient ; 2° la concurrence des gants de tissus, fil, soie, laine, qui nous enlève aussi une part importante de notre travail.

Il y a une dizaine d'années, l'apprentissage était encore sans restriction ; mais aujourd'hui, soit par l'action du syndicat, soit par l'effet naturel des crises, l'apprentissage est de plus en plus limité.

---

1. — Voir les numéros 177, 178 et 179 du *Mouvement Socialiste.*

3. *Pas d'enseignement professionnel.*

Nous n'avons pas d'école professionnelle dans la ganterie. Il a été souvent question d'en créer une à Grenoble, mais les ouvriers s'y sont toujours opposés, et, comme la ville devait en supporter les frais, ces diverses tentatives n'ont pas abouti.

4. *Le rôle des syndicats.*

Quant au rôle que peuvent jouer les syndicats dans cette question, il peut être chez nous, très efficace, et il commence, en effet, à l'être, car ce sont eux, dans nos différents centres (sauf à Grenoble où l'organisation syndicale est à peu près nulle) qui réglementent l'apprentissage, et qui veillent à ce que l'apprenti reçoive une bonne éducation professionnelle.

Peut-être n'ont-ils pas encore, sur ce dernier point, toute l'autorité désirable ; mais il y a lieu de croire que cette autorité ira toujours en augmentant.

X

J. BORNET

Ouvrier bûcheron,
Secrétaire de la *Fédération des Bûcherons,*

1. *Absence de l'apprentissage chez les bûcherons.*

Il n'y a pas, à proprement parler, d'apprentissage chez les bûcherons et cette question est sans intérêt pour notre profession.

Le jeune homme qui commence à travailler dans la forêt est certainement moins habile que l'ouvrier qui va au bois depuis de longues années ; il produit moins et le travail est moins bien fait. Mais comme ce travail est toujours fait *à la tâche*, le patron, le marchand de bois, ne se plaint pas de la quantité du travail exécuté, et si un ouvrier travaille moins, il gagne moins, et cela ne regarde que lui-même. Une certaine tolérance est accordée aux jeunes ouvriers inhabiles, parce que le travail forestier n'exigeant pas de grandes connaissances professionnelles, la qualité du produit façonné se trouve rarement atteinte.

Le jeune bûcheron fait ses débuts aux côtés du père, du frère plus âgé ou d'un camarade complaisant ; mais ces débuts n'ont rien de commun avec l'apprentissage, tel qu'il existe dans l'industrie. Il ne saurait y avoir « crise » chez nous, puisqu'en fait l'apprentissage n'existe pas.

C'est donc par un abus de langage que l'enquête sur l'apprentissage, publiée en 1902 par le Conseil supérieur du Travail, a parlé d'apprentissage, d'après le Syndicat des bûcherons de Méry (Nièvre) On lit, en effet, p. 202 : « ...Le contrat d'apprentissage devrait être obligatoirement rédigé par écrit... Le contrat d'apprentissage en usage est verbal. La durée d'apprentissage, un an, est jugée suffisante. Il n'existe pas de certificat d'apprentissage. L'apprenti n'est occupé qu'aux travaux du métier. On compte dix apprentis pour dix ouvriers... » Encore une fois, c'est abusif de parler ici « d'apprentis », au sens exact du mot.

2. *Le recrutement des ouvriers bûcherons.*

Il suffit de se souvenir de la façon dont se recrutent les ouvriers bûcherons pour s'en rendre compte. Les nombreux articles qu'a publiés le *Mouvement Socialiste* sur la situation et l'organisation des bûcherons ont trop mis en lumière l'extrême facilité du recrutement pour qu'il soit utile d'insister. On s'improvise vite ouvrier bûcheron. On voit même souvent des ouvriers de quarante à cinquante ans, rejetés de l'usine parce qu'ils ne produisent plus assez ou parce qu'ils sont devenus infirmes, venir travailler dans la forêt, et, au bout de quelques années, devenir assez habiles pour exécuter les travaux courants qui se font dans les bois.

(*A suivre.*)

UN DOCUMENT INÉDIT

Le Ve Congrès national des Syndicats et Groupes corporatifs ouvriers de France

Tenu à Marseille du 19 au 22 octobre 1892

En donnant aux lecteurs du Mouvement Socialiste *la primeur de documents historiques inédits, comme le compte rendu du célèbre congrès corporatif de Marseille de 1892, nous entendons compléter l'œuvre d'information ouvrière que nous avons entreprise.*

De tous les congrès ouvriers qui ont marqué la phase pré-syndicaliste du mouvement prolétarien français (1892-1900), il n'en est pas de plus curieux à connaître que celui dont on va lire la relation, conservée dans les archives de la Bourse du Travail de Marseille.

On y verra notamment de quelle façon, sous les exhortations de Briand — *qui faisait son apparition dans le mouvement ouvrier — la* grève générale *y fut acclamée par tous les délégués, y compris ceux du* Parti Ouvrier Français, *qui devaient d'ailleurs, le lendemain, répudier leur adhésion de la veille, dans leur congrès politique. On y lira aussi comment les partis socialistes considéraient les organisations syndicales, et bien des positions aujourd'hui défendues se pourront ainsi mieux comprendre.*

Les événements actuels donnent enfin à cette histoire, à peine vieille de seize ans, un intérêt qui n'échappera à personne.

Dans une étude qui suivra cette publication, nous essaierons de marquer toute l'importance historique du congrès ouvrier de Marseille de 1892.

N. D. L. R.

PRÉPARATION DU CONGRÈS

I

Appel adressé par le Conseil national de la « Fédération des Syndicats et Groupes corporatifs ouvriers de France » aux Organisations corporatives.

Camarades,

Le 5e Congrès National des organisations corporatives ouvrières s'ouvrira à Marseille le 19 septembre 1892.

Nous croyons utile de vous adresser un dernier appel vous conviant à prendre part aux travaux de ce congrès de travailleurs et nous comptons bien recevoir votre adhésion et vos délégués.

L'importance de ces sortes d'Assises du Travail n'a plus besoin d'être démontrée, car toutes les organisations ouvrières ont été à même d'apprécier, depuis 1886, les services que rendent les Congrès corporatifs.

A la veille de devoir soutenir des luttes plus vives et plus longues et d'imprimer une direction uniforme — et nouvelle peut-être — aux forces ouvrières, nous croyons qu'il est du devoir de chaque syndicat de prendre part à nos travaux et d'apporter à la tribune de ce parlement du travail chacun son contingent de connaissances et de bonne volonté.

Aussi espérons-nous vous trouver au rendez-vous, où la clairvoyance ouvrière vous commande d'être et où la solidarité corporative devra s'affirmer à nouveau, pour faire face aux difficultés de demain et aussi pour pouvoir répondre victorieusement aux menées dangereuses et criminelles de la classe patronale qui conspire contre les Syndicats ouvriers.

Camarades des Syndicats, tous au drapeau de la Fédération ! tous au Congrès de Marseille !

Pour le Conseil National de la *Fédération des Syndicats et Groupes Corporatifs de France :*

Le Secrétaire général,

A. Delcluze.

II

Appel de la Commission Exécutive (Bourse du Travail, Marseille) aux Travailleurs de France.

COMMISSION D'ORGANISATION :

BOURSE DU TRAVAIL, MARSEILLE

Citoyens,

Nous avons l'honneur de vous rappeler que le 5e *Congrès National des Syndicats et des Groupes Corporatifs Ouvriers de France* s'ouvrira à Marseille le 19 septembre et se terminera le 23 du même mois.

Vos camarades de Marseille comptent que vous donnerez au moins votre adhésion morale à ces Assises du Travail, qui auront une haute importance, tant au point de vue national qu'au point de vue international.

N'oublions pas, camarades de travail, que notre isolement et le désintéressement des questions qui nous concernent, font notre faiblesse et sont toujours la cause de l'ajournement de nos légitimes revendications ; que le sommeil des hommes sur leurs droits les amène à l'esclavage.

Nous comptons sur vous tous, persuadés par avance que vous vous enrôlerez dans cette puissante poussée ouvrière qui se produit actuellement sur tous les points de l'Europe. Organisés en Parti du travail, les déshérités peuvent tout, tandis que s'ils continuent à

déserter la maison syndicale, ils s'exposent à se voir enlever le dernier morceau de pain, si péniblement gagné.

C'est pénétrée de ces idées et imbue de sentiments de solidarité et de justice, que la Commission exécutive du 5ᵉ Congrès National fait un chaleureux appel à tous ses frères de travail de France à qui elle donne rendez-vous à Marseille, pour le 19 septembre 1892.

Les Syndicats sont informés que la Commission exécutive a pris toutes les dispositions nécessaires pour rendre le moins coûteux possible le séjour des délégués à Marseille.

La Commission d'organisation du Congrès insiste auprès de ses collègues de travail pour l'aider à subvenir aux frais que nécessitera la tenue du 5ᵉ Congrès National.

André Amoretti, coupeur cordonnier ; Louis Autric, cuisinier ; François Chappe, tailleur de pierres ; Jean Coulet, typographe, secrétaire-délégué à correspondance générale ; Hippolyte Gros, tonnelier ; Pierre Pinatel, tailleur de pierres, trésorier ; J.-B. Reynaud, caissier-layetier.

III

Ordre du jour du Congrès.

L'ordre du jour a été fixé comme suit :

1° *Des Fédérations corporatives des deux sexes, nationales et internationales.*

2° *La femme et les filles mineures dans l'industrie et le commerce.*

3° *De la grève générale de tous les métiers.*

4° *Représentation directe du prolétariat aux corps élus.*

5° *Le Congrès international ouvrier de 1893.*

6° *La manifestation du premier mai 1893 et ses corollaires.*

PREMIÈRE JOURNÉE. — 19 SEPTEMBRE

Séance du matin (*1ʳᵉ séance*)

La séance est ouverte à neuf heures par le secrétaire général de la Commission exécutive, Jean Coulet, qui donne lecture du rapport suivant :

Citoyens, Citoyennes,

Nous venons rendre compte des travaux de la Commission d'organisation du *cinquième Congrès national des Syndicats et Groupes corporatifs ouvriers de France.*

Notre devoir est de vous faire l'exposé des travaux concernant la gestion de l'organisation de ces assises ouvrières qui auront, nous en sommes persuadés d'avance, un très grand retentissement. Ceci dit, permettez-nous, chers camarades, tant à notre nom qu'à celui des Syndicats de Marseille, de vous souhaiter la bienvenue parmi nous et de vous exprimer ici toute la satisfaction que nous éprouvons d'être réunis aujourd'hui à nos frères de misère, dont les cœurs battent à l'unisson des nôtres pour la revendication des droits sacrés du travail.

Cependant, quoique tout au plaisir qu'ils ont à vous exprimer leurs sympathies, les organisateurs du Congrès ne peuvent oublier nos frères, conviés comme vous à prendre part à nos travaux, et dont les places, restées vides, sont l'objet d'un profond regret : que les échos de la presse et les mille bruits du monde leur portent l'expression exacte de nos sentiments, le résultat de nos travaux, et qu'ils soient bien convaincus que, dans cette enceinte, ils ne sont point oubliés.

Camarades,

Lorsque l'Union des Chambres syndicales ouvrières des Bouches-du-Rhône a reçu de la Fédération nationale mandat d'organiser le cinquième Congrès national, elle s'est carrément mise à l'œuvre ; car c'était pour elle, en même temps qu'un honneur, une marque de confiance. En effet, en décidant la tenue du Congrès en notre ville, c'était dire aux travailleurs marseillais :

« Ouvriers de Marseille, à vous l'honneur de réunir les délégués du prolétariat français et de donner au mouvement syndical l'extension qu'il mérite. Votre esprit socialiste est un sûr garant de ce que vous ferez pour l'affranchissement des travailleurs, depuis si longtemps proclamé, depuis si longtemps aussi refusé par les dirigeants de toutes catégories. »

Aussi les sentiments qui ont inspiré la Commission d'organisation dans l'accomplissement de sa tâche, sont assurément l'espoir et la confiance que des dicussions sérieuses, qui vont avoir lieu dans cette enceinte, il en sortira une amélioration du sort des travailleurs, du sort des exploités.

Citoyennes, citoyens,

A la date du 15 juin, la Commission d'initiative du Congrès venait de s'affirmer par l'envoi d'une première circulaire ; en rendant publique la tenue de nos assises du travail, nous avons pensé que tous les travailleurs de France répondraient à notre appel. C'est ce qui a été fait en partie. Malgré nos faibles ressources, nous n'avons rien négligé pour assurer le succès de notre Congrès. Aux circulaires successives que nous avons lancées dans tous les Syndicats, nous avons joint toute notre activité, tout notre dévouement.

La Commission d'organisation a le devoir de vous dire quelques mots concernant les questions mises à l'ordre du jour des séances du Congrès ; en les proposant, nous n'avons pas eu, en rien, l'intention de

peser sur vos décisions ; si nous les avons proposées, c'est que nous les avons étudiées avec soin ; car nous croyons qu'elles méritent de fixer l'attention des travailleurs.

Les organisateurs n'ont pas, du reste, à s'étendre trop longuement sur ces questions de l'ordre du jour, attendu qu'elles ont été soumises à l'heure actuelle à l'autorité de votre étude. Pourtant, il en est une sur laquelle nous vous devons quelques explications, afin que l'on ne se méprenne pas sur nos intentions, nous voulons parler de la « Représentation du Prolétariat aux Corps Elus ».

En inscrivant cette question à l'ordre du jour, nous n'avons pas voulu faire là un acte politique, nous avons pensé, au contraire, que le prolétariat était digne d'occuper une place honorable dans la société, et qu'il était mûr pour diriger lui-même ses propres affaires. Et puis, nous estimons qu'il faut carrément rompre en visière avec les anciens errements, et que tous les travailleurs doivent être unis et ne chercher ailleurs que chez nous nos représentants, car les sauveurs providentiels sont passés de mode. Du reste, il y a une chose que tous les travailleurs pensent et que nous devons dire, c'est que tant que la direction des affaires publiques restera entre les mains de la classe bourgeoise, ce sera vainement que les prolétaires tenteront une solution salutaire à l'aide de réformes partielles.

Telle est notre idée.

Citoyens et citoyennes, un dernier mot.

Le Congrès national n'oublie pas, nous en sommes convaincus, que les travailleurs français ont les yeux fixés sur lui, qu'ils attendent de lui le rayon d'espoir qui doit maintenant le soutenir dans l'avenir.

Vous serez, nous l'espérons, à la hauteur de votre tâche, possédant votre pleine et entière liberté, ne dépendant que de vous-mêmes.

Les résolutions que vous voterez seront l'exacte expression de vos sentiments, si, comme nous le pensons, vous avez l'amour de l'humanité, si vous croyez que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. Nous nous félicitons d'avance des résolutions qui seront votées dans cette enceinte ; car elles ne vous auront été inspirées que par la raison, l'amour de la justice et de la vérité.

Et, maintenant, camarades, mettons-nous hardiment à l'œuvre, pour le bien-être de la classe prolétarienne.

Le Secrétaire général :
Jean Coulet.

Le citoyen *Coulet* prie l'assemblée de vouloir bien former le bureau.

Sur la proposition du citoyen *Soldini*, d'Alger, qui demande que ce soit le doyen d'âge qui préside la première séance, le citoyen *Jean Michel* est nommé président. Sont ensuite nommés assesseurs :

la citoyenne *Aubert* et le citoyen *Mondon*, et, secrétaires : *Bonnet*, *Commandeur* et *Nachury*.

Après diverses propositions, il est décidé que les secrétaires ne seront nommés que pour une seule séance.

Le président demande ensuite à l'assemblée de quelle manière elle veut procéder à la validation des pouvoirs.

Le citoyen *Gelly* propose que l'assemblée valide les pouvoirs de quelques délégués qui, à leur tour, se réuniront pour valider les pouvoirs des autres.

Le citoyen *Soldini*, d'Alger, demande qu'il soit purement et simplement nommé une Commission, qui donnera les comptes rendus de ses travaux à l'assemblée.

Après diverses explications de part et d'autre sur ces deux propositions, celle du citoyen *Soldini* est adoptée, et une Commission de sept membres est nommée, composée des citoyens *Guérard*, *Cathala*, *Chappe*, *Gros*, *Lenoir*, *Soldini* et *Ferra*.

Il est ensuite procédé à l'appel nominal des délégués.

L'assemblée décide en outre que le compte rendu serait donné à des absents et que l'appel serait dorénavant fait par villes et groupes corporatifs.

Le citoyen *Pellarey* propose qu'une souscription soit faite, parmi les membres du Congrès, au profit des grévistes de Carmaux. Cette proposition est adoptée. La collecte a produit la somme de 29 fr. 75, qui, ajoutée à une autre somme de 14 fr. 50, déposée par le citoyen Cotte, au nom de la délégation lyonnaise, fait un total de 44 fr. 25.

Le citoyen *Soldini*, estimant que les travaux de la Commission dureront au moins deux heures, demande que la rentrée soit renvoyée à une heure du soir.

Dumortier, de Lyon, propose, au contraire, que la séance soit reprise aussitôt après les travaux de la Commission, qui ne dureront que trois quarts d'heure. Cette proposition est adoptée, le citoyen *Soldini* s'y étant rallié.

La séance est suspendue à dix heures, pendant les travaux de la Commission.

A onze heures, reprise de la séance. Le citoyen *Soldini*, d'Alger, informe l'assemblée que la Commission n'a encore vérifié que la moitié des mandats. Mais, comme il a été décidé par la Commission exécutive que les délégués étrangers à la ville seraient présentés à M. le maire, à cette heure, il propose de lever la séance.

Le citoyen *Cadenat* proteste, au nom du Syndicat des ajusteurs-mécaniciens de Marseille, contre cette présentation, prétextant que

le Congrès était essentiellement ouvrier et que cette présentation avait un but politique.

Le citoyen *Coulet* s'élève contre les allégations du citoyen *Cadenat Henri*, au nom de la Commission exécutive, et déclare que si ses collègues et lui ont invité les délégués à la réception du maire, c'est sans intérêt politique. Il ajoute qu'il trouve très extraordinaire que le citoyen *Cadenat Henri* prétende que la Commission veuille se servir des délégués comme des marche-pieds, dans ladite réception. Il renvoie ces paroles à son auteur.

Le citoyen *Arnaud* proteste contre les paroles du citoyen *Cadenat* et réfute ses arguments. Il déclare que cette manifestation n'a d'autre but que de remercier le premier magistrat de la ville de Marseille, qui a si libéralement accordé l'hospitalité aux représentants de toutes les corporations ouvrières de France, et demande à ce que suite soit donnée.

Les deux propositions ayant été mises aux voix, celle du citoyen *Arnaud*, du syndicat des Chemins de fer, est adoptée moins deux voix.

Le citoyen *Lubrano* émet la proposition que ce soit non seulement les délégués étrangers à la ville de Marseille qui soient présentés à M. le maire, mais tout le Congrès sans distinction. Adopté.

La séance est levée à onze heures quinze, pour se rendre à la mairie, et renvoyée à l'après-midi deux heures.

Le Secrétaire,

A. COMMANDEUR.

Réception à la Mairie.

Les délégués se forment ensuite en groupes et se dirigent vers l'hôtel de ville. Aussitôt arrivés, M. le Maire les reçoit ; il était entouré de MM. Poullain, Bernard Cadenat et Chalvet, adjoints au maire.

C'est pour la première fois qu'on aura vu un Congrès ouvrier être officiellement reçu à l'hôtel de ville.

Voici, d'après le *Petit Provençal*, le récit de cette réception :

« C'est dans la salle des Commissions que le Maire de Marseille a reçu les 150 congressistes, parmi lesquels une dizaine de citoyennes représentant diverses Chambres syndicales du Nord.

« Le citoyen Jean Coulet, secrétaire-général du Congrès, présente au Maire les délégués des diverses villes de France.

« M. le docteur Flaissières répond :

Mesdames, Messieurs,

Ce m'est un grand honneur de vous voir réunis en aussi grand nombre, vous qui êtes venus de tous les points de la France prendre part aux travaux de ce Congrès dont les résultats seront des plus favorables à l'idée de groupement, représentée par les Syndicats.

Marseille, plus que toute autre ville, apprécie chaque jour ce que le grand parti des travailleurs doit à l'institution des Syndicats. Elle le sait, cette grande ville, que tout son éclat commercial, industriel et artistique, elle le doit surtout à la bonne volonté, à l'énergie et à l'intelligence des ouvriers de la main.

Au nom de la population marseillaise tout entière, au nom de mes collègues du Conseil municipal, je me félicite de vous recevoir dans cet hôtel de ville et j'augure bien des résultats heureux du 5e Congrès national.

Messieurs les délégués, je me fais un devoir de vous déclarer que le Maire de Marseille et son Conseil municipal seront, dans toutes les circonstances, à votre disposition et qu'ils seront très heureux de pratiquer fraternellement à votre égard les devoirs de l'hospitalité.

« Cette allocution pleine de tact a très favorablement impressionné les délégués qui, par la bouche du citoyen Nachury, de Lyon, ont remercié le Maire de l'accueil bienveillant qu'ils ont reçu à Marseille. En terminant, le citoyen Nachury a félicité Marseille d'avoir été la première grande ville de France conquise à l'idée socialiste.

« Le citoyen Coulet présente ensuite au docteur Flaissières le citoyen Henri Carette, maire de Roubaix. Le citoyen Flaissières serre la main à Carette et lui exprime sa satisfaction de se trouver en présence du représentant d'une grande ville ouvrière du Nord et d'une municipalité élue avec le même programme que celui de Marseille.

« Très ému, le citoyen Carette, qui ne s'attendait pas à cette présentation, remercie le Maire de Marseille et exprime l'espoir que, par une entente commune, ils hâteront la solution des questions ouvrières.

« Le citoyen Coulet présente ensuite le citoyen Delcluze, conseiller municipal de Calais, secrétaire général de la Fédération des Syndicats ouvriers ; celui-ci remercie la municipalité marseillaise au nom de la Fédération des Syndicats et Groupes corporatifs de France, fait en passant une allusion élogieuse au discours prononcé par le Maire de Marseille à la distribution des prix du Lycée, qui a rendu M. le docteur Flaissières universel, comme le citoyen Carette, et termine en constatant avec joie que c'est la première fois que les

délégués de la Fédération sont reçus à leur arrivée dans un hôtel de ville.

« Le dernier présenté est le citoyen Durousset, adjoint au maire de Thizy, qui salue la municipalité de Marseille au nom de la cité ouvrière qu'il représente.

« Enfin, le citoyen Bernard Cadenat, adjoint au maire de Marseille, constate avec plaisir que, grâce aux luttes incessantes des vétérans socialistes, la ville de Marseille s'est donné une édilité, qui, brisant avec les vieilles traditions, est heureuse aujourd'hui de recevoir les représentants du Prolétariat français.

« Les délégués se sont ensuite retirés aux cris de : Vive Marseille ! Vive la République sociale ! »

Séance de l'après-midi (*2ᵉ séance*).

La séance est ouverte à deux heures et il est procédé à la formation du bureau.

Le citoyen *Cotte*, de Lyon, demande que le citoyen délégué de Carmaux soit nommé président d'honneur de la séance.

Le citoyen *Martino*, appuyé par *Pellarey*, émet la proposition de le nommer président de séance pour la réunion publique du soir, ou, en cas d'absence, président d'honneur, afin que cette manifestation ait plus d'éclat. Adopté.

Sont nommés : président, le citoyen *Carette*, de Roubaix ; assesseurs : la citoyenne *Deleuil* et le citoyen *Collomb*, de Lyon ; secrétaires : *Bonnet*, *Commandeur* et *Nachury*.

Le citoyen président demande à l'Assemblée, étant donné que les travaux de la Commission ne sont pas terminés, que les secrétaires ne soient pas renouvelés. Adopté.

Lecture du procès-verbal est faite par le secrétaire *Commandeur*. Il est adopté après une légère rectification demandée par le citoyen *Cotte*, de Lyon.

Le citoyen *Henri Cadenat* dépose au bureau la somme de 5 fr. 50, pour les grévistes de Carmaux, fruit d'une collecte d'un groupe de travailleurs.

Le citoyen *Laurans* remercie l'Assemblée de la bienveillance qu'elle a bien voulu accorder à la Commission chargée de la vérification des pouvoirs.

Le citoyen *Soldini* fait connaître que si les travaux de la Commission ont été un peu longs, c'est que les commissaires ont cru de leur devoir de ne point les faire à la légère et de se conformer strictement au règlement.

Le citoyen *Dumortier* de Lyon demande à ce que l'appel nominal soit fait et cette proposition est appuyée par le citoyen *Pellarey*.

Le citoyen *Delcluze* estime que cet appel est inutile, les pouvoirs des délégués n'ayant pas encore été validés... Cependant, à la demande d'une majeure partie des délégués, l'appel nominal est fait par le citoyen *Coulet*.

La parole est ensuite accordée au citoyen *Ferra*, rapporteur de la Commission qui, après avoir assuré l'Assemblée de l'impartialité avec laquelle la vérification a été faite, donne le compte rendu des travaux de la Commission, puis des irrégularités qui ont été reconnues et qui doivent être discutées par l'Assemblée :

1° Les dix délégués de Lyon représentant la *Fédération des Syndicats ouvriers* de cette ville, contrairement au règlement de la Commission exécutive, qui n'admet que deux délégués par Syndicat ou groupe corporatif.

Après avoir entendu les très justes explications des citoyens *Collomb* et *Dufeu*, de Lyon, ainsi que celles du citoyen *Martin*, et malgré les raisons émises par le citoyen *Henri Cadenat*, les pouvoirs de ces délégués sont validés à l'unanimité.

2° Le citoyen *Ferra*, rapporteur, donne connaissance que, après renseignements pris, la Commission a jugé à propos de soumettre à l'Assemblée la validation des pouvoirs des délégués de l'*Union Syndicale des Chemins de fer*, les délégués de la Fédération des chemins de fer protestant contre cette validation.

Le président prie ces délégués de vouloir bien donner des explications à l'assemblée et il accorde la parole au citoyen *Guérard*, de la Fédération. Ce citoyen donne des explications très précises à l'assemblée contre la protestation de l'*Union* et déclare que cette Union Syndicale a été formée, non dans le but de solidariser les travailleurs de la corporation, mais, au contraire, dans celui de les désunir. D'autre part, il prouve par la lecture de trois articles des statuts, que l'élément patronal est admis au sein de cette Association et qu'elle s'est mise sous le patronat des capitalistes dirigeant les grandes compagnies de chemins de fer.

Le citoyen *Lanoir* de l'*Union Syndicale des Chemins de fer* passe ensuite à la tribune et proteste énergiquement contre les accusations portées contre son Syndicat ; il déclare que, s'ils ont formé cette association, c'est que les Compagnies de chemins de fer portent de graves préjudices aux ouvriers qui font partie d'un syndicat qui, dans son programme, met à l'étude la question de la grève. Il essaie de prouver que sa corporation ne peut accepter cette question dans son programme, car, alors, pour un oui ou un non, on donnera aux

syndiqués leur congé ; et que, d'autre part, si on a mis la caisse de l'*Union* entre les mains des chefs, c'est pour pouvoir exercer un contrôle, chose matériellement impossible si elle était entre les mains de l'Etat.

Après avoir entendu d'autres orateurs sur cette question, qui traîne en longueur, et la clôture ayant été demandée, le citoyen président donne lecture de trois ordres du jour ainsi conçus :

1° Celui du citoyen *Ardillier*, de Bordeaux :

Attendu que l'*Union Syndicale des Chemins de fer* ne donne pas des raisons suffisantes et que l'élément patronal y domine, il demande son expulsion pure et simple.

2° Celui des citoyens *Durousset*, de Thizy, et *Delcluze*, de Calais

Considérant que l'*Union des Syndicats de Chemins de fer* repousse toutes les résolutions des Congrès précédents, le Congrès regrette une pareille attitude ;

Engage l'*Union Syndicale* à modifier ses statuts et déclare que les différends soulevés entre les organisations en cause doivent être vidés entre elles ;

Admet les deux organisations et passe à l'ordre du jour.

3° Celui des citoyens *Dumortier*, *Cotte* et *Vigne* :

Attendu que les statuts sont anti-syndicaux purement ouvriers, il y a lieu de prononcer le rejet de l'*Union Syndicale des Chemins de fer*.

Ces trois propositions sont mises aux voix : la première obtient 48 voix, la deuxième 38, la troisième 22.

L'exclusion, ayant obtenu la majorité, est adoptée.

Le citoyen *Ferra*, rapporteur, fait connaître ensuite les divers syndicats et groupes corporatifs qui sont essentiellement politiques.

Après explications des citoyens *Carette* et *Lepers* délégués de Roubaix, les pouvoirs de ces deux citoyens sont validés.

De même pour les syndicats mixtes de Carcassonne, leur délégué est validé après explications.

Le citoyen *Nivière* demande des explications sur la validation de ses pouvoirs qui, d'après ce que l'on aurait dit, avaient été contestés par la Commission.

Le citoyen rapporteur lui répond que la Commission n'ayant fait aucune objection à l'assemblée à son sujet, il ne comprent pas le but de son interpellation.

A ce moment, divers orateurs voulant prendre la parole, le président arrive à grand'peine à rétablir le silence. Les citoyens *Nachury* et *Delcluze* regrettent que de pareils faits se produisent dès

l'ouverture du Congrès et prient l'assemblée d'être plus calme si elle veut faire du bon travail.

La discussion roule ensuite sur la nomination des Commissions. Diverses propositions sont faites à ce sujet, et deux sont mises aux voix.

1° Celle du citoyen *Ardillier* ainsi conçue :

Que l'on procède par voie de tirage au sort pour la répartition des délégués dans les diverses Commissions.

2° Celle des citoyens *Martino*, *Gelly*, *Massabo* et *Pellarey* :

Que les questions à l'ordre du jour soient discutées en réunion privée, que, à la fin de la discussion, l'on nomme la Commission qui devra présenter son rapport à la séance des résolutions.

Cette dernière est adoptée, moins 5 voix obtenues par la première.

Il est ensuite proposé par le citoyen *Delcluze*, comme on n'a encore traité aucune question à l'ordre du jour, de consacrer la réunion publique du soir à faire l'historique des syndicats professionnels de chaque région.

Le citoyen *Cotte* fait la proposition que le citoyen *Delcluze*, en sa qualité de secrétaire de la Fédération des Syndicats ouvriers du Nord, fasse une conférence sur cette Fédération et en développe le fonctionnement. *Soldini* appuie cette proposition du citoyen *Cotte*, qui est adoptée à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à la nomination du bureau pour la séance publique du soir.

Sont nommés : président, le citoyen *Soldini*, avec la restriction que si le délégué de Carmaux est présent, il aura la priorité ; assesseurs : le citoyen *Dufeu* et la citoyenne *Lautier* ; secrétaires : les citoyens *Gelly*, *Rapellin*.

La séance est levée à six heures trente.

Le secrétaire,
A. COMMANDEUR.

Séance publique du soir (*3e séance*).

Le soir, à neuf heures, a lieu la première séance publique. Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, aux membres des corps élus, et aux travailleurs qui sont venus assister aux travaux du Congrès, le citoyen Jean Coulet prie le citoyen Soldini, d'Alger, de prendre place au bureau.

Dans un discours heureux, le citoyen Delcluze, de Calais, fait l'historique des Fédérations Nationales et Internationales. Il sait,

par son intelligence et la chaleur qu'il apporte à ses arguments, soulever les bravos de la salle tout entière.

Le citoyen *Antomarchi*, de Marseille, présente ensuite un travail très complet sur les Fédérations ouvrières, qui est vivement apprécié. La séance est levée au milieu d'un brouhaha, soulevé par les compagnons anarchistes.

DEUXIÈME JOURNÉE : 20 SEPTEMBRE

Séance du matin (*4e Séance*).

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence du citoyen *Cadenat*, de la *Métallurgie, de Marseille*, assisté de la citoyenne *Bourgueil*, de la *Fédération des tabacs*, et du citoyen *Lenoir*, des *Tailleurs de pierre de Paris*.

Sont désignés : comme secrétaires, les citoyens *Cathala*, de la *Bourse du travail de Béziers* ; *Pelarey*, des *Ferblantiers-Plombiers de Marseille*, et *Guérard*, de la *Fédération des Chemins de fer. de Paris*.

Le président donne lecture d'adresses de sympathies au cinquième congrès, envoyées par les *Chambres syndicales :* des *ouvriers peintres en voitures de la Seine*, des *Ouvriers cartonniers et papetiers de Jallieu* (*Isère*), et des *Ouvriers espadrilleurs et trépointeurs de Saint-Laurent-de-Cerdans* (*Pyrénées-Orientales*). Ce dernier syndicat formule le vœu suivant : « Un appel sera fait à tous les syndicats ouvriers de France dans le but de former une caisse nationale, moyennant un versement de 10 centimes par mois et par membre, pour subvenir aux besoins des travailleurs en cas de grève ; les membres des Chambres syndicales en feront seuls partie ».

Des adhésions nouvelles, au nombre de dix, parviennent au congrès :

1° *Commission ouvrière socialiste du travail, à Paris* ; délégué le citoyen *Lenoir*, conseiller prud'homme, ouvrier du bâtiment.

2° *Chambre syndicale des ouvriers charpentiers de Marseille* ; délégué le citoyen *Boileau*.

3° *Union des Syndicats ouvriers de Montluçon* ; délégués les citoyens *Augros* et *Dormoy*.

4° *Chambre syndicale des ouvriers mineurs de Carmaux* ; délégué le citoyen *Berthon Philosa*.

5° *Syndicat des ouvriers maçons de Marseille* ; délégué *German*.

6° *Groupement « La Couture » des ouvriers de l'habillement de Paris* ; délégué *Roussel*.

7° Le *Conseil local parisien de la Fédération nationale des Syndicats et groupes corporatifs de France* a désigné le même délégué.

8° *Syndicat découpeur de la cordonnerie* ; délégués les citoyens *Guibert* et *Ceccaldi*.

9° *Union des employés aux écritures de Paris* ; délégué le citoyen *Roussel*.

10° Le *Syndicat des employés de commerce de Toulon* ; délégués *Josué Milhaud* et *Martin Marius*.

Il est procédé à l'appel nominal ; puis le citoyen *Commandeur*, secrétaire de la deuxième séance, donne lecture de son procès-verbal, qui est adopté avec les rectifications suivantes :

1° Avant la nomination des Commissions, le citoyen *Ferra* dit qu'il a proposé que ces nominations n'aient pas lieu en réunion publique, dans lesquelles on devra lire ou exprimer les rapports sur les questions à l'ordre du jour, mais sans discussion.

2° La somme déposée à la dernière séance par un délégué pour les camarades de Carmaux, a été déposée au nom du *Groupe Félix Pyat*.

3° Le délégué *Danflous*, de Toulouse, avait proposé que les cinq ouvriers de Carmaux détenus sous les verrous soient désignés comme bureau d'honneur.

Le procès-verbal étant adopté, le citoyen *Martino* propose que le procès-verbal de la troisième séance soit lu à la réunion publique.

Cette proposition est repoussée, et le citoyen *Rapellin*, secrétaire général de la Bourse du travail d'Alger, délégué de Mustapha, donne, en qualité de secrétaire de la séance de nuit de la veille, lecture du procès-verbal de cette réunion.

Ce procès-verbal est accepté par acclamations, avec félicitations pour les deux secrétaires.

Le citoyen *Dufeu*, du *Conseil local de la Fédération lyonnaise*, constate l'importance des questions portées à l'étude du Congrès ; il soulève différentes questions, qui ne figurent qu'implicitement dans l'ordre du jour, mais qui, sur l'avis du Congrès, ne viendront en discussion que successivement et dans leur ordre.

Le citoyen *Berthon*, délégué des *Mineurs de Carmaux*, remercie le Congrès des sympathies qu'il a exprimées dans ses précédentes séances envers les travailleurs qu'il a l'honneur de représenter ; ceux-ci sauront reconnaître le devoir qui leur incombe et répondront aux sentiments du prolétariat à leur égard, en luttant jusqu'au bout, pour vaincre dans la lutte qu'ils ont entreprise.

Le citoyen *Cotte*, au nom de *différents groupements lyonnais de*

l'alimentation, demande que l'ordre du jour indique la question de la suppression des bureaux de placement.

Le citoyen *Antomarchi* fait remarquer qu'à la séance de nuit, on ne devait traiter que des questions générales, et dit que, pour éviter les contradictions, il a cru utile de retrancher de son discours certains passages pouvant donner lieu à une discussion ; il regrette d'avoir été, à ladite séance, interrompu violemment par le citoyen *Gros*, et demande que ce citoyen retire ses paroles.

Le délégué interpellé répond qu'il ne s'attendait pas au tumulte qui a suivi son interruption; il regrette l'incident et s'excuse devant le Congrès d'avoir été l'auteur involontaire du tapage qui s'en est suivi.

1re QUESTION : DES FÉDÉRATIONS CORPORATIVES DES DEUX SEXES, NATIONALES ET INTERNATIONALES

Le citoyen *Cathala* demande que les rapports écrits soient tout d'abord lus à la tribune.

Le citoyen *Roussel* lui répond que tous les délégués, ou à peu près, ayant des rapports, leur lecture demanderait beaucoup trop de temps. Lecture est cependant faite des rapports.

Le citoyen *Cathala* donne lecture du rapport de la *Fédération de Béziers* :

Des fédérations corporatives des deux sexes, nationales et internationales.

Considérant que le groupement syndical est, dans la société bourgeoise actuelle, la seule arme légale dont les travailleurs puissent disposer pour arriver à leur complète émancipation économique et sociale ; et que, en outre, il est absolument indispensable qu'une attache puissante relie entre elles pour une action commune toutes les associations ouvrières ;

Nous proposons :

1° *Sur le terrain local* : Le groupement de toutes les forces prolétariennes en syndicats professionnels ayant un siège social et un local communs : la Bourse du travail. Dans le cas où cette institution n'existerait pas encore dans leur ville, les syndicats intéressés devront, par une agitation incessante, travailler à leur création.

2° Union de tous ces syndicats en *Fédérations corporatives* des deux sexes, *régionales* d'abord, *nationales* ensuite. Ces Fédérations devront avoir leur centre d'action et leur siège dans les milieux ouvriers où leurs éléments respectifs seront le plus largement représentés. Les divers bureaux des fédérations auront, avant tout, pour tâche d'établir, par des statistiques aussi exactes que possible, les rapports des salariés

avec leurs employeurs, l'état de l'offre et de la demande dans leur corporation ; de tenir également, par une correspondance suivie, les groupes professionnels adhérents au courant des divers faits et incidents qui pourraient les intéresser.

Enfin, et d'après les rapports des chambres syndicales, d'établir dans toutes les agglomérations ouvrières un minimum de salaires ayant force de loi pour la corporation en se basant d'après les conditions d'existence, loyers, prix de denrées, variables suivant les localités.

L'adhésion des *Fédérations corporatives nationales au Secrétariat national du travail*, lequel groupe, dans un même faisceau, les forces vives de la nation ouvrière, s'impose d'une manière absolue.

Elles devront s'y faire représenter d'une façon effective et permanente par des délégués pris dans leurs syndicats de la capitale.

3° Considérant que, quel que soit le milieu dans lequel l'on se trouve, et quelle que soit la profession que l'on embrasse, le travailleur est, dans tous les pays soi-disant civilisés, astreint par la classe capitaliste aux mêmes obligations et soumis à la même servitude, nous proclamons l'union indispensable de tous les prolétaires, l'union universelle sans distinction de race, langue ou religion.

En conséquence, les fédérations corporatives des divers pays ne devront former à leur tour qu'une seule *fédération internationale*, afin d'arriver, par une action simultanée, soit auprès de leurs employés, soit auprès des pouvoirs publics, à la réalisation des comptes de leurs revendications.

A cet effet, congrès nationaux corporatifs, tenus annuellement à la même époque, avec un ordre du jour et un programme communs. Enfin congrès internationaux aussi rapprochés que possible.

Le citoyen *Delcluze*, comme secrétaire général de la *Fédération nationale des Syndicats et Groupes corporatifs de France*, donne lecture du rapport du Conseil national :

Camarades,

Le troisième *Congrès national des Syndicats ouvriers de France*, tenu à Bordeaux du 28 octobre au 6 novembre 1888, avait décidé que le quatrième Congrès annuel se tiendrait à Calais.

Cette décision qui aurait dû être exécutée au cours de l'année suivante, c'est-à-dire, en 1889, ne l'a été qu'en 1890, pour la raison suivante : la tenue d'un congrès international à Paris.

C'est donc en 1890, du 13 au 19 octobre, que le congrès eut lieu. Vous devez vous souvenir des résolutions prises et les solutions réalisées depuis.

En première ligne, il faut placer l'admirable congrès de Bruxelles où est né le Secrétariat national du travail, et les trois premières grandes fédérations de métiers ont également leur origine à ce congrès.

Des rapports internationaux se sont établis. En différentes circons-

tances, des subsides nous sont venus d'Angleterre pour soutenir les grèves. De notre côté, nous ne sommes pas restés sourds aux appels des travailleurs d'Angleterre et d'Amérique.

Les grèves partielles, toujours malheureuses quand elles durent longtemps, ont été moins fréquentes depuis le dernier congrès international. Les camarades des grandes corporations, à l'issue dudit congrès, ont prouvé par les tentatives faites que, seules, les grandes fédérations de métiers pourraient donner des résultats, car, alors, les grèves, au lieu d'être meurtrières pour la fraction engagée, et dangereuses pour toutes les autres, pourraient être bienfaisantes, car elles seraient toujours victorieuses.

Pour aboutir à ce résultat, il faut faire beaucoup de propagande et faire rentrer dans les organisations tous les ouvriers d'une même corporation.

Le syndicat obligatoire qu'on a, à tort, comparé aux anciennes corporations, et dont on a ri, serait pratique et donnerait une force réelle aux syndicats professionnels, attendu qu'il n'y aurait plus à redouter les trahisons que l'on constate aujourd'hui et qui font avorter les meilleures causes.

Il nous a été donné de constater encore pendant ces deux dernières années, que la femme remplace de plus en plus l'homme dans l'usine ou dans l'atelier, et qu'on a trop négligé l'organisation de la partie féminine de la population.

Les Syndicats fédérés sont plus nombreux aujourd'hui, mais le nombre est encore assez minime si l'on prend en considération le développement rapide des organisations syndicales.

La loi sur les syndicats, toute défectueuse qu'elle soit, a rendu des services. Mais les patrons se sont vite aperçu que les forces ouvrières se créaient pour résister aux réductions de salaires, soutenir ou affirmer un droit, et alors, se plaçant au-dessus des lois du pays, ils ont renvoyé tous les ouvriers syndiqués. Nous avons quelques syndicats qui se sont émiettés à cause de cela.

Notre *Bulletin Mensuel* n'a pu paraître régulièrement faute de ressources et nous le déplorons, en espérant qu'à l'avenir les syndicats fédérés feront plus pour constituer ce lien indispensable aux relations constantes qu'il doit y avoir entre toutes les organisations corporatives.

En résumé, l'œuvre du Congrès de Lyon, la Fédération est toujours ce que tous les Congrès antérieurs voulaient qu'elle fût : l'organisation centrale corporative de tous les métiers.

Nous devons signaler au Congrès un fait qui ne doit pas passer inaperçu et dont l'importance est sérieuse :

Notre conseil local de Paris qui avait demandé son admission à la Bourse du Travail s'est vu refuser cette entrée pour des raisons qu'il est de notre devoir de vous indiquer : Nous ne serions pas une organisation corporative !

Le Conseil National s'est élevé avec énergie contre cette injure et il en appelle au Congrès, car tous les actes de notre gestion ont été purement et exclusivement corporatifs.

Il ne faut pas connaître le rouage de notre organisation pour avancer une affirmation semblable.

Le Conseil National a exécuté le mandat indiqué et limité par les Congrès :

Grèves, Congrès, Syndicats, journée de huit heures, 1er mai.

Voilà le terrain sur lequel nous nous sommes cantonnés d'une façon absolue.

Pour le Conseil National :
Le Secrétaire général :
A. Delcluze.

Le citoyen *Antomarchi*, délégué de la *Fédération des Travailleurs du Livre* succède au citoyen *Delcluze* et donne le complément du rapport qu'il n'a pu traiter qu'imparfaitement dans la séance de la veille. La *Fédération du Livre* revendique l'honneur d'avoir, la première, créé une *Fédération Internationale* ; quinze nations ont, dans un Congrès tenu cette année à Berne, consacré la création de cette Fédération, dont les bases avaient été jetées au Congrès international de Paris de 1889, et qui est maintenant régulièrement constituée. Le système de défense des travailleurs doit subir une transformation en raison de la modification du système patronal dont les capitaux sont maintenant mis en valeur sous la forme anonyme. Des difficultés se présenteront ; tout d'abord, les erreurs et préjugés qui font, hélas ! que des travailleurs, séparés par une frontière factice, se considèrent parfois comme des ennemis.

Le rapporteur de la *Fédération du Livre* préconise les fédérations internationales d'un même métier, puis, lorsque celles-ci seront constituées, la fédération internationale de tous les métiers. Il en démontre les avantages, notamment, en cas de grève, le concours pécuniaire de toutes les organisations mondiales. Il parle du fonctionnement de la *Fédération du Livre* et indique le mécanisme de cette organisation, qui a eu soin de ne pas compromettre l'autonomie nationale. En terminant son rapport, le citoyen *Antomarchi* dit que la *Fédération internationale* amènera la suppression des guerres, par la sympathie qui unira tous les travailleurs du monde entier.

Le citoyen *Antomarchi* dépose les conclusions suivantes :

Le Congrès,

Considérant que l'organisation ouvrière permettra aux travailleurs de modifier leur condition sociale ;

Considérant que le groupement syndical permettra aux corporations de fonder des fédérations professionnelles nationales d'abord et internationales ensuite ;

Engage tous les délégués à faire la plus active propagande dans ce sens, afin de rallier les hésitants et les réfractaires à l'idée syndicale ;

Leur recommande de se dévouer sans relâche à l'organisation des forces ouvrières, sans distinction de race, de sexe, et de nationalité, pour obtenir ce complément d'organisation, qui leur est nécessaire, national et international.

P. Antomarchi ;
A. Ferra,
Délégués de la *Fédération française des Travailleurs du Livre.*

Un délégué de Montluçon propose de nommer une commission chargée de faire une sélection parmi les rapports. Le Congrès, en ayant décidé autrement dans la séance précédente, passe à l'ordre du jour.

Une proposition étant faite de faire imprimer le rapport de la *Fédération du Livre,* le citoyen *Coulet* informe l'assemblée que la commission d'organisation du Congrès a décidé que les procès-verbaux et rapports seront publiés en brochure.

La *Fédération lyonnaise* (délégué : *Nachury*) est partisan des Fédérations corporatives des deux sexes, nationales et internationales, et demande que les délégués viennent dire simplement s'ils sont pour ou contre la proposition.

Le citoyen *Nanquette*, délégué de la Bourse du Travail de Paris, donne les conclusions ci-après du rapport qu'il est chargé de présenter au Congrès :

Sur la première question soumise au Congrès, la *Bourse du Travail de Paris* propose :

1° L'organisation des Syndicats professionnels et Groupes corporatifs en Fédérations nationales et internationales de métiers similaires ;

2° Centralisation dans une Bourse du Travail des Syndicats d'une même région.

3° Toutes les Bourses réunies en Fédération nationale des Bourses.

4° Paris, centre de la *Fédération nationale des Bourses du Travail.*

Comme corrollaire, la Bourse du Travail de Paris demande au Congrès de s'affirmer à nouveau sur : 1° la journée de travail de huit heures, minimum de salaire fixé par les Syndicats : 2° Suppression des bureaux de placement ; 3° Abolition du marchandage et du travail aux pièces ; 4° Suppression du travail dans les prisons, ouvroirs et couvents.

Le Délégué,
Nanquette.

Puis, il propose au Congrès de rétablir conformément à la vérité les faits indiqués dans le Rapport du Conseil national de Calais, relativement à la non-admission à la Bourse du Travail de Paris de la *Fédération nationale des Syndicats et Groupes corporatifs de France*.

Le Congrès décide d'entendre plus tard ces explications.

Ensuite, le citoyen *Nanquette* lit la déclaration suivante :

Citoyennes et Citoyens,

Au nom de la *Bourse du Travail de Paris*, permettez-moi de vous présenter les sentiments de fraternité qui doivent unir tous les prolétaires nationalement et internationalement.

Paris salue tous les travailleurs en général et les camarades de Marseille en particulier ; citoyens, nous sommes heureux d'assister à ces assises du Travail, car nous espérons que de ce Congrès sortira une entente entre travailleurs, qui permettra aux salariés d'entrevoir le jour (peut-être pas très éloigné) où le travail se lèvera en masse contre la rapacité capitaliste ! Nous espérons aussi que l'entente entre travailleurs, au point de vue économique, aplanira les difficultés, et préparera le terrain socialiste sur lequel tous les prolétaires doivent s'unir, n'ayant qu'un même but, l'affranchissement des travailleurs.

Vive la Sociale !

NANQUETTE,
Délégué de la *Bourse du Travail de Paris*.

Au nom du Conseil local parisien, le citoyen *Roussel* dit que cette organisation avait préconisé les grèves générales par métiers et que celles-ci pourront être victorieuses au moyen de fédérations.

Le citoyen *Perret*, de Marseille, déclare que, pour activer la marche du Congrès, il dépose le rapport suivant sur le bureau :

Comme délégué de la *Chambre syndicale des ouvriers cordonniers de la ville de Marseille* au 5e Congrès des Syndicats et Groupes corporatifs ouvriers, mon premier devoir est d'adresser un salut fraternel à tous mes collègues, venus d'un coin à l'autre de la France, y assister et nous aider dans nos recherches, afin d'arriver promptement à l'émancipation du prolétariat.

Camarades, la première question mise à l'ordre du jour et soumise à nos délibérations, est celle qui de prime abord s'offre à notre vue : recevoir une complète solution sans beaucoup d'efforts et dans un bref délai.

Mais si on l'examine avec toute l'attention voulue, on rencontre vite, sur la route à parcourir, pour arriver à la solutionner, d'innombrables entraves, et ces entraves-là, camarades, ne viennent pas toutes du côté

des pouvoirs publics, mais bien de l'avachissement dans lequel est plongé le prolétariat en entier. Et pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jeter un rapide coup d'œil sur tout ce qui nous entoure, c'est-à-dire sur toutes les corporations, et voir l'état de délabrement, d'abandon, de désintéressement de toutes les questions qui lui sont les plus chères.

Mais il ne s'en suit pas, camarades, que de voir le mal, l'on ne doive pas en chercher le remède. Non, mille fois non, car les groupements corporatifs fédérés doivent être le principe régénérateur des sociétés, et qui peut se traduire par ses mots : « Un pour tous, tous pour un. »

Ce principe éternel de justice, c'est le socialisme, et le vrai socialisme ; ce n'est plus l'oppression de l'un par l'autre, mais c'est l'exercice, dans l'intérêt de tous, de la souveraineté des travailleurs, l'élévation, pour le bien-être de tous, du niveau de l'humanité, l'amélioration physique, intellectuelle et morale des travailleurs qui souffrent.

Le Socialisme, base des groupements corporatifs fédérés, est l'harmonie du Droit et du Devoir. Il a pour objet de remplacer la politique par des institutions sociales, pénétrées de ces principes éternels, le Devoir et la Justice.

Le Socialisme est l'ensemble des connaissances nécessaires pour détruire les maux de l'humanité et pour appliquer un système d'organisation basé sur les droits naturels de l'homme, en ayant pour but d'assurer le bien-être de tous les travailleurs sans exception.

Il a pour but de rendre l'homme à sa dignité et d'opérer la réhabilitation du peuple dans ses droits sociaux jusqu'ici méconnus. Il est l'élément pacificateur et régénérateur qui humanisera les lois en les harmonisant avec l'ensemble des travailleurs. Il est le pivot sur lequel reposeront les institutions de l'avenir.

Nos politiciens ont toujours endormi le peuple avec des fleurs de rhétorique, et si les promesses qui nous ont été faites ont pour base cette sublime devise : Liberté, Egalité, Fraternité, ce principe n'a jamais pénétré dans le domaine des faits : on peut dire sans blesser la vérité qu'il n'a été qu'une insolente ironie.

En bonne conscience, on ne peut pas nous taxer d'injustice, lorsque nous disons que celui qui n'a pas du pain n'est pas libre, que l'Egalité et la Liberté sont des vains mots, lorsqu'un grand nombre de citoyens meurent de faim et de froid.

Les groupements corporatifs fédérés ont pour but de faire disparaître ces choquantes anomalies, ces monstrueux contresens, par l'union des travailleurs, en les préparant à l'association qui assurera du travail aux personnes valides et des ressources suffisantes aux personnes hors d'état de travailler.

Camarades,

Considérant que le principe fédératif des corporations ouvrières, nationales et internationales, repose sur le droit, l'équité et la solidarité ;

Considérant que les groupements, par la force de leurs relations extérieures, facilitent les moyens nécessaires à la revendication légitime de l'augmentation du salaire, pour subvenir au besoin du travailleur et de sa famille ;

Considérant que les relations continuelles des travailleurs réunis développent non seulement les idées professionnelles, mais leur donnent le caractère de moralité et de fraternité qui les conduit à la connaissance de tout ce qui touche au système social et à l'accomplissement de leurs devoirs de citoyens ;

Considérant que l'enseignement professionnel est basé sur ce que tous les principes mis en exécution par les chambres syndicales ouvrières préparent les travailleurs à une étude pratique des moyens les plus efficaces à la formation des sociétés de production ;

Considérant, en outre, que l'émancipation morale et matérielle du prolétariat n'aura véritablement atteint son but que lorsqu'elle aura pu l'affranchir du patronat, qui, par le monopole de son capital, tient asservies toutes les idées de progrès et d'émancipation sociale de travail ;

Que de tous ces considérants, il ressort que les groupements corporatifs donnent les moyens pratiques pour arriver à une solution véritable de la réforme sociale du travail par l'association productive, les bénéfices réalisés de la production devant retomber fatalement sur l'ensemble de la collectivité ;

En conséquence, nos conclusions sont : que l'on mette tout en œuvre, afin que tous nos efforts convergent vers ce but, qui sera le prélude de la réalisation de nos espérances.

Fait à Marseille, le 18 septembre 1892,

E. Perret,
Délégué du Syndicat des ouvriers cordonniers de Marseille.

Le citoyen *Boisson*, de la *Bourse du Travail de Nîmes* donne lecture de son rapport :

Camarades,

La fédération corporative s'impose, car il est incontestable que si chaque syndicat ou groupe ouvrier d'une localité n'agissait que pour son intérêt particulier, ce serait contraire au sentiment que nous avons, tous les prolétaires, de revendiquer hautement nos droits et la justice trop souvent violée par les jouisseurs qui vivent de nos labeurs, livrés à leur merci, seuls, nous ne pouvons rien, que subir la loi d'airain.

Nous estimons qu'en l'état actuel, l'organisation corporative est imparfaite, car il est naturellement incontestable que ce n'est que par l'union de tous les travailleurs d'une même corporation, que nous pourrons obtenir une réglementation du salaire, dans chaque localité, selon les besoins qu'exigent les dépenses à subvenir aux nécessités de la vie.

Nous sommes également d'avis de fédérer toutes les corporations des

deux sexes dans une fédération internationale; pour l'ouvrier, il ne doit pas y avoir de frontières. D'abord, la Fédération aura pour but d'éviter ces conflits, qui existent trop souvent entre nous et les ouvriers d'une autre nation, qui viennent travailler chez nous à des tarifs inférieurs, et qui, par ce fait, font bénéficier les patrons, au préjudice de l'ouvrier français, souvent congédié de l'atelier pour faire place à l'ouvrier étranger.

Il est de toute nécessité de mettre un terme à cet état de choses et ce n'est que par la Fédération des corporations internationales que nous pourrons réglementer les salaires dans tous les pays, seul moyen de nous défendre contre la rapacité des détenteurs du capital.

Le citoyen *Combes* de la *Bourse du Travail de Montpellier* dépose, à son tour, son rapport conçu en ces termes :

Cette question est bien la première à traiter, car c'est en négligeant surtout de se fédérer que l'ouvrier en est arrivé à se faire pressurer par les patrons. De l'avis de la Bourse du travail, c'est, en effet, le manque d'union qui est la cause première des maux dont sont accablés les ouvriers.

Et si les industriels les exploitent, c'est leur faute; c'est leur manque d'union et d'organisation; c'est parce qu'ils ne se fédèrent pas.

Pourquoi les capitalistes et les industriels tiennent-ils l'ouvrier sous le joug? Parce qu'ils sont unis, parce qu'ils ont des organisations admirables, il faut bien le dire, parce qu'ils savent enfin se grouper pour pressurer le travailleur et tirer de lui le plus possible.

Examinons quelques-unes de ces organisations industrielles, et montrons un peu le profit que tirent les industriels organisés des ouvriers qu'ils occupent dans leurs ateliers. Voyons, par exemple, la *Société anonyme métallurgique du Périgord.*

Cette société, constituée avec un capital de cinq millions, fait un chiffre d'affaires mensuel de 300.000 francs, sur lesquels elle prélève un bénéfice net de 10 0/0 soit 30.000 fr. par mois, ce qui fait au bout de l'année la jolie somme de 360.000 fr. Citons encore la *Société anonyme des Raffineries de Nantes*, qui, avec un capital de 10 millions, réalise toutes les années un bénéfice net de 1.500.000 fr. La *Société des ciments et chaux hydrauliques de Beffes* qui, pour un capital de 1.250.000 fr. réalise toutes les années un bénéfice net de 180.000 fr., et combien d'autres sociétés que nous pourrions citer, qui se trouvent encore dans de meilleures conditions! (Notez que nous n'inventons rien et que les renseignements ci-dessus ont été pris dans les organisations desdites sociétés.)

Ainsi, du côté des capitalistes, actionnaires et obligataires n'ont qu'à détacher leurs coupons d'intérêts de leurs actions et obligations, et passer à une époque déterminée au guichet d'une banque quelconque, pour en retirer le montant, et cela sans qu'ils aient eu la moindre des peines.

Du côté des prolétaires, il n'en est pas de même ! Ce sont bien eux qui ont produit la somme nécessaire, pour faire vivre grassement les patrons, mais ils n'ont aucun droit au bénéfice qu'ils ont su produire, au risque de se faire tuer dans leur travail. Dans l'opération du puddlage, par exemple, alors que le fer chauffé dans un four à réverbère, a atteint le degré de calorique voulu pour rendre le métal à l'état pâteux, le puddleur saisit le ringard, rassemble le métal et en forme des boules. Le visage en feu, inondé de sueur, il faut que ce malheureux manie, devant un foyer chauffé à 1.800°, des masses de fer pesant souvent plus de 100 kilogs. Quittons-nous le puddleur, nous trouvons le lamineur dont le métier est moins pénible, il est vrai, mais en revanche plus dangereux. Les accidents, de l'avis même des industriels, sont fréquents. Ces énormes machines, ces laminoirs à vapeur sont animés de vitesses si grandes qu'elles occasionnent souvent des ruptures dont les conséquences sont terribles. Toute fausse manœuvre dans le maniement du fer peut être mortelle pour l'ouvrier, sans parler du danger d'être saisi par les laminoirs en marche.

Dans les fabriques de soie et de drap, les mêmes dangers existent pour les femmes, de même que dans les scieries de sucre, et combien d'autres cas dangereux que nous pourrions citer.

Eh bien, pendant que d'un côté les ouvriers suent, peinent et usent leurs forces, pour arriver à peine à élever leurs familles, et sont souvent exposés à des accidents mortels, Messieurs les administrateurs sont dans leur bureau, en train de s'assurer par des chiffres si leur industrie ne périclite pas. C'est là pour eux le point essentiel. Si le bénéfice venait à accuser une diminution, ces mêmes capitalistes qui n'ont pas jugé à propos de les partager avec leurs ouvriers sauraient cependant faire partager à ces derniers cette diminution de bénéfices en abaissant leur salaire.

Et alors l'éternelle histoire recommence : les ouvriers qui, en travaillant et en gagnant juste de quoi ne pas mourir de faim, ont engraissé une bande de fainéants, protestent contre cette baisse de salaire et se mettent en grève, et la lutte s'engage inégale, car les ouvriers ne peuvent compter que sur leurs propres forces. Mais ils luttent quand même, malgré qu'ils sachent qu'au bout de quelques jours, ils seront aux prises avec la misère et avec la faim.

Les industriels savent bien cela, mais, que leur importe, somme toute, à ces exploiteurs, que les ouvriers souffrent, que la faim tenaille les prolétaires ! N'ont-ils pas tout pour eux, la loi, le capital, l'armée ? En effet, surgit-il une grève, le gouvernement n'envoie-t-il pas les troupes pour protéger les patrons, ainsi que leurs outils, leurs ateliers, tout ce qu'enfin ils ont l'audace d'appeler leur patrimoine ?

Ils se targuent de leurs droits de propriétaires pour se faire protéger par la force armée. La propriété est sacrée, elle est inviolable, disent-ils. Et, se basant là-dessus, propriétaires terriens, industriels exploiteurs, capitalistes, financiers, gouvernement, toutes les formes enfin de

la classe dirigeante s'unissent, se fédèrent, pour combattre le producteur, le prolétaire, celui qui les a fait ce qu'ils sont.

Ils veulent la défendre, leur propriété ; mais qui l'a faite, cette propriété ? Qui l'a créée ? A qui appartient-elle de droit ? Est-ce à celui qui, ne travaillant pas, n'a eu qu'à encaisser bénéfices sur bénéfices ? Ou bien aux malheureux, aux ouvriers qui, gagnant à peine de quoi se suffire, eux et leur famille, ont abandonné le plus beau des bénéfices au plus grand profit du soi-disant propriétaire ? Aux yeux des capitalistes et du gouvernement, la propriété n'appartient pas à ceux qui l'ont créée, mais bien aux exploiteurs qui n'ont eu, nous le répétons, qu'à encaisser les bénéfices. Aussi, pendant la grève, le gouvernement met-il la troupe au service des industriels. Aussi, l'issue d'une lutte engagée dans de pareilles conditions, n'est-elle pas douteuse, et tourne-t-elle sûrement à la victoire du capital.

Du côté de la femme, c'est encore pire, car elle n'a pas la force et l'énergie nécessaires pour lutter contre ses exploiteurs : c'est pour ces raisons, qu'il faut l'aider moralement et matériellement dans toutes ses revendications. Nous nous étendrons plus longuement sur ce sujet, quand nous traiterons la deuxième question.

Il y aurait cependant une arme terrible pour répondre victorieusement aux attaques des capitalistes et triompher dans les luttes que nous aurions à soutenir contre eux. Cette arme serait l'union de tous les travailleurs, hommes et femmes, sur le terrain de la lutte des classes, ou, proprement dit, *la Fédération*. En effet, supposons une immense *Fédération internationale*, unissant les travailleurs des deux sexes sur toute la surface du globe ; cette fédération se subdiviserait en fédérations nationales, et ces dernières en fédérations régionales ou départementales, suivant les besoins de chaque nation. La Bourse du travail de Montpellier, qui compte 15 chambres syndicales et qui adhère à la *Fédération des Bourses du travail de France* pense que la *Fédération des Bourses*, bien comprise et se fondant avec la *Fédération des Syndicats et groupes corporatifs*, pourrait servir de base à une grande Fédération nationale de tous les travailleurs. Dès qu'une grève se déclarerait dans une association quelconque, toutes les fédérations nationales ou la grande Fédération internationale viendraient au secours des grévistes, non seulement pécuniairement, mais encore il n'y aurait pas à craindre (ce qui malheureusement arrive aujourd'hui) que d'autres ouvriers viennent s'offrir pour travailler aux lieu et place des grévistes. Dans ces conditions, les résultats de la grève tourneraient sûrement à l'avantage des prolétaires. Les capitalistes seraient obligés de céder ou seraient emportés sûrement par la tourmente révolutionnaire.

Aussi, nous le répétons, les fédérations nationales et internationales auraient un premier pas de fait dans la voie de l'émancipation du travailleur. De plus, cette grande Fédération internationale serait une protestation contre une des plaies du siècle, la plus grande à mon avis, nous voulons parler de *la guerre*, qui est la négation même de l'humanité.

En effet, ces capitalistes, qui ne craignent pas de souscrire à tous les emprunts étrangers et d'internationaliser leurs fonds (si vous me permettez cette expression) pour leur faire rapporter le plus possible, ces gens, pour qui l'argent n'a pas de patrie, trouvent que les ouvriers doivent être patriotes ! Nos gouvernants renchérissent là-dessus et ne font aucun discours, soit devant les électeurs, soit devant les enfants, sans que les mots d'Honneur, de Patrie, de Courage, ne soient sur leurs lèvres. Pour eux, l'Honneur consiste à aller faire tuer des hommes, et pourquoi ? Parce que ces hommes s'appellent Allemands ou Italiens, au lieu de s'appeler Français, et qu'ils sont nés de l'autre côté des Vosges ou de l'autre côté des Alpes, plutôt que d'être nés sur les bords de la Seine ou de la Garonne. Ils ne manquent aucune occasion de parler de revanche ou de bataille, et, pour s'y préparer, ils ne reculent devant aucun sacrifice. S'agit-il de l'achat de nouveaux canons ou de la construction de nouveaux forts, ils ne craignent pas de voter des dépenses s'élevant à des centaines de millions. Mais, si un conseil municipal quelconque vote quelques mille francs au bénéfice de grévistes mourant de faim, ils s'empressent d'annuler ce vote, trouvant qu'il est illégal. Ils préfèreront, en compensation, envoyer les troupes, essayer les fusils Lebel sur les travailleurs français, comme ils l'ont fait à Fourmies, en attendant de s'en servir contre nos frères étrangers.

Montrons leur donc, en nous fédérant internationalement, que tous les travailleurs du globe se considèrent comme frères et qu'Italiens, Allemands, Américains ou Français, de quelque nom qu'on les appelle, tous sont des travailleurs souffrant les mêmes maux et ayant besoin de s'unir pour tomber l'ennemi commun, notre maître, celui qui s'enrichit à nos dépens, et ne craint pas de passer sur les cadavres des prolétaires pour satisfaire ses ambitions personnelles, comme cela s'est produit à Fourmies. Fédérons-nous donc, et nous vaincrons !

Mais n'oublions pas d'englober les femmes dans nos fédérations, car elles souffrent aussi, et nous portent un grave préjudice en travaillant pour un salaire moindre que celui de l'homme, comme nous allons le démontrer dans la deuxième question.

Nous concluons donc, au nom de la Bourse du travail de Montpellier, en adhérant au principe même des fédérations nationales et internationales des deux sexes, et en nous ralliant à tous les moyens qui seront les plus propres à en assurer la rapide réalisation.

Le Délégué,
Henri Combes.

L'*Union des Employés aux écritures* dépose son rapport sur le bureau :

L'*Union des Employés aux écritures*,

Considérant qu'aucune de nos réclamations ne pourra jamais aboutir tant que nous ne serons pas fédérés, décide que la fédération des mé-

tiers et des professions est non seulement une nécessité, mais que c'est une question d'intérêt national, qui, forcément, deviendra international.

Le citoyen *Pinatel*, de Marseille, au nom de l'*Union des Chambres syndicales de Boulogne-sur-Mer*, affirme la parfaite entente de ses mandataires, avec les déclarations des précédents orateurs.

Le citoyen *Estienne*, des Tabacs de Marseille, demande quelle sera la situation faite par le Congrès aux syndicats opposés à la Fédération internationale.

Un délégué fait remarquer qu'il n'y a pas d'opposants.

La citoyenne *Aubert*, des Allumettes de Marseille, est partisan de la Fédération nationale, mais son groupement ne s'est pas encore occupé de l'Internationale, et elle n'a, par conséquent, aucun mandat sur cette question.

La citoyenne *Jay Marie* déclare que les ouvrières des Tabacs sont fédérées nationalement, mais qu'il y a des dissidentes. Tant que durera cette situation, la Fédération des Tabacs devra porter tous ses efforts sur la Fédération des hésitantes, et quand ces efforts auront donné un résultat absolu, alors seulement, elle pourra s'occuper de l'Internationale.

Les citoyens *Nachury*, *Soldini* et *Rapellin* déposent la proposition suivante, qui est mise aux voix et adoptée :

Considérant le principe des fédérations nationales et internationales, et après avoir entendu les divers rapports qui ont été lus et qui ont pour but de créer d'abord les fédérations nationales, puis les fédérations internationales, on demande la nomination d'une commission, qui sera appelée à formuler des conclusions sur cette double question.

Le Congrès fixe à sept le nombre des membres de la Commission et, sur la proposition du citoyen Briand, de Saint-Nazaire, décide que les délégués qui ont déposé des rapports ne feront pas partie de la Commission, laquelle sera composée à raison d'un membre par ville ou région.

Cette Commission est ainsi composée : citoyenne *Deleuil* (Marseille), citoyens *Massabo* (Marseille), *Rapellin* (Alger), *Roussel* (Paris), *Fort* (Lyon), *Briand* (Saint-Nazaire), *Danflous* (Toulouse).

Les ouvriers boulangers de Marseille déposent sur le bureau un rapport relatif à la retraite pour la vieillesse par la Fédération, qui est ainsi conçu :

Cette question des retraites qui, à juste raison, rend soucieux et perplexes tous les ouvriers prévoyants, n'a pas fait un pas de plus ou de moins depuis vingt ans ; on a beau demander, crier, tempêter, que l'on

ne saura pas où aller un jour quand on sera devenu vieux : tout cela, peine inutile !

Lorsque vos forces sont insuffisantes devant la rivalité du commerce et la concurrence de bras plus jeunes et plus lestes que les vôtres, votre patron, qui trouve que vous ne lui rapportez pas assez, vous renvoie de l'atelier. Règle générale, on ne trouve que très difficilement de l'embauche, et même pas du tout.

D'autre part, M. Vautour, le propriétaire chez qui vous perchez, dans quelque mauvais taudis, ne se gêne pas, faute de paiement, de jeter vos quelques guenilles à la rue ; et, bonsoir le Voisin ! Vous n'avez plus le droit, alors, de stationner ici !

Pourchassé par la police, si vous mendiez, vous êtes ramassé comme vagabond, lorsqu'exténué de fatigue, votre corps s'allonge quelque part en plein air, sous la belle étoile et à tous les vents qui passent, et que vous vous oubliez dans les bras de Morphée, et rêvez peut-être encore à d'heureux jours... non cela ne vous est pas permis ! Pareil au Juif Errant, il ne vous reste plus que la rue et la grande route, sur laquelle il vous est permis de circuler, seulement, et vous y coucher... seulement si vous êtes mort.

O terre chérie ! O liberté ! Affreux cauchemar ! Ce qui est le pire, plus pire que la mort, c'est que nous le voyons, que nous le touchons du bout du doigt, et que chaque lever de soleil nous montre de nouvelles victimes suivant le même chemin.

N'avons-nous plus de sang dans les veines, ne possédons-nous plus ce qui fait la race mâle ? N'aurions-nous pas l'esprit assez puissant pour que nous, socialistes, nous ne cherchions pas à mettre un frein à cela ? Il y a si peu à faire pour chacun : un coup d'épaule, s'il vous plaît ; un peu plus d'union et moins d'égoïsme, et, v'lan, ça y est !

Vous aussi, jeunesse de vingt ans, resserrez vos rangs ; l'avenir de la fortune n'est pour vous qu'un espoir chimérique, qui disparaît d'une année à l'autre, pour faire place à une amère déception à l'âge de quarante ans.

C'est par la fédération des deux sexes, de tous les syndicats, que l'on peut, par une sage prévoyance, résoudre la question des retraites pour tous les ouvriers syndiqués, dans un asile commun, même à l'âge de cinquante ans.

Aujourd'hui que les Syndicats ont leur Bourse du travail et que, par ce moyen, ils n'ont plus de frais de logement pour leurs bureaux à supporter, pas plus que des frais de salle pour les réunions générales, ils peuvent, sans augmenter leur quotité, distraire une somme de 10 francs par mois et par syndicat pour faire une œuvre d'utilité sociale.

Et ce que nous versions autrefois dans la caisse des propriétaires, nous en ferons une caisse commune, au profit des vieillards et infirmes du travail.

Le caractère des syndicats ne sera pas du tout amoindri par la mise en pratique d'un système économique capable de réaliser de ces tours

de force que la solidarité seule est en état d'engendrer; ce qui fait que, en assurant à l'ouvrier le succès de la lutte quotidienne, il lui mettra en réserve un morceau de pain et un gîte pour l'avenir.

Certes, il y a des égoïstes qui ont peur de ne pas devenir vieux, des impatients qui trouvent que cela ne vient pas assez vite ; ils escomptent les événements politiques pour une répartition juste et équitable du travail et des produits suivant les besoins de chacun. Ce qui est fort probable, et cela arrivera sans doute si nous ne savons pas nous arranger en prenant des résolutions matérielles, c'est que les égoïstes auront faim un jour dans leur vieillesse et que les impatients ont encore le temps d'appeler, comme dans Barbe-Bleue : « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? »

Prise en principe par le parti ouvrier, la question économique, dans le sens social le plus large, aura l'avantage de doubler sa force politique : il ne lui sera pas difficile, et dans un laps de temps assez restreint, de s'emparer de la situation. Il aura alors la force voulue pour faire toutes les réformes qui sont indispensables à l'avenir social.

Je préconise donc : que tous les syndicats ouvriers soient régionalement fédérés, de façon à ce que ces fédérations englobent tout le territoire de la République. Chaque fédération portera le nom de la région qu'elle occupe. Les fédérations seront moralement reliées entre elles en une fédération nationale.

Tout syndicat adhérent versera la somme de 10 francs par mois, exclusivement affectée à la création d'un asile commun et ayant pour but de mettre à l'abri de la misère les infirmes par accident et les vieux ouvriers syndiqués, à partir de cinquante ans.

On recueillera aussi les dons et legs que les communes ou départements voudront bien nous remettre. On emploiera, dès la troisième année, tous ces fonds à l'achat d'immenses terrains, en rase campagne et dans la région fédérative, et qui seront aménagés le plus sommairement possible pour permettre d'y loger tout le personnel nécessaire à la culture de la première année. Sans aller plus loin, et pour bien vous pénétrer de l'importance de l'œuvre, je vous ferai remarquer que, recevant toutes sortes d'ouvriers, possédant toutes les qualités nécessaires des professions voulues, il leur sera facile, la terre produisant d'une part quasiment tout ce qui leur est nécessaire, de se faire entre eux tout ce dont ils auront besoin. Ne subissant aucune exploitation, il suffira d'un simple travail de trois heures par jour et par homme valide (j'entends par « valide » tout homme qui n'est pas malade), car pour qu'il soit complètement incapable d'aucun travail, il faudrait le cas exceptionnel qu'il n'eût ni bras ni jambes.

Les premières années seront certainement difficiles, à cause des installations, mais j'estime néanmoins qu'à la dixième année, la période d'incubation (s'il est permis de l'appeler ainsi) sera terminée ; les versements s'effectuant toujours, la communauté s'agrandira davantage chaque année, et, en plus, aucun ouvrier syndiqué ne redoutera pas la misère

à l'âge où ses forces ne lui permettront plus de lutter dans la vie active.

Ne pouvant vous exposer ici toutes mes idées d'organisation intérieure, je vous demande néanmoins de prendre le principe en considération, et nous étudierons ensemble les mesures propres à assurer le bon fonctionnement de l'œuvre commune, en ce qui concerne la liberté et le bien-être de chacun, pour les deux sexes.

PAVON,
Délégué des Boulangers.

Je soumets à votre appréciation les conclusions suivantes ayant trait à l'exposé que je viens de vous faire :

« Le Congrès National des Corporations ouvrières, siégeant à Marseille en septembre 1892, adopte la formation économique des fédérations régionales, ayant pour but la mise en réserve de fonds destinés à la création d'asiles de retraite pour les vieux ouvriers syndiqués, lesdits asiles créés dans un système de communisme, en ce qui concerne leur alimentation. »

PAVON.
Délégué du *Syndicat des Ouvriers boulangers de Marseille.*

Le Congrès procède ensuite à la nomination du Bureau pour la séance de l'après-midi; sont nommés : *Berthon*, de Carmaux, président; *Ardillier*, de Bordeaux, et *Canezza*, de Toulon, assesseurs.

La séance est levée à onze heures aux cris de : *Vive la Révolution Sociale!*

Le Secrétaire de séance,
E. GUÉRARD.

Séance de l'après-midi (5e *Séance).*

La séance est ouverte à deux heures et demie. Prennent place au bureau : les citoyens *Berthon*, de Carmaux, comme président, *Ardillier*, de Bordeaux et *Canezza*, de Toulon, comme assesseurs. Secrétaires : les citoyens *Guérard* (Paris), *Pellarey* (Marseille), *Cathala* (Béziers).

Lecture est donnée, par le citoyen président, du mandat confié au citoyen *Pierre Levet*, par le syndicat professionnel des employés d'hôtels, restaurants de Marseille, en remplacement du citoyen *Delphin Charles*, empêché. Adopté.

L'adhésion du *Cercle d'Etudes économiques d'Elbeuf*, qui paraissait tout d'abord présenter un caractère politique, est acceptée après une explication du Citoyen *Cornillard*, délégué de ce groupe. Dans la discussion de cette admission, prennent la parole : les

citoyens *Ferrari*, de Marseille, *Delcluze* (Calais), *Roussel* (Paris) et un délégué de Lyon.

La *Chambre syndicale des tailleurs, coupeurs, confectionneurs et garçons de magasin de Toulon*, en formation, est admise à se faire représenter au Congrès par le citoyen *Michel Albert*.

Arrivent également les adhésions de la *Chambre Syndicale des Tisseurs et similaires de Cuinzier* (Loire), et de la *Fédération du Bâtiment de Bordeaux*, qui donne mandat au citoyen déjà délégué au Congrès par le Conseil national de la *Fédération lyonnaise*.

Est acceptée en même temps, l'adhésion de la *Chambre syndicale des ouvriers et ouvrières de la bonneterie de Troyes* qui mandate le citoyen *Delcluze*, présent au Congrès.

L'appel nominal est fait par le citoyen *Jean Coulet*, secrétaire général de la Commission du Congrès. Le citoyen *Guérard* donne lecture du procès-verbal de la séance tenue le matin, procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité, après quelques observations rectificatives des citoyens *Delcluze* (Calais), *Pinatel* (Marseille) et des citoyennes *Jay* et *Alibert* (Marseille).

Lecture est donnée par le citoyen *Berthon*, président, d'une lettre de la *Chambre syndicale des ouvriers cordonniers d'Alger*, protestant contre l'attitude de la Bourse du Travail de cette dernière ville dans l'envoi de sa délégation. Après explications fournies par le citoyen *Soldini*, délégué d'Alger, l'assemblée se déclare satisfaite et passe à l'ordre du jour, en validant les pouvoirs du citoyen *Perret*, délégué de cette chambre syndicale.

Le citoyen *Durousset*, de Thizy, demande que l'on se contente à l'avenir de donner simplement lecture des noms des groupements ouvriers qui envoient leur adhésion au Congrès, pour abréger le travail. Adopté.

2e QUESTION : LA FEMME ET LES FILLES MINEURES DANS L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

La discussion est immédiatement ouverte sur la 2e question à l'ordre du jour. Après une longue discussion, dans laquelle interviennent de nombreux délégués, il est décidé de revenir sur le vote émis la veille, au sujet de la nomination des commissions d'étude après l'exposé des rapports.

La lecture de ces derniers et le développement que certains camarades pourraient y apporter, ne pourraient qu'entraver la nombreuse besogne qui reste à accomplir.

Les citoyens délégués devront être répartis en autant de grandes

commissions qu'il y a de questions inscrites, suivant leur aptitudes et le mandat qu'iis ont reçu. En conséquence, le citoyen *Coulet* fait l'appel des délégués présents et les prie de bien vouloir désigner les commissions dans lesquelles ils désirent rentrer.

Les commissions sont aussitôt nommées.

Comme complément à la résolution qui vient d'être émise, le citoyen *Carrette* (Roubaix) propose le vœu suivant qui est pris en considération :

Pour la bonne marche de nos travaux, je demande que la séance du Congrès de demain matin soit remplacée par des réunions de toutes les commissions chargées de présenter un rapport sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour, afin de commencer dès l'après-midi, la discussion immédiate.

Conformément à ce vote, les citoyens délégués s'aboucheront demain, dans les divers locaux de la Bourse, et commenceront leurs travaux.

Le citoyen Rapellin, d'Alger, rapporteur de la première question, demande à donner lecture du travail fait par la Commission élue dans la matinée.

Le Congrès partage sa manière de voir, cette proposition est acceptée. Lecture est donnée du rapport qui suit :

Commission sur la première Question des Fédérations corporatives des deux sexes nationales et internationales.

Commissaires : Citoyenne *Deleuil Marie*, Déléguée du *Syndicat fédéré des tabacs de Marseille* ; Citoyens : *Rapellin*, Secrétaire Général de la *Bourse du Travail d'Alger*, menuisier, délégué des *Groupes syndicaux de Mustapha* ; *Roussel*, délégué du Conseil local parisien ; *Massabo*, délégué des *Tonneliers réunis de Marseille* ; *Danflous*, délégué de la *Bourse du Travail de Toulouse* ; *Fort*, délégué de la *Fédération lyonnaise* (lithographe) ; *Briand*, délégué de la *Bourse du Travail de Saint-Nazaire*.

Séance du 20 Septembre 1892 (*1 heure soir*).

Présidence de la citoyenne *Deleuil* ; *Rapellin*, secrétaire-rapporteur. Classement des divers rapports déposés. Lecture de ces Rapports. — Travail de condensation. Discussion. — Séance levée 2 heures.

Reprise de la Séance (4 h. 1/2 du soir).

Présidence de la citoyenne *Deleuil* ; Secrétaire Rapporteur : *Rapellin*. — Résumé des rapports divers déposés. — La Commission adresse, à l'assemblée des délégués, le Rapport suivant :

Citoyens, citoyennes,

Votre commission, s'inspirant des idées émises dans la séance générale des délégués et de l'ensemble des rapports soumis à son appréciation ;

Considérant que toutes les revendications corporatives ne peuvent aboutir que par une entente de tous les travailleurs syndiqués, demande au Congrès d'inviter la Fédération nationale des syndicats et groupes corporatifs ouvriers de France et des Bourses de travail fédérées, à user de tous les moyens en leur possession pour aider à la fédération des spécialités de métiers et parties similaires, entente qui doit se faire nationalement et internationalement, avec le concours du *Secrétariat national du travail.*

Dans ce sens, la commission croit devoir se borner à préconiser ainsi le principe de la solidarité entre travailleurs interprétée dans le sens de la fédération, comme étant seule susceptible de faire triompher les revendications des différents corps de métiers.

La commission ne croit pas avoir la tâche d'indiquer aux diverses corporations les conditions particulières dans lesquelles doivent être organisées les fédérations : c'est une question de détail, de réglementation intérieure, qui, à son avis, doit être laissée à la libre appréciation des corporations, conformément aux exigences et aux aspirations des corps de métiers dont elles organiseront les groupements fédératifs.

Pour la commission,

Le Secrétaire Rapporteur,

RAPELLIN.

La lecture de ce rapport soulève parmi les délégués une vive agitation. De nombreux camarades demandent la parole, pour développer le mandat qui leur a été confié sur cette question. Successivement défilent à la tribune, les citoyens *Ardillier* (Bordeaux), *Commandeur* (Marseille), *Canezza* (Toulon), *Guérard*, *Roussel*, *Nanquette* (Paris), *Combes* (Montpellier), *Martino* (Marseille) et plusieurs autres délégués dont les noms ne nous parviennent pas.

Le citoyen *Guérard* (Paris), n'étant pas du même avis que le citoyen *Rapellin* rapporteur, soumet au Congrès un amendement longuement motivé sur la question. L'assemblée, fatiguée de cette longue et laborieuse discussion, ne partage pas sa manière de voir et il est passé au vote sur le rapport présenté. Toutes les mains se lèvent. A la contre épreuve, votent seuls les citoyens *Guérard*, *Nanquette* et *Pierson*.

L'heure étant des plus avancée, il est procédé sans plus de retard à l'organisation de la séance publique du soir. Le bureau sera ainsi composé : Président : citoyen *Roussel* (Paris) ; assesseurs : la

citoyenne *Aubert* et *Lussan* (Marseille) ; secrétaires : *Guérard* et *Pellarey* (Marseille).

La séance est levée à 7 heures au cri de : « Vive la République Sociale ! »

Un des Secrétaires de séance :
Elie Cathala.

Séance publique du soir (*6e séance*).

Président : *Roussel*, de Paris ; Assesseurs : la citoyenne *Aubert*, des Allumettes et *Lussan*, des Tramways ; Secrétaires : *Guérard*, de Paris, *Cathala*, de Béziers, *J. Pellarey*, de Marseille.

Le président accorde la parole au citoyen *Nachury*, de Lyon, pour traiter la question à l'ordre du jour : la situation faite à la femme et aux filles mineures dans l'industrie et le commerce.

Tout d'abord, l'orateur, au nom de la délégation lyonnaise, remercie la population de l'accueil sympathique qui lui a été fait. Il a posé en principe que l'émancipation sociale viendra seulement par la femme, et il revendique pour elle les mêmes droits que l'homme s'est attribués. L'orateur fait un sombre tableau de la situation des femmes dans l'existence et à l'atelier, où on les accable de travail sans rétribution suffisante ; il demande finalement la suppression de la propriété.

Le citoyen *Ferra*, délégué des travailleurs du Livre, de Marseille, parle aussi de l'exploitation des femmes dans les ateliers. On en a fait, dit-il, un instrument docile, sans se préoccuper des règles de l'hygiène ; dans les imprimeries surtout, elle est devenue un moyen hypocrite de baisser les salaires de l'homme. On en a fait un vulgaire outil industriel, d'où est née la conséquence désastreuse de la dégénérescence maternelle. Il n'y a pas de loi protectrice pour les femmes en France et on doit, sans retard, songer à entrer dans cette voie. Le citoyen *Ferra*, prenant les couturières comme exemple, parle de leur précaire situation, de leurs salaires modestes et du chômage qu'elles doivent supporter pendant de longs mois, tandis qu'à l'approche des saisons nouvelles, « les poussées » les obligent à des veillées qui multiplient leurs fatigues, en les obligeant à un surmenage épouvantable.

La parole est ensuite accordée au citoyen *Briand*, de Saint-Nazaire.

Dans un discours ferme et énergique, l'orateur déclare que l'Etat ne donnera jamais le nécessaire à la classe ouvrière et dit qu'il faut que la classe ouvrière devienne l'Etat. Il déclare en outre que c'est

son avilissement qu'on a voulu, quand on a forcé la femme à travailler dans les usines, en dehors de son rôle véritable. La femme, en effet, n'est pas faite pour conduire des machines ou pour descendre dans les mines. Il est inhumain de l'assujettir à des travaux au-dessus de ses forces, contraires à sa constitution physique. Elle doit être l'ange gardien du foyer. Il faut donc la laisser à la maison et, pour l'affranchir du joug honteux sous lequel on la fait se courber, il est nécessaire d'augmenter le salaire des hommes, suffisamment pour suffire au pain de la famille tout entière. Là est la vraie solution. En réalisant ce problème, l'homme aura donné à la femme la part de bonheur qui lui revient et assuré le sien. A l'appui de son argumentation, l'orateur cite la situation d'une catégorie d'ouvrières à Nantes, où elles sont employées dans une usine à la fabrication des boutons, à raison de 1 fr. 25 par jour ! Et les commises de magasin, s'écrie-t-il, ne sont-elles pas à plaindre, tandis qu'elles s'anémient debout, derrière leur comptoir pendant des journées sans fin? Assurément, et c'est un crime social de les astreindre à ce régime ! Pour les y soustraire les unes et les autres, il faut que l'homme gagne suffisamment, pour assurer leur existence. L'émancipation de la femme est à ce prix. En attendant, étant donné que l'état actuel de la société pousse la femme aux travaux pénibles, il ne faut pas que son ingérence dans l'industrie devienne une concurrence profitable aux capitalistes et leur serve à abaisser les salaires de l'homme. Jusqu'au jour où la femme, grâce à la suppression du salariat, pourra conquérir son rang et son rôle dans la vie, il est indispensable que, si le capital l'emploie aux mêmes travaux que l'homme, elle soit payée comme l'homme. En un mot, à travail égal, salaire égal.

Le citoyen *Roussel*, de Paris, président, se fait ensuite remplacer par le citoyen *Lussan*, assesseur, et prend la parole en ces termes :

Il espère que bientôt sonnera l'heure des restitutions légitimes, pour cette classe qui produit tout et meurt de faim. A son sens, cet état de choses est le résultat de l'excès de la production, qui, en créant la concurrence à outrance, amène l'abaissement fatal des salaires. Il cite l'exemple des ouvrières casseuses de sucre, de Paris, que leur patron voulait diminuer de un franc par jour. Pour sortir de cette triste impasse, *Roussel* dit qu'il faut s'emparer des moyens de production et assurer la distribution équitable des objets nécessaires à l'existence. Il demande un maximum des heures de travail et un minimum de salaire ; en outre, la protection efficace de l'Etat pour les enfants, jusqu'au moment où ils sont aptes à gagner leur

vie. Tout cela est réalisable, à condition de s'emparer des pouvoirs politiques. Vive donc l'émancipation des travailleurs, termine-t-il, et vive la révolution !

Une collecte est faite ensuite pour les grévistes de Carmaux ; elle produit 44 fr. 40. Le délégué de cette ville remercie l'assemblée de la marque de solidarité dont elle vient de faire preuve et il promet — dans une prochaine réunion publique — de prouver la légitimité de la grève que ses camarades soutiennent depuis quarante jours.

La séance a été levée à onze heure et demie, au milieu des applaudissements de l'assistance.

Sur la proposition du citoyen *Lubrano*, une quête est faite.

(A suivre.)

Plekhanoff et le Syndicalisme (1)

(Suite)

II

GROSSES QUESTIONS

Le lecteur doit encore prendre patience et ne considérer cette polémique que d'un seul point de vue. L'orthodoxie social-démocrate avait toujours montré une grande gêne en face du syndicalisme, mais jusqu'ici elle s'était bien gardée de régler ses comptes avec le nouveau mouvement. C'est à Georges Plekhanoff qu'il appartenait de le tenter le premier. Le syndicalisme gagne toujours quelque chose à l'examen de la valeur morale et de l'importance critique des raisons qu'on lui oppose, — même sous le prétexte de démolir un livre. Mais le lecteur doit savoir que Plekhanoff appartient à une espèce singulière d'écrivains. Cet homme est le *parfait publiciste.* Ne lui demandez pas des titres particuliers à une compétence quelconque ! Il s'est donné la tâche de parler de tout. Philosophie, droit, économie, histoire, rien n'échappe à sa science. L'absence de libertés publiques a produit en Russie, entre autres inconvénients, un fourmillement d'écrivains qui, n'étant pas tenus à une activité particulière dans le champ des sciences, et devant écrire pour le grand public, s'occupent de tout. De là un grand penchant à généraliser et à transformer les problèmes les plus compliqués en sujets de littérature amusante. Aussi, à côté de spécialistes qui, dans les sciences naturelles comme dans les sciences morales, ont conquis à la Russie une place honorable, voyons-nous trop d'amateurs de science populaire et encyclopédique, et surtout de politique, qu'ils traitent avec morgue et prétention scientifique. De ces gens, Plekhanoff est l'exemplaire le plus réussi. Ajoutez qu'il se donne une allure brusque et saccadée de vieux sergent en retraite et vous aurez un type assez divertissant de polémiste. J'ai donné dans mon article précédent une preuve de son honnêteté dans la polémique, voyons maintenant ce que nous offre sa science.

Nous en arrivons au point fondamental du dissentiment entre la social-démocratie et nous : la conception de l'Etat. Jusqu'ici, nous

---

1. — Voir le numéro 198 du *Mouvement Socialiste.*

autres syndicalistes italiens, nous nous trouvions dans une situation difficile. Nos adversaires italiens — gens, en général, de peu de culture socialiste — nous baptisaient *anarchistes* toutes les fois que nous parlions d'action anti-étatique. Le socialisme consistant pour eux en une extension indéfinie de l'Etat et de ses pouvoirs sur les individus, tout ce qui s'écarte de cet idéal, était « anarchisme ». Quand l'un d'eux, comme Bonomi, était mieux informé de la tradition et de la valeur de la pensée marxiste, il n'éprouvait aucune difficulté à reconnaître les rapports entre notre pensée et celle de Marx, sauf, bien entendu, à repousser l'une et l'autre. Cette position des socialistes italiens s'explique par le peu de diffusion qu'a toujours eu, en Italie, la pensée marxiste et par suite le peu d'attachement qu'ont pour elle nos socialistes. Hors d'Italie, au contraire, la social-démocratie se tient dans une prudente réserve. Obligée de se déclarer marxiste, il ne lui était pas facile de jeter à la mer la partie la plus évidente et la moins équivoque de la pensée de Marx. On ne pouvait pas toujours en tenter une explication sophistiquée ; le mieux était de laisser tout enveloppé dans les ténèbres du mystère. Mais Plekhanoff a toutes les impatiences de sa race et ne s'accommode pas facilement de sous-entendus. Je montrerai à quel chef-d'œuvre de non-sens il sait s'élever. Que le lecteur ne s'effraie pas. Le non-sens logique cache souvent des buts pratiques, et nous ne tarderons pas à les découvrir.

Dans mon livre, à la page 193, j'ai écrit : « Le syndicat se substitue utilement à l'Etat. » Et Plekhanoff de proclamer : « Labriola veut abolir l'organisation politique au moyen de l'organisation syndicale. » Et continuant à me prêcher l'Evangile, il poursuit : « Les marxistes ne veulent pas sacrifier l'organisation politique (l'Etat) à la société civile (les rapports concrets entre les hommes). Cette contradiction existe à présent à cause de la forme de la production capitalistique. » (*Sovriemennii Mir*, n. 11, p. 33.) Que le lecteur suive bien ! Je dois le ramener encore une fois à admirer la loyauté polémique du « petit père » de la social-démocratie orthodoxe. L'observation, que je viens de citer, de Plekhanoff, voudrait faire croire au lecteur que j'entends abolir, à la manière des anarchistes, la société capitalistique, par l'abolition de l'Etat. Il voudrait, en d'autres termes, laisser supposer que j'attribue aux rapports politiques un caractère indépendant de la société, et que, par conséquent, je pense, dès à présent que... le syndicat peut prendre la place de l'Etat. Or, que le lecteur veuille bien relire, par entier, mon texte : « Le syndicat se substitue utilement l'Etat. Lorsque le premier parviendra à s'emparer des moyens de production, il n'y aura plus aucune raison pour

laisser debout la machine de l'Etat. » J'imagine, en d'autres termes, la disparition de l'Etat comme une *conséquence*, et non pas comme une cause de la disparition de la société capitalistique. Où est alors l'antagonisme entre ma conception et la théorie marxiste ?

Malheureusement, et je le regrette pour le lecteur malin, il ne s'agit pas ici de comprendre. Plekhanoff, comme dans le proverbe napolitain, fait l'imbécile pour ne pas aller à la guerre. Ce n'est pas pour rien qu'il a brisé en deux ma période. Il faut qu'il m'attribue une théorie anti-étatiste non marxiste, pour parvenir à son but de falsifier la théorie anti-étatiste du marxisme, — cet obstacle terrible qui s'oppose à la politique opportuniste de la social-démocratie. Le lecteur n'ignore pas que Plekhanoff, pendant la révolution russe, a été toujours partisan de l'union des partis de gauche. Ah ! les succès d'Aristide Briand, que de rêves n'ont-ils pas troublés ! Vraiment ces orthodoxes sont impayables. Aristide Briand fait des siennes, à la française, en gamin qui se fiche de toutes les théories. Les popes de la social-démocratie y mettent un peu plus de forme. Ils prouvent savamment, avant de commettre une mauvaise action... que... au fond... à bien regarder... sans s'arrêter aux apparences « vulgaires »... Marx aussi était de leur avis... Polichinelles !

Et maintenant, du courage ! Apprenons à lire Marx à ce marxiste... authentique... Montrons-lui que l'Eglise catholique a raison lorsqu'elle affirme que la Bible n'est pas un livre à mettre aux mains de tous.

Plekhanoff me jette à la figure *La Question Juive* (1). Très bien. Il n'a pas compris que la genèse marxiste du syndicalisme, cet unique héritier légitime du grand communiste de Trèves, date justement de cet article. La social-démocratie adore Marx avec des rites et des protocoles ; nous, syndicalistes, dans son esprit.

Bruno Bauer a prétendu que l'émancipation du juif n'est possible que par l'émancipation du juif, de sa propre religion. Le jour où le juif se sera séparé de sa religion, c'est-à-dire le jour où le juif considèrera le judaïsme et le christianisme comme des phases et des moments de l'évolution de l'esprit, et, par conséquent, ne demeurera plus sur le terrain de la religion comme sur celui de la seule religion divine, ce jour-là, son émancipation *politique* sera accomplie. Mais aussi l'Etat devra, à son tour, considérer le chris-

1. — Je cite l'édition de Mehring, de 1902, *Nachlass*, vol. I, pp. 399-424. Les citations se réfèrent au premier des deux articles de Marx, connus sous ce nom.

tianisme comme une religion quelconque, et reléguer, par conséquent, les religions au rang des choses privées. L'émancipation politique du juif sera alors réalisée.

Marx répond : C'est faux. Il n'est pas nécessaire, pour émanciper politiquement le juif, qu'il abandonne sa religion. En général, l'émancipation politique de l'homme ne rend pas nécessaire l'abandon de sa religion. (Afin que le lecteur ne s'égare pas ici, au milieu des brouillards théologiques, nous lui ferons observer que ce que l'on dit de la religion, peut se dire de toute autre qualité sociale de l'homme, de son état économique, de sa culture, etc.) La révolution bourgeoise, en abolissant l'Etat féodal, a neutralisé l'Etat. Que devons-nous entendre par neutralisation de l'Etat? Evidemment, rien d'autre sinon que l'Etat est rendu indépendant du sort et de la condition d'une classe particulière de citoyens. L'Etat ancien est féodal, chrétien, bureaucratique, c'est-à-dire un Etat qui s'identifie immédiatement avec la classe aristocratique, avec la religion catholique, avec une hiérarchie de fonctionnaires. Cette classe, cette religion et cette hiérarchie ne font qu'un avec l'Etat. Mais arrive la révolution bourgeoise. L'Etat est séparé de la société civile immédiate, c'est-à-dire devient l'Etat pur et simple, l'Etat, sans adjectif. Cette société comprend l'ensemble des hommes considérés sous l'angle de leur activité concrète : c'est-à-dire comme protecteurs isolés de richesses, adhérant à une confession religieuse particulière, etc. L'Etat se sépare de la société civile. Il devient le représentant des intérêts communs de tous les hommes. Or, que sont ces intérêts communs, sinon les intérêts du *citoyen*, c'est-à-dire de l'homme qui n'a en commun avec les autres hommes que le besoin de la protection de ses intérêts particuliers, dans lesquels l'Etat n'a pas à s'immiscer? L'Etat devient un régime démocratico-bourgeois purement idéaliste, c'est-à-dire qu'il ne se mêle pas des intérêts de l'homme concret, intérêts économiques, religieux et moraux ou juridiques (1).

L'émancipation politique de l'homme consiste donc dans le fait que l'Etat protège tous les hommes et non pas une catégorie d'hommes. Ce fait que l'Etat excerce une fonction générique de protection efface les différences qui distinguent les hommes concrets. Bauer a tort lorsque, pour émanciper le juif, il veut séparer celui-ci de sa religion, de même que les socialistes auraient tort s'ils prétendaient que, pour émanciper politiquement le prolétariat, il faut abolir la

1. — En comprenant le droit comme un acte pur de la volonté individuelle ou collective.

société privée. On comprend cette abolition seulement par rapport à l'Etat, c'est-à-dire que celui-ci doit devenir a-religieux, a-propriétaire. C'est seulement dans la mesure où l'Etat ne s'identifie plus avec une religion particulière ou avec une classe, qu'il supprime la religion ou la classe. Mais, en dehors des rapports de l'Etat, subsistent ceux de la société civile. L'Etat abolit la propriété et la religion par rapport à lui-même, non pas par rapport à la société civile. La propriété et la religion subsistent dans la société civile. Le juif est le catholique, pour s'émanciper *politiquement* (qu'on prenne garde à ne pas confondre l'émancipation politique avec l'émancipation humaine dont nous parlerons dans la suite), peuvent rester juifs et catholiques à leur égard, c'est-à-dire par rapport à la société civile. Mais il ne faut pas se faire d'illusions. Cette neutralisation apparente de l'Etat, cette idéalisation de l'Etat, c'est-à-dire l'Etat devenant indépendant de sa base naturelle, répond au développement maximum du matérialisme bourgeois. Par le fait que le développement de la société bourgeoise suppose le déploiement maximum des forces économiques personnelles de chaque bourgeois, la neutralisation de l'Etat est la condition suffisante et nécessaire pour le développement de la société capitaliste. L'Etat devient indifférent au sort des particuliers. Etes-vous capitaliste ? L'Etat vous protègera comme capitaliste et il empêchera que l'on porte atteinte à votre privilège. Etes-vous prolétaire ? L'Etat vous maintiendra dans cette situation jusqu'à ce que vous n'en soyez pas sorti par vos propres moyens et par ceux de la société bourgeoise. La neutralisation maximum de l'Etat répond à l'identification maximum de l'Etat avec la classe bourgeoise. Voilà, résumées brièvement et dégagées des formules hégéliennes, les thèses marxistes sur l'Etat.

Mais Marx continue : d'où naît l'Etat ? Il naît justement de la différence entre pauvre et riche, entre juif et chrétien, entre grand et petit. L'Etat repose, dit encore Marx, sur la contradiction existant entre la vie publique et la vie privée, entre les intérêts généraux et les intérêts particuliers (*Nachlass*, II, p. 51). Supprimez les différences entre les individus concrets, et tout antagonisme entre les intérêts généraux et les intérêts particuliers disparaîtra, c'est-à-dire que les intérêts généraux deviendront des intérêts particuliers. L'Etat, comme expression de cette différence, disparaît. La véritable émancipation humaine n'aura lieu que lorsque l'homme individuel et réel, s'étant identifié avec le citoyen abstrait, sera devenu un être social dans sa vie quotidienne, dans ses travaux, dans ses affaires individuelles; quand l'homme enfin ayant reconnu et organisé ses forces comme des forces sociales, ne séparera plus

de lui la force sociale sous la forme de force politique (*Nachlass*, I, p. 424). En d'autres termes, l'émancipation totale de l'homme coïncidera avec la disparition du pouvoir politique, c'est-à-dire avec la résorption dans la sphère des intérêts pratiques et personnels, des actions et des buts présents de l'Etat.

Que disent les syndicalistes ? Dans l'article du *Mouvement Socialiste*, que Plekhanoff a critiqué, j'écrivais : « A la base de ce long processus qui tend à mettre l'association des travailleurs à la place des capitalistes gérant une industrie déterminée, il y a la constante et périodique habilitation des travailleurs aux fonctions techniques et administratives, qui conviennent aux gérants et aux maîtres de la production, c'est-à-dire la transformation du syndicat ouvrier en un organe complet et synthétique, ou bien en un organe qui représente l'intégralité de la personne de l'ouvrier comme *citoyen*, remplissant des fonctions politiques, comme *homme économique*, à la recherche du prosaïque pain quotidien, comme *individu* ayant une personnalité... La synthèse sociale que la société bourgeoise a rompue, séparant l'homme du citoyen, le syndicat cherche à la reconstruire, et s'efforce de la faire *en puissance*, c'est-à-dire comme une chose qui doit arriver et tend à se réaliser par une série d'efforts constants. Le résultat de tous ces efforts est la recomposition de cette synthèse sociale, qui rend à l'ouvrier les moyens de production et qui instaure le *gouvernement autonome de la production*, soumis à de simples lois économiques dérivées de la nature même du processus technique » (*Mouvement Socialiste*, nos 168-169. p. 406).

Qu'on observe qu'au moment où j'écrivais ces choses je n'avais pas présente à l'esprit la *Question Juive* de Marx. Le lecteur notera la convergence parfaite de la pensée de Marx avec celle des syndicalistes. Les exigences de ma défense me feront pardonner, d'autre part, ma longue citation. Plekhanoff, d'ailleurs, sera le dernier à m'en faire des reproches, lui qui se cite avec tant de complaisance.

Mais j'ai promis au lecteur que j'apprendrais à lire à Plekhanoff, et je dois tenir ma promesse.

Après m'avoir cité, en faisant un merveilleux gâchis, à propos de la différence établie par Marx entre la société civile et la société politique, Plekhanoff continue. La société politique représente, sans doute, l'égoïsme d'une classe, mais la société civile représente l'égoïsme individuel. L'égoïsme de l'Etat, c'est de *l'égoïsme de classe ;* l'égoïsme de la société civile, c'est de *l'égoïsme individuel.* Labriola dit que l'on veut substituer la société civile immé-

diate à l'organisation politique. C'est donc l'égoïsme individuel que l'on veut substituer à l'égoïsme de classe. Et Labriola appelle cela du progrès !

Or, voici ce que Labriola répond. La société civile représente l'égoïsme individuel, lorsque l'on considère en elle les individus comme ayant des intérêts opposés et différents ; mais lorsque cette « société civile immédiate » représente le syndicat comme étant « l'organisation » qui embrasse les intérêts du plus grand nombre, alors la substitution de la société civile à l'Etat signifie la substitution de l'égoïsme... de la classe prolétarienne à l'égoïsme de la classe capitaliste, ce que veut justement le socialisme.

Marx prévoit que l'Etat disparaîtra lorsque les intérêts publics s'identifieront avec les intérêts privés. Or, le syndicat tend justement à embrasser l'universalité des travailleurs ; il tend donc à créer cette condition de choses par laquelle il est possible de faire cesser toute différence parmi les hommes et, par conséquent, de faire disparaître l'Etat.

Mais il faut ajouter que seul le syndicat réalise ce but ; en effet, le syndicat seulement établit un lien commun parmi les membres de cette classe qui recrute la presque totalité des hommes. Dans le syndicat cessent les différences entre les hommes, et l'intérêt collectif s'identifie avec l'intérêt individuel. Marx a dit que l'Etat ne disparaîtra que le jour où l'homme reconnaîtra et « organisera... « ses propres forces » comme des forces sociales (« Seine *forces propres* als gesellschaftliche Kraefte erkannt und organisirt hat »). Or, où a-t-elle lieu, sinon dans le syndicat, cette organisation des forces individuelles comme des forces sociales ? Dans le même parti politique, nous voyons se perpétuer la différence entre l'*homme* et le *citoyen*. Le parti politique peut s'occuper seulement des intérêts généraux d'une classe. Il est un Etat en miniature ; un Etat particulier qui reproduit la différence entre l'homme concret et l'homme abstrait ; entre l'homme considéré comme une activité sociale déterminée (salarié, capitaliste, propriétaire, personne cultivée, peu cultivée, ou ignorante, etc.) et l'homme comme *Gattungswesen*, être d'espèce, animal abstrait et idéal. C'est pourtant seulement dans le syndicat qu'il existe cette fusion des forces individuelles concrètes avec les forces sociales abstraites, par laquelle est rendue possible l'émancipation humaine et, en même temps, la disparition de l'Etat. La conception syndicale est la continuation légitime de la prémisse marxiste. Plekhanoff est trop *marxiste de profession* pour avoir pu s'en apercevoir.

Reprenons haleine. Le moment est solennel. Plekhanoff va trahir *son* secret, le secret de la social-démocratie ! L'Etat, la société civile, l'homme abstrait, l'homme concret? Des mots ! Plekhanoff tient au solide. La vérité vraie est celle-ci : la social-démocratie veut abolir l'Etat, comme moi je veux abolir... le système planétaire. Oyez donc. « Avec la transformation de la propriété privée des moyens de production en propriété sociale disparaîtra d'elle-même la contradiction entre la société civile immédiate et l'organisation politique des hommes. Lorsque le champ où l'homme règne à présent sera réuni au champ où règne le citoyen, l'homme deviendra citoyen et le citoyen deviendra homme. Le pouvoir mourra, mais non pas de la mort prédite par les anarchistes et les syndicalistes » (*Sovriemennii Mir*, n° 11, p. 23).

Admirez, Messieurs, la délicatesse de réserves avec laquelle Plekhanoff s'exprime sur le sort de l'Etat bourgeois! L'Etat « mourra », mais non pas de la mort prédite par les anarchistes et les syndicalistes ! Comme il est discret et réservé, notre penseur ! Il sait que l'Etat mourra ; il sait même de quelle mort ; mais il en garde pour lui le secret. Il a peur que nous ne le lui abîmions !

Hélas ! Trêve aux illusions. Selon cet insigne « penseur » du marxisme, l'Etat mourra... tout en vivant. Assurément. N'ayez pas peur. La mort de ce pauvre Etat est une chose très amusante. Il meurt au troisième paragraphe de l'article de notre Plekhanoff, mais au deuxième paragraphe... on lui avait déjà fait une inhalation d'oxygène. Un, deux et trois... Le mort ressuscite. Et voici comment. Je me suis permis d'écrire que la société souhaitée par les syndicalistes sera une société « sans lois ». Le lecteur, même médiocrement cultivé, aura tout de suite compris que je parle d'une société sans Etat autoritaire. Plekhanoff est très irrité. Une société « sans lois » ? Idéal anarchiste ! Pire : la quadrature du cercle. Il n'y a pas de société sans lois. Ainsi décrète-t-il, le petit père de la social-démocratie ! Mais — qu'il veuille bien me le permettre — s'il n'y a pas de société sans lois, il n'y a pas non plus de société sans Etat ! S'il n'y a pas de société sans Etat, l'Etat dure *ab eterna* et vivra jusqu'à la consommation des siècles! Si le « pouvoir » vit jusqu'à la consommation des siècles, il ne mourra d'aucune mort, ni de celle prêchée par les syndicalistes et par les anarchistes (laquelle?), ni de celle que Plekhanoff connaît bien, mais qu'il nous cache — le cruel ! — si généreusement ! Et si l'Etat ne meurt d'aucune mort, Plekhanoff ne comprend plus le sens des mots qu'il emploie — chose qui ne semblera extraordinaire qu'à ses charmantes admiratrices, les étudiantes russes !

Mais Plekhanoff m'a mis la puce à l'oreille. Comment se fait-il que le pouvoir meurt et que l'on continue, en attendant, à faire des lois ? Mon dieu, la chose est très simple. Marx a discrédité l'Etat, et Plekhanoff, en bon marxiste, ne veut plus en entendre parler. En attendant, il ne veut pas renoncer à faire des lois. Le tour est joué. L'Etat est l'organisation coercitive des sociétés divisées en classes. Il mourra, mais... l'organisation coercitive continuera à snbsister. Cette organisation n'aura pas à sa tête Nicolas II ou Victor-Emmanuel III ; mais lui... Plekhanoff et ses amis de la social-démocratie des différents pays. Guesde trônera en France ; Bebel en Allemagne ; Ferri en Italie et Plekhanoff en Russie. L'Etat sera aboli, mais la domination sera exercée au nom de la social-démocratie, avec la même rigueur. La social-démocratie ne prépare-t-elle pas dans le parti les *cadres* de l'administration de la société nouvelle? Soyons gais ! La perspective est séduisante.

La social-démocratie ne sait pas avaler cette thèse anti-étatique de Marx. Elle emploie deux systèmes pour s'en débarrasser : ou elle la repousse comme une thèse hérétique, à l'instar de la social-démocratie monarchiste intégraliste italienne, ou elle la vide complètement, en la sophistiquant et en la falsifiant, de toute signification. Les gloses et les commentaires de Plekhanoff sont un modèle parfait de ce dernier système. C'est pire que Byzance ! C'est de la science *hermétique* ! C'est de la philosophie *ésotérique* ! C'est une affaire d'*initiés* ! C'est de la *cabale* ! La social-démocratie conçoit obscurément qu'elle est le pouvoir futur. Or, détruire l'Etat, veut dire compromettre son gouvernement futur. Plekhanoff s'y prend à temps. Abolir l'Etat ? Mais c'est un idéal anarchiste ! Pardon, et si, par hasard, Marx était justement un anarchiste ? J'ouvre, page 3, les *Prétendues scissions de l'Internationale* et j'y trouve écrit : « *Tous les socialistes* (oui, vraiment : **Tous les socialistes**, Marx y compris) *entendent par* **Anarchie** *ceci : le but du mouvement prolétaire, l'abolition des classes, une fois atteint, le pouvoir de l'Etat..... disparaît et les fonctions gouvernementales se transforment en de simples fonctions administratives.* » Si cela ne veut pas dire que le but des socialistes est l'anarchie, il faut vraiment conclure que la parole a été donnée à l'homme... pour jouer les Plekhanoff. Or, nous ne prétendons point avoir raison et donner tort à la social-démocratie. Nous prétendons simplement que la social-démocratie, qui, peut-être, n'a jamais été marxiste (1) ne

1. — Elle a été et elle est encore à présent *lassallienne*.

l'est sûrement plus aujourd'hui. — En doutez-vous? Me voici prêt à vous en donner une preuve, que je tire justement de l'article de Plekhanoff : « Toute classe, arrivée au pouvoir, doit détruire les lois qu'elle juge *mauvaises*, et en créer qui lui soient *utiles*. Si la classe ouvrière, arrivée au pouvoir, veut détruire les rapports capitalistiques de production, *elle doit faire une loi déclarant tous les moyens de production, ou au moins une partie de ces moyens, propriété sociale.* » (*Sovr. Mir.*, nº 11, p. 29.) C'est donc à l' « Etat » socialiste d'abolir la propriété capitaliste. Je dis « Etat » socialiste, car toute organisation sociale qui fait des « lois » est un Etat. Très bien. Que dira le lecteur, si je lui prouve que dans *la Question Juive* Marx l'a littéralement combattue, cette solution ? Voudra-il alors admettre que nos marxistes de profession ignorent leur métier et doivent apprendre à lire Marx ? Marx dit : « Sans doute, lorsque l'Etat politique, en sa qualité d'Etat *politique*, se sépare violemment de la société civile, lorsque l'émancipation humaine tend à se réaliser sous la forme de l'émancipation politique, il peut se produire que l'Etat, dépassant son but, vienne à vouloir la suppression, l'anéantissement de la religion. Mais, remarquez bien, cette suppression ressemble à l'abolition, par confiscation, de la propriété individuelle, à l'abolition de l'impôt progressif, à la destruction de la vie par la guillotine. Mais l'Etat se met ainsi en contradiction violente avec ses propres conditions de vie ; il doit proclamer la révolution permanente, et le drame politique finit nécessairement par la restauration de la religion, de la propriété privée et de tous les éléments de la vie civile » (*Nachlass*, I, p. 410).

Mon bon monsieur Plekhanoff, vous apercevez-vous, oui ou non, que Marx ne vous permet pas d'abolir par une loi les rapports capitalistiques de production ? Voulez-vous enfin vous persuader que la social-démocratie n'a rien à demander à Marx ? Mais Plekhanoff a évidemment besoin de compléter ses lectures. Je le renvoie, en attendant, à la *Kritische Randglossen zu dem Artikel der Kœnig von Preussen und die sozial-reform* (*Nachlass*, 11, p. 41-60). Il y trouvera des choses abominables. Par exemple : « L'existence de l'Etat et l'existence de l'esclavage sont inséparables. » Il y trouvera écrit que l'Etat ne peut pas, sans se suicider, réformer la société : mais « der Selbstmort ist widernatürlich » ; l'Etat n'avouera jamais son impuissance. L'Etat feindra d'éliminer le mal social, mais il n'y parviendra pas. L'Etat naît même du mal social. Celui-ci supprimé, l'Etat tombe. Ce ne sont pas les lois qui réforment la société, c'est la société qui abolit les lois.

Le moment est venu de dissiper une équivoque. Accordons un peu de trêve à Plekhanoff, — et dissipons ! C'est une erreur de supposer que les syndicalistes et les anarchistes prennent la même position en face de l'Etat. Pour fausse que puisse sembler mon affirmation, il est, au contraire, vrai que les social-démocrates se trouvent en face de l'Etat, dans la même position que les anarchistes. J'en persuaderai facilement mes lecteurs.

Que disent les anarchistes, c'est-à-dire les anarchistes officiels, les anarchistes qui ne sont pas immédiatement socialistes ? Ils disent que le mal consiste dans l'Etat, ce qui fait que, l'Etat écarté, tout mal social est écarté. Or, les social-démocrates affirment exactement la même chose. En effet, si la conquête de l'Etat est tout, cela veut dire que le mal social ne réside pas dans la société civile, mais dans l'Etat qui le tolère. L'Etat conquis, l'Etat devenu social-démocratique, c'est-à-dire la direction du pouvoir polique transférée à Plekhanoff, Bebel, Guesde, Iglesias et Ferri, les « bonnes lois » supprimeront les « mauvaises » lois. En attendant, si les lois réforment la société, l'Etat est tout et la société n'est rien ! L'essentiel, ce n'est pas de changer les relations sociales, mais de s'emparer du pouvoir politique. La pratique de la social-démocratie, d'ailleurs, est toute modelée sur cette exigence. Fabriquer des électeurs et des députés, voici son principal but. Or, si la conquête du pouvoir politique est le but absorbant, les anarchistes ont raison de proclamer que l'important est de ruiner l'Etat. Si la réforme de la société dérive de la réforme de l'Etat, la réforme radicale de la société présuppose la réforme radicale de l'Etat. Or, la réforme radicale de l'Etat signifie justement l'abolition de celui-ci. On voit donc que les anarchistes et les social-démocrates se meuvent dans le même cercle idéal. Ils croient que le mal est dans l'Etat ; mais pendant que les social-démocrates arrêtent leurs critiques sur le seuil de l'Etat bourgeois, les anarchistes — avec un peu plus de bon sens — vont plus loin et ils s'en prennent au futur Etat de Plekhanoff. On sait, d'ailleurs, que les haines les plus féroces sont celles des consanguins. La bête noire de Plekhanoff, c'est précisément les anarchistes. La social-démocratie a flétri l'anarchisme avec une violence que n'ont jamais atteint les procureurs de nos républiques et de nos monarchies eux-mêmes. Au temps où les têtes de Vaillant, d'Henry et de Caserio tombaient dans le panier du bourreau, la social-démocratie internationale n'était plus qu'un chœur de cannibales contre des hommes dont la façon de mourir au moins imposait le respect. Ce n'était vraiment pas à ceux qui passent leur hiver sur la Riviera ligurienne et leur été sur la mon-

tagne suisse à les insulter ! Mais cette même haine montre l'intime parenté qui lie les anarchistes à la social-démocratie, ce qui fait que l'on pourrait dire que les anarchistes ne sont, au fond, que des social-démocrates logiques et désintéressés.

Les syndicalistes restent aux antipodes de la conception anarchico-social-démocratique de l'Etat. *Il ne s'agit pas, pour eux, d'abolir la misère par l'abolition de l'Etat, mais d'abolir l'Etat par l'abolition de la misère.* Or, cette abolition n'est possible qu'à partir du moment où le syndicat parvient à gérer la production par ses propres membres et dans l'intérêt général de la société. Du moment où le syndicat devient l'association effective de tous les producteurs, cesse la raison d'être d'un pouvoir étranger à la société civile immédiate, et réglant du dehors les affaires des hommes. L'autorité sociale échoit au syndicat, est résorbée par le syndicat, et devient l'accord des volontés des producteurs. Ainsi le syndicat se sépare de l'Etat et de ses organes politiques. Il ne vise ni à la conquête (style social-démocratique), ni à la destruction (style anarchiste) de l'Etat. Il veut former un nouvel organisme social qui rende superflus l'Etat et l'autorité. C'est pourquoi il *ne s'insurge* pas contre l'Etat, il ne s'avise pas de l'abolir, mais il se développe selon les lois internes qui lui sont propres, et qui le rendent délibérément étranger à l'artificielle société politique.

L'antiétatisme des syndicalistes n'est pas le pugilat avec les sbires et les soldats, mais la lutte contre les conditions sociales qui produisent l'Etat. Le processus de notre antiétatisme ne consiste pas précisément à repousser tout ce qui vient de l'Etat, pour cela seul que c'est de l'Etat (au contraire, je reconnais volontiers qu'il y a un grand fond de réformisme même dans le syndicalisme : d'où les nombreux périls qui environnent ce mouvement) ; mais dans le fait de substituer aux moyens propres de l'association politique (lois, coercition extérieure, secours du pouvoir central, etc.), les moyens directs de l'association humaine (violence, contrat, entente, aide mutuelle). On comprend que le jour où ces moyens suffiraient à tout, l'Etat serait déjà absorbé dans le syndicat. Or, cette espèce d'antiétatisme, si peu anarcho-social-démocratique, trouve justement sa justification dans les thèses de Marx sur l'impuissance de l'Etat à réformer la société. Je renvoie le lecteur, à ce propos, aux *Kritische Randglossen* déjà citées. Elles contiennent, dans une polémique avec Arnold Ruge, une critique définitive de toutes les sortes de réformisme. Je ne cite pas, car j'ai assez cité !... Et puis, soit dit entre nous, il m'est assez indifférent de savoir si Marx nous donne raison ou tort. Le syndi-

calisme serait une bien misérable chose si toute sa justification consistait à démontrer qu'il se trouve dans la direction marxiste. Quant à M. Plekhanoff, son marxisme consiste dans l'imitation :

Wie er sich geräuspert, und wie er gespuckt, — pour parler avec décence.

Mais voilà que la grosse hérésie m'a échappé. Une association humaine fondée sur le consentement? Idéal anarcho-proudhonien! Labriola fait du proudhonisme!... Mon Dieu, après tout, je n'y vois pas si grand mal.

En fait, j'ignorais le passage de Proudhon, que Plekhanoff cite, de l'*Idée générale de la Révolution* (Paris, Ernest Flammarion, p. 116), pour prouver que je suis proudhonien. J'ai déclaré déjà que, bien que le socialisme ait beaucoup à gagner d'une étude attentive de la pensée de Proudhon, cet écrivain est, pour moi, fatigant, à cause de sa prolixité et de son imprécision. Mais qu'elle soit plus ou moins proudhonienne, la conception d'un mouvement vers une société moins autoritaire, et plus fondée sur le libre consentement que ne l'est notre société bourgeoise, est-ce là une hérésie? Plekhanoff le croit, et il ne manque pas de me couvrir de ses sarcasmes. Le lecteur est désormais, sans doute, assez immunisé contre le système choisi par Plekhanoff. Il y a à parier un contre dix que le juriste Plekhanoff fera la même fin que l'économiste Plekhanoff. Attention !

Plekhanoff m'informe que le contrat et la loi ne sont pas deux conceptions antithétiques ; j'ai donc mal fait d'opposer la société fondée sur le contrat, à la société fondée sur la loi. Je le remercie de son enseignement, et je lui fais, à mon tour, savoir que..... je suis docteur en droit, et que j'ai appris ces choses très profondes sur les bancs de la faculté de droit, il y a onze ou douze hivers. Je veux même être chevaleresque avec ce barbare. Qu'il sache donc que sa profonde vérité a un précurseur : le droit romain. Sait-il ce qu'on lit dans les *Institutes* (3, 13)? « *Obligatio est juris vinculum..... secundum nostræ civitatis jura.* » Il voit que Justinien l'a précédé. Il est donc probable que je savais mon affaire. Mais ce n'est pas la question.

Le contrat n'exclut pas la loi : je dirai plus, la loi même suppose le contrat. Si nous ne nous révoltons pas contre la loi, cela veut dire que nous y adhérons. Dans la loi, le contrat est implicite. Je dirai même davantage : *toutes les lois sont basées sur le consentement.* Plekhanoff est-il content? Et cependant il y a un abîme entre la loi et le consentement. Si Plekhanoff savait vraiment manier cette dia-

lectique hégélienne qu'il cite si souvent (les vrais cerveaux dialectiques ne passent pas leur temps à répéter cette formule à exorcisme : dialectique hégélienne, dialectique hégélienne !), je pourrais espérer que la leçon que je vais lui donner lui serait profitable. Qu'est-ce, dans la loi, que le consentement implicite ?

Ce n'est rien d'autre que notre jugement sur l'utilité d'une loi. Mais il n'exclut pas que cette utilité soit relative, c'est-à-dire relative à l'impossibilité momentanée d'avoir une meilleure loi. Or, même si nous sommes persuadés que nous ne pouvons pas avoir, pour le moment, une loi meilleure, et si nous renonçons ainsi à nous révolter contre la loi, celle-ci ne cesse pas pour cela d'être l'*expression d'une volonté exclusive*. J'ose dire, en paraphrasant le langage de l'économie pure, que la loi est toujours un cas de monopole (1). Or, quoique, même dans le cas du monopole, nous ayons l'option, c'est-à-dire que nous puissions renoncer à la consommation, le monopoliste n'en reste pas moins le maître du prix (ou des quantités à vendre), selon la loi connue de Cournot. Nous payons, et nous acceptons, par conséquent, le prix ; mais le prix est soustrait à notre libre arbitre. Il en est de même de la loi. Nous l'acceptons, mais elle est toujours l'expression d'*une* volonté. Le contrat, par contre, est un « accord de volontés ». Le cas du monopole cesse. Nous sommes dans le cas de la liberté. Les parties ne sont plus séparément arbitres du prix : il se forme à leur insu. Aussi, ici, il y a *consentement*, mais il n'y a personne qui ne s'aperçoive qu'il est différent du premier. Or, lorsque cesse la possibilité qu'une volonté monopolistique s'impose à la contre-partie, la loi cesse aussi, et il reste seulement l'accord, lequel pourra avoir et aura une rigueur non moindre que la loi ; mais ce n'est plus une loi, du moment qu'il n'y a plus de consentement que l'on porte à une volonté extérieure ; et que tout consiste dans l'obligation assumée par les parties, dont chacune se trouve sur le même terrain.

Là où cesse la domination, la loi tombe ; là où tombe le monopole, le prix est encore fixé par le libre arbitre des contractants, mais il se fixe et se fait respecter non moins rigoureusement que dans les cas du monopole. J'ai écrit que la société syndicaliste est

---

1. — B. Croce a montré dans *Riduzione della filosofia del diritto alla filosofia dell'Economia*, Naples, 1907, la grande utilité qu'il y aurait pour la philosophie du droit à se rapprocher de l'économie pure. Le lecteur verra lui-même où je suis d'accord et où je ne le suis pas avec les thèses de Croce. Je note en passant que la réduction du droit à un *jugement de convenance*, n'est point une nouveauté, mais qu'elle remonte à Montesquieu (*Lettres persanes*).

une société sans loi. Tout juriste sérieux pensera avec moi que là où le pouvoir ne se sépare plus de l'homme de la société civile immédiate, et que là où, par conséquent, l'acte de volonté, l'action extérieure et le but de l'action forment un tout avec les individus qui en sont les sujets, le fait juridique ne revêt plus le caractère de la loi. Dans le cas où cette société serait possible, *le droit, en régime syndicaliste, ne s'exprimera plus comme une loi*, mais il s'exprimera cependant avec une rigueur non moindre à celle que l'on obtient par une loi, c'est-à-dire par une norme imposée du dehors et acceptée ou par consentement, ou par crainte.

Dans mon livre *Riforme e Rivoluzione sociale*, j'ai écrit : « La violence crée les positions initiales de l'économie. » Plekhanoff affirme ne pas comprendre, mais le lecteur, lui, aura bien compris. Le droit est l'expression d'une volonté. Le contrat est l'accord de ma volonté avec ton *droit*. Deux droits, c'est-à-dire deux volontés, peuvent se heurter. Voici la violence. Mais la lutte se termine avec un vainqueur. Celui qui a perdu, reconnaît, par le simple fait qu'il s'est résigné, la *convenance* de la nouvelle position. Une telle adhésion à un état nouveau est justement ce que nous appelons économie. En effet, les jugements économiques ne sont-ils pas tous, comme nous enseigne Pareto, des jugements de convenance ? J'écrivais encore dans mon livre, p. 149 : « Le moment économique est un acte de violence, qui est devenu une nécessité (1). » Cela signifiait évidemment que l'économie marque ce moment des relations humaines où cesse la lutte pour conquérir une position déterminée. Je peux maintenant ajouter que le moment économique est la conséquence de la lutte entre deux droits désirant également de s'affirmer. La loi est l'expression politique de ce moment. On entend, par loi, l'utilité d'une règle, imposée par une volonté triomphante. Mais elle reste toujours à cheval sur un conflit latent entre le vainqueur et le vaincu. Par conséquent, là où cette antithèse disparaît, la règle perd même le caractère de la loi. Au moment où la société socialiste embrasse l'ensemble de tous les producteurs, tout antagonisme des droits, toute résignation au droit triomphant cesse, car disparaît la notion même de vainqueur et de vaincu. L'homme n'est plus qu'un producteur. La « règle » économique n'est plus un ordre ou une interdiction, c'est-à-dire elle n'est plus la loi.

---

1. — Je dois renvoyer le lecteur au chapitre VI de mon livre *Riforme e Rivoluzione sociale* (2e édit.) afin qu'il ne croie pas que j'ai emprunté à la monographie de Croce plus que ce qui se trouvait dans mon livre, — et qui répond depuis longtemps au fond de ma pensée.

De ces prémisses, il faut tirer le propre rôle de la violence dans la conception du syndicalisme. Mais nous en reparlerons plus loin.

En attendant, Plekhanoff me fait l'effet d'un homme qui, sachant lire et écrire couramment le russe, mais ignorant toute autre écriture ou langue occidentale, prend en main un livre italien et prétend y comprendre quelque chose. Le syndicalisme est pour lui ce livre. Ce n'est pas, naturellement, la faute à la langue italienne, si le russe, qui ne l'a jamais étudiée, ne réussit pas à la comprendre. Le caractère, le son, les significations et les constructions y sont tout à fait différents de ceux auxquels il est habitué. On peut, si l'on veut, avoir le génie d'Aristote, mais lorsqu'on n'a pas étudié une langue étrangère, on ne peut rien comprendre de ce qu'elle exprime. Or, si je dois dire toute ma pensée, Plekhanoff — qui, sans vouloir lui faire tort, n'est pas Aristote — comprend la langue du syndicalisme, tout à fait comme le russe dont j'ai parlé plus haut comprend la langue italienne.

Arturo Labriola.

(*A suivre.*)

REVUE DES REVUES

Les Revues Allemandes

Syndicalisme et corporatisme

(*Der Kampf*, 1908, n° 7, *Adolf Braun : Syndikalistische und Gewerkschafts-Taktik*).

La polémique orthodoxe contre le syndicalisme révolutionnaire se poursuit un peu partout. La jeune revue mensuelle de la social-démocratie autrichienne, *Der Kampf*, se met aussi de la partie. Est-ce donc que la tendance abhorrée menacerait aussi les positions acquises de l'orthodoxie, en Autriche ?

Le caractère très peu *objectif* de l'article en question le laisserait supposer. D'autant plus que son auteur, *Adolf Braun*, est par ailleurs un écrivain dun tempérament placide, qui laisse la parole aux faits et aux documents.

Ici, l'auteur procède, au contraire, par des affirmations gratuites. Le syndicalisme révolutionnaire, assure-t-il, « recommande souvent des petites cotisations, l'indépendance complète de l'individu à l'égard des décisions de la collectivité »... La lutte pour le relèvement des salaires et l'amélioration des conditions du travail serait pour le syndicalisme révolutionnaire « une action de minime importance » (p. 319). Sur ce dernier point, Ad. Braun se réfère, hélas ! à la brochure de Pouget : *Le Syndicat*, qui, à l'endroit cité, *dit justement le contraire !... Et tu quoque, Brutus !* L'*objectif* Braun a, cette fois, la citation aussi audacieuse, aussi injurieuse pour l'intelligence du lecteur que le naître en polémique orthodoxe, Plekhanoff lui-même...

Il est bien entendu que le syndicalisme à la mode anglo-allemande a toutes les préférences de l'auteur. C'est son droit. Mais comment peut-il affirmer sans rire que ce syndicalisme-là « n'a point affaibli l'esprit révolutionnaire des ouvriers ? » (p. 321). Ne connaît-il donc pas, pour ne parler que des faits récents, les débats et les décisions du dernier Congrès des syndicats allemands, en particulier la résolution au sujet du Premier Mai qui tend à réduire cette manifestation ouvrière qui, jusqu'ici, présentait seule, en Allemagne, un caractère de fierté prolétarienne, à un soirée de palabres, de libations et d'amusements, — et aussi cette autre résolution qui anéantit les essais timides d'une organisation des *jeunesses*, parce que suspecte de tendances antimilitaristes ? Il est vrai que, pour Braun, l'entente

des syndicats avec la social-démocratie est la garantie suffisante et nécessaire de leur esprit révolutionnaire. Mais, sans insister sur l'insuffisance de cette garantie, en général ne sait-il donc pas que, dans cette entente, ce sont les *syndicats* pénétrés d'un esprit *commercial* qui ont imposé et imposeront leurs quatre volontés au Parti plus ou moins révolutionnaire, lequel, d'ailleurs, s'en accommode assez bien ?

Entre parenthèses, l'hégémonie conquise par les syndicats allemands sur le Parti est une preuve, *par le contraire*, que le syndicat finit toujours par devenir le centre de force *autonome* de la classe ouvrière, dont le Parti n'est, tout au plus, que le satellite.

Pour l'Angleterre, Braun voit l'esprit révolutionnaire se réveiller dans les Trade-Unions, du fait de leurs tendances vers le socialisme. Tout est relatif. Etant donné les conditions anglaises, ces tendances constituent, sans doute, un pas en avant. Cependant, il ne faut pas oublier que l'adhésion, même complète et définitive, des Trade-Unions, au socialisme, ne ferait autre chose que les mettre au niveau des syndicats... allemands.

La conception générale de Braun, on le voit déjà assez, est celle de tous les bons orthodoxes. Le syndicat, c'est l'organe inférieur du prolétariat. Il n'a que de basses fonctions à remplir. L'organe noble, le cerveau, c'est le Parti. Les intérêts supérieurs et généraux du prolétariat sont de son ressort exclusif. Ainsi le veut la sacrosainte « division du travail ».

On comprend, dès lors, que Braun trouve « complètement incompréhensible » la thèse syndicaliste, selon laquelle le syndicat constitue la cellule même de l'organisation socialiste de la production. Ce marxiste oublie complètement, comme tant d'autres adversaires orthodoxes du syndicalisme, que *Marx* lui-même, dans une circulaire rédigée en 1866, au nom du Conseil général de l'Internationale, a formulé la thèse syndicaliste en question avec toute la netteté voulue. Il paraît, d'ailleurs, que Marx fut, sur ce point, un affreux *petit bourgeois*. C'est Braun qui nous l'apprend. Les syndicalistes, assure-t-il, sont profondément entachés des « *idées petites bourgeoises sur notre production* » (p. 322). Aussi bien c'est Paris, ville de petite industrie, qui est le foyer du syndicalisme. Par contre, le Nord de la France avec sa grande industrie capitaliste est la citadelle du... marxisme et des adversaires intransigeants du syndicalisme ; de plus, il possède une forte organisaton syndicale à la manière allemande et autrichienne... (p. 323). Ah, notre auteur, ami du fait et du document, est bien informé ! Il ne sait même pas que la prétendue citadelle du marxisme est une véritable pépinière de syndicats *jaunes* !

Ce n'est pas tout. Le syndicalisme est « incompréhensible » pour Braun, au point de la confondre avec la vieillotte et éphémère conception de « *la mine aux mineurs* ». De là, il n'y avait qu'un pas

pour accuser le syndicalisme de tendances... moyenâgeuses des jurandes et des maîtrises (*zünftige Denkweise*) ! Ce pas, l'auteur l'a bravement franchi. Et pourtant, dans le même article, il reproche à la « théorie financière » du syndicalisme de n'être pas assez égoïste, de vouloir imposer aux ouvriers d'un métier trop de sacrifices au profit des grévistes d'un autre métier !... Ainsi, c'est l'auteur qui, d'accord avec la conception syndicale anglo-allemande, prêche l'égoïsme corporatif dans la question des gros sous ; et c'est le syndicalisme révolutionnaire qui serait entaché de l'esprit des jurandes !...

Faut-il analyser ce que Braun pense de la grève générale ? Sur ce point, il devient presque muet. Il se contente de décréter que celui qui, avec Labriola et Sorel, voit tout le socialisme dans la grève générale, a totalement désappris ce qu'est le socialisme... Faisons un peu comme lui : décrétons — en motivant toutefois notre décret par tout ce que nous avons dit de son article — que celui qui s'avise de morigéner une tendance du mouvement ouvrier, comme le syndicalisme révolutionnaire, sans la connaître autrement que par ouï-dire, commet peut-être une bonne action de polémique orthodoxe, mais n'ajoute assurément rien à sa gloire.

Un mot encore. Notre auteur fait, en terminant, le Cassandre. Il prédit au syndicalisme, qui, dit-il, « va d'échec en échec », une défaite finale et proche : « Beaucoup de symptômes en témoignent. » Lesquels ? C'est ce qu'il n'a garde de préciser, ni même d'indiquer. Il sera donc permis de ne pas prendre au sérieux sa prophétie, du reste, point neuve et sans imprévu aucun, et de lui dire : « Les tendances que l'orthodoxie tue se portent assez bien. »

Boris KRITCHEWSKY.

REVUE DES LIVRES

Il cattolicismo rosso, par Giuseppe Prezzolini

(*Riccardo Ricciardi, Napoli*; in-16, xx-350 pp., 4 L.)

M. Prezzolini est l'un des plus connus parmi les jeunes pragmatistes d'Italie; je crois qu'on trouverait difficilement un livre mieux informé sur les tendances actuelles du catholicisme, encore que, peut-être, il ait accordé parfois trop d'importance à quelques auteurs français dont l'autorité semble médiocre. La grande préoccupation du monde catholique actuel est d'agir sur les classes populaires; l'auteur écrit qu'il y a dix ans l'Eglise aurait pu conquérir le prolétariat italien, mais que cela est devenu impossible aujourd'hui (p. 184); l'énorme erreur de la papauté aurait été de méconnaître la démocratie chrétienne que Murri cherchait à organiser; à la dernière page du livre, on lit que « le pape aurait dû sortir du Vatican, ayant Murri à ses côtés, pour saluer et bénir un de ces syndicats qui ressemblent aux groupes des premiers chrétiens ». C'est cette idée qui explique le titre un peu paradoxal donné au livre, *le Catholicisme rouge ;* l'auteur regardant les nouveaux catholiques comme ayant pour but d'introduire de la démocratie dans un organisme aristocratique et autocratique (p. xix).

En France, l'action sociale du clergé présente des difficultés tout à fait particulières, parce que, depuis le Concordat, son éducation a été dirigée en vue de le cloîtrer dans des préoccupations de piété sincère; les prêtres français ne comprennent pas grand'chose aux nécessités de la politique, qui sont si souvent répugnantes. L'expérience a montré qu'un clergé sceptique peut être beaucoup plus apte qu'un clergé pieux à défendre les intérêts de son ordre; c'est pourquoi nos modernistes protègent toutes les tendances qui doivent conduire le prêtre à l'incrédulité. Lorsque l'évêque de Nancy dénonça, il y a quelques années, « les périls de la foi et de la discipline », M. Marc Sangnier fit une conférence contre lui, revendiquant la liberté de penser !

Je n'appellerai l'attention que sur quelques points touchés par M. Prezzolini. Il signale l'analogie qui existe entre le modernisme et l'hégélianisme, qui reconnaissent, tous les deux, à l'histoire le pouvoir de faire apparaître les vérités successivement propres à chaque temps (p. 127 et p. 167). Les modernistes voient dans l'Eglise ce que Hégel voyait dans l'Etat : la raison qui réalise tout ce qu'elle peut, eu égard aux conditions historiques. Il faudrait probablement dire qu'ils ont, comme Hégel, des tendances panthéistes, parce qu'ils ont, comme lui, la superstition du pouvoir centralisé ; le dogme auquel tenait le plus le P. Hecker (dont

les modernistes ont fait *leur* saint) était celui de l'infaillibilité du pape (p. 265), parce que ce dogme permet de ne pas raisonner.

Je ne crois pas que M. Prezzolini ait raison de rattacher MM. Blondel et Laberthonnière à Pascal (p. 96); je ne vois rien de Pascal dans ces écrivains si diffus. — Il faut se défier beaucoup des rapprochements qu'on peut faire entre certains modernistes et les mystiques du Moyen Age (p. 118); il n'y a chez les auteurs contemporains que de la rhétorique, là où il y avait jadis l'expression d'un sentiment profond. — Enfin, comment peut-on admettre la prétention des modernistes qui se disent disciples de Newman, alors qu'il est reconnu qu'ils ne font jamais usage de la méthode employée par celui-ci pour *évaluer le développement* (p. 142)? Les modernistes ont pris de Newman un mot, le mot de développement, mais ils ont oublié de prendre la doctrine.

Dans la conclusion, je trouve de bien curieuses observations qui ne me paraissent pas complètement justes : que l'Etat laïque moderne prenne la place du catholicisme, cela est évident; que le christianisme de la vie intérieure s'oppose au catholicisme comme le socialisme s'oppose à l'Etat, cela est encore vrai pour une grosse partie, l'opposition n'étant pas cependant de même nature dans les deux cas; que le socialisme ait besoin de l'Etat comme le christianisme a besoin du catholicisme, voilà qui paraît encore plus douteux, car, aux Etats-Unis, non seulement le catholicisme n'est pas l'armature qui protège le christianisme, mais encore il ne prospère qu'à la condition de prendre des allures d'une secte non-conformiste.

Georges Sorel.

Le Féminisme à l'époque de 1848, dans l'ordre politique et dans l'ordre économique, par Jules Tixerant.

(*Giard et Brière*, Paris ; in-8°, 209 pp.)

L'étude historique de M. Tixerant est très sérieuse et consciencieuse. L'auteur indique avec raison que le point de départ du féminisme se trouve dans le saint-simonisme et le fouriérisme. Si l'on ajoute que son point d'arrivée se trouve dans la brochure de la citoyenne Madeleine Pelletier, *La Femme en lutte pour ses droits*, on pensera que le féminisme a fourni une carrière plutôt gaie : de la « femme-messie » à la « femme-soldat ». M. Tixerant rattache aussi le mouvement féministe de 1848 à celui de 1789. Il ne serait pas étonnant que les souvenirs des clubistes et des courtisanes de la Révolution et du Directoire aient nui aux féministes de 1848. Napoléon les avait vues de près, de trop près, pour son bonheur et sa dignité, soit chez Barras, où trônait ce bel animal de Mme Tallien, soit chez lui : aussi proposait-il de « les reléguer dans leur ménage ». Son arrivée au pouvoir, avec le Consulat, marqua la fin du pouvoir d'intrigue des femmes et la reprise du travail sérieux

après les folies auxquelles les femmes avaient présidé sous le Directoire.

En deux parties : le féminisme politique — le féminisme économique, M. Tixerant expose les revendications que les féministes ont fait valoir en 1848. On en lira avec profit l'énumération commentée dans l'ouvrage, auquel nous renvoyons : « A cette époque aucune des revendications fondamentales du féminisme contemporain — droits politiques, éducation intégrale, salaire égal, libre accès des professions libérales — ne fut omise » (p. 201). L'auteur trouve ridicule l'opinion de Proudhon que le féminisme ait nui à la République de 1848. Mais il avoue lui-même un peu plus loin que le « zèle inconsidéré » des émancipées « ne sut pas assez se garder du ridicule » ; il ne jeta donc aucun lustre sur la République. Il est même probable que ces « précurseurs » ont compromis d'utiles réformes, en offusquant le bon sens par une exaltation étourdie, qu'il ne faudrait pas confondre avec l'esprit révolutionnaire et l'héroïsme ! Laissons le docteur Madeleine Pelletier et l'auteur de la *Question de la Femme* parler de la lutte des sexes à côté de la lutte des classes !

Paul Olivier.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

L'Afrique occidentale française, par Georges Deherme (*Bloud, Paris,* 1908 ; in-8, 528 pp. ; 6 fr.). — Le fondateur des Universités populaires a parcouru nos colonies africaines avec une mission du gouvernement ; malheureusement, ses observations personnelles se trouvent noyées dans une énorme compilation, ce qui ne permet pas toujours de les bien distinguer. Il croit à l'avenir de ces pays, en dépit des préjugés qu'ont les habitants contre le travail ; on est frappé du mépris singulier des noirs pour les artisans et notamment pour les forgerons qui leur sont cependant si utiles.

La vie du droit et l'impuissance des lois, par Jean Cruet (*Flammarion, Paris*, 1908 ; in-16, 344 pp. ; 3 fr. 50). — L'auteur ne s'est pas proposé de formuler une philosophie du droit, mais de montrer, par de nombreux exemples, que la meilleure manière de légiférer consiste à suivre les mouvements spontanés qui se produisent dans la société et d'y ajouter un peu d'ordre. Peut-être aurait-il bien fait de mieux marquer le caractère nouveau que beaucoup d'auteurs voudraient donner à la jurisprudence, en faisant du juge un législateur qui opérerait par petites expériences. — Il semble que dans toutes les questions qui touchent au droit d'association, il se produise plus facilement que dans les autres un régime coutumier en dépit des lois ; les relations commerciales sont ensuite celles qui se développent le plus sans le concours du législateur ; enfin, dans beaucoup de

cas, les mœurs suppriment les contraintes anciennes (comme dans la loi du divorce). Les autres cas sont beaucoup plus difficiles à éclaircir.

L'Enseignement professionnel en France, par J.-B. Pasquier (*Colin, Paris*, 1908; in-16, 342 pp.; 3 fr. 50). — Livre utile à consulter à cause de la grande quantité de documents administratifs qu'il renferme, mais dont il faut se défier, parce que l'auteur est totalement étranger aux questions industrielles. Ne lui arrive-t-il pas de citer M. Fournière comme une autorité en matière de « questions ouvrières » (p. 178), et de réclamer une plus grande extension de l'enseignement moral et civique? (p. 146). Comme tous les universitaires, il croit qu'on apprend un métier comme on apprend la grammaire, et il ne voit pas tout ce qu'a de ridicule l'idée émise par M. Liard d'introduire le travail manuel dans les lycées, comme art d'agrément (p. 181). Il constate l'échec des écoles parisiennes et propose de les multiplier (p. 179).

Les Vierges-mères et les naissances miraculeuses, par P. Saintyves (*Nourry, Paris*, 1908; in-18; 3 fr. 50). — De toutes ces légendes et d'autres, il résulte que les hommes ont eu beaucoup de peine à comprendre la génération; le problème n'est donc pas d'expliquer comment on a pu admettre que des femmes aient été enceintes sans l'intervention du mâle, mais de savoir comment on est arrivé à reconnaître la nécessité de cette intervention; il paraît probable que cette découverte a eu une influence très considérable sur les idées magiques et religieuses, en amenant à anthropomorphiser beaucoup d'êtres et que ce fut l'un des facteurs de l'animisme.

Le Pragmatisme, par Marcel Hébert (*Nourry, Paris*, 1908; in-16, 107 pp.; 1 fr. 25). — On donne aujourd'hui le nom de pragmatisme à toutes les doctrines qui proclament l'inutilité des recherches relatives à la vérité des connaissances et qui identifient plus ou moins le succès avec la preuve de la légitimité d'une croyance. Ce système a plu à beaucoup d'apologistes chrétiens, que « l'utilitarisme pragmatiste délivre des difficultés soulevées par la critique historique ou philosophique » (p. 92). — Cf. l'excellent article de M. Parodi dans la *Revue de métaphysique et de morale* de janvier 1908.

CHRONIQUE POLITIQUE ET SOCIALE

La Démocratie triomphante

La démocratie va de victoire en victoire. Après Narbonne, Raon-l'Etape. Après Raon-l'Etape, Nantes. Après Nantes, Draveil... Après Draveil, Villeneuve-Saint-Georges.

C'est la progression dans le crime. La République se doit d'être à la hauteur d'elle-même et il est logique que la tuerie du 30 juillet dépasse les autres en horreur. Officiellement, on connaît quatre morts et une vingtaine de blessés. En réalité, on ne saura jamais le nombre exact des victimes, que les familles cachent par peur des représailles.

Les manifestants étaient à ce point dangereux, que c'est de leur côté que les cadavres sont tous tombés ! Quant aux troupes, à peine si elles ont reçu quelques éraflures — dont une, disent les communiqués, au talon de la botte du général commandant l'expédition. C'est moins qu'au Maroc.

Le massacre a été prémédité. Exaspéré par l'action irrépressible de la C. G. T., le gouvernement espérait *en finir* en frappant un grand coup. La façon dont les événements se sont passés le prouvent. Je laisse de côté les déploiements insensés de forces, qui sont toujours une provocation directe à la foule. Je parle de la manière dont les fusils sont partis.

Le fait a soulevé d'indignation même les rares journalistes radicaux qui ont échappé à la crise générale d'hystérie réactionnaire. C'est un des plus vieux camarades de Clemenceau, M. Léon Millot, qui n'a pu retenir, dans la *Dépêche* de Toulouse, un mouvement de révolte contre la désinvolture avec laquelle on a commandé le feu. « Le *Matin,* écrit-il, qui n'est pas suspect de partialité en faveur des révolutionnaires ni d'hostilité vis-à-vis du gouvernement, a raconté que la manifestation paraissait finie et que ceux qui y avaient pris part s'en retournaient vers la gare, lorsque quelques-uns d'entre eux, passant devant une maison en construction, y prirent un certain nombre de matériaux et construisirent une barricade. Il était quatre heures de l'après-midi. Si les autorités et la force armée avaient « ignoré » cette barricade, il est évident qu'il ne serait rien arrivé du tout. Au bout d'une heure ou deux, de trois heures si l'on veut, les manifestants venus de Paris, sollicités par l'habitude de la soupe

vespérale, auraient repris le train. La barricade n'est pas un article de banlieue, et d'ailleurs on ne la défend bien que chez soi, dans son quartier. A neuf heures du soir, sans coup férir, la troupe l'aurait jetée bas. » — Mais on voulait *terroriser* la classe ouvrière organisée et il fallait livrer bataille !... Sans compter que les officiers savent, depuis longtemps, que ce sont les *campagnes à l'intérieur* qui rapportent le plus de galons et de croix.

C'est à l'heure où la démocratie triomphante — la démocratie dreyfusarde — coule plus que jamais « à pleins bords », que nous vivons les journées les plus tragiques qu'on ait connues depuis la Commune. Mêmes signes, mêmes symptômes. La bourgeoisie frémit de *la grande peur*, le gouvernement en appelle à l'armée, la classe ouvrière est mise hors la loi — et nous ne sommes qu'au commencement.

La férocité du pouvoir n'a d'ailleurs d'égale que sa stupidité. Il croit, par quelques arrestations arbitraires, décimer le mouvement ouvrier, comme si le syndicalisme tenait en quelques hommes ! Les juges de M. Clemenceau auront beau tout mettre en œuvre, pour trouver un semblant d'accusation contre nos camarades Griffuelhes, Pouget, Yvetot, Bousquet, Monatte, etc., etc., la C. G. T. n'en demeurera pas moins la forteresse de guerre du prolétariat organisé.

Bien plus. Sous les balles de l'armée démocratique, des solidarités insoupçonnées naîtront. Quoi qu'en ait dit la presse réactionnaire ou fonds-secrétière, l'entrée des mineurs à la C. G. T. s'est accomplie malgré Basly, agent gouvernemental, et contre lui. Et il n'est pas jusqu'à l'impressionnante grève des typographes parisiens, qui n'ait révélé l'existence d'un courant révolutionnaire nouveau, là où l'on ne croyait qu'un prolétariat endormi. En vérité, quelles que soient les divisions intérieures à la classe ouvrière, il y a des réactions spontanées auxquelles n'échappera jamais l'élite du prolétariat quand on tuera quelqu'un des siens.

Lorsqu'on vit, il y a déjà plus de deux années, le gouvernement tomber aux mains du pseudo-anarchiste Clemenceau, du grève-généraliste Briand et du socialiste Viviani — auxquels devait bientôt se joindre le « divin » Picquart, le « pur héros » de l'Affaire Dreyfus, — on put craindre, un moment, qu'il ne s'en suivît, dans l'esprit incertain des masses, une réhabilitation de l'idée de pouvoir et une renaissance de l'utopie démocratique.

L'œuvre de corruption ouvrière, maladroitement entreprise par un Waldeck-Rousseau et un Millerand, n'allait-elle pas, cette fois, aboutir et compromettre pour un temps le syndicalisme naissant ? Les nouveaux maîtres de la politique n'étaient-ils pas des « camarades » d'hier, rencontrés, coudoyés, applaudis dans les réunions dreyfusistes, les meetings révolutionnaires, les congrès socialistes ? La confiance qu'avait surprise l'homme d'opposition n'allait-elle pas suivre l'homme de gouvernement ?

S'il ne se fut agi que de Briand, souple compère, le danger eût été possible : Briand est l'homme de la corruption, non de la persécution. Il sait qu'il est facile de prendre les hommes par l'intérêt ou par la vanité et qu'il vaut mieux séduire qu'attaquer. Nous aurions ainsi revu, mieux ordonnés, des spectacles du temps de Millerand : le pouvoir essayant d'avoir ses *préfets ouvriers*, quelques secrétaires de syndicats jouant le rôle de garçons de bureau pour antichambres ministérielles, et un certain nombre de *prolétaires officiel* figurant dans les représentations gouvernementales.

Mais il y avait Clemenceau, Démocrate autoritaire, jacobin, dictateur, homme de guerre, se campant d'emblée « de l'autre côté de la barricade », ce journaliste de combat ne pouvait vouloir qu'un *gouvernement fort*. Le prolétariat résistait, il l'a sabré.

Je crois que c'est M. Bouglé qui a défini le ministère Clemenceau : *le solidarisme au pouvoir*. On ne saurait mieux dire. La farce solidariste ne pouvait avoir de plus typique interprète. La classe ouvrière, une fois de plus, est fixée. Elle a de nouveau cruellement appris que, lorsqu'on joue la comédie pacifiste sur la scène, c'est pour mieux l'assommer dans la coulisse.

L'expérience clemenciste restera une des plus décisives contributions à la décomposition de l'idée de gouvernement. On demeure effrayé en songeant à la somme d'arbitraires et de crimes que peuvent accumuler les professionnels de la liberté eux-mêmes, lorsqu'ils manient le pouvoir. La masse comprendra-t-elle enfin que le problème n'est pas de changer le personnel de l'Etat, mais de détruire les forces coercitives de l'Etat ?

C'est là un des buts essentiels du syndicalisme, c'est là le rôle civilisateur de cette C. G. T., qui restaure l'idée de liberté dans notre pays et qui travaille pour ceux-là mêmes qu'elle effraie.

Hubert LAGARDELLE.

Cette revue est composée par des ouvriers syndiqués.

Le Gérant : G. SÉVERAC.

Niort. — Imp. Th. Martin.

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

L'Organisation ouvrière en France [1]

II

LA FÉDÉRATION DES MOULEURS EN MÉTAUX

On connaît les controverses qui ont lieu, dans le mouvement ouvrier français, à propos des *fédérations de métier* et des *fédérations d'industrie*. Sans insister sur le point de vue théorique, il n'est pas inutile, à mon avis, d'exposer ici — avec la liberté dont jouissent les collaborateurs du *Mouvement Socialiste* — la vie et le développement d'une Fédération de métier, telle que la *Fédération des Mouleurs en Métaux*. D'autant plus que beaucoup de militants partagent cette déplorable opinion que *fédération de métier* signifie organisation rétrograde, modérantisme et esprit de corps. Il est vrai que nos camarades adversaires de fédérations de métier se contentent de nous prodiguer ces qualificatifs, sans en donner la moindre preuve.

1. *Le développement de la Fédération et ses conséquences.*

La fondation. 1er Congrès. Paris 1894. — La *Fédération des Mouleurs* fut constituée, en 1894, au congrès de Paris, organisé sur l'initiative du syndicat des mouleurs de Nouzon. Avant cette date, les mouleurs étaient restés, dans la plupart des régions, absolument indifférents à l'organisation ouvrière. Le syndicat des mouleurs en fer de la Seine était adhérent à la *Fédération des Métallurgistes*, et c'est sans la moindre difficulté et sans le moindre étonnement que cette fédération approuva l'initiative des mouleurs, initiative qui répondait à une indiscutable nécessité.

Au congrès constitutif de Paris, des 14, 15 et 16 juillet 1894, treize syndicats avaient envoyé des délégués, représentant environ

---

1. — Voir le numéro 200 du *Mouvement Socialiste*.

1.500 syndiqués. Certes, ce chiffre était bien faible, mais il représentait cependant le 80 0/0 des mouleurs syndiqués de l'époque. La commission d'organisation, résumant ses travaux, le constatait sans amertume et avec confiance :

Cette Fédération, en voie de formation — disait-il — il faut la diriger, la rendre puissante et généreuse ; il faut l'aguerrir aux luttes futures pour qu'elle puisse se dresser en géante devant l'exploitation arbitraire.

Le Comité d'organisation ne s'illusionne pas, il sait que la tâche est ardue, mais avec l'aide de tous les Syndicats, il en viendra à bout ; il y a deux mois, il en avait l'espérance, mais aujourd'hui il en a la conviction absolue.

Que chaque délégué, ayant voté cette Fédération, fasse appel aux collègues de son Syndicat et leur explique combien il est nécessaire, dans l'intérêt de tous, de ne pas se claquemurer dans la limite étroite de son Syndicat ; qu'il leur fasse comprendre que, seule, une Fédération corporative peut permettre à un syndicat de soutenir, avec efficacité, une lutte contre leurs exploiteurs, et le triomphe de la Fédération est assuré.

Le Congrès n'a pas eu un grand retentissement, le nombre des Chambres syndicales représentées était restreint ; malgré cela, nous avons atteint le but que nous poursuivions : la Fédération est constituée avec les cœurs et les membres de la corporation ; les Chambres syndicales ayant répondu à l'appel du Congrès sont toutes-puissantes, soit par le nombre, soit par leur bonne organisation ; nous avons la certitude que les douze mois qui nous séparent du deuxième Congrès seront des mois féconds en étude sur les questions de groupement, de solidarité et d'organisation.

Nous remercions les délégués de leur courtoisie, de leur bon sens ; à part quelques mots vifs, qu'explique l'énergie que nous mettons à défendre nos revendications et nos principes, tout s'est passé dans l'ordre et dans la fraternité.

Aussi, pourquoi n'en aurait-il pas été ainsi : la situation des travailleurs n'est-elle pas la même partout ?

Les délégués du Nord, de l'Ouest, de l'Est et du Midi nous ont tous signalé les mêmes souffrances, les mêmes besoins, les mêmes aspirations. Partout le patronat représente l'erreur, l'injustice, l'avarice et la méchanceté.

Et le comité d'organisation concluait ainsi :

Camarades, il nous reste à chacun à apporter notre part d'intelligence et d'énergie à la consolidation de notre groupement. Le salut est là. On ne peut réussir dans les luttes contre le patronat, si une entente n'est pas faite entre les syndicats d'une corporation comme la nôtre. Par une union fraternelle, nous ferons augmenter les salai-

res, nous diminuerons la durée de la journée, nous atténuerons le chômage et, avec cette action commune, nous travaillerons à la suppression de l'exploitation humaine qui assurera à nos générations futures l'existence par le travail, par la solidarité et l'humanité.

Au cours de ses travaux, le Congrès fixa la cotisation fédérale régulière à 10 centimes par mois et par adhérent. Il établit une caisse de grève, indiqua le maximun de secours qui pourront être alloués, et donna pleins pouvoirs au Conseil fédéral pour porter la cotisation jusqu'au maximum de 40 centimes, dans les périodes de grèves.

Ayant à examiner la question de la grève générale des mouleurs de France, le Congrès s'affirma énergiquement pour le principe de la grève générale révolutionnaire, soulevant l'ensemble des corporations.

2e *Congrès. Saint-Quentin 1895.* — Le deuxième Congrès de la *Fédération des Mouleurs* eut lieu à Saint-Quentin en 1895. 28 syndicats s'y firent représenter par 21 délégués. La cotisation fédérale fut portée de 0 fr. 10 à 0 fr. 20. Ce Congrès examina minutieusement la situation du travail dans les fonderies. Il prit des mesures contre le travail aux pièces ; il s'intéressa aux mesures d'hygiène, aux accidents du travail, et se prononça à nouveau pour le principe de la *grève générale.*

Etant appelé à discuter sur le Congrès corporatif de Limoges, d'où devait sortir la C. G. T., le Congrès des mouleurs fit preuve d'une véritable clairvoyance, en envisageant la nécessité d'unir les grandes fédérations dans un organisme unique. Il n'appela pas cette force *Confédération,* mais ses indications démontrent le désir d'unité ouvrière qui animait déjà les congressistes. C'est l'ordre du jour du syndicat de Soissons, qui clôtura ce débat, et voici la courte déclaration que fit un délégué pour soutenir sa proposition :

Quoique notre Fédération soit l'une des plus jeunes, nous croyons qu'il est de son intérêt de prendre part au Congrès de Limoges et de prouver par là que notre corporation ne veut pas rester en arrière du mouvement socialiste. Si nous sommes partisans d'une Fédération corporative, nous avons la conviction que toutes doivent tendre à se fédérer entre elles, ne formant ainsi qu'une grande Fédération nationale. Si vous acceptez d'y envoyer un délégué, vous lui donnerez pour mandat la mission de rechercher un terrain d'entente, qui pourrait faire cesser le dissentiment qui existe entre Fédérations et faire l'union du parti ouvrier.

C'est le mandat spécial que nous vous proposons de donner à votre délégué.

A citer également ce fragment de discussion, qui a conservé, malgré les treize années écoulées, un léger parfum d'actualité :

Michel, de Nouzon, déclare qu'il a mandat de voter pour l'envoi d'un délégué.

Sauvage rappelle la représentation de la Fédération au Congrès de Nantes (1894). Ce Congrès, qui réunissait 1.500 organisations ouvrières, pouvait avoir de sérieux résultats ; il n'en a pas été ainsi. Composé d'un grand nombre de délégués appartenant aux diverses écoles socialistes, nous avons eu le regret d'apprendre que la minorité, appartenant soi-disant au parti guesdiste, a assisté au Congrès avec un esprit d'obstruction très marqué, ce qui a empêché toute discussion et délibération sérieuse de se faire.

3e Congrès. Saint-Etienne 1896. — En 1896, le troisième Congrès fut tenu à Saint-Etienne. Ses travaux eurent un caractère plus spécialement administratif. Le Congrès décida que son secrétaire serait dorénavant permanent. Il s'intéressa au journal *le Réveil des Mouleurs*, qui lui fut complètement cédé par le *Syndicat des Mouleurs en fer de la Seine.* — Le Congrès constata l'accroissement des forces de la *Fédération*. Quarante délégués étaient présents, représentant 45 syndicats, avec 5.000 adhérents. L'ascension était régulière et ininterrompue.

Jusque-là, la propagande n'avait pas été envisagée d'une façon méthodique ; la correspondance avait été suffisante pour atteindre ces premiers et importants résultats. Avec un secrétaire permanent et des ressources plus considérables, l'organisation ne pouvait que prendre rapidement son définitif élan.

4e Congrès. Montluçon 1898. — Au quatrième Congrès, à Montluçon, en 1898, les résultats se firent sentir : 42 délégués présents, 60 syndicats adhérents, avec 6.000 fédérés.

Congrès international de 1900. — Paris, en 1900, vit le deuxième *Congrès international des Mouleurs*. 50 délégués français y représentaient 80 syndicats, avec 7.000 fédérés. 10 nations étaient représentées.

Le siège du bureau international fut fixé à Paris, avec un secrétaire permanent. 30.000 mouleurs y étaient affiliés. Ce secrétariat international cessa son fonctionnement à la suite de la dissolution de la *Fédération des Mouleurs d'Allemagne, en 1903.*

5e Congrès. Paris 1902. — A Paris, en 1902, eut lieu le cinquième Congrès national des mouleurs. 44 délégués y représentaient

85 syndicats et 8.000 cotisants. — La cotisation fédérale fut portée de 0 fr. 20 à 0 fr. 40. Le journal *La Fonderie* fut désormais publié deux fois par mois et servi gratuitement à tous les fédérés.

6e Congrès. Bordeaux 1905. — Le sixième Congrès, à Bordeaux, en 1905, constata un mouvement de recul. L'écrasement de quelques syndicats très importants avait réduit l'effectif de plus de 2.000 adhérents. Les mouleurs en fer de Paris, à eux seuls, avaient perdu 600 membres, à la suite de leur grève de 1905, qui avait duré trois mois, et qui n'avait donné que de minimes résultats. De même, Lille, Tourcoing, Roubaix, Armentières, étaient affaiblis considérablement ou avaient même disparu. Le chômage inouï, qui avait sévi pendant plusieurs années, avait fait de cruels ravages.

7e Congrès. Paris 1908. — Enfin, le récent Congrès de Paris des 13, 14, 15 et 16 juillet 1908 a accusé les mêmes forces qu'au Congrès de Bordeaux, malgré les perturbations importantes et bien souvent écrasantes qui se sont succédées depuis trois ans et que je rappelle brièvement.

Le syndicat des mouleurs en cuivre de Paris démissionna au mois de mars 1906, enlevant 600 fédérés. Le motif était le refus de verser les 0 fr. 15 affectés à la caisse de grève, sous prétexte que ce syndicat versait toujours davantage qu'il ne recevait. Le Conseil fédéral se refusa à accorder une telle dérogation et, depuis ce temps, le syndicat des mouleurs en cuivre fonctionne isolément. Le syndicat des mouleurs de Reims se retira également, avec 600 adhérents, en invoquant la trop haute cotisation, mais en réalité, pour adhérer à l'*Union fédérale de la Métallurgie*. A signaler encore, à la suite du 1er mai 1906, la disparition des syndicats de Firminy, 100 adhérents ; Montluçon, 200 adhérents ; Lyon, diminué de 250 adhérents ; Saint-Etienne, de 60 ; Jeumont, diminué de 250, après la grève des Aciéries de Sambre-et-Meuse. Si l'on ajoute à ces pertes, émanant d'une même cause, les préjudices moins sensibles subis dans l'ensemble des syndicats fédérés, nous pouvons évaluer le déficit à près de 2.500 adhérents. Cependant, il serait faux de prétendre que l'inaction, au 1er mai 1906, aurait maintenu intactes ces forces organisées. L'immobilité, la prudence, qui va jusqu'à l'inertie et la torpeur, produisent, avec moins de spontanéité, mais avec plus de certitude, la désagrégation lente des blocs insuffisamment cohérents. Les tourmentes généreuses, impulsives, plus ou moins incohérentes en maintes circonstances, qui furent la

cause de milliers de défections, produisirent, par induction spontanée, un éveil bienfaisant dans des localités restées sourdes à l'appel de la raison et du silence. Et c'est ce qui explique que ce déchet de 2.500 adhérents n'est pas mathématiquement confirmé par le chiffre de nos effectifs, qui ont reconquis presque autant de forces nouvelles, à mesure que d'autres s'évanouissaient, à la suite de perturbations naturelles et inévitables pour une organisation ouvrière vraiment agissante.

Si nous ajoutons à cette vue d'ensemble les obstacles immenses opposés à notre système d'organisation par la rivalité des fédérations d'industrie, nous sommes en droit de déclarer que la forme de notre recrutement est susceptible de produire les meilleurs résultats au point de vue numérique, sans nuire nécessairement, en aucune façon, à la virilité et à la coordination générale du mouvement syndical en France.

2. *Puissance financière et esprit de lutte.*

Loin de ma pensée d'étaler ici des chiffres, avec la vaniteuse intention de laisser croire à une puissance pécuniaire qui n'existe pas. *D'ailleurs, la valeur d'une organisation ne s'apprécie pas à son encaisse.* Cependant ses recettes, comparées à l'importance et à la nature de ses dépenses, peuvent donner un aperçu de la combativité qui l'anime et de la solidarité qui inspire ses membres.

Depuis sa constitution, c'est-à-dire depuis quatorze ans, la *Fédération des Mouleurs* a recu comme cotisations et comme souscriptions la somme globale de 327.875 francs. Ce chiffre ne dit rien, mais si nous ajoutons que, sur cette somme, 228.670 francs furent affectés exclusivement aux grèves, on saisira de suite quelle est la place importante qu'a toujours tenu *la lutte* dans son action.

A son dernier Congrès de juillet 1908, notre corporation a, à nouveau, manifesté sa ferme intention de maintenir aux grèves toute son attention, en leur accordant le maximum de solidarité possible, étant donné la faiblesse de sa cotisation.

La cotisation, fixée à 0 fr. 45, fut divisée comme suit : 0 fr. 20 pour l'administration, la propagande, le journal et les appointements du permanent ; 0 fr. 20 pour les grèves, et 0 fr. 05 pour la caisse du *sou du soldat*, fédérale.

3. *L'action de la Fédération des Mouleurs.*

Il serait trop long d'énumérer en détail l'action de la *Fédération des Mouleurs.* Comme la plupart des fédérations ouvrières françaises, elle assure d'une façon suffisante et régulière sa propagande ;

elle publie un organe qui a eu 208 numéros depuis 14 années. Sans nuire à l'énergie ni à l'action, ni à l'autonomie de ses syndicats, elle a pu créer de profondes sympathies entre ses adhérents et l'unité révolutionnaire dans son ensemble.

La majeure partie des syndicats adhérents englobent dans leur sein la presque unanimité des travailleurs de la fonderie et disposent ainsi d'une force réelle et stable. Les syndicats de Marseille, Lille, Roubaix, Saint-Quentin, Amiens, Bordeaux, Le Havre, Nouzon, Charleville, Nantes, Niort, Pont-Chardon, Grenoble, Voiron, Givors, Cambrai, Caen, Dreux, Dijon, Essonnes, Etampes, Fourmies, Stenay, Roanne, Sérigné, etc., constituent de véritables forces d'action et de stabilité éprouvées.

On est en droit de penser que si toutes les corporations, franchement déterminées comme l'est celle des ouvriers de la fonderie, pouvaient, chacune dans son propre milieu, en face de ses exploiteurs respectifs, conduire les mêmes luttes, constituer les mêmes cadres, le mouvement syndicaliste révolutionnaire serait à la fois plus intense, plus souple et plus efficace.

Les adversaires des fédérations de métier invoquent bien injustement la nécessité des concentrations à outrance. Espèrent-ils donc échapper, plutôt que les allemands et les anglais, à la lourdeur tyrannique et à la discipline impitoyable qui s'impose aux grandes agglomérations, avec une autorité proportionnée à leur étendue et au nombre des agglomérés ? Pour l'instant, il manque une substance à l'organisation française, pour qu'elle puisse justifier la nécessité des grandes concentrations industrielles. Il lui manque les œuvres de mutualité et de capitalisation, qui constituent le ciment presque exclusif qui maintient la cohérence nécessaire entre les divers métiers, n'ayant absolument entre eux aucune connexité d'ordre technique et professionnel, malgré que ce soit la même matière que tous manipulent. Les organisations allemandes, qui ont des caisses de chômage, de maladie, de secours divers et de retraites, se conforment nécessairement à la loi fondamentale du capital qui appelle la concentration des puissances d'argent. Il est incontestable que deux individus ne parviendront jamais à s'assurer réciproquement à l'aide d'un versement déterminé et relativement faible, un secours régulier en cas de chômage, de maladie et de vieillesse. Ce n'est que par le nombre que les efforts à consentir deviennent plus gradués, moins coïncidents et plus réalisables.

En France, nous ne sommes pas d'accord sur la nécessité, sur la nature et sur l'efficacité de ce ciment composé d'une moitié d'égoïsme, d'un quart de générosité, et d'un quart d'esprit de conservation et

de prévoyance. Si nous ne sommes pas d'accord pour reconnaître les avantages de la mutualité dans les syndicats, nous devrions être au moins unanimes pour en repousser les inconvénients. La concentration dans ce cas n'exige pas la fusion intime des énergies et des initiatives, l'abnégation disciplinaire, l'effacement des professions devant un intérêt mutuel et pécuniaire. Et alors, pourquoi prétendre à la même lourdeur, à la même complication, au même despotisme, au même étouffement des revendications techniques, sans utilité et sans profit ? Pourquoi vouloir que des centaines de métiers ne manifestent leur désir, leurs espérances et leur énergie que par une seule voie, que sous une seule forme, et n'émanent que d'un unique milieu ? Chaque métier a ses maîtres, ses exploiteurs et ses ennemis. La haine des travailleurs conscients pour le régime d'exploitation ouvrière ne doit pas se concentrer vers quelques bénéficiaires de l'asservissement prolétarien. C'est l'ensemble des profiteurs qui doit être inquiété, c'est l'intérêt de chacun d'eux qui doit être sans cesse menacé, c'est l'insécurité et la perturbation qui doit régner sur tous, si nous voulons sincèrement et victorieusement affaiblir l'exploitation humaine et en activer la fin.

La *Fédération des Mouleurs*, qui concentre les mouleurs, noyauteurs, fondeurs, ébarbeurs, sableurs et manœuvres des fonderies de tous métaux, répond à une nécessité incontestable. Les patrons des fonderies sont organisés professionnellement, nationalement, sous le titre du *Syndicat général des Fondeurs en fer de France*. Il existe une quantité de syndicats locaux ou départementaux, tels que le Syndicat des fondeurs de Roubaix, de Lyon, du département de la Seine, etc. Comme on le voit, au point du vue professionnel, l'action des ouvriers de la fonderie répond exactement à la forme de l'action patronale.

4. La Fédération des Mouleurs et les autres Fédérations des Métaux.

A diverses reprises, la Fédération des Mouleurs établit une entente avec les différentes fédérations des Métaux.

Première tentative d'entente. — En 1900, elle contribua à créer le comité d'entente entre la *Fédération des ouvriers mécaniciens*, celle des *ouvriers sur cuivre* et celle *des mouleurs*. Ce comité fut dissous à la suite d'une tentative d'entente totale des Fédérations, y compris l'*Union fédérale des ouvriers métallurgistes*. Des propositions soumises par le Conseil fédératif des mouleurs furent acceptées par les délégués des métallurgistes et jugées inacceptables par ceux de la Fédération des mécaniciens.

Entente avec l'Union fédérale des ouvriers métallurgistes. — Il s'en suivit la dissolution de la première entente et la constitution d'une nouvelle avec l'*Union fédérale des métallurgistes*, dont voici les bases :

Conventions établies entre la Fédération des Mouleurs et l'Union fédérale des ouvriers métallurgistes.

La « Fédération des mouleurs » étant une Fédération dont le recrutement est bien distinct et bien déterminé, une entente est établie entre elle et l'« Union fédérale des ouvriers métallurgistes » en s'appuyant sur les obligations ci dessous, espérant qu'elle permettra de resserrer encore davantage dans l'avenir les liens qui les unissent :

Respect des situations acquises ;

L'« Union fédérale de la métallurgie » s'engage à ne pas accepter l'adhésion de syndicats de mouleurs ;

Dans n'importe quel cas, les deux Fédérations contractantes ne pourront tolérer que l'un de leurs syndicats adhérents absorbe dans son sein les éléments de l'autre Fédération ;

La « Fédération des mouleurs » s'engage à ne pas recruter de mouleurs dans les localités où ces derniers sont déjà adhérents à la Métallurgie ;

Par contre, dans les localités où il y a des mouleurs n'étant pas affiliés au Syndicat des métallurgistes fonctionnant, la « Fédération des mouleurs » pourra y constituer un groupement ;

Il pourra en être de même pour les localités où les mouleurs sont nombreux et en petit nombre de syndiqués, mais, dans ce cas, le Syndicat ne sera fondé qu'après entente entre les deux Fédérations ;

Dans les centres où il n'existe pas encore de Syndicat de l'une ou de l'autre branche, la Fédération qui aura ou qui nouera des relations la première tentera de fonder un Syndicat de la branche amie. En cas d'insuccès, elle ne pourra cependant recruter dans un seul Syndicat les éléments des deux Fédérations, à moins que les mouleurs ou les métallurgistes soient d'un nombre inférieur à dix. Dans ce cas, il pourra n'être constitué qu'un syndicat de la branche dominante ;

Pour la propagande, les deux Fédérations s'emploieront à développer les Syndicats des deux organisations chaque fois que les circonstances le permettront ;

L'« Union Fédérale de la Métallurgie » prend l'engagement d'étendre aux mouleurs affiliés actuellement à son organisation les décisions des Congrès de la « Fédération des mouleurs » pour ce qui concerne les conditions de travail, de salaire et toutes celles qui nécessiteraient un effort d'ensemble dans la corporation ;

La « Fédération des mouleurs » conserve la neutralité la plus absolue vis-à-vis de la Fédération des mécaniciens ;

Les clauses de cette entente imposant aux deux Fédérations des devoirs de solidarité réciproques, il sera établi un règlement administratif qui déterminera les conditions et dans quelle mesure la propagande commune et la solidarité pourront s'exercer dans certaines circonstances.

Pour le conseil fédéral des métallurgistes :
Les secrétaires :
GALANTUS, LATAPIE, MERRHEIM.

20 août 1904.

Pour le Conseil fédéral des mouleurs :
Les secrétaires : SAUVAGE, LENOIR.

Rupture de l'entente. — Cette entente ne fut pas en général respectée, en ce qui concerne ses clauses les plus importantes.

Au cours de l'année 1907, différents articles publiés dans l'organe de l'*Union fédérale de la métallurgie* nous parurent laisser percer l'intention du comité fédéral de se délier complètement de ses engagements. Le Conseil fédéral des Mouleurs demanda des explications et fut officiellement informé par les délégués de l'*Union fédérale de la métallurgie* que cette dernière demandait à la *Fédération des mouleurs* de rentrer dans son sein, telle qu'elle était constituée : elle serait considérée comme section spéciale des mouleurs, tout en conservant son titre primitif.

Le Conseil fédéral des mouleurs examina la question et prit les importantes décisions suivantes, qui furent proposées à l'*Union fédérale des Métallurgistes :*

1° Dissolution de la « Fédération des mouleurs » ;

2° Adhésion de tous les syndicats de mouleurs à l'« Union fédérale des ouvriers métallurgistes » ;

3° Constitution de syndicats de mouleurs et similaires dans toutes les localités où le nombre des ouvriers des fonderies permet cette constitution ;

4° Adhésion des mouleurs, actuellement adhérents au Syndicat d'industrie, au Syndicat des mouleurs de leur localité ;

5° Constitution d'une section professionnelle au sein de la métallurgie comprenant tous les mouleurs et similaires.

D'autre part, il était implicitement convenu qu'aucun des deux secrétaires de la « Fédération des mouleurs » ne rentrerait comme secrétaire à l'« Union de la métallurgie », en considérant que les cinq permanents des métallurgistes étaient suffisants pour administrer une Fédération, même renforcée de vingt mille membres.

Toutes ces propositions furent repoussées. Les délégués des ouvriers métallurgistes maintinrent intégralement leurs premières

propositions, qui consistaient à peu près en ceci : Un petit coin sera réservé à la « Fédération des mouleurs » au sein de l' « Union fédérale des métallurgistes ». Elle n'aura qu'à s'y tenir bien tranquillement et verser tous les mois les trois quarts de ses cotisations.

Comme on le voit, il n'y avait aucune économie de réalisée, mais simplement une dépendance sans utilité et une impossibilité absolue d'initiative et d'activité.

Le 14 avril suivant, un Congrès eut lieu à Mohon (Ardennes). Deux secrétaires de la Fédération des métallurgistes y déclarèrent que, non seulement les fédérations de métier devaient disparaître, mais que les syndicats professionnels eux-mêmes devaient se dissoudre et former des agglomérations d'industrie.

La question était beaucoup plus grave et le Conseil fédéral des mouleurs refusa de prendre la responsabilité d'une condamnation aussi nettement établie des syndicats de métier eux-mêmes.

Entente avec la Fédération des mécaniciens. — Réunies au mois de septembre 1907, sur l'initiative des délégués d'Allemagne, de Suisse, de Danemark, etc., qui avaient assisté au Congrès national de la *Fédération des mécaniciens de France,* les fédérations françaises ne purent trouver un terrain d'entente. La *Fédération des mouleurs,* par l'organe de son secrétaire, renouvela à nouveau ses propositions de dissolution et de réorganisation complète et définitive. Les délégués des métallurgistes s'y opposèrent, en prétextant que leur mandat n'allait pas jusqu'à la fusion totale. Mais, en réalité, leur objection principale était qu'ils ne voulaient pas créer dans notre sein une section de mouleurs, qui pût se retirer en bloc à un moment donné. Cela indiquait une appréciable prudence, mais non une véritable confiance dans les résultats de la disparition de la *Fédération des mouleurs.*

Sur l'avis même des délégués étrangers et du camarade Schlick, secrétaire du bureau international des métallurgistes, les pourparlers furent cessés et toute espérance d'accord abandonnée momentanément.

Seules, les fédérations des *mouleurs,* des *mécaniciens* et des *maréchaux* persistèrent dans cette tentative et leurs efforts aboutirent à une entente, non seulement morale, mais consolidée par une caisse de grèves commune.

Nous ne pouvons pas publier ici les statuts, mais par les passages essentiels de la déclaration qui les précède, nous indiquerons suffisamment leur esprit et leur but :

Cartel des ouvriers sur métaux de France. Notre but.

Nos fédérés liront plus loin les statuts du Cartel des ouvriers sur métaux, qui vient d'être constitué entre les Fédérations des Maréchaux, des Mécaniciens et des Mouleurs.

Nous affirmons d'abord que ce nouvel organisme n'apportera aucune modification ni aucune restriction à l'autonomie des Fédérations contractantes. Il conserve à chacune d'elles l'indépendance absolue en ce qui concerne leur administration, leur tendance et leur méthode d'action : le Cartel n'est en un mot que le perfectionnement normal et nécessaire qui prouvera à tous que la défense des intérêts professionnels n'est pas synonyme d'égoïsme corporatif et qu'elle ne peut être un obstacle à la coordination des efforts indispensables au succès des revendications d'ordre général.

En constituant une caisse de grèves avec la faible cotisation prévue par les statuts, loin fut, chez les trois conseils fédéraux, la pensée de faire quelque chose de définitif.

Ils ont agi selon les ressources respectives des organisations intéressées, dont les budgets n'avaient pas prévu ce supplément d'efforts. Nous avons au contraire la conviction que le fonctionnement du Cartel indiquera bientôt à tous, par les avantages constatés, l'impérieuse utilité d'élargir son action à l'aide de ressources plus importantes et par des points de contact plus nombreux et plus intimes.

Par l'aide pécuniaire que le Cartel apportera équitablement aux organisations en lutte, nous démontrerons, contrairement à certaines affirmations, que les Fédérations professionnelles, tout en limitant leur champ de recrutement et d'action, ne sont pas nécessairement livrées à leurs seules forces et que, si elles jouissent de l'indépendance et du droit d'initiative, elles peuvent jouir également de la force maximum de sympathie et de solidarité, que tous les travailleurs organisés d'une industrie peuvent manifester dans certaines circonstances.

Faire face aux difficultés proportionnées aux moyens dont dispose chacune d'elles, faire appel, avec droit, au concours de toutes, pour surmonter les difficultés trop considérables, tel est, à notre avis, le moyen pratique qui n'impose aux diverses professions aucune tutelle, qui exige que leur vie provienne de leur propre milieu, sans les priver d'une réserve de puissance puisée, sans abus, dans la solidarité des Fédérations affiliées.

Fidèlement attachées à la « Confédération générale du travail », désireuses d'éviter tout froissement et tout heurt, nous exigeons statutairement que les Fédérations voulant adhérer au Cartel soient préalablement confédérées. Cette précaution est à la fois une garantie pour tous et une affirmation suffisamment précise de notre désir de ne pas limiter notre espérance ni nos efforts aux seules satisfactions ni de nos professions, ni d'une industrie, mais à l'affranchissement de tous les salariés en général.

Tel est notre but, tels sont nos désirs. Ni division, ni haine, ni subordination, ni dépendance. La forme de nos organisations ne fait et ne fera pas appel à la tolérance pour vivre, elle en exigera le droit; car elle n'est basée ni sur des personnalités, ni sur l'égoïsme, mais sur l'expérience convaincante, qui démontre l'efficacité de son action, la simplicité de ses rouages, permettant le minimum possible de frais généraux pour son administration et sa propagande.

Le Cartel des ouvriers sur métaux restera ouvert à toutes fédérations désireuses de réaliser l'union dans la liberté, sans esprit de prépondérance, mais avec l'unique sentiment d'élargir la solidarité sans nuire à l'initiative, à l'action des Fédérations unies.

La Fédération des Mouleurs ;
La Fédération des Mécaniciens ;
La Fédération des Maréchaux.

5. *La portée du récent Congrès de la Fédération des Mouleurs.*

C'est sous le coup de ces divers et importants incidents que le dernier Congrès de la *Fédération des Mouleurs* était appelé à se réunir à Paris, les 13, 14, 15 et 16 juillet 1908.

Le Conseil fédéral, usant de son pouvoir pour fixer l'ordre du jour, prit la ferme résolution de soumettre sans pression et sans détour la question de l'utilité même de la fédération. Elle fut placée en tête de l'ordre du jour, et suivie aussitôt de celle concernant la constitution du Cartel, qui avait soulevé les tenaces objections du syndicat des mouleurs du Havre.

Le nombre des délégués était de 51, représentant 56 syndicats. Aucune incitation sérieuse ne fut faite aux syndicats qui ne pouvaient envoyer un délégué, d'avoir à se faire représenter indirectement. Le Conseil fédéral avait pensé que la discussion qui s'élèverait serait indispensable pour former l'esprit des délégués, et le mandat impératif lui apparaissait plutôt nuisible à la manifestation d'un désir raisonnable et sincère, avant qu'ils ne possédassent tous les éléments d'appréciation. Les quelques mandats envoyés en blanc furent répartis par voie de tirage au sort et les délégués furent chargés de voter selon leur conscience sur ces questions de principe et d'utilité de la fédération.

La discussion concernant l'utilité de la *Fédération des Mouleurs* fut amplement discutée pendant une journée entière et enfin le maintien de la Fédération fut voté par 49 voix contre 7. Ajoutons qu'à l'exception du syndicat du Havre, sur ces 7 voix 6 étaient partisans de la fusion, avec autonomie pour la section des mouleurs.

En ce qui concerne le Cartel des ouvriers sur métaux, combattu par le Havre, il fut définitivement approuvé par 54 voix contre 2.

Si on tient compte de la campagne entreprise depuis le Congrès d'Amiens contre les fédérations de métier, si on ressent l'ambiance plutôt défavorable à leur existence qu'a créée la brusque et prodigieuse ascension de la *Fédération du Bâtiment*, on conviendra que la décision du Congrès des mouleurs n'a pu répondre aux espérances de concentration outrée qui apparaît de nouveau aujourd'hui, pour trop de militants, comme la condition *sine qua non* de puissance, d'activité et de résultat.

Cette déception s'explique facilement pour ceux qui examinent froidement et sans parti pris les griefs opposés aux fédérations de métier. On les considère comme synonymes de « réformisme ». *Ce qui est absolument faux en ce qui concerne la Fédération des Mouleurs.* On dénonce ensuite l'étroitesse de leur conception d'ensemble, leur esprit de corps et de caste, ce qui est encore radicalement faux pour notre fédération, qui accepte et fait appel aux manœuvres, aux plus exploités, aux plus écrasés. Toutes ces accusations tombent à faux et ne produisent aucun effet de désagrégation, parce que les syndiqués savent très bien que leur mentalité n'est pas plus étroite que celle des adhérents des organisations d'industrie; ils sentent bien qu'ils ne sont pas égoïstes et qu'ils ne cultivent pas démesurément la fierté jalousement professionnelle.

Voilà ce qui explique qu'une aussi importante majorité se soit prononcée pour le maintien d'un organisme considéré, avec trop de parti pris, comme une forme de conservation et d'inertie ouvrière.

6. *Coup d'œil d'ensemble.*

La Fédération des mouleurs est adhérente à la *Confédération du Travail* depuis les premiers jours de sa constitution. Elle s'est fait représenter à tous ses Congrès et, sans esprit de servitude ni d'adulation personnelle, *elle appartient à la fraction qui forme la majorité depuis le Congrès de Bourges, sur les questions de principe et de tactique générale.* Son ancien secrétaire, le citoyen Sauvage, fit partie du Conseil supérieur du travail et ne se reporta pas à l'échéance de son mandat, sur sa demande, et avec l'approbation du Conseil fédéral, en raison de l'indifférence plutôt hostile que manifestèrent les syndicats fédérés.

Son récent congrès a renouvelé unanimement les espérances de la *Fédération* dans *la grève générale expropriatrice* et a affirmé avec

force *ses conceptions anti-militaristes et anti-patriotiques*. Elle ne combat pas systématiquement les grèves partielles, qui sont des manifestations de vie et de lutte, mais elle estime, et ses efforts persistants le prouvent, qu'une grève sans soutien pécuniaire et moral soulève des énergies éphémères, favorise les représailles patronales et démoralise pour longtemps les travailleurs, aussi prompts au découragement qu'à l'action.

La *Fédération des Mouleurs*, pour cette raison principale, a toujours multiplié ses efforts pour augmenter sa cotisation. Sa persévérance ne fut pas couronnée des succès espérés. Quatorze années d'expériences et de ténacité furent nécessaires pour arriver à la cotisation dérisoirement insuffisante de 45 centimes par membre et par mois. Les obstacles rencontrés sont de trois natures distinctes : 1° La mauvaise volonté naturelle des travailleurs de verser de hautes cotisations; 2° La propagande facilement victorieuse de nombreux militants contre les hautes cotisations; 3° L'inégalité voulue des cotisations des fédérations des métaux, qui a abouti et aboutit encore à un système de concurrence qui favorise la fédération qui possède la cotisation la moins élevée. C'est un raisonnement illogique, unilatéral et coupable que celui qui consiste à reposer exclusivement toute action, et tout progrès sur l'énergie morale et musculaire des travailleurs. C'est la négation de l'essentielle fonction de solidarité du syndicalisme et c'est ce raisonnement qui maintiendra encore longtemps le mouvement syndical en France dans une situation d'organisation toujours incomplète et d'action jamais décisive.

Au cours de son existence, la *Fédération des Mouleurs* a toujours régulièrement publié son organe officiel. Ce fut le *Réveil des Mouleurs* jusqu'en 1900. Condamné à 8.000 francs de dommages et intérêts pour la mise à l'index de la fonderie Letixerant à Persan-Beaumont, ce fut la *Fonderie* qui lui succéda. Cette dernière fut condamnée au mois d'avril 1907, en la personne de son secrétaire, à 500 francs d'amende et à 2.000 francs de dommages et intérêts, pour injures et diffamation à l'égard du directeur des aciéries de Sambre-et-Meuse à Jeumont-Stenay-Marchienne.

L'arrestation du secrétaire pour purger la contrainte mit la *Fédération des Mouleurs* dans la nécessité de payer intégralement le montant du procès.

Voilà, insuffisamment résumée, la vie, l'action, et l'état d'esprit de la *Fédération des Mouleurs*.

Par les phases les plus importantes de son action, par l'esprit combatif qui se dégage de l'ensemble de ses actes, il sera peut-

être plus difficile, et, en tout cas, moins scrupuleux, de combattre systématiquement la forme de son organisation, sans reconnaître les indéniables qualités de stabilité, de recrutement et de virilité que l'on peut puiser dans une fédération de métier.

7. *Renseignements généraux.*

Les progrès du machinisme modifient régulièrement la forme du travail dans la fonderie, sans, pour cela, porter atteinte à l'importance des bras occupés. Le nombre des mouleurs nécessaire à la production augmente plutôt sensiblement, à mesure que le machinisme se développe dans l'ensemble des industries.

La machine y pénètre, et s'y adapte, mais son intervention n'est avantageuse que pour les travaux de faibles dimensions et qui peuvent être façonnés par quantité. Or le perfectionnement quotidien est lui-même un obstacle pour les machines à mouler, qui ont besoin d'une stabilité certaine dans le genre de production qu'on leur demande.

Les salaires des mouleurs et des nettoyeurs sont très variables selon les régions. A Paris, le minimum est de 0 fr. 70 l'heure, au Havre, 0 fr. 70 également ; 0 fr. 65 à Nouzon, Ardennes ; 0 fr. 50 à Amiens; 0 fr. 55 à Saint-Quentin ; 0 fr. 60 à Marseille ; 0 fr.45 à Bordeaux; 0 fr. 48 à Fourmies ; 0 fr. 50 à Tourcoing; 0 fr. 48 à Roubaix; 0 fr. 46 à Lille; 0 fr. 60 à Lyon; etc. Le travail *aux pièces* ou plutôt *à la prime* a une tendance à s'implanter, malgré les efforts les plus soutenus pour le combattre, grâce aux primes d'appât et aux gains parfois excessifs que les employeurs font atteindre pendant plusieurs mois.

Dans les fonderies de spécialités, notamment dans le département des Ardennes, fonte malléable, poterie, article de bâtiment, de chauffage, tuyaux, gargouilles, etc., le travail est aux pièces, la production est intensifiée et le salaire est plutôt inférieur à celui des ouvriers travaillant à la journée.

La durée du travail est, en général, de 10 heures, à part quelques exceptions : Dreux, Cambrai et dans de nombreuses localités, restées jusqu'à ce jour réfractaires à toute propagande.

Le repos hebdomadaire est à peu près atteint. La loi n'a fait que confirmer un état de fait, sans cependant mettre obstacle aux quelques exceptions qui persistent encore aujourd'hui.

Le nombre des mouleurs en France est d'environ 20.000, 30.000 en comptant les similaires.

Ajoutons, pour terminer cet exposé, que les mouleurs sont constitués en Fédération de métier dans la plupart des nations. En

Amérique, la fédération des mouleurs compte 48.000 adhérents en 474 sections; en Angleterre, 19.000 membres; au Danemark, 2.500 adhérents représentant 90 p. 0/0 des ouvriers de la fonderie : en Norvège, 700; en Autriche, les mouleurs forment une section autonome au sein de la fédération d'industrie. Les mouleurs de Bohême ont leur fédération distincte, et en Hongrie, comme en Basse-Autriche, la section des mouleurs dispose d'une réelle autonomie.

Pour tous ceux qui jugent superficiellement les choses, il pourrait apparaître que la *Fédération des Mouleurs* subit une décroissance morbide depuis plusieurs années. Cela serait de la part de militants éprouvés une appréciation erronée, qui démontrerait qu'ils n'ont qu'une vague notion de la réalité des perturbations syndicales. Les syndicats à base *unique* seront toujours condamnés aux fluctuations, enflant ou diminuant tour à tour leurs effectifs. C'est l'inconvénient le plus grave de l'organisation strictement syndicale, et ce ne sont pas les fédérations de métier qui ont le monopole de ces dépressions, que provoquent les crises industrielles et les combats inégaux et impuissants. La *Fédération des Mouleurs* est solidement scellée aujourd'hui sur 68 syndicats stables et agissants. Que les fédérations sœurs la laissent paisiblement continuer son œuvre d'organisation et d'éducation; qu'elles ne tentent pas de lui arracher son autonomie, son initiative et ses moyens d'action; — et les mouleurs révolutionnairement organisés maintiendront et augmenteront leur effectif,qui représente, malgré tout, aujourd'hui, la proportion la plus considérable de syndiqués d'une même corporation.

Raoul Lenoir,
Secrétaire de la *Fédération des Mouleurs*.

L'Organisation patronale en France (1)

I

LA MÉTALLURGIE

(Suite)

III. Les organisations patronales

Il est temps maintenant de se demander ce qu'a fait le patronat de la métallurgie, à qui incombe la direction du travail de près d'un million de travailleurs. Est-il resté inactif, ou bien s'est-il organisé, et dans quelle mesure ?

Il est presque inutile de rappeler combien le patronat métallurgiste français a été devancé dans la voie de l'organisation par le patronat étranger. Le trust de l'acier est trop connu, ces agissements ont eu trop de retentissement en Europe, pour qu'il soit besoin d'y insister longuement.

Disons seulement, pour montrer où en est cette organisation, que les bénéfices du trust, pour le trimestre de juillet-septembre 1907 ont été de 43.804.000 *dollars*, contre 45.504.000 pour le trimestre correspondant de l'exercice antérieur. Après paiement de toutes charges et du dividende, il restait un excédent de 4.911.000 dollars, contre 3.497.000 dollars pour le trimestre précédent. D'autre part, à la fin de 1907, la *Tennessee Coal Iron and Railroad Company* a fusionné avec la *United States Steel Corporation*. Par cette opération, le *Steel Trust* a acquis pour 15 millions de dollars d'obligations de son principal rival dans le Sud, dont les propriétés (700 millions de tonnes de minerais, 2.500.000.000 tonnes de charbons, etc.) sont estimées à 150.000.000 de dollars. Par suite de cette acquisition, la production d'acier du *Steel Trust* sera augmentée de 2 1/2 0/0 et elle sera ainsi de 60 0/0 de la production totale d'acier des Etats-Unis (2).

La crise a obligé le Trust de l'acier à diminuer de 50 0/0 sa production. Il a dû renvoyer des milliers d'ouvriers. Pour donner une idée de la diminution de sa production, il suffit de dire que, le

---

1. — Voir le numéro précédent du *Mouvement Socialiste*.
2. — L'*Evolution économique* du 10 janvier 1908.

31 mars 1907, le Trust avait 8.043.858 tonnes de commandes et que, au 31 mars 1908, il n'y en avait que 3.765.500 tonnes, soit une diminution de plus de la moitié, exactement 4.278.358 tonnes.

Le rapport du deuxième trimestre de 1908 a donné les résultats suivants : Total des recettes nettes : 20.266.000 dollars, en diminution de 25.238.000 dollars sur le trimestre correspondant de 1907. Après avoir fait les affectations de fonds habituels, il restait un *excédent* de 196.000 dollars, représentant une diminution de 22.801.000 dollars sur l'excédent du 30 juin 1907. Les ordres en mains non exécutés au 30 juin 1908 représentaient un tonnage de 3.214.000 contre 3.765.000 tonnes au 30 avril 1908 et 317.645.000 tonnes au 30 juin 1907. Enfin, pendant les vingt-quatre premiers jours de juillet 1908, la moyenne des commandes journalières obtenues a dépassé 26.000 tonnes, soit 72 0/0 de la pleine capacité de production du *Steel Trust* (1). Ces chiffres indiquent avec éloquence toute l'intensité de la crise qui s'est déchaînée sur les Etats-Unis.

Le patronat de la métallurgie allemande, on le sait, est également formidablement organisé. Je me contenterai seulement de rappeler, en passant, ses principales organisations de vente qui sont : *Le Cartel des zincs laminés de Silésie, le Cartel des Tôles, le Cartel des fabricants de wagons et de locomotives ; le Comptoir de vente des feuilles de fer blanc ; le Syndicat de l'acier à ressort ; le Syndicat des fontes ; le Syndicat des aciers ouvrés ; des poutrelles* ; — des usines allemandes de tuyaux à gaz et de tubes bouilleurs ; — des tôles ; — des gros rails d'acier, etc.

1° LE COMITÉ DES FORGES DE FRANCE

Le patronat français est loin d'être resté inactif. Comment cela lui aurait-il été d'ailleurs possible ? Si, comme un trop grand nombre de travailleurs de la métallurgie, il avait confiné son action à sa localité propre, voire même à sa région, stériles eussent été ses efforts, nulle sa puissance d'action économique et sociale. Mais, depuis de longues années, il a compris qu'il devait évoluer avec la technique et l'outillage de son industrie. S'il n'a pas su — ou voulu — adopter entièrement les merveilleuses applications du machinisme, cela tient surtout à sa routine et aussi au régime protectionniste qui a si bien entretenu la métallurgie française dans la plus paresseuse des routines. Il n'a pas fallu moins que l'action des trusts et cartels

1. — L'*Information* du 29 juillet 1908.

américains et allemands pour la forcer, dans l'Est seulement, à abandonner cette routine.

Aussi a-t-on vu, dans la métallurgie, plus que dans toutes les autres industries, le patronat s'organiser. Ses organisations, comme on l'a vu au début, peuvent se diviser en deux catégories : 1° Syndicats, Comités régionaux, réunis longtemps dans le Comité des Forges de France, aujourd'hui avec ce dernier dans « l'*Union des Industries Métallurgiques et Minières* et des industries qui s'y rattachent ». Ils ont abouti à la constitution de caisses d'assurance contre les grèves; 2° Ententes et comptoirs nationaux et internationaux de vente des produits métallurgiques. — Ce sont là les deux formes d'organisations dont la puissance a neutralisé et neutralisera de plus en plus l'effort du prolétariat de la métallurgie, s'il ne se prépare pas à y résister. Mieux vaut donc, une fois encore, reconnaître cette force. La nier, ce serait enlever aux militants le sentiment exact de l'effort long et continu qu'il s'agit de donner. La reconnaître, c'est, au contraire, les retremper, les inciter, leur communiquer une énergie nouvelle, pour lutter patiemment mais sûrement, sans de trop faciles espérances, mais aussi sans de trop prompts découragements.

D'autre part, disons aussi que ces différentes formes d'organisations s'imposaient au patronat de la métallurgie pour les raisons suivantes :

1° Réglementer la production, afin d'éviter, dans la mesure du possible, les trop grandes fluctuations des prix de vente ; 2° Enrayer le plus possible la concurrence entre maisons rivales, toujours désastreuse pour l'ensemble du patronat ; 3° Par une vigilance commune, mettre un frein aux désirs des législateurs de faire des lois ouvrières ; 4° Surveiller les efforts d'émancipation des travailleurs et, par le groupement commun, en enrayer les conséquences financières ; 5° Suivre de près, au Parlement, les votes de crédit, à l'occasion susciter ces votes, pour les constructions navales, les commandes de matériel de guerre, etc.

Les constructeurs de navires et machines maritimes.

Ce dernier point est évidemment décisif. Prenons, par exemple, les *constructeurs de navires et de machines marines*. C'est une industrie nettement spécialisée. Les *Chantiers et Ateliers de la Loire* font ou peuvent faire les mêmes travaux que les *Chantiers* et *Ateliers de la Gironde*, etc. Ils recherchent les mêmes commandes, ils travaillent pour la même clientèle. Ils devraient donc se faire

concurrence. Mais les directeurs de ces sociétés ont vite compris que, s'il n'y avait pas accord entre eux, la lutte les obligerait à diminuer leurs prix, jusqu'à extinction des bénéfices, et qu'ainsi cette lutte ne profiterait qu'à leurs clients.

Au lieu de s'entre-dévorer au profit des tiers, ne valait-il pas mieux s'entendre ? C'est par l'affirmative qu'ils résolurent les questions en fondant la *Chambre syndicale des constructeurs de navires et machines marines*, dont le siège est 63, boulevard Haussmann, à Paris. — Font partie de ce syndicat huit sociétés. Les *Ateliers et chantiers de France ; Chantiers et ateliers de la Provence ; Ateliers et chantiers de la Loire ; Delaunay-Belleville ; Chantiers et ateliers de Saint-Nazaire-Penhouët ; Chantiers et ateliers de la Gironde ; Société des Forges et chantiers de la Méditerranée.*

Le chef du groupe et *président* du conseil d'administration est M. Joué-Pastré, des *Forges et chantiers de la Méditerranée*, dont il est également le président ; le *vice-président*, M. de Chabrol, administrateur des *Chantiers de la Loire* ; le *trésorier*, M. Lichtenberger, directeur commercial des *Etablissements Schneider ;* le *secrétaire général*, M. Raoul Pinot, secrétaire du *Comité des Forges de France.*

Ainsi tous nos grands chantiers de constructions navales sont syndiqués. Nul armateur ne peut commander un navire sans subir les conditions des fabricants. Ce sont eux qui fixent les prix et les délais de livraison. Et, naturellement, ils les fixent au plus haut. Tout le monde sait qu'un navire coûte deux fois plus cher à construire en France qu'en Angleterre et demande trois fois plus de temps. A la vérité, il y a une limite. Il était à craindre que les armateurs fussent grugés par le syndicat ?... Celui-ci s'est alors adressé au Parlement. Sur son instigation, le Parlement vota *les primes à la construction.* C'est ainsi que, en vertu de la loi de 1892, les armateurs qui font leurs commandes en France payent leurs navires plus cher qu'à l'étranger, mais l'Etat leur rembourse à peu près la différence.

Cette loi était encore insuffisante. Au début de 1906, le syndicat mena une campagne pour hâter le vote de la loi sur la marine marchande. La presse fit chorus. Elle se lamenta, proclamant que l'industrie métallurgique périclitait, et affirma que la concurrence étrangère était telle que les chantiers de constructions navales étaient à la veille d'une fermeture générale. L'opinion publique finit par s'émouvoir. Les ouvriers et les patrons s'unirent et, par leurs démarches communes, firent voter, le 19 avril 1906, la nouvelle loi tant désirée ! Le 31 août de la même année, un règlement d'administration publique en arrêtait les détails.

Parmi les membres de la commission du Sénat chargés d'examiner cette loi, telle que l'avait adoptée la Chambre des Députés figurait — oh ! comme par hasard — M. Trystram, sénateur du Nord, membre du Conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie et... *gros actionnaire des Ateliers et Chantiers de France.* — Voici les principales dispositions de la loi :

Art. 1er. — A partir de la promulgation de la présente loi, il sera accordé aux constructeurs de bâtiments de mer, destinés à la marine marchande, les allocations dont le taux est déterminé ainsi qu'il suit, par tonneau de jauge brute totale :

I. — *Bâtiments en fer ou en acier.*

(*a*) Navires à vapeur, cent quarante-cinq francs (145 fr.).

(*b*) Navires à voiles, quatre-vingt-quinze francs (95 fr.).

Ces primes décroîtront annuellement de quatre francs cinquante centimes (4 fr. 50) pour les bâtiments à vapeur et de trois francs (3 fr.) pour les bâtiments à voiles, pendant les six premières années d'application de la loi ; elles demeureront respectivement fixées à cent francs (100 fr.) et à soixante-cinq francs (65 fr.) à partir de l'expiration de la dixième année.

Viennent ensuite quelques paragraphes qu'il est inutile de reproduire. Puis l'article 2 porte :

A partir de la promulgation de la présente loi, les constructeurs de machines destinées aux bâtiments de mer de la marine marchande recevront les allocations ci-après :

1° Pour les machines motrices et les appareils auxiliaires tels que pompes à vapeur, servo-moteurs, dynamos, treuils, ventilateurs, mus mécaniquement, placés à l'état neuf à bord des navires, tant à voiles qu'à vapeur, ainsi que pour les chaudières à vapeur neuves qui les alimentent et leur tuyautage : vingt-sept francs cinquante centimes (27 fr. 50) par cent kilogrammes (100 kgr.).

Cette prime décroîtra annuellement de soixante-quinze centimes (0 fr. 75) pendant les dix premières années d'application de la loi ; elle demeurera fixée à vingt francs (20 fr.) à partir de l'expiration de la dixième année.

2° Pour les parties neuves des machines qui subiraient des transformations ou des réparations, ainsi que pour les machines, chaudières et appareils auxiliaires qui seraient placés à bord à l'état neuf pendant l'existence du navire : vingt francs (20 fr.) par cent kilogrammes.

Nous passons également quelques articles relatifs à la compensation d'armement, aux crédits ouverts, à leur réparation annuelle, et nous arrivons à l'article 12, dont voici la teneur :

Le bénéfice des allocations instituées par la présente loi est réservé :

En ce qui concerne les primes à la construction, aux navires dont la coque, ainsi que les machines motrices et les chaudières, *ont été construites en France.*

Enfin l'article 19 décide :

Les constructeurs ne bénéficieront de la prime établie par la présente loi que si l'ensemble des ateliers, usines et chantiers français ayant contribué à la confection du navire ne comprend pas plus de 10 p. 100 d'ouvriers étrangers.

Inutile d'ajouter que cet article n'est jamais appliqué. Il ferait beau voir les ouvriers en réclamer l'application !

En somme, on peut dire que la loi se résume en ceci : Dans le but de faciliter la construction essentiellement française de chaque navire en fer, il sera alloué aux constructeurs, 145 francs par tonne de jauge brut et 275 francs par tonne pour les chaudières et machines motrices, etc. A ce prix, les *chantiers de constructions navales*, direz-vous, doivent s'appliquer à respecter la loi ? Et de plus, les ouvriers français doivent en tirer quelque profit ? Erreur ! Les ouvriers n'ont pas eu un centime de salaires en plus ; et quant aux constructeurs, ils prennent une grande partie du matériel à l'étranger. Il y a quelque temps un journal de Dunkerque publiait les révélations typiques que voici :

Violant l'article 12 de la loi, qui nous dit que, pour avoir droit à la prime, un navire et ses machines doivent être construits en France, nos chantiers, reçoivent de l'extérieur et particulièrement d'Angleterre, plus des deux tiers du tonnage pour lesquels ils revendiquent des droits à la subvention républicaine.

Il serait inutile de vaticiner plus longtemps ; apportons des faits à l'appui de notre dénonciation.

Les fournitures étrangères faites à nos chantiers sont, pour la

Coque : étrave, étambot, quille (s'il y a lieu), mèche de gouvernail.

Ces pièces arrivent entièrement finies, prêtes pour l'assemblage.

En un mot, seule la pelure du navire, c'est-à-dire la tôle, les cornières sont de construction française.

Armement : ancres, chaînes, câbles, poulies, toute la serrurerie et quincaillerie en général ; les appareils de chauffage, une partie de l'ameublement, les manches à air, appareils d'éclairage, appareils d'orientation.

Appareils auxiliaires : pompes, servo-moteurs, dynamos, treuils, ventilateurs mus mécaniquement, guindeaux.

Il n'y a qu'à suivre le texte de l'article 2 pour désigner, sans se tromper, tous ces appareils, qui arrivent entièrement finis et prêts à placer.

Machines motrices : Comme il est assez difficile de recevoir une pièce de 30, 40 ou 50 tonnes, complètement finie, on la reçoit par morceaux détachés.

Arrivent séparément les cylindres de haute, moyenne et basse pression, ainsi que leurs plateaux.

Le condenseur, le bâti de la machine, l'arbre manivelle, l'arbre et le palier de butée, l'arbre de couche (s'il y a lieu), toutes ces pièces complètement finies et prêtes pour l'assemblage.

L'arbre porte hélice, tourné de forge.

Les tubes d'étambot en bronze.

A toutes ces pièces, qui forment en tonnage, ainsi qu'il a déjà été dit, les *deux tiers* de la machine, il y a lieu d'en ajouter beaucoup d'autres, plus menues, et dont la nomenclature échappe.

Chaudières. — Plaque du fond, plaque de façade, dessus de dôme, tôle destinée à la virole, plaque tubulaire de boîte à feu, plaque du fond de la boîte à feu, toutes ces pièces, entièrement finies, pinces rabattues, prêtes pour l'assemblage ; le foyer complet, les tubes.

Il y a lieu de remarquer qu'ici ce ne sont pas seulement les deux tiers du tonnage qui nous arrivent de l'étranger, mais la presque totalité de la chaudière.

L'article 8 du décret du 31 août 1906, portant règlement d'administration publique, dit :

« La mise en chantier de tout navire destiné à bénéficier de la compensation d'armement, pour lequel une prime à la construction doit être demandée, fait l'objet d'une déclaration adressée au receveur des douanes. Cette déclaration mentionne le nom du constructeur, le chantier de construction de la coque, le nom du navire, son tonnage brut total présumé, et l'époque approximative à laquelle sera demandée la francisation. »

L'article 12 ajoute :

« Les pièces exigées sont remises par le constructeur au receveur des douanes du port de construction ou de réparation.

« Le receveur prépare un projet de liquidation ; ce projet est transmis avec les pièces au directeur général des douanes, qui le vérifie et le vise. »

Le personnel administratif n'ignore aucunement ce qui se passe. On se le dit, on se le chuchote, mais personne n'ose parler.

Et cependant les intérêts du Trésor sont lésés ; l'administration des douanes accepte de fausses déclarations.

Nous reviendrons à notre article 12, et puisque seuls les navires construits en France avec leurs machines et chaudières ont droit à la prime, pourquoi la douane accorde-t-elle cette subvention aux navires « étrangers construits en France » ?

Le fait est flagrant ; il peut être constaté tous les jours.

Voilà à quoi servent les primes aux constructions navales !

Mais, pour le *Syndicat des constructeurs de machines marines*, là ne se borne pas son champ d'action. Le budget de la marine est l'objet de toute sa... sollicitude. Notre ami Z..., dans l'*Action Directe* du 17 juin dernier écrivait : « Le ministère de la Marine, disait un ministre à Anatole France, il n'est pas rue Royale, il est au Creusot ! » Que de vérité dans cette exclamation ! C'est M. Henri Michel, rapporteur du budget de la marine à la Chambre qui a écrit :

« Trop longtemps les ministères militaires ont paru avoir *une politique financière à part*, sans rapport pour ainsi dire avec la politique *extérieure* et intérieure du Gouvernement. Ce même député cherchant pour quelles raisons le Conseil supérieur de la Marine demandait sans cesse de nouveaux cuirassés déclare ceci : En lisant attentivement les procès-verbaux de ces délibérations, il semble qu'il ait été surtout préoccupé de tirer le *meilleur parti des crédits* mis jusque-là à la disposition du département de la Marine, sans se demander si les nécessités budgétaires n'obligeraient pas les ministres des Finances et les Chambres à réduire les crédits » (page 6).

On comprend ainsi pourquoi chaque ministre de la Marine apporte son programme. Après le programme de Lanessan, nous avons eu le programme Thomson. En 1900, M. de Lanessan, ministre de la Marine, déclarait qu'il fallait à la France 6 cuirassés d'escadre, 5 croiseurs cuirassés, 20 contre-torpilleurs, plus un certain nombre de torpilleurs, submersibles, sous-marins, soit 762 millions de commandes à répartir sur 7 années. Le Parlement vota les crédits et, de peur qu'il se ravisât et revînt sur son vote, deux jours avant la démission du cabinet Waldeck-Rousseau, M. de Lanessan commandait, d'un seul coup, deux cuirassés. En 1906, le Conseil supérieur de la Marine élabore un nouveau programme. Il déclare qu'il faut renforcer notre flotte. Et — allons-y ! — il estime qu'il faut renforcer notre flotte de 11 cuirassés, 26 croiseurs, 6 éclaireurs, 66 contre-torpilleurs, 90 sous-marins et 50 torpilleurs représentant une valeur totale de 1 milliard et demi. En dépensant 120 millions par an, pour ce nouveau programme, les métallurgistes en avaient jusqu'en 1919. Seulement, le ministre des Finances se fâcha. M. Thomson dut réduire de moitié son programme. Enfin, M. Henri Michel, dans son rapport officiel (p. 73) compare les prix de trois cuirassés de même tonnage construits à la même époque. Le premier, construit en Angleterre, a coûté 38 millions de francs. Le second, construit en Allemagne, a coûté 45.600.000 francs. Le troisième, construit en France, a coûté 50.020.000 francs. Ainsi nos cuirassés nous coûtent *un tiers de plus* qu'aux Anglais. « *La France*

tient le record pour le prix des bâtiments de guerre » dit le rapport officiel. Voilà un record dont les contribuables français doivent être fiers !

Veut-on se faire une idée des « bénéfices scandaleux « (le mot est de M. Henri Michel), réalisés par la métallurgie aux dépens du public ? Il me suffira de dire que, en 1904, les bénéfices nets s'élevaient pour les *Chantiers de l'Atlantique* à 22,6 0/0 du capital versé, pour les *Chantiers de la Gironde* à 26 0/0, et pour les *Chantiers de la Loire* à 41 0/0. Pour ce dernier établissement, les profits étaient tels qu'il aurait pu, tout en mettant 1.800.000 francs en réserve, reporter de 7 à 10 0/0 à ses actionnaires, et distribuer encore une prime de 400 francs à chacun de ses 3.500 ouvriers. Inutile de dire qu'il s'est bien gardé de le faire ! De 1902 à 1906, sous l'influence du programme Lanessan, les actions des *Chantiers de la Méditerranée* ont passé de 782 francs à 1.200 francs ; celles des *Chantiers de la Gironde* de 606 francs à 1.300 francs ; et enfin celles des *Forges de la Méditerranée* ont monté par un bond formidable de 959 francs à 1.539 francs. Les heureux possesseurs de ces titres ont pu doubler leur fortune en quatre années.

Mais qu'importe au syndicat ! A l'abri de la concurrence étrangère, comme de la concurrence intérieure, il n'a pas à se préoccuper de perfectionner un outillage ou d'améliorer sa production. Il n'a qu'à encaisser des bénéfices, aux frais des clients et surtout des contribuables. Et voilà comment la concurrence étrangère empêche l'augmentation des salaires ! La concurrence étrangère a bon dos. A la vérité, nos constructeurs français, par le système des primes, restent *enfermés dans leur routine* : ils ne modifient presque jamais leur matériel et ils sont obligés de produire en petite quantité. Un jour, une société française avait besoin d'un vapeur pour un service régulier de voyageurs. Elle s'adressa à quelques établissements, et voici les réponses qu'elle reçut : maisons anglaises, dépense 1.500.000 francs, et trois mois de délai de livraison ; maison belge, 1.800.000 francs et treize mois de délai de livraison ; *maison française, 2 millions de francs, abandon de la prime de construction et délai de deux ans* (1).

Ainsi donc notre société devait payer 33 0/0 en plus en France qu'en Angleterre ! Le navire fut mieux fait qu'en Angleterre, dit M. Georges Villain, qui raconte le fait. C'est possible ! Mais si les métallurgistes avaient un meilleur outillage, plus perfectionné, de

---

1. — *La Métallurgie à la fin du* XIX^e^ *siècle*, par M. G. Villain.

pareilles différences ne se produiraient pas. En tout cas, quand ils invoquaient la concurrence étrangère pour mettre obstacle aux revendications du prolétariat de la métallurgie, ils avancent un fait qui, économiquement, est profondément inexact. On le verra de plus en plus, au cours de cette étude.

Les fabricants de matériel de guerre.

Nous trouvons la même tactique chez les fabricants de matériel de guerre. Au lieu de se faire concurrence, ils ont fondé la *Chambre syndicale des Fabricants et Constructeurs de matériel de guerre*, ayant son siège à Paris, 63 boulevard Haussmann. Les sociétés au nombre de 14 qui y adhèrent sont : *Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt ; Etablissements Schneider ; Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons ; Société des Anciens établissements Hoctchkiss ; Compagnie des Fonderies, Forges et aciéries de Saint-Etienne ; MM. Marrel frères ; Compagnie de Fives-Lille ; Société Française des Munitions de chasse, de tir et de guerre ; Société Forest et Compagnie ; Fonderies et laminoirs de Biache-Saint-Waast ; Aciéries et Forges de Firminy ; MM. Jacob Holtzer et Cie ; Mines et Fonderies de Pontgibaud ; Société de construction des Batignolles.* — Le conseil d'administration est ainsi composé : *Présidents d'honneur*, MM. A. de Montgolfier, directeur général de la *Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt ;* Canet, directeur du *service de l'artillerie* chez MM. Schneider et Cie ; *Président* : M. Léon Lévy, des *Forges de Châtillon, Commentry, Neuves-Maisons. Vice-Présidents* : MM. Duplomb, des *anciens Etablissements Hotchkiss*, Lichtenberger, des *Etablissements Schneider*, J. de Montgolfier, des *Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt. Secrétaire* : M. Laurent Cély, des *Fonderies, Forges et Aciéries de Saint-Etienne.* En somme, presque toutes les grandes usines en font partie. Tous ces gens s'entendent naturellement comme larrons en foire. L'Etat veut-il faire une commande de canons ou de caissons ? Il a l'habitude de mettre le tout en adjudication, au rabais. Ah ! la bonne blague, l'adjudication ! Comme les soi-disant concurrents sont syndiqués, ils se gardent bien de soummissionner les uns au-dessus des autres. Comme l'Etat ne peut aller commander son matériel de guerre en Allemagne, il est bien obligé de subir les conditions du syndicat. Les chefs répartissent ensuite les commandes entre les diverses usines et le tour est joué. Pratiquement, les patrons vendent à l'Etat leurs canons et leurs blin-

dages le prix qu'ils veulent. C'est la princesse qui paie ! Ils ont si bien su se rendre maîtres des adjudications que personne ne peut leur enlever les commandes, *même en offrant des prix moins élevés.*

Exemple : En 1905, l'Etat ayant besoin de 500 caissons, les met en adjudication. Le syndicat demande 13.500 francs par caisson. Les établissements Cail, qui n'en font pas partie, offrirent 10.000 fr. Sans hésiter, le Ministre de la Guerre adjugea la commande... au syndicat. Cela faisait 1 million 750 mille francs de perdus pour les contribuables, mais c'était autant de gagné pour le groupe. Cela apprendra aux administrateurs de la maison Cail à se faire des amis dans les bureaux des ministères et dans les commissions militaires. Quant aux ouvriers, ils n'ont pas été payés un centime de plus.

Ici aussi, le budget entre en jeu et au nom de « l'intérêt supérieur de la patrie », de « la défense nationale », le bon contribuable paie. Veut-on se faire une idée des bénéfices encaissés ? Depuis la guerre de 1870, il ne s'est pas passé *une seule année*, sans que la métallurgie n'ait réussi à se faire voter des crédits extraordinaires pour la réfection de nos armements. A peine un programme était-il achevé, qu'on se hâtait de lui en voter un autre.

Ainsi se sont succédés : le programme de 1875 qui a absorbé 1.185 millions ; — le programme de 1888 qui a absorbé 557 millions ; — le programme de 1894 qui a absorbé 281 millions ; — le programme de 1900 qui a absorbé 95 millions (1). — Soit, en 30 ans, une somme totale de 2 milliards 118 millions, uniquement consacrée à des commandes de canons, fusils, mitrailleuses, cartouches et obus, dont l'industrie privée a eu la très grande partie. D'après le système des adjudications décrit plus haut, on peut imaginer quels profits a réalisé la métallurgie... Du moins ces travaux étaient-ils nécessaires ? Hélas ! Ouvrez le rapport Noulens sur le budget 1907, page 1398, vous y lirez ceci : « De 1895 à 1903, les crédits supplémentaires demandés au Parlement et votés par lui pour l'exécution de mesures improvisées et de travaux urgents que *des hommes compétents déclarent aujourd'hui sans valeur*, ont atteint près de **100 millions.** »

En 1905 éclata l'incident marocain. Le gouvernement fit semblant de croire à la guerre avec l'Allemagne. Etait-il sincère ? M. Delcassé a prétendu que non ; il doit être bien renseigné. Mais

---

1. — *L'Action Directe*, 6 mai 1908.

c'était une trop belle occasion de faire des commandes à la métallurgie qui, précisément, « ne travaillait pas à plein ». Sans consulter les Chambres, les deux ministres des finances et de la guerre, assistés des quatre rapporteurs de la Chambre et du Sénat et de quelques chefs de bureau (en tout une vingtaine de personnes) ouvrant un premier crédit de 30.750.000 francs. Trois mois après, en octobre 1905, M. Berteaux, toujours en petit comité, en ouvre un second de 50. 692.000 francs pour des obus de 75, des canons Rimailho et des mitrailleuses. En février 1906, c'est Etienne qui est ministre de la guerre : il ne veut pas rester en arrière. Notez que l'acte d'Algésiras est conclu, et qu'aucune guerre n'est à craindre. On décide cependant (toujours entre amis) un nouveau crédit de 110 millions. Puis on s'aperçoit que les évaluations primitives sont trop faibles et l'on ajoute encore 31.829.000 francs... Bref, cette alerte nous a valu une dépense supplémentaire de 223 millions. Là-dessus, la grande métallurgie, à elle seule, a absorbé 137 millions ! Et tout cela avait été décidé, en dehors des Chambres, entre chefs des groupes et rapporteurs : Berteaux, Etienne, Rouvier, Poincarré, Cochery, P. Baudin, Klotz, etc. (1).

Et que d'exemples encore l'on pourrait citer. Tous ceux qui, consciencieusement, ont mis le nez dans les budgets de la guerre et de la marine ont été effrayés de la puissance d'action de ces syndicats. Il ferait beau voir qu'un ministre leur résistât !...

Quand on connaît ces faits et que l'on parcourt ensuite le bassin de Longwy, où le prolétariat de la métallurgie est courbé sous une discipline de fer, et pour lequel la vie n'est qu'une longue suite d'heures et de jours, de souffrances matérielles et morales ; quand on songe à ceux du Creusot, où Schneider, surtout depuis le fameux arbitrage de 1900, règne en maître incontesté, ployant tout sous sa volonté. On ne peut, sans frémir, songer à ce que sera le réveil de ces milliers de travailleurs opprimés...

Les fabricants et constructeurs de matériel pour chemins de fer et tramways.

S'agit-il du matériel de chemins de fer et tramways ?... Là encore, nous trouvons un syndicat. C'est la *Chambre syndicale des Fabricants et des Constructeurs de Matériel pour chemins de fer et tramways* : elle aussi a son siège 63, boulevard Haussmann. Elle groupe 14 établissements et est présidée par M. Guillain, député de Dunkerque, ancien ministre, président de la *Compagnie Thomson-*

1. — *L'Action Directe*, 6 mai 1908.

Houston, inspecteur général des Ponts et Chaussées. — *Vice-président* : M. Dupuis, de la *Compagnie Française de matériel des chemins de fer d'Ivry* ; Gouin, de la *Société de construction des Batignolles*. — *Secrétaire* : M. Pralon, des *Hauts-fourneaux, Forges et Aciéries Denain-Anzin*. — En font partie les établissements suivants : *Compagnie Française de matériel de chemins de fer d'Ivry ; Société de construction des Batignolles ; Hauts fourneaux, Forges et Aciéries de Denain-Anzin ; Fonderies, Forges et Aciéries de Saint-Etienne ; Compagnie de Fives-Lille ; Maison Dessouches, David et Cie ; Société de Commentry Fourchambault ; Société Westinghouse ; Maison Vve Soret et Cie ; Hauts fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson ; Société nouvelle des établissements de l'Horme et de la Buire ; Société française de constructions mécaniques (Anciens établissements Cail), Société anonyme des Aciéries de France* ; et naturellement *le Creusot*.

En somme, là non plus il n'y a pas de concurrence ! Compagnie de chemins de fer et tramways doivent payer les rails, locomotives, plaques tournantes, etc., aux prix qu'il plaît aux constructeurs. Leurs exigences sont si considérables, ils mettent tant de temps à exécuter les moindres commandes, faute d'outillage suffisant et perfectionné, que les compagnies s'adressent à l'étranger. Quand, à la tribune du Sénat, répondant à une question de M. Gérard, qui se plaignait des commandes de locomotives et wagons faites à l'étranger, le ministre des Travaux publics déclarait qu'il ne pouvait exiger des compagnies de chemins de fer qu'elles fassent toutes leurs commandes en France, il ajoutait :

... Si l'industrie française avait la certitude d'être la seule à qui les commandes peuvent être adressées, elle *exercerait un monopole dont la répercussion se ferait sentir* non seulement sur les budgets des compagnies, mais aussi par suite du jeu de la garantie *d'intérêt sur le budget de l'Etat*.

En faisant cette déclaration, le ministre visait le puissant *Syndicat des constructeurs de matériel de chemins de fer*.

Il va de soi que, ici aussi, nos constructeurs françaisse plaignent de la concurrence étrangère ! Eux non plus, ils ne font rien pour se mettre à la hauteur des constructeurs étrangers. Voyons quelques exemples, donnés par M. Villain :

484 locomotives, 2.372 voitures à voyageurs, 9.198 wagons et fourgons à construire, et voilà l'industrie française de la construction mécanique sens dessus dessous ! On s'en étonnera, si l'on sait que l'Alle-

magne peut fournir chaque année de 1.200 à 1.500 locomotives, et qu'un seul de ses 14 ateliers est susceptible de livrer autant de machines que les six grands constructeurs français réunis. Cela semblera déjà extraordinaire. Et pourtant la production allemande est encore notablement inférieure à celle des Etats-Unis, où une seule maison présente une telle capacité de travail qu'il lui est loisible de construire de 900 à 1.000 locomotives par an (1).

Que les patrons français ne viennent plus invoquer la concurrence étrangère, les salaires trop élevés, le fini de leurs locomotives, etc., etc. Ce sont là autant de raisons spécieuses qui n'ont aucune valeur. Le meilleur moyen de tenir tête à la prétendue concurrence étrangère n'est pas dans l'élévation des droits de douanes, mais dans le perfectionnement de l'outillage.

M. Jules Huret, au cours de son enquête en Amérique, a visité les usines Baldwin qui occupent 1.300 ouvriers, travaillent jour et nuit et fabriquent entre 1.500 à 2.000 locomotives par an. Il raconte notamment :

Mon guide me fait signe de regarder en l'air : deux grues de 50 à 100 tonnes, installées au sommet du bâtiment, transportent des locomotives complètes, d'un bout à l'autre de l'atelier. En voilà une suspendue à 20 mètres au-dessus de nos têtes, avec ses roues, qui se balance lourdement en avançant avec lenteur. Un seul homme, qui presse un bouton électrique, suffit à cet effort effrayant.

Nous passons dans l'atelier de perçage. Huit énormes plaques de tôle sont couchées, l'une sur l'autre, sous une machine. Une sorte de large vrille les mord et les perce en quatre endroits différents.

Deux ouvriers sont là qui les regardent, les mains dans les poches. De tous côtés, d'autres machines horizontales, verticales, font leur besogne de perceuses, lentement. Le sol est jonché de copeaux de fer. *Nulle* part, l'ouvrier n'a l'air de faire un effort.

Au terme de sa visite, M. J. Huret posa cette question :

— Et si je vous commandais une locomotive spéciale aujourd'hui, sur un modèle à moi, combien de temps me demanderiez-vous pour me la livrer ?

— *Un mois juste.*

Et M. Jules Huret, pensant probablement à la routine de ceux pour qui il faisait son enquête, ajoute sentencieusement :

Un peu moins de temps qu'il n'en faut à un chaudronnier de province pour faire une douzaine de casseroles.

C'est là toute notre métallurgie française ! Comme plus haut, je

1. — *La métallurgie au XIX^e siècle*, par M. G. Villain.

pourrais apporter d'autres exemples. Et il faudrait aussi faire entrer en ligne de compte le mauvais vouloir des Compagnies de chemins de fer. Elles restent souvent plusieurs années sans faire aucune commande, puis, brutalement, elles passent des commandes énormes. Les usines françaises ne pouvant y faire face, l'étranger livrant meilleur marché, c'est lui qui enlève les commandes. Enfin, il faut songer que les Compagnies de chemins de fer savent aussi faire jouer à temps la garantie d'intérêt.

Ainsi, en 1903, les locomotives étaient payées aux constructeurs 1 fr. 40 le kilogramme. Les Compagnies se gardent bien de grossir leurs commandes. Et, en 1906, obligées de commander d'énormes quantités de locomotives, pour faire face au besoin de leur trafic, elles les paient..... à l'étranger, 2 francs le kilogramme.

Si j'insiste sur ce mot : *commandes à l'étranger*, ce n'est pas que j'y voie un inconvénient. Non ! Mais je voudrais détruire, dans l'esprit des travailleurs de la métallurgie, cette illusion que la concurrence étrangère influe sur leurs salaires, et que, à cause d'elle, on ne peut ni augmenter leur paie, ni diminuer leurs heures de travail. C'est là une grossière erreur qu'entretient la presse capitaliste, stylée par le patronat français.

Je sais encore que les capitalistes français, qui prêtent aux sociétés métallurgiques, voient d'un mauvais œil les dépenses pour amortissements ou renouvellement de matériel. Ce qu'il leur faut, ce sont des dividendes, dût leur société être mise, à certains moments, en péril. Cet état d'esprit se reflète bien au cours des discussions qui ont lieu au sein des sociétés anonymes de la métallurgie. Dans le dernier compte rendu financier de la *Société française de Constructions mécaniques* (*anciens établissements Cail*), on peut lire ceci :

Un actionnaire. — Je ne suis pas l'ennemi des amortissements, au contraire, je suis depuis trop longtemps dans les affaires pour en méconnaître l'utilité, mais encore faut-il que ces amortissements, qui ont pour objet, surtout dans le cas présent, de payer des travaux neufs, nous profitent.

Or, je vois que, en 1906, vous avez eu une moyenne de 2.000 ouvriers à 300 journées, cela fait 600.000 journées, et le bénéfice que nous en retirons est inférieur à 1 franc par journée d'ouvrier. Je me demande à quoi servent tous les travaux neufs que nous exécutons, et si nous ne devons pas en tirer des profits plus importants.

Si nous voulons renouveler notre outillage, pour augmenter nos affaires, je suis complètement d'accord avec vous, mais je vois que tous ces amortissements aboutissent, en somme, à très peu de résultats.

J'exprime donc mon mécontentement de la situation de la société, je regrette d'y avoir mis mes capitaux.

Je ne connais pas cet actionnaire. J'ignore si ces lignes lui tomberont sous les yeux. Mais je puis lui dire qu'il aura beau renouveler l'outillage : on travaille de trop longues journées, et on paie de trop maigres salaires aux ouvriers des *Anciens établissements Cail*, pour obtenir de leur travail des bénéfices sérieux. Exemple : Au mois de juin, j'étais en délégation dans le Nord. J'allais à Denain et j'interrogeais des ouvriers métallurgistes. Beaucoup travaillaient, à ce moment, des 14 et 15 heures par jour, passaient une nuit, deux, quelquefois trois, par semaine. Le samedi, ils commençaient le matin jusqu'au dimanche à midi, sans autre arrêt que les repas. Voilà le vice, Monsieur l'actionnaire ! Ce n'est pas en surmenant pareillement le personnel, en le payant de 45 à 50 centimes l'heure, en ayant des dessinateurs gagnant de 70 à 150 francs par mois, que vous obtiendrez plus de bénéfices. Le personnel éreinté, surmené, finit par *être en perpétuel état de fatigue physique et morale*. Et sa production personnelle s'en ressent, faussant le rendement producteur de l'usine.

Les Entrepreneurs de Constructions mécaniques.

Cette organisation a pour titre : *Chambre syndicale des Entrepreneurs de constructions Métalliques de France*. Son siège est 3, rue de Lutèce, à Paris. — Elle comprend douze maisons : *Les établissements Baudet, Donon et C^ie^, Paris ; Société française des constructions mécaniques, Paris ; Société anonyme Moissant, Laurent, Savez et C^ie^, Paris ; Etablissements Ducros frères, à Paris ; Etablissements Barbot, Leudet, Grosclaude et C^ie^, à Paris ; C^ie^ de Fives, Lille ; Etablissements Daydé, Pille et C^ie^ ; Ateliers de constructions d'Hautmont (Nord) ; Etablissements Kessler, Gaillard et C^ie^, à Argenteuil ; Société anonyme des ateliers de Montreuil ; Société Shneider et C^ie^*, que l'on trouve partout. Le président de ce syndicat est M. Donon, des *Etablissements Baudet, Donon et C^ie^ ; — Vice-président :* MM. Bougault, de la *Société française de constructions mécaniques*, et Savez, de la *Société Moirant, Laurent, Savez et C^ie^ ; — Trésorier :* M. Ducos, des *Etablissements Ducos frères ; — Secrétaire :* M. Leudet, des *Etablissements Barbot, Leudet, Grosclaude et C^ie^*.

Autour de ce premier faisceau gravitent d'autres organisations ; c'est d'abord le *Syndicat général des Fondeurs de France*, qui combine les efforts des principaux fondeurs de France. Il a son siège, 10, rue de Lancry, Paris ; comme *président d'honneur* : A. Piat, fon-

deur constructeur ; *Président* : M. A. Pinard, de la *Cie des forges et fonderies de Sougland (Aisne) ; Vice-présidents* : MM. Barthe, de la *Société Métallurgique du Périgord, à Pumel (Lot-et-Garonne)*, président de l'*Association des Hauts Fourneaux et Fonderies du Sud-Ouest ;* E. Capitau Geny, maître de Forges, à Bussy (Haute-Marne), président du Comité du *Groupe des Fondeurs de Champagne ;* A. Chappée, des *Fonderies et ateliers de constructions, à Antoigné, Port-Brillet et Le Mans* ; Deville, des *Fonderies et ateliers de constructions, à Charleville*, président de la *Chambre syndicale des Industriels métallurgistes Ardennais ;* L. Dupuis, de la *Société des Hauts Fourneaux, Fonderies de Rosières (Cher)* ; Thivet-Anetin, président des *Fondeurs en fer, acier, aluminium, du département de la Seine ;* J. Wauttry, *Fonderies de fer, à Sin-le-Noble (Nord) et Carvin (Pas-de-Calais) ; Secrétaire général :* M. Eissen Piat, fondeur constructeur ; — *Adjoint* : Maxime Plichon, fondeur de fer et d'acier ; — *Trésorier* : M. H. Hanoteau, de la *Société des Hauts Fourneaux et Fonderies, du Val-d'Osnes.*

Les Mécaniciens chaudronniers et fondeurs.

Dans la *Chambre syndicale des Mécaniciens chaudronniers et Fondeurs de Paris*, se concentrent presque toutes les forces patronales de ces catégories de l'Industrie métallurgique. Le siège est situé, 10, rue Rougemont. Son conseil d'administration a pour *Président d'honneur* : Delaunois-Belleville ; — *Président* : M. Jules Le Blanc, ingénieur constructeur ; — *Vice-Présidents* : MM. Brehier, ingénieur constructeur ; Douane, constructeur mécanicien ; Paul Etablie ; Pierre Richemond, des *Etablissements Weylin et Richemond* ; — *Secrétaires :* MM. L. Desmarais, constructeur mécanicien ; V. Gueldry, ingénieur ; Michel, constructeur mécanicien ; A. Savy, ingénieur constructeur.

L'industrie automobile.

La spécialité de l'automobile apparaît à travers le chaos de sa production. Malgré un développement prodigieux qui a abouti aujourd'hui à l'inévitable crise de croissance que traverse toute industrie nouvelle, le patronat ne perd pas de vue la nécessaire solidarisation de ses intérêts immédiats. C'est encore par le syndicat qu'il unit ces intérêts. Pour cela, le patronat de l'automobile a créé la *Chambre syndicale de l'automobile et des Industries qui s'y rattachent*, dans laquelle il englobe vingt-trois des plus importantes usines de l'automobile. Le siège de ce syndicat est, 6, place de la Concorde. Il a comme *Président d'honneur :* M. F. Max Richard ; — *Président :*

M. le marquis de Dion; — *Vice-Président* : MM. E. Mors ; Armand Peugeot ; — *Secrétaire général :* M. O. Bocandi. — Ce syndicat groupe deux cent cinquante deux maisons de Paris, faisant la construction de l'automobile, ou encore, tels les lanterniers, électriciens, fabricants de machines outils, etc., toutes les spécialités se rattachant à l'automobile. Il groupe en plus les maisons de Levallois, Puteaux, Saint-Denis, Ivry, Billancourt et trente-huit de province, à Niort, Lille, Rethel et Nouzon (Ardennes), Orléans, Bordeaux, Charleville, Vierzon, Deville (Ardennes), Firminy (Loire), Vrigneaux-Bois (Ardennes), Saint-Quentin (Aisne), Lyon, Saint-Etienne, Montbéliard (Doubs), Marseille, Châtenois (Territoire de Belfort), Nogent (Haute-Marne), etc. — Ce syndicat a un *office de placement gratuit*, 8, rue Poisson. « L'office tient — dit le rapport que nous lisons — à la disposition de MM. les Membres de la Chambre syndicale des employés, des ouvriers et des ouvrières en automobile et industries qui s'y rattachent. » Ce qui veut dire que, par un système de fiches, savamment établi, on épure le personnel des usines.

Les fabricants de limes.

En 1906, la grève des ouvriers en limes de Paris, et celle de Raveau-Sainte-Hélène (Nièvre) provoquèrent la constitution de l'*Union des Fabricants de Limes de France. Président d'honneur :* M. Thommeret, fabricant de limes à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or) ; — *Président :* M. Guérin-Claudinon, fabricant de limes à Trablaine-Le Chambon (Loire) ; — *Vice-Président :* H. Durlach, fabricant de limes à Nancy ; Gallas, administrateur de la *Société des Aciéries du Saut-du-Tarn, à Saint-Juéry* (Tarn) ; — *Secrétaire-Archiviste :* Lechantre, fabricant de limes à Albert (Somme) ; — *Trésorier-Archiviste :* Piffard, fabricant de limes à Paris ; — *Membres-Assesseurs :* Ebstein, fabricant de limes à Jarville ; Paturle, fabricant de limes à Fouravirie ; H. Vedie, fabricant de limes à Saint-Symphorien près de Tours (Indre-et-Loire).

La Chambre syndicale des Métaux.

La *Chambre syndicale des Métaux* existe depuis longtemps.

Président : M. Ghesquière ; — *Vice-Présidents :* MM. Maneuvrier et Vésier ; — *Secrétaires :* MM. Boisot et Biés-Albert ; — *Trésorier :* M. Hubin (Félix) ; — *Secrétaire général :* M. Marteau d'Autry.

L'Industrie du Gaz.

D'autres industries similaires à la métallurgie appartiennent aussi au Comité. C'est ainsi que nous y trouvons le *Syndicat Professionnel de l'Industrie du Gaz* qui se compose de :

Président : M. A. Coze, directeur de la *Compagnie du gaz de Reims* (Marne) ; — vice-présidents : MM. Piatou, administrateur d'usines à gaz à Lyon (Rhône) ; Delebecque, directeur-gérant de la *compagie du gaz de Wazemmes*, Lille (Nord) ; Marquisand, directeur de la *compagnie du gaz et de l'électricité de Marseille* (Paris); — secrétaires : Foucart Léon, administrateur délégué de la *compagnie du gaz de Melun* ; Frère, directeur de la *compagnie du gaz de Saint-Quentin* (Aisne) ; — trésorier : Defleury, propriétaire de l'*usine à gaz de Noisy-le-Sec* ; — secrétaire général : M. Delahaye; — membres honoraires : Cornuault, Leclert, Mallet, présidents honoraires.

Comme on le voit, ce syndicat a des ramifications dans tous les coins de la France.

L'industrie de l'électricité.

Dans le même domaine, l'électricité est également rattaché, au même comité des Forges par le : *Syndicat professionnel des usines d'électricité* dont les présidents honoraires sont : MM. Herbault (Charles), *compagnie générale d'électricité*, à Paris ; Meyer (Louis-Ferdinand), *compagnie continentale Edison*, à Paris ; Gentil E., *Est-Lumière, société générale électrique et industrielle*, à Paris ; — président : Brylinski (Emile), *compagnie Le Triphasé*, à Asnières, près de Paris ; — vice-présidents : Bizet Paul, *compagnie générale d'électricité*, à Paris ; Brillouin André, *société électrique des Pyrénées, compagnie d'électricité de l'Ouest Parisien-Lumière*, à Paris ; Debray Paul-Albert, *compagnie parisienne de l'air comprimé*, à Paris ; Moudon Benoist-Narcisse-Charles, *compagnie électrique Edison* de St-Etienne et *compagnie électrique de la Loire*, à St-Etienne (Loire) ; — trésorier : Beauvois-Devaux André, *compagnie d'électricité de l'Ouest Parisien-Lumière*, à Paris ; — secrétaire : Fontaine Eugène, *société électrique des Pyrénées*, à Paris ; — membres : Azaria Pierre, *compagnie générale d'électricité*, à Paris ; Baux Adolphe, *compagnie d'électricité de l'Ouest Parisien-Lumière*, à Paris ; Bernheim Edmond, *compagnie d'électricité de l'Ouest et de l'Est-Parisien-Lumière*, à Paris ; Chaussenot Henri, *société anonyme d'électricité de Poitiers*, à Paris ; Cordier Gabriel, *société d'énergie électrique du littoral méditerranéen* ; Ebel Georges, *compagnie d'éclairage électrique du secteur des Champs-Elysées*, à Paris ; Eschivège Paul, *société d'éclairage et de force par l'électricité*, à Paris ; Hérard Fernand, *compagnie d'électricité de l'Ouest Parisien-Lumière*, à Paris ; Lombart-Gué-

rin Louis, *société Montalbanaise d'électricité*, à Paris ; De Lomésie Charles, *compagnie française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston*, à Paris ; Sée Raymond, *compagnie d'électricité de l'Ouest Parisien-Lumière* ; Tainturier C., *usine électrique des Moulineaux*, à Meudon (Seine-et-Oise) ; Tricoche, *société d'éclairage électrique de Bordeaux et du Midi* (Gironde) ; — secrétariat général : Fontaine Eugène, *société électrique des Pyrénées* ; — sécrétaire : Sée Raymond, directeur-adjoint de la *compagnie d'électricité de l'Ouest Parisien-Lumière*, à Paris.

Suite logique de ce groupement, *les industriels et constructeurs d'appareils électriques* sont groupés dans un syndicat qui a pour titre : *syndicat professionnel des industries électriques.* Président : A. Mayer-May, ancien élève de l'école polytechnique, directeur du service *constructions électriques* à la *société industrielle des téléphones* ; — vice-président : E. Geoffroy, manufacturier de *la maison Geoffroy et Delore*, conseiller du commerce extérieur ; R. Robard, ingénieur, administrateur-délégué de la *compagnie des Tréfileries du Havre* ; Ch. de Tavernier, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur du secteur électrique de la rive gauche ; — trésorier : A. Sarnande, fabricant de lampes électriques à incandescence ; — secrétaires : C. Zetter, directeur de la *société d'appareillage électrique Grivolas* ; L. Mascart, directeur de la *société des établissements Henri Lepaute* ; — secrétaire général : L. de la Fontaine-Solare.

(*A suivre.*)

A. Merrheim,
Secrétaire de l'*Union fédérale de la Métallurgie.*

UN DOCUMENT INÉDIT

Le Ve Congrès national des Syndicats et Groupes corporatifs ouvriers de France

Tenu à Marseille du 19 au 22 octobre 1892

(*Suite*) (1)

TROISIÈME JOURNEE. 21 SEPTEMBRE

Séance du matin (*7e séance*).

Dans la matinée, les congressistes se sont réunis en commission pour continuer l'étude des questions restant à l'ordre du jour.

Séance de l'après-midi (*8e séance*).

Le citoyen *Cotte*, délégué de Lyon, est acclamé président du bureau qui est ainsi constitué : assesseurs : les citoyens *Massabo*, délégué de Marseille, et *Millaud*, délégué de Toulon ; secrétaires : les citoyens *Cochet*, délégué de la *Fédération des syndicats de Lyon*, *Rapellin*, délégué de la *Bourse d'Alger*, et *Colonna*, délégué de Marseille.

Le bureau constitué, il est procédé à l'appel nominal des délégués ; l'appel terminé, la parole est donnée au secrétaire de la précédente séance pour la lecture du procès-verbal de ladite séance. Avant de faire cette communication, le secrétaire prie le congrès de bien vouloir l'excuser s'il a fait des omissions, vu la difficulté qu'il a eue à connaître les noms des orateurs et de les entendre. Ceci dit, il passe à la lecture du procès-verbal, qui motive diverses rectifications, demandées par les citoyens *Nanquette*, délégué de la *Bourse de Paris*, *Martino* de Marseille, *Besson*, des *Chemins de fer* de Paris. Après ces rectifications, le secrétaire fait observer que ces omissions étaient fatalement inévitables par suite du bruit et du tumulte qui se produit dans les séances. Le procès-verbal, mis aux

1. — Voir le numéro précédent du *Mouvement Socialiste*.

voix avec les rectifications demandées, est adopté. Le secrétaire communique en outre le procès-verbal de la réunion publique du soir ; des citoyens ne veulent pas entendre ce procès-verbal : le président prie le secrétaire de vouloir bien le communiquer; ce procès-verbal est adopté après lecture.

Le président donne connaissance de l'ordre du jour suivant émanant de la délégation lyonnaise. Dans la séance tenue ce matin par la délégation lyonnaise à la Bourse du Travail, elle a décidé d'adresser au Congrès les résolutions suivantes prises par elle :

Adversaire de toute discussion personnelle, regrettant tous les incidents qui se sont produits dans diverses réunions précédentes et qui ont entravé les travaux du Congrès, la délégation lyonnaise déclare que, si ces faits se renouvelaient, elle se verrait, à son grand regret, dans l'obligation de se retirer.

Un délégué demande des explications sur les motifs de cet ordre du jour. Le citoyen *Dufeu*, délégué de Lyon, répond et donne satisfaction à ce citoyen.

Le président donne ensuite connaissance d'adhésions morales, provenant du syndicat des ouvriers boulangers de Montpellier et de la Fédération des Chambres syndicales de Cette. La Chambre Syndicale des typographes de Lyon, demande à se faire représenter par le citoyen *Antomarchi*, délégué de Marseille. Il est donné connaissance d'une dépêche émanant de la Bourse du Travail de Montpellier, envoyant des encouragements et des félicitations à l'occasion du succès du Congrès. La Chambre syndicale de l'industrie lainière de Beauvais, se fait représenter par le citoyen *Delcluze*, délégué de Calais, ainsi que la Chambre syndicale des ouvriers tonneliers de Bordeaux se fait représenter par le citoyen *Ardillier*, la fédération des Chambres syndicales et groupes corporatifs ouvriers du bâtiment de la Seine, par le citoyen *Pouard*, la Chambre syndicale de la charcuterie de la Seine, par le citoyen *Roussel*, délégué de Paris ; le citoyen *Ardillier* envoie une lettre d'excuses, ne pouvant assister à la séance.

Ces adhésions terminées, le citoyen *Nanquette*, délégué de la Bourse de Paris, demande une rectification au procès-verbal, concernant une déclaration qu'il a faite sur les incidents de la Bourse de Paris et de la Fédération des syndicats de la même localité, et il proteste contre la note parue dans le *Petit Provençal* de ce jour, disant que la Bourse de Paris avait exclu les syndicats fédérés : la Bourse n'a jamais exclu aucun syndicat.

Le citoyen *Martino*, délégué de Marseille, prend la parole pour

protester contre les insinuations malveillantes faites à son égard par un journal de la localité.

La citoyenne *Deleuil* vient déclarer à la tribune qu'en effet ces insinuations sont mensongères.

Le citoyen *Coulet* donne ensuite quelques explications à ce sujet, et par ce fait, demande qu'à l'avenir, les communications ne soient envoyées à la presse qu'après la vérification du bureau. Le citoyen *German* demande qu'aucune communication ne soit envoyée à la presse.

Le citoyen *Nachury* réfute cette demande, en disant qu'il est inutile de donner des congrès, s'ils ne peuvent pas servir à faire de la propagande.

La proposition du citoyen *Coulet* mise aux voix est adoptée.

Le citoyen *Augros*, délégué de Montluçon, fait la proposition suivante :

Considérant que les véritables promoteurs de la grève de Carmaux sont les barons Reille et le marquis de Solages, c'est-à-dire la compagnie houillère du Tarn, laquelle s'est insurgée contre le suffrage universel, en renvoyant brusquement de la mine et sans motif valable, le citoyen Calvignac, maire de cette ville et conseiller d'arrondissement, lequel était au service de la compagnie depuis 20 ans ;

Considérant que les mineurs ne se sont mis en grève que pour défendre le suffrage universel (violé en la personne de Calvignac), lequel n'a été acquis qu'au prix du sang et par le peuple aux barricades ;

Considérant qu'il est du devoir de la République de le faire respecter par tous les moyens en son pouvoir ;

Le Congrès proteste contre le renvoi de Calvignac et l'envoi des troupes à Carmaux ; s'associe aux légitimes revendications des grévistes, leur envoie toutes ses félicitations en leur criant : « Courage ! » ; envoie toute l'expression de ses sympathies au citoyen Calvignac ; invite en outre le Gouvernement à retirer les troupes de Carmaux au plus tôt, afin d'éviter toute effusion de sang, qui serait aussi regrettable, sinon plus, que le massacre de Fourmies.

Il prie le gouvernement d'user de la loi en retirant les concessions houillères du Tarn à la Compagnie, seul moyen de faire cesser cette grève qui est désastreuse dans ce département.

Engage les grévistes à persévérer dans la voie de pacification et de revendication du suffrage universel qu'ils ont entrepris.

Cette proposition est adoptée. Le citoyen *Augros* propose en outre que les vœux soient discutés à la fin du Congrès. Cette proposition est adoptée.

Le citoyen *Coulet* fait ensuite le compte rendu financier du Congrès ; il dit tenir à la disposition du Congrès les sommes qu'il

détient ; le citoyen *Delcluze* fait alors observer que l'on n'a pas à discuter le compte rendu financier, attendu que cela regarde spécialement les syndicats de Marseille, qui sont seuls responsables. Cette observation est prise en considération. Le citoyen *Augros* ayant déposé l'ordre du jour suivant :

Le Congrès, à l'occasion du centenaire de la proclamation de la République, émet le vœu que le Gouvernement vote d'urgence l'amnistie pleine et entière pour tous les faits politiques et faits connexes.

Le président le met aux voix. Il est adopté.

3e QUESTION : DE LA GRÈVE GÉNÉRALE DE TOUS LES MÉTIERS

Le rapporteur de la deuxième question n'ayant pas terminé son rapport, la parole est donnée au citoyen *Briand*, rapporteur de la troisième question : *la grève générale*.

Les conclusions du rapport sont favorables à la grève générale, mais le rapporteur dit qu'on ne peut l'accepter qu'en principe. Laissant au prochain Congrès international le soin d'étudier et de résoudre cette question, il termine en demandant que l'on vote la résolution de la commission :

Considérant que la détestable organisation capitaliste dont dispose la classe dirigeante contre les travailleurs, a rendu impuissantes et vaines les tentatives amiables d'émancipation faites depuis un demi-siècle par la démocratie socialiste ; qu'il existe entre le capital et le travail une opposition d'intérêts que les législateurs soi-disant libéraux n'ont pas voulu détruire ;

Qu'après avoir fait aux pouvoirs publics de nombreux et inutiles appels pour obtenir le droit à l'existence et au bien-être, la grande et universelle famille des travailleurs a acquis la triste et cruelle certitude que seule une révolution du travail pourra lui donner la liberté économique et le bien-être matériel, conformes aux principes les plus élémentaires du droit naturel ;

Que parmi les moyens légaux, inconsciemment mis à la disposition des travailleurs, il en est un qui, habilement et pratiquement interprété, doit assurer la transformation économique, en faisant triompher les légitimes aspirations du prolétariat ;

Que ce moyen est la suspension universelle simultanée de la force productive dans tous les métiers, c'est-à-dire la grève universelle, laquelle moins limitée à une période restreinte, conduira infailliblement le parti ouvrier au triomphe des revendications formulées dans son programme ;

Le Congrès décide :

1° Le principe de la grève universelle ;

2° Les Fédérations de Syndicats et Corporations et les Fédérations de Bourses du Travail sont invitées à répandre et propager les principes dans la masse des travailleurs ; à étudier et préparer une organisation spéciale de la classe ouvrière française dans le but de fournir au Congrès international de 1893 un projet complet de la grève universelle ;

3° Le 1er mai doit être une date de consultation mondiale de tous les travailleurs, sans distinction de ceux qui sont syndiqués et de ceux qui ne le sont pas, sur le principe de la grève universelle.

Le citoyen *Gros*, de Marseille, étant partisan de la grève générale, fait ressortir différents moyens pour arriver à faire cette grève.

Le citoyen *Lenoir* expose l'utilité et la nécessité de la grève générale.

Sur la demande d'un citoyen, à propos du mot de grève universelle, le citoyen Briand répond à cette question et donne satisfaction à son interlocuteur.

Le citoyen *Roussel*, délégué de Paris, est partisan de la grève générale par corporations de métiers. Il expose des faits en contradiction avec ceux qui sont contenus dans le rapport et il demande à ce que l'on remplace le mot *grève universelle* par le mot *grève générale des métiers*.

Le citoyen *Martino* prend la parole pour faire observer que ce n'est pas le Congrès qui doit décréter la grève générale internationale, et il exprime une opinion contraire à celle du citoyen *Roussel*, sur la grève générale des corporations.

Le citoyen *Roussel* répond aux arguments du citoyen *Martino*, qui a parlé contre la grève générale des métiers et fait ressortir le coté pratique d'une grève générale des mineurs.

Le citoyen *Briand* prend la parole pour appuyer les résolutions de son rapport et demande que l'on vote le principe de la grève générale comme seul moyen d'arriver à notre émancipation.

Cette question étant déjà très longuement discutée, la majorité des délégués demande la clôture. Le président va la mettre aux voix. Le citoyen *German* demande la parole avant le vote, pour combattre la clôture. Après les observations de ce citoyen, la clôture, mise aux voix, est adoptée (avec les orateurs inscrits).

Le citoyen *Delcluze*, parlant de la grève générale et des questions contenues dans le rapport, dit que l'on ne doit pas décréter la grève générale d'avance, au risque d'avertir nos adversaires des coups qu'on va leur porter. Il expose que cela empêcherait la réussite de la grève et fournirait des armes contre nous.

Le citoyen *Briand* a la parole pour faire observer au citoyen Delcluze qu'il n'a pas probablement bien entendu la lecture du rapport, car s'il l'avait entendue il ne parlerait pas contre des mots qui n'y sont pas. Il redonne à nouveau connaissance du rapport.

Le citoyen *Dumortier*, délégué des mécaniciens de Lyon, vient exposer le mandat qui lui a été donné par sa chambre syndicale sur cette question. Il déclare qu'il a reçu le mandat de soutenir la proposition de la grève générale immédiate. Il dit qu'il est partisan de la suppression du salariat, conséquence de la révolution violente qui fera notre émancipation. Il fait des critiques sur les partis politiques qui, dit-il, ne peuvent pas être l'émanation directe de la défense des intérêts ouvriers.

Le citoyen *Briand* prend la parole pour une motion d'ordre et pour faire observer que, dans les questions touchant à notre émancipation, il n'y a pas de partis politiques : il y a des travailleurs réclamant leurs droits et cherchant les moyens les plus pratiques pour faire justement une révolution économique.

Le citoyen *Dumortier* reprend la parole et déclare qu'il est partisan de la grève générale pour obtenir la suppression du salariat et la socialisation des moyens de production.

Le citoyen *Valez* dit être partisan d'une grève générale immédiate, mais demande à ce que cette question soit tranchée par le congrès socialiste international.

Le citoyen *Boisson* propose, avant de passer au vote des conclusions du rapport, qu'on vote sur l'amendement au rapport qu'il a déposé au bureau.

L'amendement étant en contradiction avec les conclusions du rapport, et le citoyen *Boisson* ayant fait partie de la commission qui les a adoptées, le citoyen *Briand* fait justement observer à ce sujet, que, si les délégués ayant fait partie de commissions viennent, après l'adoption des conclusions de ces commissions, discuter contradictoirement le rapport, alors le travail des commissions devient aléatoire et n'a aucune raison d'être.

Le citoyen *Boisson* retire son amendement et le réserve pour le soumettre à titre de vœu. Cet amendement est renvoyé à la question des vœux.

Le citoyen *Gros* s'attache à faire ressortir le mauvais côté de la grève générale.

Le citoyen *Coulet* fait observer que si la commission du Congrès a mis la grève générale à l'ordre du jour, c'est pour satisfaire au désir des syndicats qui en ont fait la demande. Il discute à propos

de l'impossibilité de la grève générale et propose que cette question soit soumise au congrès socialiste international.

Le citoyen *Paron*, de Marseille, donne quelques indications sur l'utilité de la grève générale des mineurs et dit surtout que, pour obtenir des résultats, il faut de bonnes organisations ayant une puissance sur laquelle on puisse compter.

Le citoyen *Rapellin*, tout en préconisant la grève générale, dit qu'il faut surtout s'attacher à la faire germer dans les esprits, qu'il faut grouper tous les travailleurs, et termine en déclarant que notre émancipation ne sera certaine que le jour où tous les ouvriers seront organisés et syndiqués.

Le citoyen *Autric*, de Marseille, prend la parole pour faire un exposé qui est favorable à la grève générale ; il fait ressortir l'utilité qu'il y a à ce que le congrès se prononce d'une façon ferme à cet égard.

Le citoyen *Coulet* prend la parole pour faire cette simple déclaration que si, dans le rapport, il est dit que le Congrès national ne peut trancher d'une façon définitive cette question, laquelle sera soumise au Congrès socialiste international, il est absolument de cet avis et d'accord avec le rapport.

Le président donne ensuite connaissance de l'amendement suivant, émanant du citoyen *Soldini* :

Le Congrès, après avoir entendu les diverses déclarations qui ont été faites à la tribune, ainsi que le rapport de la deuxième commission, adopte en principe la grève universelle et renvoie au Congrès international de Zurich l'étude des voies et moyens qu'il y aura lieu de prendre en vue de l'application de la grève universelle.

Le président allant mettre aux voix le rapport, le citoyen *Briand* demande que les amendements soient discutés avant le vote, et il termine en réclamant le rejet de ces amendements, d'autant plus que leur teneur est contenue dans le rapport.

Le rapport, mis aux voix, est adopté.

SUITE DE LA 2e QUESTION : LA FEMME ET LES FILLES MINEURES DANS L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

Le citoyen *Ferra*, rapporteur de la deuxième question, donne connaissance des résolutions de la commission, qui concluent toutes à l'égalité des deux sexes et à l'extinction de l'exploitation de la femme.

Sur la question des heures de travail de la femme et de la fille mineure, le citoyen *Delcluze* demande à ce que cette question soit

divisée et qu'au vœu de l'électorat et de l'éligibilité de la femme, il soit ajouté « sans distinction de nationalité ».

Le citoyen *Peylaret* prend la parole pour demander si l'on veut que la femme reste soumise à rester dans l'atelier et dans la situation actuelle.

Le délégué de Toulouse prend la parole pour demander, en ce qui concerne la conception de la femme, que le travail lui soit interdit quatre mois avant et quatre mois après la conception.

Le citoyen *Collomb*, délégué de la Fédération de l'industrie textile, fait observer qu'il a reçu le mandat de réclamer la suppression des cantines et des dortoirs dans les usines, et demande, à cet effet, que cette question soit ajoutée au rapport de la deuxième question.

La citoyenne *Jay* vient déclarer, à la tribune, que la femme, quelles que soient ses attributions, ne doit pas être considérée comme une esclave, ni une domestique, et qu'il faut que, par son travail, elle puisse avoir son indépendance et se mettre sur le même terrain d'égalité que l'homme.

Un délégué émet une proposition demandant la suppression du travail de nuit pour les femmes.

Le citoyen *Ferra* demande ensuite la parole pour répondre aux différentes questions et propositions qui ont été posées et faites en dehors des questions contenues dans le rapport.

La citoyenne *Bourgeuil* propose, sur la question concernant la conception de la femme, que la femme ne puisse pas travailler trois semaines avant et trois semaines après sa conception.

Le citoyen *Martino* fait observer que le Congrès ne doit pas déclarer que la femme doit travailler. Au contraire. Il considère que ce n'est pas parce qu'elle ne travaillera pas à l'atelier, et qu'elle sera dans sa place au foyer conjugal, qu'elle sera notre domestique et esclave ; ce faisant, elle sera quand même l'égale de l'homme ; si elle ne travaille pas à l'usine, c'est qu'elle est, par la nature, prédisposée à une autre fonction ; et, parlant de l'éligibilité de la femme sans distinction de nationalité, il dit que, pour le moment, cette question n'est pas pratique, d'autant plus que l'on ne peut pas seulement obtenir l'éligibilité des femmes de la nationalité, et il demande la suppression de ce paragraphe.

Le citoyen *Delcluze* fait observer à ce citoyen que les lois en matière de prud'homie ne sont pas les mêmes et il dit que les travailleurs peuvent être représentés à ces assises juridiques par les travailleurs sans distinction de nationalité.

Le citoyen *Ferra* combat la proposition du citoyen *Delcluze* et demande la conclusion du rapport.

Un citoyen demande la suppression complète du travail de la femme dans les industries et dans le commerce.

Il est combattu par la citoyenne *Aubert*, parce qu'elle considère que, pour obtenir son indépendance, il faut donner à la femme les moyens d'avoir un travail qui puisse être en rapport avec ses aptitudes. Lorsqu'elle n'aura personne pour subvenir à ses besoins, il faudra fatalement qu'elle se procure ses moyens d'existence par le travail.

Le citoyen *Collomb* ayant demandé que la surveillance du travail de la femme et des enfants mineurs soit faite par des conseillers prud'hommes ouvriers, le citoyen *Augros* lui demande de retirer sa proposition pour se rallier à celle du rapport.

Le citoyen *Collomb* donne quelques explications sur les raisons qui lui faisaient demander que ces inspections soient faites par les conseillers prud'hommes ; étant salariés par l'Etat et étant élus par les travailleurs, ils sont certainement tout nommés pour remplir ces fonctions.

Le citoyen *Sambussi* ne demande pas seulement la suppression du travail de nuit pour les femmes et les gardes-malades, mais aussi pour les sœurs de charité, qui font concurrence et portent préjudice au travail de la femme.

Le citoyen *Roussel* réfute la proposition du citoyen *Sambussi* par des arguments basés sur les conséquences de la nature, qui est un pouvoir auquel on est obligé de se soumettre ; il termine en demandant que cette question ne soit pas discutée.

Le citoyen qui parle ensuite expose différents avis sur la suppression du travail de la femme, sur les différentes questions et amendements proposés par divers délégués et concernant le rapport.

Le citoyen *Ferra* le relit à nouveau, en y ajoutant ses réflexions et demande qu'en y apportant les rectifications demandées et votées, on passe à son adoption.

Le citoyen *Danflous* propose que, deux mois avant et deux mois après la conception, la femme ne puisse pas travailler.

Le citoyen *Autric* demande à ce que le rapporteur sorte de son rapport la question ayant trait au travail dans les prisons.

Sur deux propositions émanant des citoyens *Piaton* et *Danflous*, le citoyen *Ferra* propose de prendre le milieu de ces propositions et de dire que six semaines avant et six semaines après, la femme en état de conception ne pourra pas travailler.

Le vote des conclusions du rapport est renvoyé à demain ; le rapporteur, s'inspirant des différentes propositions et des différentes opinions émises à cet égard, soumettra un rapport conforme aux différentes rectifications demandées.

Sur la question d'un citoyen, le président demande s'il y aura demain deux séances. L'avis presque unanime des délégués est pour maintenir les deux séances du Congrès.

Le citoyen *Fort*, délégué de Lyon, donne communication d'un vœu concernant les caisses de grèves et demande à ce qu'il soit porté à la commission des vœux.

La formation du bureau de la réunion publique du soir est constituée ainsi qu'il suit : Président, *Nachury* ; assesseurs, la citoyenne *Jay* et le citoyen *Cazajus*.

Sur la question de l'ordre du jour de la réunion publique, le citoyen *Dumortier* demande s'il pourra discuter contradictoirement à la réunion publique, lorsque viendra la question de la représentation aux pouvoirs publics. Cette demande soulève de vives protestations et provoque une discussion assez houleuse, qui se termine par le renvoi de cette question à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance au cri de : Vive la Révolution Sociale !

Le Secrétaire,
GACHET.

Séance publique du soir (*9ᵉ séance*).

La séance publique est ouverte à neuf heures et demie du soir, sous la présidence du citoyen *Nachury*, de Lyon. — Assesseurs : le citoyen *Cazajus*, de Toulon, et la citoyenne *Jay*, de Marseille. — Secrétaires : *Cochet*, de Lyon ; *Rapellin*, d'Alger ; *Colonna*, de Marseille.

Le président, en ouvrant la séance, a d'abord prié le public, vu la question à l'ordre du jour, qui est celle de la *grève générale de tous les métiers*, question primordiale entre toutes, d'écouter avec le plus grand calme tous les orateurs. Il donne ensuite la parole au citoyen *Briand*, premier orateur inscrit. (Lire le compte rendu du *Sémaphore* ou du *Petit Provençal*.)

Je ne m'étendrai pas beaucoup sur son discours, car les journaux de la localité parus ce matin vous en donnent un aperçu bien plus complet que je ne saurais le faire.

Qu'il me soit cependant permis de féliciter vivement, au nom du Congrès, cet orateur, du talent et de l'éloquence avec lesquels il a traité de main de maître ce sujet palpitant. D'ailleurs, les applaudissements du public, qui était très nombreux, ont prouvé d'une façon éclatante et indiscutable que ce brillant orateur était dans le vrai.

L'orateur qui a pris ensuite la parole est le citoyen *Garnier*, des boulangers de Marseille, qui émet un avis favorable aux grèves partielles.

Cet orateur qui, en sa qualité de membre du Congrès, aurait dû se souvenir de la décision prise par lui dans l'après-midi, amène de nouveau à la tribune le citoyen *Briand*, lequel, dans une verte et spirituelle réponse, réduit à néant les paroles du citoyen Garnier. J'oubliais de dire aussi que le président avait d'ailleurs été obligé de le prévenir qu'il s'écartait de l'ordre du jour.

Le troisième orateur inscrit, le citoyen *Louis Michel*, délégué des confectionneurs et tailleurs de Marseille, désire le perfectionnement des syndicats et s'étend longuement sur ce sujet.

Le citoyen *Guérard*, des chemins de fer de Paris, parle ensuite sur la question de la fédération des transports en tous genres et se fait applaudir par toute la salle lorsqu'il dit qu'il faut supprimer la propriété individuelle.

Le citoyen *German*, des maçons de Marseille, a aussi, dans une improvisation chaleureuse, soulevé les applaudissements de la salle.

Ensuite, malgré un léger tumulte qui se produit au fond de la salle et qui est bientôt réprimé par l'intervention énergique du président, le citoyen *Henri Cadenat*, des mécaniciens de Marseille, parle dans le même sens et se fait aussi applaudir.

Le citoyen *Ferrari*, des manufactures de tabacs de Marseille, parle à peu près dans le même sens et termine en criant : Vive la grève universelle!

On allait enfin lever la séance, lorsque le citoyen *Delcluze*, délégué de Calais, demande la parole et, dans une allocution vibrante, parle du centenaire de 1792 et dit que, si on a fait la première République à cette époque, il nous reste à réaliser l'émancipation des travailleurs, qui ne pourra se faire que par une révolution ; si les bourgeois fêtent la République d'aujourd'hui, le prolétariat tout entier fêtera celle de demain.

La séance est levée à onze heures du soir.

Le Secrétaire,
COLONNA.

QUATRIÈME JOURNEE. — 22 SEPTEMBRE

Séance du matin *(10e séance)*.

La séance est ouverte à 10 h. 15. Le bureau est ainsi composé : Président : le citoyen *Briand*, de Saint-Nazaire. Assesseurs : *Cor-*

tès, de Marseille, *Rossner*, de Paris. Secrétaires : *Fort*, de Lyon, *Combes*, de Montpellier, *Commandeur*, de Marseille.

Le secrétaire de la précédente séance donne lecture du procès-verbal qui est adopté, après les modifications suivantes :

Augros, de Montluçon, demande que la délégation lyonnaise retire du procès-verbal l'ordre du jour qu'elle avait déposé. Après entente entre les délégués lyonnais, ces derniers retirent leur ordre du jour. Un délégué demande que les mots « prie le gouvernement de retirer les troupes » soient remplacés par « ordonne au gouvernement ».

Le secrétaire demande si on doit lire le procès-verbal de la réunion publique ; il ne croit pas la chose nécessaire, le compte rendu en ayant été donné par les journaux.

Le président demande que, pour éviter les erreurs commises par les journalistes, on lise le procès-verbal ou bien que l'on autorise chaque délégué qui aura pris la parole, à s'entendre avec le secrétaire pour relever les erreurs, avant de communiquer le procès-verbal à la presse.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

Le citoyen *Gros*, d'Alger, fait remarquer que le nom du syndicat qu'il représente ne figure pas sur le livre qui a été remis aux délégués et demande que cela soit mentionné au procès-verbal.

Au nom de la commission d'organisation, le citoyen *Coulet* dit que l'on a pris le nom des délégués et des syndicats qu'ils représentent et que l'on peut avoir fait quelques erreurs.

Un délégué de la Bourse de Paris dit aussi que le nom de sa Bourse ne figure pas dans le livre.

Le citoyen *Briand*, de St-Nazaire, fait la même observation, ainsi que le citoyen *Danflous*, de Toulouse.

Après une promesse du citoyen *Coulet* que les noms de toutes les organisations figureront dans la brochure donnant le compte rendu du Congrès, l'incident est clos.

Le citoyen *Cotte*, de Lyon, demande que, pour activer les travaux, la commission des vœux se réunisse à une heure. On laisse aux membres de la commission des vœux le soin de fixer l'heure de leur réunion.

Le président donne lecture d'une lettre émanant de *l'Union syndicale des dames de Lyon*, qui adhère au Congrès, et demande la suppression du travail dans les couvents et ouvroirs, la suppression des bureaux de placement et l'éligibilité pour les femmes.

Le citoyen *Ferra*, de Marseille, est heureux de cette lettre et demande qu'elle soit ajoutée aux travaux de la commission de la femme et des filles mineures dans l'industrie. Adopté.

Il est lu une dépêche émanant du syndicat des mécaniciens de Lyon, donnant mandat à son délégué de défendre son rapport en réunion publique.

Le citoyen *Roussel*, de Paris, demande aux délégués des Bourses de se réunir. Adopté pour demain matin à huit heures.

Le citoyen *Cadenat*, de Marseille, invite les délégués à se joindre à une manifestation organisée par un groupe socialiste et qui doit avoir lieu au cimetière.

Dumortier, de Lyon, demande qu'on ouvre la séance à quatre heures pour permettre aux délégués d'y assister.

Sur une observation du citoyen *Antomarchi*, le citoyen *Dumortier* retire sa proposition.

SUITE DE LA 2e QUESTION : LA FEMME ET LES FILLES MINEURES DANS L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

Le citoyen *Ferra*, de Marseille, lit le rapport sur la femme et les filles mineures, dans l'industrie et le commerce.

Le Congrès, considérant par des raisons morales et sociales, que la place de la femme est au foyer et non à l'atelier ;

Considérant que dans la situation actuelle créée par la classe capitaliste, la femme et l'enfant sont mis en concurrence dans différents métiers avec l'homme ;

Décide que les plus grands efforts devront être faits par toutes les corporations ouvrières pour faire cesser un pareil état de choses ;

Que la femme, momentanément, ne devra être admise dans l'industrie qu'à salaire égal pour travail égal et tout autant que les professions dans lesquelles on veut l'employer ne seront ni insalubres, ni contraires à ses aptitudes ;

Que le maximum de la journée du travail soit fixé à 8 heures pour les femmes au-dessus de 18 ans et à 6 heures pour les enfants au-dessous de 14 ans, avec un repos de 2 heures pour le repas de midi et avec droit au moins à un jour de repos par semaine ;

Que le travail de nuit et les veilles sont interdites ;

Que les ateliers, usines, ouvroirs et tous autres locaux dans lesquels la femme et les filles mineures travaillent devront être régulièrements visités par des inspecteurs ouvriers élus directement par les syndicats ouvriers de la ville et payés par l'Etat, et que toute infraction, soit à la réglementation du travail, soit aux conditions hygiéniques des ateliers, soit passible de peines correctionnelles ;

Que le travail soit interdit pendant six semaines avant et six semaines après les couches avec indemnité des journées de travail par la commune ;

Que le travail confié dans les ouvroirs, couvents et prisons soit payé dans les mêmes conditions que le travail civil, ce qui rétablira l'équilibre dans le commerce et l'industrie ;

Qu'en matière d'accidents la responsabilité entière incombe aux patrons et directeurs d'industrie;

D'autre part, le Congrès, au point de vue électoral, demande que la femme, sans distinction de nationalité, soit électeur et éligible en matière de prud'homie et d'inspection des ateliers ;

Décide en outre que les enfants de veuves, les vieillards et les invalides du travail soient mis à la charge de la société.

Le citoyen *Autric*, de Marseille, dit qu'il avait demandé que l'on inscrivît la suppression du travail dans les prisons et que cette motion n'est point mentionnée dans le rapport.

Le citoyen *Cotte*, de Lyon, fait remarquer qu'il a déposé une proposition semblable et qu'elle a été renvoyée à la commission des vœux.

Le président explique que pour faire voter sur les amendements présentés, on devrait les présenter écrits sur le bureau.

Le citoyen *Roussel*, de Paris, dit que tout le monde serait partisan du travail dans les prisons ; mais il faut songer qu'il y a beaucoup de filles qui, condamnées à des peines de trois mois de prison, ne doivent pas descendre dans les mines, leur travail spécial ayant été supprimé. Il n'y a à cela qu'un remède : c'est de régler le travail fait dans les prisons pareillement à celui qui se fait en dehors.

Le citoyen *Martino*, de Marseille, tient à faire remarquer qu'il accepte toutes les conclusions du rapport, sauf le passage qui a trait à l'éligibilité des étrangers dans les conseils de prud'hommes et des syndicats.

Le citoyen *Ferra*, rapporteur, dit que pour faire les conclusions de son rapport, il n'a pas pu écouter les observations d'un syndicat qui est contraire à la majorité du Congrès.

On demande à voter par paragraphes. Cette proposition n'obtient que 17 voix. Et les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité moins deux voix.

Le président donne lecture d'une lettre émanant des Travailleurs du Livre, dans laquelle il est dit que, les trois premières questions inscrites au programme du Congrès étant terminées, ils considèrent le mandat de leur délégué comme terminé.

Une deuxième lettre émanant de la même organisation est lue, dans laquelle les délégués se déclarent heureux que le Congrès leur ait fourni l'occasion de nouer des relations sympathiques et fraternelles avec les délégués venus de tous les coins de la France.

4e QUESTION : REPRÉSENTATION DIRECTE DU PROLÉTARIAT AUX CORPS ÉLUS

L'ordre du jour appelle la discussion de la quatrième question : *Représentation directe du prolétariat dans les corps élus.*

Le citoyen *Coulet*, rapporteur, estime que les travailleurs doivent s'emparer des *pouvoirs publics*. Il n'y a pas de politique, dit-il, à faire ses affaires soi-même. Fourmies et Carmaux n'auraient pas eu lieu si le gouvernement bourgeois n'avait mis ses baïonnettes contre les travailleurs. Il lit les conclusions du rapport.

Dumortier, de Lyon, combat les conclusions du rapport. Incidemment, il fait remarquer qu'on ne devrait pas faire paraître les rapports dans la presse avant de les avoir adoptés au congrès. Il considère que la représentation directe du prolétariat aux corps élus amènera des divisions au sein des organisations ouvrières. A Lyon, il existe des divisions entre les écoles blanquiste et marxiste. Dans le syndicat des mécaniciens, on ne fait pas de politique, quoiqu'il y ait des socialistes de toutes les écoles, mais, au sein du syndicat, il ne faut pas de politique ; c'est cela qui fait que l'union existe, et que la caisse peut fournir des secours à tous les adhérents. Cependant les membres du syndicat, dans les réunions politiques, sont ennemis ; mais au sein de leur organisation, les dissentiments disparaissent. En conséquence, le citoyen *Dumortier* dépose un ordre du jour qui, considérant que la *représentation directe du prolétariat dans les corps élus* amènerait la division dans les syndicats, propose d'écarter cette question. Si le Congrès la maintenait et se prononçait en ce sens, dit-il, je crains que le syndicat des mécaniciens ne se retirât de la Fédération.

Le citoyen *Lenoir*, de Paris, déclare que, personnellement, il est opposé à cette question, mais que, ayant reçu un mandat de son syndicat, il votera pour.

Le citoyen *Roussel*, de Paris, déclare que, l'entente ne pouvant se faire en matière politique, l'on doit remettre au *Parti Ouvrier* le soin de s'occuper de cette question.

Le citoyen *Guérard*, de Paris, fait la même déclaration que celle du citoyen *Dumortier* et demande que le « Secrétariat du Travail », où toutes les écoles politiques et économiques sont représentées, organise un Congrès national, qui sera seul juge de cette question.

Le citoyen *Augros*, de Montluçon, se déclare franchement partisan de la représentation directe du prolétariat dans les corps élus. Il appartient, dit-il, aux syndicats de traiter cette question. Nous sommes tous socialistes et expropriateurs. Nous avons tous le même

but et ne sommes divisés que sur les moyens à employer. Au sein de ce Congrès, beaucoup d'élus politiques sont mandatés par les syndicats ; c'est une preuve que ces derniers font de la politique. Il faut carrément entrer dans les corps élus pour améliorer le sort des travailleurs. N'ayant rien à attendre du gouvernement actuel, il faut le remplacer par un gouvernement ouvrier. Le citoyen *Augros* termine en conjurant les délégués de voter cette question.

Le citoyen *Martino*, de Marseille, n'est pas partisan que l'on engage les syndicats dans les luttes électorales et il ne votera les conclusions du rapport qu'à cette condition.

Le citoyen *Vigne*, de Lyon, tout en étant partisan de la formation de groupes d'études sociales, dit qu'il votera contre les conclusions du rapport.

Dumortier, de Lyon, dit que le Congrès ne peut pas engager les chambres syndicales dans la voie de la politique ; on doit les laisser libres de suivre la ligne de conduite qu'il leur plaira.

Le citoyen *Collomb*, au nom de la fédération textile, dit que, le Congrès étant corporatif, on doit écarter la question politique.

Le citoyen *Roussel*, de Paris, appuie les précédents orateurs. A Paris, dit-il, il y a beaucoup de divisions, et il craint que l'élément politique ne majore l'élément économique. Laissons donc les syndicats autonomes. Et laissons à l'élément socialiste le soin de s'occuper des élections et de faire arriver les ouvriers au pouvoir.

Le président faisant remarquer qu'il est midi et qu'il y a encore sept orateurs inscrits, la séance est levée et la suite de la discussion est renvoyée à deux heures du soir.

Le Secrétaire,
Henri COMBES.

(*A suivre.*)

ÉTUDES ET CRITIQUES

Les Intellectuels à Athènes

L'histoire de la culture hellénique présente un caractère paradoxal qui serait de nature à faire douter du matérialisme historique; il semble, en effet, qu'il y aurait eu, en Grèce, une contradiction singulière entre les résultats idéologiques qui ont été transmis au monde moderne, et les tendances générales de la vie nationale ; la superstructure serait ainsi indépendante des conditions d'existence du peuple.

« Le cadre de la culture humaine, dit Renan (1), créé par la Grèce, est susceptible d'être indéfiniment élargi, mais il est complet dans ses parties. Le progrès consistera éternellement à développer ce que la Grèce a conçu, à remplir les desseins qu'elle a, si l'on peut s'exprimer ainsi, excellemment échantillonnés. » Et, d'autre part, il n'a qu'une estime très médiocre pour le peuple grec : « C'est une race superficielle, prenant la vie comme une chose sans surnaturel ni arrière-plan » (2). « Poussée à la caricature, une façon si incomplète d'entendre la vie donne, à l'époque romaine, le *græculus esuriens*, grammairien, artiste, charlatan, acrobate, médecin, amuseur du monde entier, fort analogue à l'Italien du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle; à l'époque byzantine, le théologien sophiste, faisant dégénérer la religion en subtiles disputes ; de nos jours, le Grec moderne, quelquefois vaniteux et ingrat, le *papas* orthodoxe, avec sa religion égoïste et matérielle » (3). On ne comprend pas facilement comment d'un tel milieu ait pu sortir le cadre éternel de la culture humaine.

Renan nous dit encore que la Grèce a été « incomparable dans les grands genres, tels que l'épopée, la tragédie, la poésie lyrique désintéressée » (4) ; mais il donne, en même temps, un tableau de la vie grecque qui semble bien peu capable de nous expliquer la génèse des grands genres : « Se promener dans les jardins pendant la nuit, écouter les cigales, s'asseoir au clair de la lune en jouant de la flûte, aller boire de l'eau dans la montagne... ; passer des journées à danser, à jouer avec des chèvres apprivoisées, voilà les plaisirs

---

1. — Renan, *Histoire du peuple d'Israël*, tome I, p. II.
2. — Renan, *Saint Paul*, p. 203.
3. — Renan, *op. cit.* p. 206.
4. — *Loc. cit.*

grecs, plaisirs d'une race pauvre, économe, éternellement jeune, habitant un pays charmant... La pastorale à la façon de Théocrite fut, dans les pays helléniques, une vérité; la Grèce se plut toujours à ce *petit genre* de poésie, fin et aimable, l'un des plus caractéristiques de sa littérature, miroir de sa propre vie (1). » Si la pastorale est le miroir de la vie grecque, à quoi peuvent bien correspondre les grands genres? et, surtout, comment un peuple si léger a-t-il pu donner des leçons au monde entier?

Ne faudrait-il point, pour expliquer ce paradoxe, supposer qu'il y a eu, en Grèce, deux types d'idéologie? A côté de l'idéologie supérieure, classique, qui devait dominer encore la pensée moderne, il y aurait eu une idéologie commune qui dépendrait des conditions de la vie frivole du peuple grec. Nous allons chercher à bien marquer la différence qui existe entre ces deux courants et proposer ensuite des hypothèses pour les expliquer. Je crois qu'on pourra parvenir ainsi à faire disparaître le paradoxe signalé ci-dessus (2).

I

Dans *Saint Paul*, Renan appelle la Grèce une « terre de klephtes et d'artistes (3) »; il semble bien que la plus grande partie de l'histoire grecque soit analogue à celle des tribus montagnardes de l'Albanie contemporaine; les villages sont continuellement en guerre pour des vengeances privées, des pillages de troupeaux ou des enlèvements de femmes; dans chaque village, il y a entre les familles des haines tenaces et féroces qui provoquent de temps en temps des proscriptions. Il n'y aurait donc pas d'histoire plus misérable que celle du peuple qui nous a transmis tant d'idées philosophiques sur la vie civique, sur la politique et sur les institutions. Hérodote s'est placé au point de vue de ses contemporains lorsqu'au début de son livre il cherche à rattacher les guerres médiques aux anciennes pirateries qui se produisirent entre l'Europe et l'Asie; il ne pouvait comprendre une lutte qui nous semble avoir été si considérable pour l'avenir du monde, sans la placer sur le plan des médiocres aventures dont sont coutumières les tribus de pillards.

Lorsque les écrivains grecs furent en possession d'une idéologie plus élevée, ils regardèrent l'histoire comme étant fort au dessous du niveau atteint par la pensée philosophique et ils cherchèrent à en relever la dignité par des artifices; c'est ainsi qu'ils introduisirent ces grands discours qui semblent si étranges aux modernes; chez Hérodote, les discours sont des parures littéraires, des œuvres d'imagination, des moyens d'amuser le lecteur; chez Thucydide,

---

1. — Renan, *op. cit.*, p. 204.

2. — J'ai trouvé beaucoup de lumière sur ce sujet difficile dans l'*Histoire de la littérature grecque* de MM. Alfred et Maurice Croiset et dans le dernier ouvrage publié par M. Maurice Croiset sur *Aristophane et les partis à Athènes* (Fontemoing, éditeur, 1906). Ce livre est un modèle de l'érudition telle que la comprenaient nos pères, alors que la science ne se croyait pas encore obligée d'être barbare.

3. — Renan, *op. cit.*, p. 138.

qui représente l'idéologie tout à fait supérieure des Grecs, ce sont, au jugement des meilleurs juges, des « artifices destinés à traduire, d'une manière vive et commode, les caractères d'une situation » ; la méthode de Thucydide ne différerait pas, au fond, énormément de celle qu'emploie le philosophe-historien quand il raisonne sur les événements ; la forme est seulement plus artistique (1). Polybe est le seul ancien qui ait cru pouvoir se soustraire à l'usage consacré par les plus illustres modèles ; il remplace les discours par une étude didactique des causes et des effets ; ce changement peut s'expliquer par l'insuffisance littéraire du célèbre écrivain. Les considérations contenues dans les discours ne formaient nullement un hors d'œuvre aux yeux des Grecs, mais plutôt la partie vraiment instructive du livre.

Il n'est pas inutile d'observer ici que les historiens ecclésiastiques antérieurs à la Réforme se placèrent à un point de vue analogue à celui des Grecs et pour les mêmes raisons ; l'exactitude rigoureuse des récits, qui nous semble aujourd'hui si essentielle, leur paraissait assez secondaire ; ils écrivaient surtout pour édifier ; c'était encore l'idéologie qui dominait leur conception de l'histoire. Les polémiques soulevées par la Réforme changèrent cette situation de fond en comble ; il fallut se livrer à des recherches approfondies sur les textes, parce que les dogmes dépendaient souvent du sens à attribuer à un verset ; on examina de très près les conditions dans lesquelles avaient délibéré les conciles, pour savoir si des raisons politiques n'avaient pas fait agir les Pères ; on discuta avec acharnement les actes des papes afin de diminuer le respect que les populations avaient eu pour leur autorité. C'est de ces querelles théologiques qu'est sortie l'érudition historique actuelle (2).

C'est surtout dans l'histoire des institutions que nous sommes choqués par la méthode des Grecs, qui attachait une valeur si médiocre à l'exactitude matérielle ; dominés par le désir d'enseigner des thèses politiques et morales, ils prenaient les plus grandes libertés avec la réalité, ne se gênant nullement pour la corriger quand elle n'était pas de nature à mettre suffisamment en relief certaines manières de vivre qui leur semblaient dignes d'être recommandées ; c'est ainsi que l'on a tant de peine à se faire une idée exacte des institutions de Sparte, que les philosophes ont exposées avec une liberté parfois extraordinaire. Ils croient presque tous qu'il est plus utile encore d'étudier des utopies que des constitutions existantes : « On est surpris de voir [Aristote] si fort attaché aux choses réelles, se laisser aller à bâtir de toutes pièces une Salente idéale. » Les savants modernes estiment que cette partie de sa *Politique* est la moins intéressante (3), mais il n'est pas du tout certain que ce fut l'opinion des anciens.

---

1. — A. et M. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, tome IV, pp. 144-145.

2. — Renan, *Nouvelles études d'histoire religieuse*, p. 460. La Réforme attacha une très grande importance à la discussion des origines de l'Eglise de Rome ; elle créa par là une érudition conjecturale dont le rôle fut considérable.

3. — A. et M. Croiset, tome IV, p. 729.

L'histoire grecque se prêtait facilement à la charge ; Rabelais, dans *Gargantua*, a très drôlement parodié les guerres de l'antiquité, quand il a raconté celle qui s'engagea entre Picrochole et Grandgousier à la suite de la querelle des bergers de Seuillé et des fouaciers de Lerné ; ceux-ci n'ayant pas voulu vendre des gâteaux aux bergers qui gardaient les vignes contre les oiseaux, furent battus et dévalisés. Aristophane parle des origines de la guerre du Péloponèse sur un ton tout à fait semblable : des courtisanes auraient été enlevées par des jeunes gens de Mégare, et Périclès, qui ne savait rien refuser à leur protectrice Aspasie, fit rendre un décret interdisant tout commerce avec cette ville ; là-dessus, Lacédémone prend parti pour ses alliés. « En somme, tous les motifs de guerre se réduisent à des griefs légers, insignifiants, envenimés par un orateur redoutable qui, pour un intérêt tout personnel, a su empêcher les Athéniens de voir les choses telles qu'elles étaient (1). »

C'est ce caractère de l'histoire grecque qui explique ce qu'on appelle la *comédie ancienne*, celle dans laquelle brilla à un si haut degré Aristophane. Il ne me semble pas que l'on ait toujours bien observé les raisons qui donnèrent une si grande gloire à ces farces, qui sembleraient souvent grossières au goût moderne ; d'après M. Maurice Croiset, Aristophane s'adressait aux paysans que les grandes fêtes attiraient à Athènes. « C'était le genre, dit-il, où la vieille Attique, en sa rusticité joyeuse, s'épanchait librement. La campagne, simple et moqueuse, y prenait sa revanche sur la ville et sur ceux que la ville admirait. Pour lui plaire, les poètes aussi caricaturaient sur la scène les hommes du jour..., tous ceux dont les citadins s'engouaient, mais qui semblaient prodigieusement ridicules aux braves paysans d'Athmonon ou de Chollidée. Nos campagnards n'avaient pas de plus grand plaisir que de les couvrir de leurs huées vengeresses (2). »

Nous aurions ainsi, dans le théâtre d'Aristophane, un témoignage de la lutte de l'esprit rural contre l'esprit urbain ; le poète comique aurait exprimé les sentiments de la démocratie paysanne, qui ne voyait pas l'utilité d'abandonner les traditions nationales, qui était trop occupée de son travail pour aller écouter les démagogues, qui avait l'habitude de régler ses affaires, dans des assemblées de village, de la manière la plus libre (3).

Si on admet cette manière de voir, il devient fort difficile de comprendre pourquoi les *Nuées* n'eurent pas de succès ; Aristophane fut très étonné de l'échec de son œuvre et les critiques modernes reconnaissent qu'elle est excellente : « Il était difficile d'enfermer une pensée plus sérieuse dans une série d'inventions plus amusantes. Au point de vue de l'art, sa pièce attestait un art de composition vraiment nouveau (4). » Le personnage de Socrate était au nombre de ceux qui devaient paraître parfaitement ridicules aux

---

1. — M. Croiset, *Aristophane et les partis à Athènes*, p. 91.
2. — M. Croiset, *op. cit.*, p. 11.
3. — M. Croiset, *op. cit.*, pp. 7-8.
4. — M. Croiset, *op. cit.*, p. 160.

hommes des champs, et Aristophane l'avait représenté en lutte avec un paysan de la vieille Grèce, Strépsiade, qui finissait par se venger du philosophe en mettant le feu à l'école ; n'est-ce pas le symbole de cette haine de la démocratie rurale envers les gens à la mode ? Et cependant cette pièce échoua.

On s'explique facilement l'insuccès en supposant que les véritables admirateurs d'Aristophane étaient les jeunes gens ayant une culture élevée; ceux-ci étaient grands partisans des sophistes et, parmi les disciples de Socrate, se trouvaient des hommes appartenant aux familles ennemies de la démocratie. « Il est bien certain, dit M. Maurice Croiset, qu'Aristophane, lorsqu'il composa les *Nuées*, ne se fit pas l'interprète de ceux qu'il avait pris pour alliés, l'année précédente, dans les *Cavaliers* (1). »

L'auteur que je suis dans ces études, estime qu'Aristophane, sans appartenir au parti des oligarques, était fort lié avec la jeunesse riche d'Athènes, et que ses comédies peuvent nous faire connaître le ton et le sens des conversations qui avaient lieu dans ce milieu ; là s'échangeaient des propos frondeurs et des satires personnelles ; on y accueillait avec empressement les bruits malveillants, les anecdotes scandaleuses, des faits divers qui rendaient leurs adversaires ridicules ou haïssables. « Voilà le foyer où s'alimentait la flamme brûlante de la comédie. C'est de ce feu, attisé par l'esprit attique, que jaillissaient à foison les étincelles qu'on voit encore tourbillonner dans les comédies d'Aristophane (2). »

Nous aurons à examiner de près le rôle de l'aristocratie athénienne dans la formation de cette haute idéologie, dont Aristophane est l'un des représentants incontestés ; c'est à la protection de cette aristocratie qu'est due la concentration dans Athènes d'une phalange extraordinaire de grands poètes et de philosophes. Pour peu que l'on réfléchisse aux faits que l'on peut observer journellement, il est bien difficile d'admettre que des parodies de ce genre aient pu avoir un grand succès auprès des paysans attiques ; la caricature plaît surtout aux gens qui ont une éducation très soignée, et parmi les raisons qui l'ont fait mourir en France, il faut compter certainement l'abaissement des études classiques ; la grossièreté de certaines plaisanteries ne doit pas nous conduire à supposer qu'elles s'adressaient à des rustres, car les grossièretés de Rabelais choquent d'autant moins les lecteurs qu'ils sont plus lettrés.

II

Pour bien comprendre les deux systèmes d'idées que présente la culture grecque, la meilleure méthode consiste à rechercher deux grands auteurs qui puissent être regardés comme offrant, sous la forme la plus accusée, les caractères de chacun des systèmes. Je crois qu'on ne saurait mieux choisir qu'Hérodote et Eschyle.

Le premier est un des hommes les plus foncièrement grecs que l'on puisse rencontrer : « Philosophe souriant qui s'amuse de la

1. — M. Croiset, *op. cit.*, pp. 152-153.
2. — M. Croiset, *op. cit.*, pp. 29-30.

diversité des choses ; » — « Avisé, prudent, fin, ni savant de métier, ni philosophe (1). » L'érudition moderne a reconnu que son œuvre a plus de valeur qu'on n'avait cru autrefois ; il a fait de grands efforts pour réunir beaucoup de documents ; mais il n'avait aucune défiance des récits légendaires (2) et il a recueilli des contes qui pourraient figurer dans les *Mille et une Nuits* ; ses contemporains furent probablement surtout charmés par ce qui choque actuellement les érudits. « Ses histoires sont pleines de récits épisodiques qu'on n'aurait qu'à en détacher pour en faire des nouvelles ou des petits romans... A ce moment, où le conte en prose n'existe pas encore comme genre littéraire, l'histoire en tient lieu dans une certaine mesure. Cela fait transition entre l'épopée vieillie et le roman qui qui n'est pas né encore (3). » Les Grecs ne furent pas choqués des énormes exagérations que renferme sa description de l'armée de Xerxès, parce qu'ils étaient habitués à ne pas attacher une grande valeur aux chiffres (4).

Nous avons dans Hérodote un merveilleux type du Grec ordinaire que Renan nous a décrit : il est probable que c'est à lui que fait allusion Thucydide, quand il dit que ses prédécesseurs s'étaient plutôt occupés d'amuser que d'instruire leurs lecteurs (5) ; c'est bien le caractère superficiel et aimable de la race qui domine dans l'histoire d'Hérodote.

Avec Eschyle, nous entrons sur le domaine de la plus haute idéologie classique, à tel point que l'on pourrait regarder ce poète comme une exception ; les autres auteurs empruntent aux deux courants de l'art grec, tandis qu'il semble être à peu près complètement pur de tout mélange. On ne saurait plus parler maintenant d'une conception frivole, insuffisante ou sans arrière-plan de la vie ; nous comprenons aujourd'hui beaucoup mieux Eschyle que ne l'avaient compris nos pères, parce que nous sommes devenus familiers avec des littératures qui descendent très profondément dans les mystères de la vie ; la connaissance de Shakespeare a beaucoup fait grandir Eschyle au cours du XIX^e^ siècle.

Il trouvait dans les légendes antiques la croyance aux effets désastreux que produisent les malédictions, la jalousie des dieux ou les vengeances héréditaires ; il tira de tout ce fatras mythologique une philosophie de la vie dont la grandeur n'a pas été dépassée. La grande règle qui s'impose aux hommes est de ne pas réveiller les forces mauvaises qui sommeillent, mais qui sont toujours prêtes à en précipiter les gens les plus heureux dans un abîme de malheurs ; aucune force humaine ne saurait leur résister et le moindre incident peut suffire à les réveiller ; c'est pourquoi la modération s'impose à tous et particulièrement à ceux que le succès a porté aux

1. — A. et M. Croiset, tome II, p. 585, p. 592.
2. — A. et M. Croiset, *loc. cit.*, p. 595.
3. — A. et M. Croiset, *loc. cit.*, p. 578.
4. — Curtius, *Histoire grecque*, trad. franç., tome II, p. 339.
5. — A. et M. Croiset, *loc. cit.*, p. 581.

plus hauts rangs et qui semblent être supérieurs aux conditions normales. Aristote dit qu'on ne traite dans la tragédie que les aventures des familles qui sont tombées dans le malheur plutôt par suite d'accidents que par suite de vices ou de crimes (1). C'est ce qu'on a nommé, peut-être à tort, la *fatalité*.

Par exemple, Agamemnon, rentrant victorieux de Troie, ne veut pas marcher sur les étoffes de pourpre que Clytemnestre a fait étendre sur le sol, parce qu'il a peur de faire ainsi acte de souverain barbare, de provoquer les critiques du peuple et de mécontenter les dieux : « Point de pensées d'orgueil, voilà le premier don du ciel », dit-il. Il consent à la fin à céder, mais il marche pieds nus sur la pourpre, dans l'espoir qu'il n'irritera pas ainsi les dieux. Dans *les Perses*, Eschyle explique le désastre de Xerxès par l'absence de modération : le roi n'a pas respecté les sanctuaires grecs, il n'a pas tenu compte d'anciens oracles, il a lancé un défi à Neptune en construisant un pont sur les eaux sacrées du Bosphore. « Pour peu qu'on s'y prête, le ciel est toujours prêt à agir », dit l'ombre de Darius évoquée par sa veuve.

La morale pratique des Grecs était aussi fondée sur la modération ; mais la règle commune provenait de motifs fort éloignés de ceux que fait valoir Eschyle ; pour les Grecs, la conduite morale était surtout une bonne affaire et elle n'avait d'autres principes qu'une intelligente observation de l'utilité ; Eschyle prend ses exemples hors des conditions de la vie courante, il veut démontrer que les particuliers et les Etats sont tenus d'observer la modération, parce que des êtres supérieurs ont subi d'épouvantables catastrophes, faute d'avoir été modérés. Il est probable que c'est pour cette raison qu'Aristote a écrit que la tragédie, au moyen de la terreur et de la pitié, opère la « purgation des passions » (2) ; elle fait sentir à l'homme qu'il y a un arrière-plan mystérieux beaucoup plus important que le plan visible ; elle lui prouve ainsi que la souveraineté des passions est un grand mal.

Cette préoccupation philosophique et cette méthode morale nous expliquent pourquoi la tragédie grecque n'a presque jamais abordé des sujets contemporains. Avant Hérodote, il y a eu des chants consacrés à glorifier certains hauts faits de guerres médiques ; les gens qui avaient accueilli avec tant d'enthousiasme les récits d'Hérodote, n'auraient-ils pas été heureux de voir sur la scène des drames historiques ? Eschyle s'essaya une seule fois dans ce genre ; mais on ne peut pas dire, à exactement parler, que *les Perses* soient un drame historique ; le poète se crut, en effet, obligé de transformer l'histoire en légende et de placer des faits contemporains sur le plan qui convient à la guerre de Troie ; dans ces conditions, les sujets prochains étaient plus difficiles à traiter que les sujets lointains (3). Il voulait que la tragédie présentât de ces épouvantables catastrophes, réglées par la loi de la fatalité, qui frappent les gens dépourvus de modération ; des aventures de ce genre étaient généra-

1. — Aristote, *Poétique*, XIII, 6-7.
2. — Aristote, *op. cit.* VI, 2. L'expression employée ici est de Corneille.
3. — A. et M. Croiset, tome III, p. 103-104.

lement invraisemblables quand on les donnait comme s'étant produites dans les temps voisins de ceux du spectateur; la vraisemblance n'était possible que si celui-ci avait entendu raconter, dès son enfance, les récits que le poète allait mettre en scène (1).

On a soutenu qu'Eschyle n'a pas introduit d'idées nouvelles, que ses conceptions de la vie se retrouvent dans les vieux poètes, que son mérite fut seulement de donner une expression étonnamment forte à la pensée traditionnelle (2). Ce jugement de très habiles hellénistes me semble être un peu insuffisant; je crois qu'Eschyle a, pour la première fois, dégagé une idéologie tragique, morale et religieuse, d'un mélange confus dans lequel ses prédécesseurs avaient laissé leurs notions engagées, et qu'il a eu une très claire conscience de la portée de la nouveauté de son œuvre; c'est ce qu'on nomme créer dans l'histoire de la pensée.

Les comédies d'Aristophane renferment de précieux renseignements sur le drame grec : le grand comique détestait Euripide autant que les sophistes et les démagogues. Euripide et les poètes contemporains travaillaient à ramener la légende sur le plan du roman d'aventures, faisant ainsi un travail inverse de celui qu'avait fait Eschyle pour reporter la bataille de Salamine dans le mystère des temps antiques; chez eux, on trouve des combinaisons qui conduiront à l'intrigue moderne; ils cherchent à intéresser par des reconnaissances et des coups de théâtre; la profondeur de conscience qu'on observait chez les anciens personnages a disparu; la passion devient l'objet universel des épisodes et elle gouverne souvent des êtres représentés à dessein comme malades; c'est un réalisme hardi qui a parfois scandalisé les contemporains; Sophocle disait qu'Euripide représentait les hommes comme ils sont (3). Il devenait ainsi impossible de tirer du théâtre les grandes leçons politiques et sociales qu'Eschyle lui avait demandées : les forces occultes qui guettent l'ambitieux insatiable s'atténuent dans la mesure où la fable devient plus semblable aux aventures ordinaires de la vie. En admettant que la nouvelle poésie pût encore fournir des leçons morales aux hommes pour leur conduite privée, elle ne frappait pas assez pour imposer ses leçons aux Etats, et aux yeux des anciens la grande question morale était la politique; cela paraissait surtout évident dans une démocratie.

La sophistique fut complètement sous l'influence de l'idéologie commune : la règle morale étant fondée sur l'utilité, les gens habiles étaient amenés à penser que la grande question était de se tirer d'affaire dans les circonstances difficiles, de savoir justifier toutes ses actions et d'obtenir, avec le succès matériel, l'apparence d'une bonne conduite. C'est à quoi tendaient les enseignements des sophistes. Ils montrèrent que les terreurs que mettaient en œuvre les

---

1. — A. et M. Croiset, *loc. cit.*, p. 105. — Aristote, *op. cit.*, IX, 5.

2. — A. et M. Croiset, *loc. cit.*, p. 185-187.

3. — A. et M. Croiset, *loc. cit.*, p. 314-322. On regarde Euripide comme ayant ouvert la voie à la comédie nouvelle qui s'occupe de peindre les caractères (p. 320).

tragiques, n'avaient aucune raison d'être ; ils ruinèrent la base de toute moralité chez un peuple naturellement porté à regarder la vie d'une manière superficielle ; leurs enseignements n'étant appuyés ni sur le droit ni sur la science, ils pouvaient, avec de la subtilité, arriver à prouver tout ce qui convenait à leur clientèle.

Les démagogues mettaient en pratique des idées qui étaient fort voisines de celles des sophistes ; ils disaient aux citoyens qu'ils auraient grand tort de s'arrêter à des conseils de modération qui avaient pu être bons pour la vieille Athènes, faible et pauvre, mais qui devenaient duperie pour un Etat devenu puissant. Au cours de la guerre du Péloponèse, Mytilène se souleva et ne fut soumise qu'avec beaucoup de peine ; Cléon fit voter un décret condamnant à mort tous les habitants en état de porter les armes ; le lendemain, les Athéniens furent effrayés de leur résolution ; les vieilles terreurs religieuses les tenaient encore et on vota un nouveau décret d'après lequel mille Mytiléniens seulement devaient périr. Aristophane composa à cette occasion sa comédie des *Babyloniens* qui lui valut une accusation ; Cléon prétendait qu'il avait mal parlé de la ville et outragé les magistrats dans des fêtes auxquelles assistaient des étrangers (1).

III

Les plus graves difficultés que présente l'histoire de la culture grecque, seraient bien diminuées si l'on acceptait que l'idéologie supérieure est le produit de nombreuses importations ; Athènes aurait eu le mérite, très grand d'ailleurs, d'organiser d'une manière esthétique ce qu'elle avait reçu du dehors.

Les hellénistes ont beaucoup de peine à admettre que le génie grec n'ait pas créé tout ce qu'il nous a transmis. Les antiques légendes de la Grèce étaient pleines de souvenirs relatifs aux influences asiatiques et égyptiennes ; mais on n'y attachait pas l'importance qu'elles méritent, avant que les fouilles récentes eussent fait connaître les monuments des civilisations primitives. Beaucoup de savants voudraient croire encore que le développement naturel de l'esprit grec aurait pu produire les idées qui furent exprimées dans les mystères et qui semblent bien être d'origine égyptienne (2).

Je veux seulement appeler ici l'attention sur ce fait incontestable que les *marches helléniques*, — c'est-à-dire les pays qui se trouvaient en contact étroit avec les Barbares, — ont eu une très grande part dans la civilisation grecque ; il résulte de là que les cités classiques et surtout Athènes furent des lieux où se concentrèrent les importations, plutôt que des foyers créateurs.

Il est, tout d'abord, curieux que les deux grandes épopées homériques soient venues d'Asie. L'*Iliade* primitive aurait été composée à Chios et aurait été précédée de deux étages de poèmes héroïques,

---

1. — M. Croiset, *op. cit.*, p. 55-57 et p. 78.

2. — A. et M. Croiset, tome II, p. 442, p. 447, pp. 476-477. Dans un autre sens, voir les mémoires de M. Foucart, sur les mystères d'Eleusis et le culte de Bacchus en Attique.

venant de Kymè et de Smyrne, ayant pour objet la conquête de la Troade par les Eoliens émigrant d'Europe (1). Il est bien évident que les Grecs n'ont jamais pu faire une grande expédition comme celle que suppose l'*Iliade* ; mais des tribus ont pu être obligées de s'expatrier en masse. Il serait fort invraisemblable que cette histoire poétique de la conquête éolienne n'ait pas fait d'emprunts à des épopées étrangères. Dans ces dernières années, on a soutenu que l'*Odyssée* avait largement utilisé des documents phéniciens ; cette œuvre est des plus singulières ; il serait paradoxal que des asiatiques eussent composé un poème en l'honneur de navigateurs appartenant à un type ethnique qui leur était étranger ; on regarde, en effet, Ulysse comme ayant les caractères du héros lacédémonien (2) et aussi l'*Odyssée* fut-elle, tout d'abord, bien accueillie à Sparte ; les Spartiates ressemblaient fort à beaucoup de tribus nobles de pays barbares ; il ne serait donc pas invraisemblable que le personnage d'Ulysse provînt d'un pays non grec. L'auteur a connu les contes relatifs aux Argonautes (3) et ces contes sont bien probablement asiatiques. L'épisode de Nausicaa me semble avoir eu pour origine la singulière coutume de la *sauvegarde des femmes*, que nous connaissons par les usages kabyles et qui paraît étrangère aux mœurs grecques.

L'histoire de l'art offre des renseignements encore plus précieux ; tout le monde convient que le temple ionique vient d'Asie ; mais on n'a pas encore (à ce que je crois) observé que le temple dorique vient d'Italie ; les raisons suivantes me semblent décisives en faveur de cette origine. Les colonnes grecques ne dérivent point des piliers égyptiens, comme on l'a cru quelquefois (4) ; elles furent d'abord des éléments isolés, particulièrement nobles, que l'on introduisit ensuite dans la construction des temples ; elles furent certainement imaginées à l'imitation de ces pierres sacrées que l'on couvrait quelquefois de vêtements ; en effet, les cannelures rappellent bien les tuyautages des anciennes robes de lin ; dans l'ordre ionique, la robe est longue et traînante et la colonne repose sur un tabouret et des coussins ; dans l'ordre dorique, la robe est courte et la colonne s'appuie directement sur le sol ; les anciens regardaient, non sans raison, la première forme comme féminine et la seconde comme masculine. A Poestum, nous trouvons la disposition la plus archaïque des chapiteaux doriques ; par le profil et par le décor, c'est un vase porté sur la tête et renfermant une ablation (5) ; là aussi existent des colonnes tellement galbées qu'on a pu les compa-

---

1. — A. et M. Croiset, tome I, pp. 400-404.

2. — A. et M. Croiset, *loc. cit.*, p. 369.

3. — A. et M. Croiset, *loc. cit.*, p. 297.

4. — M. Laloux regarde cette filiation comme étant peu vraisemblable (*Architecture grecque*, p. 78).

5. — Le chapiteau a un gorgerin orné de sculptures ; il y a aussi des ornements légèrement sculptés et peints sur l'échine. Ces décorations persistèrent longtemps pour les colonnes votives.— Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, tome VII, p. 434, pp. 437-439, p. 582.

rer à un sac (1) et qui rappellent évidemment les formes ovoïdes de nombreuses pierres sacrées. Il ne me paraît donc pas douteux que l'Italie a été le pays créateur de la colonne dorique.

La philosophie ne fournit pas de témoignage moins important en faveur du rôle des marches helléniques. Il me semble bien difficile de ne pas voir dans les cosmogonies de Thalès, qui fait tout venir de l'eau, une influence chaldéenne (2) ; en tout cas, ses connaissances astronomiques prouvent une influence orientale ; on doit observer que le jour où la philosophie deviendra athénienne, grâce à Socrate, elle abandonnera les spéculations cosmogoniques. En Italie, nous trouvons des écoles qui ont été surtout dominées par des préoccupations politiques : les pythagoriciens établirent des gouvernements oligarchiques, ayant à leur tête des sociétés d'initiés : l'idée d'attacher aux nombres un sens philosophique est très probablement en relation avec les diverses fonctions attribuées aux degrés hiérarchiques (3). L'impair est le déterminé, parce que dans une assemblée formée d'un nombre impair de personnes il y a toujours une majorité ; le pair est l'indéterminé, parce qu'il ne correspond pas toujours à une majorité. Les subtiles dissertations sur l'un et le multiple, auxquelles se livrèrent les éléates, proviennent de ce que les philosophes d'Italie voulaient faire triompher le Tout ou l'Etat sur l'individu, la loi immobile sur la volonté variable des particuliers.

Lorsque la ville d'Athènes devint très florissante, elle attira à elle des représentants de toutes les écoles et les philosophies voulurent être athéniennes ; c'est pourquoi, à partir de Socrate, prétendit-on faire remonter jusqu'à lui tous les systèmes.

Le rôle des marches helléniques continua encore à se faire, cependant, sentir après Socrate ; les premiers stoïciens sont d'origine asiatique (de Chypre, de Mysie, de Cilicie) et ils apportèrent des notions morales qui étaient en pleine contradiction avec les traditions grecques ; leur théorie absolue du devoir répugnait à l'esprit des Athéniens et on s'est demandé si elle ne devait pas être expliquée par des influences sémitiques (4).

Leurs grands adversaires, les épicuriens, me semblent représenter parfaitement la véritable tradition grecque et l'idéologie commune ; ils faisaient de la recherche du plaisir, la règle fondamentale de la conduite ; mais ils entendaient cette règle dans un sens bien éloigné du sens grossier qu'on lui a parfois attribué ; la modération grecque intervenait ici, et les plus grands plaisirs étaient à leurs yeux ceux que procure l'intelligence ; la débauche était à leur sens une mauvaise affaire. Ils n'avaient aucun goût pour la recherche spéculative ; ils acceptaient, sans discussion, les thèses de

---

1. — Perrot et Chipiez, *loc. cit.*, p. 430.

2. — Cependant, cela est contesté par de très savants hellénistes (A. et M. Croiset, *loc. cit.*, p. 476).

3. — Les renseignements que nous avons sur les significations attribuées aux nombres sont trop récentes, pour qu'on puisse les expliquer par les conditions de la vie pythagoricienne.

4. — A. et M. Croiset, tome V, p. 49, pp. 52-53, pp. 58-59.

leur maître ; je ne trouve pas cela aussi étonnant que le trouvent quelques savants, parce qu'il me semble que cette paresse métaphysique correspond bien au caractère frivole du peuple grec, que Renan a si bien mis en lumière. Epicure était athénien ; son école a eu une persistance extraordinaire (jusqu'au IVe siècle de notre ère), ce qui montre à quel point sa doctrine correspondait exactement aux tendances fondamentales du peuple (1).

Les historiens des institutions paraissent fort étonnés de rencontrer une évolution remarquablement rapide dans le droit grec. « Ce droit débute par les coutumes les plus grossières que les voyageurs aient décrites chez les peuplades sauvages, pour aboutir aux maximes les plus élevées dont s'enorgueillissent aujourd'hui les nations de haute culture. Son caractère le plus saillant est la rapidité de sa complète transformation », dit M. G. Glotz (2). De la fin du VIIIe siècle à la première moitié du VIe, on passe des coutumes rudimentaires aux œuvres des grands législateurs. Il y a là un phénomène d'autant plus paradoxal que le Grec était prodigieusement routinier ; mais ce paradoxe disparaît si l'on suppose que la Grèce nous fournit une concentration d'idées importées de pays fort divers.

On a souvent négligé le caractère routinier des Grecs, et on a même cru qu'ils étaient très inventifs. C'est cette routine qui permet d'expliquer seule la rapide décadence des grands genres qui semblaient devoir vivre éternellement : la tragédie s'obstina à conserver de vieux programmes qui avaient perdu tout intérêt au milieu du IVe siècle ; les personnages parlent en rhéteurs ; les tragédies sont bien faites, mais manquent d'idées (3) ; — la comédie n'était pas condamnée à s'enfermer, comme la tragédie, dans les antiques légendes ; elle se renouvela un peu et vécut un siècle de plus (4) ; mais on ne comprend guère qu'elle n'ait pas pu demeurer toujours jeune, comme cela a eu lieu durant les temps modernes ; il est probable qu'il aurait fallu modifier les conditions matérielles du spectacle, jouer dans une salle réduite, supprimer le masque ; tout cela était au-dessus de la force du génie grec ! On préférait vivre sur l'imitation que de chercher du nouveau.

Nous pouvons trouver ici une illustration intéressante d'une théorie marxiste : la routine littéraire du génie grec est en étroite relation avec la routine technologique de l'industrie antique. Nous savons aujourd'hui, par les *Etudes épigraphiques sur l'architecture grecque*, de M. Choisy, que les charpentiers athéniens étaient de véritables barbares à côté de nos charpentiers du Moyen-Age ; or, tout le monde connaît quelle importance énorme a eu l'art du bois dans l'histoire. Aux mines du Laurium, le minerai était pilé dans un mortier et ensuite passé à un moulin à bras, etc. Les historiens n'ont pas manqué d'observer que les Grecs ne purent établir chez

1. — A. et M. Croiset, *loc. cit.*, pp. 60-68.

2. — G. Glotz, *Etudes juridiques et sociales sur l'antiquité grecque*, p. 287.

3. — A. et M. Croiset, tome III, pp. 371-374.

4. — A. et M. Croiset, *loc. cit.*, p. 621.

eux de grandes industries parce qu'ils « se sont contentés d'un outillage très simple, sans même avoir l'idée de demander leur force motrice à la nature » (1). Il est, en effet, très curieux que les moteurs à vent et à eau ne doivent rien à la Grèce.

Il ne faut donc pas s'étonner si la science grecque a une histoire si pauvre ; la physique ne put jamais se constituer ; l'astronomie arriva à un certain développement parce que les observateurs du ciel disposaient d'instruments construits par des artistes et assez précis ; la mathématique dégénéra en exercices pour des oisifs curieux. La poésie avortait dans l'imitation des anciens modèles, la science avortait dans des amusements stériles.

L'architecture grecque est étonnante par le soin méticuleux avec lequel les détails sont traités et par la pauvreté des inventions d'ensemble. On peut admettre que, pour leurs temples, les Grecs se crurent obligés de respecter des formes consacrées ; mais il y avait bien d'autres monuments à élever que des temples et les Romains ont fait preuve d'un génie de combinaison bien autrement grand que leurs prédécesseurs. Lorsque le christianisme triompha et qu'il eut à résoudre de nouveaux problèmes pour ses églises, il emprunta beaucoup à l'Asie ; l'Asie demeurait jusqu'au dernier jour le réservoir où était obligé d'aller puiser le monde grec.

Ces considérations nous permettent de comprendre pourquoi « de la période homérique à la période classique se creuse [dans l'histoire des idées et des institutions grecques] un gouffre, large quelquefois de plusieurs siècles : on a beau le scruter, on n'y distingue rien ; tout y est également noir (2) ». Ce gouffre est celui de la vie grecque autonome ; les chefs-d'œuvre helléniques devaient seulement se produire lorsque des influences étrangères et très multiples auraient introduit des techniques, des institutions et des théories que les Grecs devaient s'approprier avec une habileté supérieure d'artistes, mais qui n'avaient qu'un lien assez lâche avec les conditions générales de la vie du peuple.

IV

Décrivant la situation d'Athènes au début de notre ère, Renan dit qu'elle était devenue « une ville d'université, une sorte d'Oxford, rendez-vous de la jeune noblesse, qui y répandait l'or à pleines mains... C'est le propre de la Grèce d'avoir ennobli toute chose ; même la besogne d'homme d'école devint chez elle un ministère moral ; la dignité du professeur, malgré plus d'un abus, fut une de ses créations (3) ».

On pourrait pousser beaucoup plus loin le rapprochement entre Athènes et les Universités, — en entendant ce mot au sens du Moyen-Age : une Université était autrefois un groupe d'hommes voués aux professions intellectuelles, originaires de pays divers et

1. — P. Guiraud, *Etudes économiques sur l'antiquité*, p. 60.
2. — G. Glotz, *op. cit.*, p. 285.
3. — Renan, *op. cit.*, pp. 185-187.

appelés par le consentement universel à donner des avis sur toutes les grandes questions. Athènes fut, au temps de sa splendeur, le rendez-vous des intelligences les plus vives de la Grèce, et les poètes se considérèrent comme étant les guides naturels du peuple.

Lorsque le pouvoir politique de l'Aréopage fut menacé, en 458, par les partisans de Périclès, Eschyle composa sa trilogie de l'*Oreslie* pour célébrer la gloire de cette antique institution ; « il mit en œuvre tous les moyens pour attacher de cœur ses concitoyens à la dignité sainte de l'Aréopage, comme étant une institution divine et pour leur mettre sous les yeux les conséquences d'un dérèglement néfaste ». Curtius se demande si l'influence du poète ne fut pas assez grande pour sauver en partie l'Aéropage, qui demeura comme tribunal ; mais Eschyle était tellement attaché à la tradition qu'il ne voulut pas demeurer plus longtemps dans Athènes et qu'il alla mourir en Sicile (1).

Aristophane a soutenu une lutte très ardente contre le démagogue Cléon et il a failli succomber dans les procès que celui-ci lui intenta pour se venger de ses attaques ; très souvent il écrivit pour conseiller à ses compatriotes de faire la paix avec Sparte ; il me semble que l'on n'a pas assez fait attention aux conseils que renferme la comédie des *Grenouilles*, représentée en 405, c'est-à-dire très peu de temps avant les désastres qui mirent fin à la guerre du Péloponèse ; je crois que ces conseils sont de nature à nous bien montrer le rôle que s'attribuaient les poètes. Durant les années précédentes, les Athéniens avaient fait face aux plus graves difficultés ; mais le succès ne devait pas répondre à leurs peines, parce qu'il aurait fallu « mettre au service de cette politique une continuité d'efforts et de sacrifices qui supposait un dévouement absolu et constant de tous les citoyens à la chose publique. Ce dévouement était justement ce qui manquait. Dans l'assemblée, aux jours de péril exceptionnel, les plus énergiques ou les plus violents entraînaient les autres... C'étaient, en quelque sorte, les convulsions du patriotisme (2). » Le poète met dans la bouche du vieil Eschyle des paroles qui ressemblent fort aux reproches que les orateurs patriotes adresseront aux Athéniens au temps de Philippe : ils ne parviendront pas à leur faire prendre des résolutions constantes pour sauver le pays menacé.

Grâce à cette action des poètes, il se produisit à Athènes un phénomène tout à fait extraordinaire ; il y eut, pendant un certain temps, un parti conservateur, tandis que, dans presque toutes les cités antiques, il n'y avait que des factions se disputant le pouvoir avec fureur, en vue d'en exploiter les avantages. — On rencontrait à Athènes, comme partout, des représentants de grandes familles qui profitaient du prestige de leur race pour se mettre à la tête du parti des pauvres, et qui arrivaient ainsi à jouir d'une autorité presque souveraine ; tel fut le cas de Périclès. — Il y eut aussi des aristocrates qui rêvèrent un gouvernement oligarchique, qui aurait mis la cité à la discrétion d'un groupe de quelques hommes puissants ;

---

1. — Curtius, *loc. cit.*, p. 594 ; cf. pp. 419-420.
2. — M. Croiset, *op. cit.*, p. 250.

nous avons un témoignage de cet état d'esprit dans le traité anonyme de la *République des Athéniens*, longtemps attribué à Xénophon : « L'auteur est un aristocrate hautain et intransigeant, qui se propose de dissiper, par son âpre logique, ce qu'il considère comme les illusions des modérés de son parti. A ceux qui admettaient que la démocratie athénienne pouvait être réformée, il oppose la négation la plus décidée (1). » On a souvent confondu, bien à tort, les oligarques avec les conservateurs dont Aristide, Cimon et Thucydide l'ancien sont les représentants les plus illustres.

Il ne faut pas croire que ces conservateurs fussent aveuglément attachés aux vieux usages ; nous savons, au contraire, qu'Aristide, vers 478, prit l'initiative d'une réforme de la constitution en vue de rendre toutes les charges accessibles aux citoyens de toutes les classes. Je crois qu'il faut voir là moins une concession faite aux idées nouvelles d'égalité par des aristocrates intelligents (2), que le désir de faire disparaître les causes de conflits et d'anarchie que l'on retrouve encore aujourd'hui dans presque toutes les tribus ayant conservé les très anciens usages (et notamment chez les Kabyles) ; on pouvait espérer noyer les querelles des factieux dans la démocratie pour assurer à la cité une grande politique extérieure. Nous voyons, à l'heure actuelle, dans l'Autriche demeurée à demi féodale l'empereur imposer de grandes réformes électorales dans l'espoir de renforcer l'Etat. Aristophane ne semble point, non plus, avoir partagé les opinions des oligarques qui voulaient renverser la constitution démocratique ; M. Maurice Croiset estime qu'il était un partisan de la vieille démocratie athénienne, et qu'il en voulait seulement corriger les abus (3).

Les grandes familles historiques étaient heureuses d'applaudir des poètes qui, en chantant les temps des héros, jetaient de la gloire sur leurs origines et ajoutaient au respect que le peuple avait déjà pour elles. Il était donc naturel qu'il se formât une alliance entre les aristocrates conservateurs et les représentants de la haute idéologie, soit que ceux-ci fussent venus de l'étranger, soit qu'ils eussent, comme Eschyle, tiré un parti nouveau des fonds apportés de l'étranger. C'est cet accord qui nous permet de comprendre le programme politique que nous voyons appliquer par Aristide et par Cimon, le fils de Miltiade.

La politique conservatrice comportait, tout d'abord, le maintien de bonnes relations avec Sparte, non seulement parce que c'était le moyen d'assurer la paix en Grèce, mais encore parce que l'on considérait les Spartiates comme les représentants authentiques des plus anciennes traditions grecques. La littérature classique a toujours été favorable à Sparte à cause de cela, et parfois même en dénaturant gravement la réalité : elle tint toujours en effet, par des liens étroits, à la haute idéologie adoptée par les conservateurs. — Aristide et Cimon voulaient « qu'Athènes, par sa prudence et sa modé-

1. — M. Croiset, *op. cit.*, p. 27.
2. — Curtius, *loc. cit.*, pp. 358-359.
3. — M. Croiset, *op. cit.*, pp. 139-140.

ration, acquît la confiance des autres Etats, exerçât une influence morale et dissipât de cette façon les dissentiments qui existaient entre eux (1) ». — Aristide avait, vers 476, réussi à assurer à ses compatriotes la direction des forces grecques coalisées par la continuation de la guerre contre les Perses ; quelques hommes politiques, comme Thémistocle, pensaient qu'il fallait soumettre les îles à la domination athénienne, tandis que les conservateurs firent décider qu'il y aurait seulement une confédération dont le siège serait à Délos et qui entretiendrait une grande flotte au moyen de contributions consenties par les alliés (2). Peu à peu cette constitution libre devait se transformer en un *protectoral* de plus en plus exigeant. — Toute cette politique tendait à un seul grand but : poursuivre sans fin la lutte contre les Barbares ; Cimon avait pour devise : « Paix entre frères, guerre contre les Barbares. »

Curtius dit que la « maison (de Cimon) devait être une maison hellénique ; et que c'est pour cela qu'il attachait une grande importance à l'entretien de liens d'hospitalité avec les Etats les plus considérables de la Grèce et à la défense de leurs intérêts à Athènes (3). » Les conservateurs représentaient donc, en dernière analyse, le sentiment de la mission hellénique : conquérir l'Asie à la civilisation grecque, grâce à une union de toutes les cités. Cette mission était naturellement de nature à plaire beaucoup à tous les hommes que la gloire et la richesse d'Athènes attiraient. « La poésie, l'éloquence, la philosophie, la haute culture en général, dit M. Maurice Croiset (4), se rattachaient par leur histoire à diverses parties de la Grèce et s'adressaient à tous les Grecs. Pendant la guerre du Péloponèse même, nous voyons Athènes visitée par des penseurs, des artistes, des novateurs en tous genres, qui devaient naturellement faire sentir, dans les cercles qu'ils fréquentaient, la communauté profonde de l'idéal intellectuel et moral des Grecs. » Aristophane avait à un haut degré le « sentiment hellénique », qui était, à la fois, celui des conservateurs et celui des représentants de la haute idéologie.

Le programme du parti conservateur nous intéresse donc surtout par les *caractères intellectuels et nationalistes* qu'il présente ; ce n'est pas la seule fois que l'histoire montrera cet assemblage de ces deux caractères. Les conservateurs athéniens avaient donné à leur parti un véritable but *impérialiste*, puisqu'ils voulaient étendre toujours davantage les conquêtes sur des peuples riches, faibles militairement et à civilisation dégénérée ; la guerre contre l'Asie devait fournir beaucoup de ressources aux vainqueurs et aurait permis, sans doute, de donner de beaux établissements en Asie aux excédents de la population. Peut-être bien Cimon a-t-il tracé à toutes les aristocraties qui veulent durer, le plan qu'elles devraient suivre.

---

1. — Curtius, *loc. cit.*, p. 404.
2. — Curtius, *loc. cit.*, pp. 368-373.
3. — Curtius, *loc. cit.*, p. 404.
4. — M. Croiset, *op. cit.*, pp. 226-227.

Cimon mourut en 449 pendant qu'il dirigeait une expédition contre Chypre ; sa mort fut le signal d'un changement radical dans la politique athénienne ; Périclès était déjà très puissant à cette époque et il concevait la direction de l'Etat sous une forme tout autre que son rival. Déjà on avait pris une résolution qui devait changer toute l'orientation de la vie grecque ; on avait, entre 460 et 454, transporté à Athènes le trésor fédéral de Délos ; les contributions des alliés allaient ainsi devenir des impôts payés à une métropole (1), car Athènes se considèrera désormais comme étant propriétaire des richesses qu'on avait réunies pour faire la guerre nationale. Périclès se montra encore modéré dans la politique qu'il conseilla envers les anciens alliés ; mais il travailla cependant à les faire passer, de plus en plus, au rang de protégés, ou même de sujets (2) ; les colonies envoyées dans diverses contrées de la Grèce soulevèrent beaucoup de haines (3).

Périclès fit adopter l'idée d'employer pour les intérêts purement athéniens le trésor de guerre ; et, par une singulière ironie des choses qui montre bien qu'il représentait l'idéologie commune, il proposa d'appliquer, tout d'abord, les ressources militaires aux fêtes destinées à amuser le peuple. Ce fut par ce moyen surtout qu'il se concilia les classes pauvres et qu'il put battre en brèche efficacement les conservateurs (4) ; plus tard, on imagina d'établir des rémunérations pour les fonctions judiciaires exercées par des corps très nombreux de citoyens, ce qui était contraire aux idées traditionnelles de la Grèce, mais ce qui semble avoir été considéré tout d'abord comme légitimé par l'analogie avec la solde militaire ; on multiplia les occupations des juges, en forçant les alliés à venir faire juger leurs causes devant les tribunaux athéniens (5). Il est probable que cette extension des compétences eut aussi pour résultat de faire arriver beaucoup d'argent entre les mains des orateurs renommés.

Quand ces principes eurent reçu leur complet développement, l'Etat offrit aux ambitieux et aux cupides une proie plus désirable qu'autrefois et la démagogie prit tout son essor. Après la mort de Périclès, on montra moins de prudence que lui ; on chercha à accroître les ressources du trésor et les alliés furent opprimés sans merci. Dans le discours que Cléon aurait prononcé d'après Thucydide sur l'affaire de Mytilène, cet orateur populaire « pose en principe que la souveraineté d'Athènes sur ses alliés est une tyrannie, c'est-à-dire un pouvoir absolu et imposé ; cette souveraineté doit

---

1. — Curtius, *loc. cit.*, pp. 424-427.

2. — Il prétendait « qu'il ne fallait avoir aucun égard pour l'indépendance apparente de petits Etats » (Curtius, *loc. cit.*, pp. 516-519).

3. — Curtius, *loc. cit.*, p. 543.

4. — Curtius, *loc. cit.*, p. 409 et p. 490.

5. — Curtius, *loc. cit.*, pp. 491-499. M. Maurice Croiset dit que les tribunaux athéniens étaient « soupçonneux et durs envers les riches, tyranniques à l'égard des alliés, toujours prêts à écouter les dénonciateurs, pleins de sympathie pour les accusateurs de profession, qui, en multipliant les procès, assuraient aux juges des occasions de siéger » (*op. cit.*, p. 164).

donc se maintenir par le moyen qui est propre aux tyrannies, c'est-à-dire par la terreur et par la force » (1). Cléon ne faisait que tirer du système de Périclès les conséquences naturelles qu'il devait produire.

Ce n'avait pas été, sans quelque peine, que Périclès était parvenu à faire triompher son principe démagogique ; après la mort de Cimon, Thucydide avait résisté énergiquement au nom des principes conservateurs : « Il ne pouvait abandonner cette idée que la lutte en commun contre les Perses était la condition du développement normal pour le peuple hellénique. Mais ce qu'il pouvait le moins accorder, c'était que l'argent amassé pour soutenir la lutte nationale contre les Barbares fût dépensé en temps de paix et pour n'importe quel motif.... Il manifesta ouvertement ses regrets de ce qu'Athènes eût perdu sa bonne renommée ; l'Etat qui parlait toujours de liberté, était détesté comme un tyran partout où il avait étendu sa puissance (2) ». Il finit par être exilé et Périclès put employer comme il l'entendait les ressources des alliés à faire prospérer sa ville.

La paix avec la Perse fut la conséquence de cette politique ; Périclès essaya de faire conclure un traité avec le grand roi ; mais il ne semble pas qu'il soit arrivé à son but ; cependant, en pratique, tout se passa comme si un accord était intervenu. « Les Athéniens abandonnèrent leurs entreprises hostiles et les Perses se tinrent loin du domaine de la confédération attique... La situation respective des deux puissances, telle que l'avaient faite les victoires de Cimon, fut tacitement reconnue (3). »

V

L'existence d'un parti conservateur à Athènes n'avait été qu'un accident ; il ne semble pas que ce parti ait survécu à l'exil de Thucydide (en 443). A partir de ce moment, nous voyons la jeunesse aristocratique, continuer à avoir des relations très étroites avec les Intellectuels, mais elle ne s'enthousiasme plus autant pour les vieux poètes ; elle est surtout préoccupée des sophistes ; si elle admire encore les grands auteurs nationaux, c'est parce qu'elle trouve chez eux des textes qui flattent son orgueil. La littérature ne suivit pas tout de suite l'histoire politique ; ses anciens thèmes demeurèrent longtemps, plus ou moins mêlés à de nouveaux thèmes d'un caractout différent.

Le côté traditionnaliste de l'ancienne idéologie s'efface complètement et cela n'est pas sans étonner M. Maurice Croiset. « C'était parmi les classes supérieures que se rencontraient surtout les adeptes de la rhétorique, les esprits forts, les raisonneurs qui cherchaient le pourquoi et le comment des choses, au risque d'ébranler

1. — M. Croiset, *op. cit.*, p. 57.

2. — Curtius, *loc. cit.*, p. 455. Il ne s'agit pas ici de Thucydide l'historien, qui appartenait à la famille de Miltiade et se rattache aussi à la classe qui avait adopté l'idéologie supérieure.

3. — Curtius, *loc. cit.*, p. 454.

et de détruire les vieilles croyances religieuses et sociales... Si l'enseignement sophistique trouvait faveur dans l'aristocratie surtout, on ne peut méconnaître qu'il tendait directement à ruiner les principes sans lesquels elle ne pouvait subsister. L'influence d'une aristocratie tient nécessairement à un respect instinctif de la tradition. Tout ce qui ébranle celle-ci, la menace directement. Vérité très évidente pour nous, dont les oligarques ambitieux du v^e^ siècle ne semblent pas s'être avisés le moins du monde (1) ».

L'habile helléniste confond, comme le font si souvent les théoriciens modernes, l'oligarchie avec la noblesse historique. Les oligarques athéniens avaient les mêmes ambitions, les mêmes vices, le même cynisme que leurs ennemis les démagogues ; le trésor public était l'objet des convoitises des uns et des autres ; l'emploi de la force convenait également aux deux parties ; la politique nationaliste d'Aristide et de Cimon leur était indifférente. Les oligarques se montrèrent même d'ordinaire moins scrupuleux que leurs adversaires, parce que ceux-ci étaient obligés de compter avec les superstitions populaires qui avaient gardé une grande valeur à Athènes ; quant à eux, ils n'avaient aucune superstition et ne croyaient qu'au seul rôle de la force.

On a des fragments de deux tragédies composées par Critias, qui fut disciple de Socrate et l'un des Trente tyrans ; dans *Sisyphe*, il y a des déclarations si empreintes d'athéisme, qu'on a supposé que cette pièce fut seulement composée pour la lecture ; il semble que le peuple ne l'aurait pas supportée au théâtre (2). On s'est demandé si Aristophane n'aurait pas versé, lui aussi, dans cette ornière de la libre pensée sophistique (3) ; il est certain que celui-ci en prend souvent à son aise avec la mythologie ; mais je crois que l'on a souvent mal compris la position du poète. Il ne manquait pas de catholiques, il y a trente ans encore, pour regarder l'apparition de la Salette comme une fumisterie, et il y en a beaucoup qui ne peuvent s'empêcher de rire des miracles que le *Pèlerin* rapporte à l'intervention de saint Antoine de Padoue ; au xviii^e^ siècle, les jansénistes n'avaient pas assez de moquerie pour les admirateurs des révélations de Marie Alacoque sur le Sacré-Cœur, auxquels ils donnaient le nom burlesque de *cordicoles*. Mais tout cela ne pourrait être cité comme des marques d'incrédulité ; il est toujours fort délicat de séparer ce qui est regardé comme religion de ce qui est regardé comme superstition dans un temps éloigné de nous ; cependant, je crois que les plaisanteries d'Aristophane s'adressent aux dévotions qui n'étaient pas encore incorporées dans la tradition hellénique et qu'ainsi il se montrait, une fois de plus, nationaliste (4).

Le maintien des bons rapports avec Sparte était, je l'ai dit, une des parties les plus essentielles du programme conservateur ;

---

1. — M. Croiset, *op. cit.*, pp. 152-153.
2. — A. et M. Croiset, tome III, pp. 369-370.
3. — A. et M. Croiset, *loc. cit.*, p. 530.
4. — J'ai émis cette hypothèse il y a bientôt vingt ans dans le *Procès de Socrate*.

mais il n'était pas facile d'entretenir de tels rapports avec une ville dont les historiens ont si souvent dénoncé la politique égoïste, peu patriotique (1) et surtout fort inintelligente. On pourrait multiplier des exemples de cette inintelligence : c'est ainsi que Sparte ruina le parti de Cimon en congédiant l'armée qu'Athènes lui avait envoyée, à sa demande, pour réduire les révoltés du mont Ithôme en 461 (2) ; — après la bataille de Tanagra, les Spartiates vainqueurs battent en retraite, ils « ne faisaient jamais rien qu'à demi », au lieu d'assurer aux Thébains tout le fruit de la victoire commune (3) ; — parlant de Sparte, au début de la guerre du Péloponèse, Curtius dit qu'elle « ne savait plus suivre une politique raisonnable et ferme » (4) ; mais elle ne l'avait jamais su. Sparte demeurait un village archaïque, capable de quelques efforts énergiques, mais n'ayant aucune idée générale ; quelque chose comme un village kabyle ou albanais (5).

Les Spartiates étaient condamnés à vivre sous le régime des querelles archaïques, faute d'une culture suffisante, et ils avaient, maintes fois, prouvé qu'ils ne possédaient guère le sentiment de la mission hellénique. Et comment auraient-ils pu l'acquérir ? L'expérience de tous les temps montre que l'idée de mission ne se produit que sous l'influence d'une haute littérature et ainsi l'aristocratie athénienne était presque le seul groupe qui pût comprendre la mission hellénique. Nous avons, dans cette histoire des partis grecs, un bien remarquable exemple de l'énorme distance qui sépare souvent la légende et la réalité ; les temps primitifs des Grecs, dont Sparte continuait les mœurs, n'avaient été admirables que grâce aux déformations que les grands poètes avaient fait subir à l'histoire ; la conduite des Spartiates était de nature à rendre fort douteuses ces traditions merveilleuses dont les conservateurs voulaient assurer le maintien. L'admiration que les conservateurs avaient pour Sparte, contribua beaucoup, sans doute, à diminuer l'influence qu'auraient pu avoir sur le peuple les poètes qui célébraient la tradition hellénique.

Il est fort probable que l'ardeur avec laquelle les démagogues s'opposaient à la paix, tenait à ce que l'on soupçonnait les oligarques de vouloir s'appuyer sur Sparte pour renverser l'ancienne constitution. Dans beaucoup de cités, les oligarques parvinrent, en effet, au pouvoir au moyen des Spartiates et les Trente tyrans ne prati-

---

1. — Les Spartiates invoquèrent deux fois des prétextes religieux pour ne pas marcher en temps opportun contre les Perses, d'abord au moment de Marathon, puis quand il fallut défendre les Thermopyles où l'on n'envoya que 300 hommes (Curtius, *loc. cit.*, p. 253 et p. 304). Ils n'avaient pas voulu aider les Ioniens d'Asie (p. 150 et p. 290).

2. — Curtius, *loc. cit.* p. 412.

3. — Curtius, *loc. cit.* p. 435,

4. — Curtius, tome III, p. 24.

5. — Les Kabyles ne voulurent pas écouter Abd-el-Kader quand il essaya de les amener à reconnaître son autorité en 1839 ; tout ce qui se passait en dehors de leurs vallées était pour eux sans intérêt, et ils ne voulaient rien abandonner de leur indépendance antique (Daumas et Farbar, *La Grande Kabylie*, pp. 191-197 et pp. 202-203).

quèrent pas une autre politique. Aristophane n'appartenait nullement au parti oligarchique ; c'est ce que M. Maurice Croiset démontre d'une manière évidente en s'appuyant sur la comédie de *Lysistrata*, qui fut jouée en l'an 411, au moment où les adversaires de la démocratie devenaient puissants (1). Cet exemple nous montre bien quelle différence profonde existait entre les raisons qui faisaient admirer Sparte aux oligarques et aux poètes ayant maintenu la tradition de l'ancien parti conservateur. Ceux-ci raisonnaient sur une Sparte idéale, tandis que les oligarques traitaient avec la Sparte réelle qui ne rappelait guère l'image que s'en faisaient les plus illustres écrivains d'Athènes.

L'alliance des Intellectuels et des grandes familles devenues oligarchiques fut assez générale ; c'est ce qui nous explique pourquoi la littérature grecque est d'ordinaire si peu favorable aux institutions athéniennes ; mais cette alliance n'alla point jusqu'à entraîner les grands génies qui avaient créé l'idéologie supérieure, adoptée jadis par les conservateurs comme principe de leur politique.

Je crois que c'est en tenant compte de ce fait que l'on peut comprendre la transformation que subit le génie d'Aristophane après la chute des Trente tyrans ; il abandonna la comédie politique : les explications qu'on a données sont fort insuffisantes. On a supposé que des lois avaient réprimé l'audace des poètes, que l'esprit public s'était apaisé, que, la vie urbaine étant devenue prédominante, la grossièreté des plaisanteries anciennes aurait déplu, etc. (2). M. Maurice Croiset dit qu'il n'y avait plus, à proprement parler, de partis à Athènes : « Les idées de réformes constitutionnelles n'avaient place désormais que dans les discussions des philosophes. Au théâtre elles auraient paru ridicules ou n'auraient pas été acceptées » (3). Il n'y a pas grand chose à ajouter pour arriver à l'opinion qui me semble être la plus vraisemblable : l'aventure des Trente tyrans montra aux hommes qui représentaient l'idéologie supérieure, qu'ils ne pouvaient plus marcher avec une noblesse qui avait abandonné les idées conservatrices. Aristophane se livrera maintenant à des fantaisies mythologiques et sociales.

Ainsi l'histoire d'Aristophane nous permet de suivre la décadence du plus noble mouvement d'idées qui ait jamais existé dans le monde ; nous voyons combien fut impuissante l'idéologie supérieure pour guider une classe qui l'avait cependant adoptée pendant quelque temps. Cette impuissance d'un nationalisme intellectualiste est une des plus utiles leçons que peut donner l'histoire ; le grand programme des poètes ne put tenir contre les intérêts immédiats.

Lorsqu'il n'y eut plus d'esprit conservateur, il se produisit une rapide décadence dans la culture hellénique ; l'idéologie supérieure avait, dès lors, perdu ses bases historiques, et ainsi nous pouvons comprendre pourquoi cette flamme du génie grec a si peu duré ;

---

1. — M. Croiset, *op. cit.* pp. 220-224.
2. — A. et M. Croiset, *loc. cit.* pp. 583-584.
3. — M. Croiset, *op. cit.* pp. 271-272.

les grands genres ne disparurent pas complètement, mais ils furent, de plus en plus, traités par de simples gens de lettres, plus soucieux d'un art académique que de pensées. L'idéologie commune profita des modèles qu'elle avait sous les yeux pour produire des œuvres intéressantes, mais qui n'étaient pas destinées à donner à la Grèce une place très considérable dans l'histoire des idées ; désormais, c'est le fond frivole du caractère hellénique décrit par Renan qui apparaîtra dans l'art grec. On pourrait cependant objecter que la philosophie devait avoir encore de beaux jours ; mais on sait que le propre de la philosophie est de venir le plus souvent à contre temps : il n'y a pas de produit plus artificiel de l'esprit que celui-là.

Le paradoxe, dont nous cherchions l'explication, ne nous apparaît plus comme insoluble ; il avait existé pendant assez longtemps un accord entre l'idéologie supérieure et les conditions d'existence d'une classe à Athènes pour que la superstructure portât sur une base réelle, comme le demande le matérialisme historique. Nous voyons, par l'exemple d'Aristophane, que cette idéologie survécut à ses bases sociales et que des hommes de génie eurent besoin de l'expérience d'une épouvantable catastrophe nationale pour s'apercevoir qu'ils s'agitaient dans le vide. Avertissement salutaire pour les philosophes qui voudraient conduire le monde moderne !

Observons, en terminant, que l'idéologie commune prit en Grèce une forme particulièrement intéressante à étudier pour le philosophe-historien. La sophistique avait été importée des marches helléniques comme presque tous les éléments de la culture grecque, mais elle devait avoir un succès beaucoup plus durable que les autres, parce qu'elle correspondait, d'une manière parfaite, aux conditions de la vie commune, si bien qu'on a fini par regarder la sophistique comme étant le produit le plus naturel de la Grèce.

Si les grands poètes n'ont pu imprimer aux cours de l'histoire une direction conforme à leurs idées, on ne saurait dire que toute idéologie soit impuissante ; la sophistique paraît avoir contribué, pour beaucoup, à accélérer la décadence d'Athènes ; si dans une assez large mesure Démosthène se fait l'écho des vieux programmes nationalistes, son adversaire, Eschine, est, sans contestation, un des plus remarquables élèves de la sophistique. Il semblerait donc que les Intellectuels auraient beaucoup plus d'efficacité pour le mal que pour le bien ; on pourrait trouver dans beaucoup d'autres histoires des vérifications de cette sorte de loi, et l'effroyable abus de sophismes qui ont corrompu le socialisme n'est pas un des moindres exemples que l'on puisse proposer, pour montrer le danger des professionnels de l'Intelligence.

Georges Sorel.

REVUE DES LIVRES

Les Associations de fonctionnaires, par M. Jeanneney

(*Paris*, *Hachette*, in-16, 3 fr. 50, 1908)

M. Jeanneney publie en volume son intéressant rapport sur les *Associations de fonctionnaires*. Ses remarques confirment une fois de plus nos critiques du parlementarisme et de la démocratie. Nous avons dit souvent, dans cette Revue, que les politiciens ne se préoccupent que des questions de partis et nullement de questions de droit. Comment pourrait-il en être autrement ? Le droit exclut la fantaisie, les abus, l'arbitraire ; le droit est quelque chose de positif, de solide, de résistant, qui gênerait les politiciens dans leurs multiples combinaisons.

M. Jeanneney observe que les gouvernements sont plus « *préoccupés par l'attitude parlementaire à prendre que par la doctrine juridique à faire observer.* » Il ajoute : « De loi générale fixant l'état des fonctionnaires, il n'en existe aucune, chez nous. Aucune disposition spéciale ne vise non plus leurs droits, pour ce qui concerne l'association ; tout au plus, le cas des médecins constitués en associations syndicales a-t-il été envisagé dans leurs rapports avec l'Etat, les départements et les communes. Au jour le jour, vaille que vaille, chaque gouvernement a, d'après ses tendances propres, réglé ses rapports avec les associations naissantes, sans doctrine positive » (6, 7 et 8).

Tout cela est parfaitement exact. Mais ce n'est pas tout. Au sujet des associations de fonctionnaires, au sujet des instituteurs, notamment, M. Jeanneney signale ce qu'il appelle les « inconséquences » gouvernementales, et donne de piquants détails. « Le 25 février 1905, dit-il, M. le Préfet du Var et M. l'Inspecteur d'Académie assistaient au banquet donné par le jeune Syndicat des instituteurs du Var, et levaient leur verre à son succès. Mais, le 31 mai, dans une lettre au président du Syndicat, M. le Ministre du Commerce déniait nettement que ce syndicat fût légal et qu'aucune autorisation ministérielle lui pût être valablement donnée. Cette lettre se terminait ainsi : « Dans ces conditions, je ne puis que vous engager à placer votre association sous le couvert des dispositions de la loi du 1er juillet qui vous est applicable et confère également, après accomplissement des formalités prévues à l'article 5, la personnalité civile. » Bien plus : « Des avis du même genre, ajoute M. Jeanneney, furent envoyés par M. le

Ministre de l'Instruction publique à la Section morbihannaise de l'*Emancipation* (27 février 1905), à l'Amicale des Bouches-du-Rhône (27 juin), et à l'Union des instituteurs publics de la Seine (janvier). Puis, en octobre 1905, quand la section mère de l'*Emancipation* déposa à la préfecture de la Seine les statuts d'un syndicat, des poursuites correctionnelles furent introduites contre ses quarante administrateurs. La citation devant la 9e Chambre portait qu'ils devaient s'entendre condamner aux peines prévues par l'article 9 de la loi du 21 mars 1884, entendre, en outre, prononcer la dissolution du Syndicat.

Telle est la justice gouvernementale. Tels sont les verdicts que l'on rend, au nom du « peuple souverain ». Il n'y a pas plus de justice dans l'Etat que dans l'Eglise. Ce n'est plus, comme disait Proudhon, la voix de l'ange qui commande au peuple, ce n'est plus l'Eternel qui ordonne, punit et récompense, ce sont les politiciens ! Ils prêchent la liberté, la justice, l'égalité ; ils invoquent, à tout propos, la souveraineté nationale et l'intérêt général, et c'est au nom de ces belles choses qu'ils exigent des travailleurs l'obéissance la plus absolue et l'humilité la plus parfaite. Leur tyrannie est plus effroyable que celle de l'Eglise. Les intérêts des politiciens, en effet, varient d'un jour à l'autre et tout est subordonné aux intérêts, aux satisfactions personnelles de ces messieurs. Les factions se disputent le pouvoir ; elles y accèdent par la surenchère démagogique et s'y maintiennent par des coups de force et par l'arbitraire le plus odieux. Aussi, les politiciens, ne s'occupent guère que de passionner, d'exciter, de mystifier les foules. Ils donnent aujourd'hui pour reprendre demain. Ils récompensent, châtient, emprisonnent, fusillent au gré de leurs appétits, de leurs intérêts. M. Jeanneney est un démocrate, un étatiste, qui montre un grand respect pour la souveraineté nationale. L'article 4 de son amendement au projet de loi sur les associations de fonctionnaires porte que « les associations et syndicats ne peuvent soit se fédérer entre eux, soit s'affilier à d'autres associations ou syndicats que moyennant une autorisation préalable et toujours révocable du ministre compétent ».

M. Jeanneney est partisan de l'arbitrage obligatoire et il prétend que « dans les services publics et dans les établissements industriels de l'Etat, la grève ou cessation concertée du travail est, *ipso facto*, une rupture du contrat de travail » qui doit donner lieu à « révocation ».

Dans l'article 8 de son amendement, il propose d'étendre ces dispositions au personnel des services publics régis par les départements et les communes.

M. Jeanneney ne considère pas l'Etat industriel comme un patron ordinaire, ni le salarié de l'Etat comme un ouvrier ordinaire. Sur ce point, il reprend à son compte des arguments bien connus. Les fonctionnaires, dit-il, « gardent à peu près seuls l'avantage d'être à l'abri

des crises économiques et d'avoir un patron, l'Etat, dont l'intérêt ne contredit pas le leur ». Cet avantage « justifie, à cette heure, certaines restrictions à la liberté générale (telle l'interdiction de faire le commerce) auxquelles le fonctionnaire est souvent soumis. Il justifierait, sans doute partiellement, ajoute M. Jeanneney, la restriction au droit d'association que projette la loi en préparation (p. 105) ». M. Jeanneney rabat, lui aussi, la question du droit syndical sur le plan de l'intérêt matériel et corporatif. Il voudrait bien régler les conditions de recrutement, d'avancement, le régime disciplinaire des fonctionnaires et prémunir les titulaires des emplois publics contre l'arbitraire des règlements et de ceux qui les appliquent. M. Jeanneney proteste avec raison contre le favoritisme, mais les atteintes à la liberté de conscience, à la liberté d'opinion des salariés de l'Etat, mais le despotisme féroce des politiciens ne paraissent pas le préoccuper beaucoup.

Nous ne croyons pas au dogme de la *Souveraineté nationale* ; nous n'avons aucune confiance en ceux qui légifèrent au nom du peuple ; la volonté générale, collective, la volonté de la majorité, ne nous disent rien qui vaille.

Pour nous, chaque producteur doit transiger directement, personnellement, sur ses intérêts. Les rapports de subordination politique, les rapports de gouvernants à gouvernés, c'est-à-dire l'autorité discrétionnaire, la raison d'Etat, l'intérêt de parti d'une part, et la servitude, de l'autre, doivent disparaître. Il ne doit exister, entre l'Etat et ses employés, qu'un simple échange de services. Reprenant une des thèses principales de Proudhon, nous opposons l'idée économique à l'idée politique, la production au gouvernement ; nous voulons que l'institution politique se dissolve dans l'organisme industriel. Nous disons que les travailleurs seuls ont des droits. Quant aux politiciens, aux pêcheurs en eau trouble, aux mercantis, aux mystificateurs, aux démagogues, qui prêchent, légifèrent et condamnent au nom de l'Etat et veulent que nous nous inclinions devant leur sagesse, leur savoir et leur compétence, ils doivent disparaître. En 1851, Proudhon, précisant ses vues sur l'organisation des services publics, écrivait : « Or, s'il est désormais impossible de traiter les ouvriers qui se rattachent, de près ou de loin, à la catégorie du bâtiment, des ponts et chaussées, des eaux et forêts et des mines, comme de simples mercenaires, s'il faut nous habituer à voir dans cette vile multitude des corporations souveraines : comment conserver le rapport hiérarchique du ministre aux chefs de bureaux, des chefs de bureaux aux ingénieurs, et de ceux-ci aux ouvriers ? Comment conserver cette suprématie de l'Etat ? — Les ouvriers..... s'associant entre eux, choisiront leurs conducteurs, leurs ingénieurs, leurs architectes, leurs comptables ; puis ils traiteront directement, de puissance à puissance, avec les autorités départementales et communales, pour l'exécution des travaux. Loin de se soumettre à l'Etat, ils seront l'Etat lui-même,

c'est-à-dire, en ce qui concerne leur spécialité industrielle, la représentation directe, vivante, du Souverain. » Ainsi, tout serait ramené sur le plan de l'économie ; aucune force extérieure ne viendrait influencer les contractants ; chaque individu, selon le mot de Proudhon, serait également producteur et consommateur, citoyen et prince, administrateur et administré. Ainsi disparaîtraient avec les faveurs, la corruption, les sinécures, le parasitisme et le vol, la centralisation politique et ses maux. Mais ces progrès de la Justice et de la Liberté dépendent de la volonté des intéressés eux-mêmes.

Gabriel Beaubois.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

La valeur de l'expérience religieuse, par Henri Bois (*Nourry, Paris*, 1908 ; in-16, 217 pp. ; 2 fr. 50). — L'auteur professe à la faculté de Montauban et il est un des écrivains les plus autorisés du protestantisme français ; il cherche à élucider ici les problèmes posés par W. James, mais sans y parvenir complètement. La terminologie employée prête à la confusion ; il est bien difficile de rapprocher, comme il le fait, l'expérience scientifique qui opère avec des mécanismes et l'expérience religieuse qui note les phénomènes de la conscience à demi-claire, à peine déterminables. Comment distinguer cette expérience et les fumisteries des spirites ? Par le résultat moral, nous dit-on ; les visions de Jeanne d'Arc auraient, d'après Andew Lang, un objet réel, bien qu'elle eût cru converser avec sainte Catherine d'Alexandrie, qui n'a jamais existé (pp. 107-108 et pp. 125-134). Peut-être les psychologues américains sont-ils dupes du mot *subconscience* ; ils parlent de la subconscience comme d'un être fait pour le mystère, alors que c'est seulement une rubrique : ils sont ainsi facilement conduits à considérer la subconscience comme ayant pour fonction de nous mettre en rapport avec le surnaturel.

Seyyed Ali Mohammed dit le Bâb, par A.-L.-M. Nicolas (*Nourry, Paris*, 1908 ; in-16, 458 pp., 2 fr. 50). — Le bâbisme a été longtemps connu seulement par Soliman qui, ne sachant ni l'arabe ni le persan, (p. 200), était assez mal informé. L'auteur, qui est premier interprète à la légation de France à Téhéran, nous donne un tableau très saisissant de la vie persane contemporaine. Il est à remarquer que, si le bâbisme a provoqué des scènes du plus haut héroïsme, les sectateurs de la nouvelle religion ignorent presque complètement l'œuvre littéraire du Bâb (pp. 20-21).

Les Consécrations positivistes, par Léon de Montesquiou (*Nouvelle librairie nationale, Paris*, 1908, in-18, 251 pp., 3 fr. 50). — On se demande quel profit les hommes pourraient retirer de ces parades

civiques, renouvelées de la Révolution ou imitées des cérémonies catholiques, auxquelles A. Comte donnait le nom de sacrements. On ne voit pas que les discours prononcés sur les tombes, ni même les inaugurations de statues aient exercé la moindre action bienfaisante sur nos contemporains. C'est à se demander si les positivistes vivent de notre temps.

De l'intelligence d'après la méthode sentimentale, par Paul Ritti (*Nouvelle librairie nationale. Paris*, 1908, in-8, XII, 247 pp., 6 fr.). — Les positivistes devraient bien renoncer à l'usage vraiment déplorable qu'ils ont, de découvrir la philosophie ; en croyant renouveler la pensée moderne, ils en sont le plus souvent à des idées très arriérées. L'auteur regrette la disparition de la monarchie et répète à son sujet ce que Renan avait dit en bien meilleur langage (p. 231-237) ; cependant il semble qu'en France la famille des Bourbons ait assez travaillé à ruiner les traditions pour qu'il soit difficile de regarder les familles royales comme étant l'organe essentiel du maintien des traditions dans tout pays.

Les saints successeurs des dieux, par P. Saintyves (*E. Nourry, Paris*, 1907, in-8, 416 pp., 6 fr.). — Tout le monde est d'accord pour reconnaître que le culte des saints a été, le plus souvent, établi par l'Eglise pour faire oublier aux populations le culte de dieux locaux, regardés avec obstination comme étant les protecteurs d'un pays ; les discussions portent seulement sur la manière de comprendre la mutation. Dans un grand nombre de cas, le langage a joué un grand rôle ; mais il faut se défier des rapprochements trop faciles : c'est ainsi que la sainte Victoire, honorée aux environs d'Aix, n'a pas succédé à la Victoire romaine, mais au dieu gaulois Venture (p. 351) ; on n'est pas d'accord pour savoir si le culte d'Elie, en Orient, a succédé à celui du soleil, Hélios (pp. 379-382). Les rapprochements fondés sur les symboles caractéristiques sont plus douteux : l'auteur croit que sainte Geneviève de Paris a remplacé Isis, parce qu'on la trouve représentée avec une clef, un bateau et un cierge allumé qui correspondrait à l'étoile d'Isis (pp. 403-404). Ce livre aurait peut-être gagné à ne présenter que des hypothèses généralement reçues.

Cette revue est composée par des ouvriers syndiqués.

Le Gérant : G. Séverac.

Niort. — Imp. Th. Martin.

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

L'Organisation ouvrière en France [1]

III

LA FÉDÉRATION DES MINEURS

L'organisation des mineurs est à l'ordre du jour de la plus brûlante actualité. Le monde ouvrier s'est passionné pour les questions que soulève la récente adhésion du prolétariat minier à la C. G. T. et les controverses sont loin de toucher à leur fin.

Je voudrais examiner ici, pour les lecteurs du *Mouvement Socialiste*, la véritable portée des événements récents. Mais je ne pourrai le faire qu'après avoir, dans cette première partie de mon étude, retracé brièvement l'historique de notre corporation et marqué les principales étapes de son action. Pour juger sainement la situation actuelle, il faut connaître les incidents multiples qui l'ont précédée.

I. — Historique de la Fédération

1. *Les Origines*

Durant la période de mutualisme professionnel qui précéda celle qui va de la Commune à 1884, les mineurs n'apparaissent organisés que sous forme d'une *caisse mutuelle*, qui se créa à Rive-de-Gier en 1849. En 1866, surgit la *Caisse fraternelle des mineurs de la Loire*, qui fut autorisée par l'Empire, parce qu'elle ne se proposait qu'un but de solidarité professionnelle ; nous la retrouverons un peu plus tard, agissante et énergique. Cependant, bien avant cette époque, alors que les Compagnies d'Anzin et de la Loire avaient baissé les salaires de 20 pour cent, les mineurs de ces deux bassins n'étaient pas restés absolument inactifs, notamment sous Louis-Philippe, en 1833. En cette même année, les mineurs d'Anzin, par une lutte énergique, obtinrent le retour à la journée de 2 francs ; ils acquirent

1. — Voir les articles précédents : I. *La Fédération des Cuirs et Peaux*, par V. Griffuelhes, dans notre numéro 200 ; II. *La Fédération des Mouleurs*, par R. Lenoir, dans notre numéro 202.

de la même façon 2 fr. 30 en 1846, et 2 fr. 50 en 1848. Les mineurs de la Loire furent moins heureux en 1844 et en 1846. Non seulement ils n'obtinrent pas d'augmentations, mais la répression fut sanglante, le sang coula et les tribunaux fonctionnèrent.

La *Caisse fraternelle des mineurs de la Loire*, créée comme nous l'avons dit en 1866, entre en lutte avec 5.000 adhérents sur 10.000 mineurs en 1869. C'est la première bataille préalablement organisée. En 1866, les mineurs de Denain s'étaient coalisés également contre leurs patrons, de même que ceux d'Aubin. Or, c'est précisément de cette *Caisse fraternelle des mineurs de la Loire* que sortit *la Chambre Syndicale des Mineurs de la Loire* en 1876. Aux termes de ses statuts, cette première Chambre Syndicale se proposait de veiller sur les salaires, en tenant compte des dangers et des besoins de la profession, et de réduire la journée de travail à huit heures. On voit par là que cette revendication n'est pas nouvelle et qu'elle n'a pas attendu la venue des messies parlementaires pour pénétrer dans le monde du travail. La Chambre syndicale se proposait aussi de faire rendre justice aux victimes d'accidents, de créer une prud'homie spéciale. Le droit d'entrée s'élevait à 1 franc et la cotisation mensuelle à 0 fr. 50.

Dans la région du Nord et du Pas-de-Calais, les événements incitèrent également les mineurs à s'organiser. De 1876 à 1880, des grèves s'étaient succédé à Vicoigne, à Meurchin, à Nœux, à Lourches, à Lens. Une première tentative de syndicat eut lieu à Liévin en 1880 ; elle échoua ; une seconde réussit à Lens en 1882. Cette première Chambre Syndicale du Pas-de-Calais établit des statuts dans lesquels elle stipulait que les grèves ne seraient déclarées qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation et que l'on tâcherait de créer un tribunal d'arbitrage. En 1884, ce syndicat mourut faute de membres et de militants. La légende de l'époque veut qu'on alla jusqu'à en offrir la direction à un employé (porion) du puits n° 2 des mines de Lens. Les cotisations variaient de 0 fr. 50 à 1 franc selon l'âge. En 1883, la Chambre Syndicale de la Loire avait établi des relations avec des militants de Denain et elle poussa ces derniers à former un syndicat. Le Syndicat de Denain, à l'instigation de l'organisation de la Loire, vit le jour en 1883. Basly en fut le secrétaire et, sur le champ, il compta 7.000 adhérents.

Cette date de 1883 marque l'époque de la création de la *Fédération nationale des mineurs de France*. Elle fut créée en octobre, au Congrès de Saint-Etienne, et elle réunit 11 syndicats.

Son but statutaire était de concourir au relèvement moral de ses membres, de poursuivre l'amélioration de leur situation matérielle et d'étudier toutes les questions qui les intéresseraient. Chaque fois qu'un syndicat demanderait un relèvement de salaire, il en préviendrait le Comité fédéral. La cotisation était de 0 fr. 10 par membre et par mois. Son secrétaire général avait une indemnité de 50 francs par mois. Les syndicats qui créèrent la *Fédération nationale* en 1883, étaient surtout corporatifs et miniers. Ils n'avaient pas paru à ce premier congrès ouvrier tenu à Paris en 1876, qui ne fut que les assises de l'association timide et anodine des barberettistes.

Au Congrès de Lyon de 1877, où les modérés triomphèrent encore, les mineurs n'assistent pas davantage. Au Congrès de Marseille de 1879, où les socialistes obtiennent la majorité, les mineurs étaient encore restés chez eux. L'un des rapports présenté à ces assises ouvrières s'exprimait pourtant ainsi : « Pour nous, les « syndicats réunissant toute la corporation et fédérés entre eux, « sont les plus puissants leviers dont doive faire usage la classe « ouvrière pour renverser les classes privilégiées et atteindre à « son émancipation. » Mais les mineurs ont tenu longtemps à rester seuls et c'est ce qui explique leur long isolement dans le mouvement ouvrier français.

Jusqu'en 1891, la *Fédération Minière* végéta et même se disloqua. Les syndicats du Nord et du Pas-de-Calais eurent à subir des assauts formidables de la part des puissantes Compagnies qui traquaient les militants, et des tribunaux qui les emprisonnaient. La grande grève d'Anzin de 1884 demanderait à elle seule tout un livre pour raconter son histoire cruelle et misérable. Le Syndicat de Denain, solide avant la grève, puissant avant la bataille, tomba pour ne se relever que longtemps après. Son secrétaire Basly, qui eut à subir les coups du patronat, s'orienta vers des cieux plus cléments et devint, sous l'aile protectrice de Rochefort, député de Paris, en 1885.

Montceau-les-Mines, qui vivait, à cette époque, sous la poigne des Gournay et Chagot, alliés à la puissance de Schneider du Creusot, s'était éveillé, de son côté, à la vie ouvrière. En 1882, une caisse de secours mutuels fut créée par les mineurs. On raconte souvent qu'il y eut des bandes noires qui jetèrent la terreur dans la féodalité capitaliste de l'endroit. Ce qui est vrai, c'est que le bétail minier essaya par tous les moyens de rompre ses chaînes et que des victimes allèrent au bagne. Malato, en joignant cette période à celle non moins passionnante de 1894, a pu écrire là-dessus un roman poignant : *La Grande Grève*. Il importe de savoir que ce ne fut que

dix années après 1883, que se créa le syndicat des mineurs de Montceau-les-Mines. En 1888, la *Fédération nationale des mineurs* était éparse. Les syndicats d'Anzin et du Pas-de-Calais ne vivaient plus. Le secrétaire général Rondet fut, dans la Loire, l'objet d'attaques violentes, ce qui acheva de démembrer la Fédération, en 1890. Cependant, en 1889, une grève avait eu lieu dans le Pas-de-Calais et, à défaut de militants, les mineurs étaient allés quérir un porion aux mines de Liévin. Ce porion, nommé Lamendin, s'occupa activement de la grève et s'employa à reconstituer le syndicat disparu depuis 1884. Celui-ci prit sans tarder une extension formidable et la grève fut victorieuse. Elle fut l'élaboratrice du fameux *système des primes*, qui subsiste encore aujourd'hui.

2. *La Marche de la Fédération.*

La *Fédération Nationale* se reconstitue en 1891. A ce moment, Lamendin est député et Basly, la même année, se fait élire à Lens. La poussée syndicale du Pas-de-Calais était telle que les Compagnies relevèrent le taux de la prime à la suite d'une simple entrevue.

Un congrès a lieu à la Ricamarie en 1892. Il marque l'orientation des mineurs vers le parlementarisme. En effet, les congressistes ne demandent que des modifications à la loi sur les délégués mineurs, et l'institution des lois sur les caisses de secours et les caisses de retraites.

Au congrès de Graissessac, en 1894, neuf régions minières sont représentées pour un effectif total de 78.600 mineurs.

La région de Saône-et-Loire n'y figure que pour 500, et son délégué n'a qu'une voix. Basly préside la première séance du congrès, et Michel Rondet en est le secrétaire. Ce congrès reprend les propositions de loi du congrès de la Ricamarie, avec, en plus, une proposition de loi fixant à huit heures la journée légale de travail. Le congrès de la Ricamarie avait élaboré des statuts nouveaux; celui de Graissessac les ratifia et proclama constituée la *Fédération nationale des mineurs*. Ce fut également au congrès de Graissessac que donnèrent leur adhésion les syndicats du Nord et du Pas-de-Calais.

Pour les petits syndicats des régions méridionales, il y avait lieu de se réjouir de cet apport puissant qu'apportaient le Nord et le Pas-de-Calais. Mais au moment même où les gros contingents septentrionaux adhéraient à la *Fédération nationale*, ils recevaient un coup dont ils ne devaient pas se relever de sitôt.

Aveuglés par la présence de leur député à la Chambre, les mineurs engagèrent la lutte contre les compagnies, et plus spécialement contre la forme de gouvernement qui avait Dupuy à sa tête. Dupuy inonda le bassin de troupes et fit fonctionner à outrance les juges, surnommés à cette occasion « les bourreaux de Béthune ». Le syndicat du Pas-de-Calais fit donner dans le bassin tous les représentants du socialisme parlementaire : Millerand, Faberot, Viviani, Dejeante, Turot, Baudin, etc., etc., qui imprimèrent aux événements ouvriers une tournure politique. Le seul syndicaliste étranger à la corporation qui prit part à la grève de 1893, fut Guérard, des chemins de fer. Il s'en retourna, et manifesta sa surprise de ce que les mineurs étaient retournés à la mine tête basse, vaincus, alors qu'ils avaient 150.000 francs dans leur caisse syndicale. Ce fut une défaite lamentable, qui porta un coup extrêmement sensible au syndicat. Cependant les dirigeants sauvèrent le principal, la caisse, qui devait leur être, plus tard, d'un secours précieux pour leurs besoins électoraux.

C'est le contre-coup de cette grève que nous retrouvons dans quelques ordres du jour du congrès de Graissessac :

1° Le congrès des mineurs de France, réuni à Graissessac le 20 avril 1894, envoie ses sympathies et ses encouragements au député socialiste Toussaint, pour avoir su vaillamment défendre les grévistes de Trignac contre l'exploitation du patronat.

Il adresse son plus profond mépris au gouvernement pour son attitude de plus en plus rétrograde et provocante contre le parti socialiste.

2° Proposition faite par Berthon Philosa, délégué de Carmaux, tendant à ce que « la Fédération nationale des mineurs de France adhère au congrès des Syndicats et groupes corporatifs qui aura lieu prochainement à Nantes ».

Le congrès décide, en outre, d'envoyer un délégué à ce congrès, et le citoyen Basly, député et président de ce congrès, est, à l'unanimité, désigné à cet effet.

Il fallait noter ces décisions de congrès, avant de pénétrer avec les lecteurs du *Mouvement socialiste*, dans un stade nouveau de l'histoire minière.

3. *Une fédération parlementarisée.*

La lamentable affaire Dreyfus provoqua tant de passions, détermina tant d'événements, que, par un choc en retour, la *Fédération minière* dut en souffrir également, comme nous le verrons immé-

diatement. Si, auparavant, nous faisons un saut de quatre années, nous retrouvons la *Fédération*, en 1898, à son congrès de Saint-Etienne, ayant perdu son secrétaire général Rondet, et étant occupée à se reconstituer, à reforger des statuts et à rallier les divers groupements épars. Dupuy n'est plus au pouvoir depuis longtemps, et les yeux du prolétariat sont fixés vers le gouvernement. Aussi les députés et les délégués sont-ils munis d'une cargaison respectable de propositions de lois nouvelles et de modifications aux lois existantes.

On parle de reprendre les mines abandonnées, pour lesquelles on demandera au *bon gouvernement* une subvention en argent. Les lois sur les caisses de secours et de retraites sont appliquées depuis 1894 : le congrès propose de les modifier. La loi sur les accidents va être promulguée : le congrès décide d'attendre son application et propose une forme légale de minimum de salaires. C'était la pente vers l'abîme, et l'époque héroïque d'avant 1891 avait fait place au parlementarisme le plus étroit.

En 1899, à Denain, la *Fédération* réunit à nouveau 10 syndicats et 45 délégués. Le grand nombre de délégués est dû à ce que le congrès se tient dans la région d'Anzin, et à proximité du Pas-de-Calais. Ces deux régions en comptent 29. Les précédents congrès avaient adopté le mode de vote par nombre de mineurs de chaque région. Le citoyen Cote, délégué de la Loire, proposa au congrès de Denain de voter par unité de syndicat. Il fut combattu par Basly, et l'ancien système fut admis par 95 voix contre 52. Voici comment se répartissaient les voix à ce congrès :

Anzin	22 voix
Nord	14 —
Allier	10 —
Loire	34 —
Carmaux	6 —
Montceau	18 —
La Chapelle-sur-Dun	1 —
Pas-de-Calais	46 —
Total	153 voix

Sur ce total, la région du Nord, Anzin et Pas-de-Calais, inféodée aux dirigeants de ce dernier bassin, possédait 82 voix, contre 71 pour tout le reste de la France.

L'ensemble des travaux du congrès se caractérise d'un mot : l'enlisement des mineurs dans le ministérialisme.

A noter que la *Fédération de la Loire* donne son adhésion définitive à la *Fédération nationale*. Même déclaration est faite par le citoyen Bouveri, pour Montceau-les-Mines.

Une parenthèse est nécessaire pour rappeler les déchirements du Parti socialiste à cette époque, parce qu'ils eurent leur répercussion dans les organisations minières. Millerand étant ministre, Basly, Lamendin, Goniaux et tous les dirigeants des Syndicats du Pas-de-Calais et du Nord étaient naturellement d'ardents ministérialistes. Ils se réclamaient du *Parti socialiste français*, en opposition avec les « Guesdistes » du Nord, qui se réclamaient du P. O. F.

D'ardentes polémiques devaient éclater plus tard entre ces représentants de politiques diverses et le P. O. F. devait implanter sa propagande dans le Pas-de-Calais et y créer des groupes. Et, à cette époque, 1900-1901, la propagande du P. O. F. affaiblit considérablement le Syndicat des mineurs, et son chef, Basly, dut entendre quelques dures vérités. Mais revenons à la *Fédération minière*.

En septembre 1900, les syndicats se réunissent en Congrès à Montceau-les-Mines. Des tentatives sont faites par les petites unités du Centre, pour que les grosses unités du Nord ne les écrasent plus par leurs votes. On verra pourquoi le nombre tenait tant à sa force. Les décisions du précédent Congrès sont votées à nouveau. La confiance règne plus que jamais envers le *bon gouvernement*. Cependant, il y a un nuage à l'horizon et le syndicat de Montceau et ceux de la Loire se font plus pressants.

4. *La grève de Montceau-les-Mines (1901) et ses conséquences.*

Brusquement, la grève éclate à Montceau, le 21 janvier 1901. Cette lutte fut particulièrement longue et douloureuse, puisqu'elle ne prit fin que le 8 mai (1). Soupes communistes, menace d'exode vers Paris, combat avec la troupe, prison, et désintéressement des gros syndicats du Nord, tels furent les points saillants de la bataille. Le résultat fut que 1.800 mineurs se trouvèrent jetés hors de la mine et de la surface. Devant cette situation, le syndicat de Montceau intervient pour faire devancer la date du Congrès national et ses délégués ont mandat d'appliquer la grève générale immédiate pour faire rentrer les ouvriers congédiés à la mine. Ce Congrès extraordinaire eut lieu à Lens, en avril 1901, pendant que la grève durait toujours à Montceau. Les délégués montcelliens sont Merzet, Chalmandrier

1. — Voir l'article de Bouveri, dans les numéros 54 et 56 du *Mouvement Socialiste*.

et Meulien. Assistent au Congrès des délégués de la *Confédération Générale du Travail*, Renaud et Dejean ; ces derniers sont là pour assurer les mineurs du concours des autres corporations, en cas de grève générale des mineurs. La proposition de Montceau est bien accueillie par les délégués du Centre, de la Loire et du Sud, et un mouvement de solidarité se dessine en leur faveur. Basly sent qu'il lui sera difficile de se prononcer carrément, il use d'un stratagème et avec le système de *représentation proportionnelle au nombre des ouvriers mineurs*, il obtient du Congrès qu'un referendum sera organisé pour consulter les mineurs. Le premier referendum a lieu fin avril ; il donne une forte majorité pour la grève, ce que voyant, les pontifes du Pas-de-Calais contestent le droit de vote à Montceau et la grève n'est pas déclarée. Second referendum, 15 jours après le premier, Montceau s'abstient ; la majorité se prononce encore pour la grève. Comment vont faire les amis de Millerand pour éviter la lutte ? Des pourparlers s'engagent entre Waldeck-Rousseau et le Comité des mineurs ; Waldeck fait des promesses, la grève est remise à six mois. Troisième referendum, en octobre 1901 ; une forte majorité se prononce encore pour la grève. Le Pas-de-Calais ne bouge pas, sauf sur quelques points du Bassin, où les groupes du P. O. F. essaient de provoquer un mouvement. Ils y réussissent en partie ; mais aussitôt les soldats de Millerand interviennent, une dizaine de militants sont emprisonnés et brutalement congédiés de la mine. Merzet et Escalier vinrent dans la région du Nord et du Pas-de-Calais expliquer la trahison dont Montceau avait été la victime. Les groupes du P. O. F. organisèrent les réunions et les « deux gosses » retournèrent chez eux avec une bonne provision d'insultes, de calomnies que leur avaient distribuées le *Réveil du Nord* et Basly. Trahir ne suffisait pas, il fallait calomnier.

Nous arrivons ainsi au Congrès d'Alais, en mars 1902. Saône-et-Loire et la Loire posent à nouveau la question de la grève générale immédiate. Un vote a lieu dans les mêmes conditions et par effectifs de mineurs. La Loire, la Saône-et-Loire, le Centre, Carmaux et Anzin votent pour. Le Pas-de-Calais seul vote contre. Nouvelle infamie, qui consiste à subjuguer Bexant, à lui faire violer le mandat qu'il avait reçu des mineurs d'Anzin. Dans la séance du lendemain, alors qu'il sagit de déterminer par un ordre du jour la date de la déclaration de grève, Bexant vote avec le Pas-de-Calais contre l'application immédiate. Les cinquante-cinq voix du Pas-de-Calais unies aux treize de Bexant majorisent le Congrès : la grève est tuée. Nous devons à la vérité de dire que Bexant n'accomplit cette monstruosité qu'en versant d'abondantes larmes et Cote dut inter-

venir auprès du public pour que les délégués du Nord et du Pas-de-Calais ne passâssent pas un mauvais quart d'heure. La population minière d'Alais était outrée. Les délégués de Montceau et de quelques petits syndicats du Sud et de la Haute-Loire quittèrent le Congrès. C'était la scission, qui devait amener plus tard la constitution de l'*Union Fédérale* et donner une bonne partie des mineurs à la C. G. T., envers laquelle la Vieille Fédération s'était montrée jusqu'alors hostile, en prétendant y faire la loi. (V. Congrès Confédéral de 1900.) Ainsi, vaincue, traînée de referendum en referendum, de trahison en trahison, la grève n'éclata pas et Millerand put, à son aise, préparer d'autres massacres ouvriers, comme à Chalon, et se préparer à recevoir d'autres autocrates que le pendeur Nicolas.

Mais les événements sont parfois plus forts que les chefs et que les exploiteurs d'ouvriers. La situation économique des mineurs avait changé ; les patrons avaient rogné sur les salaires et au moment où la Vieille Fédération minière tenait de nouvelles assises, au mois de septembre, à Commentry, les mineurs de l'Escarpelle étaient en grève. Prélude de la grève générale, revanche des faits contre la trahison des hommes. Il faudrait disposer d'une large place pour parler du Congrès de Commentry et de cette grève générale de 1902, pour les conter en détail, pour en faire l'exposé complet. Nous ne le pouvons ici ; bornons-nous à en marquer le vrai caractère. Le Congrès de Commentry est en présence d'un fait accompli : *la grève*. Que va-t-on faire ?

Il commence par regretter l'absence de Montceau et de Decazeville et vote la proposition suivante d'Evrard, visant la *Confédération Générale du Travail* : « Le Congrès décide en principe d'adhérer à la C. G. T., à la condition que les statuts soient modifiés à leur base et que la représentation soit plus proportionnelle. » (Adopté par 90 voix contre 3 et 2 abstentions). Puis, après avoir passé en revue toutes les propositions de lois, les délégués déclarent qu'ils sont, cette fois, mandatés pour la grève immédiate, sauf le Pas-de-Calais qui espère encore pouvoir tergiverser. Beugnet (Pas-de-Calais) va jusqu'à faire la déclaration suivante : « L'organisation de la grève revient de droit à la Fédération de la Loire, puisque c'est elle qui l'a demandée. » Ceci peut paraître stupéfiant, étant donné que la grève commencée à l'Escarpette pouvait s'étendre à tout le Bassin, ce qui se produisit d'ailleurs. Une proposition de Joucaviel (Carmaux) est votée ; le Conseil national organisera la grève. Une autre de Brioude (Loire), votée également, dit qu'il faut que tous les syndicats soient solidaires, c'est-à-dire que, si des com-

pagnies donnaient satisfaction à leurs ouvriers et que d'autres soient lésés, aucun syndicat ne devra donner l'ordre de reprise du travail. Les trois principales réclamations doivent être adressées de suite à toutes les Compagnies (*Adopté*).

Le Conseil National, à qui incombe l'organisation de la grève, se réunit le 28 septembre. Dans cette séance, il adresse un manifeste énergique aux mineurs, une supplique au Président du Conseil des Ministres, une lettre au Président du Comité des Houillères de France et un appel aux travailleurs des Docks et des Chemins de fer. La place ne nous permet pas de publier ces quatre documents, qu'il eût été utile pourtant de mettre sous les yeux des lecteurs du *Mouvement Socialiste*.

Le Conseil se réunit une seconde fois à Paris, le 7 octobre, en pleine grève, pour faire cette constatation pénible que les chefs du Pas-de-Calais se « débrouillent ». Basly s'est arrangé pour localiser la grève à l'avantage des besoins de sa politique régionale. Son syndicat traite de gré à gré avec les Compagnies du Bassin, *sous la protection préfectorale, cette autorité gouvernementale intervenant comme arbitre*. Ce fut la dernière des lâchetés et la grève avait reçu son coup de Jarnac, qui devait s'achever par le coup de poignard dans le dos que lui porta l'arbitrage de M. Delafond. Cote eut beau intervenir, user de son autorité de secrétaire général pour rappeler Basly au respect des décisions de Commentry ; rien n'y fit. Ainsi agissent déjà les *politiciens briseurs de grève*, que le gouvernement de M. Clemenceau récompensera plus tard d'une croix de la Légion d'honneur! Le Pas-de-Calais obtenait la majoration des pensions des vieux mineurs et les jeunes retournaient à la mine, vaincus. De petits syndicats, tels Sainte-Florine, Bouxhors, Brassac, Champagnac et bien d'autres roulèrent à l'abîme, victimes de cette nouvelle trahison des parlementaires du Nord. D'ardentes polémiques ont souligné l'attitude des uns et des autres dans cette lutte des mineurs contre leurs exploiteurs. Montceau secoué à cette époque par une trahison de son secrétaire et par des accusations d'un plumitif — un de ces journalistes comme en possède le *Réveil du Nord*, — aigri par les agissements du Pas-de-Calais à son égard, resta dans l'expectative pendant cette grève de 1902.

Les membres du Nord, du P. O. F., qui dirigeaient cette organisation dans le Pas-de-Calais, attaquèrent Basly avec véhémence dans leur organe *Le Travailleur*, et Ghesquière alla jusqu'à parler d'échafaud pour le député de Lens ! Basly soutint l'orage et fit emprisonner un citoyen, que le P. O. F. avait placé à Avion comme secrétaire de mairie.

5. *La Fédération Syndicale du Pas-de-Calais. L'Union Fédérale.*

Cette lutte politique avait désagrégé le syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et, chose singulière, ce furent les éléments du P. O. F. qui songèrent à y adhérer en masse vers la fin de 1902. L'intervention des chefs lillois empêcha cette détermination et ceux-ci conseillèrent la création d'un nouveau syndicat qui prit le nom de *Fédération Syndicale des mineurs et similaires du Pas-de-Calais.* La Fédération du Nord (P. O. F.) se chargea de l'impression des livrets du nouveau syndicat et les colonnes *du Travailleur* lui furent ouvertes pour sa propagande. Mais la nouvelle Fédération échappa vite au P. O. F., lorsqu'après une tournée de Conférences faite par Griffuelhes et Lapatie dans le bassin houiller, les militants de la *Fédération Syndicale* s'élevant peu à peu à la notion exacte du Syndicalisme, donnèrent leur adhésion à l'*Union Fédérale* et allèrent rejoindre Montceau et Decazeville à la C. G. T.

Par un juste retour des choses, c'est dans cette même année 1903 que nous retrouvons Basly et Delory dans les bras l'un de l'autre, proclamant l'unité socialiste à Lens.

Nous revoyons la vieille Fédération au Congrès de Carmaux en mai 1903. Les éléments qui constituent l'*Union Fédérale* se réunissent à Grand-Croix (Loire) et délèguent un des leurs, Revol, à Carmaux, pour tenter la véritable unité minière. La *Confédération Général du Travail* avait délégué le camarade Garnery pour tenter de rapprocher les deux tendances et réunir tous les mineurs à la C. G. T. Ce fut peine perdue et la Vieille Fédération manifesta hautement son mépris à l'égard du délégué Confédéral. Garnery a produit à ce sujet un rapport dans lequel il explique de quelle honteuse façon il fut traité au Congrès de Carmaux. Devant cette attitude de la Vieille Fédération, l'entente n'aboutit pas. L'*Union Fédérale* définitivement créée, fut admise à la C. G. T. Ses militants imbus désormais de l'esprit nouveau du Syndicalisme devaient faire large et utile besogne.

En 1905, Merzet essaie de convaincre les mineurs de l'Est et participe à la grève de Neuves-Maisons. Les mineurs du fer s'organisèrent et donnèrent leur adhésion à l'*Union Fédérale.* Le *Jeune Syndicat* du Pas-de-Calais faisait connaître aux mineurs du Pas-de-Calais ce qu'était la C. G. T. et, malgré les calomnies et les monstruosités, c'est à lui qu'on doit d'avoir fait savoir la vérité sur l'organisation confédérale à des travailleurs qui ne la connaissaient que par des légendes répandues à dessein par les politiciens.

La Vieille Fédération s'émasculait de plus en plus dans le marécage parlementaire et ses Congrès nationaux de Gardanne et de Douai (1904-1905) furent sans vigueur et sans force.

Par contre, l'*Union Fédérale* avait tenu un Congrès, intéressant par les enseignements qu'il comportait, à la Bourse du Travail de Paris, en mai 1905. Douze syndicats y avaient envoyé des délégués et la correspondance échangée laissait prévoir de nombreuses adhésions nouvelles venant de toutes les régions minières. Ce Congrès se déclara partisan d'une action vigoureuse en faveur de la journée de huit heures et il s'efforça d'attirer l'attention des mineurs vers les décisions du Congrès confédéral de Bourges. Les statuts élaborés mettent l'organisation à l'abri des tentatives politiciennes et une résolution claire et énergique est votée contre les Comités de conciliation et d'arbitrage. C'est de ce Congrès également qu'est sortie la revendication du travail à l'heure, payé à l'heure.

Jeune et vigoureuse, encadrée de militants jeunes et énergiques, l'*Union Fédérale* avait un plus long chemin à parcourir que celui qu'elle avait déjà parcouru. Sa besogne de redressement syndicaliste minier est restée inachevée sur la route des événements.

6. *Les événements de 1906.*

L'année 1906, qui a vu tant de misères, de cadavres et de hontes, a marqué la fin de cette étape. C'est ici que nous ferons une digression, pour nous occuper d'événements plus immédiats, la grève de 1906.

Je regrette qu'à cette époque je n'aie pas songé à dégager complètement, dans le *Mouvement Socialiste*, l'histoire de cette lutte ouvrière. Maintenant, je suis contraint d'abréger considérablement la portée de l'événement et d'en donner un aperçu atténué.

Avant la grève de 1906, les mineurs du Pas-de-Calais étaient indifférents au mouvement confédéral des huit heures. La tournée de réunions que fit Merzet dans la région n'avait touché que les adhérents de la *Fédération Syndicale*, laissant la grande masse moutonnière dans l'ignorance des décisions de Bourges et conservant, par égoïsme, son espoir en la loi qui devait venir du Parlement. Elle était tenue dans cette ignorance par les dirigeants du Vieux Syndicat qui, sachant le mouvement qui se préparait, se mettaient prudemment à l'écart. Néanmoins, le mécontentement existait au sujet des salaires et des escarmouches avaient eu lieu à Ostricourt et à l'Escarpelle. Le vieux syndicat avait demandé une entrevue avec les Compagnies pour le mois d'avril, afin de faire augmenter la prime.

Ce fut dans ces conditions que la catastrophe du 10 mars, à Courrières, vint appliquer aux mineurs le formidable et douloureux coup de fouet que l'on sait. Cris de colère, de haine, de vengeance, de souffrance qui se traduisent par cette constatation : « Nous crevons au fond du puits et nous ne sommes pas certains de notre pain ! Vive la grève, et ce qu'il nous faut c'est : huit heures et huit francs ! Plus de salaire aléatoire, plus de prime ! Un salaire fixe au-dessous duquel les patrons ne pourront pas descendre ! »

Ainsi lancées, les revendications passèrent au-dessus des organismes syndicaux — ces derniers étant réduits au minimum — et pénétrèrent la masse. Comment canaliser semblable mouvement ?

La *Fédération Syndicale*, qui avait un effectif de cinq cents adhérents disséminés dans treize cités, n'avait qu'à enregistrer les désirs de la masse, leur donner une forme concrète et orienter la révolte contre ce patronat, vers la réussite. Les huit heures étaient d'ailleurs la pierre d'achoppement du 1er mai 1906, et les huit francs, quoique s'ajoutant au caractère symbolique des trois huit, n'en répondaient pas moins aux besoins et aux risques de la corporation. Néanmoins, ce qui n'échappa pas aux militants de la *Fédération Syndicale* du Pas-de-Calais, c'était la nécessité de taire toutes les rancunes personnelles, de cesser toutes les polémiques et d'opérer une fusion nécessaire en présence du danger et devant la besogne à accomplir. Sur les conseils des délégués confédéraux accourus à l'appel des mineurs, des offres furent faites au Vieux Syndicat, des lettres pressantes lui furent adressées, mais tous les efforts tentés furent vains. Dédaigneux, les députés mineurs ne répondirent pas et laissèrent ainsi tous les mineurs dans l'incertitude et l'équivoque. Ces gens, qui comptaient à peine huit cents adhérents à leur syndicat, comprirent que seule la division pouvait être profitable à leur besogne et ils craignaient que la fusion avec les révolutionnaires ne vînt assombrir leur horizon politique à la veille des élections législatives.

Refuser la fusion en un tel moment était un crime devant lequel ne devaient pas reculer les dirigeants du Vieux Syndicat, de même que, par la suite, ils ne devaient pas reculer devant l'arrestation de Broutchoux, de Moinier, de Monatte, de Lévy et de Rogier. Ah certes, oui ! Il eût été utile pour l'histoire ouvrière de la France de situer en bonne place, dans cette Revue, l'œuvre, vécue douloureusement, de la grève de 1906, de livrer à la publicité documents, ordres du jour, entrevues, entretiens entre policiers, généraux, préfets, agents gouvernementaux et députés ouvriers, le rôle de la troupe et des maires de Lens et de Liévin, les infamies commises et

les traquenards tendus où tombaient les plus énergiques. La besogne du Vieux Syndicat fut inqualifiable et le certificat de jaunisse que lui délivra le « Comité des houillères du Pas-de-Calais », en pleine effervescence et au moment où les serfs de la mine pouvaient avoir raison de leurs seigneurs, prouve que le Vieux Syndicat était descendu au comble de la lâcheté et de l'imposture. Ce document est le seul que nous donnons ; le voici :

Loyalement, sincèrement, nous vous donnons l'assurance que nous reconnaîtrons votre syndicat, et celui-là seul, à l'exclusion de tous les autres.

Nous avouons qu'au début, nous avons pu vous méconnaître ; il y avait eu quelques écarts, et puis, nous ne vous connaissions pas. Depuis, nous avons pu vous apprécier et suivre votre action.

Nous reconnaissons que vous défendez les intérêts de vos camarades sans doute avec une certaine âpreté, avec passion, mais enfin avec une entière bonne foi, avec une très réelle compétence et avec une parfaite loyauté.

Nous sommes heureux de vous rencontrer et de discuter ainsi courtoisement avec vous.

Ainsi armé, le Vieux Syndicat pouvait sévir et canaliser à son aise. Il pouvait transporter la lutte sur un autre terrain ; c'est ce qu'il fit en allant à Paris discuter avec les patrons, sous l'œil paterne du ministre des travaux publics, pendant que Clemenceau viendrait à Lens préparer, avec les policiers et le *Réveil du Nord*, son ignoble complot qui tua définitivement la révolte des nègres du sous-sol.

L'*Union Fédérale* avait fait des offres de fusion à la Fédération Nationale et c'est parce qu'il y eut échec de ce côté que la grève ne fut pas généralisée. Au Congrès de Decazeville, les délégués de l'*Union Fédérale* rédigèrent une circulaire destinée à tous les syndicats miniers, leur demandant d'établir un programme unique de revendications pour toutes les régions. Le particularisme local des syndicats de la Vieille Fédération empêcha la grève de sortir du Pas-de-Calais et du Nord et il n'y eut pas de points de contact entre ce mouvement et celui pour les huit heures à Montceau et à Saint-Etienne. L'exemple de 1902 s'était répercuté jusqu'en 1906.

Le calme revenu, de bonnes âmes s'émurent. Carmaux, qui était resté bien sage pendant cette période tragique où l'odieux des uns le disputa au courage des autres, Carmaux possédait Jaurès et Calvignac. Jaurès intervint, il vit les uns et les autres. Il fallait en finir. On sentait que la conduite de Basly accumulait les nuages sur le parti socialiste. Le Vieux Syndicat, quoique victorieux, sen-

tait le besoin de cacher son crime, de masquer sa honte du voile de l'*Unité minière*. L'*Union Fédérale,* forte de 18 syndicats, adhérente à la C. G. T., menaçait de faire le vide autour des politiciens de la Vieille Fédération ; le danger était patent. Le Nord isolé, la culpabilité des chefs s'étalait au grand jour, la honte jaillissait sur le parti socialiste.

7. « *L'Unité Minière.* »

Le Congrès de Saint-Etienne tenait ses assises en juin 1906. Merzet et Meulien, mandés par télégramme, s'y rendirent et acceptèrent de faire l'Unité (1). Octobre 1906, un Congrès extraordinaire eut lieu à Paris entre les délégués des deux Fédérations. Les statuts élaborés, l'Unité minière était proclamée. Elle devenait adhérente à la C. G. T., après que les syndicats adhérents à l'*Union Fédérale* auraient été remplir leur mandat au Congrès confédéral d'Amiens. Après quoi, l'*Union Fédérale* devait se dissoudre au profit de l'unique *Fédération nationale minière.*

Les militants du Jeune Syndicat du Pas-de-Calais ne critiquèrent pas l'attitude de Merzet et de Meulien : ils attendirent que l'*Union Fédérale* opérât sa dissolution pour continuer la propagande au sein de l'organisme unifié, chacun conservant son autonomie locale et régionale. L'auteur de ces lignes et le camarade Berthet faisaient partie du bureau national, avec Bexant et Cordier. Je n'insisterai donc pas sur le retard apporté par l'*Union Fédérale* à prononcer sa dissolution, empêchant ainsi la C. G. T. d'accepter tous les mineurs et permettant à Basly de perpétrer un nouveau crime, de préparer une nouvelle infamie.

8. *Les injures du député Basly.*

Deux mois s'étaient écoulés depuis le Congrès extraordinaire de Paris, quand, le 8 décembre, parut dans le *Réveil du Nord*, un article signé Basly, accusant les administrateurs du Jeune Syndicat d'avoir volé l'argent des veuves de Courrières. Sans preuves, histoire de frapper d'un grand coup une tendance qui n'est pas la sienne, ce bas politicien attaquait avec violence et obligeait son Syndicat à approuver sa campagne. Les accusés se défendent. Ils font appel au secrétaire de la *Fédération Nationale*, qui les renvoie devant les tribunaux (2).

---

1. — Voir l'article de Merzet dans le n° 182 du *Mouvement Socialiste.*

2. — Lire la brochure : *Au Pilori.*

Un jury d'honneur est constitué, composé de deux membres de la C. G. T., Sauvage et Griffuelhes, deux membres de la *Fédération Nationale,* au choix ; un membre du Syndicat de Montceau, Bernaud ; deux membres du Vieux Syndicat, au choix. Le 23 décembre 1906, le Jury se réunit à Lens. Les accusateurs se dérobent ; bien mieux ils insultent les autres membres du jury.

C'est alors que le Comité confédéral, saisi de la question, et devant l'attitude prise par les délégués du Vieux Syndicat envers ceux de la C. G. T., vota l'ordre du jour suivant, dans sa réunion du 22 janvier :

Le Comité Confédéral (des Fédérations), constatant que des accusations ont été portées contre le Jeune Syndicat du Pas-de-Calais ; constatant d'autre part que, par une protestation contre les délégués de la C. G. T. qui se rendirent à Lens comme enquêteurs sur appel du Jeune Syndicat, *le Vieux Syndicat du Pas-de-Calais a mis injurieusement en doute la loyauté de ces délégués* ;

Décide que l'adhésion de la Fédération nationale ne peut devenir définitive qu'à la condition qu'elle mette en demeure le Vieux Syndicat du Pas-de-Calais de désavouer son président, ajoutant *qu'en cas de refus le Vieux Syndicat ne pourra être confédéré.*

Le Secrétaire de la C. G. T. accompagnait cet ordre du jour de la lettre suivante :

Paris, 23 janvier 1907.

Au camarade Bexant, secrétaire de la Fédération nationale des mineurs,

Je m'empresse de vous transmettre, comme je vous l'avais promis, la décision du Comité au sujet des incidents du Pas-de-Calais, dont les conséquences pour votre organisation apparaissent clairement.

Le Comité s'est affirmé partisan de votre admission, mais il estime que les faits provoqués par le Vieux-Syndicat sont d'une telle importance qu'ils appellent une sanction. Cette sanction est pour le Comité indispensable dans l'intérêt des Syndicats qui ne peuvent couvrir, sans se porter préjudice, de pareils incidents.

Après discussion, un ordre du jour résumant les déclarations de tous les délégués a été adopté.

En voici le texte...

Griffuelhes terminait ainsi sa lettre :

Telle est la décision du Comité. Il espère que la Fédération fera le nécessaire pour mettre fin à des incidents pénibles et prendra en considération l'ordre du jour ci-dessus.

Agréez, camarades, nos meilleures salutations.

Le Secrétaire, Griffuelhes.

La *Fédération minière* était de ce fait en dehors de la C. G. T. Son Congrès National, qui devait se tenir à Denain en avril 1907, avait donc à faire droit à cet ordre du jour du Comité Confédéral.

Le Congrès se tint et les délégués du Jeune Syndicat offrirent dès le premier jour de se mettre à la disposition d'une commission d'enquête nommée par le Congrès. Ce ne fut que la veille de la clôture que le Congrès se décida à envoyer des délégués dans le Pas-de-Calais pour apprécier la valeur des accusations de Basly. Or, par une habile manœuvre de Bouchard, le nouveau jury ne put remplir sa besogne et il se divisa en deux camps distincts. Une nouvelle scission s'opéra et les délégués de Montceau, Decazeville, Aubin, San Bel, Chambre syndicale de la Loire, Fédération syndicale du Nord, Fédération syndicale du Pas-de-Calais (Jeune Syndicat) décidèrent de reconstituer l'*Union Fédérale*. Le Syndicat de Montceau s'insurgea contre ces décisions de ses délégués. Notons encore que les syndicats des mineurs de fer de l'Est s'étaient retirés de la Fédération, dès l'unité, ne voulant pas, disaient-ils, dans un ordre du jour, pactiser avec Basly.

Depuis ce Congrès de Denain, la campagne a été menée par le Vieux Syndicat avec plus de formes ; cependant elle s'est doublée de coups sourds portés dans l'ombre par les anciens membres du P. O. F. C'est ainsi que Delory a pu défendre Basly banquetant avec Briand.

Il me reste maintenant à parler du récent Congrès national de Montceau-les-Mines et de l'entrée de la Fédération des mineurs à la C. G. T.

(*A suivre.*)

G. Dumoulin,
Secrétaire de la *Fédération Syndicale des Mineurs du Pas-de-Calais.*

IV

LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS AGRICOLES DU MIDI.

Les lecteurs du *Mouvement Socialiste* ont pu suivre, au jour le jour, pour ainsi dire, la marche suivie par la *Fédération des Travailleurs Agricoles du Midi*. Les très nombreux articles qui ont paru ici-même, au cours de ces dernières années, me dispensent de refaire

l'historique de notre mouvement (1). Je me contenterai seulement de marquer la situation actuelle de la *Fédération*, au lendemain de son sixième Congrès, récemment tenu à Narbonne. Mieux que de longues dissertations, le simple exposé des faits témoignera et de notre état d'esprit et de notre force réelle.

I. — LES FORCES ET L'ACTION DE LA FÉDÉRATION : SON VI^e^ CONGRÈS.

1. — *Du V^e^ au VI^e^ Congrès.* — Le V^e^ Congrès des Travailleurs agricoles de la région du Midi, tenu à Béziers les 2-3 novembre 1907, au lendemain des événements troublés de l'agitation viticole, avait cependant rassemblé les meilleurs militants syndicalistes, et, dans le désarroi de la classe ouvrière, donné un vigoureux coup de barre, opéré une réaction salutaire et pris d'énergiques résolutions : *refus de toute subvention officielle, suppression des sections départementales, augmentation des cotisations fédérales, service obligatoire du journal corporatif* Le Travailleur de la Terre, *création d'un secrétariat permanent, intensification de la propagande, indication aux syndicats et aux syndiqués de se retirer de la C. G. V.*, etc., etc.

Le VI^e^ Congrès, qui a eu lieu les 15 et 16 août derniers, revêtait une grande importance : 1° au point de vue spécialement corporatif ; 2° au point de vue ouvrier et syndicaliste en général. En effet, il était urgent de savoir, après une année d'expériences, quels avaient été les résultats des viriles résolutions du Congrès de 1907, et de la réorganisation de la Fédération. Et en présence des événements actuels — des massacres récents de Draveil-Vigneux et Villeneuve-Saint-Georges, de l'arrestation des militants de la C. G. T. — de l'essai de grève générale protestataire, des Congrès de Saint-Fargeau pour l'Unité terrienne et de Marseille pour la C. G. T., il fallait préciser aussi quelle serait l'attitude des syndicats ruraux de la région viticole.

2. — *Tenue et ordre du jour du Congrès.* — Je signalerai tout d'abord que le Congrès de Narbonne s'est tenu dans une salle de l'*Union de la Mutualité,* local absolument indépendant, qui abrite presque toutes les sociétés de tout genre de la ville — sauf les groupes politiques — et, conformément aux décisions du Congrès

1. — Maurice Olivier : *Le I^er^ Congrès des Travailleurs de la Terre*, n° 130. — P. Ader : *Le Mouvement syndicaliste agraire*, n° 145. — P. Ader : *La Grève générale des Travailleurs agricoles*, n° 147. — J.-B. Séverac : *Le IV^e^ Congrès des Travailleurs agricoles*, n° 184. — P. Ader : *La Crise viticole et la Classe ouvrière; le V^e^ Congrès des Travailleurs agricoles*, n° 193.

de Béziers, il a été organisé *sans subvention officielle, sans appui officieux.* Il n'a été aidé que par les organisations ouvrières — coopératives socialistes et syndicales et Bourses du Travail — auxquelles avait été adressé l'appel suivant :

Cuxac-d'Aude, le 7 juillet 1908.

Camarade Secrétaire,

La Fédération des Travailleurs Agricoles de la région du Midi doit tenir son VI[e] Congrès corporatif à Narbonne, les 15 et 16 août prochains. Jusqu'à l'année dernière, il avait été demandé et obtenu des subventions aux divers Conseils municipaux ou Conseils généraux de notre région ; ces subventions ayant fait défaut, le Congrès de Béziers fut, l'an passé, organisé avec l'appui matériel de quelques coopératives viticoles de production et de la Bourse du Travail de Béziers.

Quoique certains camarades pensent — avec quelque raison — que ce n'est en somme qu'une bien minime restitution de l'argent que, directement ou indirectement, nous versons dans les caisses de l'Etat, des départements ou des communes, suivant les décisions prises, nous ne voulons plus faire appel aux subventions officielles.

Nous estimons que nos institutions économiques ne doivent plus avoir recours à l'obligeance intéressée des institutions bourgeoises, qu'il est temps de les relever de leur tutelle ou de leur influence néfastes, de leur assurer la plus complète autonomie.

C'est notre dignité ouvrière que nous voulons intangible et nous pouvons entièrement affirmer notre liberté d'action par la pratique de notre solidarité sociale.

Notre Fédération a des ressources très modestes et elle en consacre la plus grande partie à la propagande dont profitent également toutes les institutions de progrès ; notre action sociale intéresse tous ceux qui, sous une forme quelconque, avec des moyens divers, poursuivent résolument l'amélioration et l'émancipation de la classe ouvrière ; aussi pensons-nous que les organismes arrêtant ainsi nettement ce caractère de classe, Coopératives de production et de consommation, Unions de syndicats, Bourses du Travail, qui, conjointement à nous — sur le seul terrain économique — mènent le bon combat, ont tout intérêt au succès de notre œuvre, comme nous avons aussi tout intérêt à leur propre triomphe.

C'est donc entre nous, entre nous seuls, qu'il faut s'entr'aider ; c'est dans nos organisations de classe qu'il nous faut trouver les ressources momentanément nécessaires aux uns ou aux autres ; des précédents heureux ont établi l'étroite corrélation de nos diverses associations, la communauté de nos aspirations, la similitude de nos intérêts et nous pensons que ce ne sera point en vain — si toutefois votre situation vous le permet, et nous n'insinuons ni n'imposons cette obligation — que nous faisons appel à votre concours pécuniaire pour l'organisation du Congrès de Narbonne.

Nous nous adressons seulement aux Coopératives et Bourses du Midi — avec lesquelles nous sommes en rapports constants, — mais encore une fois, et à charge de ristourne, nous pensons trouver auprès d'elles le concours que nous ne leur avons jamais ménagé, et réaliser ainsi, en dehors de toute compromission, dans le cœur même de la classe ouvrière, les quelques centaines à la bonne organisation de notre Congrès.

Agréez, camarade secrétaire, nos fraternelles salutations.

Le Secrétaire général,
ADEN Paul.

La plupart des organisations répondirent favorablement à cet appel, et voici la liste des souscriptions :

L'Egalitaire de Cébazan	10 fr.
Les Vignerons Paysans de Bessan	50 —
B. du T. Perpignan	5 —
B. du T. Montpellier	20 —
Les Petits Vignerons de Puisserguier	10 —
Les Vignerons Libres de Maraussan	20 —
L'Avenir Social de Maureilhan	20 —
La Ruche Prolétarienne de Maraussan	5 —
B. du T. Carcassonne	10 —
Association coopérative de Portel	25 —
Total	175 fr.

Le Comité lança plusieurs appels aux syndicats ; quelques-uns envoyèrent des propositions ; d'autres simplement leur adhésion. L'ordre du jour comportait les quinze questions suivantes :

1. Rapports du Comité Fédéral.
2. L'Union Fédérative Terrienne (C. F.).
3. Le Congrès de Saint-Fargeau (C. F.).
4. Création de Groupes d'affinité culturale (C. F.).
5. Coopération syndicaliste (Portel).
6. Antimilitarisme (Antipatriotisme ; Attitude de la classe ouvrière en cas de guerre (Ornaisons).
7. Tenue des Congrès tous les deux ans (Arles).
8. Carte et timbres fédéraux (Canchès).
9. La C. G. V. et les organisations ouvrières (St-André-de-Roquelongue).
10. Caisse de grève (Castelnau-d'Aude).
11. La grève générale (Capestang).
12. Décisions du Congrès de Narbonne 1904 (Mauguio).
13. Caisse de chômage (Mauguio).
14. Le Congrès de Marseille (C. F.).
15. Nomination du Comité, Siège du prochain congrès (C. F.).

Le Congrès réunit 50 organisations, dont 4 Bourses du Travail

(Béziers, Carcassonne, Narbonne, Toulouse) et la C. G. T. représentées par 50 délégués ; cinq groupements (Fraissé-des-Corbières, Beaufort, Nezignan-l'Evêque, Puisserguier, Arles-sur-Rhône) avaient envoyé leur adhésion morale et déclaré souscrire à l'avance aux décisions prises.

3. — *Ouverture du Congrès et protestations contre les massacres gouvernementaux.* — Le camarade Ader Paul, secrétaire général, ouvre la séance. On nomme une commission de vérification des mandats et en même temps des comptes financiers. Les débats sont publics et la presse est admise. Dès le début, et à l'unanimité, est adopté l'ordre du jour suivant :

Les délégués ouvriers agricoles au Congrès de Narbonne flétrissent et méprisent le trio de révolutionnaires repentis au pouvoir, pour les actes d'arbitraire gouvernemental dont ils se rendent coupables ; se solidarisent avec les camarades arrêtés de la C. G. T. ; approuvent leur attitude et leur propagande ; envoient leurs plus sincères condoléances aux familles des victimes tombées sous les balles françaises et républicaines, à Draveil-Vigneux et Villeneuve-Saint-Georges ; adressent leur entière confiance aux nouveaux membres du Comité Confédéral et s'engagent à poursuivre l'intégrale émancipation du prolétariat.

La Bourse du Travail et le Syndicat des ouvriers cultivateurs de Narbonne soulèvent un incident ; ils protestent contre *l'affront*, disent-ils, que leur a infligé le Comité Fédéral, en refusant la salle du Synode — *local municipal* — qu'ils offraient toute aménagée, une fois que leur concours avait été sollicité. Après explications du secrétaire général, lecture de la correspondance et intervention de divers délégués, est adopté l'ordre du jour suivant :

Le Congrès, après avoir entendu les protestations du Syndicat des Cultivateurs et de la B. du T. de Narbonne, déclare que ces organisations ouvrières ne lui sont pas suspectes, mais approuve le Comité fédéral d'avoir agi conformément aux décisions du Congrès de Béziers.

Après la nomination du bureau pour la séance de l'après-midi et le vote d'une collecte à chaque séance pour les victimes de Draveil-Vigneux, les militants et la propagande de la C. G. T., et les chapeliers de Quillan en grève, la séance est levée.

4. — *Le rapport moral et financier.* — Dès l'ouverture de la séance de l'après-midi, les conclusions de la commission de la vérification des mandats sont adoptées, et le secrétaire général donne lecture du rapport moral de la Fédération. Donnons-en les points les plus saillants.

Au 1er janvier 1908, furent exclus 32 syndicats en retard de leurs cotisations d'au moins 6 mois; dans le courant de l'exercice 1907-1908 (de novembre 1907 à fin juillet 1908), il a été donné 64 réunions de propagande officiellement organisées par la Fédération (dans certains cas avec le concours de C. G. T. ou des Bourses du Travail) ; au point de vue revendicatif, 10 grèves ont éclaté, englobant 1.200 grévistes, et toutes couronnées de succès ; 171 fr. 95 ont été répartis aux divers camarades grévistes par le Comité (la Fédération ne possède point de caisse de grève) ; dans un grand nombre de localités, il a été obtenu sans conflit *l'allocation journalière du vin aux travailleurs* ; de janvier à juillet, il a été reçu 9 adhésions nouvelles de syndicats comptant 422 membres; par contre, il a été rayé 8 organisations dissoutes ou démissionnaires, comptant 258 membres ; la Fédération compte actuellement 71 syndicats avec 3.360 cotisants. — Au point de vue financier, l'encaisse au Congrès de Béziers était de 710 fr. 70 ; les recettes ont été de 2.782 fr.; les dépenses de 2.685 fr.; l'encaisse, au 14 août, est donc de 807 fr. 40.

Aucune critique n'est élevée contre la gestion du Comité et le rapport moral et financier est adopté à l'unanimité.

5. — *L'Union fédérative terrienne.* — La question de l'*Union fédérative terrienne* amène une longue mais intéressante discussion ; il s'agit de la fusion des Fédérations terriennes existantes (*Agricoles du Midi*, *Agricoles du Nord*, *Bûcherons* et *Horticoles*) en une seule organisation nationale. Les débats furent copieux ; y prirent part : Marty-Rollan (Bourse du Travail de Toulouse) ; Luquet (C. G. T.) ; Ader, Boyer, Teisseire, Escudier, Marty, etc. ; en conclusion, tenant compte des difficultés d'exécution, mais animé du vif désir de réaliser enfin l'unité des serfs de la glèbe, le Congrès vota l'ordre du jour suivant :

A titre indicatif, le Congrès adopte la création d'une *Fédération nationale unique*, la transformation en groupes régionaux des Fédérations actuelles, la nomination d'un Comité centralisant tous les services administratifs, cotisations, journal, etc., l'installation à la tête de chaque groupe d'un délégué de la région, l'autonomie des groupes pour leur action personnelle, la tenue de Congrès régionaux et nationaux, ces derniers tous les deux ans.

6. — *Les groupes d'affinité culturale.* — Les statuts de la *Fédération* prévoient la constitution de groupes d'affinité culturale qui seraient des unions de syndicats agricoles de la même région, mais sans superfétation ; on pourrait ainsi établir les mêmes prix et conditions de travail pour la même contrée, avoir aussi des groupes

de résistance collective et d'action commune, en élargissant nos cadres de combat, en développant nos moyens de lutte ; les résultats matériels et moraux en seraient incontestables. Le Comité avait présenté un rapport qui fut adopté à l'unanimité et dont voici les conclusions : *Le Congrès décide la création de groupes d'affinité culturale et invite les organisations à réaliser dès maintenant la formation de ces nouveaux groupements, qui devront fonctionner avant le 1er janvier 1909.*

7. — *La coopération syndicaliste.* — Le syndicat des ouvriers cultivateurs de Portel avait soulevé la question de la *Coopération syndicaliste.* Dans son rapport, il signale les résultats acquis et prévoit que l'action portée sur ce terrain procurera à la classe ouvrière de grands avantages, surtout par la création d'une fédération d'achats dont le projet est à l'étude. Après avoir rappelé tout ce que le prolétariat organisé peut retirer de la coopération syndicaliste, il demande au Congrès de confirmer la résolution prise à Arles en 1906 et que voici :

Considérant que l'action économique du prolétariat doit s'exercer dans le domaine de la consommation aussi bien que dans celui de la production, le Congrès invite les organisations adhérentes à la Fédération du Midi à mettre à l'étude la création de coopératives de consommation et de production et donne mandat au Comité fédéral de diriger son action pour la création de ces *coopératives à base communiste et syndicale.*

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

8. — *Questions intérieures.* — Arles demandait la *tenue des Congrès tous les deux ans*, en s'appuyant surtout sur l'impossibilité de réaliser dans une année toutes les décisions prises et aussi sur la réduction des frais de délégation ; après une courte discussion, le Congrès estimant qu'il n'est point de trop de se réunir une fois par an, rejette cette proposition.

Canohès proposait l'établissement d'une carte et d'un timbre fédéraux ; malgré les bons arguments fournis par le rapporteur Escudier, cette motion fut repoussée à deux voix de majorité, non que le Congrès fût hostile — tout le monde était d'accord sur le principe — mais simplement pour éviter des frais considérables à la Fédération, alors que cette question est à l'ordre du jour de la C. G. T. et sera mieux réalisable par l'*Union Fédérative Terrienne.*

9. — *Antimilitarisme et antipatriotisme*, — Le syndicat d'Ornaisons avait posé la question de l'*Antimilitarisme, de l'antipa-*

triotisme, de l'attitude de la classe ouvrière en cas de guerre. C'était, s'il en fut, problème d'actualité ; nombreux furent les délégués qui apportèrent devant le Congrès leurs déclarations ardentes et profondes contre le militarisme, contre le patriotisme, contre la guerre, contre le capitalisme internationaliste, et, à l'unanimité moins une voix et deux abstentions, furent votés les ordres du jour suivants, signés Hayart (Bourse du Travail de Béziers), Combes, Cheytron, Teisseire, Escudier, etc., etc. :

I. — Le Congrès considérant que la défense de la patrie — entité abstraite ne correspondant à aucune réalité définie (identité de race, communauté des mœurs, d'aspirations, d'intérêts, surface territoriale naturellement délimitée, etc.), a été le prétexte toujours invoqué par les dirigeants pour faire s'entretuer les peuples, jadis pour des intérêts dynastiques, aujourd'hui pour l'hégémonie économique d'une portion de capitalistes ;

Considérant que le patriotisme est un préjugé absurde sous le manteau duquel se commettent de nombreux crimes ;

Considérant que la guerre est un attentat contre la classe ouvrière, un moyen sanglant et terrible de diversion à ses revendications ;

Considérant que l'ennemi, ce n'est pas le mécanicien de Londres, le menuisier de Berlin, l'ouvrier agricole de la Catalogne ou des Pouilles, mais l'exploiteur, le capitaliste, de quelque pays qu'il soit :

Le Congrès conseille aux membres de la Fédération de répondre à toute déclaration de guerre par la grève générale et l'insurrection, et les invite en outre à étudier les moyens tactiques que comporte une telle résolution.

II. — Le Congrès considérant que l'armée est, selon les propres termes de M. de Gallifet, « une vaste Gendarmerie Nationale », un instrument de domination au pouvoir des gouvernants et des privilégiés, en un mot, le chien de garde du capital ;

Considérant que l'armée tend de plus en plus à remplacer le travailleur en grève à l'usine, aux champs ou à l'atelier, quand elle n'a pas pour rôle de le fusiller comme à Narbonne, Raon-l'Etape, Draveil et Villeneuve-Saint-Georges ;

Considérant qu'il importe d'éviter les contacts meurtriers du prolétariat et de la nation armée, sans renoncer à faire aboutir par tous les moyens les revendications ouvrières ;

Le Congrès approuve la propagande antimilitariste et invite les militants à l'intensifier, parce qu'elle est plus nécessaire que jamais.

A ces deux ordres du jour est jointe et adoptée la motion suivante :

Le Congrès rappelle aux syndicats qu'il existe des brochures antimilitaristes pouvant éveiller chez les jeunes conscrits leur conscience et

l'esprit de révolte, par lesquels s'éviteront les crimes internationaux et les faits de répression ouvrière, et les invite à s'en approvisionner.

10. — *La Confédération Générale Viticole et la classe ouvrière.* — Saint-André-de-Roquelongue avait à nouveau soulevé la question de la *C. G. V. et des organisations ouvrières*, déjà discutée l'année précédente au Congrès de Béziers où avait été adopté, on s'en souvient, l'ordre du jour suivant :

Le Congrès rappelle et confirme les décisions des Congrès de Narbonne et de Perpignan qui font un devoir à chaque travailleur rural de poursuivre la répression de la fraude qu'elle qu'en soit la forme, sans que, entre les bénéficiaires directs de la fraude que sont les propriétaires et les salariés, il puisse y avoir, à un moment donné, des rapports intimes et permanents ;

Constate que, par suite d'une insuffisance d'éducation syndicale parmi les paysans, une confusion préjudiciable à l'organisation et à l'action ouvrière a existé durant l'agitation récente, et qu'il y a lieu d'en éviter dans l'avenir le retour ; affirme une fois de plus que l'intérêt du travailleur ne peut se concilier avec l'intérêt du propriétaire, parce qu'il y a entre le producteur et l'exploiteur un antagonisme qui en fait des adversaires, dont l'action ne doit ni se concerter, ni se combiner ;

En conséquence, déclare qu'un syndicat et qu'un travailleur, sans méconnaître l'intérêt de la classe ouvrière, ne peuvent appartenir à une organisation ayant pour résultat de jeter plus de confusion et de désarroi ;

Les invite notamment à rester en dehors de la C. G. V. et à consolider la Fédération agricole du Midi, au sein de laquelle les salariés ruraux doivent poursuivre la réalisation des desiderata formulés dans les Congrès rappelés plus haut ;

Et manifestant le vif désir de voir au plus tôt les syndicats et les travailleurs quitter les rangs de la C. G. V. pour se cantonner d'une façon exclusive sur le terrain syndical.

Les syndiqués n'ont pas tenu compte de ces indications pourtant claires et précises. Aussi, après tous les événements qui se sont écoulés, les conflits qui ont mis à nu l'antagonisme des possédants et des travailleurs, les grèves, le refus d'accorder le vin, etc., etc., il ne doit plus exister d'équivoque ou avec les patrons, ou avec les ouvriers, ou avec la jaunisse, ou avec la révolution. Tel est le sens des déclarations du rapporteur, amplifiées encore par de nombreux délégués — sauf celui de Saint-Jean-de-Barrou, qui plaide l'adhésion à la C. G. V. en tant que petit récoltant et à la C. G. T. en tant qu'ouvrier. — Mais Cheytion, Fabre, Teisseire, Ader, etc.,

sont pour les situations nettes et en conclusion est adopté l'ordre du jour suivant :

Le Congrès décide que nul syndicat, nul syndiqué ne peuvent, à un titre quelconque, rester affiliés à la C. G. V. et les invite à se retirer avant le 31 décembre 1908, sous peine d'exclusion de la Fédération et de la C. G. T.

11. — *Grèves et grève générale.* — Castelnau d'Aude s'est imposé d'un sou par journée de travail pour soutenir les camarades grévistes de Canet, Ornaisons, Marcorignan, etc., et à titre indicatif, il demande au Congrès d'approuver et d'engager les syndicats à mettre en pratique ce moyen de solidarité. Le vœu de Castelnau d'Aude est adopté après une assez longue discussion, où la plupart des orateurs affirmèrent leur confiance, plutôt dans l'action énergique et la volonté virile des grévistes, que dans l'appoint de secours de grève.

Capestang parle de la grève générale protestataire, si d'actualité au lendemain des massacres de Villeneuve-Saint-Georges. Escudier (Canohès) propose au Congrès de chômer pour les trois faits suivants : *La condamnation des militants de la C. G. T., un nouveau massacre, la venue en France du tzar de Russie.* Après une chaude discussion, à laquelle prirent part de nombreux camarades, entre autres Marty-Rollan, Ader, Combes, Escudier, Marty, Castan, etc., fut adopté l'ordre du jour suivant :

Le Congrès invite les Travailleurs de la Terre et de toutes industries à chômer pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures dans les circonstances graves où l'existence des organisations syndicales serait menacée, ou les militants sacrifiés aux vindictes bourgeoises et gouvernementales, ou les revendications ouvrières noyées dans le sang ;

Invite le Comité fédéral à stimuler dans ce sens l'action des Travailleurs agricoles du Midi.

12. — *Questions diverses.* — Le Congrès rejette ensuite une proposition de Manguio, tendant à constituer une caisse de chômage, et confirme les décisions du Congrès de Narbonne 1904, en ce qui concerne les conditions de travail (six heures de travail, cinquante centimes l'heure, allocation du vin, suppression des forfaits, etc.) ; il décide de participer officiellement aux Congrès de Saint-Fargeau et de Marseille et désigne comme délégué Ader Paul, secrétaire général. On procède à la nomination du Comité fédéral, on choisit Carcassonne pour le siège du prochain Congrès et, après une courte mais vibrante allocution du camarade Luquet, le Congrès est clôturé et la séance levée.

II. — LA SITUATION ACTUELLE.

Tels sont, brièvement résumés, les débats de ce VI[e] Congrès des *Travailleurs agricoles du Midi.* Ils sont caractéristiques ; ils marquent une accélération frappante de la marche des syndiqués ruraux vers *la lutte de classe.*

1. — *Les leçons de l'expérience.* — Ce progrès est dû à la propagande incessante organisée par la Fédération et aussi, il faut le dire, *aux leçons de choses* données par les derniers événements. Au point de vue local, la C. G. V. a fait preuve de son impuissance, tant à ramener de meilleurs cours des vins, qu'à améliorer le sort de ses membres ouvriers. Que dis-je ? Elle a montré toute son hostilité envers les revendications des travailleurs, et cette attitude a beaucoup contribué à dessiller enfin les yeux des plus fanatiques. Au point de vue général, les événements de Draveil-Vigneux, Villeneuves-Saint-Georges, l'arrestation arbitraire des militants de la C. G. T., les pantalonades parlementaires, les turpitudes gouvernementales ont détruit en bien des consciences *l'illusion démocratique.*

2. — *Un syndicalisme vivant.* — Il se forme aussi dans le Midi un syndicalisme vivant, qui ne veut être que syndicaliste. Point de doctrine religiosâtre ou acerbe, point d'excommunication majeure, point de chapelle fermée, point d'isolement dans une tour d'ivoire, mais sous ses multiples formes, une action ferme et continue, brisant avec le caractère impulsif des méridionaux, s'épurant, se modifiant au choc des circonstances, se précisant chaque jour davantage, se prononçant catégoriquement sur les questions de principe *et mettant d'accord ses actes avec ses paroles.*

On ne peut encore certainement juger de ce travail sourd qui s'opère lentement dans notre prolétariat rural ; pour s'en convaincre, il faut connaître personnellement les individualités qui se sont détachées de l'action parlementaire, mutualiste ou libre-penseuse, pour s'adonner exclusivement à l'action syndicaliste.

Certes, ces militants ne sont pas le nombre, mais il est bien rare de ne pas en rencontrer dans toutes les localités, leur influence s'affirme de plus en plus. C'est ce qui explique que ce Congrès de Narbonne offre une même continuité de vues sur les questions vitales ; c'est ce qui prouve que les militants syndicalistes, revenus d'autres conceptions bâtardes, désabusés de l'inefficacité de la lutte de toute leur vie, se sont bien convaincus que le syndicalisme seul

est le meilleur outil d'amélioration et d'affranchissement du prolétariat.

Inutile d'ajouter que les syndiqués ruraux du Midi sont de cœur avec toute la C. G. T. révolutionnaire. Ils n'ont pas besoin d'être stylés pour affirmer leur profonde conviction en l'antimilitarisme et la grève générale ; ce sont sentiments de cœur qui n'attendent point pour éclore l'éloquent entraînement de meneurs.

3. — *Nos forces réelles.* — Et maintenant, quelle est la position actuelle de la Fédération ? Nous l'avons déjà dit : elle compte 71 syndicats et 3.360 adhérents. Certes, nous sommes loin des 150 syndicats et des 15.000 cotisants de 1904. A ce moment, nous étions *trop*, oui nous étions *trop* de *syndiqués*, et pas assez de *syndicalistes !* Mais il est à remarquer que le syndicalisme rural a résisté à cet effroyable tourbillon que fut l'*agitation viticole*, et qu'après avoir été à deux doigts de sa perte, il a gagné rapidement le terrain perdu en effectifs *et surtout en conscience*. Car, les faits sont là qui nous le démontrent : il ne suffit pas d'avoir des masses compactes pour mener à bien une action revendicatrice ; mieux vaut être peu nombreux et *résolus*. A preuve, l'exemple de Canet d'Aude, d'Ornaisons, de Marcorignan, où les syndiqués n'étaient pas seulement trente, et où ils ont quand même organisé la résistance pendant des mois entiers, imposant complètement le chômage, grossissant chaque jour leurs rangs et obtenant enfin gain de cause. *On a beau, dans l'organisation, n'être que 3.000 fédérés, dans l'action, on est 20.000.*

4. — *Renaissance syndicaliste.* — D'ailleurs, le mouvement d'organisation s'accentue tous les jours ; les syndicats disparus renaissent, d'autres se constituent le plus souvent avec les éléments locaux : ainsi Sauman, Barbaira, Murviel-les-Béziers, Pia, etc., sont dès maintenant organisés ; ils adhèrent à la Fédération, ils grossiront nos rangs ; et l'agitation continue toujours ainsi depuis le Congrès de Narbonne. Ouveillan, au bout d'une grève de deux jours, à la veille des vendanges, vient d'obtenir une meilleure réglementation des conditions de travail. *Ils n'étaient que vingt-cinq au syndicat, et deux cents ont marché.* Bizanet, Trèbes, Rivesaltes, Montagnac, Thuir, Cornulla-la-Rivière, Salers, etc., etc., ont également établi et imposé un règlement pour les vendanges ; notons que quelques-uns de ces syndicats ne sont pas encore fédérés.

Et quand nous aurons ajouté que l'attitude du Comité a été toujours pleinement approuvée, que les syndicats ont accepté toutes les modifications intérieures, qu'un seul syndicat — passé à la jau-

nisse — a été exclu pour défaut de paiement ; quand nous aurons constaté l'esprit vraiment révolutionnaire de nos organisations ; quand nous aurons souligné les avantages pratiques acquis par notre lutte quotidienne et le redoublement de notre action revendicatrice, nous serons en droit de conclure que la *Fédération des Travailleurs agricoles du Midi* est en bonne position, qu'elle deviendra plus puissante et saura dignement tenir la place qui lui revient dans l'avant-garde révolutionnaire du prolétariat organisé.

Paul Ader,
Secrétaire de la *Fédération des Travailleurs agricoles du Midi.*

L'Organisation patronale en France (1)

I

LA MÉTALLURGIE

III. Les organisations patronales

(Suite)

La Compagnie générale de Railways et d'électricité.

Ce n'est pas tout. Dans le domaine de la métallurgie, il reste un facteur qui, dans l'avenir, par l'emploi du four électrique et les innombrables applications des moteurs à l'industrie, aura une importance considérable. C'est la force hydraulique ou *houille blanche.*

La France, dans la Savoie, le Rhône et notamment l'Isère, possède des forces hydrauliques considérables. Au cours d'une récente tournée de propagande dans la Savoie, j'ai visité l'installation du barrage de l'usine d'électricité — en construction — de la *Société Anonyme des Forges du Foron* (Haute-Savoie). On reste émerveillé par la hardiesse des travaux accomplis. Il en est de même à Saint-Michel de Maurienne, où les usines d'aluminium emploient uniquement la houille blanche, captée dans les montagnes, pour mettre en mouvement les forces mécaniques dont elles ont besoin.

L'électricité apparaît, surtout dans les milieux capitalistes, comme un des principaux facteurs de prospérité et de *dividende* de l'avenir. Les journaux financiers, avec un accord unanime, recommandent aux rentiers les actions des sociétés ou compagnies d'électricité. Il suffit d'ouvrir au hasard un de ces journaux pour s'en rendre compte.

Je prends, par exemple, l'*Information* du 5 septembre 1908. Je lis : « La Compagnie Générale d'Electricité consolide une avance à 825... *Par ses avantages multiples, par la facilité de sa transformation en lumière, en force, en chaleur, l'électricité s'impose si fortement à notre civilisation que l'aléa d'un titre comme celui-ci est en réalité très faible ; et de fait, alors que tant d'affaires indus-*

---

1. — Voir les numéros 200, 201, 202 du *Mouvement Socialiste* : I. L'industrie métallurgique ; II. La production métallurgique ; III. Les organisations patronales.

trielles et commerciales ont périclité, en 1908, les bénéfices de la Compagnie d'Electricité pour 1907-08 seront certainement supérieurs à ceux de 1906-07. On peut surtout envisager l'avenir sous un jour favorable. Si, en effet, les secteurs parisiens ont fourni dans leur courte (?) période de concession de 18 ans la belle carrière que l'on sait, on peut entrevoir des résultats aussi brillants, si non plus brillants, pour la Compagnie d'Electricité qui exploite des concessions d'une durée étendue dans plusieurs de nos grandes villes et dont les attributions sont beaucoup plus vastes, puisque son activité s'applique à la fois à la fourniture de lumière et de force, à la fourniture de courant à des entreprises de tramways et à la fabrication des appareils. »

Cette note est donnée à chaque instant et pour toutes les sociétés. Il existe aussi un *trust de l'électricité*, ayant comme grand chef le banquier belge baron Empain. Ce trust porte le titre de : *Compagnie Générale de Railways et d'Electricité.* Il fut fondé en 1894. Son siège est à Bruxelles. Il me paraît utile, avant d'en montrer l'importance, de résumer l'historique de sa constitution et des étapes qu'il a parcourues depuis quelques années.

Les périodes de crise sont pour les capitalistes, genre baron Empain, les moments les plus propices pour consolider les entreprises auxquelles leur activité se dépense. Or, vers 1904, les entreprises de tramways traversèrent une crise. Parmi les plus atteintes, se trouvaient la *Compagnie générale de Railways à voie étroite* et la *Compagnie Russe-Française des Chemins de fer et de tramways.* Le baron Empain flaira une bonne affaire. Le 3 novembre 1904, réunissant ces deux sociétés, il les adjoignait à la *Compagnie générale de Railways et d'Electricité,* dont il est le président. Sur 10.000 actions de capital, le baron Empain souscrivait 7.280 actions. Le capital de cette société était de 500.000 francs.

Mais, moins de deux mois après, le 31 décembre 1904, le capital était porté à 11 millions. Le 23 mai 1905, à 15 millions. Puis à 25 millions, le 17 avril 1906. Enfin le conseil d'administration se faisait autoriser à porter le capital à 35 millions de francs, en 1907.

Voici comment est composé le conseil d'administration de cette compagnie :

Président : M. le baron Empain ; *Administrateur-délégué* : M. François Empain ; *Administrateurs* : MM. Maurice Anspach ; Amédée Bégault, comte de Smet de Naeyer ; Armand Dresse ; Achille Huart-Hamoir ; *Commissaires* : MM. G. Cramer ; Ed. du Roy de Blicquy ; L. Favresse ; Dr Glorieux ; M. Parmentier.

Le compte rendu financier de l'assemblée générale du 25 mars

1908 contient la nomenclature des affaires dans lesquelles la compagnie possède des actions ou obligations, etc. Les voici, avec leur titre, tel que l'indique le bilan :

I. — *Trust.*

Fédération française et belge de tramways, capital, dividende, parts fondateurs ; Parisienne électrique, actions parts bénéficiaires.

II. — *Groupe des chemins de fer et tramways.*

I. — Chemins de fer. — La Compagnie générale de Railways et d'Electricité a soit des actions, soit des obligations dans les Sociétés de : « *Chemin de fer auxiliaire du Brésil ; de la banlieue de Reims ; du Calvados ; du Central Sud Américain ; de la Chine* (chemins de fer et tramways)*; dans les chemins de fer économiques du Nord ; Métropolitain de Paris ; de la Mondania-Brousse ; de la Nitrate Railways ; du Périgord ; de la Zuid-Nederlansche-Stootramwey-Maatschappy.* »

II. — Tramways. — Dans ce groupe elle a également soit des actions ordinaires ou privilégiées, soit des obligations dans « les sociétés de tramways de l'*Astrakan ; de Berditcheff ; de Bordeaux ; de Boulogne ; de Bruxelles ; du Caire ; de Damas ; d'Elbeuf ; de Gand ; de Heliopolis ; de Kischineff ; de Liège Seraing ; de Lille-Roubaix-Tourcoing ; de Neuilly-Montmartre ; Nord-Parisien ; de Taschkent.* »

Mais ce n'est pas tout. Le trust, pour être complet, devait aussi avoir la haute main sur les ateliers de constructeurs et usines d'électricité.

C'est pourquoi dans le bilan on trouve un troisième groupe intitulé :

III. — *Groupe de l'industrie électrique.*

Ce groupe a toujours soit des parts de fondateurs, actions de capital ordinaires, ou privilégiées, ou de simples obligations dans les sociétés anonymes suivantes :

« *Société des ateliers de constructions électriques du Nord et de l'Est ; de l'Electricité du Bassin de Charleroi ; de l'Electricité du Borinage ; de la Société Bruxelloise d'Electricité ; de l'Eclairage du Centre (Belgique) ; du Gaz et Electricité du Hainaut ; de l'Intercommunale Belge d'Electricité ; de l'Electricité du Pays de Liège ; de l'Electricité de Paris ; de l'Electricité de Seraing.* »

IV. — *Divers.*

Enfin, sous cette rubrique, il y a : « *la Société Française d'Entreprises en Egypte.* »

Tel est le formidable réseau d'action du trust de l'électricité.

Connaître le nombre de titres, et leur valeur totale, possédés par un pareil groupe est pour nous impossible. Les actionnaires eux-mêmes doivent l'ignorer. En effet, à l'assemblée générale dernière, l'un d'eux eut la curiosité de demander le nombre de titres possédés pour chacune des sociétés. Le baron Empain lui répondit « *que la gestion du portefeuille deviendrait impossible, si le public était initié à ces détails* ». L'argument était sans réplique ; l'actionnaire n'avait plus qu'à se taire. C'est ce qu'il fit. Le baron tient à ce que son secret soit bien gardé.

C'est probablement pourquoi, un administrateur étant décédé, il fit désigner pour le remplacer M. Thennis, fondé de pouvoirs de la maison Empain, et, comme commissaire des comptes, M. Servais, caissier de la maison Empain.

Cet ensemble de faits, l'avenir brillant que l'on prévoit, ne pouvaient manquer d'attirer l'attention des membres composant le *Comité des Forges de France*. Ils ne pouvaient rester insensibles à l'avenir des sociétés d'électricité. Il leur appartenait, plus qu'à tous autres, de les grouper, et c'est pourquoi nous trouvons, comme adhérente au *Comité des Forges*, la *Chambre syndicale des Forges hydrauliques*, de *l'Electro-Chimie et des Industries qui s'y rattachent*. Le titre en dit long et tient sa promesse. Ce syndicat a installé un secrétariat à Grenoble (Isère), centre du Dauphiné et des forces hydrauliques considérables, inestimables. De plus, chaque groupe appartient à une section ayant son secrétaire.

Voici d'ailleurs la composition de ce syndicat :

Président honoraire : Péchiney, administrateur délégué de la Compagnie des produits chimiques d'Alais et de la Camargue, à Salindres (Gard).

Président : Cordier, administrateur délégué de la Société Énergie électrique du littoral Méditerranéen.

Vice-présidents : Michoud, vice-président de la Société Grenobloise de force et lumière (groupe du transport et de la distribution de l'énergie, à Grenoble ; Vielhomme, président de la Société Électrométallurgie française (groupe de l'électrométallurgie et de l'électrochimie), à Froges (Isère) ; Aubry, fabricant de papiers (groupe des applications diverses et des chutes non aménagées), à Venthon (Savoie).

Secrétaires : Lépine, administrateur délégué de la Société hydro-électrique de Fure et Morge et de Vizille (groupe du transport et de la distribution de l'énergie), à Grenoble.

Gall, président de la Société des carbures métalliques (groupe de l'électrométallurgique et de l'électrochimique), Paris.

Ader, ingénieur des ponts et chaussées (groupe des applications diverses et des chutes non aménagées), Paris.

Trésorier : Charpenay : Administrateur de la société des Forges motrices du Haut-Grésivaudant (Grenoble). — *Membres du Conseil :* Bachelier : Directeur général de la Compagnie de distribution d'énergie électrique (Paris).

Bodin : Directeur général de la Compagnie des produits chimiques d'Alais et de la Camargue, à Salindres (Gard).

Barut : Administrateur-délégué de la société Electro-Chimique du Giffre à Saint-Jeoire-Faucigny (Haute-Savoie).

Bethmont : Administrateur délégué de la société d'Electro-Métallurgie de Dives (Paris).

Bouchayer : Administrateur de la société Bitterroise de Force et Lumière (Grenoble).

Boucher (A.) : Administrateur délégué de la société d'Electrochimie à Prilly, canton de Vaud (Suisse).

Coutagne (G.) : Administrateur-directeur de la société d'Industrie électrochimique « La Volta » (Lyon).

Faye : Vice-président de la Compagnie générale d'Electrochimie de Bozel (à Paris).

Giraud-Jordan : Administrateur de la société des Usines électriques de la Louza (Genève).

Keller : Administrateur délégué de la société des Etablissements Keller-Leleux et C^ie^ (Paris).

Lacroix : Administrateur-directeur de la Compagnie universelle d'Acétylène (à Paris).

Medebielle : Ingénieur des Arts et Manufactures à Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Périnel : Fabricant de ciments et produits réfractaires à Chambéry (Savoie).

Piaton : Administrateur délégué de la société d'Energie électrique de Grenoble et Voiron (à Lyon).

Sejournet : Administrateur délégué de la société Electrométallurgique française à Froges (Isère).

De Sinçay : Président de la société des Forces hydrauliques du Rhône (à Paris).

Secrétaire général : Pinot (Robert), Secrétaire général du Comité des forges de France et des Chambres syndicales du matériel de chemin de fer de la construction navale et du matériel de guerre. — *Secrétariat de Grenoble :* Michaud, administrateur délégué. — *Comité du Contentieux :* Bourgault (Paul), avocat à la Cour d'appel de Lyon (Président).

Représentation des Groupes :

I. — Groupe du transport et de la distribution de l'énergie :
Cordier : *Président.*
Michoux : *Vice-président.*
Lépine : *Secrétaire.*
Bachelier, Bouchayer, Charpenay, Piaton, de Sinçay.

II. — Groupe de l'électrométallurgie et de l'électrochimie :
Vielhomme : *Vice-président.*
Gall : *Secrétaire.*
Badin, Barut, Bethmont, Coutage, Faye, Giraud, Jordan, Keller, Lacroix.

III. — Groupe des applications diverses et des chutes non aménagées.
Aubry : *Vice-président.*
Ader : *Secrétaire.*
Boucher, Medebielle, Périnel, Sejournet.

Comme on le voit, tout a été prévu, y compris les « chutes non aménagées. » Certes, des chutes « non aménagées », il en existe encore énormément. Je n'oserais en dire autant des chutes « non accaparées ». Tout ce que le Dauphiné compte de chutes d'eau ou à peu près, est accaparé par des sociétés anonymes.

Il en est de même en Savoie, où il ne faudrait pas chercher longtemps, pour découvrir les comités et les hommes qui, activement, s'occupent à faire supprimer les zones franches appliquées dans cette région. Car ces « zones » opposent une barrière gênante aux transports des produits. Et pourtant les nombreux torrents qui alimentent le Rhône, et dont quelques-uns trouvent leur source au Mont-Blanc, attirent les appétits capitalistes. Dans ma dernière tournée dans cette région (juillet 1908), nombreux furent les habitants qui, anxieusement, m'interrogèrent pour savoir si on arriverait à supprimer leur « zone franche ». Ils voient d'un mauvais œil cette suppression. Les promesses qu'on leur a fait d'installer des usines ne leur sourient guère. Le Savoyard aime avant tout sa liberté. L'Isère lui apparaît comme une prison et leur inquiétude d'avenir est grande.

Nul doute, pourtant, que les capitalistes n'arrivent à leur fin. Aussi, en présence de ce formidable réseau de syndicats accapareurs de chutes d'eau, de ces puissances capitalistes travaillant sourdement, combien mesquine et inutile apparaît la note ci-dessous, que publièrent les journaux le 18 juillet 1908 :

M. Louis Barthou, ministre des travaux publics, accomplit depuis hier un voyage d'étude dans le bassin du Rhône et notamment dans la région de Grenoble. Accompagné de M. Lamirault, chef de son cabinet, et de M. Charguerand, directeur des routes et de la navigation, le ministre est allé étudier sur place les importantes questions soulevées par l'emploi des forces hydrauliques dans ce pays.

Une commission, spécialement chargée de l'examen de ces questions, fonctionne déjà au ministère des travaux publics. Elle élabore un règlement qui, publié prochainement, doit donner satisfaction (?) aux populations visées par le Rhône et ses affluents. Avant de donner sa sanction à ce règlement et pour trancher en connaissance de cause certaines questions, M. Louis Barthou procède lui-même à une enquête sur place.

La Chambre a même nommé une commission pour examiner la question des forges hydrauliques naturelles. On juge, par ce qu'on peut lire ci-contre, de ce que pourra être son intervention ou son action. Une fois de plus, l'Etat et les parlementaires arrivent quand le capitalisme a conquis son droit de propriété. Il est le maître de ces forces naturelles. Aucune puissance parlementaire ne lui fera lâcher prise. Il briserait plutôt ceux qui, *légalement*, voudraient s'opposer à la plénitude de son droit de propriété.

Par ce qui précède, on a pu voir qu'aucune des spécialités de l'industrie et de la métallurgie, n'a laissé indifférent le *Comité des Forges de France*.

Chaque spécialité agit par son groupement dans sa sphère d'action. Elle examine, au syndicat, le prix des matières ouvrées ou non ouvrées, les soumissions, adjudications, toutes les affirmations d'évolution, de transformation de la vie économique. Une fois créés, de tels organismes débordent rapidement leur champ d'action. A défaut d'initiative, les conditions de la lutte économique les y obligent. D'autre part, l'étude des moyens et conditions de transport détermine la création de zones de vente, c'est-à-dire oblige les industriels à connaître exactement les tarifs de transport et limite, en quelque sorte, les aléas qui peuvent en résulter pour leur prix de vente.

Certes, le syndicat leur donne une première satisfaction. Le *Comité central des Forges* les réunit. Théoriquement, cela peut leur donner le maximum de garanties ; pratiquement, il n'en est pas ainsi. La nécessité s'est donc fait sentir d'un rapprochement entre industriels par région.

Allait-on le faire en créant des syndicats de spécialité dans chaque *région* ? Les industriels n'en ont pas fait une règle générale. Ils

ont compris qu'en le faisant, ils alourdiraient inutilement l'organisme, et leurs *comités régionaux* groupent en gros les usines des régions où s'exerce leur activité. Ces comités sont au nombre de trois : le *Comité des forges du Nord* ; le *Comité des forges de la Loire*, le *Comité des forges et des mines de fer de Meurthe-et-Moselle*.

L'action de ces comités s'exerce donc dans les trois principaux et plus importants centres de la métallurgie française. Essayons de nous rendre rapidement compte de leur force respective.

(*A suivre.*)

A. Merrheim,
Secrétaire de l'*Union fédérale de la Métallurgie.*

La Crise de l'Apprentissage

(Suite) (1)

XI

A. VALLET

Ouvrier fleuriste

Secrétaire du *Syndicat parisien de l'industrie florale*

1. *La machine et la chimie dans la production de la fleur.*

Les industries de la fleur, du feuillage artificiel et de la plume pour mode et décoration, ont, comme toutes les autres industries, subi de formidables transformations, non seulement au point de vue mécanique, mais surtout au point de vue chimique. L'application des couleurs d'aniline pour la coloration a révolutionné la technologie ; elle a également révolutionné la vente, la production, car elle a permis d'arriver à une telle variété, à une telle perfection, à une telle intensité de coloris, que le prix de vente a immédiatement baissé et que la demande s'en est d'autant accrue.

Aujourd'hui, la production du coloris — ce qui est le plus important dans ces métiers — se fait, dans la fleur artificielle, d'une manière scientifique, automatique, en empruntant une méthode habituelle à la pharmacie et à la chimie. Cette méthode s'appliquera bientôt dans la teinture ordinaire, où elle n'a pas encore pénétré, et du jour où elle y pénètrera, la moitié des teinturiers employés dans les usines actuelles seront jetés dehors.

Cette méthode consiste à mesurer, à peser, au moyen du compte-gouttes, de l'éprouvette, de la balance, du baromètre, du chronomètre, etc., tous les éléments qui entrent dans un bain. Exemple : pour faire un bain de rose, 10 gouttes de rose B. B., 1/2 litre d'eau, 10 degrés d'alcool (mordant employé dans la fleur), etc. Si bien qu'il faut 2 minutes pour faire un bain dont le coloris, le ton, seront à coup sûr justes, alors qu'il aurait fallu autrefois une demi-heure,

---

1. — Voir dans les numéros du *Mouvement Socialiste* les réponses de : *Delesalle*, *Dret*, *Léon Martin*, *Lenoir*, *Lauche*, *Merrheim*, *Luquet*, *Keufer*, *Verhaert*, *Bornet*.

une heure pour arriver à un plus mauvais résultat. N'importe qui peut faire ce bain : ce qui était autrefois la partie la plus difficile du métier en est aujourd'hui la plus facile.

Mais les patrons fleuristes n'ont pas pu, malgré cela, éliminer les ouvriers qualifiés, car les difficultés d'application sont trop grandes. Cela leur a seulement permis une plus grande production, et comme la consommation a également augmenté, les prix de vente ayant diminué, les ouvriers trempeurs fleuristes n'en ont pas été victimes.

Cette méthode commence seulement à s'introduire dans la teinture de la plume, qui est une spécialité bien déterminée, et qui teignait généralement avec les mêmes produits et la même méthode que la teinture ordinaire. Cela permet de croire que la méthode qui commence à s'implanter dans cette spécialité, sera pratique pour toutes les teintures possibles et imaginables, telle que celle de la soie artificielle, par exemple.

Notre profession n'est pas uniquement composée d'ouvrières, ainsi qu'on le croit généralement, et bien que celles-ci forment néanmoins la plus grande partie (90 0/0), il y a aussi des ouvriers. Ils sont employés au découpage, gauffrage, apprêt, coloration, etc., qui constituent autant de spécialités. Ici, en effet, la spécialisation est à l'infini, non seulement chez les ouvriers et ouvrières, mais encore chez les fabricants : ainsi il y a des fabricants spécialistes pour la rose, pour le chrysantème, pour la couronne de mariée, pour la fleur et la plante d'appartement, pour l'arbuste, pour le fruit, pour le feuillage, pour l'aile factice, pour l'oiseau factice, pour la carcasse, pour le boa, pour l'autruche, etc. ; il y a même des spécialistes pour fabriquer les calices, les graines, les étamines, c'est dire que la spécialisation est portée jusqu'à son plus haut degré. Cela facilite naturellement la production tant par la qualité que par le bon marché. Aussi, ce qu'il faut aujourd'hui, ce sont des spécialistes, chez qui les patrons recherchent surtout la quantité de la production et non la qualité.

Le but des patrons, c'est de gagner de l'argent et non pas de faire de l'art ; ils fabriquent ce qui se vend, et ils tâchent de le vendre le plus cher possible, en le produisant au meilleur marché possible. Si demain la mode voulait qu'ils fabriquent des pommes de terre, ils fabriqueraient des pommes de terre, de même qu'ils ont fabriqué des radis, des poireaux, du cresson, des grenouilles, des papillons, des serpents, etc. (à tel point que nous avons presque épuisé l'histoire naturelle). Or, pour tous ces travaux aussi bizarres, les ouvriers n'ont jamais fait défaut ; il y en a toujours eu assez,

souvent trop, le chômage étant chez nous plus fréquent qu'on ne le suppose.

Pour cette partie de la profession, il n'y a donc pas *crise d'apprentissage* ; je dis même que l'on en est loin, car les ouvriers sont tellement à la hauteur de leur tâche, qu'ils trouvent que le travail est toujours trop « camelote ».

2. *L'apprentissage des ouvriers fleuristes.*

L'apprentissage des ouvriers fleuristes est généralement de deux ou trois ans ; il est verbal ou écrit, mais rares sont les véritables apprentis : ce que l'on rencontre surtout dans les ateliers, ce sont des jeunes gens, que l'on a embauchés pour porter les boîtes d'échantillons que le placier montrera, chez les commissionnaires, aux Américains, aux Anglais, qui sont les gros acheteurs. Mais comme les clients ne reçoivent guère que le matin, ou qu'une partie de l'après-midi, les livraisons faites, on invitera le gamin à faire quelque chose dans l'atelier, chose peu importante d'abord (découper des folioles, des araignées, etc.) et ensuite il deviendra découpeur, puis trempeur. C'est de la sorte qu'ont été formés la grande majorité des ouvriers : du reste, qu'ils soient apprentis ou non, les enfants font d'abord les courses, puis ensuite, le travail à l'atelier.

Au hasard de l'existence, ils feront partie de telle ou de telle spécialité, de tel genre, de tel quartier, de telle ou telle maison. Le bourgeois qui regrette que l'ouvrier ne soit plus qu'un spécialiste, ne connaît rien de ce dont il parle. C'est même effrayant de constater une telle ignorance dans la bourgeoisie. L'on voit bien que ces messieurs n'ont jamais rien fait de leurs dix doigts, car ils n'auraient pu faire autrement que de s'apercevoir, comme le plus simple ouvrier, que la production moderne est si complexe que tout doit se spécialiser, que chaque industrie est une science, et que chaque spécialité en est une branche importante. Vouloir que l'ouvrier actuel sache tout faire dans son industrie, c'est comme si l'on demandait à Millerand d'être en même temps qu'avocat, médecin, chimiste, naturaliste, architecte, physicien, etc. Cela est tellement vrai que pour être bon ouvrier, il ne s'agit pas seulement de faire bien un objet, un chef-d'œuvre, ce qu'il faut surtout c'est le produire vite et assez bien pour être accepté. Voilà le plus difficile, et avant d'avoir l'habileté suffisante dans chaque spécialité de la profession, il faudrait, pour être complet, apprendre toute la vie, ce qui est absurde.

L'apprentissage, pour être pratique, doit se faire *à l'atelier* ; l'ate-

lier, voilà la chose pratique, vivante, qui reçoit les contre-coups de la réalité, subit la concurrence, l'évolution, etc... Comparez à l'atelier, l'école professionnelle ! Comment l'école serait-elle jamais suffisamment au courant des transformations et du mouvement incessant de la vie industrielle? *J'ai vu des apprenties sorties d'écoles professionnelles être obligées de recommencer complètement leur apprentissage.*

Néanmoins, ce que je trouve qui manque à l'atelier, et ce que les jeunes n'acquièrent qu'avec les plus grandes difficultés — j'en sais quelque chose — c'est ce minimun d'enseignement théorique qui est indispensable. Ainsi, pour ma part, je n'ai connu la théorie des trois couleurs (avec lesquelles je puis faire tous les coloris possibles, excepté le beau noir) qu'avec les plus grandes difficultés, et nombre d'ouvriers l'ignorent en fait, quoique sachant instinctivement l'employer.

Ce qu'il faudrait, c'est que l'on délaissât un peu la vaine littérature pour écrire un peu plus sur les questions de la production, qui sont bien les questions les plus importantes, puisqu'elles concernent la vie matérielle, sans laquelle il n'est pas de vie morale possible : je verrais avec plaisir confectionner de véritables *manuels pratiques* pour professions comme la nôtre, où il n'en existe pas.

Si notre profession n'a jamais manqué d'ouvriers capables, je dois cependant dire qu'elle a manqué d'ouvrières pendant ces deux ou trois dernières années. Nous avons manqué d'ouvrières, c'est un fait, mais cependant pas autant que l'on a bien voulu le dire. A cela, il y a plusieurs causes : c'est d'abord que la production va toujours en augmentant en quantité, et que ces dernières années ont été des années exceptionnelles de production ; c'est ensuite que les ouvrières travaillant généralement aux pièces, n'ont pas le temps de faire réellement des apprenties capables de travailler un jour à côté d'elles. Les patrons ont bien fondé une société, *La Paternelle*, pour y remédier ; mais cela n'était guère qu'un prétexte pour faire avoir à ces messieurs quelques décorations, ce à quoi ils tiennent formidablement, — les ministres du commerce en savent quelque chose. Quant aux sentiments qu'ils prétendent avoir envers nous, nous les connaissons aujourd'hui ! Ils consistent surtout à « bertillonner » les meilleurs d'entre nous, et à les faire crever de faim pour les empêcher de faire la bonne propagande ouvrière dans la corporation.

Enfin, que nous ayons manqué d'ouvrières pendant quelques

temps, cela n'a rien d'étonnant dans un métier aussi capricieux et qui dépend uniquement de la mode.

La vérité, c'est que ce sont les places qui manquent aux ouvrières, bien plus que les ouvrières aux places, et cela est autrement grave que les balivernes de la prétendue crise de l'apprentissage que nous ressasse le ministère du commerce. Soit dit en passant, le ministère du commerce est dans son rôle : il défend les patrons comme le chien son troupeau. Ces bons patrons ne poursuivent qu'un but : amender dans leur intérêt la loi de 1900 sur les heures du travail. Ils ont trouvé qu'il n'y avait plus d'apprentis, parce que la loi les empêche de faire travailler jusqu'à extinction des forces les jeunes gens de moins de dix-huit ans ! Et voyez comme on se retrouve. Les patrons prétendent qu'il n'y a plus de bons ouvriers, qu'il faut faire des apprentis, et qu'il n'y a pour cela qu'à abolir la loi de 1900, — et, d'un autre côté, le chômage est tel, que la plupart des ouvriers pensent qu'il serait facile d'y remédier, non pas en allongeant la journée de travail, mais en la diminuant, de façon à donner du travail à tout le monde.

Quoi qu'il en soit, si les patrons de nos professions ont manqué d'ouvrières, ils ont trouvé une solution pour en avoir ! Vous pouvez lire tous les jours, dans les grands journaux parisiens tels que le *Matin* et le *Journal*, une annonce des patrons plumassiers demandant des apprenties, payées la première année 0 fr. 50 par jour et 1 fr. la deuxième ; vous pourrez être certain que ce n'est pas seulement dans le but d'avoir des apprenties qu'ils font cette réclame, mais surtout dans le but d'avoir de suite des « petites mains », ce qui n'est pas la même chose ! Avec la spécialisation à l'infini, elles feront le travail de véritables ouvrières, et ainsi les patrons gagneront de l'argent, beaucoup d'argent, sans difficulté.

Et si jamais vous faites une exploration dans nos milieux de misère, vous n'oublierez pas les trois cents petites filles à 10 sous de telle maison que je vous indiquerai du faubourg Poissonnière, à Paris, et vous verrez s'il n'y a plus d' « apprenties » ! Il y en a tellement, de ces pseudo-apprenties, que nous avons été dans l'obligation de signaler plusieurs fois à l'inspection du travail l'emploi de petites filles *qui n'avaient pas onze ans.*

Ce n'est d'ailleurs rien, à côté de ce qu'on peut observer chez les *entrepreneuses ;* j'en ai vu employer, de si petites filles, qu'instinctivement on regardait si ces pauvres gamines n'avaient pas le biberon. Les entrepreneuses sont la plaie du métier : elles exploitent l'enfance à un degré inimaginable et n'apprennent rien de sérieux aux gosses qu'elles emploient.

En résumé, il n'y a pas, dans l'industrie florale, de crise de l'apprentissage : il n'y a, entre nous et nos patrons, que la *crise sociale*, qui se manifeste à tous les degrés du monde capitaliste. L'exploitation de nos patrons et le chômage : ce sont là les deux plaies qui nous menacent, tant dans notre vie physique que dans notre vie professionnelle et technique.

4. *Le rôle des syndicats.*

C'est à l'organisation syndicale qu'il appartient de lutter contre toutes ces misères, jusqu'à l'heure où les travailleurs seront enfin assez conscients de leurs droits pour en finir avec toute exploitation. Ce qu'il importe avant tout, c'est de faire comprendre aux travailleurs la nécessité d'être organisés ; c'est aux quelques camarades qui en ont compris l'importance, d'agir et, par leurs exemples, de forcer les indifférents à agir également. *Agir, tout est là.* La résistance, la grève : voilà le meilleur moyen d'éducation populaire ; rien ne façonne mieux la conscience ouvrière que la lutte.

Mais ce contre quoi il faut d'abord combattre, c'est contre les interminables journées, contre le travail aux pièces, à domicile, chez les entrepreneuses, où il se prolonge quelquefois jusqu'à dix heures du soir et minuit, — ce qui est monstrueux, surtout pour des femmes, qui ont un ménage à faire et des gosses à soigner.

Sans doute c'est, chez nous, très difficile à obtenir ; les femmes sont loin d'avoir fait leur éducation sociale, et de comprendre les bienfaits de l'organisation. Aussi, le meilleur pour nous sera de prendre les méthodes modernes de combat et d'organiser spécialement les travailleurs de quelques spécialités, *ceux qui, en cas de grève, ne sont pas remplaçables*, et qui arrêteront du coup toute la production.

C'est ainsi qu'ont pratiqué les électriciens, en faisant porter surtout leur propagande sur les chauffeurs, et ce que pratiqueront demain les chemins de fer, en faisant porter surtout leur propagande sur les mécaniciens et sur les aiguilleurs.

Nos professions, toutes les professions ont des spécialités, dont l'arrêt forcera celui des autres spécialités. C'est ainsi que nous espérons bien un jour, par l'arrêt des trempeurs en fleurs et des teinturiers en plumes, forcer les patrons de notre syndicat à accepter nos revendications, et cela veut dire : journée de huit heures pour tout le monde, augmentations des salaires, suppression du travail aux pièces, à domicile, chez les entrepreneuses, congé annuel, hygiène, etc., etc.

Telles sont les considérations auxquelles m'a amené l'examen de la condition de l'apprentissage dans l'industrie florale. Les travailleurs ne se laisseront pas prendre aux mensonges des gouvernants sur la fantomatique crise de l'apprentissage : que ces messieurs se le tiennent pour dit.

ÉTUDES ET CRITIQUES

La Rébellion réformiste de Nuremberg [1]

Pour les précédents Congrès du socialisme allemand, lire dans le Mouvement Socialiste *les articles suivants : le Congrès de* Hanovre *1899, par* Paul Fauconnet, *dans le numéro 21 ; le Congrès du parti socialiste allemand à* Mayence *1900, par* Karl Meyer, *dans le numéro 45 ; le Congrès de* Lubeck *1901, par* Georges Weill, *dans les numéros 69 et 70 ; le Congrès de* Munich *1902, par* Georges Weill, *dans les numéros 106 et 107 ; le Congrès de* Dresde *1903, par* A. Blummer et Georges Weill, *dans les numéros 129 et 130 ; les Dangers du socialisme allemand, Congrès de* Brême *1904, par* Robert Michels, *dans le numéro 144 ; le Congrès des socialistes de* Prusse *1905, par* Robert Michels, *dans le numéro 149 ; le Socialisme allemand et le Congrès d'*Iéna *1905, par* Robert Michels, *dans les numéros 166 et 167 ; le Socialisme allemand après* Mannheim *1906, par* Robert Michels, *dans le numéro 182 ; le Patriotisme des socialistes allemands et le Congrès de* Essen *1907, par* Robert Michels, *dans le numéro 194.*

N. D. L. R.

I. DROITE ET GAUCHE.

La lutte fut acharnée, lutte d'arguments, de récriminations et, parfois, d'injures. Jamais *Parteitag* ne fut si mouvementé, si dramatique. Depuis le Congrès de l'unification de la Social-Démocratie allemande (Gotha, 1875), c'est la première fois que le spectre de la *scission* apparut, en plein *Parteitag*, devant les délégués terrifiés.

Symptôme plus grave : derrière le dos du Congrès, se tenaient des conciliabules des deux groupements en lutte, où se préparaient les batailles rangées de la discussion publique... Bref, Nuremberg rappelle à s'y méprendre les congrès scissionnistes d'antan du socialisme français mal unifié. Avec cette différence typique, toutefois, qu'en France la menace de scission venait de la *gauche*, tandis que là-bas, c'est la *droite* qui, sans cesse, évoquait la scission comme son suprême argument. Et l'argument portait : la gauche mollissait, se faisait suppliante, humble, tel un roseau pliant sous l'orage...

Rien que cette attitude agressive, belliqueuse de la droite éclaire toute la situation, donne au Congrès de Nuremberg toute sa signification.

Quelle interversion des rôles, depuis le Congrès de Dresde (1903) ! On se rappelle que Dresde fut le terme final de la lutte entre l'orthodoxie et le révisionnisme, commencée au Congrès de Stuttgart

1. — Le Congrès annuel de la Social-Démocratie allemande s'est tenu à Nuremberg, du 13 au 19 septembre.

(1898). Lutte purement théorique : on se battait pour et contre la thèse de l'accentuation des antagonismes de classe, les conditions politiques de l'Allemagne n'étant pas mûres pour la *pratique* du revisionnisme, telle que le ministérialisme même indirect. Ascètes par nécessité, les réformistes de la Social-Démocratie allemande en étaient réduits à se délecter en imagination des mille joies que la collaboration des classes procure *ailleurs*. Pour l'Allemagne, ils n'allèrent, dans leurs rêves les plus extravagants, que jusqu'à insinuer le *vote des canons en échange des libertés démocratiques* (les députés Heine et Schippel). Enfin, après la grande victoire électorale de 1903, Bernstein s'enhardit à proposer au Parti de revendiquer une place de vice-président au Reichstag. Cette dernière proposition déchaîna les débats de Dresde, qui se terminèrent par le triomphe éclatant de la thèse de l'accentuation, etc.

A lutte théorique, résultat également théorique. La résolution de Dresde, même rehaussée, l'année suivante, à Amsterdam, par le prestige d'un vote international, et devenue la base du pacte d'unité socialiste en France, n'a en rien affaibli la force réelle du réformisme allemand, — que dis-je? n'a point arrêté sa croissance, son élan vital.

C'est que ses sources de vie sont ailleurs que dans telle ou telle thèse doctrinale. Elles sont dans l'*action courante, quotidienne de la Social-Démocratie toute entière,* qui, par sa pratique électorale et parlementaire, contredit à chaque instant les thèses prolétariennes et intransigeantes solennellement votées en Congrès.

Au Congrès de Nuremberg, le député badois Frank s'est plu à rappeler quelques cas où des résolutions du *Parteitag* furent violées de façon flagrante, notamment, celle de Saint-Gall (1887) — déjà ! — qui *interdisait des coalitions électorales en faveur des partis bourgeois*. Or, à la tête des violateurs de cette décision intransigeante se trouvaient *Bebel* et *Liebnecht*, et ils furent quittes à justifier leur action opportuniste et *rebelle* par... l'intérêt supérieur du Parti ! *Toute l'histoire du Parti est, pour ainsi dire, semée de manquements à la discipline*, s'écria l'orateur réformiste. Il aurait dû préciser : manquements à la discipline *dans le sens opportuniste*. Car la fameuse *discipline* fut toujours rigoureusement maintenue et vengée contre les rebelles *de gauche*. Le Congrès de Nuremberg lui-même en a fourni un nouvel exemple, en déclarant, sans opposition aucune, hors du Parti les « localistes », les syndicalistes révolutionnaires de là-bas.

Donc, le revisionnisme, écrasé à Dresde, n'en continue pas moins à faire son chemin, à grandir en force et en influence. Son point de

départ avait été une tentative de renouveler la base théorique du Parti. Il y échoua, les théories ayant toujours la vie plus dure que les modes d'action : elles survivent, à l'état de formules stériles et vaines, aux faits qui leur avaient donné naissance. En vain, Bernstein avait sommé la Social-Démocratie d'*oser paraître ce qu'elle est en réalité*, — un parti de réformes démocratiques et sociales. Comment renoncer à l'illusion d'être un parti de classe et de révolution, illusion d'autant plus tenace qu'elle était plus éloignée de la réalité? Le revisionnisme théorique, qui s'en prenait justement à cette illusion, ne pouvait que la renforcer. Il a fini par le comprendre, après Dresde. Il modela, dès lors, sa tactique sur le mot connu d'Auer : « Il y a des choses qu'on *fait* et qu'on ne *dit* pas. » Il fit trêve aux discussions subversives pour s'attacher d'autant plus à la pratique réformiste. Son succès fut rapide : ne faisait-il pas sciemment, méthodiquement, joyeusement ce que la gauche orthodoxe faisait malgré elle, par à-coups, en maugréant?...

Il y eut, cependant, une courte alerte. La Révolution russe faillit, un instant, compromettre la bonne vieille tactique de la Social-Démocratie. Mais l'effort révolutionnaire de la gauche a abouti tout juste à la résolution d'Iéna (1905), sur la *grève de masses* pour des fins électorales, — et encore, cette résolution héroïque fut entourée d'un garde-fou solide. Au surplus, le Congrès suivant (Mannheim, 1906), réduisit à zéro ce que la résolution d'Iéna pouvait contenir de germes d'action révolutionnaire : par déférence pour les *syndicats réformistes*, on déclara que la résolution d'Iéna *en faveur* d'une grève de masses était identique à la résolution du Congrès syndical (Cologne, 1905), qui avait *repoussé* ce moyen de lutte... La contradiction n'est pas, du reste, aussi cocasse qu'on pourrait le croire. Car affirmer la grève de masses en paroles seulement n'est qu'un refus poli de la mettre en action. Et puis, lors du Congrès de Mannheim, la poussée révolutionnaire venue *du dehors* avait déjà faibli, au point de permettre à l'inertie propre de la Social-Démocratie de prendre le dessus.

Pour en finir sur ce point, rappelons l'échec du récent mouvement pour le suffrage universel en Prusse. Le Parti se contenta d'esquisser un geste d'action offensive, vite réprimé. Et, remarquez-le bien, nul n'en souffla mot, à Nuremberg.

L'alerte causée par la Révolution russe, passée, on vit toute l'étendue du terrain gagné par le réformisme. La subordination de plus en plus stricte du Parti aux syndicats réformistes est le fait capital à cet égard. Elle donne la mesure la plus exacte des succès du réformisme à l'intérieur du Parti, étant donné surtout que les

chefs du *corporatisme* allemand sont en même temps des leaders de la *droite* du Parti.

Le Comité directeur de la Social-Démocratie accorda à la *Commission Générale des Syndicats* la strangulation de l'organisation naissante des *jeunesses socialistes*, suspectes de velléités antimilitaristes. De même, le corporatisme obtint du Comité directeur un arrangement au sujet du Premier Mai, qui enlevait à cette journée prolétarienne tout ce qui lui restait encore, en Allemagne, de portée révolutionnaire.

Le Congrès de Nuremberg a rejeté cet arrangement, qui voulait mettre les secours en faveur des ouvriers *lock-outés* à cause du Premier Mai, à la charge des organisations locales, politiques et syndicales. Ce vote fut le seul succès remporté, pour l'instant, par la gauche, grâce un peu à l'absence des membres du Comité directeur (à l'exception de Fischer), absorbés par des négociations avec les rebelles du Sud. Au reste, les débats sur le Premier Mai mériteraient une place à part : les orateurs de la gauche ont révélé impitoyablement la *psychologie mercantile* qui sévit dans le Parti du haut en bas, la mentalité boutiquière qui paralyse toute action hardie. Ils ont oublié, cependant, de dire que le Parti ne recule jamais devant les frais lorsqu'il s'agit des élections.

Mais l'action propre du Parti, elle aussi, subissait de plus en plus l'influence réformiste. Les plus aveugles s'en aperçurent, le lendemain des élections au Reichstag, qui eurent lieu au commencement de 1907. La défaite électorale fut le signal d'un coup de barre à droite qui souleva des protestations, naturellement impuissantes, de la part de l'*extrême gauche*. Le nouveau groupe parlementaire diminué de la moitié, se mit en devoir de regagner le terrain perdu en flattant de toute façon les préjugés légalitaires et même chauvinistes de la masse électorale. Rappelons les discours patriotiques des députés Noske, David et Bebel, la proposition du groupe tendant à augmenter la solde des militaires : de 36 marks 1/2 par an, pour les hommes, et de 100 marks, pour les *sous-officiers*. Oui, même les sous-officiers, l'incarnation du militarisme prussien, devinrent l'objet de la tendre et hiérarchique sollicitude des députés social-démocrates !... Bien entendu, le *Parteitag* d'Essen, en 1907, passa l'éponge sur cette action ultra-opportuniste du groupe parlementaire. Rappelons encore que le Comité directeur, réputé orthodoxe, chargea de la rédaction d'un « Manuel des propagandistes du Parti »... devinez qui ? — le député David, l'un des leaders revisionnistes les plus francs et les plus convaincus.

Bref, peu à peu, les frontières qui séparaient la gauche et la

droite, furent complètement effacées — au profit de la droite. Bebel, un des auteurs de la résolution de Dresde, a lui-même marqué le changement d'orientation survenu à la séance du Reichstag du 26 février 1907. Il donna, à la joie des réformistes, cette définition mémorable du sens vrai de l'action parlementaire de la Social-Démocratie : « Au cours des 40 années de son action au Reichstag, la Social-Démocratie n'a *jamais* fait une proposition dont on pourrait dire qu'elle était dirigée *contre* l'ordre politique et social existant. *Toutes* nos propositions avaient, au contraire, pour but *d'améliorer* l'ordre des choses existant... »

On comprend, dès lors, que la droite ait fini par mettre les pieds dans le plat. Elle en a assez de diriger le Parti par personnes interposées seulement. Après s'être emparé de tant de positions importantes, elle aspire à la reconnaissance officielle de son influence prédominante. Elle veut, pour tout le moins, avoir les coudées franches dans les pays où elle domine depuis longtemps, dans les Etats du Sud. C'est là le sens de son *pronunciamiento* concerté dans la question du vote du budget.

II. — LA QUESTION DU CONGRÈS.

C'est une question protocolaire, une question de trente-sixième ordre pour ceux qui remettent l'action parlementaire elle-même au second plan. Mais c'est une question primordiale pour tout socialisme parlementaire, pour celui de gauche aussi bien que celui de droite. Pour les uns, le refus du budget est le symbole des antagonismes de classe ; pour les autres, le vote du budget marque l'espérance et la possibilité d'une fructueuse collaboration avec les classes et les partis bourgeois.

La Social-Démocratie allemande se doit à elle-même, plus qu'aucun autre parti socialiste, de rester attachée au *symbole* révolutionnaire, et cela, pour deux raisons. D'abord, la situation générale de l'Allemagne et, en particulier, la situation faite à la classe ouvrière et au parti sont telles que le refus du budget y devrait être de rigueur, même pour un parti simplement démocratique. Ensuite, la Social-Démocratie orthodoxe — par une loi psychologique très répandue — tient au *symbole* révolutionnaire d'autant plus qu'elle est plus éloignée de l'*action* révolutionnaire. Le refus du budget lui permet le mieux de se tromper sur le sens réformiste de son action, lui cache le plus l'abîme qui sépare sa pratique réformiste de sa doctrine révolutionnaire. La *lutte pour l'illusion* est souvent la plus acharnée...

Est-ce à dire que la gauche du Parti ait jamais imposé le refus *systématique* du budget? Que non pas! Ah, les nécessités parlementaires sont bien dures! Elles font plier même les symboles révolutionnaires.

Le Congrès de Lübeck (1901) avait touché la question par une de ces résolutions, trop fréquentes dans tous les Congrès, qui ne proclament une règle que pour sanctionner des exceptions à cette règle. Les réformistes du Sud pouvaient prétendre avec raison qu'en votant pour le budget, ils n'ont point violé la résolution de Lübeck. Leurs adversaires, qui, soit par conviction, soit par diplomatie, admettaient leur bonne foi, en étaient réduits à se référer à l'*interprétation* que Bebel avait donnée, à Lübeck... Mais laissons ces chicanes. Ce qui est vraiment important, c'est le fait que la Social-Démocratie dans son ensemble — aussi bien à Nuremberg qu'à Lübeck — est acculée, par la logique inéluctable de son action parlementaire, à envisager et à sanctionner la nécessité de voter le budget. Que signifient, dès lors, les anathèmes *de principe* lancés par les orateurs de la gauche contre ce vote? Qu'est-ce qu'un principe avec lequel il y a des accommodements comme avec le ciel? Et d'autre part, quelle est cette action qui rend inévitable la violation d'un principe reconnu sacro-saint? Les réformistes, partisans d'un parlementarisme conséquent avec lui-même, avaient donc raison d'en appeler à l'action de la Social-Démocratie contre les illusions tardives de la gauche.

Le refus du budget fut naturel et logique à l'époque où il fut systématique, aux temps révolus de la lune de miel du parlementarisme socialiste. A cette époque-là, l'action parlementaire était toute de protestation, comme l'action électorale était uniquement un *moyen de propagande socialiste*. Fort de sa petite phalange de partisans *convaincus*, le Parti pouvait négliger les sentiments et les préjugés des fameuses *masses profondes du suffrage universel*. Ce qui lui importait, ce n'étaient ni les voix obtenues, ni les sièges conquis, mais, avant tout, des succès de propagande. Les voix et les sièges venaient par surcroît. Oui, l'action électorale et parlementaire du socialisme fut belle, quand il n'y avait pas encore — ou presque — d'élus socialistes... *Tempi passati!* A ces temps-là, l'idée de voter le budget de l'Etat ennemi aurait soulevé un éclat de rire, tout simplement. Mais depuis que la Social-Démocratie, ce modèle d'un parti socialiste parlementaire, a mis son point d'honneur à amonceler des montagnes de bulletins de vote, à gagner le plus possible de sièges et à s'user, sisyphe moderne, au Parlement, dans des efforts ayant pour but, selon la parole autorisée de Bebel, d'*améliorer l'ordre des choses existant*, y compris la situa-

tion des sous-officiers, — le refus systématique du budget est devenu absurde, ou plutôt, la prétention de le maintenir à l'état de principe, tout en y dérogeant dans des cas dits exceptionnels, constitue, dans le domaine psychologique du Parti, ce que sont dans l'ordre biologique, les organes rudimentaires : le vestige inutile d'un passé à jamais aboli. D'autant plus que les cas exceptionnels où le vote prohibé est permis, sont justement ceux dans lesquels le vote des députés socialistes ferait pencher la balance en faveur d'un budget menacé. Autrement dit, le refus du budget n'est de rigueur que là où il serait *sans conséquence*, où la société ennemie n'aurait que faire des voix des députés socialistes ; là, au contraire, où le sort du budget dépendrait du vote socialiste, il sera permis d'accorder à l'ennemi les « moyens de domination ». Donc, on ne tient au symbole révolutionnaire qu'autant qu'il ne pourra faire de mal à la société ennemie... Kurt Eisner a très bien persiflé cette incohérence, en disant : « Les députés social-démocrates devront refuser le budget, lorsqu'ils ne pourront le rejeter ; mais ils devront le voter, lorsqu'ils pourront le rejeter. »

Au fait, les réformistes du Sud ne furent point les premiers à voter le budget. Le groupe social-démocrate au Landtag de Gotha, dirigé par le bon orthodoxe Bock, les avait précédés, longtemps avant le Congrès de Lübeck. Même ce groupe avait fait coup réformiste double : en votant le budget, il sauva un ministère qui, avec le budget, défendait contre les agrariens un projet de rachat des terres domaniales. D'autre part, le groupe municipal de Berlin lui-même n'a jamais voté contre le budget de la capitale, qui pourtant contient une dépense de sept millions de marks pour la police.

Autre point caractéristique : le vote du Sud fut surtout combattu par des pays, comme la Saxe, où, par suite d'un changement réactionnaire du système électoral, les social-démocrates ne sont plus représentés au Landtag, et par des pays, comme la Prusse, où le Parti vient à peine de gagner une demi-douzaine de sièges. Dans ces pays-là, l'intransigeance budgétaire ne coûte vraiment rien.

Pour échapper à la logique de l'action parlementaire, les orthodoxes expliquent l'antagonisme entre le Sud et le Nord par la différence du milieu économique et social. Le Sud, disent-ils, retarde sur l'évolution capitaliste du Nord. De là, les tendances des social-démocrates du Sud, vers la collaboration des classes. L'argument est spécieux. Mais il ne prévaut point contre le fait que, *dans les pays du Sud eux-mêmes*, les dites tendances avec leur corrollaire, le vote du budget, sont allées en s'accentuant au fur et à mesure que le Parti y gagnait en influence électorale et parlementaire. A

suivre l'argumentation orthodoxe, on devrait admettre que le Sud traverse une évolution économique et sociale *à rebours*, qui l'éloigne de plus en plus des antagonismes de la société capitaliste, — ce que nul ne s'avisera de prétendre. De plus, l'argumentation orthodoxe se heurte contre cet autre fait que les réformistes du Sud ont trouvé, comme toujours, un appui précieux parmi les *chefs des syndicats*, délégués au Congrès. Serait-ce donc que ces derniers, qui, plus que quiconque, vivent et agissent en contact permanent et intime avec les prolétaires de la grande industrie, subiraient, eux aussi, l'influence délétère d'un milieu petit-bourgeois ?..

Entre parenthèses, l'argument en question révèle une fois de plus ce qu'a de mécanique, d'automatique la manière orthodoxe d'interpréter la théorie vivante de Marx.

Ajoutons que l'attitude *sudiste* de l'élément syndical, cela va sans dire, a été pour beaucoup dans le vote final du Congrès.

Ce vote est un événement. La résolution officielle a réuni 258 voix contre 119. Quel changement depuis Dresde ! La douzaine d'opposants réformistes d'alors est devenue presque le tiers du Congrès, et il faut y ajouter nombre de réformistes honteux qui, pour une raison ou pour une autre, ont préféré, comme ils l'ont fait déjà à Dresde, se cacher, en attendant, dans les rangs de la majorité...

Plus significative encore est l'attitude *rebelle* de la minorité, après le vote : la déclaration de 67 délégués du Sud, lue du haut de la tribune, fait tout bonnement fi de la résolution du Congrès souverain. Et pourtant elle ne suscita que de « vifs applaudissements » sur les bancs de ceux du Sud : la gauche resta coi. Les journaux de la majorité ont essayé d'atténuer la portée de la déclaration, par des interprétations aussi bien intentionnées que diplomatiques. Mais le Comité directeur de la Social-Démocratie bavaroise vient de contrecarrer ce jeu inutile par un manifeste qui dénie dans des termes non équivoques, au *Parteitag*, le droit de prendre des décisions obligatoires en ce qui concerne les questions politiques particulières de chaque pays.

La rébellion réformiste continue, — en attendant de devenir légalité et gouvernement.

Boris Kritchewsky.

Romantisme Révolutionnaire [1]

Quelques années après la Commune, c'est, parmi la classe ouvrière, agitée encore par le souvenir d'une répression féroce, un vif désir de prendre une *revanche*.

Vaincus hier, les ouvriers espèrent — sont certains même — être les vainqueurs demain. La lutte a été engagée contre des formes politiques, — alors que, comme le signale si bien Dubreuilh dans son livre : *La Commune*, rien n'était prêt pour substituer à des règles condamnées, de nouvelles règles de travail et de vie. Les parties en présence, dans un corps à corps, ont essayé leurs moyens : l'une d'elles, et c'était inévitable, a été vaincue.

Va-t-on, dès lors, tirer profit d'un effort sans exemple, en apportant, dans la lutte, des formes d'action suggérées par la société capitaliste, en perpétuel travail d'évolution et de transformation ? Va-t-on, devant un ennemi secoué par des soubresauts internes, utiliser les facteurs de révolution qu'il porte en lui ?

Ou bien, immobilisés dans une conception devenue caduque, va-t-on recourir toujours à des moyens différents dans leurs source, mais semblables dans leur nature et dans leur valeur ?

En un mot, la lutte subira-t-elle les modifications et les transformations qui caractérisent notre adversaire, et saura-t-on adapter à des situations nouvelles des formes d'action nouvelles ?

Un simple coup d'œil suffit pour répondre à ces questions.

La classe ouvrière continue à voir comme *hier*, à raisonner comme *hier*, à lutter comme *hier*. Terrassée, elle se relève non pour s'assimiler la vie, qui se renouvelle, mais pour essayer à nouveau les combats *d'hier*.

Cependant la *guerre des rues* va être déclarée impossible devant les perfectionnements modernes ! Mais, obéissant à l'état d'esprit *d'hier*, on va préconiser une forme de lutte, dont l'emploi ressemblera à la guerre des rues *d'hier*. Le vocabulaire va changer, le fond restera.

Barricades, *fusils*, *attaques* et *assauts* sont des termes qui dis-

---

1. — L'article que nous publions ici a paru dans l'*Action Directe* du 23 avril 1908.

En présence des discussions actuelles, nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux une des manifestations les plus nettes de la pensée syndicaliste en 1908. *(N. D. L. R.)*

paraissent de notre langage. On leur substitue : *grève générale*, *bras croisés*, *paralysie sociale*. Cette substitution n'indique nullement un changement dans l'idée que l'on a de la réalisation révolutionnaire.

Hier, on espérait en une révolution qui sortirait de modifications politiques et gouvernementales. On va croire, par un simple déplacement d'axe et de centre d'action, à une catastrophe pouvant éclater *demain* et pour laquelle il faut se préparer *aujourd'hui*.

Je dis : *demain*, parce que la révolution apparaît *proche*, et qu'il faut, avec une pareille « croyance », éviter tout ce qui peut en retarder la venue — et faire tout ce qui doit la précipiter.

Je dis : *aujourd'hui*, parce que la révolution étant à nos portes, il faut déjà se donner le moyen d'éviter ce qui doit retarder et de faire ce qui doit précipiter.

Tout pour et par la grève générale, rien pour la politique et pour la grève. La grève générale ? Arrêt soudain de la production, croisement instantané des bras ! La politique ? Pratique d'endormeurs et de châtreurs ! La grève ? Dispersion des efforts, gaspillage de nos forces et de nos instants. Vive la grève générale et à bas la politique et les grèves !

Il faut un Comité *d'organisation* de la grève générale ! Et le Comité se crée, sans que la révolution éclate. Plus tard, ce Comité ne sera plus qu'un Comité de *propagande* de l'idée de grève générale. Plus tard encore, ce Comité sera une Commission, plus préoccupée, avec juste raison, de la lutte présente, parce que l'on commence à obéir à cette règle d'une vérité incontestable : *la lutte quotidienne prépare, organise et réalise la révolution.*

.

Je me souviens, pour avoir assisté à des entretiens et à des réunions de ce temps, de la fièvre qui sévissait, il y a encore sept et huit ans, dans certains milieux — très limités — lorsqu'éclatait une simple grève. Qui disait : simple grève, devait vouloir dire grève générale. Un atelier de quelques travailleurs fermé portait en lui la révolution. Il eût fallu, pour d'aucuns, que le Comité *d'organisation* se réunisse afin de la réaliser. Elle se faisait souvent au café Jules ; le ministre d'aujourd'hui Briand était présent à ces réunions à 10 ou 15.

Il faut avoir vécu cette période, avoir, comme c'est mon cas, assisté de très près en témoin aux discrètes manifestations de la maison Jules, dont la répercussion se faisait sentir ailleurs, pour se faire une idée de la pensée d'alors.

N'allez pas croire que les bons camarades faisant partie de ce fameux Comité étaient des gens inactifs ! Non pas. Ils luttaient ferme, ils se

débattaient, convaincus de *voir* la Révolution. Ils étaient des croyants, car ils croyaient en la Révolution et rien qu'en elle.

Pouvait-il en être autrement ? Je dis bien vite : non.

Ce *romantisme révolutionnaire* constitue une phase du mouvement ouvrier, et une phase qui a eu une grande influence. *Elle a été la préparation de la besogne présente.* Sans cette préparation, il y a lieu d'affirmer que le syndicalisme ne serait pas — ce qu'il est aujourd'hui — *la théorie et la pratique de l'action ouvrière.*

Naturellement, un pareil état d'esprit faisait non pas voir la grève générale d'un mauvais œil, mais plutôt avec sympathie. On l'encourageait, on l'aidait, non pas pour tirer d'elle des résultats d'une portée vraiment révolutionnaire, mais parce qu'elle était un geste de révolte susceptible d'amplification. Une grève imprévue pouvait entraîner la révolution. Cette croyance admise, il fallait s'employer pour que toute grève pût provoquer une grève générale. On n'y manquait pas, sans toutefois réussir.

Comment aurait-on pu réaliser pareille conception ? Il n'y avait ni l'organisation nécessaire, ni la force d'extension indispensable, ni une conception réelle des conditions qui président à la lutte de la classe ouvrière. Il y avait, chez des militants, des impatiences, naturelles, mais manquant de point d'appui.

Durant cette période, il était donné peu de soin à *l'organisation.* C'eût été perdre du temps ! Pourquoi d'ailleurs l'eût-on fait ? La révolution des bras croisés n'était-elle pas proche !

Heureusement que la situation se modifia, pour entraîner un accroissement de vie syndicale, qui, en absorbant nos heures, détacha la classe ouvrière du mysticisme révolutionnaire, pour la river à l'actualité, faite de travail journalier.

Ce détachement s'est opéré lentement. Il n'est pas absolu ni complet ; il est cependant suffisant pour qu'il soit possible de l'activer, en en démontrant la nécessité.

Mais, mieux que les raisonnements, là aussi la vie ouvrière produira ses effets.

Le jour n'est pas loin où tous les militants reconnaîtront que *la véritable action révolutionnaire* est celle qui, pratiquée chaque jour, accroît et augmente la valeur révolutionnaire du prolétariat. La grève, maniée par une classe ouvrière rendue forte par ses luttes, grâce à des syndicats puissants et agissants, peut davantage que tout le contenu des bibliothèques ! Elle éduque, elle aguerrit, elle entraîne et elle crée.

Victor Griffuelhes,
Secrétaire de la *Confédération Générale du Travail.*

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le Comité Central du Livre et la 21e Section

Les typographes parisiens ont été à l'ordre du jour de la presse bourgeoise. Depuis le 3 août, les quotidiens ont suivi, au jour le jour, les phases du conflit pendant entre la section parisienne de la Fédération du Livre et son Comité central.

Tant d'inexactitudes, de sottises et de calomnies ont été dites et répandues sur les syndics parisiens, qu'il n'est pas mauvais de faire un exposé impartial du mouvement protestataire du 3 août chez les typographes.

Dans le courant du mois de juin, la chambre syndicale typographique parisienne, adhérente à l'Union locale des syndicats du département de la Seine, recevait du bureau de ladite Union une circulaire relative aux massacres ouvriers. Avec raison, celle-ci attirait l'attention des organisations sur la rapidité déconcertante avec laquelle se développait la farouche oppression des dirigeants contre les ouvriers.

Après Nantes, Narbonne, Raon-l'Etape, c'était Draveil-Vigneux. En plus de ces massacres, de tous côtés on signalait les arrestations de militants appartenant aux corporations les plus diverses. Il n'y avait pourtant ni provocations, ni violences, mais par peur de la lutte engagée par la jeune Fédération du Bâtiment contre un patronat apeuré, les détenteurs de la puissance publique mettaient tout en œuvre pour essayer d'étouffer la résistance méthodique et vigoureuse des syndiqués en grève.

On sentait peser sur les syndicats la menace, peu contenue, d'une énorme coalition de toutes les forces oppressives. L'atmosphère était irrespirable. Le gouvernement, sollicité de toutes parts pour prononcer la dissolution de la C. G. T. et de l'Union des syndicats, n'osait se lancer dans cette illégalité. Mais obligé de faire quelque chose, de donner des gages aux puissants du jour, il arrêtait de ci, de là, les militants en vue, pour décapiter les organisations centrales. En réalité, il savait fort bien que les hommes sont vivement

remplacés et que la chose n'avait que peu de valeur comme résultat pratique, mais pour les bons bourgeois, les arrestations d' « énergumènes » sont des garanties suffisantes.

Le Comité syndical de la 21e section, dans sa séance du 23 juin, étudia la proposition de l'Union qui invitait les organisations à envisager la possibilité d'une mise-bas générale de vingt-quatre ou de quarante-huit heures pour protester contre les massacres et les arrestations d'ouvriers.

Après examen, il fut décidé d'entreprendre une série de réunions de propagande, pour préparer les esprits à ce mouvement de solidarité et à procéder à un referendum.

Une réunion eut lieu le dimanche, 5 juillet, à la Bourse du travail, ayant à l'ordre du jour : « *Eventualité d'une grève générale pour répondre aux fusillades ou aux arrestations arbitraires des militants syndicalistes* ».

A cette réunion, le confrère Paillot, membre du Comité central du Livre, et conseiller prud'homme, vint déclarer, au nom du Comité central, que, si le referendum de la section était favorable au mouvement, les victimes seraient secourues par la Fédération.

L'assemblée, consentant au mouvement de solidarité et de protestation, devint enthousiaste à cette déclaration. Néanmoins, le Comité syndical demanda confirmation des paroles de Paillot au Comité central.

Il est intéressant de noter que la réponse du Comité central fut envoyée par ce dernier à la *Voix du peuple*, comme article de polémique, et le Comité de la 21e section n'en fut avisé qu'après son apparition.

Cette réponse désavouait complètement Paillot. En outre, elle disait « qu'il n'y avait pas lieu de faire un referendum sur la grève générale : 1° Les congrès typographiques s'étant toujours prononcés contre ; 2° La question n'étant pas posée à toutes les organisations de France ».

Les derniers événements de Draveil, du lundi 27 juillet, avaient eu une grande répercussion dans le Bâtiment, plus atteint que les autres dans ces douloureux moments.

Une réunion des syndicats fédérés, à laquelle assistaient le Comité général de l'Union et le Comité confédéral, fut tenue rue Charlot.

Il était loisible aux délégués du Livre à la C. G. T. d'y assister ; je crois même qu'ils firent une courte apparition.

On discutait sur la nécessité d'un mouvement d'ensemble. Presque tous les délégués opinaient pour une manifestation de solidarité le 30 juillet, à Draveil-Vigneux.

Mandaté par le Comité de la 21e section, je fis la déclaration suivante : « Les typographes s'étaient prononcés, en assemblée extraordinaire, pour un mouvement de solidarité, mais le referendum n'ayant pas été fait, le Comité ne pouvait prononcer la mise-bas. »

Les typographes ne bougèrent pas, et les syndicats du bâtiment, ainsi que de nombreuses corporations, se rendirent à Draveil-Vigneux.

Tout le monde connaît les détails horribles de ces massacres. Il est inutile de les décrire à nouveau. Ce que je dois citer, c'est qu'un typographe, de Villeneuve-Saint-Georges, le camarade Marchand, fut tué au moment où, sortant de l'Imprimerie Ouvrière, il regagnait son domicile.

Les morts ne suffisant pas, on arrêta, à tort et à travers, tous les militants connus qui s'étaient rendus à la manifestation. De délits, point ; une présence sur les lieux, et le prétexte était trouvé.

Cette triste journée provoqua dans toutes les corporations une émotion considérable. C'était vraiment trop à la fois.

La lecture des journaux bourgeois, pourtant contre les ouvriers et leurs agissements, suffisait cependant pour qu'apparaissent les provocations et les violences des détenteurs de la force publique.

Dès lors, de toutes parts, dans les syndicats, on s'agite. Dans l'industrie du Livre, tous les conseils syndicaux se réunissent le 31 juillet. Etaient présents : les syndics des imprimeurs-conducteurs, des margeurs-pointeurs, de la Gutemberg, des rotativistes, des presses typographiques, de la reliure, dorure, du papier, des correcteurs, etc., etc. Malgré l'avis exprimé par les délégués des Presses typographiques, qui désiraient une mise-bas pour le lendemain, il fut décidé que le mouvement aurait lieu le 3 août.

Je fis la proposition de subordonner notre action à l'acceptation des syndicats des transports et des industries électriques. Ma proposition fut acceptée, et le Comité de la 21e section donna mandat à son délégué-adjoint, Le Pont, de porter à la connaissance du Comité confédéral, qui siégeait à la Maison des Fédérations, également le 31 juillet, notre ordre du jour.

Puisque l'on répète, tant et tant, que les syndics des typographes parisiens suivent le mot d'ordre de la C. G. T., que l'on sache que, en l'occurrence, c'est notre ordre du jour qui fut approuvé par la C. G. T. à l'unanimité, moins Guérard, des chemins de fer.

Les autres corporations voulaient faire un mouvement immédiat. Le délégué des typographes dit qu'il fallait donner le temps matériel de prévenir les syndiqués ; et c'est sa proposition qui fut

approuvée par les délégués des transports et des électriciens comme par les autres délégués, sauf Guérard, bien entendu.

Qu'on en finisse donc avec cette légende, qui met tous les militants à la remorque d'une prétendue dictature de la C. G. T. Il n'y a pas besoin de remorqueur, quand on est homme et quand on souffre de l'injustice et de la répression sanglante dont est victime notre classe.

Pendant que Le Pont se rendait au Comité confédéral, le Comité syndical désignait Normand et moi pour demander au Comité central du Livre, siégeant aussi, ce qu'il pensait faire.

La réponse fut conforme à nos désirs, et nous étions heureux, pour une fois, de nous trouver en communion d'idées.

En effet, le Comité central décidait d'inviter tous les travailleurs du Livre à suspendre le travail, le jour des funérailles de Marchand. Voici cet ordre du jour :

Tristement ému par les nouvelles fusillades de Draveil-Villeneuve-Saint-Georges, le Comité central s'élève énergiquement contre ces sanglants procédés de répression, peu faits pour ramener le calme dans les esprits, justement excités par une longue grève et par l'implacable résistance patronale ; il s'élève non moins énergiquement contre le mode d'intervention de la troupe armée dans les grèves ou manifestations ouvrières et déplore l'attitude du gouvernement dans les pénibles événements qui ont ensanglanté la grève de Draveil, où il n'a défendu que les intérêts des employeurs.

Lié, d'une part, par les décisions des congrès professionnels et convaincu, d'autre part, que toute grève générale à allure révolutionnaire ou toute action violente d'où qu'elle vienne serait préjudiciable à l'idée syndicale — naissante en France — dangereuse et inefficace surtout pour résoudre le grave problème social, le Comité central invite, pour ces tristes circonstances, tous les travailleurs du Livre, et en signe de sympathie, à suspendre le travail le jour des funérailles des malheureux camarades, victimes de cet horrible drame.

Nous donnâmes au Comité central le compte rendu de notre délibération et sans un mot d'étonnement ou de reproche, voire même d'explication de sa part, nous nous séparâmes, enchantés *de part et d'autre*, puisque nous avions le même désir de manifester.

Le Comité central prenait le jour des funérailles. Le Comité syndical suivait le mouvement d'ensemble. L'esprit était le même.

Le lendemain il fallut déchanter. L'ordre du jour ci-dessus fut communiqué à la presse, mais avec une phrase perfide et restrictive. La voici :

Cet ordre du jour, qui exprime l'opinion du Comité central, ne cons-

titue qu'une indication ; elle laisse à nos camarades la liberté d'agir suivant leurs convictions et sous leur pleine responsabilité.

Cette adjonction fut rédigée par Keufer et Burgard, à l'insu de tout Comité.

C'était le commencement de la banqueroute morale de Keufer.

Je ne veux pas répéter ici les charges et la responsabilité de Keufer. Dans notre organe corporatif et à la tribune de nos assemblées, je lui ai dit comment je qualifiais son rôle. Je dis simplement qu'il a eu peur des événements. Il s'est vu, pendant une minute, du côté des travailleurs, manifestant contre les brutalités de la classe possédante, et il a vu trouble. Tout son passé de combinaisons patronales : commissions mixtes, entente du capital et du travail, conseil supérieur, etc., etc. ; l'idée qu'il représente, l'organisation ouvrière sage et pondérée qu'il incarne, l'empêchèrent de voir et d'agir comme un secrétaire de fédération devait voir et agir.

Il comprit qu'il ne pouvait pas abdiquer sa force de conservation sociale mise au service des parasites au bénéfice d'un mouvement de protestation, guidé par le cœur et la raison à la fois.

Cet alinéa ajouté à l'ordre du jour du Comité central ne suffisait pas encore. Les typographes parisiens semblaient suivre leurs syndics et le mouvement paraissait réussir. C'était pour Keufer la faillite de sa méthode et l'effondrement de sa puissance représentative devant les bourgeois. Par tous les moyens, il fallait empêcher les typographes de faire leur devoir.

Il réunit quelques membres du Comité central, le dimanche 2 août, et leur présenta l'ordre du jour suivant :

Le Comité central de la Fédération du Livre considère de son devoir de faire part à tous les membres de la Fédération que, s'il a été partisan d'une suspension facultative du travail le jour des funérailles des victimes de Draveil, il est nettement opposé à une grève générale de vingt-quatre ou de quarante-huit heures et que si le Comité de la 21e section, ainsi que ses adhérents, en vertu de leur autonomie, décident de faire la grève générale, ils la feront sous leur seule responsabilité.

Avec cet ordre du jour, envoyé par l'Havas à tous les journaux, la trahison était complète.

Cependant, malgré ces communiqués faits pour jeter le trouble et décider les timorés à passer outre, l'ordre du Comité de la 21e section, 2.000 typographes chômèrent dans la nuit du 2 août et dans la journée du 3.

Le *Rappel*, le *Peuple Français*, le *Gil Blas*, l'*Autorité*, le *Siècle*, l'*Auteuil-Longchamps*, la *Libre Parole*, l'*Action*, la *République*

Française, l'*Aurore*, le *Radical*, l'*Evénement*, l'*Humanité*, la *Petite République*, le *XIXe Siècle*, ne parurent pas. Les trois quarts des autres journaux furent confectionnés tant bien que mal avec du marbre et du remplissage.

Malheureusement, malgré leurs engagements, les transports et les électriciens ne purent, faute d'entente, tenir leurs promesses.

Une démarche avait pourtant été faite par Le Pont, près du secrétaire-adjoint des électriciens, Passerieux. Celui-ci avait montré l'ordre de mise-bas qui avait été envoyé aux syndiqués des industries électriques ; cependant la lumière et la force ne firent pas défaut. Dans la nuit du dimanche 2 août, Sergent et moi cherchions vainement Pataud pour lui demander de faire agir ses collègues. Nos recherches furent vaines.

Pour nous, typographes, il était trop tard pour reculer. Le mouvement fut admirable et les maisons de labeurs suivirent le vaillant exemple des journaux.

Abandonnés par nos camarades des autres corporations, nous avons continué à faire notre devoir. Nous avions souscrit un engagement, nous l'avons tenu. Nous regrettons que les autres n'en aient point fait autant.

Après le mouvement de protestation du 3 août, qui ne fit pas de victime, plusieurs réunions furent tenues. Elles groupèrent toute la corporation. Dans toutes, le Comité central fut blâmé.

A celle de la Bourse du Travail, tenue le 8 août, et où le Comité central assistait, Keufer présenta sa défense. Il fut empêché, malgré les efforts des syndics parisiens pour lui réclamer du silence, d'aller jusqu'au bout de son argumentation.

Pour tous ceux qui sont de bonne foi et qui étaient présents à ladite assemblée, l'attitude gênée et la défense de Keufer furent d'un effet déplorable. Je regrette qu'on ait troublé son discours, car dans le silence, son embarras eût été encore plus grand et son triste rôle serait apparu dans toute son ampleur.

Après ces échecs successifs, le Comité central fut pris d'une rage folle. Il est intéressant de consulter les numéros de la *Typographie* du 16 août et du 1er septembre. Cet organe corporatif dont la note incolore dilue savamment les mots un peu durs, devient un réceptacle à grossièretés, à insinuations calomnieuses et à épithètes plus que malsonnantes. Un souffle de vitupérations ardentes balaye les mots choisis et les aménités réconciliant les bons patrons avec les sages ouvriers.

Ne nous arrêtons pas. L'orage passé, le Comité central ne voulut pas rester sous ces camouflets retentissants. Il lança un referendum.

Il fallait que ce referendum fût lancé de mains de maître pour sauver la situation difficile du Comité central. S'il s'était borné à demander aux fédérés s'ils étaient partisans d'un mouvement de solidarité entraînant un arrêt de travail de vingt-quatre ou quarante-huit heures pour protester contre des massacres ou des arrestations de militants, il aurait été clair et compréhensible.

Malheureusement, présenté ainsi le résultat devenait douteux et la méthode de Keufer sombrait lamentablement devant tous les exploiteurs anxieux de cette défaite. Il fallait frapper un grand coup. Le Comité central demanda :

1° Etes-vous partisan de la grève générale préconisée par la C. G. T. ?

2° Etes-vous partisan de la grève générale au cas où des mesures seraient prises pour supprimer la liberté syndicale accordée par la loi de 1884 ?

3° Approuvez-vous la conduite du Comité central au cours des récents événements ?

La grève générale préconisée par la C. G. T. n'avait rien à faire, et je ne vois pas bien pourquoi les typographes auraient manifesté pour la grève générale. Grève générale, pourquoi ? Qui en a parlé à la C. G. T. ? Les typographes ? Il est permis aux dégénérés de la presse capitaliste de faire de pareilles bourdes, mais des militants ouvriers ne sont pas pardonnables, car, ou ce sont des imbéciles ou des gens qui veulent tromper leurs mandants.

La suppression des libertés syndicales verrait-elle les typographes faire grève ? — Qu'est-ce encore que cette question ? Que veut-elle dire ? Keufer pense-t-il qu'on va nous enlever la loi de 1884 ? Mais on veut, au contraire, la compléter par le contrat collectif, la capacité commerciale et l'arbitrage obligatoire !

Qu'entend Keufer par « suppression de la liberté syndicale » ? On enlève le droit de grève à Pataud ; on emprisonne les militants les plus sérieux et les plus calmes sous la foi de rapports de mouchards ; on fusille des grévistes réunis en assemblée dans une salle privée ; on interdit à la Bourse des réunions intersyndicales ; on chasse l'Union des syndicats de la Bourse, etc., etc. ; tous ces faits sont-ils des atteintes à la liberté syndicale ?

Ce que le législateur n'osera faire, le pouvoir exécutif le fera. Il le fait un peu tous les jours, malgré la loi intangible de 1884. Keufer attendra-t-il l'abrogation de la loi pour se mettre en grève ?

Soyons sincères ; c'est du bluff. D'un côté, le Comité central montre le spectre rouge de la C. G. T., et de l'autre, la violation d'une loi. Ces deux questions lui permettront de raffermir sa puissance. Elles ont été posées dans ce but.

Aussi j'admire, à mon tour, la naïveté de Jaurès qui, dans l'*Humanité* du 11 septembre, dit « que les typos sont résolus à la grève générale, qu'ils l'affirment bien haut, à la presque unanimité, pour défendre contre toute atteinte le droit syndical, *c'est-à-dire le droit confédéral qui en est la plus haute expression* ».

Ni Keufer, ni le Comité central, ni les majoritaires du referendum ne comprendront ce que dit Jaurès, car jamais il n'est entré dans leur esprit l'idée de se mettre en grève contre une atteinte au *droit confédéral*.

La deuxième question sauvait la façade ; c'est pourquoi, sans crainte, le geste vigoureux fendit l'air et empêcha le moulin de tourner. C'est une recette que ne connaissait pas Don Quichotte.

La troisième question est seule bien posée. Malheureusement, la province ne put y répondre en connaissance de cause, puisqu'elle n'entendit jusqu'à l'avant dernier jour du scrutin, que le son de cloche du Comité central, par l'organe de la *Typographie française*. Quand la réponse de la 21e section fut insérée, la majeure partie des votes étaient déjà entre les mains des secrétaires fédéraux !

La presse bourgeoise se plaît à triompher des résultats du referendum. Le succès de Keufer est le sien. Le Comité central ouvrier et les journaux à la dévotion des exploiteurs éprouvent la même satisfaction. Le referendum du Livre a, paraît-il, écrasé la C. G. T. Je me demande ce que la C. G. T. vient faire dans cette galère. Mais, il ne faut pas trop demander à ces journalistes besoigneux, qui parlent de syndicats et de l'organisation ouvrière, sans en comprendre le premier mot. Demandons simplement à Keufer ce qu'il pense du résultat.

Sur 10.000 fédérés, 6.333 voix s'affirmèrent contre la grève générale et 1.196 pour ; 6.643 voix pour la deuxième question et 811 contre ; 6.413 voix pour la confiance au Comité central et 1.096 contre.

Dans ces voix, sont comptées les voix parisiennes, 31 voix pour la grève générale et 748 contre ; 589 voix pour la deuxième question et 158 contre ; 711 voix pour la confiance au Comité central et 65 contre.

La 21e section compte environ 3.500 syndiqués On voit que l'ordre du Comité syndical interdisant de ne pas prendre part au referendum fut en grande partie écouté.

Tous ces chiffres ont leur éloquence. Ils vont donner à réfléchir à Keufer. Autrefois on ne discutait pas dans le Livre. Aujourd'hui on discute ; demain les aveugles verront qu'on les a trompés, quand on

leur disait que les syndics parisiens étaient des énergumènes et des voyous. Dans presque toutes les sections, il y a des voix qui se sont affirmées contre l'attitude du Comité central.

L'attitude du Comité central fut inqualifiable. Le mot « trahison » convient à la chose. Keufer, dans la *Typographie*, s'insurge contre ce mot ; il aurait supporté « maladresse », ou bien « qu'on s'était trompé », mais le mot « trahison » est, paraît-il, trop dur. Il est juste.

Le Comité central n'a aucune excuse. Même après son ordre du jour des funérailles, s'il avait eu peur des conséquences, il n'avait qu'à ne pas tenir compte de sa délibération, et laisser faire la 21e section.

Tout en parlant de l'autonomie de la 21e section, il donne aux syndiqués le moyen de ne pas obéir à l'ordre de la Chambre syndicale. Il dit bien qu'il n'a empêché personne de faire grève, mais il place le syndiqué devant deux situations : la première, d'être un bon fédéré, en travaillant sans risques ; la deuxième, d'être un bon syndiqué, en ne travaillant pas et en ayant la peur de perdre sa place. La nature humaine, même d'après les théories d'Auguste Comte, ne doit pas, il me semble, se transformer d'un coup de baguette magique, et nous devons compter avec elle. L'homme ira au moindre risque, surtout quand on décernera comme prime à sa lâcheté un brevet fédéral. C'est pourquoi tous les typos ne marchèrent pas le 3 août. Il y en a qui prirent la route du bon fédéré.

Le Comité central reproche très amèrement à la 21e section la non observance des statuts pour la déclaration de mise-bas du 3 août.

Rien dans nos statuts ne prévoit ce cas. Pas une ligne ne traite la question d'une *suspension de travail de vingt-quatre ou de quarante-huit heures* en faveur d'un mouvement de protestation. Il y a des moments, comme le dit Keufer, où un Comité est forcé de s'échapper des statuts. Eh bien c'était le cas ! Le temps matériel manquait pour faire la consultation et les événements se précipitaient de façon tragique.

Du reste, le même reproche peut s'appliquer au Comité central, qui n'avait pas consulté les fédérés pour décider un chômage le jour des funérailles.

Je répète encore une fois que Keufer, en cette triste affaire, a perdu la vue. Il a été effrayé du rôle qu'il était appelé à jouer à la tête de la Fédération du Livre, s'il faisait son devoir de militant ouvrier. Il a eu peur des conséquences politiques de l'acte de solidarité qu'il devait commettre. La force ouvrière qu'il représente opposée

aux flots toujours grossissants du syndicalisme revendicatif, à allure révolutionnaire, allait disparaître, au grand dam du patronat et des dirigeants. Il donna le coup de barre à droite, au milieu des louanges des patrons et des journaux bourgeois. Dans tous les organes capitalistes, économiques et politiques, Keufer fut encensé. Il le mérite. Il est, pour le moment, le sauveur des intérêts capitalistes.

Cet exemple de « haute sagesse ouvrière », qu'il lance dans la balance des conflits du capital et du travail, ne suffira pas cependant à arrêter les aspirations des multitudes qui souffrent de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Malgré Keufer et le Comité central du Livre, le prolétariat typographique, groupé dans ses syndicats, affirmera toujours, de plus en plus, son désir d'affranchir le travail. Et dans la longue et douloureuse histoire du salariat, la conduite du Comité central du Livre fera une tache, qui rappellera la lutte fratricide menée contre la 21e section.

A. Boudet.

Le Congrès de la Confédération du Travail à Modène

I

Le socialisme et le mouvement ouvrier sont tous les jours soumis à de nouvelles expériences, qui, difficilement, rentrent dans les cadres des vieilles théories. Ils font bien piètre figure aujourd'hui, nos « orthodoxes de la social-démocratie, les Plekhanoff et les Kautsky, avec leurs prétentions à vouloir que les sept ou huit formules qui pour eux sont le marxisme », contiennent la vérité socialiste définitive et universelle. La vérité, c'est que socialisme et mouvement ouvriers — c'est la loi de tout ce qui vit et a de la vitalité — se présentent chaque jour sous un nouvel aspect. Il n'est pas toujours possible de les comprendre, parce qu'on ne comprend bien que ce qui est arrêté; et le mouvement ouvrier et le socialisme sont loin d'être parvenus à un état de développement parfait et achevé. Toutes nos explications ne peuvent donc être que provisoires et toujours révisables.

Je ne sais si ce qui se passe dans le mouvent ouvrier italien peut servir d'enseignement aux autres pays. En un certain sens, je serais plutôt disposé à croire que non, car l'opinion que je me suis formée du mouvement ouvrier italien actuel, c'est qu'il correspond à une situation instable, changeante, explicable seulement par les circonstances particulières que le pays traverse. Ce qui est certain, c'est que ce qui s'y passe est d'une incroyable singularité. Jusqu'ici, nous socialistes, nous avions toujours cru qu'un mouvement ouvrier ne pouvait être qu'opposé à l'ordre capitaliste, et nous pensions que même là où — comme en Angleterre — il n'y a pas connexion bien apparente entre le mouvement ouvrier et le socialisme théorique, le mouvement ouvrier n'en constitue pas moins une menace pour le capitalisme. Or, voici que — si du moins nous devons attribuer une importance définitive aux opinions et aux sentiments exprimés au congrès de la Confédération Italienne du Travail à Modène — nous allons être obligés d'admettre qu'un mouvement ouvrier — même dirigé par des socialistes — peut avoir un caractère ouvertement conservateur.

Au lendemain du Congrès de Modène, le *Giornale d'Italia*, organe du baron Sonnino, chef du parti conservateur italien, imprimait un article intitulé : « Les voies nouvelles du socialisme, fin des agitations révolutionnaires » (13 septembre) et on y lisait : « Et maintenant que voici clos le Congrès, arrêtons-nous un instant sur les délibérations des congressistes ; elles signifient la fin du socialisme d'agitation révolutonniaire et le début d'une ère meilleure de fraternelle collaboration des classes. Socialisme, jusqu'à ces dernières années, que dis-je, ces derniers mois, cela voulait dire grève partielle ou générale, arrêt de la vie économique et industrielle du pays, et hostilité à toutes les idées et à tous les actes économiques ou politiques de la bourgeoisie, même quand une conception plus humaine des besoins des travailleurs les inspirait. Aujourd'hui, tout cela est changé. »

Tous les journaux conservateurs ont donné la même note. Le *Corriere della sera*, le plus grand organe de la bourgeoisie industrielle italienne, exalta les chefs du mouvement ouvrier et dit qu'un exemple de « sagesse » comme celui offert par le Congrès de Modène, était chose rare (12 septembre). Jusqu'au journal réactionnaire, organe du fameux journaliste Scarifiglio, le *Meattina* de Naples, qui fit remarquer, dans un article du député Abignente (20 septembre) que le Congrès de Modène démontrait que le Président du Conseil, en laissant le mouvement ouvrier libre, avait été bien inspiré : ce mouvement devenait « conservateur ». Le *Giornale d'Italia* résumait ainsi l'opinion générale de tous les journaux conservateurs sur le Congrès de Modène : « Telle étant la situation — nous examinerons un autre jour le scepticisme qu'elle inspire à certains libéraux — et en réservant les surprises toujours possibles que demain peut nous apporter. il semble permis de bien augurer de ce mouvement économique séparé du mouvement politique, puisqu'en somme les organisations ouvrières, après les votes du Congrès de Modène, nous garantissent que la paix sociale et l'ordre de l'Etat ne seront pas troublés et se rapprochent plus qu'elles ne veulent bien le dire de ce parti radical bourgeois qui a été tant injurié par les orateurs ouvriers, non moins que de ce parti libéral dont le *Tempo* ne veut pas entendre parler. Il en arrive toujours ainsi dans l'histoire : les utopies font place aux réalités, la violence ramène dans les esprits le désir de la paix, et les idées et les propositions extrêmes se tempèrent au contact des difficultés quotidiennes ou s'épuisent d'elles-mêmes par l'effet désastreux des violences inutiles. »

Je pense qu'un jugement semblable n'a jamais été exprimé par un organe conservateur anglais sur un Congrès des *Trade-Unions*. Le Congrès de Modène signifierait donc la transformation défini-

tive du mouvement ouvrier italien qui, de révolutionnaire, deviendrait conservateur. Mais, avant de porter un jugement sur cette tendance et d'en établir la valeur exacte, voyons d'abord ce que représente la Confédération italienne du Travail.

II

Selon le rapport présenté par R. Rigola au Congrès de Modène (*Vingt-et-un mois de la vie de la Confédération du Travail*, Turin, 1908), le nombre des membres de la Confédération s'élèverait à 306.957 membres réellement cotisants et qui avaient, au 30 juin dernier, déjà retiré leur carte d'adhérent. Ils se répartissent comme il suit (30 juin 1908) :

Ligues	20.038
Bourses du Travail	147.249
Fédérations de métier	139.670
Total	306.957

Mais commençons par établir que la Confédération du Travail est bien loin de représenter dans sa totalité le mouvement ouvrier italien. Selon le *Bulletin de l'Office du Travail* (juillet 1908, p. 145), le nombre total des membres inscrits aux Bourses du Travail italiennes est de 546.514. Or le nombre des membres des Bourses du Travail inscrits à la Confédération n'est que de 147.000. Il est vrai qu'il faut ajouter à ce chiffre celui des membres des ligues inscrites aux Bourses du Travail, qui ont retiré directement leur carte; mais on a toujours une différence notable entre le nombre des ouvriers réellement organisés et le nombre des inscrits à la Confédération.

Si maintenant nous passons des Bourses de Travail aux Fédérations de métier, nous constaterons la même différence. Le rapport Rigola donne 139.670 membres des Fédérations comme inscrits à la Confédération. Le *Bulletin de l'Office du Travail* (avril 1908, p. 408) nous informe que le nombre des membres des Fédérations s'élève à 191.599; c'est-à-dire qu'un bon tiers des membres des Fédérations, notoirement dominées par l'esprit réformiste, échappent à l'action de la Confédération. L'écart le plus grand est donné par les organisations agricoles. Le rapport Rigola en donne 40.000 comme inscrits à la Confédération, mais le *Bulletin* parle de 108.191 adhérents à la Fédération nationale des travailleurs de la terre. Si, en outre, nous tenons compte de tous les paysans organisés, et de

ceux mêmes qui sont en dehors de la Fédération nationale, l'importance de la Confédération diminue encore d'autant. En fait, selon le *Bulletin*, le nombre total des paysans organisés, comme il résulte des enquêtes faites par les autorités publiques, est de 425.983. Donc la Confédération ne groupe que 10 0/0 des travailleurs de la terre ! D'ailleurs les 400.000 paysans ne se trouvent pas dans la sphère d'influence du socialisme (anarchisme, syndicalisme, réformisme), puisque de ce nombre il n'y a que 189.423 inscrits aux Bourses du Travail, qui, en Italie, sont à peu près toutes socialistes. L'écart entre les 40.000 paysans inscrits à la Confédération et les 180.000 inscrits aux Bourses du Travail mesure l'importance comparative du mouvement réformiste et du mouvement syndicaliste parmi les travailleurs de la terre.

En outre, des 306.957 membres de la Confédération, il faut retirer 25.000 *ferrovieri*, qui suivent l'inspiration du syndicalisme révolutionnaire, et qui étaient représentés au Congrès de Modène par 4 syndicalistes et 1 républicain ; 1.000 paysans de Corato, qui ont présenté dans leur collège électoral une candidature syndicaliste. D'autre part, aux 546.514 ouvriers organisés indiqués par le *Bulletin*, il faut ajouter les membres des Bourses du Travail de Cento, Codigoro, Popoli, Stradella, mentionnés dans le rapport Rigola comme inscrits à la Confédération, mais non relevés par le *Bulletin*, peut-être parce que leur formation est trop récente, et dont le total s'élève, pour Cento, à 4.139 membres ; Codigoro, 3.965 ; Popoli, 451 ; Stradella, 3.373 ; en tout : 11.928. Ce qui fait que le total des ouvriers, inscrits aux Bourses du Travail, monte en chiffres ronds à 557.000, tandis que celui des confédérés descend à environ 275.000 ; sans compter le grand nombre de paysans qui, quoique organisés, ne font partie ni de la Fédération des travailleurs de la terre, ni des Bourses du Travail, et vivent en dehors de l'orbite du socialisme.

On voit donc que la Confédération du Travail représente à peine la moitié des forces ouvrières italiennes organisées. Cette circonstance n'est pas sans importance pour juger les prétentions de ladite Confédération à imposer sa tactique particulière au mouvement ouvrier italien.

Mais pour juger encore mieux de l'exiguité des forces de la Confédération, jetons un regard sur son bilan financier (voir le journal de *La Confédération du Travail* du 24 août 1908). En vingt et un mois, la Confédération n'a eu à sa disposition que 32.000 francs, y compris 7.877 francs de ressources extraordinaires (dont un crédit de 4.000 fr.). En cotisations fédérales, la Confédération n'a encaissé

que 18.584 francs, c'est-à-dire la moitié ou le tiers de ce qu'encaisse en une seule année la Bourse du Travail syndicaliste de Ferrare ! La caisse des grèves n'a perçu que 15.311 francs, dont 12.195 seulement ont été dépensés. On peut juger par là avec quel sérieux la Confédération du Travail peut prétendre représenter le mouvement ouvrier italien !

III

Cherchons à dégager la caractéristique du Congrès de Modène. Avant tout, il faut remarquer que la majorité des délégués était formée de secrétaires appointés des organisations, c'est-à-dire de l'élément bureaucratique du monde ouvrier. Aucune organisation syndicaliste, sauf les *ferrovieri* qui s'étaient fait représenter par quatre syndicalistes et un républicain, choisis tous au *referendum* et en dehors des fonctionnaires appointés. La section des typographes de Turin y avait aussi envoyé un syndicaliste révolutionnaire : de Giovanni. Les autres délégués étaient presque tous des socialistes réformistes.

La caractéristique la plus saillante du Congrès, ce fut l'attaque contre les syndicalistes révolutionnaires. Les quatre journées du Congrès furent remplies de récriminations contre les syndicalistes, accusés de vouloir la... révolution. Qu'on ne croie pas que j'exagère. Le sieur Rinaldo Rigola, ex-anarchiste, ex-guesdiste, ex-révolutionnaire et *factotum* de la Confédération, dès le premier jour, mit en relief ce caractère du Congrès. Si la social-démocratie, en vérité, ne laissait pas de consacrer une partie notable de ses réunions à attaquer les anarchistes, au moins le faisait-elle sous le prétexte spécieux que les anarchistes sont les meilleurs alliés... de la bourgeoisie. Rigola, lui, pour attaquer les syndicalistes, s'est mis à faire un long éloge de la bourgeoisie. Voici ses paroles :

> Dans toutes les classes, il y a des hommes qui s'élèvent au-dessus des distinctions de classe ; dans la bourgeoisie, il y a certainement des hommes qui, par noblesse d'âme ou pour d'autres raisons, ont abandonné leur classe. Pourquoi ne pas accueillir ces hommes ? Pourquoi ne pas collaborer avec eux ? Je souhaite, camarades, que ne luise jamais le jour où la bourgeoisie bannira d'elle les hommes qui viennent en aide à la classe ouvrière. C'est alors qu'on aurait deux classes qui seraient des mondes clos et qui se heurteraient l'un contre l'autre dans un choc certainement stérile. Nous voulons bien de la lutte de classes, mais nous ne saurions refuser le concours des forces bourgeoises qui viennent à nous, poussées par l'élan de leur cœur ou la largeur de leur esprit. Et c'est ainsi que nous arriverons plus vite à notre but que vous, syndicalistes, parce que nos moyens sont supérieurs aux vôtres.

Ce refrain revint plusieurs fois pendant le Congrès. On répéta qu'il ne faut pas repousser la bourgeoisie, l'empêcher de faire « le bien des travailleurs », la décourager, par l'intransigeance, de ses bonnes intentions, et l'indisposer contre les ouvriers — et autres semblables gentillesses. Je ne crois pas exagérer en affirmant que pareil langage ne s'était jamais entendu en aucun Congrès ouvrier. Mais, comme disait Gœthe dans son voyage en Italie, les Méridionaux font souvent en public des choses qui blessent la décence !

Dans un autre discours, Rigola, qui est le secrétaire général de la Confédération, s'exprime ainsi sur les partis non socialistes :

Le parti socialiste a fait beaucoup de bien et en fera encore, mais nous avons plus confiance dans ses hommes que dans son activité de parti. Et faut-il que nous nous séparions des autres partis ?... Nous ne craignons nullement le parti radical, qui est favorable aux dépenses militaires, et nous sommes prêts à lui demander tous les services qu'il pourra nous rendre. La majeure partie des ouvriers organisés est aujourd'hui socialiste, mais si demain ils sont républicains, tant mieux.

Qu'on le remarque : Rigola croit utile de rappeler que le parti radical est favorable à l'augmentation des dépenses militaires, et c'est après avoir rappelé cela, qu'il propose à la Confédération de collaborer avec le parti radical ! Les seuls ennemis, ce sont les..... syndicalistes révolutionnaires. Calda, Cabrini, Chiesa, en un mot les hommes les plus en vue de la Confédération, le répètent sur tous les tons. Aussi, toutes les invectives sont pour les ferrovieri, accusés d'être animés d'un esprit de révolte et d'idées subversives. Voici l'acte d'accusation que formule contre eux Rigola :

Rigola reproche aux *ferrovieri* leur esprit d'orgueil. En votant pour la tactique révolutionnaire dans le dernier congrès, les ferrovieri ont pensé n'adhérer à la Confédération que pour l'entraîner derrière eux. Saisissez-vous ? Les ferrovieri voudraient dominer les autres catégories de travailleurs et les amener avec eux sur le chemin qui conduit à des grèves comme celles de Milan, et aux désastres ouvriers (Applaudissements).

Avez-vous compris ? Le tort des ferrovieri, c'est d'avoir adopté une tactique révolutionnaire, et d'avoir essayé d'entraîner la Confédération sur leurs traces ! On peut collaborer avec les républicains bourgeois, avec les radicaux favorables à l'augmentation des dépenses militaires, mais il faut condamner les ferrovieri parce qu'ils ont adopté une tactique révolutionnaire ! Et le congrès d'acclamer.

Calda, secrétaire de la Bourse du travail de Gênes, s'est exprimé ainsi : « Ils nous ont accusés d'endormir les masses, et ils ne se sont

pas aperçus que c'est ainsi qu'on avance, qu'on fait vraiment des progrès, et qu'on se tient en dehors des utopies et dans la réalité ». Admirez le mépris avec lequel ce représentant des ouvriers parle de ceux qui restent dans « l'utopie ». Lui, il aime la « réalité », et peu lui chaut qu'on l'accuse « d'endormir les masses. »

Ecoutons cet autre : « *Cerruti*, de la fédération des typographes, fait de nouveau le réquisitoire du sentimentalisme solidariste ; il conseille de suivre l'exemple de la fédération du livre, qui désavoue les grèves proclamées sans son agrément. »

Rigola fait même la leçon à Marx. Il n'est pas vrai que les ouvriers n'aient rien à perdre. Aujourd'hui, les ouvriers ne sont plus les « prolétaires » d'autrefois. Ils ont quelque chose au soleil. Ils sont devenus « conservateurs ». Ecoutez plutôt Rigola : « Oui, nous sommes quelque peu conservateurs ; un de mes amis me disait que nous avions des préoccupations économiques trop vives. Nous les avons, certes. Les hautes cotisations qui nous ont coûté des privations et nous ont permis de former un magot respectable doivent être diminuées. Marx aujourd'hui ne pourrait plus dire que les ouvriers n'auraient rien à perdre que leurs chaînes. »

Selon Chièsa, il faut s'éloigner des révolutionnaires qui « compromettent le mouvement ouvrier ». En voilà assez, je pense, pour caractériser « l'esprit » du congrès. Ou plutôt non, encore un trait : la grande préoccupation de tous ces bureaucrates, représentants des ouvriers qui les..... paient, c'est d'obtenir l'augmentation de leurs appointements. On les voit venir : Rigola, Calda, Quaglino, Ricuardi, et d'autres, tous ces gens qui vivent du métier..... d'organisateurs du prolétariat, gémirent sur la situation des pauvres fonctionnaires des ligues, si mal payés et si peu assurés de leur sort.

L'un d'eux, un certain Pagliari, une espèce de *raté*, qui, pour un maigre salaire, corrige l'orthographe des écrivains de la Confédération et approvisionne Rigola de sottises, dont celui-ci orne pompeusement ses rapports, présenta au congrès un long mémoire pour soutenir qu'on devrait augmenter la solde des employés des fédérations. Et cette assemblée d'employés d'approuver ! Je suppose que le conservatisme de la confédération n'est pas sans relation avec le désir de ses fonctionnaires de s'assurer de bons salaires et d'en jouir en paix.

IV

Le congrès de Modène perdit ses deux premières journées à discuter le rapport moral sur l'action de la Confédération : deux journées consacrées presque exclusivement à invectiver les syndicalistes

et à tourner en ridicule d'idée de la révolution ouvrière. La discussion se termina par l'approbation de l'ordre du jour suivant : « Le congrès approuve sans réserves l'œuvre accomplie par la confédération du travail, et l'invite à poursuivre cette œuvre dans la même voie pour le plus grand intérêt des revendications ouvrières ».

Puis trois questions retinrent l'attention du Congrès : la réforme des statuts fédéraux, la réglementation des grèves, les rapports avec les partis politiques. Dans les discussions que ces trois questions soulevèrent, le même esprit éclate : nécessité de contenir les élans spontanés du prolétariat et d'empêcher que le mouvement ouvrier ne trouble l'ordre public. Tout est là. Il va de soi que cette petite besogne de police est dissimulée sous l'affirmation solennelle que c'est ainsi seulement qu'on fonde le socialisme. Il y a longtemps que le réformisme en remontre à Loyola.

Pour atteindre ce but, il faut annihiler l'action des Bourses du Travail qui, en tant que groupements locaux, subissent trop souvent la suggestion des luttes qui se livrent autour d'elles et se laissent aller à des actes d'offensive et de défensive. Le Congrès a dénoncé à maintes reprises « l'impulsivité révolutionnaire » des Bourses du Travail et a pris une série de mesures pour l'enrayer. C'est ainsi que l'article 3, paragraphe *a*) des statuts fédéraux a été remanié en ce sens : « La Confédération assumera la direction générale du mouvement ouvrier (industriel et paysan) en dehors de toute distinction politique, coordonnant et disciplinant l'action qu'accomplissent, chacune de leur côté, les Fédérations et les Bourses, les Fédérations se bornant à diriger les mouvements de résistance de leurs propres membres — en consultant les Bourses et autant que possible avec leur agrément — et les Bourses à veiller sur les intérêts locaux des classes ouvrières ».

La direction du mouvement ouvrier passe ainsi des Bourses « impulsives » à la « sage » Confédération.

Mais tout cela n'était encore que jeu d'enfant. Il fallait plus. *Il fallait persuader à l'opinion publique bourgeoise qu'en Italie, sous la direction de la Confédération, les grèves allaient cesser.* C'est ainsi que fut élaboré le « règlement pour discipliner la solidarité ouvrière en cas de grèves », règlement qu'on peut fort bien appeler « règlement pour rendre impossible la résistance ouvrière dans les grèves ». L'expérience se rira, naturellement, de ce règlement. Les grèves sont le produit le plus naturel de l'économie bourgeoise. La prétention de les réglementer, pour les rendre impossibles, a la même valeur que les tentatives du pacifisme pour rendre impossibles les guerres.

Je vais donner tel quel ce règlement. Après qu'on l'aura lu, on trouvera certainement qu'il avait raison, le conservateur *Corriere della sera*, en disant que si ce règlement est appliqué, il n'y aura plus de grèves en Italie.

1° Les appels à la solidarité nationale et internationale ne doivent être adressés qu'au prolétariat organisé dans la Confédération du Travail. En conséquence, les organisations adhérentes à la Confédération ne devront pas répondre aux appels qui leur parviendront de l'Italie ou de l'étranger, par le canal de quelque autre organisme économique ou politique.

2° Les Fédérations nationales sont autorisées à prendre l'initiative de souscriptions nationales, dans le ressort de la catégorie d'ouvriers dont elles sont composées et seulement en faveur de leurs propres membres, et aussi à recourir à la solidarité internationale, en limitant cependant l'appel aux Fédérations internationales de métiers dont elles sont adhérentes.

3° L'intervention de la Confédération, pour obtenir en faveur d'une grève l'appui favorable des organisations ouvrières, doit être demandée par la Fédération nationale directement intéressée. Et la Confédération n'est tenue de s'occuper de la question que lorsqu'il s'agit de grévistes qui sont organisés et confédérés.

En l'absence de la Fédération nationale, la requête devra être adressée par la Bourse du Travail existant dans la localité où se déroule la grève.

4° La Confédération, avant d'accueillir la demande, devra s'assurer par tous les moyens possibles que l'acte de solidarité invoqué peut répondre et à l'intérêt particulier de la catégorie d'ouvriers en grève et à l'intérêt général du prolétariat. Et l'appel confédéral ne pourra, en aucun cas, être adressé aux organisations avant le trentième jour de la grève.

5° La Confédération aura le droit d'intervenir dans les délibérations sur les questions de tactique et dans la direction des grèves subventionnées, jusqu'à leur terme, non moins que de contrôler, à l'occasion, la distribution des subsides et les dépenses que nécessite généralement la continuation de la grève, et d'exiger, toutes les semaines, du Comité qui la dirige un rapport spécial sur les événements.

En cas de refus des organisations de reconnaître ces droits, la Confédération de son côté refusera les subsides.

6° Si, durant le cours d'une grève, la victoire apparaît fort douteuse, la Confédération invitera le Comité à faire reprendre le travail. En cas de refus, la Confédération provoquera aussitôt un *referendum* parmi les membres du Conseil directeur et du Conseil national, sur la nécessité de suspendre au moins les subsides aux grévistes.

7° Le remplacement partiel ou total des membres directeurs d'une grève subventionnée ne pourra avoir lieu, en aucun cas, que par les organisations directement intéressées et d'accord avec la Confédération.

8° Les sommes votées et recueillies, de quelque façon que ce soit, à

la suite de l'appel de la Confédération, doivent être centralisées au siège confédéral, et le Comité exécutif pourvoira à leur distribution aux grévistes par les moyens qu'il jugera les plus opportuns.

9° Les soldes de toutes souscriptions, et aussi les sommes qui parviennent après la fin de la grève, reviennent à la caisse nationale de résistance de la Confédération. A cette caisse, les organisations, qui sont en mesure de le faire, doivent faire parvenir à intervalles réguliers et, si possible, chaque année, leurs offrandes volontaires, de manière à ce qu'elle soit à même de subvenir aux besoins modestes et urgents, sans devoir recourir chaque fois à l'appel de solidarité ; et cela jusqu'au jour où l'on pourra faire fonctionner la caisse elle-même avec des cotisations obligatoires pour tous les Confédérés.

10° Quant aux grèves déclarées par les ouvriers non organisés, quelle qu'en soit l'importance, la Confédération du travail règlera son attitude espèce par espèce, conformément à l'intérêt général de l'organisation, provoquant toujours l'avis de la Fédération nationale du métier que les grévistes exercent et de la Bourse du travail de la localité où se déroule la grève, pourvu que l'une ou l'autre soient confédérées.

Est-il besoin de commentaires ? Il y a là un phénomène d'aberration mentale, qui ne s'explique que par le désir de réagir de toutes les façons contre l'action et la propagande du syndicalisme révolutionnaire (1).

Passons à la question des rapports avec les partis politiques. La Confédération du Travail n'a pas de politique à elle. Elle agit de concert avec les « partis politiques ». Lesquels ? Sur ce point, elle est perplexe. Il n'y a pas que le parti socialiste. Il y a, dans la Confédération, des républicains. Mais s'allier avec les seuls partis socialiste et républicain est dangereux. Le spectre de la révolution émerge à l'horizon. Il faut aller encore plus à droite, se tourner vers les radicaux, qui sont monarchistes et favorables à l'augmentation des dépenses militaires. Cet accord avec les radicaux, remarquons-le, a simplement une valeur d'indication de tendance, car, d'organisations ouvrières radicales, il n'y a pas l'ombre. On s'explique que la Confédération tienne compte des républicains, qui en ont quelques-unes, mais fortes et aguerries, spécialement en Romagne et dans les anciens Etats du pape. Mais l'accord avec les radicaux ne sert qu'à montrer que la Confédération reste sur le terrain de l'Etat présent, et non seulement de l'Etat bourgeois, mais de

1. — Il m'est impossible de comprendre comment E. Leone a pu interpréter ce règlement comme un moyen de rendre la victoire plus probable dans les grèves (voir journal *la Propaganda*, de Naples, 21 septembre). Certainement, en ne faisant plus de grèves, on serait moins souvent battu !

l'Etat monarchiste, constitutionnel et militariste italien. Une députation du parti radical fut invitée à assister au congrès. Même un député radical harangua les congressistes (séance du matin du 9).

La longue motion votée par le congrès à ce sujet est un chef-d'œuvre de sottise. Les auteurs de cette motion se trouvaient évidemment dans l'impossibilité de définir en une seule phrase les rapports avec des partis aussi divers que les socialistes, les républicains ouvriers et les radicaux bourgeois et militaristes. Tout ce qu'on comprend, c'est que la Confédération veut faire faire sa politique par les partis de l'extrême gauche parlementaire, en dehors de tout rapport avec les syndicalistes révolutionnaires et les anarchistes. C'est ainsi que la motion votée affirme :

En fait, si l'activité des partis politiques s'exerce surtout dans le domaine de la lutte politique du prolétariat, l'activité des syndicats (organisations de résistance) s'exerce principalement sur le terrain des luttes économiques de la classe ouvrière. Partis politiques et Syndicats ont donc à accomplir une besogne également importante au point de vue de l'émancipation ouvrière ; l'action du syndicat resterait incomplète si elle n'était renforcée par celle des partis politiques, laquelle, de son côté, resterait stérile, si elle ne tendait à favoriser l'essor des classes ouvrières.

Délicieuse, cette façon de parler en termes vagues des « partis politiques », sans dire lesquels ! Mais plus loin les intentions se laissent mieux deviner et la motion parle « des forces politiques de la démocratie », qui devraient agir de concert avec la Confédération. Et c'est ce désir de travailler non sur le terrain de la lutte des classes, mais sur le terrain de la démocratie parlementaire, qui se fait voir dans l'alinéa suivant de cette monumentale déclaration :

Le congrès, en conséquence, déclare que les syndicats ouvriers n'accompliraient pas tout leur devoir dans la lutte pour l'émancipation des travailleurs, s'ils ne déployaient pas en même temps, sur le terrain politique, une action énergique et consciente ; et que les partis politiques ne pourraient se vanter d'avoir obéi *aux vrais principes de la démocratie*, s'ils n'avaient aidé, en toute occasion et par tous les moyens, les syndicats dans les luttes qu'ils engagent pour améliorer et élever la condition sociale des ouvriers.

Il y a beaucoup de mots dans cette motion, mais le sens n'en reste obscur que parce qu'on n'a pas eu le courage de jeter bas le masque. En réalité, la Confédération se considère comme un appendice des partis démocratiques, elle leur laisse l'action parlementaire, elle ne garde pour elle que la lutte pour les petites contestations économiques. Et pour qu'à l'étranger on se forme une

idée exacte du socialisme italien, je ferai observer que cette motion est signée des personnalités les plus en vue du parti socialiste officiel, comme Zirardini, Dugoni, Faraboli, Mme Altobelli, etc.

La motion, à la prendre dans son sens littéral, est incompréhensible et ne fait que montrer l'extrême inexpérience des dirigeants du socialisme italien ; mais les intentions en sont claires : c'est une renonciation officielle à tout sentiment socialiste au sein de la Confédération. — Turati, lui-même, en a été scandalisé ! Diable, il fallait y mettre plus de forme !

Il est facile de comprendre que des gens, qui ont une telle mentalité de conservateurs, détestent de toute leur âme la grève générale et le syndicalisme révolutionnaire.

En tous cas, la motion sur les rapports entre la Confédération et les partis politiques, consacre implicitement les principes suivants :

1° La Confédération reconnaît l'utilité d'une action parlementaire, mais elle croit que cette action doit être menée par les partis politiques d'extrême gauche ;

2° Les partis politiques d'extrême gauche, distincts de la Confédération, ont la même importance que le syndicat pour l'émancipation ouvrière ; exemple : les radicaux bourgeois eux-mêmes travaillent pour l'émancipation du prolétariat ;

3° Les « vrais principes de la démocratie » impliquent l'émancipation de la classe ouvrière et c'est pourquoi républicains, radicaux bourgeois et démocrates constitutionnels sont des alliés pour la Confédération — socialisme et démocratie ne font qu'un ;

4° Tant le syndicat que les partis parlementaires d'extrême gauche, tous travaillent au même but.

Après quoi, il ne me reste plus qu'à féliciter notre ami Leone, qui a fait cette découverte, que les délibérations de la Confédération du travail consacrent implicitement la victoire du syndicalisme. Il me semble, à moi, au contraire, que Millerand lui-même est enfoncé !

V

La Confédération, comme il résulte de ces observations, n'a rien de commun avec le *Trade-unionisme* anglais, qui s'est développé en dehors de l'action parlementaire, et dont l'action parlementaire actuelle émane directement des ouvriers eux-mêmes. En un certain sens, le Trade-unionisme est quelque chose qui se rapproche assez du syndicalisme révolutionnaire, et puisqu'il déclare aujourd'hui

qu'il poursuit la fin du capitalisme, il pourrait bien arriver qu'il cherche à réaliser ce but par l'action directe des syndicats et non plus par l'action parlementaire et législative. Selon l'opinion que je me suis formée du mouvement ouvrier anglais, il me semble fournir un bon exemple de syndicalisme spontané et naturel.

La Confédération italienne du travail, au contraire, n'est, à mon avis, qu'un pur et simple appendice des partis démocratiques, qu'elle cherche à se rendre favorables et dont elle constitue, en échange, le troupeau électoral. La Confédération ne rêve que lois, règlements et parlement. Sa haine pour la grève ne peut naître que d'une espèce de folie parlementaire, pour qui tout doit venir par l'action de l'Etat. Rigola a déclaré que, grâce aux mesures prises par la Confédération, il n'y aurait plus de grèves en Italie pendant 10 ans au moins ! Ce qui signifie qu'on renonce à toute action spécifiquement syndicale. Il ne reste que l'action parlementaire, menée par tous les partis d'extrême gauche : réformistes socialistes, républicains, radicaux et démocrates constitutionnels. Nous sommes donc loin du *Labour Representation Committee !*

Dans la politique actuelle de la Confédération, on peut voir certainement un cas d'aberration collective. Les rancunes et les haines personnelles y ont aussi leur bonne part. Mais reste à expliquer l'attitude de la masse. La Confédération groupe la moitié environ des ouvriers italiens organisés ; et c'est là un fait qui a son importance. Or, il n'est pas douteux que les confédérés n'acceptent la politique de la Confédération. Il me semble que l'explication doit être cherchée ailleurs.

L'économie nous enseigne que tous les pays, dans la phase où ils passent de la constitution agricole à la constitution industrielle, sont et *doivent* être protectionnistes. C'est l'unique cas où l'Ecole économique italienne reconnaisse la supériorité du protectionnisme sur le libre échange. En fait, dans cette phase de transition, les capitaux ont besoin de se prémunir contre les oscillations des prix, qui ont lieu sur le marché international et recourent à la protection de l'Etat. Sans cette protection, les capitaux, au moment de s'engager, n'auraient rien sur quoi baser leurs calculs et ne pourraient supputer s'il leur convient ou non de s'engager ; et par suite on aurait moins de capitaux engagés et un passage plus lent de la phase agricole à la phase industrielle. En outre, si une industrie déjà formée peut résister aux vicissitudes du marché et supporter les variations de prix, il n'en est pas de même d'une industrie en voie de formation. Il peut arriver en ce cas que les variations de prix frappent de mort l'industrie naissante et provoquent une large destruction

de capitaux. On voit par là que le système de la liberté produirait les effets qu'on reproche précisément à la protection : à savoir la destruction de capitaux ; et même, selon toute probabilité, il les produirait dans une proportion plus grande que la protection. D'où la supériorité, à ce moment précis de l'évolution économique, de la protection sur le libre échange.

L'Italie se trouve précisément maintenant en ce moment critique de sa transformation économique. Et l'on s'explique qu'un tel changement dans la constitution économique d'un pays s'accompagne de phénomènes exceptionnels. Le monde ouvrier veut, lui aussi, se garder contre les oscillations des prix, ceux du marché intérieur. Il faut, en fait, se rappeler que l'Italie est économiquement et géographiquement séparée en deux parties : le nord industrialisé ou en voie de l'être, le midi agricole et incapable de transformation. Ce n'est pas un pur hasard si la Confédération n'a presque pas de membres dans le Midi. Presque toutes les ligues et les Bourses du travail du Midi (quelques-unes, très importantes comme celles de Bari, Naples et Palerme) restent en dehors d'elle. Le monde ouvrier du Nord fut jusqu'à présent sauvé de la concurrence des ouvriers du Sud par l'émigration qui jeta des millions de méridionaux, pendant 40 ans, hors de l'Italie. Mais on a le pressentiment de l'avenir. Aujourd'hui, l'Amérique a pléthore de bras et il pourrait arriver que l'ouvrier du Midi fût obligé d'envahir le marché de la Haute-Italie et de faire une concurrence désastreuse aux ouvriers du Nord.

Il me semble que c'est de ce point de vue qu'il faut expliquer la politique de la Confédération. Elle tend à constituer de grosses fédérations de privilégiés, qui, avec l'aide des partis politiques mieux organisés du Nord, réussiraient à obtenir de bonnes conditions aux industriels. Il faut remarquer que la Lombardie est pleine d'industriels qui adhèrent aux partis démocratiques et au réformisme. A Milan, une notable partie de la haute banque est israélite et socialiste. Je ne crois pas absurde une politique qui se proposerait comme but de favoriser un groupe restreint d'ouvriers à l'exclusion de tous les autres. Les industriels paieraient des salaires un peu plus élevés, et s'assureraient ainsi contre l'éventualité des grèves et des troubles. Il ne s'agit pas là d'ailleurs de simples possibilités. La fabrique d'automobiles *Itala* a fait un contrat de ce genre avec une section de la Fédération des Métallurgistes, à Turin. C'est l'avocat Gino Murialdi, grand ami de l'honorable Turati et pilier du Parti socialiste génois, qui servit d'intermédiaire. On assure que Murialdi avait touché dix mille francs pour cette honnête médiation. Le scan-

dale fut grand et ses amis l'expulsèrent du Parti, bien qu'il soit notoire qu'à Gênes et à Milan on ait fait bien pis (1).

Il est à prévoir que la politique de la Confédération aura du succès. Tant que durera la phase actuelle de transition de l'économie italienne, le système protectionniste, représenté plus ou moins consciemment par la Confédération, est justifié. Tout dépendra aussi pour beaucoup des hommes qui la dirigeront. Mais Rigola et ses amis sont des gens fort intelligents et fort habiles. Ils feront certainement beaucoup de mal au socialisme italien.

Je ne crois pas que mes hypothèses soient exagérées. Si Rigola a déclaré que pendant dix ans il n'y aurait plus de grèves en Italie, c'est qu'évidemment il pense que les ententes particulières, grâce à l'influence des partis démocratiques, peuvent procurer de plus larges avantages. Il me semble que c'est là une conception très voisine de celle de Biétry et des *Jaunes* en France, peut-être même pire encore. Il s'agit de remplacer la lutte de classe par des marchés privés. Avec ce système on peut faire les affaires, et magnifiquement, des ouvriers organisés, et quelquefois aussi des dirigeants. On peut obtenir des salaires supérieurs aux salaires courants. Mais toute notion de lutte de classe s'évanouit. Le socialisme est relégué au magasin des « utopies lointaines », comme dit Calda. Et cela jusqu'à la prochaine crise, qui renversera sans pitié tout ce théâtre de marionnettes !

Arturo Labriola.

---

1. — A Milan, cela se passe couramment. Tous les chefs du mouvement ouvrier, qui ont fait beaucoup parler d'eux comme agitateurs, à un certain moment se retirent... dans la vie privée et ouvrent une fabrique ou un magasin avec les deniers... prêtés par quelque capitaliste. Le dernier cas que je connaisse est celui d'un ex-anarchiste qui fit beaucoup parler de lui lors de la grève générale de 1904, et qui aujourd'hui a ouvert une fabrique et collabore au *Tempo* de Claudio Treves, c'est-à-dire au journal qui l'attaquait le plus lors de la grève générale. C'est un système de corruption générale.

Cette revue est composée par des ouvriers syndiqués.

Le Gérant : G. Séverac.

Niort. — Imp. Th. Martin.

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

L'Organisation ouvrière en France [1]

V

LA FÉDÉRATION DES MINEURS

(Suite)

II. — La Fédération des mineurs et la C. G. T.

Dans une première étude, j'ai retracé l'évolution historique de l'organisation des mineurs jusqu'au moment présent. Il me reste maintenant à examiner la situation actuelle, depuis le récent Congrès de Montceau-les-Mines et l'adhésion de la *Fédération* à la C. G. T.

1. *Le Congrès de Montceau-les-Mines.*

Dans quelle mesure le Congrès national des mineurs, tenu à Montceau-les-Mines, il y a quelques mois, a-t-il donné satisfaction aux uns et aux autres ? S'est-il inspiré des discussions du Congrès de Denain ou du voyage de M. Briand en pays minier ? — Il faut avoir vécu la vie syndicale minière de ces six dernières années pour pouvoir apprécier exactement la besogne tant morale que matérielle de ce Congrès. Il faut avoir assisté au Congrès unitaire de Paris, en 1906, et à celui de Denain, en 1907, pour saisir de façon précise le caractère de ces dernières assises minières.

a) Ce qui caractérisa tout d'abord le Congrès de Montceau-les-Mines, ce fut l'empressement des délégués à manifester le désir d'être admis par la C. G. T. C'est ce qui le distingue du Congrès de Denain, où les mêmes délégués ne se décidèrent que la veille de la clôture du Congrès à prendre une solution et à faire droit à la demande du Jeune Syndicat du Pas-de-Calais, formulée dès le premier jour, et qui consistait à envoyer sur le

1. — Voir les articles précédents : I. *La Fédération des Cuirs et Peaux*, par V. Griffuelhes, dans notre numéro 200 ; II. *La Fédération des Mouleurs*, par R. Lenoir, dans notre numéro 202 ; III. *La Fédération des Mineurs*, par G. Dumoulin, dans notre numéro 203 ; IV. *La Fédération des Travailleurs agricoles*, par Paul Ader, dans notre numéro 203.

théâtre des accusations une commission d'enquête chargée de vérifier la véracité des dires du député Basly.

Pourtant, il faut bien reconnaître que le mérite de cette hâte revient aux camarades de Monteeau-les-Mines qui, avant de passer à la partie revendicative de l'ordre du jour, voulurent essayer de liquider cette question.

La volonté exprimée par les uns et les autres, avec ces dehors d'énergie, ne justifie cependant pas plus aujourd'hui qu'hier l'infamie commise par Basly et la solidarité assumée par son syndicat.

Pouget — qui remplaçait Griffuelhes — appelé à répéter les raisons de la non acceptation des mineurs à la C. G. T., ayant expliqué qu'il ne pouvait que confirmer l'ordre du jour du Comité confédéral, ordre du jour voté dans la séance du 22 janvier 1907, Beugnet lui répliqua en plein Congrès que c'était la C. G. T. qui avait servi d'agent à Clemenceau pendant la grève des mineurs de 1906 ! Pouget s'étonna alors que la Fédération nationale minière insistât pour être admise dans une organisation vendue au gouvernement. L'impression produite sur le Congrès par les paroles de Beugnet fut pénible. Chacun sentait que c'étaient là de tristes moyens pour excuser les trahisons du Vieux Syndicat du Pas-de-Calais et de son président.

Pouget fut écœuré des propos tenus sur le Comité Confédéral par certains délégués. « Cependant, ajouta-t-il, notre plus grand désir serait, en tenant compte de celui exprimé par la majorité du Congrès, d'admettre à la C. G. T. la corporation minière tout entière, mais les mineurs ont une besogne de propreté morale à accomplir. Ils ont à faire droit à un ordre du jour du Comité Confédéral, et jamais ils ne s'en sont préoccupés. »

Les Congrès miniers de 1907 et de 1908 n'ont pas fait preuve d'un grand courage. Ils se sont courbés devant la force du nombre, représentée par le Vieux Syndicat du Pas-de-Calais, se solidarisant avec son président et couvrant ses infamies passées. Des camarades bien intentionnés ne voulaient voir dans les décisions du Pas-de-Calais que des incidents purement locaux. Leurs bonnes intentions et leur oubli du passé auraient été louables, si réellement il n'y avait là que des querelles locales. D'autres, au contraire, raisonnant plus justement, insultés en tant que représentants du syndicalisme tout entier, estimaient qu'une mesure générale s'imposait.

Les militants du Jeune Syndicat étaient allés au Congrès unitaire de Paris, en 1906, pleins de confiance en la besogne d'unité, à laquelle ils avaient collaboré franchement. Ils ne pouvaient pas

songer que ce Congrès d'unification n'était qu'une abominable manœuvre et que, deux mois plus tard, un homme, fort de sa situation politique, les accuserait de cet ignoble crime : le vol de l'argent des veuves et des orphelins de Courrières. Ils ne pouvaient pas songer que ce même homme se servirait pour sa besogne de la plus ignoble des feuilles blocardes : le *Réveil du Nord*.

Ces accusations ignominieuses avaient été, en effet, répandues partout, par les journaux apparentés au *Réveil du Nord* : *L'Union républicaine* de Saône-et-Loire, l'organe de Simyan ; la *Tribune* de la Loire, le journal de Briand ; les journaux de Lyon, du Centre et du Midi s'étaient fait l'écho du torchon policier du Nord. Un journal belge, répandu dans les milieux miniers de là-bas, le *Journal de Charleroi*, avait ramassé l'infamie de Basly.

Donc, les accusateurs, loin de localiser les « incidents », les avaient, au contraire, nationalisés, internationalisés. La défense du Jeune Syndicat ne pouvait pas être locale, elle devait être pour le moins nationale. Les juges des accusés ne devaient pas être des juges locaux, mais des juges nationaux. En faisant appel à la *Fédération nationale minière* d'abord, à la C. G. T. ensuite, nous faisions usage d'un droit imprescriptible.

Que cherchait le citoyen Basly en entamant contre nous sa dernière campagne de calomnies ? En demandant l'entente au lendemain de la grève de 1906, il nous avait mis dans l'impossibilité morale de rechercher les responsabilités de l'échec du mouvement de 1906, de dévoiler ses trahisons, de proclamer que le Vieux Syndicat avait tout fait pour étrangler la grève, que ses dirigeants avaient fait la besogne des Compagnies, qu'ils avaient réclamé des troupes, qu'ils avaient fait arrêter nos militants et ceux de la C. G. T.

Quel meilleur moyen de nous fermer la bouche que de parler d'entente entre les deux Fédérations de mineurs ! Si nous avions, à ce moment, proclamé, crié les crimes de Basly et de son Vieux Syndicat, si nous les avions démasqués auprès des mineurs du Pas-de-Calais et du prolétariat tout entier, on aurait dit que nous faisions fi de l'union parmi les mineurs, et que nous la subordonnions à des querelles locales ou personnelles.

Au lieu de l'union que nous escomptions, les hommes habiles qui avaient une première fois réussi à nous fermer la bouche, manœuvraient pour entrer à la C. G. T. et nous en chasser, nous qui y étions depuis notre constitution. La campagne au sujet de l'argent des veuves de Courrières avait ce but, ce seul but. La première manœuvre avait réussi. La deuxième échoua.

Il n'en est pas moins vrai qu'il y avait eu là, envers la C. G. T., une affirmation d'ensemble, contraire aux sentiments jadis exprimés par les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais sur le compte de l'organisation confédérale ; celle-ci n'était donc plus pour eux, désormais, une association de corporations innomables, un ramassis de bandits ! Ces affirmations nouvelles, on les devait au Jeune Syndicat du Pas-de-Calais, qui, lui, impatienté depuis longtemps, avait redonné son adhésion à la C. G. T. par le canal de la *Fédération des ardoisiers et mineurs*. Plus loin, nous examinerons dans quelle mesure Cordier a interprété les désirs du Comité confédéral eu égard aux décisions du Congrès lui-même.

Le Congrès désigna six membres qui, — profitant de ce qu'ils avaient à se rendre au ministère du Travail, — devaient aller en même temps à la Maison des Fédérations, à l'effet de manifester l'insistance de la *Fédération des mineurs* à obtenir son entrée à la C. G. T.

b) Les lecteurs du *Mouvement Socialiste* nous excuseront des détails qui encombrent cette partie de notre étude. C'est notre désir de bien marquer où en sont les mineurs, quelles sont leurs revendications et quelle est leur tactique actuelle pour les faire aboutir, qui justifie notre insistance sur certains points.

Nous avons vu précédemment quelle influence néfaste avait exercé Millerand sur le syndicalisme minier, auquel il avait inspiré confiance, non pas seulement en flattant les dirigeants du Pas-de-Calais, mais, ce qui est pire, en pressentant chez ces derniers des agents de conservatisme social, qui, sous d'autres ministères, pouvaient aider ses projets d'*arbitrage obligatoire*, d'embrigadement ouvrier et d'étranglement des grèves. Le Congrès de Montceau est fertile en arguments pour soutenir notre thèse de méfiance. Il y a, dans la partie corporative de ce Congrès, de nouveaux éléments de trahison et de forfaiture ouvrière.

En 1902, il y eut trahison parce que nos politiciens régionaux avaient des intérêts régionaux à sauvegarder. Ces intérêts ont été défendus par les parlementaires miniers et les deux préfets de la région minière du nord de la France. Qu'on ne vienne pas nous dire que ce n'était pas là une forme quelconque de Comité de conciliation, avec la prime comme trompe-l'œil et, en plus, l'intervention gouvernementale. Si, dans l'avenir, les *Comités de conciliation et d'arbitrage* fonctionnent normalement, ne seront-ils pas des officines de trahison, des pourrissoirs ouvriers, où iront se

gâter les militants au contact d'actionnaires de mines et de fonctionnaires de l'Etat ? C'est précisément parce que trop souvent les dirigeants du Pas-de-Calais ont perdu contact avec les mineurs, qu'ils ont pu commettre leurs infamies de 1901, 1902 et 1906.

Le Congrès de Montceau a-t-il mis la corporation en garde contre les déviations du passé, qui peuvent se reproduire dans le futur ? Certes il y a eu, sur certaines questions, des déclarations franches. Mais ne sont-ce pas plutôt des discours de circonstance, de convenance, pour plaire au milieu montcellien ? J'ai le droit de le penser, puisque les résolutions votées, les ordres du jour et les vœux disent le contraire de la substance même des discours. C'est ainsi que, par exemple, Moinier (Pas-de-Calais) déclara qu'on pouvait amener les mineurs à imposer au patronat la journée de huit heures (semaine anglaise), et, comme nous le verrons, son syndicat vota pour le pis-aller parlementaire, pour la supplication sénatoriale en faveur de la loi Janet.

Arrivons donc aux discussions corporatives du Congrès et passons en revue les questions une par une.

C'est d'abord *la journée de huit heures*. On sait que, sur cette question, les uns — révolutionnaires — estiment qu'elle peut s'obtenir, s'arracher, s'imposer par la force et la volonté syndicales. Les autres — partisans du pis-aller parlementaire — jugent plus convenable de suivre à petits pas les divers paliers de la loi Boudenoot, tout en se laissant berner par les dérogations qu'elle comporte, pour, en fin de compte, en appeler à la proposition de loi Janet, qui dort en ce moment dans les cartons sénatoriaux.

Pour Bouchard, attendre est la meilleure des méthodes. Ne pas agir et couper des cheveux législatifs en quatre, cela suffit pour attirer l'attention du Luxembourg sur une revendication qui forme, depuis vingt ans, le fond des Congrès nationaux des mineurs. Bouchard eut beau jeu pour combattre le rapport vraiment syndicaliste du camarade Maître, du Syndicat de Montceau-les-Mines.

Combien il fut raillé ce pauvre rapport et combien on s'est apitoyé sur le sort de nos malheureux députés ! Mieux vaudrait essayer courtoisement d'obtenir quelque chose que de les railler, sinon les injurier, s'écria le citoyen Bouchard. Ce fut Cordier qui, condensant la méthode du pis-aller, termina la discussion sur cette question. « Nous ne devons jamais, dit-il, oublier la satisfaction entière attendue, mais, en attendant, il faut agir, et c'est ainsi que le projet Janet, pendant à l'heure actuelle devant les Chambres, doit être accepté comme pis-aller, ainsi que le fut le projet Boudenoot. »

Finalement les résolutions du Congrès de l'année dernière, à Denain, furent de nouveau votées. Ce que veulent les mineurs, c'est la journée de huit heures, montée et descente comprises, de telle façon que, dans une semaine, il n'y ait jamais plus de quarante-huit heures de travail effectuées, compris le casse-croûte de quarante minutes par poste. *En attendant, ils accepteront le projet Janet, plutôt que rien.* C'est cette façon de voir qui rallia la majorité du Congrès, en donnant à la tendance révolutionnaire la médiocre consolation de l'insertion du rapport Maître au procès-verbal.

La question des *prud'hommes mineurs* n'offre pas beaucoup d'intérêt. C'est, d'après le contenu des rapports, la réédition de ce qui se passe dans les charbonnages belges où les prud'hommes — mi-patrons, mi-ouvriers — sont parfois utiles et quelquefois gênants pour la propagande et l'action syndicales.

Venons à la *question des salaires.* Pour faire son rapport, le citoyen Degréaux (Pas-de-Calais) a pu puiser à la source officielle des chiffres qui n'en ont pas moins leur valeur, mais dont le Congrès n'apprécie pas très bien la portée. Là encore, la tendance révolutionnaire s'affirma grâce aux délégués de Montceau. L'expérience a démontré à ces camarades que l'industrie des mines ne pouvait pas être assimilée aux autres industries. Si dans les usines, dans les ateliers, les chantiers de toute nature, le patron supprimant le travail à la tâche peut faire usage et appliquer en toute sécurité d'intérêt le minimum de salaire, les patrons miniers, méfiants en l'occurrence, n'y consentiront qu'en sauvegardant leur production.

Les Montcelliens disent qu'au minimum de salaires les actionnaires des mines opposeront le minimum de production. Minimum de production, machine à renvoi, poussant le fort contre le faible, rejetant l'imprévu des mauvais passages, des couches irrégulières, sur le dos des salariés, à l'avantage du patron. Une loi forçant le patronat à appliquer le minimum de salaires serait amendée de telle sorte qu'elle sauvegarderait la production patronale au détriment de la classe ouvrière. Une seule revendication peut parer à tous ces inconvénients, à tous ces aléas, c'est le travail à l'heure, payé à l'heure, suivant l'âge et par catégorie.

Naturellement le Congrès fit à la proposition du Syndicat de Montceau les honneurs d'un petit enterrement, en la renvoyant au prochain Congrès.

Ici, une remarque est nécessaire. J'aurais voulu entendre autre chose de la part des délégués Montcelliens. Leur thèse du « travail

à l'heure payé à l'heure » ne mérite pas ce nom. Le mot thèse s'applique à quelque chose qui se soutient par le raisonnement et qui s'établit sur des faits. Or, les délégués de Montceau, qui jadis à l' « Union Fédérale », donnaient en masse des chiffres, des exemples et des précédents irréfutables, n'apportèrent rien. Tout au plus donnèrent-ils l'impression de gens qui se sentent battus d'avance.

Ce que l'on peut encore leur reprocher, à eux comme à tous d'ailleurs, c'est cette persistance à accroître le caractère des catégories d'ouvriers. On sent là l'échelle du corporatisme hiérarchique : le besoin de sentir des « bleus » au travail, la contrainte de l'apprentissage, l'orgueil du fort, du malin ouvrier. J'aurais voulu entendre un délégué s'élever contre cette prétention des capitalistes d'opérer ce classement des salariés, tout en attirant l'attention du Congrès sur les besoins de chacun et sur l'utilité de tous au fond de la mine. Ce camarade aurait pu énumérer quelles sont ces catégories et en quoi consiste leur besogne. Tous ceux qui travaillent dans la mine, tous ceux qui s'exposent aux mille dangers du travail souterrain, doivent avoir un salaire suffisant pour vivre et éviter qu'il y ait antagonisme constant entre salariés payés à taux différents parce qu'ils n'ont pas la même qualité fonctionnelle dans la complexité du travail.

J'énumère ces catégories selon l'ordre assigné par le corporatisme minier : 1° *Bowetteurs*, fonceurs de puits (travaillant constamment à percer le rocher) ; 2° *Abatteurs*, mineurs proprement dits (abattant le charbon). Dans le Pas-de-Calais ils boisent eux-mêmes leur chantier, la catégorie dénommée « boiseurs » n'existe pas ; 3° *Rancheurs*, catégorie occupée au relèvement des galeries devenues, par suite de l'affaissement, trop petites pour livrer passage aux berlines ; 4° *Raccommodeurs*, vieux ouvriers qui réparent les endroits défectueux dans les galeries et retours-d'air ; 5° *Plancheurs*, poseurs de rails, constructeurs des voies de roulage ; 6° *Remblayeurs*, ouvriers recrutés un peu partout et qui, sans apprentissage d'aucune sorte, remblaient les vides causés par le déhouillage des couches ; 7° *Herscheurs* ou chargeurs, qui emplissent vers les chantiers des wagonnets pour transporter la houille ; 8° *Gamins :* ceux-ci se subdivisent en une foule de sous-catégories qui, suivant l'âge, sont freineurs en haut des plans, conducteurs de machines à air comprimé, aides raccommodeurs, etc. etc. ; 9° *Conducteurs de chevaux*, dont la fonction consiste à amener par traction animale les convois de wagonnets à la recette intérieure du puits ; 10° *Chargeurs d'accrochage*, gens qui avec le concours d'aides chargent la cage d'extraction.

Aux deux premières catégories, il faut ajouter celles des *aides* :

aides-mineurs, aides-bowetteurs. Les *aides-mineurs* se subdivisent dans le Pas-de-Calais en trois catégories et il faut à l'apprenti trois années avant que d'être proclamé ouvrier. Il eût été intéressant, on le voit, que quelqu'un s'insurgeât contre ce trop grand nombre de catégories et contre ce procédé de division des travailleurs de la mine.

Quand, d'autre part, on examine les différences de salaire qui existent entre les mineurs ainsi catalogués, on voit une multitude d'arguments à opposer à la thèse du minimum de salaires prévu par la loi. Ainsi : le bowetteur gagne davantage que l'abatteur, l'abatteur gagne plus que le boiseur et le raccommodeur. Il gagne plus que ses aides de toutes catégories ; et, au dernier plan, viennent les remblayeurs, les plancheurs, les herscheurs et les galibots. Cette division dans le travail crée une division dans la satisfaction des besoins ; elle avantage le patronat et elle empêche l'union de s'accomplir et la solidarité d'exister entre tous les ouvriers d'un même puits. Vouloir trancher la question des salaires par le minimum légal et la mise en code du système des catégories, c'est favoriser le capital, en entretenant la division entre les exploités.

Nous savons que les partisans « du travail à l'heure payé à l'heure » n'ont abordé le problème que par acquit de conscience. Ecoutons, en face d'eux, les ultra-légalistes, avec leur minimum. Un vote a lieu et la majorité se souvient que Basly a déposé, il y a deux ans, un projet de loi ayant pour but d'obliger les patrons mineurs à payer un minimum de salaires. Les deux années qui se sont écoulées depuis le dépôt de ce projet ne rendent pas les délégués méfiants envers l'intervention parlementaire. Loin de là ; un appel sera adressé au Parlement pour qu'il s'occupe de la loi « nouvelle ». Personne ne croit intéressant de donner lecture du projet et d'en analyser le texte. Le député-mineur est censé connaître à lui seul tous les besoins des travailleurs de la mine et il peut à son aise les synthétiser dans un projet de loi quelconque.

Les accidents du travail font l'objet d'un rapport intéressant de Beugnet qui, comme conclusion, bien entendu, demande des modifications aux lois. La discussion qui s'en suit amène les délégués à faire cette découverte : Charpentier, député de la Loire, porte dans sa serviette parlementaire, depuis deux ans, un projet portant modifications à la loi sur les accidents du travail. Depuis deux ans, Charpentier n'a pas encore songé à déposer son projet. Le Congrès, bon enfant, vote l'ordre du jour suivant :

Le Congrès des Mineurs, considérant qu'une proposition déposée par les députés de la corporation minière, a pour but d'étendre la loi de

1898 aux ouvriers mineurs, invite le citoyen Charpentier, député de la Loire, à déposer à bref délai son rapport concernant cette proposition de loi, qu'il détient depuis deux ans.

Pour les *saisies-arrêts et les pensions de retraite*, le Congrès revote les résolutions du Congrès de Denain, sans trop manifester son étonnement de ce qu'il n'y ait rien de changé depuis deux ans.

Suffrage universel en matière économique : voici au moins quelque chose de nouveau : il s'agit de noyer l'élite des syndiqués dans la masse des non-syndiqués !

J'en avais entendu parler un peu au Congrès de Denain, mais cette fois, Bouchard ne fut pas trop concis, et j'eus peine à le comprendre. Il est vrai que la venue dans le Pas-de-Calais du ministre Briand m'avait davantage initié que le Congrès de Montceau-les-Mines. Autant nous trouverons, tout à l'heure, M. Viviani armé des « Comités de conciliation et d'arbitrage », étrangleur de grèves, émasculateur de la lutte ouvrière, autant nous retrouvons M. Briand dans le « suffrage économique », embrigadant les militants dans les Conseils d'administration des Compagnies où ils seront le point mort et le tampon-masque du Capital, désormais inamovible.

La participation aux bénéfices, où les travailleurs feront tous les frais de la production en apportant la seule valeur qui puisse compter, leurs bras. Mais alors ce syndicalisme minier a-t-il vraiment un but ? Songe-t-il à perpétuer le régime actuel par le capitalisme mi-ouvrier, mi-patronal ? M. Briand n'est pas un des moindres conservateurs du régime bourgeois. Dans son discours, que souligna Lamendin à Liévin, il était bien dit ceci :

> Les syndicats ouvriers, devenus puissants par leur nombre et par leur caisse, collaboreront avec le gouvernement de la République, à l'administration de leur force travail, s'appuyant sur le capital.

Or, écoutons Girardet dans son rapport. A part quelques variantes et un léger coup de griffe aux féodaux « de la mine et du rail », nous aurons le projet développé par Briand au Congrès de Liévin :

> On a, dit-il, aboli les rois de la féodalité, mais laissé subsister les rois de la mine et du rail. En attendant le jour où, d'accord avec la collectivité, les travailleurs gèreront entièrement leurs instruments de travail, essayons peu à peu de pénétrer dans les conseils d'administration, essayons d'arracher une loi en ce sens : « Les entreprises minières seront administrées par un tiers de délégués du capital et de l'Etat, et deux tiers de représentants des Syndicats, désignés en séance privée. »

Les délégués ratifient cela, bien entendu.

Mais que viennent faire l'Etat et le patronat dans cette combinaison ? Que signifie cette collaboration de fonctionnaires, de capitalistes et d'ouvriers ? Je comprends très bien Girardet ; il n'assiste pas comme nous à la trustification des grandes Compagnies du Nord et du Pas-de-Calais. Il n'a pas conscience de ce qu'est la Compagnie d'Anzin et de ce que sont devenues celles de Lens, de Béthune, de Courrières et de Bruay. Il voit ces petits charbonnages du Centre arrivés à leur terme géologique, et il croit qu'ils ont besoin de cette collaboration capitalo-étatiste et syndicaliste pour continuer à vivre. Le Congrès de Montceau, en ratifiant ce rapport sans discussion presque, n'a pas compris le rôle du syndicalisme.

Nous voici aux *Comités de conciliation et d'arbitrage*. Les quelques protestations énergiques venant de la Meurthe-et-Moselle et de la jeune Fédération du Pas-de-Calais ont-elles eu un écho au Congrès de Montceau ? Les ultra-réformistes, sans s'opposer au projet du ministre du travail, trouvent celui-ci un peu trop lourd et pas assez avantageux pour les organisations syndicales. Pas un mot, pas un soupçon sur le but que poursuit l'auteur de la loi sur « l'étranglement des grèves ». Aucun délégué n'est hostile au fond du projet et aucun délégué ne songe à fustiger d'importance les larbins ministériels.

La question a été posée comme ceci : Le projet, en bloc, est-il mauvais ? — Non, il est mauvais en détail. Telle fut la réponse unanime. Alors, on le réformera, au besoin, par une entrevue ministérielle, dans laquelle on expliquera au ministre les mauvais côtés de l'ensemble du piège gouvernemental.

c) Que fut, en résumé, le Congrès de Montceau-les-Mines ? Il ne fut ni aussi intéressant ni aussi passionnant que celui de Denain en 1907. Pour la première fois dans l'histoire minière, les jeunes éléments révolutionnaires avaient, à Denain, posé la question, double par son aspect, de l'antimilitarisme et de l'attitude de la corporation en cas de guerre. En 1908, on se garda bien d'en parler à nouveau. Néanmoins, c'est le produit de cette discussion du Congrès de Denain que nous retrouvons au Congrès international des mineurs (1908) et au Congrès confédéral de Marseille. Si l'avant-garde révolutionnaire eût été présente au Congrès de Montceau, passionnément elle se serait affirmée contre les projets de MM. Viviani et Briand, elle aurait essayé de réveiller les vieilles ardeurs montcelliennes, à l'effet d'opposer une bonne minorité aux Comi-

tés de conciliation et d'arbitrage. Il ne fallait pas trop compter sur les délégués du Nord et du Pas-de-Calais. Ces gens ont à soigner leur système des primes auquel ils tiennent trop malheureusement. Dans cette région, l'entente s'établit entre les directeurs de mines et le Vieux Syndicat au moyen des fameuses *conventions d'Arras*. C'est l'ébauche du rêve de M. Viviani.

Malgré toutes les critiques que nous n'avons pas ménagées, il faut cependant se réjouir de ce Congrès, de son affirmation sincère de joindre l'ensemble des mineurs à l'armée confédérale, et de sa situation incertaine entre le syndicalisme et les vieux préjugés corporatifs et parlementaires. Le Congrès de Montceau a laissé la *Fédération des mineurs* dans cette situation. Nous allons voir dans quel sens elle a évolué.

3. *Vers la C. G. T.*

C'est à Cordier que reviendra l'honneur d'avoir mené à bien la tâche et d'avoir accompli la besogne. La conscience un moment tiraillée entre la vérité et l'influence du *Réveil du Nord*, il hésite, il tâtonne. A la réunion du Comité confédéral, qui a lieu à Paris au moment du Congrès international des mineurs, lui et les cinq autres camarades désignés par le Congrès de Montceau, se font plus pressants, ils discutent avec les membres du Comité, et franchement, avouent certaines de leurs fautes, et Cordier verbalement déclare : « Que le *Réveil du Nord* n'est pas l'organe des mineurs, que ce journal est quelquefois contre les ouvriers. » Certaines équivoques subsistent en ce qui concerne les accusations contre le Jeune Syndicat : Cordier, par de nouvelles déclarations, les fait disparaître. C'est alors que Griffuelhes, interprétant les sentiments du Comité confédéral, demande à Cordier de lui faire parvenir ces déclarations écrites ; et pour sa part, il ne s'opposera plus à l'admission des mineurs.

Respirant à nouveau l'atmosphère lensoise, Cordier hésite encore. Il a à produire par écrit ce qu'il a déclaré verbalement. Voici ce qu'il fait parvenir à Griffuelhes à la date du 15 juin :

Le Conseil d'administration du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, en rédigeant sa lettre du 23 décembre 1906, a voulu simplement protester contre la façon dont la Fédération syndicale avait constitué le jury d'honneur, laquelle n'avait pas consulté le Vieux Syndicat sur les attributions de ce jury, les lieu, jour et heure de sa réunion. *Dans cette lettre, ni Basly, ni les membres du Conseil d'administration du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais n'ont voulu mettre en doute la bonne foi, la sincérité, l'honnêteté des camarades Griffuelhes, Sauvage,*

Bernaud, qui, eux, n'étaient pour rien dans la constitution du jury et n'avaient fait que répondre à la demande faite par la jeune Fédération.

D'autre part, j'ai déclaré également que, en conformité des statuts de la F. N. des mineurs, aucun de ses membres ne pourra faire partie du C. C. s'il est nanti d'un mandat politique rétribué.

J'ai tout lieu de croire que ces déclarations faites d'une part au nom du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, d'autre part en celui de la F. N. des mineurs, satisferont le C. C. et que notre admission à la C. G. T. sera bientôt rendue définitive.

En attendant votre réponse, recevez, camarade Griffuelhes, mes meilleures salutations.

CORDIER,
Trésorier de la F. N., à Carvin (Pas-de Calais).

Ces déclarations écrites ne réflétaient pas le même caractère que les déclarations verbales faites précédemment. Il manquait à ce mouvement de conscience, à ce geste de franchise, un choc émotif exerçant toute sa pression sur la pensée d'un militant ouvrier. Ce choc ne pouvait surgir que d'un événement considérable parlant plus haut que les hommes et faisant taire les amour-propres individuels.

3. *Les Événements de Villeneuve-Saint-Georges*

Narbonne, Nantes, Raon-l'Etape avaient laissé les mineurs indifférents, ceux du Nord du moins : Villeneuve-Saint-Georges ne les réveilla pas davantage. Cependant, quand Cordier se trouva en présence du Comité confédéral, le 4 août, sachant que Griffuelhes, Pouget, Yvetot, etc., étaient en prison, il fit taire ses dernières hésitations : c'était le désaveu complet du *Réveil du Nord* et des articles de Basly, c'était l'affirmation de la solidarité des mineurs envers la C. G. T.

A l'unanimité, le Comité confédéral vota l'admision de la *Fédération Minière*, mettant ainsi un terme à une longue série de tâtonnements et condamnant la conduite des politiciens dirigeants des syndicats miniers.

Cette admission définitive aura-t-elle une répercussion heureuse sur les situations régionales où l'unité n'existe pas et où des rivalités empêchent la besogne d'orientation et d'éducation de s'accomplir chez les mineurs ? Dans la Loire, les partisans de Bouchard ont créé une fédération régionale à laquelle les Syndicats doivent adhérer pour faire partie de la Fédération Nationale. Le

Syndicat des mineurs de la Loire, qui adhère à la Bourse du Travail de Saint-Etienne, n'est pas affilié à la Fédération régionale. Notons que le Syndicat des mineurs de la Loire est adhérent à la Fédération des ardoisiers.

4. *L'Unité Minière*

C'est au Jeune Syndicat du Pas-de-Calais que l'on doit d'avoir souligné comme il convenait le geste des mineurs.

Il n'est pas superflu, je crois, de mettre sous les yeux des lecteurs du *Mouvement Socialiste* l'article que nous écrivions, le camarade Dehay et moi, au lendemain même de l'admission :

Le Comité Confédéral, dans sa séance du 4 août, a examiné la question de l'adhésion de la Fédération Nationale des Mineurs. A cet effet, les citoyens Cordier et Bexant, ayant été convoqués d'urgence, se trouvaient présents à la séance.

Le Comité, après une courte délibération et devant de nouvelles déclarations de Cordier, a spontanément accepté la Fédération minière. Ces déclarations ont produit une telle impression sur le Comité, le désaveu pour le *Réveil du Nord* et pour ceux qui y écrivent a été tellement cinglant que le Comité, reléguant tout le passé, épris d'un désir généreux d'union et de concorde, a ouvert toutes grandes ses portes aux 60.000 mineurs organisés.

Le geste est noble, le coup est rude pour la bourgeoisie. Au moment même où tous les journaux capitalistes de toutes nuances, depuis le *Gaulois* jusqu'au *Réveil du Nord*, demandaient la dissolution de la C. G. T. et l'emprisonnement de ses militants, les mineurs répondent présents à l'appel lancé par le Comité confédéral.

Ce qui nous réjouit, c'est que des syndicats comme celui du Pas-de-Calais, qui longtemps ont suivi le sillage de l'ordurier Desmons, pouvaient faire autrement. Ils pouvaient, obéissant à des considérations politiques, faire le geste contraire, désavouer la C. G. T., rejeter sur elle les massacres de Villeneuve-Saint-Georges ; ils pouvaient, en un mot, être des traîtres et rester les enfants chéris du *Réveil du Nord*. Ils n'ont été ni des traîtres ni des parjures.

Ils avaient, depuis le Congrès d'unité minière qui se tint à Paris en 1906, manifesté hautement leurs idées d'être confédérés. Seulement on éprouvait de la méfiance à leur égard à cause du passé, il fallait qu'une occasion se présentât pour qu'ils puissent prouver leur dévouement à la cause confédérale.

Ils l'ont prouvé d'une manière éclatante au moment où le syndicalisme français vire à un tournant douloureux de son histoire. Bravo les mineurs !

Cet événement nous réjouit profondément parce qu'il est un peu notre œuvre, l'œuvre des militants de la jeune Fédération du Pas-de-

Calais. A travers le chaos des polémiques, alors que des accusations de toutes sortes nous assaillaient et que des hommes se disputaient, toujours nous nous sommes efforcés de faire comprendre aux mineurs ce qu'était la C. G. T., jamais nous n'avons perdu de vue l'organisme central du prolétariat vers lequel nos regards étaient constamment dirigés et vers lequel nous voulions orienter la conscience ouvrière du prolétariat minier.

La besogne a été dure parce que nous avions à lutter contre des gens qui se faisaient les détracteurs de notre propagande et que les mineurs ont cru longtemps à l'erreur « parisienne ».

Cordier a pu parler au nom de cet esprit nouveau, résultat, disons-le, de notre inlassable propagande, et le Comité a compris que les mineurs de Monteeau avaient conservé leur conscience de jadis. Il a compris que dans le Centre, dans le Sud, dans la Loire, des jeunes énergies avaient fait place aux générations passées, causes des malentendus.

Irons-nous les uns et les autres jusqu'au bout de la besogne ? Scellerons-nous l'unité minière jusque dans ces racines ? Ou au contraire resterons-nous, quoique confédérés par les ardoisiers, en dehors de la Fédération minière, en critiques du syndicalisme minier ? Pour notre part, nous répondons franchement et sans détours à la question, n'engageant que nos personnes.

Oui, il faudrait que l'unité se fasse dans notre région entre syndicalistes sincères, réformistes et révolutionnaires. Il faut aussi que cette unité soit loyale et franche, exempte d'exclusions et de conditions intransigeantes. Celle-ci complètera la réponse admirable faite par la Fédération des mineurs à la bourgeoisie radicale, et les jaunes du Pas-de-Calais, toute la horde des ruffinotards iront rejoindre M. Clemenceau de l'autre côté de la barricade.

G. Dumoulin et A. Dehay,
Secrétaire et Trésorier de la Fédération Syndicale.

Dans notre région, malheureusement, chacun tient à sa marque syndicale et au moment où paraissait cet article, le camarade Broutchoux, faisait à un rédacteur d'un journal bourgeois, des déclarations contraires à nos désirs d'unité ; il s'efforçait en outre d'obtenir des adhérents du Jeune Syndicat que ceux-ci exigeassent la disparition de Basly et de Lamendin de l'administration du Syndicat. Cette condition, intransigeante à dessein, a empêché les deux Syndicats du Pas-de-Calais d'opérer leur fusion.

Des camarades ont voulu voir, dans nos désirs d'union, des calculs personnels. Par l'article suivant, publié dans l'*Action directe* du 15 septembre dernier, les uns et les autres verront quels sentiments nous faisaient agir :

L'attitude prise par le bureau du Jeune Syndicat du Pas-de-Calais au

lendemain de l'admission, par le Comité Confédéral, de la Fédération nationale des mineurs, n'aura pas été sans soulever certaines colères et sans déjouer certains calculs.

S'affirmer partisan de l'unité des mineurs, déclarer beau le geste esquissé par Cordier et Bexant, et demander à ce qu'il soit fait oubli du passé, c'était ouvrir le champ aux petites expériences de haines et de rancunes inassouvies.

Sur convocation des camarades Dumoulin et Dehay, le Conseil Syndical du Jeune Syndicat se réunissait le 9 août, à Lens, et décidait de redemander sa réaffiliation à la Fédération nationale des mineurs, — ceci au moment où Basly, Lamendin et Goniaux affirmaient leurs sympathies pour le *Réveil du Nord*. Le Conseil national de la Fédération nationale, réuni à Paris, le 25 août, a, par un ordre du jour, invité le Jeune Syndicat du Pas-de-Calais à s'aboucher avec le Vieux Syndicat. Cette décision du C. N., c'est le refus de laisser se perpétuer l'existence dans notre région de deux organisations antagonistes adhérentes à la même Fédération. Elle a été dictée du reste par une décision analogue votée au Congrès National de Montceau-les-Mines.

Réuni à nouveau le 27 août, le Conseil Syndical du Jeune Syndicat, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil national, a décidé de s'aboucher avec le Vieux Syndicat du Pas-de-Calais.

Ces décisions sont aujourd'hui connues de tous les militants mineurs et de la majorité des travailleurs de la mine. Elles ont produit chez les mineurs, et chez bon nombre de militants, une impression favorable, et c'est presque joyeusement que les uns et les autres attendent les résultats de l'entrevue.

Pour nous, **l'unité doit se faire dans notre région.** L'antagonisme qui a pu être nécessaire et qui a servi à modifier la mentalité de quantité de mineurs syndiqués, doit disparaître. Mais c'est à la base même de l'organisation — et non au sommet — que cette unité doit se pratiquer. Croire qu'il est indispensable que les dirigeants se tendent une main fraternelle pour que l'union existe, c'est se leurrer sur la besogne à accomplir. A la base, dans les sections, dans les groupes, entre camarades, entre mineurs exploités par le même patron, endurant les mêmes souffrances, c'est là que doit se pratiquer l'unité désormais indispensable aux parias du sous-sol.

Le citoyen Basly éprouve de la peine à se contenir contre les « anarchisants »... Comme nos désirs d'unité contrastent avec les appels au divorce du citoyen Basly ! comme elle est plus noble notre attitude en présence des actes d'indiscipline des dirigeants du Vieux Syndicat !

Non, ce n'est pas avec Basly que nous voulons faire l'unité ; avec lui elle ne serait pas possible, pour la bonne raison que lui-même ne la veut pas... C'est avec les mineurs que nous voulons nous unir, avec le Vieux Syndicat et ses militants que nous voulons discuter nos conditions d'entente. *Et pourtant nous n'irons pas jusqu'à demander que Basly ne*

soit plus le président du Syndicat. Il y est, qu'il y reste, pour ma part il ne me gêne pas en cette qualité. Ce n'est pas vers lui que je dirigerai mes efforts de propagande. C'est dans ma section, avec des ouvriers comme moi, que nous discuterons nos intérêts. C'est là que nous tenterons de situer, en bonne place, nos idées et nos sentiments révolutionnaires...

J'ai soutenu cette thèse au cours de nos deux réunions du Conseil syndical qui, j'en suis heureux, m'a écouté. Cependant, j'ai été combattu ; et le camarade Broutchoux ne s'est pas fait faute de critiquer durement mes désirs d'unité. Ce camarade ne voit, dans le Vieux Syndicat, que la personnalité de Basly ; il ne voit l'unité que par le sommet, la réconciliation de quelques individualités irréconciliables. Il se trompe, le camarade Broutchoux, *et en ce moment il joue au Jeune Syndicat le rôle que Basly a joué au Vieux. Que tous deux prennent garde alors ; les mineurs sont fatigués de se battre et de se laisser étiqueter baslicots et broutchoutistes.*

Dans son interview qu'ont reproduit tous les journaux bourgeois, le camarade Broutchoux prétend que la lutte va continuer entre baslicots et révolutionnaires (lire : broutchoutistes), parce qu'il y a Basly à Lens, Bouveri à Montceau et Jaurès dans le Tarn ! Que viennent faire maintenant ces personnages dans les affaires des mineurs ? Quelle prétention enfantine de vouloir perpétuer l'équivoque baslicote ! Le camarade Broutchoux nous laisse supposer qu'il tient à perpétuer le broutchoutisme.

Avoir l'âme d'un chef socialiste ou d'un chef libertaire, s'appeler Basly ou Broutchoux, c'est, à des degrés différents, voir l'unité minière du même œil et sous le même angle. En fait, c'est s'y opposer en voulant conserver chacun ses troupes.

Mais non ! Halte là ! MM. les chefs ! Nous avons autre chose à faire que d'écouter vos appels à la division et au divorce.

Il faut à l'unité minière des garanties pour l'avenir ; nous saurons les lui trouver en dehors des chefs de parti. Dans la grande masse des mineurs organisés, il y a à établir la concorde entre toutes les opinions.

Comme toutes les corporations, la corporation minière possède un fond d'égoïsme corporatif que les parlementaires ont su habilement exploiter, et avec lequel ils ont détruit tous les autres sentiments. La propagande du Jeune Syndicat a détruit cet égoïsme ; la corde parlementaire est usée ; le prolétariat minier, comme tout le prolétariat, est obligé de revenir à son action propre et de s'approcher de plus en plus du véritable syndicalisme.

C'est pourquoi en ce moment le vent souffle à l'unité. Malgré les chefs, elle se fera. S'établissant sur des bases solides, petit à petit elle se débarrassera des éléments de discorde que la politique engendre. Le Syndicat du Pas-de-Calais ne se sentira pas toujours le besoin d'être encadré et présidé par des députés ; il reprendra sa liberté et son autonomie sans laquelle il lui sera difficile d'agir.

Les camarades du Jeune Syndicat comprendront cela, et ils ne pose-

ront pas des conditions intransigeantes. Au Comité confédéral, on a exigé le désaveu du *Réveil du Nord*; être plus exigeant que le C. C., c'est être de parti pris contre l'unité.

Les camarades du Vieux Syndicat le penseront et, loin d'écouter les appels de leur président, ils feront des efforts pour que les puissantes compagnies minières se trouvent en présence d'une puissance invincible des mineurs unis et fortement organisés.

C'est dans cet état d'esprit que nous nous sommes présentés à quelques-uns à l'entrevue entre les deux Syndicats. Il se trouvera peut-être des gens pour nous en blâmer, pour dire que nous sommes des refroidis. Par contre, beaucoup de camarades trouveront notre attitude logique, interprète fidèle des événements et de la lutte.

On pourrait croire qu'après tant d'insistance de notre part, l'unité se soit réalisée dans le Pas-de-Calais.

Sous l'influence de Broutchoux, le Jeune Syndicat a maintenu ses conditions intransigeantes. Broutchoux a même voulu avoir le dernier mot au Congrès confédéral de Marseille, en protestant véhémentement contre l'admission des mineurs à la C. G. T. Le Congrès de Marseille, à la quasi-unanimité, a approuvé, sur ce point, le Comité confédéral.

Ainsi donc, la situation est claire : si le Jeune Syndicat du Pas-de-Calais reste à la *Fédération des ardoisiers*, s'il ne fusionne pas avec le Vieux Syndicat pour pénétrer ses sections et affirmer sa tendance révolutionnaire sur un terrain plus vaste, il risque fort de compromettre la propagande faite depuis six années. Les réformistes, forts de leur présence à la C. G. T., reprendront confiance chez les mineurs.

Les quelques éléments révolutionnaires épars et noyés dans la masse, seront sans influence et dans le *Jeune Syndicat* et dans la *Fédération nationale*. Ce qu'il faut, c'est pénétrer les deux : agir auprès des syndiqués, dans le Syndicat, dans la Fédération. Ultérieurement, nous examinerons une des décisions du Congrès de Marseille concernant les Fédérations de métier et d'industrie. Nous passerons une revue des métiers se rattachant aux matières extractives, et nous étudierons la possibilité d'une fusion de tous ces métiers en une seule Fédération d'industrie. En attendant, ménageons nos critiques, contentons-nous de veiller, et disons que l'action prolétarienne ne peut être féconde que si elle est une et que si elle ébranle partout à la fois l'ordre social.

Les mineurs, par leur concentration en bataillons carrés sur quelques points du territoire, peuvent beaucoup pour l'ébranlement du

vieil édifice social. Le jour où, en France, le prolétariat minier sera débarrassé de tous ses ferments de divisions et de haines, le jour où il aura établi quelque concordance entre ses propres mouvements et ceux de la *Confédération Générale du Travail*, le capitalisme trouvera devant lui des forces redoutables.

L'aurore de ce siècle nous montre le grossissement continu du mouvement ouvrier, la concentration toujours croissante des effectifs syndicaux, l'unification des grandes Fédérations d'industrie. Alors que les partis politiques et le parti socialiste ne sont que des créations transitoires d'une époque, le syndicalisme est appelé à dégager les travailleurs des vieux liens sociaux, et à les rendre aptes à l'organisation d'une vie nouvelle.

Puissent les mineurs comprendre tout ce qu'apporte de vivant et de régénérateur le syndicalisme révolutionnaire !

G. Dumoulin.

L'Organisation patronale en France (1)

I

LA MÉTALLURGIE (2)

IV. — LES COMITÉS RÉGIONAUX.

Je dois signaler avant d'aborder l'examen des *Comités Régionaux*, le classement des produits métallurgiques adopté par l'*Annuaire du Comité des Forges*. Ce renseignement complètera les explications générales données à la fin de mon dernier article.

Voici le résumé de chacune des rubriques adoptées par le classement de l'*Annuaire* :

Fontes brutes.

Sous cette rubrique, il faut entendre la fonte d'affinage, fontes Thomas, Bessemer, fonte de moulages, fontes manganésées, etc.

Le Nord compte 6 établissements (3) faisant ces divers produits ; l'Est, 22 ; l'Ouest, 1 ; le Centre, 9 ; le Midi, 1 ; le Sud-Ouest, 8.

---

1. — Voir les numéros 200, 201, 202, 203 du *Mouvement Socialiste ;* I. L'industrie métallurgique ; II. La production métallurgique ; III. Les organisations patronales.

2. — J'ai reçu — par l'entremise du bureau du *Mouvement Socialiste* — deux lettres :

L'une, *manuscrite*, intéressante par les idées qu'elle contient ;

L'autre contenant des documents *imprimés* sur :

1° L'œuvre des cercles du soldat.

2° Un tableau donnant le total des assurances souscrites à la caisse d'assurance mutuelle contre le chômage forcé, au 1er janvier 1908.

Très sincèrement je remercie notre lecteur anonyme de sa lettre et de son envoi. Il peut compter sur *ma discrétion la plus absolue.*

C'est pourquoi je le prie instamment :

1° *De bien vouloir m'adresser, par la même voie, les documents qu'il m'offre dans sa lettre ;*

2° *De m'indiquer soit une adresse particulière, soit tout autre moyen qui me permettra de lui écrire, car je tiens beaucoup à répondre à sa lettre.*

A. MERRHEIM.

3. — Observer que ces établissements ne produisent pas seulement que cette spécialité, mais qu'ils produisent très souvent, en même temps que les fontes brutes, moulées, acier brut ou moulé, des rails, poutrelles, fers plats ou ronds, etc.

Mais cette classification indique bien le souci des dirigeants du *Comité des Forges* et de l'*Union des industries Métallurgiques et Minières*, de connaître exactement la quantité productive de chaque établissement adhérent. Le lecteur en saisira toute l'importance, par la suite, dans l'étude sur le fonctionnement des comptoirs de vente.

Fontes moulées.

Sous cette dénomination sont comprises : les pièces moulées en terre, en châssis et en coquilles pour machines, bâtiments, wagons, etc. Certaines usines fabriquent des pièces qui vont jusqu'à 40, 60 et 80.000 kilogrammes.

Le Nord compte 7 établissements ; le Bassin de Paris, 1 ; l'Est, 20 ; l'Ouest, 1 ; le Centre, 6 ; la Loire et la Savoie, 9 ; le Midi, 1 ; le Sud-Ouest, 2.

Moulages d'acier.

Cette catégorie comprend les établissements fabriquant du matériel fixe et roulant pour chemins de fer, marine, artillerie, mines ; acier magnétique pour dynamos, etc.

Le Nord comprend 6 établissements ; l'Est, 6 ; l'Ouest, 2 ; le Centre, 4 ; la Loire et la Savoie, 8 ; le Sud-Ouest, 1.

Aciers bruts.

Il s'agit ici des aciers en lingots, blooms et billettes.

Le Nord compte 8 établissements fabriquant des produits de cette nature ; le Bassin de Paris, 1 ; l'Est, 18 ; l'Ouest, 2 ; le Centre, 3 ; la Loire et la Savoie, 11 ; le Midi, 1 ; le Sud-Ouest, 4.

Barres marchandes.

Dans cette catégorie se classent les profilés, poutrelles, feuillards, larges-plats, fers marchands ronds et carrés en fer et en aciers de toutes qualités, rails légers, etc.

Le Nord compte 16 établissements dans lesquels on fabrique ces produits ; le Bassin de Paris, 4 ; l'Est, 20 ; l'Ouest, 3 ; le Centre, 3 ; la Loire et la Savoie, 12 ; le Midi, 1 ; le Sud-Ouest, 5.

Gros rails pour chemins de fer.

Sous ce titre sont rangés les établissements fabriquant des rails de tous systèmes, plats, à nervure, à gorges, pesant de 16 à 41 et 63 kilogrammes le mètre courant.

Le Nord possède 4 établissements faisant de cette fabrication ; l'Est, 5 ; l'Ouest, 1 ; la Loire et la Savoie, 1 ; le Midi, 1 ; le Sud-Ouest, 1.

Machines, fils, pointes.

Dans cette rubrique sont compris les établissements produisant des fils recuits, galvanisés, étamés, nickelés, clous, pointes de Paris, chevilles, ronces, grillages, ressorts, rivets, etc.

Le Nord ne compte aucun établissement de ce genre ; le Bassin de Paris en a 4 ; l'Est, 21 ; l'Ouest, 1 ; le Centre, 2 ; la Loire et la Savoie, 2 ; le Sud-Ouest, 3.

Tôles et fer blanc.

Sous cette catégorie sont classés les établissements produisant des tôles d'acier galvanisées et plombées, en fer blanc, des tôles en acier Martin-Siemens pour chaudières, artillerie, marine, guerre, etc.

Le Nord compte 5 établissements ; Bassin de Paris, 2 ; l'Est, 13 ; l'Ouest, 3 ; le Centre, 3 ; la Loire et la Savoie, 7 ; le Sud-Ouest, 1.

Boulonnerie. Visserie. Taillanderie. Ferronnerie. Chaînes. Câbles. Fers à cheval forgés mécaniquement. Clous à cheval. Limes et Outils. Ressorts divers.

14 établissements dans le Nord fabriquent de ces produits ; l'Est en compte 19 ; le Centre 5 ; l'Ouest 1 ; la Loire et la Savoie 7 ; le Midi 2 ; le Sud-Ouest 2.

Matériel de voie (rails non compris) et Matériel fixe pour chemins de fer.

Se classent dans cette rubrique : les ponts fixes ou tournants, plaques tournantes, boulons d'écluses, ascenseurs et monte-charges, tubes, poteaux, marteaux pilons, riveuses hydrauliques, etc., etc.

Le Nord comprend 17 établissements fabriquant ces produits ; le bassin de Paris 2, l'Est 16, l'Ouest 1, le Centre 8, la Loire et la Savoie 1, le Midi 1, le Sud-Ouest 4.

Matériel roulant pour chemins de fer.

Ce sont : les essieux, locomotives, tenders, fourgons, freins, wagons marchandises et voyageurs, sabots, tampons, etc., etc.

Le Nord compte 19 établissements fabriquant ces produits ; l'Est 9, le Centre 4, la Loire et la Savoie 10, le Midi 1, le Sud-Ouest 4.

Matériel de guerre, de navigation, de mines et usines.

Cette rubrique comprend : les canons, tourelles, cuirassés, chaudières, docks flottants, portes d'écluses, barrages, pièces de grosse et moyenne forge de 12 à 30 tonnes, berlines, tuyaux d'aérage, perforatrices perfectionnées pour mines, etc., etc.

Le Nord compte 18 établissements produisant de ces spécialités ; le bassin de Paris 12, l'Est 21, l'Ouest 5, le Centre 9, la Loire et la Savoie 14, le Midi 3, le Sud-Ouest 4.

Ateliers de constructions électriques.

Il y a ici : les appareils générateurs de courants, applications mécaniques de l'électricité à l'outillage, ponts roulants, ascenseurs, treuils, grues électriques, dynamos de toutes puissances, etc., etc.

Huit établissements sont adhérents au Comité des Forges, dans lesquels cette spécialité, pour ainsi dire nouvelle, de la métallurgie se fabrique.

Ce sont : *La Compagnie d'électricité ; Daydé et Pillé*, à Creil ; *Jules Munier et C^ie^*, à Nancy ; *Decauville aîné*, à Corbeil (Seine-et-Oise) ; à *Petite Synthe* (Nord) ; au Val Saint-Lambert (Belgique) ; *Société alsacienne de constructions mécaniques*, à Mulhouse (Alsace), usine à Belfort ; *Compagnie de Fives-Lille*, à Lille (Nord) ; *Société métallurgique de Senelle-Maubeuge*, à Sous-le-Bois, près de Maubeuge (Nord) ; *Schneider et C^ie^*, au Creusot.

Tubes en fer et en acier.

Ce sont les tubes pour : gaz, eau, vapeur, puits, tringles de signaux pour chemins de fer, chaudières, surchauffeurs, canalisations, poteaux en fer pour le télégraphe et la traction électrique, etc., etc.

Le Nord compte 6 établissements fabriquant de ces genres de produits ; l'Est 4, l'Ouest 1, le Centre 2.

Chantiers de constructions navales.

Huit sociétés ou établissements sont classés dans cette rubrique. Ils font la construction des navires, chalutiers, remorqueurs, cargo-boats, yachts, chalands, canots automobiles, etc., etc.

Ce sont : *la Société anonyme du Temple*, usine à Cherbourg ; *Chantiers et ateliers de la Gironde*, usines à Bordeaux-Bastide ; *Société anonyme des forges et chantiers de la Méditerranée* ; *Chantiers de constructions navales*, à La Seyne ; *Ateliers de chaudronnerie*, aux Moussièques, près La Seyne-sur-Mer (Var) ; *Ateliers de constructions mécaniques*, à Marseille ; *Chantiers de constructions navales*, à Graville-Sainte-Honorine ; *Ateliers de constructions mécaniques*, au Havre (Seine-Inférieure) ; *Société anonyme des travaux Dyle et Bacalan*, usines à Bordeaux (Gironde), à Louvain (Belgique) ; *Jules Munier et C^ie^*, usine à Longwy et à Frouard (Meurthe-et-Moselle) ; *E. Amblard et C^ie^*, usine à Dieppe (Seine-Inférieure) ; *Dembiermont et Géhu*, usine à Hautmont (Nord) ; *Compagnie Française des Métaux*, usine à Deville-lès-Rouen, etc.

Métaux divers autres que le fer et l'acier.

Ils comprennent le nickel, l'antimoine, le zinc, le plomb, l'aluminium, le maillechort, etc., etc.

Cette catégorie englobe *deux mines* : celles de la Lucette et Malfidano.

Treize établissements transforment le minerai de ces mines, et d'autres mines étrangères, en produits de toutes sortes pour l'industrie.

Mines de fer.

Huit mines de fer constituées indépendamment des usines, tout en ayant à leur tête les mêmes hommes, sont également adhérentes au Comité.

Produits réfractaires.

Avec les scories des hauts fourneaux, on fabrique des produits réfractaires, tels que briques pour fours à puddler, tuyères pour convertisseurs, etc., etc.

L'Est comprend 1 établissement produisant ce genre de spécialité ; le Centre 2 ; le Midi 1 ; le Sud-Ouest 1.

Phosphates métallurgiques.

Ces produits dérivent également des scories de hauts fourneaux et s'emploient pour l'amélioration des sols acides, tourbeux, argileux, silicieux, etc.

Le Nord a 4 établissements qui se sont adjoints cette spécialité ; l'Est 10 ; le Centre 3.

Ciments et briques de laitier.

L'Est comprend 3 établissements qui se sont adjoints cette spécialité, le Centre 1.

Ainsi le moindre des produits fabriqués par les adhérents se trouve sous le contrôle moral et matériel du *Comité* et de ses dirigeants.

Arrivons maintenant à l'étude des trois grands *Comités régionaux* que j'ai indiqués plus haut.

1. Le Comité des Forges du Nord.

Le *Comité des forges du Nord* est constitué de la façon suivante :

Président : E. Lesaffre, de la Société anonyme des Etablissements métallurgiques de Ferrière-la-Grande (Nord). Vice-président, J. Sirot, de la Société anonyme des Forges et Laminoirs de Saint-Amand (Nord), à la Jumelle-Aire, sur le Cap (Pas-de-Calais); A. Résimont, de la Société anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est à Valenciennes (Nord).

Membres du Comité de direction : Langlet, des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin ; Baillon C., de la Société Métallurgique de l'Escaut à Trith-Saint-Léger (Nord) ; Dorémieux des Forges de Saint-Amand ; F. Lacanne (1), des Forges et Aciéries de la Providence à Marchienne-au-Pont (Belgique) pour ses usines d'Hautmont (Nord) ; J. Canard, des Usines de l'Espérance à Louvroil (Nord), Joseph Béco, de la fabrique de fer de Maubeuge à Louvroil (Nord) ; E. Warnant, des Haut-Fourneaux et Laminoirs de la Sambre à Hautmont (Nord) ; Constant Champagne, de Louvroil (Nord) ; Barons Fernand et Hippolyte (2) d'Huart, administrateurs-délégués de la Société Métallurgique de Senelle-Maubeuge à Longwy (Meurthe-et-Moselle), pour ses Usines de Maubeuge (Nord).

Secrétaire-trésorier, Charles Spalart, à Maubeuge (Nord).

Par les hommes qui appartiennent à ce Comité, à défaut de documents officiels, on peut dire que son action s'exerce dans les usines appartenant à *la région du Nord* et *au bassin de Paris*, qui comprennent eux-mêmes les groupes suivants : *Groupe de l'Escaut ; Groupe de la Sambre*, les départements du *Pas-de-Calais*, de la *Somme*, de l'*Oise* et de la *Seine*.

Voici l'énumération des usines, avec leurs capitaux, par groupes et départements :

a) Bassin du Nord

Groupe de l'Escaut.

— Compagnies de Fives-Lille pour constructions mécaniques et entreprises ; société anonyme au capital de 12 millions de francs.

Président : M. Jacques Siegfried ; usines à Fives-Lille (Nord) et à Givors (Rhône).

— Lefort et C^ie^ (Tréfileries de Marchiennes), forges et clouteries réunies de Mohon (Ardennes).

Société en commandite par actions au capital de 3 millions de francs.

---

1. — Egalement membre du Comité des Forges et des Mines de fer de Meurthe-et-Moselle.

2. — Ce dernier membre du Comité des Forges et des Mines de fer de Meurthe-et-Moselle.

Gérant : M. Jean-Baptiste Lefort.

Usines principales à Mohon ; clouteries à Saint-Marceau, par Boulzicourt (Ardennes), Charleville, Nouzon, Saint-Marcel, Belval, Sormonne, Warnécourt, Wasigny (Ardennes) ; Pointerie et tréfilerie de Montherme (Ardennes) ; Tréfilerie de Marchiennes (Nord).

— Société anonyme Franco-Belge pour la construction de machines et de matériel de chemins de fer, capital 8 millions de francs en 16.000 actions de 500 francs.

Président : de Marcère, 23, rue Montaigne, à Paris. Usines à Raismes (Nord).

— Courtin frères : Boulonnerie et ferronnerie.

Directeur : Armand Descamps (ingénieur E. C. P.), à Raismes (Nord). Usine à Raisme (Nord).

— Les ateliers de construction du Nord de la France, société anonyme au capital de 5 millions de francs. Usine à Blanc-Misseron (Nord).

Président : A. Donniol.

— Société anonyme des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et Anzin, au capital de 11.250.000 francs.

Président : Baron de Nervo. Usines à Denain et à Anzin. Mines de fer. Région de Nancy, Fontaine-des-Roches, Champigneulles, Hazotte, Clévant. Région de Briey : Malavilliers. Normandie : La Ferrière-aux-Etangs. Société de Denain et d'Anzin amodiataire et concessionnaire. La société a, en outre, une participation dans la concession de Godbrange et dans l'exploitation des terrains miniers de la Côte-Rouge, à Hussigny (Meurthe-et-Moselle). Mines de houilles : Houillère d'Azincourt à Monchecourt (Nord).

— Société anonyme d'Escaut et Meuse, au capital de 5 millions de francs.

Président : Chaudoir Georges.

Usines à Anzin (Nord), et Sclessin, près Liège (Belgique).

— Forges et atelier de construction P. Malissard. Taza, ingénieur des arts et manufactures.

Usine à Anzin (Nord).

— Forges de Douai, société anonyme au capital de 3 millions.

Président : le général Sébert, à Paris.

— Société métallurgique de l'Escaut, à Trith-Saint-Léger (Nord).

Président : Sirot César, ancien député du Nord.

Usine à Trith-Saint-Léger.

— Société anonyme des forges et aciéries du Nord et de l'Est, au capital de 15 millions de francs.

Président : Goudchaud E.

Usines à Jarville, près de Nancy (Meurthe-et-Moselle) ; hauts-fourneaux à Trith-Saint-Léger (Nord).

Mines de fer : concession Chavigny, Vandœuvre, Lavaux, Pienne (Meurthe-et-Moselle).

— Forges et laminoirs de Saint-Amand (Nord), au capital de 1 million de francs. Siège social à Saint-Amand-les-Eaux.

Président : Sirot Jules.

Usine à Saint-Amand-les-Eaux.

— Dorémieux fils et C^ie^, à Saint-Amand-les-Eaux.

Usine à Saint-Amand-les-Eaux.

— L. Gauthier et C^ie^, à Anzin (Nord). Société en nom collectif et commandite simple au capital de 180.000 francs.

Directeur gérant : Léon Gauthier.

Usine à Anzin (Nord).

— A. Housez et C^ie^, à Vieux-Condé (Nord).

Gérant : A. Housez. Usine à Vieux-Condé.

— Baudon et C^ie^, à Rouchin-lès-Lille.

Usine à Rouchin-lès-Lille (Nord).

— Bériot frères, à Fives-Lille.

Usine à Fives-Lille (Nord).

— Brixy et Duchemin, à Somain.

Usine à Somain (Nord).

— Domange frères, à Denain.

Usine à Denain (Nord).

— Société anonyme Métallurgique d'Hautmont.

Directeur : Célestin Lescart.

Usine à Hautmont.

— Société anonyme pour la construction de wagons de grande capacité (système Arbel), au capital de 1 million.

Usine à Blanc-Misseron, par Crespin (Nord).

Président : M. le général Sébert ; administrateur-directeur : M. H. Heyn.

— Société anonyme des Usines Ch. Vermot, au capital de 4 millions.

Président-administrateur délégué : M. Ch. Vermot.

Usines à Coudekerque-Branche (Nord) et à Châtenois (territoire de Belfort).

Groupe de la Sambre.

— Société anonyme des usines et fonderies de Baume et Marpent, au capital de 2.750.000 francs.

Président : Wautelet C.

Usine à Marpent (Nord).

— Société anonyme des établissements métallurgiques de Ferrières-la-Grande, au capital de 725.000 francs.

Président : Ancion (Baron), sénateur à Liège (Belgique).

Usine : Ferrières-la-Grande.

— Société Auguste Delattre et Cie, à Ferrières-la-Grande (Nord).

Gérant : Augustin Delattre.

Usine à Ferrières-la-Grande.

— Compagnie des forges et aciéries de la marine et d'Homécourt, au capital de 28 millions de francs.

Président : Molinos Léon (1).

Usines à : Saint-Chamond, Assailly, Rive de Gier (Loire), Givors (Rhône), Le Boucau (Basses-Pyrénées), Homécourt (Meurthe-et-Moselle), Maubeuge et Hautmont (Nord). En Sardaigne : exploitation des forêts.

— Martin, Maitte et Huberland, à Pont-sur-Sambre (Nord).

Directeur gérant : J. Martin.

Usine à Pont-sur-Sambre (Nord).

— Fabrique de fer de Maubeuge, société anonyme au capital de 1.500.000 francs.

Directeur gérant : Béco J.-A.

Usine à Louvroil (Nord).

— Société anonyme des usines de l'Espérance au capital de 1.500.000 francs.

Président : Delattre.

Usines à Aulnoye et à Louvroil (Nord).

---

1. — Le vice-président est M. Florent Guillain, député de la première circonscription de Dunkerque, et président du *Comité des forges de France* depuis le début de l'année 1908.

Mines de fer. Concession de Saint-Pierremont et de Sexey (Meurthe-et-Moselle).

— Société française pour la fabrication des tubes, société anonyme au capital de 2 millions de francs.
Président : Hemptinne (le comte de Paul), de Gand (Belgique).
Usines à Louvroil (Nord).

— Société anonyme des tôleries de Louvroil.
Directeur : M. Champagne.
Usine à Louvroil, près Maubeuge (Nord).

— Aciéries de Sambre-et-Meuse, société anonyme au capital de 2.500.000 francs.
Président : le baron Ancion, sénateur à Liège (Belgique).
Usines à Jeumont (Nord) et à Stenay (Meuse).
Administrateur-délégué, A. Léonard.

— Société métallurgique de Senelle-Maubeuge, société anonyme au capital de 9 millions de francs.
Président : baron Fernand d'Huart.
Usines à Senelle, près de Longwy (Meurthe-et-Moselle), et à Sous-le-Bois (Nord).

— Société anonyme des laminoirs, hauts fourneaux, forges, fonderies et aciéries de la Providence, capital 12 millions de francs.
Président : Gustave Dulay.
Usines à Hautmont (Nord), à Réhon (Meurthe-et-Moselle), et Marchienne au Pont (Belgique).
Mines de fer : Concession d'Hussigny —
— — de Lexy —
— — de Brainville —
— — de Tiercelet —
— — d'Amermont —

— Société anonyme des laminoirs à tubes d'Haumont, capital 425.000 francs.
Président : Paul Collet.
Usine à Hautmont (Nord).

— Veuve Hermant Hicguet et C^ie^, boulonnerie du Nord, société en commandite.
Gérante : Mme veuve Hermant Hicguet.

— Géhu frères et sœurs, à Hautmont (Nord).
Associé, fondé de pouvoirs : Géhu (Louis et Eugène).
Usine : du Centre, à Hautmont (Nord).

— Société anonyme métallurgique d'Hautmont.
Directeur : Célestin Lescart.
Usine : à Hautmont (Nord).

— Société anonyme des forges d'Entre-Deux-Bois et des Breteuil, au capital de 200.000 francs.
Président : Lemaître.
Usine à Hautmont (Nord), Breteuil-sur-Iton (Eure).

— Société des forges de Milourd, au capital de 440.000 francs.
Représentant : A. Gaulthier.
Usine à Anor, à la Sobiette et au Maka (Nord).

— Dembiermont-Géhu, à Hautmont (Nord).
Représentant : Lepollart Géry.
Usine à Hautmont.

— Société anonyme des hauts fourneaux et laminoirs de la Sambre, au capital de 2 millions de francs.
Président : Garels Alphonse.
Usine à Hautmont (Nord).

— O. Ramez, Dumez et C^ie^.
Ateliers : à Hautmont (Nord).

— Société anonyme de la fabrique de tubes de Solesmes, au capital de 600.000 francs.
Président : M. Maurice Chiris.
Usine à Solesmes (Nord).
Directeur : M. E. Arbez.

— Société anonyme des Forges de Recquignies, au capital de 2 millions de francs.
Président : M. Bertin.
Usine à Recquignies, près de Marpent (Nord).
Directeur : M. Chambon.

Pas-de-Calais.

— Société anonyme des Aciéries de France au capital de 12.500.000 francs.
Président : J. Lair.
Usine à Isbergues (Pas-de-Calais), à Aubin (Aveyron).
Mines de fer : concessions d'Halouze (Orne), et Muret (Aveyron).
Mine de houille : à Aubin (Aveyron).

— Société anonyme des Aciéries de Paris et d'Outreau, au capital de 4.500.000 francs.

Siège social à Paris, 149-151, rue Oberkampf.
Président : Adam (Achille).
Usines à Paris, rue Oberkampf ; à Outreau, près de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) ; à la Plaine-Saint-Denis (Seine).

— Société anonyme des Mines de Malfidano, au capital de 12 millions 500.000 francs.
Président : Monvoisin.
Usine à Noyelles-Godault (Pas-de-Calais).
Mines à Huelgoat (Finistère) ; Sardaigne : division de Buggerru, à Iglésias et Sos-Enattos (Espagne).

— Société anonyme Romain Sartiaux et fils, au capital de 800.000 francs.
Gérant : M. Romain Sartiaux.
Usine à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).
Directeur : M. Maurice Sartiaux.

Somme.

— Société anonyme des fers à cheval d'Amiens, au capital de 200.000 francs.
Usine à Amiens (Somme).
Président : Prévost Boulogne, à Amiens.

— Société anonyme des Forges Saint-Roch, à Amiens (Somme), au capital de 250.000 francs.
Siège social et usine à Amiens (Somme).

Oise.

— Compagnie française des Métaux, au capital de 25.000.000 de francs.
Président : Vésier, usine à Givet (Ardennes), Saint-Denis, près Paris ; Deville-lès-Rouen : Saint-Victor, à Serifontaine (Oise) ; Sainte-Marguerite, à Castel-Sarrasin (Tarn-et-Garonne).

— Société anonyme des Forges, Tréfileries et Pointeries de Creil (Oise), au capital de 1.400.000 francs.
Président : Lesaché (Victor).
Usine à Creil (Oise).

— Daydé et Pillé, ingénieurs-constructeurs, 20, rue de Châteaudun, à Paris.
Usine à Creil (Oise) et au « Marais ».

— Compagnie générale d'électricité de Creil ou Société anonyme au capital de 3.800.000 francs.
Président : Bailleux de Marisy. Usine à Creil (Oise).

— Société anonyme des Forges et Fonderies de Montataire, au capital de 3.865.000 francs.
Président : Mascart. Usine à Montataire (Oise); à Frouard (Meurthe-et-Moselle); à Nantes (Loire-Inférieure). — Mines de fer, concession de Frouard, Pompey, Bouxières-aux-Dames, Chavenois et Leyr (Meurthe-et-Moselle).

— Société anonyme des Ponts et Travaux en Fer, au capital de 2.000.000 de francs. Usine à Montataire (Oise).

Baudet, Donon et Cie.
Gérants : A. Donon, L. Baudet, P. Donon.
Usines à Argenteuil (Seine-et-Oise).

— Maison Joly : Etablissements Th. Joly, César Joly et Delafoy, Kessler, Gaillard et Cie, successeurs, Société en commandite.
Gérants : Kessler (Charles) et Gaillard (Charles).
Usine à Argenteuil (Seine-et-Oise).

— A. Beaussan (anciens établissements Charquillon fils).
Usine à la Plaine-Saint-Denis (Seine).

b) Bassin de Paris

— Laminoirs Saint-Victor : Paul Bloch.
Gérant : Paul Bloch. Usine à Aubervilliers.

— Desouche, David et Cie.
Gérants : David Ch., Desouches R.
Usine à Pantin, près Paris.

— Maystre et le Doyen, à Puteaux (Seine).
Usine à Puteaux.

— J. Mouton, 44, rue Amelot, à Paris.
Usine à la Plaine-Saint-Denis (Seine).

— Société de Construction des Batignolles au capital de 5.000.000 de francs.
Président : Gouin (Jules). Usines à Paris, avenue de Clichy, 176

— E. Vuillaume, 41, rue Manin à Paris.
Usines à Paris, à Donjeux (Haute-Marne).

— Félix Hubin, 14, rue de Turenne à Paris.

Usines à Harfleur (Seine-Inférieure), à Rouelle (Seine-Inférieure), à Paris.

— Compagnie française du Bi-Métal, société anonyme au capital de 2.000.000 de francs.

Président : Dambmann. Usine à Joinville-le-Pont (Seine).

— Compagnie française de Matériel de chemin de fer, société anonyme au capital de 3.500.000 francs.

Président : Molinos. Usine à Ivry-Port (Seine).

— G. Chenet, Forges et laminoirs d'Athis-Mons (Seine-et-Oise).

Directeur : Simon. Usine à Forge-d'Athis (Seine-et-Oise).

— Société anonyme nouvelle des établissements Decauville aîné, au capital de 3.525.000 francs.

Président : Neufville Sébastien.

Usines à Petit-Bourg près Corbeil (Seine-et-Oise), à Petite Synthe (Nord) et au Val Saint-Lambert (Belgique).

— Henri Carpentier, 73, boulevard Soult à Paris.

Fonderie Davau, 71, 73, 75, rue de l'amiral Mouchez à Paris. Usine à Paris.

— Jules Le Blanc et Fils, rue du Rendez-vous à Paris.

— Société anonyme des anciens établissements Charquillon fils, 112 et 114, rue du Landy, Plaine Saint-Denis (Seine).

Directeur : Charquillon G.

Usine : Plaine Saint-Denis.

— Jules Roussel, 42, 44, rue Boinod à Paris.

En récapitulant, nous voyons que ces groupes renferment en usines, mines, sociétés et capitaux, les nombres suivants :

Groupe de l'Escaut : 17 sociétés (1) ayant 33 usines, 5 mines, représentant un capital de 53.430.000 francs engagés dans ces entreprises.

Groupe de la Sambre : 24 sociétés ayant 34 usines, 7 mines représentant 55 millions 440.000 francs de capitaux.

Pas-de-Calais : avec 4 sociétés, 5 usines, 7 mines et 30.300.000 francs de capitaux.

---

1. — J'ai compris sous le terme « société » les particuliers et les Compagnies ; les capitaux indiqués ne concernent que les Sociétés anonymes; je n'ai pu me procurer ceux de trente-deux autres sociétés en commandite ou de particuliers appartenant aux régions indiquées.

Somme : avec 2 sociétés, 2 usines et 450.000 francs de capitaux.

Oise : 8 sociétés, 15 usines, 5 mines et 36.065.000 francs de capitaux.

Bassin de Paris : avec 16 sociétés, 26 usines, 3 mines et 14.742.375 francs de capitaux.

Soit pour le Comité du Nord : 71 sociétés avec 117 usines métallurgiques, 22 mines ayant comme capital-actions 190.425.375 francs.

2. Le Comité des Forges et des Mines de fer de Meurthe-et-Moselle.

Son siège social est à Nancy. Voici sa composition :

Président : *E. de Saintignon*, à Longwy-Bas (Meurthe-et-Moselle) ; Vice-présidents : *Fould*, maître de forges, à Nancy (Meurthe-et-Moselle) ; *Magnin*, sous-directeur de la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt, 98, rue de la Victoire, Paris. Secrétaire : *Villain*, ingénieur des Mines à Nancy ; Trésorier : *J. Sépulchre*, directeur des Hauts Fourneaux de Maxéville (Meurthe-et-Moselle).

Le Comité se compose des membres suivants :

MM. *Auberger*, chef du service de la Mine de Maxéville (Société anonyme des Mines du Luxembourg et des Forges de Sarrebrück (Allemagne) ; *Boncourt*, directeur de la Société en participation des Mines de Hussigny ; *C. Cavalier*, administrateur-directeur des Hauts Fourneaux, Forges et Fonderies de Pont-à-Mousson ; *A. Dreux*, administrateur-directeur des Aciéries de Longwy à Mont-St-Martin (Meurthe-et-Moselle) ; *Fayol*, administrateur de la Société civile des Mines de Joudreville ; *Emile Ferry*, administrateur délégué de la Société des Aciéries de Micheville ; *Fayollet*, administrateur des Mines de Sexey ; Barons *Fernand* et *Hippolyte d'Huart*, administrateurs délégués de la Société Métallurgique de Senelle-Maubeuge à Longwy ; *R. Jacquemart*, directeur de la Société Métallurgique d'Aubrives-Villerupt à Aubrives (Ardennes) ; *Paul Labbé*, administrateur-délégué de la Société Métallurgique de Gorcy ; *Félix Lacanne*, directeur gérant des Forges et Fonderies de la Providence ; *Monnier*, directeur des Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons ; *J. Marcelot*, maître des Forges à Euwille (Haute-Marne) ; *Masclet*, du syndicat de Tiercelet ; *P. Morard*, directeur-gérant des Hauts Fourneaux de la Chiers à Longwy-Bas ; *J. Planche*, directeur des Forges et Fonderies de Montataire ; *Léopold Pralon*, administrateur-délégué des Forges de Denain et d'Anzin ; *Marc Raty*, maître de Forges à Saulne (Meurthe-et-Moselle), *Reblé*, di-

recteur des Mines de Moutiers ; *Armand Résimont*, administrateur-directeur des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, à Valenciennes (Nord) ; *A. Guillain*, administrateur délégué des Mines d'Auderny-Chevillon ; *G. Hanra*, directeur de la Société civile des Mines de Saint-Pierremont ; *Georges Rolland*, administrateur-délégué de la Société Métallurgique de Gorcy ; *Saladin*, ingénieur principal aux établissements Schneider, à Paris ; *Sauvet*, des Mines d'Amermont ; *François de Wendel*, maître de Forges à Jœuf (Meurthe-et-Moselle) ; secrétaire général du Comité : *R. Pinot*, secrétaire du Comité des Forges de France ; secrétaire au siège social : *Mercier*, ingénieur civil des Mines à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Ici encore, par les hommes qui composent le Comité, on peut se rendre approximativement compte — aucun document officiel ne permettant d'apporter une affirmation catégorique — des usines (1) dans, ou auprès desquelles il exerce son action.

Ces usines sont situées dans les départements des Ardennes ; en Champagne ; Franche-Comté ; l'Est qui se divise en deux bassins, celui de Nancy et le bassin de Longwy.

Voici ces usines et leurs capitaux :

a) Ardennes.

— Société Anonyme Métallurgique d'Aubrive et Villerupt, au capital de 6.750.000 francs.

Président : Simon (Ch.). Usine à Aubrive (Ardennes).

— Société Anonyme des Forges de Vireux-Molhain (Ardennes), au capital de 1.800.000 francs.

Président : Auguste Raze. Usine à Vireux-Molhain (Ardennes).

---

1. — Néanmoins toutes les usines indiquées ci-dessus appartiennent au Comité des Forges. Conformément à ses statuts (art. 4), elles paient une cotisation annuelle qui est :

1° *Pour les établissements productevrs de fontes, fers ou aciers :* Un centime par tonne de fontes brutes produites ; un centime par tonne de lingots d'acier, blooms, billettes et largets vendus ; deux centimes par tonne de produits finis, vendus en fonte fer ou acier.

2° *Pour les ateliers de constructions et les établissements de dénaturation (tréfilerie, pointerie, boulonnerie, etc.) :* Cinquante centimes par ouvrier.

Le montant de la cotisation ne peut être inférieur à cent francs. Il ne peut être supérieur à quatre cents francs pour les ateliers de construction et les établissements de dénaturation.

Un renvoi indique que « toutefois, pour les établissements ayant adhéré au Comité avant le 1er janvier 1906, la cotisation minima sera maintenue à cinquante francs ; ces établissements continueront à avoir droit à une voix pour la nomination de la Commission de direction ».

— Mlle B. Munaut. Forges de Cornay, par Grandpré (Ardennes). Usine à Cornay (Ardennes).

— Morel (Henri), Morel (André), successeur. Forges et fonderies de Saint-Nicolas (Ardennes). Usines. Forges et fonderies de Saint-Nicolas, commune de Rocroy. Laminoirs de Saint-Nicolas, commune des Mazures.

— Barrachin (Léopold). Fonderie de Signy-le-Petit (Ardennes).
Représentants : Ch. Deniau et G. Leguy.

— Boutmy et Cie. Société des forges, fonderies et hauts fourneaux de Messempré-Carignan, Margut et dépendances, au capital de 2.000.000 de francs.
Direction : Boutmy (Charles).
Usine : Forges de Messempré, laminoirs d'Osne. Laminoirs Longchamps, commune de Carignan. Laminoir de la Fenderie, commune de Carignan.
Fonderie de Margut, commune de Margut.
Four Siemens. Mines de fer, concessions du Châtelet (4 hectares).

— Dubois, Pinard et Cie. Forges et fonderies de Sougland et Pas-Bayard. Société en commandite au capital de 1.800.000 francs.
Directeur : Dormoy (Albert). Usines à Sougland et au Pas-Bayard (Aisne).

— Société Anonyme des Hauts Fourneaux et Forges de Villerupt-Laval-Dieu, au capital de 4.000.000 de francs.
Président : Léon Mayard. Usine à Laval-Dieu (Ardennes) et à Villerupt (Meurthe-et-Moselle). Mines de fer : concession de Fillères.

— Saglio et Cie à Blagny (Ardennes).
Gérant : Alphonse Saglio. Usine à Blagny (Ardennes).

— Société Anonyme des Forges de Sedan (Ardennes), au capital de 800.000 francs.
Président : M. Louis Parent.
Usine à Sedan (Ardennes).
Directeur : M. H. Lecomte.

— Jules Malherbe et Ch. Liégeois.
Usine à Givonne (Ardennes).

— Société Anonyme des Forges de Blagny-Carignan, au capital de 1 million de francs.
Président : M. Georges Muaux.

Usines à Blagny et à Carignan (Ardennes).
Directeurs : MM. Georges Muaux et Adolphe Mater.

b) Champagne.

— Compagnie des Forges de Champagne et du Canal de St-Dizier à Wassy, au capital de 10 millions.
Président : Robert (Georges). Usines à Marnoval-Saint-Dizier à Rochecourt-sur-Marne, à Donjeux (Haute-Marne).
Mines de fer : concessions de Sexey, Sainte-Barbe, Saint-Jean, de la Haute-Lay et du bois de Flavemont, dans le bassin de Nancy ; concession de Dammary, dans le bassin de Briey.

— Fonderie de Bayard, société anonyme, au capital de 1.200.000 fr.
Président : A. Chatel. Usine à Bayard (Haute-Marne).

— Closmotier, près Saint-Didier (Haute-Marne). Société en nom collectif, au capital de 2.400.000 francs.
Raison sociale : Husson, Thevignot et Cie.
Gérants : Husson, Thevignot. Usines au Glosmotier, à la Loubert et à Cuc-Augerville.

— J. Marcellot et Cie. Société en commandite simple.
Gérant : J. Marcellot. Usines à Eurville, à Saint-Dizier (Haute-Marne), de la Tambourine, à Bienville, par Eurville. Mines. Exploitation du minerai : concession du Bois Dufour, à Pont-Saint-Vincent (Meurthe-et-Moselle).

— Société Anonyme des Hauts Fourneaux et Fonderies de Brousseval, au capital de 1.200.000 francs.
Président : Target (P.). Usine à Brousseval, près Wassy (Haute-Marne). Mines de fer : concession du Bois de Flavemont, près de Nancy. Minière de la Blaise.

— Ulmo fils et Cie. Forges de Rimaucourt et Doulaincourt (Haute-Marne). Société en commandite simple au capital de 1.800.000 francs.
Gérant : Georges Ulmo, à Doulaincourt (Haute-Marne).

— E. Vuillaume, 41, rue Manin, à Paris. Usines : à Paris, à Doujeux (Haute-Marne).

— A. Jacquemin, à Saucourt (Haute-Marne). Usine à Saucourt (Haute-Marne).

— Forges de Manois (Haute-Marne). Propriétaire exploitant : le comte H. de Beurges. Usine à Manois (Haute-Marne).
Directeur : M. des Gallières.

— Société des usines de Dammarie et d'Ecurey (Meuse) et Cie, au capital de 750.000 fr. Directeur-gérant : A. Salin. Usines à Dammarie (Meuse) à Ecurey, Ecart de Moutier-sur-Saulx (Meuse).

— Henri Godinot : Forges d'Haironville (Meuse). Usine à Haironville (Meuse). Société anonyme des Forges et aciéries de Commercy (Meuse) au capital de 1.800.000 fr. Usine à Commercy (Meuse) et à Saint-Jean-de-Losne (Côte d'Or).

— Société anonyme des chéneaux et tuyaux en fonte au capital de 300.000 fr. Président : Méry (Albert). Usines à Laneuville-Saint-Joire (Meuse).

— A. Olivier-Meunesson à Troyes (Aube). Usine à Troyes (Aube).

— L. Gasne : Usine à Clairvaux (Aube).

— Société Anonyme de la Grande Chaînerie Electrique de l'Est, au capital de 1.600.000 francs.
Usine à Roumoy (Haute-Marne). Exploitation des brevets E. Giraud pour la fabrication des chaînes soudées électriquement.

— Société Anonyme des Mines de fer de Wassy et de la Blaise, au capital de 6 millions de francs.
Siège social à Saint-Dizier (Haute-Marne) ; superficie de la concession, 600 hectares.
Directeur : M. A. Dedet, conducteur principal des Ponts et Chaussées.

— Mme veuve Louis Raymond à Roches-sur-Rognon (Haute-Marne).
Usines à Roches et à Manois (Haute-Marne).

c) Franche-Comté.

— A. Briot et J. Oberreiner à Moméxy (Vosges).

— De Pruines et Cie à Sémouse, par Plombières-les-Bains (Vosges). Usines à Sémouse, au Blanc-Murger, à Plombières-les-Bains.

— B. Pottecher et Cie à Bussang (Vosges). Usine à Bussang (Vosges).

— Viellard-Migeon et Cie à Morvillars (Haut-Rhin Français). Usines à Morvillars, Méziré et Grandvillars (Haut-Rhin).

— Usines Charles Vermot à Chatenois, territoire de Belfort. Société anonyme au capital de 1.000.000 fr. Usine à Chatenois.

— Société Alsacienne de constructions mécaniques au capital de 18.000.000 fr. Président : Knecht (L.). Usine à Belfort.

— Compagnie des Forges d'Audincourt et dépendances au capital de 2.220.000 fr. Président : Semut (Firmin). Usine à Audincourt, à Bourguignon, à Pont-de-Roide (Doubs) et à Valay (Haute-Saône). Mines à Exincourt (Doubs) et à Valay (Haute-Saône).

— Japy frères et C^ie^ à l'Isle-sur-le-Doubs, visserie, boulonnerie, forge. Usine à l'Isle-sur-le-Doubs.

— Société anonyme des Forges de Franche-Comté au capital de 18.741.500 fr. Président : H. Mairot. Usines à Rans, Fraisans, Bourg-de-Sirod, Champagnolles, Pont-du-Navoy, La Laisse (Jura), à Lods, Bouillon, Chenecey, Quingey (Doubs). Mine de fer. Concession d'Ougney (Jura).

— Les héritiers de M. R. de Ruyer, maître de forges à la Chaudeau, par Aillevillers (Haute-Saône). Usines à la Chaudeau (Haute-Saône), à la Brauleure (Haute-Saône), à Magnoncourt, par Saint-Loup (Haute-Saône).

— Nicolas-Ricot à Varigney (Haute-Saône). Usine à Varigney. Mine à Jussey.

— Tuquet fils à Baignes, par Raze (Haute-Saône). Usines à Baignes, par Raze (Haute-Saône).

— Les héritiers de M. le marquis Prosper de Raincourt, Société en nom collectif. Gérant : Marquis de Raincourt. Usine à Fallon (Haute-Saône).

— Usine de la Romaine (Haute-Saône). Directeur A. Seydel.

— Derosme et C^ie^ à Larians (Haute-Saône). Usine à Larians (Haute-Saône). Mine de fer à Rougencourt (Doubs).

— Courtot aîné (Madame veuve) à Dôle (Jura). Usine à Dôle (Jura).

— Société anonyme des Forges de Dôle et Foucherans au capital de 1.000.000 fr. Président : Henri Audemar-Guyon (Jura). Usine à Dôle (Jura), à Foucherans (Jura).

— A. Mounier à Baudin (Jura). Usine à Baudin, par Sellière (Jura).

— Société anonyme des Fonderies de Scey-sur-Saône et Vy-le-Perroux au capital de 250.000 fr. Président : A. de Pruine. Usines à Scey-sur-Saône et Vy-le-Perroux.

— Comte Jules de Chazelles de Beauregard à Magny-Vernois, par Lure (Haute-Saône). Directeur : Joseph Bernié. Usine à Magny-Vernois.

d) Groupe de Longwy.

— Société des aciéries de Longwy, au capital de 24.000.000 fr. Président : Georges Rolland. Usine à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle). Mines de fer. Concessions : Coulmy, Herseraage, Moulaine, Tucquenieux, Hussigny-Godbrange, Valleroy, Tiercelet.

— Société métallurgique de Gorcy, Société anonyme au capital de 3 millions de francs. Président : Liegeard (Stephen), ancien député de la Moselle. Usines à Gorcy (Meurthe-et-Moselle), à Paturage, près Mons (Belgique) ; Mines de fer au Coulmy et à Bettainvillers (Meurthe-et-Moselle, à Musson (Belgique), au Titelberg (Grand-Duché-de-Luxembourg) ; Charbonnage du fief de Lambrechies.

— Société des Mines de Jarny, Société anonyme au capital de 6.000.000 fr. Siège social à Longwy-Bas (Meurthe-et-Moselle). Président : Hippolyte d'Huart (Baron). Mine de fer. Concession de Jarny, d'une superficie de 812 hectares.
Directeur : M. Quantin.

— Marc Raty et C^ie^, Société en commandite au capital de 4.250.000 francs. Usine à Saulnes. Mines de fer, Saulnes.

— Société métallurgique de Senelle-Maubeuge. Société anonyme au capital de 9.000.000 fr. Usines à Senelle, près Longwy (Meurthe-et-Moselle) et à Sous-le-Bois, près de Maubeuge (Nord). Mines de fer. Concession de Bertrameix. En participation : Minière de la Côte-Rouge, à Hussigny. Concession de Godebrange, à Hussigny ; Concession de Tiercelet ; Concession de Jarny ; Concession de Murville.

— Société anonyme des aciéries de Micheville au capital de 14 millions de francs. Président : Curique (Emile). Usines à Micheville (Meurthe-et-Moselle). Mines de fer. Concession : Micheville, Bréhain, Genaville, Bazonville, Landres.

— Société anonyme Lorraine-Industrielle au capital de 4 millions de francs. Président : Revémont. Usine à Hussigny-Godbrange (Meurthe-et-Moselle). Mines de fer : Millery, Haye, Cosmes, Mallelxy, Tiercelet.

— Société anonyme des Hauts Fourneaux de la Chiers au capital de 3.000.000 fr. Président : Benoit (Alphonse). Usines à Longwy-Bas (Meurthe-et-Moselle). Mines de fer : en France : concessions de Differdange et de Lamadelaine.

— De Wendel et C^ie^, à Jœuf (Meurthe-et-Moselle), société en commandite au capital de 9 millions de francs. Gérants : Charles de Wendel et François de Wendel. Usine à Jœuf (Meurthe-et-Moselle). Mines de fer : concessions de Jœuf et de Briey.

— Société civile des mines de fer de Joudreville, au capital de 7.500.000 francs.

Siège social : place Vendôme, à Paris.

Président : M. Louis de Mieulle.

Concession à Joudreville d'une superficie de 501 hectares.

Directeur : M. Marcel Têtard.

— Société civile des mines de fer de Saint-Pierremont, au capital de 16.080.000 francs.

Siège social à Mancieulles, par Briey (Meurthe-et-Moselle).

Président : M. Adolf Kirdof.

Concession de Saint-Pierremont, d'une superficie de 917 hectares.

Directeur : M. Gabriel Hara.

— Société des mines de fer d'Auderny-Chevillon, au capital de 1 million de francs.

Siège social : rue de la Victoire, à Paris.

Président : M. Florent Guillain, député de Dunkerque (Nord).

Concessions d'Auderny-Trieux-Chevillon, fusionnées, d'une superficie de 1.916 hectares.

Directeur : M. Daillier.

— Société anonyme des mines de Valleroy, au capital de 9 millions de francs.

Siège social à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle).

Président : M. Georges Rolland (1).

Concession de Valleroy d'une superficie de 886 hectares.

Directeur : M. Léon Terrier.

---

1. — Voici le Conseil d'administration de cette société :

Président : M. Georges Rolland, à Gorcy.

Administrateurs délégués : MM. Comte F. de Saintignon, à Longwy-Bas ; A. Dreux, à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle).

Administrateurs : MM. Louis et Hermann Röchling, à Volklingen (*Allemagne*) ; Robert Röchling, à Thionville (*Allemagne*) ; Edouard Dreux, à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle).

— Société Française métallurgique (procédés Griffin), au capital de 1 million de francs.

Président : M. Georges Rolland.

Usine à Gorcy (Meurthe-et-Moselle).

Directeur : M. E. Ramas.

e) Groupe de Nancy.

— Société anonyme des hauts fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson, au capital de 2.047.500 francs.

Administrateur : Cavalier Camille-Constant.

Usines : à Pont-à-Mousson, à Auboué et à Foug.

Mines de fer : Bassin de Nancy. Concession de Belleville, concession de Custines, concession de Grande Goutte, concession de Malzeville, concession de Marbache, concession du Vieux-Château. Bassin de Briey : concession d'Auboué-Moineville, concession de Mairy.

— Gouvy et C^ie^, à Dieulouard (Meurthe-et-Moselle), société en commandite au capital de 2.100.000 francs.

Gérant : Félix Gouvy. Usine à Dieulouard.

— Jules Munier et C^ie^. Usines : à Frouard, à Longwy et à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

— Compagnie des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons, société anonyme au capital de 18.500.000 francs.

Président : Henry Darey. Usines : Saint-Jacques, à Montluçon, Commentry, Tronçay (Allier), Vierzon (Cher), Sainte-Colombe-sur-Seine, Ampilly et Chamesson-sur-Seine (Côte-d'Or), Plaines et Mussy (Aube), Neuves-Maisons et Champigneulles (Meurthe-et-Moselle).

Mines de fer exploitées : Maron, Val-de-Fer, Fonds de Mouvaux, Côte de Sion, Liverdun, Groisette-Liverdun, Labry, Belle-Fontaine, Giraumont.

— Société des hauts fourneaux de Maxéville, société en nom collectif au capital de 1.500.000 francs.

Directeur : Joseph Sépulchre. Usine à Maxéville (Meurthe-et-Moselle). Mines de fer : concessions de Boudonville, de l'Avant-Garde, d'Amance.

— Société lorraine des anciens établissements de Dietrich et C^ie^, de Lunéville, au capital de 15 millions de francs.

Président : Turckheim (baron Edouard de).

Usines : à Lunéville (Meurthe-Moselle) et Argenteuil (Oise).

Mines : à Laxou, près de Nancy (Meurthe-et-Moselle) ; à Milau (Italie) ; à Birmingham (Angleterre).

— Société strasbourgeoise de constructions mécaniques, au capital de 1.500.000 francs.

Président : Schaller. Usines : à Lunéville-Chaufontaine (Meurthe-et-Moselle), et à Strasbourg (Alsace).

— Société de Moutiers, anonyme, au capital de 2.500.000 francs.

Président : Rolland Georges. Mine de fer : à Moutiers (Meurthe-et-Moselle).

A Maurel, à Mont-sur-Meurthe (Meurthe-et-Moselle).

Usine à Mont-sur-Meurthe (Meurthe-et-Moselle).

— Société anonyme des hauts fourneaux, forges et aciéries de Pompey (Meurthe-et-Moselle), au capital de 11 millions de francs.

Président : Alphonse Fould. Usine à Pompey (Meurthe-et-Moselle), à Apremont (Ardennes). Mines de fer : concession Ludre, de Faulx, de la Mourière, de Fleury, de Lay-Saint-Christophe Le Montet.

— Emile Diebolo, constructeur à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Si nous récapitulons les sociétés, usines, mines et capitaux connus appartenant aux sociétés englobées dans ce comité, nous trouvons :

Ardennes : 10 sociétés, 31 usines, 6 mines et 21.150.000 francs de capitaux.

Champagne : 15 sociétés, 27 usines, 10 mines et 27.515.000 francs de capitaux.

Franche-Comté : 18 sociétés, 37 usines, 5 mines et 44.211.500 francs de capitaux.

Bassin de Longwy : 12 sociétés, 14 usines, 47 mines ou participations à des concessions minières et 119.830.000 francs de capitaux.

Bassin de Nancy : 10 sociétés, 25 usines, 21 mines ou participation dans des concessions minières et 54.247.500 francs de capitaux.

Par conséquent, le Comité des Forges et des Mines de fer de Meurthe-et-Moselle englobe 67 sociétés ; 134 usines ; 89 concessions ou mines de fer et 266.954.000 francs de capitaux (1).

(A suivre.)

A. Merrheim,
Secrétaire de l'*Union fédérale de la Métallurgie.*

1. — En plus, il faut tenir compte qu'il y a 28 sociétés particulières ou en commandite dont le capital n'est pas indiqué.

UN DOCUMENT INÉDIT

Le Ve Congrès national des Syndicats et Groupes corporatifs ouvriers de France

Tenu à Marseille du 19 au 22 octobre 1892

(*Suite*) (1)

QUATRIÈME JOURNEE. — 22 SEPTEMBRE

Séance de l'après-midi (*11e séance*).

La séance est ouverte à 2 h. 30, sous la présidence du citoyen *Briand*, de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) ; Assesseurs : *Bonnet*, de Marseille, et *Cortès*, de Marseille ; Secrétaires : *Combes*, de Montpellier, *Fort*, de Lyon, et *Commandeur*, de Marseille.

Avant l'ouverture de la discussion, le président donne lecture d'une communication de l'*Union des Chambres syndicales*, demandant que le *Conseil national* soit représenté par les membres de la commission d'organisation du Congrès dont les noms suivent : *Antomarchi*, *Antric*, *Babou*, *Barbaroux*, *Coulet*, *Chappe*, *Chabert*, *Gros*, *Pinatel* et *Giraud*, et demande en outre que le Congrès ratifie ce choix.

Il est ensuite donné connaissance d'un ordre du jour du citoyen *Valez*, de Marseille, ainsi conçu :

Je demande, avant l'ouverture de la séance, que le Congrès décide de se rendre à la manifestation populaire, pour aller manifester sur la tombe des fédérés, et que le Congrès se réunisse à quatre heures.

Le citoyen *Henri Cadenat* appuie cette proposition et indique que, à son avis, la question que l'on est en train de discuter ayant été suffisamment développée, et le Congrès étant suffisamment éclairé, il n'est pas à prévoir que ceux qui passeront à la tribune, si bons orateurs qu'ils puissent être, modifient l'opinion des membres du Congrès. Il demande donc que cette question soit tranchée au plus tôt afin d'avoir le temps de se rendre à cette manifestation.

---

1. — Voir les numéros 201 et 202 du *Mouvement Socialiste*.

Le citoyen président répondant au citoyen *Cadenat*, lui fait connaître qu'il y a encore un certain nombre d'orateurs inscrits et que la clôture n'ayant pas été demandée, il ne peut arrêter les débats.

La clôture est demandée par un certain nombre de délégués. Le citoyen *Roman* prend la parole contre la clôture, prétextant que la question n'est pas suffisamment éclairée. Le président met la clôture aux voix et celle-ci est adoptée.

SUITE DE LA 4e QUESTION : REPRÉSENTATION DIRECTE DU PROLÉTARIAT DANS LES CORPS ÉLUS

La parole est ensuite accordée au citoyen *Carrette*, de Roubaix, sur la suite de la discussion à l'ordre du jour : *Représentation directe du prolétariat dans les corps élus.*

Contrairement à divers orateurs du matin, *Carrette* est on ne peut plus partisan que les groupes corporatifs et fédérations ouvrières s'occupent de politique et il ne voit point là matière à divisions. Et pour le prouver, il cite Roubaix et toute la région du Nord. Là, il existait deux fédérations bien distinctes, l'une essentiellement ouvrière, et l'autre politique en même temps. Cette dernière fit toute la propagande possible pour amener les travailleurs au socialisme, et il n'exista alors qu'une seule fédération. Aussi les résultats furent probants et admirables tout à la fois, car, à l'heure actuelle, tous les groupes sont dans la fédération politique, en parfait accord, et deux groupes seulement n'en font pas partie. Et voici, dit-il, quels sont les moyens d'alimentation de la caisse de cette fédération. Chaque membre de chaque syndicat adhérent verse cinq centimes par mois. Il arrive quelquefois que cette caisse est impuissante à faire les frais nécessaires pour les élections. On s'adresse alors à chaque syndicat respectif et tous, suivant leurs moyens, fournissent les subsides nécessaires pour assurer le triomphe de leurs idées. *Carrette* déclare en outre que, depuis cinq mois, à Roubaix, une grève de 300 ouvriers subsiste et qu'elle tiendra encore cinq mois, s'il le faut, pour arriver à faire capituler la société anonyme qui ne veut point adhérer aux justes revendications de ces travailleurs — et ce, parce qu'elle est soutenue par la Fédération. Aussi demande-t-il de voter pour la fédération qui recommande la représentation du prolétariat aux corps élus, et il constate que si, à Lyon et à Paris, les syndicats ouvriers sont divisés, c'est probablement parce que les partis politiques sont trop différents.

Le citoyen *Augros*, de Montluçon, indique que si les syndicats ouvriers sont divisés en certains endroits, c'est qu'ils se sont occu-

pés de politique personnelle, tandis qu'ils auraient toujours dû rester sur le terrain économique. A son avis, les syndicats ne doivent s'occuper que des questions essentiellement ouvrières et non de parti, et doivent soutenir les candidats qui soutiennent les programmes du *Parti Ouvrier*. Il déclare en outre que cette question doit être complètement écartée des syndicats, sans que cela empêche de demander aux ouvriers, en dehors de leur corporation, de faire tous leurs efforts pour conquérir les *pouvoirs publics*.

Le citoyen *Collomb* déclare qu'il ne votera les conclusions du rapport qu'avec l'amendement *Roussel*, de Paris, car il a constaté que les syndicats, qui, autrefois étaient très unis, se sont disloqués le jour où ils se sont occupés de politique ; il indique que, à Nantes, il ne connaît absolument que le parti socialiste, mais que les dissensions ne viennent point des nuances, mais des individualités.

Le citoyen *Roussel*, qui avoue être aussi révolutionnaire que n'importe qui, déclare qu'à Paris, où les opinions sont si diverses, il y a aussi beaucoup de syndicats opposés ; que, en conséquence, il y aurait danger de s'occuper de politique dans les syndicats, qu'il n'est point contre le rapport de la commission, mais qu'il ne faudrait point non plus compromettre l'existence de la fédération.

Le citoyen *Gros*, de Marseille, membre de la commission d'organisation, déclare que si cette question avait été portée à l'ordre du jour, c'est qu'on avait considéré qu'elle n'avait nullement une portée politique et qu'elle était essentiellement économique ; que, depuis trop longtemps déjà, les syndicats végétaient et n'avaient jamais rien obtenu, parce que justement trop peu d'entre nous étaient dans les rangs de la classe dirigeante ; et que c'est une des questions primordiales qui doivent amener à une prompte solution les justes revendications du prolétariat. Il demande donc que le rapport de la commission soit adopté.

Le président donne lecture d'un ordre du jour signé *Ardillier*, délégué de Bordeaux, et dont voici la teneur :

Considérant qu'il est de toute utilité que les syndicats ouvriers s'emparent du pouvoir public pour arriver à l'amélioration de leur sort, et surtout qu'ils s'emparent des municipalités au plus tôt, engage le Congrès à voter le rapport de la Commission.

Le citoyen *Coulet*, rapporteur de la Commission, fait connaître que le rapport a été adopté à la majorité, c'est-à-dire 30 voix, et qu'il n'avait point dit de faire de la politique dans les syndicats, mais bien d'admettre le principe, et que, non seulement il serait à désirer que les prolétaires s'emparent des municipalités, mais encore du gouvernement. Voici son rapport :

Citoyennes, citoyens,

Si nous voulions abuser de vos instants, nous pourrions certainement nous étendre sur la grosse question qui fait l'objet du présent rapport; il nous serait très facile même de vous convaincre — si vous ne l'étiez déjà — sur la nécessité de la *représentation du prolétariat aux corps élus*; nous pourrions, en effet, vous faire la démonstration complète de l'utilité, pour les travailleurs, de s'emparer des pouvoirs publics. Oh! nous savons que, dans quelques syndicats, on nous accusera de faire de la politique en traitant cette question, mais que nous importe, à nous qui avons mandat de rechercher tous les moyens possibles d'améliorer le sort de la classe ouvrière, pour laquelle nous nous trouvons réunis ici.

Et puis, est-ce faire acte politique que de vouloir diriger nos propres affaires? Non, nous prétendons au contraire faire là un acte essentiellement économique et, à l'appui de notre dire, nous pourrions, si nous voulions, entrer au fond de la question, citer par exemple les événements de Fourmies, qui ne se seraient certainement pas produits si les travailleurs avaient eu les pouvoirs politiques entre leurs mains. Nous pourrions également vous citer la grève de Carmaux, que les bourgeois du Parlement cherchent à annihiler par les baïonnettes. Eh bien! citoyennes et citoyens, ces faits ne se reproduiront plus le jour où vous chasserez la classe ennemie des pouvoirs politiques, car toute cette armée, tous ces fusils Lebel qui sont actuellement dirigés contre vous seront à votre disposition.

C'est imbu de ces idées et dans un but de conciliation que je vous propose, au nom de la commission, de voter ensemble les résolutions suivantes :

Le Congrès,

Considérant que la représentation directe du prolétariat aux corps élus est presque unanimement considérée comme un des agents les plus actifs de nos légitimes revendications ;

Que son efficacité est maintenant hors de doute et qu'elle fera nécessairement porter au Congrès tous ses fruits en nous permettant de présenter les cahiers du prolétariat ;

Considérant que les travailleurs doivent prendre toutes les mesures pour assurer, par tous les moyens possibles, l'application et la mise en pratique des diverses résolutions prises par le Congrès ;

Considérant, en outre, que des résultats une fois acquis, si minimes soient-ils, seront un exemple et un grand pas de fait dans la voie émancipatrice que nous devons parcourir ;

Par ces motifs :

Le Congrès affirme le principe de la représentation directe aux corps élus.

Jean Coulet, Pierre Pinatel,
J. Pellarey.

Le citoyen *Delcluze*, délégué au Congrès international de Bruxelles, fait connaître les résolutions prises dans ce Congrès et ainsi conçues :

Le Congrès, se plaçant sur le terrain de la lutte des classes, et dans la conviction qu'il ne peut être question de l'émancipation de la classe ouvrière aussi longtemps qu'il y aura des classes dirigeantes, déclare : Que les lois et décrets promulgués dans les différents pays, depuis les Congrès internationaux de Paris en 1889, ne répondent aucunement aux aspirations légitimes du prolétariat ;

Que si la conférence de Berlin, de l'aveu même de ceux qui l'ont convoquée, a été réunie sous la pression des congrès socialistes et doit être, dans un sens, considérée comme une concession importante à la force croissante de la classe des travailleurs, ses délibérations ont démontré que les gouvernements actuels ne veulent pas réaliser les réformes nécessaires. Que, d'autre part, les résolutions de la conférence de Berlin ont servi de prétexte à leur gouvernement pour enrayer le développement de leur législation protectrice du travail en invoquant les décisions prises à Berlin et la défectuosité de la législation des nations concurrentes;

En outre, le Congrès constate que la législation actuelle n'est pas seulement défectueuse en elle-même, mais exécutée et appliquée d'une manière dérisoire;

Par conséquent, le Congrès adjure la classe ouvrière de tous les pays de lutter avec toute l'énergie et tous les moyens d'agitation et de propagande dont elle dispose pour la réalisation du programme du Congrès de Paris. (Cette agitation dût-elle n'avoir, pour le moment, que d'établir que la classe des dirigeants et des exploiteurs est l'ennemie de toute protection efficace du travail.)

De plus, considérant qu'il est nécessaire d'imprimer une direction commune au mouvement socialiste international, spécialement en ce qui concerne la protection du travail, le Congrès invite tous les organisateurs et partis ouvriers : 1° à organiser dans chaque pays une enquête permanente sur les conditions du travail et la situation des classes ouvrières; 2° à échanger les renseignements nécessaires pour le développement et l'unification de la législation ouvrière; 3° enfin le Congrès recommande aux salariés du monde entier de réunir leurs efforts contre la domination capitaliste, et partout où ils jouissent des droits politiques, s'en servir pour s'émanciper de la servitude du salariat.

Delcluze déclare en outre que les inspecteurs des usines et du travail au point de vue de l'hygiène n'avaient jamais donné aucun résultat, et il tenait de la bouche d'un de ceux-ci, que dans le département où ils fonctionnaient, sur 76 rapports qu'ils avaient déposés, 69 avaient été annulés. Les assemblées législatives peuvent prendre des décisions au sujet du travail et de l'hygiène, mais ils n'y donnent pas suite. Aussi, est-ce pour cela qu'au Congrès de

Bruxelles, les 16 nations représentées ont, à l'unanimité, voté, dans l'intérêt des syndicats, et ce, par acclamations : que les bourses du travail doivent s'emparer des hôtels de ville.

Le citoyen *Soldini*, d'Alger, se place à un point de vue dont il n'a pas été parlé, c'est-à-dire de l'Algérie, où il n'y a pour ainsi dire pas d'école politique. En conséquence, le pays étant neuf, peu de socialistes. Aussi, lorsque le Comité fédéral voulut engager la propagande socialiste, étant sans ressources, il fit une demande de fonds au Conseil municipal et au Conseil général, qui alloua 1.000 francs. Il a toujours lutté pour le progrès, mais le parti socialiste compte à peine cinquante socialistes militants ; il leur est difficile de marcher en avant et de faire connaître à la métropole que la colonie travaille. Aussi, il propose comme moyen, pour Alger, de se rallier à « l'Alliance radicale-socialiste », pour envoyer quelques représentants ouvriers au Conseil municipal. A la première session, on réussit à y envoyer six des nôtres ; à la deuxième quatre ; et cette année, que la Bourse du Travail était créée, ayant voulu agir seuls, nous n'avons obtenu aucun résultat. Il adopte les conclusions du rapport, mais il demande, toutes les écoles étant inconnues, à pouvoir se rallier à « l'Alliance radicale-socialiste », qui est celle qui se rapproche le plus de leurs idées. Il fait connaître en outre qu'à Mustapha, il y a beaucoup de lyonnais socialistes qui ont fait une grande propagande ; le parti dans cette ville compte actuellement une plus grande agglomération socialiste.

Le citoyen *Sabathier*, de Marseille, s'étonne fort que les groupes corporatifs lyonnais se soient désorganisés en faisant de la politique ; il ne connaît point Lyon, mais à Marseille, ils ont longtemps voulu éviter de faire de la politique. Qu'est-il advenu ? C'est qu'ils n'ont jamais rien obtenu des pouvoirs publics. Que s'en est-il suivi ? Le découragement et la désorganisation. Le mal venant de ce que les désirs des travailleurs ne sont pas entendus par les pouvoirs publics, il est urgent de s'en emparer.

Le citoyen *Nachury*, de Lyon, étant inscrit et non présent, le président demande à l'assemblée, d'après le désir de ce citoyen, qu'il soit remplacé par un des représentants de la délégation lyonnaise en communion d'idées avec lui. Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

L'un des membres de la délégation lyonnaise déclare sincèrement qu'à Lyon, les syndicats ne peuvent point s'occuper de politique. Il comprend que le Nord et le Centre puissent faire de la propagande pour la conquête des pouvoirs publics ; mais à Lyon, c'est impossible ; ce serait la désorganisation complète de l'œuvre syndicale. Il

conjure donc le Congrès à ne point forcer les syndicats à faire de la politique.

Le citoyen *Rapellin*, d'Alger, prend la parole pour une motion d'ordre et déclare que le citoyen *Soldini* a parlé en son nom personnel, car la Bourse du Travail d'Alger est presque complètement socialiste révolutionnaire.

Dumortier, de Lyon, dépose l'ordre du jour suivant :

Afin de ne pas soulever des discussions qui pourraient amener un désaccord et porter préjudice à l'existence des syndicats et au groupement des travailleurs par ces syndicats.

Le Congrès décide :

Liberté pleine et entière est laissée aux travailleurs pour s'organiser dans leurs centres et leurs milieux de la façon et sur les bases qu'ils croient être les plus utiles et qui pourront rendre le plus de services à la cause de l'affranchissement des prolétaires,

Déclare qu'il y a lieu d'écarter la discussion de la quatrième question (représentation aux corps élus) et passe à l'ordre du jour.

Les citoyens *Pellegrin*, *Castellan* et *Babou* déposent l'ordre du jour suivant :

Considérant que le paragraphe 4 de l'ordre du jour du présent Congrès contient un article politique (non sous-entendu) et que, par sa présente délibération, le Congrès pourrait involontairement porter une atteinte grave à la question de la base du travail,

Laissons aux syndicats leur autonomie complète au sujet de la politique.

Les dépositaires de cet ordre du jour le retirent et se rallient à celui déposé par le citoyen *Dumortier*, de Lyon.

Il est donné lecture par le citoyen Président, des ordres du jour suivants :

1° des citoyens *Danflous*, de Toulouse, et *Labatut*, de Carcassonne :

Considérant que le rejet du rapport de la Commission serait de nature à compromettre les intérêts ouvriers, invitons le Congrès à voter le rapport de la Commission.

2° du citoyen *Louis Martino* :

Considérant que les Chambres syndicales ouvrières sont la réunion de tous les travailleurs de la même corporation sur un terrain absolument déterminé, celui de la défense des intérêts corporatifs ; le Congrès décide qu'il laisse à chaque Chambre syndicale le soin de se conduire comme elle le juge convenable, et qu'il laisse à chacun le droit de faire, en temps d'élection, ce qu'il croira le plus à la cause de l'émancipation des travailleurs.

3° du citoyen *German* :

Considérant que la politique ne peut être admise dans les syndicats ou fédérations ouvrières, je vote contre la conclusion du rapport de la quatrième question, ayant trait à la représentation directe du prolétariat aux corps élus.

4° du citoyen *Pouard*, de Paris :

Considérant que le Congrès de Marseille doit conserver son caractère corporatif, et ne doit, dans aucun cas, sanctionner par un vote une décision touchant à un système d'organisation politique, la question relative à la représentation directe du prolétariat aux corps élus étant justement une de celles qui revêtent un caractère exclusivement politique, le Congrès décide qu'il y a lieu de retirer cette question de son ordre du jour, comme contraire à l'esprit même du Congrès.

5° Les citoyens *Pierson*, de Paris, et *Guérard*, de Paris :

La *Fédération générale des travailleurs des Chemins de fer*, se rallie à la proposition déposée par le délégué *Dumortier*, délégué des mécaniciens de Lyon, et propose l'amendement suivant :

Le 5e Congrès,

Considérant qu'il n'a fait appel qu'à l'élément corporatif, invite le « Secrétariat national du travail » à traiter la question de la représentation directe du prolétariat aux corps élus dans un Congrès spécial organisé par lui et où seront représentés tous les éléments socialistes, politiques et corporatifs.

Du citoyen *Fort*, de Lyon :

Le Congrès, convaincu de l'absolue nécessité de la conquête des pouvoirs publics par les travailleurs, invite les syndicats ouvriers à rentrer franchement dans cette voie politique, en laissant aux syndicats organisés le meilleur moyen de propagande sans porter atteinte à leur autonomie.

6° De la Délégation Lyonnaise, réunie le 21 septembre 1892 :

Après une discussion approfondie de la question de la conquête des pouvoirs publics, elle a décidé de présenter l'ordre du jour suivant, qui a été adopté à l'unanimité.

Reconnaissant que la conquête des pouvoirs publics faite par les syndicats corporatifs, ne serait qu'un dissolvant jeté parmi ces organisations ouvrières, composées en partie d'ouvriers ayant diverses conceptions politiques, et ne serait qu'une désorganisation complète du prolétariat au point de vue des syndicats ;

Par ces motifs, nous demandons que la question de la conquête des

pouvoirs publics soit écartée de l'ordre du jour du Congrès, et nous engageons tous les travailleurs à fonder des groupes d'études sociales qui, seules, peuvent et doivent s'occuper de politique.

Cet ordre du jour est signé par huit membres.

7° Du citoyen *Roussel :*

Le « groupe corporatif de la couture » a chargé son délégué de faire au Congrès la déclaration suivante :

1° Considérant que sur le terrain politique les corporations ouvrières ne sont pas encore arrivées à une entente complète, invite le Congrès, afin d'éviter la division chez les travailleurs, à maintenir en matière électorale la résolution prise au Congrès de Bordeaux, en 1888 ;

2° Considérant que les résolutions votées par le Congrès de Calais, en 1890, et portées aux pouvoirs publics au 1er mai 1891, ont abouti à une fin de non-recevoir de la part des républicains bourgeois au pouvoir ;

3° Considérant, en outre, qu'au Congrès de Bruxelles, en 1891, à l'unanimité, le prolétariat du monde entier s'est affirmé sur la nécessité de la lutte des classes ;

Le Congrès remet, au besoin, aux soins du *Parti Ouvrier*, les modes et moyens d'arriver à la prise du pouvoir politique, en invitant les syndicats et groupes corporatifs à l'aider, avec toutes les munitions en leur pouvoir, afin d'arriver à l'expropriation de la classe capitaliste, par la socialisation des moyens de production, suppression de la propriété capitaliste, seule forme qui peut émanciper le prolétariat.

Le citoyen *Ferrari*, vu la diversité et le nombre des ordres du jour, demande la priorité pour le rapport.

Le citoyen *Valez* demande que le vote soit fait par appel nominal.

Le citoyen *Dumortier* demande à rentrer dans la discussion. Le président lui fait remarquer que la clôture a été prononcée le matin.

Avant le vote, le citoyen *Coulet*, rapporteur, relit les conclusions du rapport et fait connaître que ce n'est seulement que le principe que l'on doit adopter, mais non pas forcer les syndicats et fédérations à s'occuper directement de cette représentation.

Le président met la priorité du rapport aux voix. *Adopté.*

Le citoyen *Martino* demande que les dernières paroles du citoyen *Coulet* soient insérées à la suite du rapport de la commission.

Le président met aux voix l'adoption du vote par scrutin public. *Adopté.*

L'appel nominal est fait par le secrétaire et le rapport adopté par 77 voix contre 13, — 37 absents et 8 abstentions.

Le citoyen *Reynaud* informe que le banquet demandé a été fixé à 3 fr. 50 et que le menu va être lu par le citoyen *Autric*, délégué des cuisiniers de Marseille.

Le citoyen *Delcluze* demande qu'il soit fait la photographie du Congrès et cette proposition est appuyée par le citoyen *Soldini*.

Le président, pour fondre ces deux propositions en une seule, demande qu'à la place du banquet, il ne soit donné qu'un punch et que l'on fasse la photographie. *Adopté*

5e QUESTION : LE CONGRÈS INTERNATIONAL OUVRIER DE 1893

Lecture du rapport de la commission sur la 5e question : *Le Congrès international de 1893.*

Le Congrès international ouvrier de 1893 :

Le bureau est ainsi composé : Président : Le Palmec, délégué de la Bourse du travail de Nantes. Secrétaire-rapporteur : Gelly, délégué des employés de Cafés, Hôtels, Restaurants de Marseille et d'Alger. Citoyenne Deleuil Marie, déléguée du Syndicat de la Fédération aux Tabacs de Marseille. Estienne, délégué du Syndicat de la Fédération aux Tabacs de Marseille. Millet, délégué de la Sellerie Lyonnaise. Nanquette, délégué de la Bourse du travail de Paris. Perret, délégué du Syndicat des ouvriers cordonniers de Marseille et d'Alger. Vigne, de la Fédération Lyonnaise. Gros, de la Bourse du travail d'Alger.

La Commission, vu les délibérations antérieurement prises par le Congrès international de Bruxelles, à la date du 23 août 1891, représenté par les délégués de 14 nations, désignant que le 3e Congrès intertional serait tenu en Suisse et que la Commission d'organisation de Suisse a désigné la ville de Zurich comme assises dudit Congrès et qu'elle a émis l'idée de le tenir au mois d'août 1893 ;

Votre commission, s'inspirant de l'idée émise par l'union française des ouvriers tullistes de Calais, propose que le Congrès ouvrier international de 1893, qui sera tenu à Zurich, ait lieu dans la première quinzaine d'avril 1893, de façon à stimuler le zèle de tous les travailleurs de l'univers entier, pour la grande manifestation internationale du 1er mai ;

Considérant que le Congrès national des Syndicats et Groupes corporatifs ouvriers de France a des vues internationales ;

Attendu que toutes les questions portées à l'ordre du jour sont d'essence internationale ;

Invite la Commission d'organisation du Congrès ouvrier international de Zurich à prendre en considération les diverses motions votées par le Congrès.

Le Secrétaire-rapporteur,
M. GELLY.

Le citoyen *Dumortier* propose que la Fédération nationale du 5me Congrès ajoute au rapport que la question principale à discuter dans ce Congrès soit la *grève générale.*

Il est donné lecture d'un ordre du jour signé *Millet* et ainsi conçu :

Considérant que la Grève Générale universelle est adoptée en principe par le Congrès de Marseille ;

Je soumets au dit Congrès la proposition que cette question soit portée devant le Congrès international de 1893, avec cette condition que l'on pose la question sur la possibilité de déclarer la grève universelle en cas de déclaration de guerre, tout en reconnaissant la nécessité de la préparer d'après les résolutions prises ici.

Si cette décision était prise par tous les peuples, ce serait un sûr moyen pour empêcher une guerre fratricide dont seuls les prolétaires sont victimes, les gouvernements reculant devant la menace d'une révolution sociale, car ce serait le moment le plus propice pour la réussite de cette action.

Le président, pour trancher la question, propose d'ajouter au rapport transmis au Congrès international les différents désirs exprimés par le Congrès et plus spécialement au sujet de la grève universelle.

Après avoir entendu les citoyens *Cotte*, de Lyon, *Delcluze*, de Calais, *Millet*, de Lyon, *Roussel*, de Lyon, *Durousset*, de Lille, *Vitre*, de Lyon, déposent un ordre du jour, *Martino*, de Marseille, et *Briand*, de St-Nazaire ; le rapport est mis aux voix et adopté avec une modification ainsi conçue :

Durousset et *Dumortier* demandent à renvoyer la séance de demain matin. *Non adopté.*

(*A suivre.*)

ÉTUDES ET CRITIQUES

La Faillite de l'Enseignement primaire

M. Ferdinand Buisson, député de la Seine, ancien directeur de l'enseignement primaire, vient d'adresser un *Appel aux instituteurs de France*, pour leur dénoncer l'insuffisance des résultats donnés par l'enseignement obligatoire de l'enfance, et leur demander leur concours pour organiser l'instruction obligatoire de l'adolescence.

Les faits qui motivent cette intervention et cette démarche significative sont simples. Au dernier recensement militaire de 1907, plus de *onze mille* jeunes gens ne savaient ni lire ni écrire, *cinq mille* savaient lire seulement ; on n'a pu vérifier l'instruction de *seize mille* autres. C'est-à-dire qu' « en réalité plus de *vingt mille* jeunes soldats français sont incapables d'écrire leur nom et sont privés des moindres rudiments de l'instruction primaire ». Et « le plus grand nombre des illettrés se compose, non pas de jeunes gens qui ne savent *pas* lire, mais de jeunes gens qui ne savent *plus* lire, parce que de douze à vingt ans ils ne lisent plus ».

Cette situation lamentable, tous ceux qui conservent quelque indépendance et observent directement les faits, la connaissent : la faillite partielle de l'école obligatoire n'était un doute que pour les enquêteurs officiels de l'enseignement, pour les optimistes de profession, comme M. Edmond Petit, pour tous ceux qui avaient intérêt à cacher la vérité, et sans doute aussi pour M. Buisson. Pour ce dernier, la déception a dû être cruelle, car il avait été un artisan convaincu de cette école laïque d'Etat, dont les résultats ont si peu répondu à ses espérances. Certes, M. Buisson a commis des erreurs, mais sa netteté actuelle ne permet pas de dire qu'il les a commises sciemment. Cependant, cet homme bien intentionné a contribué, plus que personne, à instituer cet enseignement d'Etat abstrait, encyclopédique, à créer cette morale laïque, sorte de spiritualisme dogmatique, et ce civisme rigoriste, dont le but le plus évident était de former, pour la République, des *sujets* fidèles et éclairés.

On a dénoncé bien souvent les caractères de l'enseignement

actuel, œuvre des personnalités les plus élevées de l'Université, toutes étrangères à la production et adeptes de ce sévère et étroit jansénisme huguenot. Toute la responsabilité des maux dont il est question ne doit évidemment pas leur incomber. Ils ont été victimes de leurs illusions, de leur optimisme exagéré ; on peut leur reprocher, avec leur dogmatisme et leur fidélité trop absolue aux conceptions philosophiques et sociales des dirigeants de leur époque, surtout une connaissance insuffisante et trop superficielle des faits. Ils n'ont pas assez tenu compte des milieux et de la diversité des conditions.

Aujourd'hui, M. Buisson semble mieux instruit : il insiste sur la nécessité de venir en aide aux familles indigentes, en vue de favoriser la fréquentation scolaire, et d'assouplir et de diversifier les règlements scolaires.

Les remèdes indiqués par l'ancien directeur de l'enseignement primaire consistent d'abord à rendre l'instruction effectivement obligatoire. C'est à cela que veut tendre le nouveau projet de loi déposé par M. Briand. M. Buisson veut aussi augmenter la période de la scolarité, en reculant jusqu'à quatorze ans l'époque où l'enfant pourra quitter l'école, et enfin créer l'instruction obligatoire de l'adolescence.

Pour stimuler les initiatives et les efforts individuels et collectifs, il compte sur un examen annuel des recrues, institué comme en Suisse et sur l'opinion publique « réveillée, stimulée, aiguillonnée, par la publicité des résultats ».

Ce programme est vaste. Il ne semble pas que M. Buisson ait envisagé, malgré ses préoccupations plus pratiques, tous les moyens d'en poursuivre une réalisation effective. Dans la majorité des cas, les petits exploitants agricoles et les ouvriers ne peuvent guère se passer des services que leur rendent leurs enfants ou des salaires qu'ils apportent à la maison. Comment arriver à des résultats vraiment sérieux, si l'on néglige encore de tenir compte de ces difficultés matérielles, à peu près insurmontables dans l'état actuel des choses ?

Il ne faudrait pas avoir à proclamer une nouvelle faillite de l'enseignement. On y arrivera encore si l'Etat continue à vouloir imposer sa métaphysique, les opinions des partis de la majorité au pouvoir et si l'instruction n'était pas rendue plus pratique.

Dans une lettre adressée a M. Buisson, et insérée dans l'*Eclair*, un correspondant qui signe « Harispe », prend à partie le député de la Seine et lui oppose l'exemple de la Suisse, qui respecte le droit des parents en matière d'enseignement et qui pratique le

système du referendum, appelant tous les citoyens à l'exercice véritable de leurs droits politiques. Ce ne sont pas là non plus des remèdes bien efficaces ! Je préfère encore les aveux sincères de M. Buisson et ses efforts consciencieux.

Les critiques d'Harispe sont plus judicieuses ; tous les syndicalistes y souscriront : « Vous n'avez pas fait de l'instituteur un apôtre de l'instruction publique, mais un agent électoral et un instrument de servitude aux mains de l'Etat. Vous en avez fait un curé primaire à rebours, moins l'idéal, avec le dogme de l'Etat infaillible et de l'auguste trinité maçonnique... Faites de l'instituteur un homme libre ne relevant que de ses convictions. Rendez-le à lui-même. Permettez-lui de se syndiquer avec les autres, de former un corps enseignant libre, propagateur de lumière et de liberté, et vous verrez aussitôt toutes les connaissances usuelles et élémentaires pénétrer partout. L'enseignement comme la lumière veut l'espace libre pour se défendre. Tant que l'instituteur sera l'esclave de l'Etat, esclave tenu par les exigences de sa vie, sa parole sera captive et son verbe enchaîné. Serf lui-même de la pensée du maître, il ne sera jamais qu'un agent de mensonges, d'ignorance et de ténèbres. »

C'est bien. Mais si l'on mettait Harispe en contact avec les réalités, ses paroles pourraient bien être modifiées. N'est-ce pas ses amis qui ont été les adversaires les plus déclarés des instituteurs syndicalistes et qui ont appelé les foudres de l'Etat maçonnique si abhorré d'eux, sur les instituteurs antipatriotes ? Ceux-ci cependant avaient la prétention très légitime de penser et d'agir en hommes libres. D'autre part cet enseignement libre qu'il paraît désirer existe. On en connaît la valeur, — et la valeur de son personnel. L'un et l'autre ne souffrent pas un instant la comparaison avec l'enseignement et le personnel laïques. Il n'appartient vraiment pas aux nationalistes de dénoncer maintenant les dogmes de l'Etat ! Et les instituteurs syndicalistes, quelles que soient l'excellence et la gravité des critiques qu'ils lui adressent, sont les premiers à trouver l'enseignement actuel moins mauvais encore que celui que donneraient les adversaires systématiques de l'esprit scientifique et critique.

M. Buisson demande l'aide des instituteurs. Il faudrait s'entendre, et bien savoir où l'on va. Les anciens amis des instituteurs ont essayé par tous les moyens de les déconsidérer aux yeux de l'opinion, ils ont tenté de les diviser et d'épuiser les forces de résistance de leurs organisations.

En tout temps on leur a enlevé toute initiative, et on entend continuer à vouloir restreindre leurs libertés. Et à cette heure on

vient demander leur concours ! Certes les instituteurs sont généralement dévoués à leur tâche. L'on ne fait pas l'éducation des intelligences et des cœurs sans une certaine abnégation de soi ; mais on ne craint pas d'avoir émoussé tout à fait cet enthousiasme qui fait le véritable éducateur.

Il faut commencer par donner aux instituteurs tout le bien-être auquel ils ont droit, et en cette matière des efforts ont été faits. Il faut surtout leur assurer une pleine indépendance ; leur permettre de s'associer à leur guise (il y a assez de lois pour les rappeler à leurs devoirs, s'ils s'en écartent) et les affranchir de la sujétion politique, en enlevant le droit de nomination aux préfets, en supprimant les déplacements d'office.

Lorsque l'instituteur sera libre, il sera bien difficile de l'obliger à donner un enseignement systématique : il voudra lui-même, à l'aide de collaborations compétentes, créer tout son enseignement en l'adaptant aux besoins particuliers du milieu où il exercera. Il pourra aider effectivement à donner l'instruction à l'adolescence et préparer des producteurs avides de connaître et d'agir. Quand existera un personnel de l'enseignement primaire semblable, on n'aura plus à déplorer les maux que signale mélancoliquement M. Buisson.

M.-T. Laurin.

LES ORGANISATIONS SOCIALISTES

Le Congrès de Florence et le Socialisme Italien

Le Congrès socialiste de Florence est une conclusion, un coucher de soleil ; c'est aussi le résumé d'une phase historique de la vie socialiste en Italie ; il marque le retour à la sincérité, il dissipe en grande partie la nuée de tant d'équivoques anciennes ; c'est la confirmation implicite, par les choses, des vérités mêmes du syndicalisme.

Le fait nouveau le plus important qui détermina cette direction nouvelle est la scission définitive des syndicalistes. Il est donc nécessaire de remonter aux causes prochaines de cette scission, pour comprendre l'épilogue de Florence.

I

Du Congrès de Rome (1906) étaient sorties deux fractions : l'ancien parti socialiste, qui essayait en vain de dissimuler son esprit radicalo-bourgeois sous la nébuleuse trouvaille de l'*intégralisme*, et une fraction syndicaliste consciente de ce qu'elle était et valait et décidée à tout, sachant fort bien qu'elle poussait le prolétariat et n'allait elle-même à rien moins qu'à l'encontre du parti socialiste. Toutes les formules de concorde votées par le Congrès de Rome n'étaient qu'un dernier effort pour galvaniser un cadavre. L'ancien bloc du parti était brisé et ses deux fractions suivaient des voies différentes vers des buts opposés. Pourtant cet *intégralisme*, dont tout le monde avait proclamé l'avortement, réussit — c'est l'ironie qu'ont parfois les événements — à prolonger encore pendant quelques années un état de choses équivoque et incertain. Le journal qui avait eu, jadis, tant d'heures glorieuses, l'*Avanti*, resté sous la direction de Ferri, fournit la preuve évidente de la décomposition, de la putréfaction du parti dont il est l'organe. C'est la décadence morale et intellectuelle la plus sottement manifeste, que représente l'héritage pourtant riche en succès du vieux socialisme. Nécessairement, la divergence s'accentua de jour en jour entre ce ramassis inorga-

nique qui constituait le parti et la minorité syndicaliste. Le désordre fou de la doctrine, l'opposition constante des pratiques des organisations se répercutèrent chez ceux qui personnifiaient les deux fractions. Et cela nous explique cette ombre de haine et de ressentiments personnels que laisse apercevoir le ton de la polémique.

Sa psychologie propre empêchait le parti de pouvoir supporter paisiblement l'action quoditienne des syndicalistes. Par leur audacieuse tactique, ceux-ci compromettaient trop sérieusement le résultat des calculs politiques et la stupéfiante statolatrie du parti, outre qu'en unissant tous les jours davantage les théories si incertaines et si peu socialistes du réformisme intégral, ils attentaient jusqu'à la souveraineté politique des messieurs du parti.

C'étaient les collèges électoraux menacés, les sièges de conseillers, les charges fédérales, les prébendes petites ou groses qu'offraient les organisations prolétariennes, qui échappaient ! La somme de tant d'ambitions déçues, de tant d'espérances tombées, l'accumulation de tant de ruines fit souffler sur le parti une folie de haine et le poussa à la réaction. Menacée dans son pouvoir, la démocratie est capable de tout. Cette expression amorphe et incoordonnée du « peuple » — c'est-à-dire du néant — ne néglige rien pour abattre ses ennemis. La démocratie socialiste italienne, trop souvent refuge de toutes les scories de la démocratie radicale, ne pouvait agir autrement, et voilà la crise. L'occasion ne manqua pas.

A Rome, les syndicalistes fondèrent, de leur initiative privée, un journal, l'*Action*. La doctrine nouvelle y était tous les jours commentée avec érudition et les principaux syndicalistes italiens lui consacrèrent et leur intelligence et l'enthousiasme de leur foi. En face de l'*Avanti*, l'*Action* prouva bien vite la supériorité de sa rédaction et l'impeccable loyauté de son programme. Une pure question de concurrence professionnelle entre journalistes fit tomber la balance. On accusa l'*Action* de tirer des fonds secrets des ressources financières. Or, il est difficile et même absurde de croire qu'un journal syndicaliste puisse plaire à un groupe industriel quelconque ou au gouvernement (et en fait aucune preuve ne fut ni ne sera jamais apportée de cette accusation) ; l'activité révolutionnaire du journal était proclamée par tous, la moralité éminente de chaque rédacteur et sa bonne foi étaient au-dessus de tout soupçon ; les accusations portées contre l'*Action* avec une telle violence de langage, avec un tel venin, avec une telle dose de joie mal dissimulée d'avoir trouvé, enfin, un terrain qui ne fût pas politique, pour combattre les syndicalistes, prouvent que cet épisode, amené par les événements, offrait à la crise latente dans le parti l'occasion d'éclater à grand fracas.

Pendant un mois, la terrible campagne dura. On lança une vague de boue sur les syndicalistes de l'*Action* ; on chercha à atteindre, avec la même insolence, le plus grand nombre possible de gens, en dehors du journal même. Le jeu était clair. S'il avait réussi, c'était la mort civile des rédacteurs et la marque d'infamie frappée sur la fraction naissante aurait pour longtemps paralysé son action. Les syndicalistes se défendirent en attaquant.... et ils frappèrent. Ferri fut à vrai dire maltraité.

Les auteurs de cette tentative d'assassinat moral ont éprouvé quelques tardifs regrets. Ils ont ouvertement rétracté leurs accusations par la bouche de Morgari, au Congrès de Florence.

Dès son affirmation en Italie, le syndicalisme eut donc à subir une polémique violente. Et à leur premier congrès, tenu à Ferrare, quelques mois après, les syndicalistes décidèrent de sortir en masse du parti. Notre responsabilité dégagée, nous laissâmes le parti aller à la dérive — vers son destin. Le destin du parti s'est accompli.

II

Toute l'œuvre du Parti Socialiste italien a fait banqueroute. Nous ne l'avons jamais dit, mais les Congressiste de Florence l'ont répété sur tous les tons... Il faut bien les en croire !

Le détachement de la fraction syndicaliste sépara du Parti tous ou presque tous les hommes qui, quoiqu'intellectuels, avaient en toute sincérité embrassé la cause du prolétariat révolutionnaire.

Le parti était donc devenu un amorphe ramassis de professionnels de la pensée, de déchets de la bourgeoisie, d'ouvriers politiciens. Depuis le départ des syndicalistes, le parti ne pouvait qu'aller à la déroute, empêché par ses menées politiques de suivre une politique de classe, mais empêché aussi bien de suivre la voie démocratique par la peur de perdre sa base prolétarienne. Conclusion : la banqueroute. L'unique préoccupation était de conserver les restes de son autorité sur les masses ; d'où un ressentiment continuel, calomnieux, puéril, ignoble contre les syndicalistes. Mais on ne supprime pas facilement des noms comme ceux de Leone, de Labriola ! Le parti s'embourba tous les jours davantage ! En octobre 1907, avec la complicité de la *Confédération du travail*, il trahit les *ferroviri* : jamais plus sainte cause prolétarienne ne fut immolée sur l'autel de la politicaillerie ! En avril 1908, après le massacre de Rome, la lâcheté l'empêcha de se prononcer pour ou contre les travailleurs assassinés ! L'*Avanti* se meurt, Ferri fuit, Morgari le remplace : c'est la période la plus comique du socialisme

italien. Mais bientôt le sort du parti est définitivement fixé au *Congrès de la Résistance*, à Modène, en septembre 1908. La *Confédération* lui donne le coup de grâce : *tu quoque* !... La conduite si infidèle de la *Confédération* à l'égard du Parti est importante à expliquer.

On sait qu'à la tête de la *Confédération* sont des réformistes, qui ne brillent pas par leur bonne foi. Celle-ci n'appartient pas à un Quaglino, à un Rigola, à un Reina... Quelle fut donc la cause de la volte-face accomplie du Congrès confédéral de Florence, de l'an dernier — à celui de Parme, de cette année ?

La nouvelle attitude de la *Confédération* est très diversement jugée par les syndicalistes. Leone, par exemple, voit dans le geste d'émancipation fait à Modène la preuve de la pénétration des idées syndicalistes dans le rocher réformiste et on a lu ici même l'opinion de Labriola. A mes yeux, ce geste se rattache à un motif plus vulgaire, à un simple calcul. Le calcul est ici l'unique mobile de l'action. Je crois que la grève de Rome et l'activité syndicaliste ont contribué à ouvrir les yeux des dirigeants de la *Confédération* sur ce qui se passait vraiment dans le prolétariat. Rappelons que la « discipline des grévistes » fut inventée à cette période de rage impuissante, quand ceux qui dirigeaient cette merveilleuse grève mirent à la porte tout envoyé de la *Confédération* et méprisèrent les conseils destinés à égorger les grèves nuisibles aux fins politiciennes. Ils se sont, en outre, avisés que des ignominies, comme celles commises contre les *ferrovieri* ou comme celle que l'on tenta et que l'on commit enfin à Parme, il n'est pas prudent de les répéter. La demi-inconscience du prolétariat italien n'aurait-elle pas un moment de dégoût et de réaction?... Il était opportun de montrer ouvertement que l'on accepte quelque chose du syndicalisme, volontiers... Le meilleur moyen d'entraver le syndicalisme révolutionnaire était de lui opposer un syndicalisme... réformiste. Leur pouvoir, appuyé sur des largesses, était ainsi consolidé et pour longtemps.

Une autre considération, très importante et de portée historique, explique la volteface de la *Confédération*. Ce Congrès de Modène, avec ses hautes cotisations, sa discipline de fer, son autorité sévère, marque un grand changement dans la direction suivie depuis quelques années par la C. G. T. C'est le triomphe, en Italie, du trade-unionisme anglais et des rigides organisations allemandes. C'est la corporation fermée de privilégiés opposée à la grande masse anonyme, brute, inconsciente, du reste du prolétariat. Il ne doit pas y avoir de grèves, sinon avec la permission suprême du nouveau Vatican. Tout contrevenant sera expulsé et l'on refusera tout secours à la Ligue ou au Syndicat qui méconnaîtra l'autorité confédé-

rale. De multiples Quaglino s'emparent ainsi du pouvoir absolu. La contrainte l'emporte sur l'universelle palpitation de la solidarité prolétarienne.

Telle est, selon nous, si nous négligeons les injures au syndicalisme révolutionnaire, la quintessence du Congrès de Modène. La volte-face à l'égard du parti, s'ensuivait, logique, nécessaire. Tout rapport de considération ou de soumission devenait désormais incommode.

Le Napoléon de la situation d'aujourd'hui, du Parti et de la *Confédération* est l'aveugle Rinaldo Rigola, le souverain pontife devant lequel a dû s'incliner le grand Turati lui-même.

III

Peu de jours seulement après le Congrès confédéral de Modène a eu lieu le Congrès socialiste de Florence. Que pouvait faire le parti ? Rien que ce qu'il a fait : *Noyer dans la prolixité kilométrique de son ordre du jour l'affirmation définitive de son insignifiance totale au point de vue socialiste* (1). On abandonne l'essence

1. — Voici le texte complet de cet interminable ordre du jour :

Le dixième congrès national socialiste ;

Constate avec satisfaction que, grâce à l'action exercée par la fraction intégraliste, le parti a surmonté la triste période des profondes discordes, remportant, avec l'accentuation diminuée des tendances extrêmes, une plus grande cordialité de rapports entre compagnons ;

Attendu qu'il est opportun et nécessaire que la ligne de conduite du parti socialiste — qui est un parti de classe — coïncide avec celle des syndicats ouvriers :

Rappelle que les syndicats ouvriers ont clairement répudié dans leur récent congrès de Modène, la doctrine et la pratique par laquelle on tend à réduire à de continuels essais stériles de grève générale insurrectionnelle l'action du prolétariat qui, au contraire, doit s'appliquer de façon normale — sauf en dehors des périodes vraiment révolutionnaires que peut traverser l'histoire d'un peuple — à l'élévation continuelle des organisations ouvrières et à la conquête graduelle du pouvoir politique ;

Rappelle aussi que les principes et les méthodes du syndicalisme révolutionnaire — à cause de la méfiance jetée sur l'action parlementaire et, en général, sur la conquête des pouvoirs publics par la théorie de l'antiétatisme et l'hostilité conséquente à toute intervention de l'Etat, etc. — sont en opposition ouverte avec les principes et les méthodes fixées par le congrès de Gênes de 1892 et successivement développées selon l'expérience historique par le prolétariat ;

Déclare, donc, incompatibles, les principes et les méthodes du Parti socialiste avec la doctrine et la pratique du syndicalisme révolutionnaire ;

Le congrès,

Confirmant à nouveau la décision du congrès international de Stuttgart, qui estimait que « l'activité du parti doit s'exercer surtout dans le domaine de la lutte politique du prolétariat et celle des syndicats principalement dans le domaine de la lutte économique de la classe ouvrière », et déclarait que « les syndicats ne feront pas complètement leur devoir dans la lutte pour l'émancipation des travailleurs, si leurs actes ne s'inspirent d'un esprit entièrement socialiste ;

Affirme que le Parti socialiste italien doit maintenir les rapports les plus

même du socialisme, qui lui permettait de garder encore son étiquette ; on décrète sa dissolution. Aussi, le *Corrière della Sera*, organe de l'avant-garde éclairée de la bourgeoisie italienne, en constatant la fin du Parti, observe qu'on ne trouve dans la décision de ce Congrès aucune déclaration de principes socialistes.

Le parti, a dit Turati dans son discours, doit suivre le mouvement prolétarien. — Mais le Congrès de Modène n'a-t-il pas répudié notre protection ?... Le Parti, ont dit d'autres, doit faire l'éducation de la masse. — Mais la masse ne vous a-t-elle pas échappé pour toujours? La vérité est que le Parti ne pouvait qu'entrer, bannière déployée, *officiellement,* dans les rangs de la démocratie. Aussi chante-t-il des hymnes à l'anticléricalisme, refuge facile des démocrates de tous les pays. Il évite avec le plus grand soin de se prononcer sur l'antimilitarisme ; il se refuse à toute déclaration de classe. N'osant pas proclamer encore l'opportunité du bloc politique,

---

intimes avec la Confédération du Travail, laquelle doit régulariser la discipline du mouvement ouvrier et les appels à la solidarité prolétarienne ; et forme le vœu que s'établissent des organes d'entente permanente entre les délégués du parti et ceux des organisations prolétariennes confédérées, même pour les délibérations sur l'action électorale, parlementaire, communale et pour le choix des candidatures partout où cela est possible sans danger pour l'unité prolétarienne ;

Considère la grève générale comme une arme dangereuse, dans la présente période historique, pour ces tristes faits immédiats et parce qu'elle détourne le prolétariat de l'œuvre patiente d'organisation, d'élévation, de conquête graduelle ;

Affirme que la grève générale peut être efficace comme « extrema ratio » du prolétariat, si elle est combinée avec l'action socialiste dans les pouvoirs publics, lorsque l'ascension prolétarienne est gravement menacée par les résistances ou les assauts de la réaction ; et la grève démonstrative limitée à une localité ou à une catégorie de travailleurs, peut être engagée de façon efficace seulement dans le cas d'une gravité exceptionnelle pour la défense des intérêts prolétariens locaux ou de catégories ;

Considérant que la grève des services nationalisés ou municipalisés représente non la lutte du prolétariat contre une entreprise privée capitaliste, mais le choc d'une catégorie contre la collectivité, d'où la difficulté du succès ;

Déclare que les employés des services publics doivent être engagés à ne proclamer la grève que pour de très graves motifs et quand tous les autres moyens de conciliation sont inutiles ;

Considère que dans les présentes conditions de la société, les travailleurs des services publics n'ont aucun autre moyen pour garantir la défense de leurs droits, et que dans les moments critiques de l'histoire la suspension des services publics est une arme des plus efficaces dont le prolétariat peut se servir pour désorganiser la défense du gouvernement ;

Déclare dangereuse toute disposition ayant pour but de faire pénétrer dans la législation le principe de l'abolition du droit de grève et affirme, par conséquent, la nécessité de repousser toute tentative dans ce sens ;

Le congrès dit en outre que pour obtenir dans le champ politique les réformes qui peuvent faciliter la marche ascendante du mouvement ouvrier, il faut repousser l'action négative et d'opposition perpétuelle, qui devra, d'après ses partisans, exaspérer le conflit fondamental des classes et affirmer la stérilité irrémédiable de tous les pouvoirs publics détenus par la bourgeoisie ;

Le congrès déclare donc qu'il n'est pas contraire aux principes et aux méthodes socialistes de se servir des organismes de l'Etat, des communes, de l'Office du Travail, etc., pour faire œuvre positive, dirigée de plus en plus dans le sens de l'obtention de nouvelles positions avantageuses à l'ascen-

il vote l'autonomie qui en permet la formation. Le Parti se retrouve, a déclaré Turati. Il a parfaitement raison ! Après tant de traverses, il est enfin ce qu'il doit être, il se retrouve, en effet. Jusqu'à présent il feignait d'être autre... Mais du passé il n'est resté que la « raison sociale » : P. S. I.

L'ordre du jour que l'on a voté est, comme on peut le lire en note, une longue et fastidieuse enfilade de réformes démocratiques : abolition des impôts, suffrage universel, représentation proportionnelle, indemnité aux députés, laïcisation des écoles, etc., etc. Mais tout cela, observe *le Secolo*, le journal radical de Milan, tout cela, c'est *notre* programme ! « Les socialistes ont mis vingt ans de lutte pour en arriver là !... En valait-il la peine ? »

Mais toutes ces belles choses ont été le paiement du vieux, du garibaldien *Pacte di Roma*, bien longtemps avant la naissance du Parti et de ses Morgari et de ses Turati et de ses... Paoloni !...

Le Parti socialiste italien est donc un Parti quasiment radical, avec, en plus, une dose de ridicule, qui en démocratie ne gâte

---

sion prolétarienne, ainsi qu'il est établi dans les statuts de la Confédération du Travail ;

Que cependant l'action électorale et parlementaire, qui ne se propose pas la participation au pouvoir, doit toujours se distinguer de celle des réformateurs bourgeois, même si le parti est momentanément leur allié ; il faut toujours avoir soin de mettre en relief les caractéristiques des finalités et des méthodes pour tenir éveillée chez les travailleurs la conscience de l'inévitabilité des antagonismes de classe, tant que subsistera le privilège de la propriété capitaliste ;

En outre, les travailleurs doivent se proposer de compléter le groupe parlementaire par des représentants directs des organisations prolétariennes ;

Pour la *tactique électorale*, le Congrès confirme l'autonomie des circonscriptions, à condition que l'on considère comme tactique d'exception l'appui à des candidatures non socialistes, sur le programme adopté par le Congrès ;

Pour le *programme électoral*, le Congrès affirme que le programme maximum du parti est la prémisse nécessaire d'un programme minimum qui veuille maintenir le cachet socialiste même dans la propagande électorale ;

Sans renoncer à la conquête éventuelle d'autres réformes, si l'occasion s'en présente, le parti doit, pour la prochaine législation, se proposer dès maintenant un programme minimum de réalisation immédiate ;

Et le concrétise ainsi :

Législation du travail, réclamée par l'organisation prolétarienne (assistance sociale pour la maternité, l'invalidité, la vieillesse des travailleurs, réforme et instruction des travailleurs, etc) ;

Abolition du droit de douane sur le blé ;

Impôt progressif ;

Suffrage universel ;

Réduction du service militaire ;

Opposition à toute augmentation des dépenses militaires ;

Réforme, extension et laïcisation complète de l'école primaire ;

Pour la *tactique parlementaire*, affirme que le groupe parlementaire doit se réunir avec les représentants du parti et de la Confédération du Travail, chaque fois que l'on doit prendre des délibérations importantes relatives à la tactique même.

rien (1). L'équivoque une fois dissipée, il pourra participer enfin à la vie publique, en Italie. Il entrera au gouvernement. Turati dit qu'une telle ascension est encore éloignée. Oui, parce que les conditions générales de la politique italienne s'y opposent et non parce que les socialistes n'en veulent pas ! Il est logique que l'on aille presqu'à prendre en main le pouvoir exécutif, quand par des luttes parlementaires, par des propositions, par des votes, on participe, en somme, au pouvoir législatif. — Les « citoyens » italiens pourront en retirer quelque avantage.

Quant à la fraction syndicaliste (qui dans son deuxième Congrès, qui doit se tenir à Gênes, précisera son terrain d'action et sa méthode de propagande), elle voit son œuvre devenir aisée. La polarisation des deux tendances ne peut que la réjouir... L'embourgeoisement du réformisme non seulement lui confirme la valeur de sa méthode, mais lui garantit encore l'immanquable victoire de demain.

Agostino Lanzillo.

Traduit par P. O.

---

1. — Le dernier contrecoup du Congrès de Florence est une vive polémique contre les journaux bourgeois et réformistes au sujet de la nouvelle attitude du « socialisme ». *L'Avanti*, par exemple, admet que le socialisme « a accompli une remarquable évolution vers une propagande, une action et une conception de lutte du capital et du travail plus juste et plus modérée ». L'aveuglement de ces messieurs leur fait prendre pour une évolution du socialisme les manœuvres d'équilibristes de leur propre esprit ! Comment parler de *modération* peu de jours après le Congrès de Parme ?

LES SYNDICATS OUVRIERS

Notes sur le Congrès syndical de Marseille

Je veux simplement rapporter les impressions brèves d'un spectateur qui a vu, de ses propres yeux vu, mais qui, étranger au monde ouvrier, ne peut le juger que de l'extérieur, sur des apparences peut-être plus que sur des réalités. Car dans toute assemblée d'hommes, discours et débats publics traduisent bien imparfaitement les divisions réelles et les luttes profondes. Souvent ce qu'on voit importe moins que ce qu'on ne voit pas.

Les débats de Marseille n'eurent pas l'ampleur ni la gravité de ceux de Bourges et d'Amiens. Il ne s'agissait plus de discuter l'orientation même du syndicalisme comme à Bourges, ni un problème capital et immédiat de vie ouvrière comme à Amiens.

Une lutte fragmentaire — et un peu d'intrigues — remplaça la bataille d'ensemble. Le réformisme ne se présenta pas de face, mais de profil. Au lieu de Keufer, nous eûmes Niel. Aux côtés de Guérard, toujours discret, Niel, abandonnant son centralisme inauguré à Amiens, devint le chef un peu intermittent d'une minorité assez hétérogène.

Il n'est pas possible de recommencer tous les deux ans une controverse générale, forcément un peu théorique. Il reste des congrès passés des résultats et une vitesse acquise, et la masse des syndiqués se lasserait de voir toujours tout remettre en question.

Ne comptant que sur des escarmouches heureuses pour provoquer des incidents décisifs, les chefs des modérés se gardèrent bien de critiquer la politique confédérale à propos des rapports. Seul Renard, du Textile, fonça avec sa coutumière violence à froid. Connaissant sa mince autorité sur les congrès ouvriers, il prit le parti, à défaut d'enthousiasme, de soulever l'indignation de tout le monde. Après un éloge un peu personnel de la Fédération modèle qu'il offrait à l'imitation de tous (1), il se mit à critiquer l'attitude d'ensem-

1. — Victor, des Maçons, de Paris, fit poliment remarquer que d'autres organisations — révolutionnaires — faisaient des efforts d'action et de cotisations pour le moins égaux, ou supérieurs à ceux du textile, sans éprouver pour cela le besoin de donner des leçons à personne.

ble du Comité confédéral, cette politique qui « aboutit à des catastrophes ». Un tumulte à peu près unanime accueillit cette accusation trop nette de responsabilité de la journée sanglante de Villeneuve-Saint-Georges. Même les amis de Renard — une vaillante petite cohorte, qui tenait autour d'une table, tout comme le parti de M. Royer Collard sur un capané — s'inquiétèrent. Cléry, de Troyes, tenta un repêchage. Renard, à deux reprises, dut s'expliquer et atténuer, mais emporté par son besoin de critique brutale, il finit par proclamer qu'il ne fallait pas que « les hommes utiles soient à la merci de quelques fous ».

Les protestations véhémentes ne manquèrent point contre cette déformation systématique des événements. Les paroles dures — que tout le Congrès semblait accueillir comme une juste réparation — tombèrent drues sur l'accusateur. On lui rappela les violences écloses en sa propre région, les répressions terribles par les armes et par la justice, dont, suivant son mode de raisonner, il faudrait le rendre responsable, lui et sa Fédération. La réponse simple et sévère d'un homme, classé comme réformiste, mais pour tous vrai type de militant ouvrier, énergique et sincère, de Bourderon, montra bien l'isolement dans le mouvement syndical de ceux qu'en politique on appelle quelquefois les « guesdistes ».

Dès le début, le sort du Congrès fut décidé : l'approbation des rapports du Comité confédéral, c'est-à-dire l'approbation de son attitude depuis Amiens, fut votée par 947 mandats contre 0 et 109 bulletins blancs (1).

Pour diminuer la valeur de cette consécration nouvelle du syndicalisme révolutionnaire, certains ont prétendu que l'absence de bureau retenu à Corbeil par la justice de M. Briand, avait faussé le résultat. Une gêne aurait pesé sur le Congrès. Les adversaires des emprisonnés auraient eu des scrupules à paraître créer une division en face des persécutions gouvernementales. Tout au contraire, à Marseille, on eut l'impression très nette qu'un peu de temps perdu et beaucoup de paroles inutiles auraient été évités si les véritables metteurs en œuvre de la tactique confédérale avaient été là.

D'ailleurs, le seul débat sérieux du Congrès porta sur la *question*

1. — *Texte de l'ordre du jour adopté :*

Considérant que ce n'est pas pour une question purement sentimentale que le vote sur les rapports confédéraux doit avoir lieu ; que ce n'est pas parce que les membres du bureau confédéral sont emprisonnés que le Congrès doit approuver les dits rapports, mais seulement parce que les actes du bureau et du comité confédéral ont été l'expression du mandat qui leur avait été confié, le Congrès déclare approuver ces rapports.

des rapports internationaux, et ce fut le détail des actes de Griffuelhes qui en fit les frais.

Pas un moment, les mécontents ne semblèrent s'embarrasser de considérations sentimentales un peu puériles. Ils usèrent — et avec juste raison — de tout leur droit de critique.

Ce terrain avait été fort habilement choisi. Guérard et Niel invoquèrent uniquement un motif de forme et le respect de la décision d'Amiens, dont ils n'avaient pas toujours été les tuteurs aussi vigilants.

858 voix contre 284 et 22 abstentions proclamèrent la parfaite correction du Comité Confédéral dans l'exécution de la décision d'Amiens.

Mais sous prétexte de déterminer l'attitude de la C. G. T. pour l'avenir, on recommença la discussion sur le passé. Niel accusa le bureau de n'avoir pas, conformément au texte d'Amiens, maintenu les relations avec le Secrétariat international et de vouloir systématiquement s'en tenir à l'écart. Merrheim et Luquet reprirent la thèse d'Amiens. La C. G. T. a toujours désiré des relations internationales étroites, et elle n'a jamais cessé de payer régulièrement ses cotisations. Mais, à l'expérience, on a reconnu le peu d'utilité des conférences entre secrétaires des centres syndicaux, conférences qui occasionnent de grands frais. Legien a refusé même de consulter les autres organisations syndicales sur les questions que la France proposait de mettre à l'ordre du jour de Christiania. Il semblerait peu sage pour l'avenir, et contradictoire avec l'attitude déterminée il y a deux ans, d'accepter d'aller aux conférences, sans précautions ou sans conditions. Ce serait faire amende honorable d'une décision qui n'a pas cessé d'être excellente.

Comme sanction de ses observations, Niel proposa une motion, qui recueillit 444 voix contre 722 à la motion Merrheim (1).

---

1. — *Motion Niel* :

Le Congrès, statuant sur les rapports internationaux, regrette que le Secrétariat international du Travail, après avoir déclaré que les conférences internationales n'avaient pas à se prononcer sur la « tactique » et les « tendances » de chaque pays, se soit permis d'indiquer à la France une tactique contraire à nos conceptions syndicalistes maintes fois affirmées, en l'invitant à collaborer avec le Parti socialiste dans ce Congrès ;

Considérant qu'il y a intérêt évident pour le centre syndical de chaque pays d'entretenir des relations avec les centres syndicaux de tous les pays ;

Que le Secrétariat international du Travail est l'organe permanent du Parti et coordonne les relations entre tous les centres nationaux ;

Que cette organisation, même dans la forme imparfaite actuelle, re-

En réalité cette question des rapports internationaux fut un prétexte au choc des tendances et une occasion pour mesurer leurs forces. Mais il s'en faut de beaucoup que la minorité de 414 mandats corresponde à la puissance effective des modérés dans le Congrès, en opposition à la majorité révolutionnaire inspiratrice de la politique confédérale depuis Montpellier et surtout depuis Bourges. La discussion avait été subtile, embrouillée. Les assaillants avaient ingénieusement exploité le sentimentalisme du plus grand nombre, en agitant le danger d'une séparation de l'Internationale. Enfin et surtout les deux motions opposées avaient de nombreux points communs.

Niel prétendait venger les injures faites à la motion d'Amiens. Son texte blâmait le Secrétariat international et la conférence de Christiania pour leur prétention d'imposer aux syndicats français

---

présente la nouvelle Association internationale des travailleurs, qui ne peut se développer et se perfectionner qu'avec le concours de toutes les nations ;

Le Congrès déclare que notre Confédération doit participer à tous les travaux du Secrétariat international du Travail.

Considérant d'autre part que les questions d'ordre général comme les moyens de prévenir la guerre, comme la grève générale, etc., ne peuvent être traités efficacement que par le prolétariat de tous les pays ;

Le Congrès affirme la nécessité de tenir des Congrès corporatifs internationaux pour étudier cette question, et donne mandat au Comité confédéral d'intervenir pour faire organiser ces Congrès par le Secrétariat international du Travail.

Motion Merrheim :

Le Congrès, constatant que les relations avec le secrétariat international n'ont jamais été rompues, enregistre la contradiction de la conférence de Christiania, qui, — méconnaissant l'organisme confédéral, et sous le prétexte inexact que les propositions de la C. G. T. française ayant un caractère politique, ne peuvent être discutées par les conférences des centres syndicaux, — prie les organisations syndicales de France de participer à l'action politique d'un parti pour discuter ces propositions ;

Le Congrès considère que les conférences internationales, uniquement composées de fonctionnaires syndicaux, ne peuvent être l'exact reflet de la pensée et des préoccupations des travailleurs internationalement unis : en outre, le programme qu'elles se sont tracé et dont elles ont déclaré ne pas vouloir, sous aucun prétexte, s'écarter, n'offre pas aux centres syndicaux un intérêt justifiant les sacrifices à consentir pour y participer ;

Le Congrès affirme néanmoins un ardent désir de rendre plus étroites et plus efficaces les relations internationales. Il rappelle la résolution d'Amiens, qu'il complète en donnant mandat au Comité confédéral de répondre aux convocations du Bureau international, en lui demandant de mettre à l'ordre du jour de la première conférence la question des Congrès internationaux du Travail, où seraient continués les efforts pour que soient examinées les questions dont la discussion fut, jusqu'ici, systématiquement refusée.

des directions nouvelles et une collaboration avec les partis socialistes, qu'eux-mêmes ont répudiée avec éclat (1). Il constatait l'insuffisance de l'organisation internationale, rudimentaire et superficielle. Il réaffirmait la nécessité de discuter des questions plus amples : les moyens d'empêcher la guerre, la grève générale (2) etc., et demandait la tenue de véritables Congrès corporatifs internationaux. Or, c'étaient ces deux derniers points qui préoccupaient avant tout le Congrès.

Sur la *Représentation proportionnelle* (3), les débats de Bourges avaient, de part et d'autre, épuisé les arguments (4). Les forces en présence n'avaient guère varié. Aussi ceux-mêmes qui, à tout hasard, avaient fait remettre la question à l'ordre du jour, refusèrent de se prononcer (5). Comme la masse du Congrès réclamait un vote immédiat, sans discussion, ils se bornèrent à demander l'organisation d'un referendum. Ce changement à vue fut accompli avec un réel doigté. On pouvait ainsi entraîner avec soi, même des adversaires de la R. P., séduits par l'idée d'une grande consultation syndicale. La majorité repoussa cette combinaison qui, sous prétexte de tout simplifier, commençait par tout embrouiller, et qui, pour éviter un court débat dans un Congrès, allait étendre et pro-

---

1. — La proposition Niel n'en fut pas moins votée par ceux-là mêmes qui, à Amiens, avaient demandé une entente permanente entre le Parti et les syndicats et dont, par conséquent, l'ordre du jour de Christiania traduisait fidèlement les idées.

2. — De grandes corporations tiennent des Congrès internationaux où elles discutent volontiers ces questions que la conférence de Christiania proclame fruit défendu et réservé aux partis politiques.

3. — La R. P. syndicale n'a rien de commun avec la R. P. politique. Elle ne s'oppose pas à la représentation majoritaire, mais à l'équivalence des unités syndicales. Un syndicat vaut un syndicat au Congrès, une fédération vaut une autre fédération, et une bourse vaut une autre bourse au Comité, sans qu'il y ait à tenir compte du nombre des adhérents. Il s'agit donc de substituer une représentation *proportionnée* à une représentation *égalitaire*.

4. — Niel, qui intervint pour répondre à Jusserand, se retrouva sur cette question avec ses anciens amis. Il résuma avec une grande clarté et précision les objections contre la R. P. Il se rallia d'ailleurs au referendum.

5. — Ils semblaient même ne plus bien savoir quelle était exactement la question posée. Alors qu'à Montpellier, à Bourges, dans les polémiques de presse, des partisans de la R. P. avaient toujours parlé de changer le mode de représentation au Comité Confédéral, à Marseille, Guérard, dans une affirmation très nette, indiqua qu'il ne s'agissait que de la R. P. dans les Congrès.

longer la controverse dans toutes les organisations. Et ce, sur un problème déjà étudié et résolu par les précédents Congrès.

Il y eut 741 voix pour repousser à nouveau la R. P., contre 383 partisans du referendum et 19 bulletins blancs (1).

Le moment était peut-être mal choisi pour reparler de cette fameuse R. P. Sans soupçonner personne de faire le jeu du gouvernement, beaucoup de délégués trouvaient mauvais de mettre en discussion leur organisation intérieure, juste au lendemain du discours où l'oracle de Bandol proclama sa confiance dans la R. P. pour assagir la *Confédération*.

Ces illusions officielles, un peu niaises (2), seraient vite démenties par les faits. Ce n'est pas le Comité confédéral, mais les Congrès qui déterminent l'orientation de la C. G. T. Or, dans les Congrès, ce sont les syndicats seuls qui sont représentés, et les projets courants prévoyant l'introduction de la R. P. au C. C. ne touchent

---

1. — *Motion déposée par Jusserand, Coupat, Roche, etc.:*

Le Congrès, considérant que depuis les assises de Bourges la question de la R. P. est restée dans le même état;

Que partisans et adversaires présentent les mêmes arguments qu'alors à l'appui de leur thèse, sans que de chaque côté la minorité de chaque syndicat représenté puisse faire connaître son avis;

Décide qu'un referendum sera lancé par le Comité Confédéral parmi toutes les organisations confédérées, sur la question;

Décide également qu'une Commission sera nommée par lui avec mission de rédiger le questionnaire qui sera soumis à l'approbation du Congrès avant la fin de ses travaux. Chaque fédération devra faire le nécessaire pour consulter ses adhérents et transmettre les résultats du scrutin au Comité Confédéral avec les feuilles de recensement des votes contenant le nombre de votants par syndicats, certifiés par les bureaux des dits syndicats.

Le Comité Confédéral centralisera les votes dans le délai de trois mois, à dater de la clôture du Congrès. Le résultat sera publié dans la *Voix du Peuple* et cela par organisation.

Au cas où la R. P. serait acceptée par la majorité des syndicats confédérés, le Comité Confédéral devra provoquer une conférence des fédérations, qui sera chargée de mettre en application le principe de la R. P., de façon à assurer la représentation normale et équitable des minorités.

2. — Clemenceau est en somme bien excusable, quand on voit Viviani, le *spécialiste* du Ministère, débiter à la tribune de la Chambre, en grande pompe, toutes les bourdes dont ses attachés ont émaillé ses notes. 217.000 syndiqués, soit plus des 2/3 de l'effectif total de la C. G. T., auraient à Marseille voté *contre* la motion antimilitariste adoptée par le Congrès. Ce chiffre était l'autre jour la « tarte à la crème » de notre Ministre du Travail. Inutile de dire qu'il n'y a là que pure fantaisie. Personne encore aujourd'hui n'a pu calculer, même approximativement, le nombre des syndiqués représentés par la majorité ou la minorité. Mais Viviani n'ajoutait-il pas qu'il y avait eu 7.000 abstentions, alors que les mineurs, qui figurent parmi les abstentionnistes, comptent déjà à eux seuls pour 30.000. C'est évidemment de l'arithmétique dans l'espace !

en rien la représentation dans les Congrès. D'ailleurs, des deux côtés, réformiste et révolutionnaire, il y a de gros et de petits syndicats. Peut-être même les réformistes n'ont-ils guère de syndicats à opposer *aux terrassiers de Paris, aux maçons de la Seine, aux mineurs de Montceau, aux ouvriers des arsenaux*, etc. Et la R. P. ne s'accompagnerait-elle pas d'une représentation des minorités ? Au risque d'étonner les ignorances gouvernementales, il n'est peut-être pas trop hardi d'avancer que la R. P. pourrait bien augmenter la majorité révolutionnaire, même au C. C.

Sur *les Fédérations de métier et les Fédérations d'industrie*, il n'y eut pas de débat complet. Ce fut un peu trop l'affaire particulière des métallurgistes et des mécaniciens (1). Bajat, de Marseille, mécanicien, s'efforça de poser quelques questions dignes d'attention : « Comment déterminer l'industrie, d'après la nature de la matière première, le mode de transformation, ou la qualité de l'employeur. »

La tendance du syndicalisme français le porte vers la Fédération d'industrie, où la lutte prend plus d'ampleur et échappe plus facilement à l'étroit égoïsme de corporation. Mais ces préférences théoriques n'ont qu'une assez mince importance. C'est avant tout une question de fait. En face de l'organisation patronale qui s'étend et se concentre toujours plus, l'ouvrier sent le besoin d'adopter des formations de combat analogues. C'est sous la poussée des événements que s'est formée si rapidement la Fédération du bâtiment,

---

1. — *Ordre du jour voté, sur la proposition de la Métallurgie, par 919 voix contre 180 et 33 bulletins blancs :*

Le Congrès, dans les mêmes conditions adoptées à Amiens, en ce qui concerne l'unité des diverses Fédérations corporatives qui existaient dans l'industrie du bâtiment, unité que les faits démontrent comme précieuse à tous les points de vue, donne mandat au Comité confédéral de provoquer et d'organiser, dans un laps de temps d'environ six mois, un Congrès auquel devront être conviés les syndiqués affiliés aux Fédérations des mouleurs, mécaniciens et métallurgistes, ainsi que ceux qui ne sont pas fédérés nationalement. Ce Congrès ne devra comporter qu'une seule question : « L'unité dans les Fédérations des Mouleurs, Mécaniciens et Métallurgistes ».

Ordre du jour voté sur la proposition de Voirin, Blanc et Morel :

Le Congrès de Marseille, conformément aux décisions du Congrès d'Amiens sur les Fédérations de métier, décide que les Fédérations de métier existant présentement ne pourront accepter dans leur sein des syndicats d'industrie ou des syndicats groupant des ouvriers en dehors du métier spécifié par le titre de la Fédération.

Le Congrès invite les Fédérations de métier et d'industrie similaires à se réunir en Congrès pour tenter la fusion.

depuis longtemps en projet. La formidable discipline du patronat du fer et de l'acier oblige les travailleurs de plus en plus interchangeables de la métallurgie, à se sentir les coudes.

La question du *lock-out*, peut-être la plus grave de l'ordre du jour, arriva trop tard dans un Congrès trop préoccupé d'autre chose.

Le gros morceau du Congrès était la question de l'*attitude de la classe ouvrière en temps de guerre*. Et c'est un peu ce qui fit la faiblesse du Congrès de Marseille. On sentait trop chez certains délégués la préoccupation exclusive de cette discussion. Tout le reste leur semblait terre à terre et peu digne d'attention (1).

Les débats furent médiocres. Les hasards des inscriptions et l'encombrement de la tribune firent que les auteurs de la motion, qui rallia la majorité, ne purent expliquer et éclairer leur texte, et répondre au discours de Guérard.

En général, les orateurs ne s'arrêtèrent pas longtemps à la question précise de l'attitude de la classe ouvrière en cas de guerre. Leur imagination et leur verbe s'évadèrent de ces limites étroites pour philosopher librement. On définit et redéfinit la patrie. Discours de réunion publique, dit, avec une juste sévérité, Desplanques dans les *Temps Nouveaux*. On entendit à satiété les affirmations tranchantes d'une idéologie révolutionnaire, sans liens directs avec la vie ouvrière et l'organisation professionnelle. Ces prolétaires authentiques, ces hommes qui voient tous les jours le syndicat, entraînés par le jeu séduisant de formules toutes faites, en arrivaient à parler comme le premier orateur venu d'Université populaire. Un *antipatriotisme touche-à-tout* s'était substitué involontairement dans l'esprit d'un certain nombre, à l'antimilitarisme véritablement ouvrier.

D'autres voulurent être plus réalistes et plus pratiques, mais ils

1. — Je vis avec quelque étonnement notre ami Granjonan, le dessinateur bien connu, transformé en lithographe syndiqué, porter à la tribune une motion rédigée, de concert avec quelques camarades, et destinée à corser l'antipatriotisme encore insuffisant de la motion de l'*Union des Syndicats de la Seine*.

Cette transformation d'un dessinateur spirituel en prolétaire authentique n'est que pittoresque, si elle reste isolée. Mais l'envahissement d'intellectuels plus nombreux présenterait de réels dangers. Qui ne trouverait un petit syndicat où se loger? Les parties similaires et les professions connexes sont quelque chose de si élastique! Des médecins de la Seine ont bien eu l'idée cocasse de fonder un syndicat adhérent à l'Union! Et pourquoi, après tout, les avocats ne se syndiqueraient-ils pas aux artistes lyriques?

étaient hypnotisés et paralysés par le mot insurrection. Ce vieux vocable 1830 semble remis à la mode, et on peut entendre des ouvriers de grande industrie, au xx^e^ siècle, discuter quelquefois comme des gardes nationaux préparant les journées de juin !

Un camarade, excellent militant, d'ailleurs, poussant les choses à l'extrême, en vint — nouveauté un peu déconcertante chez un syndicaliste révolutionnaire — à repousser d'une éloquence dédaigneuse la grève générale, comme moyen d'empêcher la guerre, pour s'en tenir à la seule insurrection. Guérard ne manqua pas de relever cette inconséquence et on eut ce spectacle curieux des modérés rappelant aux révolutionnaires l'arme admirable contre la guerre que peut être la grève générale.

La motion proposée par Ader, Merrheim, Desplanques, etc. (1), ramena les esprits à la question posée et au milieu dans lequel elle se posait. C'est la réponse — d'ailleurs facile — aux réformistes, et surtout à Niel, refusant toute affirmation d'antimilitarisme international, sous prétexte de ne pas violer la décision d'Amiens et de ne

---

1. — La motion fut votée par 681 voix contre 421 à la motion Guérard-Niel, et 43 bulletins blancs.

Motion de la minorité :

Le Congrès confédéral de Marseille rappelle la motion votée par le Congrès précédent d'Amiens, dont voici la conclusion : « Le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

« En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, pensent poursuivre en toute liberté la transformation sociale. »

Confirmant cette résolution adoptée pour éviter la désunion dans la classe ouvrière, et fidèle à l'article 1^er^ des statuts de la C. G. T., le Congrès déclare que la question du patriotisme ou de l'antipatriotisme relève uniquement de la conscience individuelle ;

Convaincu que le rattachement des organisations syndicales par-dessus les frontières de tous les pays constitue une puissante garantie de paix, le Congrès déclare qu'il y a lieu de développer et de fortifier sans cesse le syndicalisme international, de façon à pouvoir au premier péril de guerre, organiser dans tous les pays, et principalement dans les pays intéressés, une agitation intense, pour arriver à empêcher la déclaration de la guerre ;

Si cette déclaration ne peut être évitée, malgré les efforts du prolétariat international, l'attitude à prendre n'est plus de la compétence du syndicalisme ;

En ce qui concerne l'antimilitarisme, le Congrès affirme à nouveau la

pas glisser sur un terrain politique. Pour les organisations syndicales, la guerre — qui entraîne la pire confusion des classes — n'est-elle pas un danger plus terrible encore que toutes les répressions bourgeoises ou les tentatives de corruption gouvernementale ? En face de ce danger, les ouvriers conscients, sans perdre leur temps aux définitions et aux discussions théoriques, n'ont-ils pas le droit et le devoir de déterminer leur attitude pratique ?

Le Congrès de Marseille a maintenu sans cesse la tactique précitée à Bourges et à Amiens. La motion d'Amiens reste la charte de la C. G. T., et l'opinion de Janvion, qui juge ses prescriptions caduques et mauvaises, paraît isolée. La presque unanimité persiste à penser que « le syndicalisme se suffit à lui-même ». La C. G. T. continuera sa politique indépendante et originale, sans avoir à opposer une contre-politique libertaire à la politique socialiste, et *vice versa*. Nul n'a le droit au syndicat de tirer la couverture au profit de sa secte ou de son parti. Les organisations ouvrières n'ont besoin ni des conseils de sagesse de parlementaires plus ou moins bien intentionnés, ni de l'entraînement révolutionnaire de groupes politiques nouveau modèle.

Ces résultats devaient être prévus par tout observateur tant soit peu informé des choses du syndicalisme. Ce n'en fut pas moins une grosse déception pour ceux qui — naïfs ou aveugles — escomptaient un grand changement dans l'orientation confédérale. Et le Clemenceau de Bandol ne fut pas le seul à vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

---

nécessité de poursuivre dans le pays, et particulièrement auprès des jeunes travailleurs, la propagande qui a pour objet de combattre l'intervention de l'armée dans les conflits qui peuvent surgir entre ouvriers et patrons.

GUÉRARD, NIEL, ROCHE, THIL, BURGARD, JUSSERAND, etc.

Motion de la majorité :

Le Congrès confédéral de Marseille, rappelant et précisant la décision d'Amiens :

Considérant que l'armée tend de plus en plus à remplacer à l'usine, aux champs, à l'atelier, le travailleur en grève, quand elle n'a pas pour rôle de le fusiller, comme à Narbonne, Raon-l'Etape et Villeneuve-Saint-Georges ;

Considérant que l'exercice du droit de grève ne sera qu'une duperie tant que les soldats accepteront de se substituer à la main-d'œuvre civile et consentiront à massacrer les travailleurs, le Congrès, se tenant sur le terrain purement économique, préconise l'instruction des jeunes pour que, du jour où ils auront revêtu la livrée militaire, ils soient bien convaincus qu'ils n'en restent pas moins membres de la famille ouvrière, et que dans les conflits entre le capital et le travail, ils ont

Les syndicalistes modérés, battus à Amiens et à Bourges, espéraient-ils vraiment prendre leur revanche à Marseille ? Une brusque désillusion peut seule expliquer l'amertume excessive de quelques-uns. Il était pourtant difficile aux révolutionnaires de pousser l'amabilité jusqu'à leur céder la majorité !

On a parlé de scission. C'est une douce plaisanterie ou un propos en l'air. Par sa formation historique et ses tendances, le syndicalisme français est profondément *unitaire*. Pour les ouvriers conscients de notre pays, la dualité d'organismes, que les circonstances ont pu amener en Italie, en Hollande, en Allemagne, etc., est devenue chose inconcevable. Réformistes ou révolutionnaires, les scissionnistes perdraient toute autorité sur la masse et tout prestige même aux yeux de leurs propres troupes.

Sans aboutir à ces conséquences impossibles, l'indignation de quelques-uns donnerait à penser que la majorité de Marseille s'est jetée, tête baissée, dans on ne sait quel inconnu plein de mystère et de péril.

Lisez Burgard, dans la *Typographie Française :*

Le Congrès de Marseille a porté au prolétariat un préjudice plus grand que dix années de piétinement. En divisant les militants, en jetant la discorde dans les organisations par la motion antimilitariste et antipatriotique, l'évolution et le développement normal du mouvement syndical ont été enrayés, ralentis. De travail utile, pratique, fécond, il n'en a pas été fait : le Congrès de Marseille, c'est le triomphe de l'anarchie, l'apothéose de Broutchoux.

Et pourtant le dernier Congrès n'a en rien modifié la tactique de la C. G. T., ni l'équilibre des tendances !

L'antimilitarisme n'est pas chose nouvelle. La motion d'Amiens était plus brutale et moins motivée que celle de Marseille et, il y a

---

pour devoir de ne pas faire usage de leurs armes contre leurs frères, les travailleurs ;

Considérant que les frontières géographiques sont modifiables au gré des possédants, les travailleurs ne reconnaissent que les frontières économiques séparant les deux classes ennemies : la classe ouvrière et la classe capitaliste ;

Le Congrès rappelle la formule de l'Internationale : « Les travailleurs n'ont pas de patrie ! » ;

Qu'en conséquence, toute guerre n'est qu'un attentat contre la classe ouvrière, qu'elle est un moyen sanglant et terrible de diversion à ses revendications ; — le Congrès déclare qu'il faut, au point de vue international, faire l'instruction des travailleurs, afin qu'en cas de guerre entre puissances, les travailleurs répondent à la déclaration de guerre par une déclaration de grève générale révolutionnaire.

Ader, des Agricoles du Midi, Desplanques, Luquet, Merrheim, Février, Bruon, Garnery, etc.

deux ans, nombre de ceux qui ne l'avaient point votée, parce que la rédaction ne leur plaisait pas, avaient tenu à proclamer leur anti-militarisme très net en temps de paix et en temps de guerre (1).

Que nos camarades réformistes se rassurent. Le syndicalisme révolutionnaire reste après Marseille ce qu'il était avant. Il conserve sa double vertu qui fait toute sa force et son originalité : ne jamais rien négliger du train train journalier de la vie ouvrière, et dans chaque revendication, si infime soit-elle, dans chaque mouvement, si restreint soit-il, trouver les germes de revendications plus hautes, les éléments de mouvements plus larges, jusqu'à la revendication totale et au mouvement final.

Le témoignage désintéressé de Dewinne, rédacteur au *Peuple*, de Bruxelles, venu certes avec les préventions courantes contre notre C. G. T. en Belgique, mais avec assez de bonne volonté pour écouter et d'intelligence pour comprendre, réduit à leur juste valeur les lamentations réformistes. Et mon pessimisme, involontaire, peut-être injuste, fait surtout des souvenirs de Bourges et d'Amiens, sera lui-même corrigé par cet observateur plus éloigné des choses dont il parle (2).

Ernest Lafont.

---

1. — *Compte rendu du Congrès d'Amiens*, p. 178 :

« Les soussignés, délégués au XV^e^ Congrès national, qui ont voté contre la proposition Yvetot ou se sont abstenus tiennent à affirmer que les organisations qu'ils représentent ainsi qu'eux-mêmes, ont le sentiment très net que l'antimilitarisme fait partie intégrante de l'action et de la propagande syndicale et que, ne possédant rien dans la Patrie, misérables et exploités dans toutes, conduits à la boucherie, au nom des Patries elles-mêmes, les travailleurs de tous pays ne sauraient se sacrifier pour elles ;

Ils déclarent regretter que la proposition Gauthier, rappelant les votes du Congrès de Paris de 1900, laquelle était l'expression de ces sentiments, n'ait pas été mise aux voix, ce qui aurait permis à l'immense majorité du Congrès de se prononcer *pour* ».

Cette déclaration porte à côté des signatures de Luquet, Merrheim, Latapie, Reisz, etc., celles de Parvy et de Desbordes, de Limoges !

2. — Nous publierons ces extraits dans le prochain numéro.

N. D. L. R.

REVUE DES LIVRES

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

La Conquête minérale, par L. de Launay (*Flammarion, Paris,* 1908, in-12, 389 pp., 3 fr. 50). — Il y a peu de livres plus instructifs; non seulement en raison de la quantité de faits qui y sont rapportés, mais encore en raison de la personnalité de l'auteur. Tout au plus pourrait-on regretter qu'il n'y ait pas plus de renseignements sur les exploitations qui enrichirent l'Allemagne à la fin du Moyen Age. On y remarquera le rôle considérable que les mines ont joué dans l'histoire; la politique des Etats-Unis paraît dominée par le désir de mettre la main sur les exploitations de l'Amérique du Sud (p. 110). Depuis quelques années, on se demande s'il ne conviendrait pas de modérer l'extraction des richesses souterraines, en vue de ménager l'avenir; mais de telles mesures sont fort contestables : il aurait mieux valu que les Siciliens eussent épuisé leur soufre alors qu'il se vendait bien, avant qu'ils n'aient eu à subir la concurrence écrasante de Louisiane (p. 371).

La valeur de l'art, par Guillaume Dubufe (*Flammarion, Paris,* 1908, in-12, 372 pp., 3 fr. 50). — La manière idéaliste adoptée par l'auteur rend très difficile de comprendre les suites de l'art; par exemple on ne voit pas comment la peinture est passé de Watteau à David et comment celui-ci a eu une influence si courte (pp. 298-299); encore bien moins peut-être comprendre la naissance du paysage (p. 302). Il y a peu d'archéologues qui accepteraient ce jugement : « L'invention de l'ogive, voilà la merveille vraiment significative du christianisme en art » (p. 144). L'explication des mosaïques byzantines est presque paradoxale : les païens avaient employé la mosaïque en parements : « Ce qui était en bas sera en haut » (p. 137). Ces critiques n'empêchent pas que la lecture de ce livre ne soit fort utile pour une infinité de remarques ingénieuses.

La mine de Rancié depuis le Moyen Age jusqu'à la Révolution, par H. Ronzario (*E. Privat, Toulouse,* 1908, in-8, 144 pp.). — Cette brochure nous fournit une monographie sur une exploitation minière d'un type très exceptionnel : les habitants de Vicdessos allaient extraire individuellement le minerai de fer de Rancié, comme ailleurs les paysans vont couper dans la forêt communale le bois dont ils ont besoin. Ils étaient fortement exploités par les maîtres de forges qui ne voulaient pas que la concurrence fût trop grande pour l'achat du minerai et qui leur vendaient des denrées. Ce régime de petite industrie était profondément misérable.

La vérité scientifique, par Edmond Bouty (*Flammarion, Paris,* 1908; in-16, 338 pp.; 3 fr. 50). — On ne trouve ici aucun de ces paradoxes que semblent affectionner tant aujourd'hui nos savants; l'excellent professeur est toujours guidé par un robuste bon sens. On lira avec beaucoup de fruit les chapitres relatifs aux lois naturelles, à la conservation et à la dissipation de l'énergie, parce qu'ils renferment des détails historiques très propres à montrer comment la physique se perfectionne; on devra remarquer comment il arrive parfois que le progrès de la science, après avoir conduit à la complication des formules, ramène à la simplicité. Dans le chapitre sur les illusions et les fausses sciences abondent les observations les plus utiles.

CHRONIQUE POLITIQUE ET SOCIALE

Le Congrès socialiste de Toulouse

Nous examinerons ici plus longuement la situation présente du socialisme français, mais nous pouvons bien dire dès maintenant que, si le Congrès de Toulouse n'est pas précisément appelé à occuper une place éminente dans l'histoire des idées, il n'en a pas moins cette valeur d'avoir accusé, avec une force singulière, ce que Jaurès lui-même appelait, il y a quelques mois, le « flottement lamentable du parti ».

La longue motion conciliatrice, unanimement adoptée par le Congrès, a eu l'exceptionnel mérite de traduire cet état de confusion. Toute autre résolution, d'apparence plus claire, aurait été un mensonge : elle n'aurait pu réunir de majorité qu'en accouplant des tendances hétérogènes, et elle aurait laissé croire qu'il y a encore quelque cohésion là où on ne trouve plus qu'une désagrégation avancée des vieilles formations du socialisme. La motion votée ne trompera pas son monde : acceptant tout, mêlant tout, entassant tout, elle signifie que le parti socialiste « flotte », comme bateau désemparé n'a jamais « flotté ».

Il faut se féliciter que pareille vérité — si obstinément proclamée ici depuis tant et tant de temps — revête enfin cette clarté lumineuse pour le public. La faillite des vieux dogmes ne sera plus contestée par personne. Et c'est cela qu'il y a de vrai, de juste, de bon, dans la décision du Congrès de Toulouse.

Il y a plus. L'expérience prouve que toutes les fois que l'*intégralisme* s'est imposé aux partis socialistes comme l'inévitable solution, c'est que, la décomposition étant révolue, la recomposition était proche. L'exemple de l'Italie est significatif. Quel rôle utile de désorganisation n'a pas, en fin de compte, joué l'*intégralisme* de Ferri ! En brouillant tout, en disloquant tout, il a préparé la cristallisation du socialisme italien autour des deux seules tendances aujourd'hui possibles : le réformisme démocratique et le syndicalisme révolutionnaire.

C'est la même évolution que laisse prévoir, pour le parti socialiste français, l'issue du Congrès de Toulouse. Hyndman, dans *Justice*, ne s'y est pas trompé. Il y a trop de réformisme, d'une part, et trop de syndicalisme de l'autre, s'est-il amèrement écrié, et, de fait, ce n'est que sur ces deux tendances que le Congrès a discuté.

Non que les syndicalistes aient été nombreux et particulièrement loquaces. Mais ce furent leurs adversaires — la presque totalité des orateurs — qui, l'un après l'autre, inlassablement, se livrèrent à la même et unique critique du syndicalisme. Ce fut l'aliment substantiel

de la controverse. La lecture du compte rendu officiel sera instructive à cet égard.

Elle le sera encore à cet autre, qu'elle montrera à quel point les mêmes orateurs, avec la même unité, furent impuissants à opposer au syndicalisme autre chose que les thèses classiques du réformisme démocratique, vainement rajeunies et présentées à grande allure.

C'est cette hantise du syndicalisme, c'est cette part prépondérante qu'involontairement on lui assigna dans les débats, qui explique la large place qui lui fut réservée dans la résolution du Congrès. A défaut de son importance numérique, c'est son importance morale qu'on sanctionna. Il serait difficile d'exiger une reconnaissance plus éclatante des idées nouvelles.

On ne croit plus aujourd'hui à l'imminence d'une transformation socialiste, les dissertations sur la société future paraissent souverainement ridicules, la croyance est perdue qu'un monde nouveau peut surgir brusquement sans lente préparation, et l'on se met d'accord tout au moins sur ce fait que, les dogmes étant morts, il n'y a plus de vivant que l'action.

La lutte n'est donc plus entre des formules rivales, mais entre des pratiques opposées. Ou mieux, la question qui se pose est celle de savoir à quelles conditions il peut exister une *pratique socialiste*.

Ce problème, le parti socialiste ne le soupçonne même pas. L'*action démocratique* est la seule qu'il admette et formule. Au fond du discours que, durant cinq heures, Jaurès prononça à Toulouse, il n'y a pas autre chose : de la démocratie, encore de la démocratie, et toujours de la démocratie ! Politique commode, à la vérité, pour reconstituer tous les *blocs* républicains, pour ressusciter tous les ministères Combes, pour pratiquer toutes les alliances électorales, mais politique anti-socialiste !

Le rôle des syndicalistes dans le parti sera de prouver que *qui sème de la démocratie ne récoltera pas du socialisme.*

Hubert Lagardelle.

Cette revue est composée par des ouvriers syndiqués.

Le Gérant : G. Séverac.

Niort. — Imp. Th. Martin.

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

L'Organisation ouvrière en France [1]

VI

LA FÉDÉRATION DES BUCHERONS

Depuis quelques années, nous avons relaté, dans cette Revue, les travaux accomplis par les Congrès de Bûcherons. Nous avons rapporté les décisions et les résolutions votées et nous avons marqué les étapes franchies par cette fraction du prolétariat, que sont les ouvriers forestiers. Pour ne pas nous exposer à des redites, nous ne referons pas l'historique de notre mouvement, que nos lecteurs trouveront dans les articles précédemment parus ici même (2). Nous nous bornerons donc à exposer l'œuvre accomplie par le dernier Congrès National des Bûcherons qui s'est tenu à Saint-Fargeau (Yonne) les 1er et 2 octobre dernier, et à résumer les faits nouveaux qui se sont produits depuis le Congrès de Dun-sur-Auron.

1. LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Disons d'abord, que le Congrès de Saint-Fargeau a été en quelque sorte la suite de celui de Dun-sur-Auron, puisqu'à l'ordre du jour il n'a été porté que des points qui avaient déjà été discutés à ce dernier Congrès, mais ces points étaient d'une telle importance que le temps qui a séparé les deux Congrès n'a pas permis aux organisations d'assurer l'exécution des décisions prises. Rappelons en effet, que l'œuvre capitale du Congrès de Dun-sur-Auron a été

---

1. — Voir les articles précédents : I. *La Fédération des Cuirs et Peaux,* par V. Griffuelhes, dans notre numéro 200; II. *La Fédération des Mouleurs,* par R. Lenoir, dans notre numéro 202 ; III. *La Fédération des Mineurs*, par G. Dumoulin, dans notre numéro 203 ; IV. *La Fédération des Travailleurs agricoles*, par Paul Ader, dans notre numéro 203 ; V. *La Fédération des Mineurs et la C. G. T.,* par G. Dumoulin, dans notre numéro 204.

2. — Voir les numéros 126, 130, 143, 144, 170, 180 et 195 du *Mouvement Socialiste.*

de rechercher, au lendemain même de la promulgation de la loi du 18 juillet 1907 — loi qui n'a été votée que sous la poussée des organisations non assujetties à la législation sur les accidents du travail — les moyens pratiques pour étendre et appliquer aux ouvriers forestiers le bénéfice de cette loi.

Ces moyens, le Congrès les a fait connaître et il en a indiqué l'application, mais malheureusement comme les syndicats n'étaient pas familiarisés avec cette méthode il ne s'en est trouvé qu'un nombre excessivement restreint qui ont pu obtenir satisfaction. Les patrons, les marchands de bois, par leur ignorance, n'ont vu là qu'une diminution de leur autorité morale et une atteinte à leur prestige, et ils se sont faits les adversaires irréductibles de la motion votée à Dun-sur-Auron et par conséquent de l'application de la loi du 18 juillet 1907.

A Saint-Fargeau, la question de l'application de cette loi et par conséquent de l'assujettissement à la législation sur les accidents du travail avait donc conservé toute son ampleur ; elle s'était même accrue par le fait de l'opposition des patrons et par l'exemple apporté par quelques syndicats qui ont pu imposer entiers les contrats de travail qu'ils avaient rédigés et qui contenaient la clause de l'assurance, procurant ainsi des avantages incontestables à leurs adhérents.

La discussion sur ce point fut longue et passionnée, non pas qu'il y eut des divergences de vues, mais parce que nombre de délégués ignoraient les facilités d'appliquer la loi et les avantages qu'elle pouvait donner.

Dans un syndicat qui a pu, au cours des exploitations dernières, obtenir le bénéfice de l'assurance nous avons constaté ce fait : sur 80 ouvriers qui travaillaient dans les coupes, 12 ont été victimes d'accidents plus ou moins graves, entraînant une incapacité de travail de 8 à 60 jours. Les ouvriers blessés ont reçu des indemnités de demi-salaire allant jusqu'à 120 francs, ce qui est une somme considérable pour un bûcheron. Un seul de ces accidents a occasionné une déperdition de forces productives chez celui qui a été blessé ; une rente annuelle de 90 francs lui a été allouée.

Le Congrès fut unanime pour reconnaître et déclarer qu'il fallait à tout prix faire disparaître une injustice et une iniquité, qui a été créée par le législateur lui-même et qui subsiste encore. Il a approuvé les mesures prises par la Fédération, qui avait fait la propagande et l'agitation nécessaire pour préparer les ouvriers à la lutte, car il était à prévoir que dans leur entêtement stupide, les marchands de bois se refuseraient énergiquement à donner satisfaction

aux bûcherons, puisque la loi ne les y obligeait pas. C'est après cette intéressante discussion que le Congrès a voté l'ordre du jour suivant :

Le Congrès, reconnaissant que l'assujettissement pour les bûcherons à la législation sur les accidents du travail s'impose plus que jamais ;

Que déjà des syndicats ont réussi par leur énergie, par leur persévérance à imposer aux exploitants forestiers l'application de la loi du 18 juillet 1907 ; que ce fait acquis démontre d'une façon indiscutable la possibilité pour les bûcherons de bénéficier de cette loi ; que ce précédent détruit complètement la thèse patronale qui prétend que les ouvriers bûcherons ne peuvent pas être assujettis à la législation sur les accidents du travail ;

Confirme l'ordre du jour voté au Congrès de Dun-sur-Auron et engage tous les syndicats fédérés ou non fédérés, à inscrire dans leur contrat de travail la clause rédigée par ce Congrès et les invite à l'appliquer aux prochaines exploitations.

2. LA COOPÉRATION

Depuis longtemps aussi, la coopération passionne au plus haut point les ouvriers de la campagne. Ils savent, par expérience, qu'autant qu'ils augmentent leur salaire, autant la vie devient difficile. Tout augmente dans des proportions considérables ; les innombrables intermédiaires se glissent et se faufilent de plus en plus entre le producteur et le consommateur, prélevant toujours davantage sur le salaire de l'un et sur le travail de l'autre. C'est pour remédier à cet état de choses désastreux que, dans de nombreux centres, les paysans ont créé des coopératives de consommation, qui vendent le pain, le vin, l'épicerie, les vêtements, le chauffage, etc... Partout ces associations paysannes fonctionnent à merveille et donnent aux ouvriers la facilité de se procurer des denrées de bonne qualité, à des prix inférieurs à ceux des commerçants, tout en laissant une partie des bénéfices pour la propagande syndicale et la création d'œuvres sociales.

Quelques coopératives de production pour l'exploitation directe des forêts existent aussi et des délégués ont fait connaître l'utilité de ces groupements. Là, plus de patrons, plus de marchands de bois exploiteurs, mais des ouvriers qui achètent pour leur propre compte des coupes de bois, les exploitent et livrent les produits façonnés aux consommateurs. Il est vrai que ces sociétés sont encore excessivement rares, mais en présence des résultats obtenus et des bénéfices qu'elles laissent aux ouvriers, nul doute que ces coopératives pour l'exploitation des bois ne se développent davantage.

La question coopérative ayant déjà été examinée et étudiée dans les Congrès précédents, le Congrès de Saint-Fargeau n'a fait qu'appeler à nouveau l'attention des syndicats et des syndiqués sur l'importance de cette question et, en votant l'ordre du jour suivant, il a manifesté son désir de voir se développer davantage les organisations de ce genre :

Le Congrès, considérant que l'action coopérative combinée à l'action syndicale, peut donner des avantages incontestables aux travailleurs ;

Renouvelle l'ordre du jour voté dans les Congrès précédents, et insiste auprès des organisations pour qu'elles créent dans le délai le plus rapproché, des coopératives de consommation et des coopératives de production, pour se livrer à l'exploitation directe des bois, afin de faire disparaître les intermédiaires parasites qui vivent du produit des travailleurs.

3. L'UNITÉ TERRIENNE

Après l'assurance pour les accidents du travail, la question la plus importante du Congrès de Saint-Fargeau, fut celle de l'unité terrienne. Il a été expliqué déjà dans les derniers comptes-rendus des Congrès de bûcherons les raisons pour lesquelles il était nécessaire de ne faire qu'une seule organisation des quatre Fédérations existantes : *Bûcherons*, *Horticoles*, *Agricoles du Midi* et *Agricoles du Nord*. Nous n'y reviendrons pas.

Le Congrès de Dun-sur-Auron (1907) avait reconnu que cette fusion était nécessaire, mais il avait laissé au prochain Congrès le soin de rechercher les moyens de faire l'unité. Il était entendu que cette unité ne se ferait pas tout d'un coup, car il fallait nécessairement tenir compte de la différence des milieux, des conditions de travail et du travail lui-même, qui n'est pas le même ni chez les bûcherons, ni chez les horticoles, ni chez les vignerons du Midi. Il fallait tenir compte aussi de la façon dont chacune des organisations intéressées envisageait l'unité, et c'est pourquoi nous étions certains de nous trouver à Saint-Fargeau en présence de trois projets.

Les bûcherons, reconnaissant que la question n'était pas suffisamment mûrie pour une fusion complète, sans restriction, avec la disparition totale des organisations centrales actuelles, demandaient de conserver les diverses Fédérations qui deviendraient des sections professionnelles de l'*Union fédérative terrienne*, avec leur administration particulière. Ces sections seraient réunies par un Comité Central composé de délégués des organisations adhérentes. Voici d'ailleurs, à titre d'indication, un extrait du rapport présenté par le Conseil fédéral des bûcherons au Congrès de Saint-Fargeau. Après

avoir rappelé dans quelles circonstances et comment, pour la première fois, on parla d'unité et après avoir exposé quelques-unes des raisons pour lesquelles les bûcherons n'acceptaient pas immédiatement une fusion totale, le rapport ajoute :

Plusieurs autres points d'une plus grande importance doivent attirer notre attention, et si nous voulons une union étroite des travailleurs de la terre, nous voulons aussi que cette union se fasse sans brusquerie, sans froissement, pouvant donner les garanties les plus larges aux uns et aux autres, en même temps qu'elle assurera la liberté à tous.

Une fusion complète sans condition, entraînant la disparition totale de notre organisme actuel, n'a pas jusque-là trouvé un écho très favorable chez les bûcherons. De nombreux obstacles se présentent à nous : l'impossibilité de trouver dans un même centre les éléments nécessaires pour constituer un comité dans lequel seraient représentées les diverses fractions bûcheronnes, horticoles et agricoles, nous conduirait certainement à des frais de déplacement coûteux, et nous ne pouvons songer, pour l'instant, à imposer de nouveaux sacrifices aux syndicats. La désignation du siège social de la nouvelle organisation serait d'un choix difficile et risquerait fort de créer un mécontentement et un malaise chez les fractions que le hasard d'un vote, ou tout autre moyen, n'aurait pas favorisées.

Nous désirons éviter tout cela et préférons procéder par étape, commençant d'abord par habituer les esprits à abandonner leur conception particulière et le corporatisme, pour n'envisager que l'intérêt général et travailler pour le bien de tous. A notre avis, l'Unité peut se faire ainsi que nous l'avons déjà dit sur les bases suivantes :

Conserver nos organisations respectives, fédérations et syndicats, telles qu'elles existent actuellement. Les fédérations deviendront des sections de l'Unité conservant leur autonomie, leur administration et leurs moyens d'action. Elles délégueront chacune un ou deux délégués formant un Comité central qui se réunirait suivant les circonstances et le besoin, examinerait les questions d'ordre général, assurerait la publication de l'organe commun *Le Travailleur de la Terre*, et procéderait à l'édition et à l'achat de brochures instructives et éducatives.

Les sections réunies pourraient tenir des congrès nationaux ou des conférences qui décideraient de la marche à suivre, de la tactique à employer et de l'agitation à faire pour assurer le succès des revendications communes à tous les travailleurs de la terre. Le lieu et la date de ces congrès ou conférences serait déterminé par le Comité central ainsi que la fixation de l'ordre du jour.

Tel est, pour ce qui nous concerne, la façon de procéder à une fusion qui peut paraître insensible d'abord, mais qui, par la suite, nous permettra de fondre en un seul noyau toutes les organisations terriennes et d'arriver au but que nous poursuivons.

Nous laissons au congrès, dans le cas où nos camarades des autres

fédérations approuveraient notre manière de voir le soin de régler les questions de détail, d'élaborer des statuts et règlements et de fixer les attributions du Comité central. Si, comme nous l'espérons, d'autres projets sont présentés et si ces projets pouvaient se concilier avec le nôtre, nous sommes prêts à les examiner et à en accepter la discussion. Ce qu'il faut, avant tout, c'est que nous sortions de ce congrès, non divisés, mais unis afin de donner à nos adversaires, les patrons et les capitalistes, le spectacle de notre force, de notre puissance et de notre cohésion.

Deux autres rapports furent présentés par les horticoles et les agricoles et examinés. Aucun ne fut définitivement accepté, mais le Congrès décida que les trois rapports seraient publiés et portés à la connaissance de tous les syndicats intéressés et, qu'en même temps, un questionnaire-referendum leur serait adressé, afin de connaître l'avis de tous sur chacun des modes d'organisation qui leur serait proposé. Un délai d'une année au moins a été jugé nécessaire pour obtenir des réponses précises. Ce n'est que quand toutes les réponses à ce questionnaire seront parvenues, qu'un nouveau Congrès sera appelé à statuer.

4. LA SITUATION ACTUELLE

L'ordre du jour du Congrès de Marseille a été longuement discuté, et le Congrès a déclaré se solidariser avec la C. G. T. et a approuvé sa tactique révolutionnaire. Il a donné mandat aux délégués qui représenteraient les bûcherons au Congrès confédéral de voter pour l'antimilitarisme et l'insurrection en cas de guerre et contre la R. P.

Sur la proposition du Conseil fédéral, il a été décidé que les Congrès nationaux des bûcherons auraient lieu tous les deux ans, et les Congrès régionaux aussi souvent que possible, tous les ans ou tous les six mois. Un délégué de la Fédération assistera toujours à ces Congrès régionaux, afin de donner les indications nécessaires. Il a été également décidé que la durée du mandat des membres du Conseil fédéral serait portée à deux ans et renouvelable à chaque Congrès national.

Nous avons constaté avec plaisir, au Congrès de Saint-Fargeau, que la force et la puissance morale de la Fédération n'avait pas diminué depuis les Congrès de Dun-sur-Auron et Lurcy-Lévy, mais qu'au contraire l'esprit syndicaliste pénétrait de plus en plus chez les bûcherons et chez les paysans. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice écoulé, à partir du 15 septembre 1907 jusqu'au 15 septembre 1908, 23 nouveaux syndicats ont été admis à la Fédération et ont comblé les vides creusés par le retrait de quelques syndicats qui n'avaient pas accepté l'augmentation de la cotisation fédérale.

Aujourd'hui, cette crise passagère a complètement disparu et la Fédération a repris sa marche normale.

Le rapport qui a été communiqué aux Syndicats, au Congrès de Saint-Fargeau, a fait connaître, qu'à la date du 15 septembre 1908, 104 syndicats étaient adhérents à la Fédération. La propagande syndicale a été portée dans 71 réunions depuis le Congrès de Dun. Pendant la même période, les recettes fédérales ont été de 6.371 fr. 40 et les dépenses de 5.640 francs 80.

A tous les points de vue, la situation est satisfaisante ; le journal *Le Travailleur de la Terre*, qui est servi gratuitement à tous fédérés, exerce une influence heureuse et contribue dans une large mesure à la diffusion de nos idées et de notre méthode d'organisation.

La lutte sera peut-être chaude, violente même au cours de cet hiver, entre les bûcherons et les marchands de bois. Voici, en effet, ce qui se passe. Lorsque, dans la Nièvre, l'administration mit ses coupes en adjudications, les marchands de bois se coalisèrent et boycottèrent l'Etat, parce que les ouvriers exigeaient la protection de la loi. Les coupes n'ayant pas été vendues, c'est l'Etat lui-même qui va faire exploiter, et les crédits nécessaires sont votés ; aussi, le 21 novembre dernier, toutes les organisations bûcheronnes de la Nièvre se réunissaient en Congrès à Nevers, et prenaient les mesures nécessaires pour exiger de l'administration le respect des conditions qu'elles voulaient imposer aux marchands de bois, c'est-à-dire l'assurance. Le Congrès a été unanime pour déclarer que pas un syndicat n'embaucherait les coupes avant que l'administration ait accepté les tarifs des syndicats et accordé le bénéfice de l'assurance. Le lendemain même où les syndicats de bûcherons de la Nièvre prenaient cette énergique décision, tous les marchands de bois du Centre se réunissaient à Saint-Amand (Cher), et décidaient, de leur côté, de se refuser à accorder l'assurance, mais ils déclaraient néanmoins que les embauches n'auraient pas lieu avant qu'un accord soit intervenu entre les deux parties : patrons et ouvriers ; ils ont même offert une plus-value sur les prix demandés par les bûcherons.

Le même jour, tous les syndicats de bûcherons de la région de Saint-Amand se réunissaient à Arpheuilles et déclaraient, comme ceux de la Nièvre, ne pas embaucher sans avoir l'assurance.

La lutte est donc engagée. Nous sommes convaincus que les ouvriers bûcherons auront à cœur de respecter les décisions des Congrès et de faire aboutir leurs légitimes revendications.

La Chapelle-Hugon (Cher), décembre 1908.

J. Bonnet,
Secrétaire de la *Fédération nationale des Bûcherons.*

L'Organisation patronale en France (1)

I

LA MÉTALLURGIE

IV. — LES COMITÉS RÉGIONAUX

(Suite)

III. Le Comité des forges de la Loire.

Son siège social est à Saint-Etienne. Le bureau de ce comité est ainsi composé :

Président, Hugot, directeur des aciéries et forges de Firminy (Loire) ; vice-président, Radisson, directeur des usines de Saint-Chamond et d'Assailly, des aciéries de la marine et d'Homécourt à Saint-Chamond (Loire) ; secrétaire-trésorier, Verpilleux, de la Société Verpilleux frères, à Lorette (Loire) ; secrétaire-archiviste, L.-J. Gras, secrétaire général de la Chambre de commerce de Saint-Etienne.

Le comité de direction se compose d'un membre — directeur ou administrateur — appartenant aux sociétés ci-dessous :

Les aciéries d'Unieux, aciéries et forges de Firminy, du Chambon-Feugerolles, de Saint-Etienne, de la marine et d'Homécourt, Forges d'Onzion à Saint-Julien-en-Jarèz, de Lorette (Loire), de la Loire et du Midi, Deflassieux frères à Rive-de-Gier, hauts fourneaux de Givors et de Chasse, Société anonyme des établissements Arlet à Rive-de-Gier, de l'Horme et de la Buire, par Saint-Julien-en-Jarez (Loire), fonderies, forges et aciéries de Saint-Etienne.

L'action de ce comité directeur s'exerce dans l'ouest, le centre ; la Loire et la Savoie, le midi et sud-ouest. Voici l'énumération des sociétés qu'il englobe :

a) Ouest.

— Société anonyme du Temple, au capital de 300.000 francs. Directeur : Soudé. Usine à Cherbourg (Manche).

---

1. — Voir les numéros 200, 201, 202, 203 du *Mouvement Socialiste ;* I. L'industrie métallurgique ; II. La production métallurgique ; III. Les organisations patronales ; IV. Les Comités régionaux.

— Compagnie des tréfileries du Havre (anciens établissements Lazare Weiller), société anonyme au capital de 8 millions de francs.
Président : Lautrac. Usine : au Havre (Seine-Inférieure).

— Société anonyme des forges et chantiers de la Méditerranée, au capital de 13 millions de francs.
Président : Albert Jouet-Pastré.
Chantiers et ateliers : à La Seyne (Var) et à Graville Sainte-Honorine (Seine-Inférieure) ; à Marseille et au Havre : aux Monissèques (près de La Seyne-sur-Mer).

— A. Leduc, Hamel et C^ie^, à Rouen (Seine-Inférieure).
Usine : à Rouen (Seine-Inférieure).

— E. Amblard et C^ie^, à Dieppe (Seine-Inférieure), société en commandite simple, au capital de 800.000 francs.
Directeur gérant : E. Amblard.
Usine : à Dieppe (Seine-Inférieure).

— Société nouvelle des mines de la Lucette (antimoine), au capital de 2.250.000 francs.
Président : Henry Portier. Mine et usine à La Genest (Mayenne).

— Forges d'Hennebont (Morbihan), propriété de la société générale des cirages Français.
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs.
Président : Paul Cesbron. Usine : Hennebont, Kerglaw, Lochrist.

— Mines de Wolfram, de Montbelleux.
Directeur : H. Bayle.

— Société anonyme Minière de Bretagne, au capital de 550.000 francs.
Président : Monchicourt Ch. Usine à la Touche, par Vieux-Vy (Ille-et-Vilaine).

— Société anonyme des aciéries Nantaises, au capital de 3.050.000 francs.
Président : Perdriel Alexandre. Usine à Nantes (Loire-Inférieure).

— Usines métallurgiques de la Basse-Loire.
Société anonyme au capital de 6.000.000 de francs.
Président : Goudchaux Edmond.
Usine à Trignac (Loire-Inférieure) et à Paulliac (Gironde). Mines de fer à Segré (Maine-et-Loire) et à Châteaubriant (Loire-Inférieure).

— Société anonyme des Etablissements J.-J. Carnaud et Forges de Basse-Indre, au capital de 12.000.000 de francs. Usine à Basse-Indre (Loire-Inférieure) et à Carpentras (Vaucluse).

— Société d'électro métallurgique de Dives, au capital de 15.000.000 de francs.
Président : M. E. Renevey.
Usine à Dives (Calvados).
Directeur : M. D. Berthuront.

— Société anonyme des mines de fer de Montbelleux, au capital de 2.700.000 francs.
Président : M. Alfred Massenet.
Directeur : H. Bayle, à Fougères (Ille-et-Vilaine).

b) Centre.

— Ant. Coste, Caumartin à Lacanche (Côte-d'Or). Usine à Lacanche (Côte-d'Or).

— H. Suquet et C^ie^ à Chenecières, par Saint-Marc-sur-Seine.
Directeur : Suquet Henri. Usine à Chenecières.

— Société anonyme des Usines de Mazières, à Bourges (Cher), au capital de 2.000.000 de francs.
Président : Marquis de Vogüé. Usine à Mazières, commune de Bourges (Cher). Minerais du Berry. Minières de Saint-Eloy-de-Guy et La Chapelle-Saint-Ursin.

— Société anonyme des Usines de Rosières, au capital de 1.500.000 francs.
Président : F. Mègne. Usine à Rosières, près de Saint-Florent (Cher).

— L. Labbé, C. Rivière et C^ie^, Société en commandite par actions, au capital de 215.000 fr.
Gérant : L. Labbé et Rivière. Usine du Moulon à Bourges (Cher).

— Société anonyme de Commentry, Fourchambault et Decazeville, au capital de 18.750.000 francs.
Président : du Breuil de Saint-Germain. Usine à Imphy (Nièvre).

— Grimault, Le Soufaché et Félix, successeurs de Henri Rouart.
Usines à Montluçon (Allier), atelier à Paris.

— Bouchacourt et C^ie^. Société en commandite par actions.
Usine à Fourchambault (Nièvre).

— Magnard et Cie. Société nouvelle des Fonderies et ateliers de construction de Fourchambault et La Pique.

Gérant : E. Magnard. Usine à Fourchambault et à La Pique, près Nevers.

— Schneider et Cie, Société en commandite, au capital de 27.000.000 de francs.

Gérant : E. Schneider. Usines au Creusot, Champagne, Le Havre, Chalon-sur-Saône, et au Perreuil. Mines de fer à Droit-au-Mont (Meurthe-et-Moselle). Houillères du Creusot, de Montchanin et Longpendu (Saône-et-Loire), Decize (Nièvre), Mazenay (Saône-et-Loire).

— Campionnet et Cie, à Geugnon (Saône-et-Loire).

Gérant : F. Campionnet.

Usines à Geugnon (Saône-et-Loire), à Nantes (Loire-Inférieure).

— Société Métallurgique de Montbard-Aulnoy, au capital de 8.000.000 de francs.

Président : M. Dupuis.

Usines à Montbard (Côte-d'Or) et à Aulnoy (Nord).

Directeur : M. A. Demler.

— Compagnie des Forges et Chaîneries du Centre, au capital de 200.000 francs.

Président : Gustave Bodard.

Usine à Commentry (Allier).

c) Loire et Savoie.

— Société anonyme des Fonderies et Forges de Crans, au capital de 640.000 francs.

Président : Henri Roux de Bézieux, à Paray-le-Monial.

Usine à Cran-Gévrier, près d'Annecy. Mines de fer, concession de Woguillan.

— Société des Hauts Fourneaux et Forges d'Allevard (Isère). Société anonyme, capital 3.000.000.

Président : Ed. Dupuis.

Usines à Allevard (Isère), à Champ-Sapey et à l'Oursière, près d'Allevard.

— Compagnie des Hauts Fourneaux, de Chasse. Société anonyme au capital de 1.800.000 francs, réduit à 900.000 francs.

Directeur : Sovignet : Usine à Chasse.

— A. Faugier et Cie. Société en commandite au capital de 840.000 francs.
Gérant : Ch. Martel. Usine à Lyon.

— Compagnie des Hauts Fourneaux et Fonderie de Givors. Société en commandite au capital de 1.800.000, réduit à 1.200.000 francs.
Gérant : Ed. Prenat.

— Chavanne Brun frères. Usine à Saint-Chamond (Loire).

— Jules Chassin et Cie. Usine à Charlieu (Loire).

— Deflassieux frère. Usine à Rive-de-Gier (Loire).

— Marrel frères. Société en nom collectif.
Usines à Rive-de-Gier (Loire), aux Etaing, près de Rive-de-Gier, à Marseille-La-Capelette (Bouches-du-Rhône).

— Société anonyme industrielle des Etablissements Arbel à Rive-de-Gier (Loire) au capital de 600.000 francs.
Administrateur délégué : Antoine et Pierre Arbel. Usine à Rive-de-Gier.

— Neyrand et Cie, à Saint-Chamond (Loire).

— Société des Forges d'Onzion. Usine à Onzion, à l'Horme, près de Saint-Chamond.

— Aciéries et Forges de Lorette (Loire).

— Etablissements Russery, Verdié, Verpilleux frères et Cie. Société en commandite au capital de 2.000.000 de francs.
Gérants : Paul et Claude Verpilleux.
Usine à Lorette (Loire).

— Société nouvelle des Etablissements de l'Horme et de la Buire, au capital de 4.062.500, divisé en 40.625 actions de 100 francs.
Président : J. de Boissieu. Usine chantier de la Buire à Lyon. Mines de fer. Concessions de Veyras, du Lac, de Saint-Priext-du-Fraysse, près de Privas (Ardèche).

— Compagnie des Fonderies, Forges et Aciéries de Saint-Etienne, Société anonyme au capital de 4.000.000 de francs.
Président : Aynard. Usine du Marais à Saint-Etienne.

— Bedel et Cie. Société en commandite, La Bérardière-Saint-Etienne (Loire).
Directeur : Camille Bedel. Usine de la Bérardière-Saint-Etienne.

— Claudinon et C^ie^, Forges et Aciéries. Société en commandite au capital de 1.800.000 francs.
Gérant : Claudinon (Georges). Usine à Chambon-Feugerolle (Loire).

— Société anonyme des Aciéries et Forges, de Firminy (Loire), au capital de 3.000.000 de francs.
Président : Jean Neyret. Usine à Firminy (Loire).

— Jacob Holtzer et C^ie^ à Unieux (Loire).
Directeur : Boucoiron Auguste. Usine à Unieux (Loire).

— Compagnie des Mines, Fonderies et Forges d'Alais. Société anonyme au capital de 7.500.000 francs.
Président : le comte Baguenault de Puchesse.
Usines à Tamaris, près d'Alais et Bessèges (Gard), Firminy (Loire).
Mines de fer : Concessions : Ailhon, Alais, Les Avelas, Bessèges et Robiac, Bordezac, Courry, Pierremorte, Porte et Comberonde, Rulames, Saint-Florent, Le Travers, Côte-de-Long, Trélys, Palmetade.

— Bietrix, Leflaive et C^ie^, Société des Forges et Ateliers de la Chaléassière-Saint-Etienne (Loire), en commandite, au capital de 2.500.000 francs.
Gérants : Bietrix (V.) et Leflaire : J. Usine à Saint-Etienne ; lieu de la Chaléassière.

— Société anonyme des aciers imprimés *A. G. P.*, au capital de 350.000 francs.
Président : M. Antoine Arbel.
Usine à Couzon (Loire).

— Compagnie générale d'électro-chimie de Bozel, au capital de 3.000.000 de francs.
Président : M. de Gleuck.
Usine à Bozel (Savoie).
Directeur à Paris : M. Georges Strauss.
Directeur à Bozel : M. Jules Juen.

d) Midi

— Jules Regraffe — Usine du Martinet à Bédarieux (Hérault).

c) Sud-Ouest

— Combescot et de Sanglade.

Directeur : Combescot (Louis). — Usine à Savignac-Lédrier (Dordogne).

— Combescot frères et Bornet.

Directeur : Combescot (Marc). — Usine à Coly (Dordogne).

— Société anonyme : Dyle et Bacalan, au capital de 10.500.000 francs.

Président : L. Fontaine. — Usine à Bordeaux (Gironde), à Louvain (Belgique).

— Société Métallurgique de l'Ariège, anonyme au capital de 5.000.000 de francs.

Président : Louis Joubert. — Usine à Pamiers (Ariège). — Hauts Fourneaux à Tarascon-sur-Ariège et à Berdoulet (Ariège). Mines de fer à Puymorens (Pyrénées-Orientales).

Mines de houille : à Bouquiés et à Latapie, Saint-Santin (Aveyron).

— Société Anonyme des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries du Saut-du-Tarn, au capital de 2.000.000 de francs.

Président : Baron F. de Vaufreland. — Usines à Saint-Juéry, aux Avalats et à Albi (Tarn), au capital de 2.000.000 de francs.

Mines de fer : à Alban-Frayssé et à Montcouyoul (Tarn).

— Société Anonyme de Commentry-Fourchambault et Decazeville, au capital de 18.750.000 francs.

Président : du Breuil de Saint-Germain. — Usines à Imphy (Nièvre), à Montluçon (Allier), à Decazeville (Aveyron). — Mines de fer.

Concessions : Montbazen, d'Aubin, Solsac et Mondalazac, Venzac et Kaymar, Trépaloun (Aveyron), Joudreville (Meurthe et Moselle).

— Société Métallurgique du Périgord, anonyme au capital de 1.800.000 francs.

Directeur : Barthe (Emile). Usine à Fumel (Lot-et-Garonne).

— Société Anonyme des Chantiers et Ateliers de la Gironde, au capital de 3.000.000 de francs.

Président : Mercet (Emile). — Siège d'exploitation : Bordeaux-Bastide.

— Société Anonyme des Hauts Fourneaux de Pauillac, au capital de 5.000.000 de francs.

Président : G. Kolb-Bernard. Usine à Pauillac (Gironde). Mines de fer : concessions de Ballestavy.

— Société Anonyme des Mines d'Ossés et Banca (Basses-Pyrénées), au capital de 1.000.000 de francs.

Président : Louis Mercier. Mines de fer à Ossés et Banca (Basses-Pyrénées).

— Mines de fer à Ossés et Banca, d'une superficie de 116 kilomètres carrés, situées dans la Vallée de Baigorry (Basses-Pyrénées).

Directeurs : MM. Clavelly, à Aubin (Aveyron) ; Sagès, à Ossés (Basses-Pyrénées).

En récapitulant ce troisième groupe, on trouve :

Ouest. — 13 sociétés, 19 usines, 4 mines, avec un capital actions ou obligations de 60.250.000 francs ;

Centre. — 13 sociétés, 21 usines, 8 mines, avec un capital actions ou obligations de 58.665.000 francs ;

Loire et Savoie. — 23 sociétés, 31 usines, 18 mines, avec un capital actions ou obligations de 35.292.500 francs ;

Midi et Sud-Ouest. — 10 sociétés, 17 usines, 18 mines, avec un capital actions ou obligations de 47.050.000 francs.

Au total, ce Comité englobe : 59 sociétés, 88 usines métallurgiques, 48 mines, avec un capital de 201.257.500 francs (1).

Maintenant, si nous récapitulons l'ensemble des trois Comités, nous constatons que :

Le Comité du Nord. — 71 sociétés ; 116 usines ; 22 mines disposant d'un capital de 190.427.375 francs, et 32 sociétés ou particuliers dont le capital n'est pas indiqué.

Le Comité de Meurthe-et-Moselle. — 67 sociétés ; 134 usines ; 89 mines ; disposant d'un capital de 266.954.000 francs, et 28 sociétés ou particuliers dont le capital n'est pas indiqué.

Le Comité de la Loire. — 59 sociétés ; 88 usines ; 48 mines disposant d'un capital, actions ou obligations, de 201.257.500 francs, et 21 sociétés ou particuliers n'indiquant pas leur capital.

Soit, pour les trois Comités réunis : 197 sociétés ; 339 usines ; 159 mines dont le capital (actions ou obligations) atteint, globalement, le chiffre formidable de 658 millions 638.875 francs, et 81 sociétés ou particuliers n'indiquant pas leur capital.

1. — Ici encore il faut tenir compte qu'il y a 21 sociétés ou particuliers dont le capital n'est pas indiqué.

C'est donc plus d'un demi-milliard et demi de capitaux dont leurs détenteurs reçoivent l'impulsion, la direction morale du *Comité des Forges de France*. Qu'on ne croie pas qu'il n'y ait aucun lien entre le *Comité des Forges* et ces Comités régionaux. Non seulement ils y sont adhérents, mais les Présidents des Comités régionaux sont également administrateurs ou ont des attaches très étroites, de par leur fonctions, avec le *Comité des Forges de France*.

Ainsi M. E. Lesaffre, président du *Comité des Forges de France*, est administrateur-délégué de la société anonyme des Etablissements Métallurgiques de Ferrière-la-Grande et administrateur du *Comité des Forges de France*.

M. F. de Saintignon, président du Comité des Forges et Mines de fer de Meurthe-et-Moselle, administrateur de la compagnie des Chemins de fer de l'Est, directeur-gérant des Hauts Fourneaux de la Chiers (Longwy), vice-président de la Société des Aciéries de Longwy, président du Comptoir des fontes de Longwy.

M. A. Hugot, président du Comité des Forges de la Loire est aussi directeur-conseil de la Société anonyme des Aciéries et Forges de Firminy (Loire) ; vice-président du Comptoir de vente des ressorts de carrosserie ; administrateur du Comptoir de vente des essieux ; administrateur de la Chambre syndicale des fabricants et constructeurs de matériel de guerre.

On peut penser quelle puissance d'action peuvent avoir, sous l'impulsion de tels hommes, ces Comités régionaux. Ce sont autant de canaux charriant de la vie, donnant leur maximum de rendement à des activités dont les efforts seraient perdus, s'ils étaient restés isolés.

Les études, les critiques, l'action de ces Comités vivifient l'organisme central, sans étouffer ou enrayer aucune initiative, si hasardeuse qu'elle puisse être.

C'est ainsi que les questions sociales sont par eux étudiées avec un soin particulier. Dans leurs travaux, on sent l'éternelle préoccupation d'échapper à la tutelle de l'Etat et des lois, tout en ayant l'air de s'y conformer.

Dans cet ordre d'idées deux créations de sociétés ou syndicats peuvent être signalés. C'est d'abord : *la Caisse syndicale d'Assurance Mutuelle des Forges de France contre les accidents du travail* (siège social : 63, boulevard Haussmann, à Paris).

Elle a comme conseil d'administration :

Président, le baron R. de Nervo, président du Comité des Forges de France et des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin. — Vice-président, Eug. Schneider, vice-président du

Comité des Forges de France, maître de Forges au Creusot. — Membres du Comité : le comte de Baguenault de Puchesne, président de la Compagnie des Mines, Fonderies et Forges d'Alais ; d'Arcy, du Comité des Forges de France et de la Compagnie des Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons ; A. Dreux, du Comité des Forges de France et des Aciéries de Longwy. Dujardin-Beaumetz, de la Commission de direction du Comité des Forges de France ; A. Fould, du Comité des Forges de France des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Pompey ; Laurent-Cely, des Fonderies, Forges et Aciéries de St-Etienne ; le baron R. de Vaufreland, du Comité des Forges de France, des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries du Saut-du-Tarn, de Denain et d'Anzin ; de Wendell, du Comité des Forges de France et des Mines de Jœuf (Meurthe-et-Moselle).

Comme on le voit, le fonctionnement de ce syndicat comme celui des principaux organismes de ce vaste Comité, revient toujours à peu près dans les mêmes mains, assurant ainsi, en même temps qu'une unité de volonté, une continuité d'efforts remarquables.

Cette caisse syndicale d'assurances a été constituée au mois de juin 1891. Elle groupa au début vingt-et-un établissements comptant environ quarante-et-un mille ouvriers. « Les chefs des principaux établissements métallurgiques de France — dit l'Annuaire du Comité des Forges — ont voulu montrer que *l'assurance libre*, fondée sur le principe de la mutualité et organisée en établissements et sociétés, appartenant à une seule et même branche d'industrie, pouvait, dans une large mesure, répondre aux préoccupations du législateur et faciliter la solution du problème. » En réalité, chaque fois que le législateur a modifié la loi, le *Comité des forges* s'est adapté aux modifications nouvelles, afin d'échapper aux obligations légales et conserver son entière liberté.

D'autre part, cette organisation a trouvé des imitateurs. D'autres industries ont copié ses statuts. C'est du moins ce qui ressort d'une séance de l'Académie des sciences morales et politiques (septembre 1901), au cours de laquelle, à propos de la fondation Andéould (1), M. Levasseur, après avoir constaté que « la Caisse syndicale d'assurance Mutuelle des *Forges de France* est une institution fondée sur une base financière solide », ajoute qu'elle a servi de modèle à la *Caisse syndicale d'assurance mutuelle des industries*

1. — Cette fondation a pour principe de distribuer, tous les quatre ans, des récompenses à des institutions ayant pour but l'amélioration de la classe ouvrière. Naturellement, le Comité des Forges, en 1901, obtint une grande médaille. Hélas ! que de choses à dire, pourtant, sur la façon dont on attribue aux blessés les indemnités !

textiles et à celles des industries sucrières, et ces trois caisses, dont l'existence est distincte, ont une administration commune. Leur action réunie s'étend aujourd'hui à près de 285 millions de francs de salaires.

Au 31 décembre 1906, la Caisse d'assurance du *Comité des Forges* réunissait 116 établissements, qui comprenaient 108.330 ouvriers et 131.420.244 francs de salaires.

Le chiffre des cotisations perçues en 1906 s'est élevé à 4.125.715 fr. 55 et celui des indemnités versées dans le cours de cet exercice aux victimes des accidents du travail à 4.025.782 fr. 49.

Les sommes consacrées aux réglements et indemnités, depuis la fondation de la Caisse syndicale jusqu'au 31 décembre 1908, ont dépassé le chiffre total de 24 millions de francs.

Les représentants ou agents de ce syndicat agissent-ils autrement que ceux des compagnies d'assurances proprement dites? Non. Ici encore, je puis illustrer d'un exemple cette affirmation. Cet exemple, je le prends dans une circulaire que le syndicat des ouvriers métallurgistes d'Anzin a fait distribuer à ses adhérents, dans la dernière semaine du mois d'août. Cette circulaire vise des établissements du bassin d'Anzin adhérents à la Caisse syndicale du Comité des Forges ; Je n'y change pas un mot :

Depuis quelque temps, vous nous avez confié de rechercher, au mieux de nos intérêts, ce qui était le plus pratique, lorsque vous êtes victimes d'accidents du travail. Après maintes recherches, nous avons trouvé un docteur indépendant, dans la région, qui a bien voulu se mettre à votre disposition en cas de blessures. Depuis longtemps, combien d'entre vous venaient au bureau du syndicat pour connaître leurs droits et nous signaler les abus dont vous êtes victimes? Il faut que cela cesse. Il ne faut plus que l'on vous oblige à reprendre le travail avant que vous ne soyez complètement rétablis et il ne faut plus recevoir les insultes et menaces de renvoi, comme cela se fait dans différents établissements bien connus.

Non, assez de ces injustices *comme celles dont est victime un puddleur, D..., qui après vingt-quatre ans de travail, vient d'être jeté sur le pavé, pour éviter de lui donner ce qui était dû, à la suite d'une hernie double attrapée au travail, deux doigts ankilosés, la perte d'un œil et l'autre en mauvais état. Voilà, camarades, un exemple cruel de l'inhumanité patronale et que vous connaissez tous.*

Aussi, nous ne voulons plus des expertises à la docteur T..., ces médecins des patrons et des Compagnies d'assurances trop enclins à déclarer guéris des blessés encore incapables de travailler. Nous voulons des expertises légales et que notre docteur y assiste.

Je pourrais citer des centaines d'exemples à peu près identiques. En voici un des plus récents et qui a provoqué une grève. Le 24 octobre 1908, il y avait un mois et demi qu'un ouvrier chauffeur avait été blessé. Comme cela arrive souvent dans le Nord, le docteur de l'usine ne voulut pas reconnaître le blessé. Le syndicat le fit visiter par un autre docteur, qui reconnut l'accident et fit procéder à une enquête. Mais l'usine Sirot — ce dernier est l'ancien député du Nord — refusant de payer le demi-salaire, l'affaire fut portée en conciliation. Devant le juge de paix, la direction de l'usine fut obligée de reconnaître que l'accident s'était produit dans ses établissements, mais refusa, à nouveau, le paiement du demi-salaire. Une nouvelle citation fut lancée et l'affaire devait revenir devant le juge de paix le 30 octobre. C'est alors que le blessé, étant guéri, se présenta pour reprendre son travail. *Le directeur lui donna immédiatement sa huitaine.*

Naturellement, les ouvriers protestèrent contre ce renvoi et la grève éclata le 24 octobre.

Plusieurs entrevues eurent lieu avec le patron, mais aucune entente ne put se faire. Voyant cela, les puddleurs, qui avaient continué à travailler, ont à leur tour cessé le travail. Et, bien entendu, la presse annoncera que ce sont les « meneurs » qui ont voulu la grève.

Veut-on se faire une idée du rôle que jouent les docteurs dans le Nord ? Voici encore des faits : A *Anzin*, le docteur X... se rend aux usines, où une salle est réservée à cet effet, et visite, chaque jour, de neuf heures à onze heures du matin, les blessés des établissements suivants : Société Escaut et Meuse ; forges Denain-Anzin ; ateliers Dubois et C^ie^ ; dépôt du chemin de fer ; les mines d'Anzin et le Sentier ; ateliers Tazard et Malissart ; ateliers Balet. — Le docteur Y... visite les blessés des établissements Bécot, Japy, anciens établissements de Quillacq, ateliers Bourse, Thomas Pelin, Sahut et Correur.

On devine quels soins ils peuvent donner aux blessés. De plus, à moins que l'ouvrier ne soit à peu près mort, l'inspecteur du travail n'est que rarement avisé des accidents, quelle que soit leur gravité. Ainsi, du 1^er^ au 23 septembre 1908, j'avais demandé à l'inspecteur du travail de Valenciennes de relever sur le registre des déclarations de la mairie d'Anzin — ce qu'on m'avait refusé à la mairie — le nombre des blessés. Ce chiffre était de *cent dix*, dont *quarante* pour les hauts-fourneaux. L'inspecteur n'avait connaissance que de *deux* de ces accidents. Tout commentaire serait superflu et, comme on le voit, la grande médaille de l'Académie des sciences morales et politiques était bien placée.

A côté de cette *Caisse d'assurance Mutuelle contre les accidents du travail*, le même désir d'échapper aux dispositions légales a incité le *Comité des Forges de France* à créer la *Caisse Patronale de Retraites en faveur des Ouvriers des Forges de France.*

Comme pour la précédente, le président de cette Caisse de retraites est encore le baron R. de Nervo, président honoraire du Comité des Forges de France, président de la Société anonyme des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin.

Membres du conseil : Comte Baguenault de Puchesse, président de la Compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais ; Comte de Beurges, membre de la commission de direction du comité des forges de France, maître de forges à Manois (Haute-Marne) ; A. Dreux, vice-président du Comité des forges de France, administrateur-directeur de la société des aciéries de Longwy (Meurthe-et-Moselle) ; Fould (Alphonse), membre de la commission du comité des forges de France, président et administrateur délégué de la société anonyme des hauts fourneaux, forges et aciéries de Pompey ; Gigot (Albert), membre honoraire du comité des forges de France, directeur de la caisse syndicale d'assurance mutuelle des forges de France, administrateur délégué ; R. Grosdidier, maître de forges, administrateur délégué de la société anonyme des forges et aciéries de Commercy (Meuse) ; G. Rolland, membre de la commission de direction du comité des forges de France, président de la société anonyme des aciéries de Longwy, vice-président, administrateur délégué de la société métallurgique de Gorcy (Meurthe-et-Moselle), commissaires aux comptes ; Maud, administrateur de la société anonyme des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin ; Marcellot, maître de forges à Eurville (Haute-Marne).

Cette caisse fut créée le 17 juillet 1894, sous forme de société anonyme au capital de 250.000 francs divisé en 500 actions de 500 francs. Elle a pour objet :

De recevoir, conserver et faire valoir les fonds destinés à préparer et organiser en faveur des ouvriers des forges de France, le service d'une partie de pension de retraite provenant exclusivement des libéralités des patrons. Les versements ne doivent pas commencer en faveur de chaque ouvrier avant qu'il ait atteint l'âge de soixante ans révolus. Tous les versements sont constatés sur les livrets individuels au nom des bénéficiaires. Tout ouvrier bénéficiaire de versement a droit à une pension de retraite lorsqu'il réunit les conditions suivantes : 1° être âgé de soixante ans révolus ; 2° prouver par l'inscription à son livret de quarante-huit versements trimestriels, qu'il a travaillé douze années au moins dans un ou plusieurs des établissements ayant traité avec la société.

Il y a six catégories s'appliquant aux différents âges de vingt-quatre à cinquante-quatre ans, pour qui les versements trimestriels varient, suivant les catégories, de 3 fr. 25 à 12 fr. 55 par trimestre.

Catégorie	Age des ouvriers	Versements trimestriels
1re	24 à 30 ans	3.25
2e	30 à 36 —	4.75
3e	36 à 42 —	5.50
4e	42 à 48 —	6.75
5e	48 à 54 —	9 »
6e	54 à 60 —	12.55

Ces versements doivent être faits tous les trois mois. A chacun d'eux — article 4 des statuts — «... correspondra, lorsque la retraite sera liquidée, un chiffre de pension de 1 fr. 25... » Jusqu'à quel point cette affirmation est-elle exacte ? Ceux qui voudront approfondir cette question et les abus qu'elle provoque n'auront qu'à aller dans le bassin de Longwy. Qu'ils questionnent les ouvriers ; qu'ils leur demandent leurs bons de paie, et ils constateront que les retenues s'opèrent d'une façon mathématique. Pour ce qui est des retraites... ce sera autre chose.

Prenons les chiffres donnés par le *Comité des forges* au 31 décembre 1906. Le Comité constate que 7.935 ouvriers sont inscrits à sa caisse de retraite, qu'à la même date — 31 décembre 1906 — « ... *les pensions en cours de service à cette date au nombre de 787 représentent un* **chiffre annuel** *de 27.357 fr. 06* » (1). *La moyenne de la retraite* **annuelle** *de chacun de ces 787 ouvriers serait donc de 34 fr. 50 par an... et 8 fr. 625 par trimestre.* Fameuse retraite comme on le voit, et que je m'en voudrais de commenter !

En 1895, l'assemblée des actionnaires décida «... d'organiser et d'assurer les services de pensions de retraites en faveur d'ouvriers appartenant à des industries autres que l'industrie métallurgique ». Dans la même délibération, il fut également décidé :

La société peut, notamment, pour les établissements qui ont déjà organisé un système de retraites en faveur de leurs ouvriers, se substituer au chef d'industrie, pour assurer la continuation des systèmes adoptés, et ce dans des conditions à débattre entre le conseil d'administration, auquel pouvoirs sont donnés à cet effet, et les établissements intéressés.

1. — Au 31 décembre 1905, le nombre d'ouvriers était de 7.732 ; les pensions au nombre de 742 représentant un chiffre annuel de 24.110 fr. 50 centimes. Fait curieux, l'Annuaire du *Comité des Forges* pour 1908-1909 ne donne aucun chiffre pour 1907.

Il apparaît qu'après de pareilles délibérations cette société aurait dû se développer. Par le chiffre des ouvriers inscrits (7.935), on peut constater qu'il n'en a rien été. Et cela, pour la simple raison qu'on aime, dans les milieux patronaux — ceux de la métallurgie tout particulièrement — faire parade de sentiments philanthropiques. La caisse de retraites est la façade qui cache toutes les manœuvres spéculatives, qui se produisent au détriment des travailleurs, principalement dans le bassin de Longwy.

Je dois à la vérité de dire qu'à cette situation anormale, le *Comité des Forges* fournit une explication, qui n'en est pas une. La voici :

Les projets de loi sur les retraites ouvrières en cours d'étude et de discussion devant le parlement ont arrêté la marche progressive des opérations de la caisse patronale des forges et n'ont pas permis qu'elle recrutât d'autres adhérents que ceux dont le concours lui avait été acquis au moment de sa fondation.

Cet argument a bien peu de valeur, mais j'ai tenu à le donner pour que chacun puisse apprécier.

V. — LA PUISSANCE DU COMITÉ DES FORGES

J'en ai fini avec cette première partie de l'examen des organisations patronales métallurgistes. Puissance formidable, mais non pas invulnérable, le jour où les travailleurs de la métallurgie le voudront. Il leur suffira de s'organiser, de suivre pas à pas, sur le terrain économique, l'action de leurs maîtres, de rivaliser avec eux d'initiative et d'action.

Agir, tout est là, et le Comité des forges nous en donne un salutaire exemple. Lois sur les accidents du travail ; loi sur le repos hebdomadaire ; loi sur la diminution des heures de travail, voilà le champ d'action actuel de ses efforts. Il coordonne ainsi l'action patronale qui s'exerce dans tout le pays. Pour ceux qui lisent ces lignes, je tiens, par une citation prise dans un document officiel, à leur montrer que c'est sous son impulsion et toujours d'accord avec lui que les syndicats et comités régionaux indiqués ci-dessus agissent. Dans le rapport du *Comité des forges de France* pour l'exercice 1907-1908, on peut lire cette phrase typique :

Repos hebdomadaire. — Comme les années précédentes, nous vous demandons la permission, Messieurs, de vous renvoyer, pour l'ensemble des questions ouvrières dont nous avons eu à nous occuper, au rapport de l'Union des Industries métallurgiques. En ces matières, en effet, c'est toujours d'accord avec l'Union et les autres Cham-

bres syndicales que nous poursuivons nos études et entreprenons nos démarches ; vous en verrez notamment un exemple dans la déposition que nous avons faite au sujet du projet de loi tendant à réduire à huit heures la durée de travail dans les mines pour tous les ouvriers du fond.

Mais ce n'est pas seulement contre la journée de huit heures dans les mines, que le *Comité des Forges* a pris position. Il a, par toutes ses organisations et par les Chambres de commerce des principaux centres métallurgiques, fait voter des ordres du jour, signer des pétitions contre la réduction à dix heures de la journée de travail. Il veut le maintien à douze heures, car, avec dix heures, c'est l'obligation, pour les usines à feu continu, d'appliquer le système des trois équipes quotidiennes, de huit heures chacune. Ce serait, dit le Comité, « un précédent fâcheux » pour les autres industries que de nous plier à cette obligation.

C'est dans le même ordre d'idées qu'il s'oppose, dans les usines à feu continu, à l'application du repos hebdomadaire, même par roulement. Le 14 août 1907, le Ministre du travail signa un décret imprévu par la loi du 13 juillet 1906 ; dans l'énumération des établissements admis à donner le repos par roulement, figurent les usines de production des métaux. Le *Comité des Forges* a soumis au Conseil d'Etat, ce décret qu'il déclare inapplicable aux usines à feu continu. Dans un rapport, il prévient ses adhérents qu'ils n'ont pas à tenir compte du décret, car « ... il n'appartenait ni à vous, ni « à l'inspecteur du travail de faire un départ entre les ouvriers « spécialistes ou non spécialistes. Tant que le Conseil d'Etat ne se « sera pas prononcé sur ce point, le maintien du *statu quo* sera la « seule solution légale sur ce point ».

Comme on le voit, c'est net et catégorique. Pour appuyer la justesse de ce conseil, le rapport du Comité ajoute :

... Nous avons d'ailleurs l'espoir que le Conseil d'Etat adoptera nos conclusions comme étant les seules possibles.

Aussi proteste-t-il à l'avance contre le projet de loi de la Commission du travail tendant à restreindre le choix du Conseil d'Etat pour les dérogations applicables aux usines à feu continu :

Ce serait, dit-il, manifestement contraire à l'intention des rédacteurs de la loi du 13 juillet 1906 ; c'est, en effet, vous vous en souvenez, *la Commission sénatoriale qui a introduit dans la loi la disposition nous concernant, après nous avoir entendus, et reconnu que ni le roulement ni les autres exceptions prévues par la loi ne pouvaient être applicables aux usines à feu continu.*

Voilà un des milliers d'exemples de la façon dont le Comité tourne les décisions parlementaires. Le Sénat d'abord, le Conseil d'Etat ensuite, ne manquent jamais, quelle que soit la volonté du législateur, de faire rentrer, dans les limites légales et les cadres du code bourgeois, les « errements » des députés en mal d'accouchement de réformes sociales.

Et pour bien montrer la continuité de l'effort dépensé par le *Comité des Forges* sur cette question du repos hebdomadaire, qu'il me soit permis de l'illustrer d'un nouvel exemple. Toutes les grandes usines de la métallurgie ont des embranchements de lignes de chemins de fer, qui relient l'usine à la gare de leur localité respective. Par conséquent, admettre que le repos hebdomadaire soit appliqué à ces embranchements — et il devait fatalement l'être, en vertu de l'arrêté prescrivant la fermeture, le dimanche, des gares de petite vitesse — c'était admettre le principe du repos par roulement tout au moins dans les usines. Prétextant que les usines avaient besoin de recevoir, aussi bien le dimanche que les autres jours, le coke et le minerai de fer, le *Comité des Forges* intervint pour que l'arrêté applicable aux gares de petite vitesse ne soit pas appliqué à ces embranchements et il obtint satisfaction. Voici en quels termes il l'annonce, dans son rapport :

Saisi par nous de la question, M. le Ministre des travaux publics a bien voulu la solutionner conformément à notre demande.

En ce qui concerne les usines pourvues d'un embranchement particulier, nous a répondu M. le Ministre, l'arrêté que je viens de prendre pour réglementer les conditions de service des gares, les dimanches et jours fériés, vise *exclusivement* le régime des gares elles-mêmes et n'a pas, dès lors, pour effet de modifier les conditions d'exploitation et de service de ces embranchements particuliers (1). Aussi est-il bien entendu — ainsi d'ailleurs que les Compagnies m'en ont donné l'assurance — *qu'aucun changement ne sera apporté aux errements actuellement suivis*. Pour ce qui est des usines ne

1. — On voit le distinguo subtil qu'on emploie. A l'heure où j'écris, dans une usine du Nord un conflit est à la veille d'éclater. Le motif ? La différence de traitement dans deux usines *fabriquant les mêmes produits*. Dans l'une, on donne aux hommes et aux jeunes gens le temps nécessaire aux repas du matin et de midi. Dans l'autre, la direction s'obstine à le refuser, et les contremaîtres obligent les hommes et enfants, à midi comme aux autres repas, à *manger en travaillant*. On peut penser ce que sont ces repas. J'ajoute que des jeunes gens de 16, 17 et 18 ans travaillent ainsi douze heures sans arrêt. Aussi, se basant sur ce que le repos pour les repas est accordé dans la première usine, les ouvriers de la seconde veulent l'imposer par la grève, fatigués de parlementer en vain pour l'obtenir.

possédant pas d'embranchement particulier, il m'a paru que la demande du Comité des Forges de France répondait à un réel besoin et qu'il était possible d'y donner satisfaction par une dérogation de la nature de celles prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel. J'ai, en conséquence, invité les administrateurs de chemins de fer à me proposer, à cet égard, les exceptions qui leur paraîtraient nécessaires.

Telle est l'admirable continuité de l'effort des hommes et des services du *Comité des Forges de France.*

On verra, dans le chapitre suivant, qui sera consacré aux Comptoirs de vente et aux Ententes de producteurs, aboutissant aux caisses mutuelles d'assurances contre le chômage forcé ou la grève, que c'est l'action de ce Comité et des hommes qui le composent qui s'y retrouve encore.

(A suivre.)

A. Merrheim,
Secrétaire de l'*Union fédérale de la Métallurgie.*

UN DOCUMENT INÉDIT

Le Ve Congrès national des Syndicats et Groupes corporatifs ouvriers de France

Tenu à Marseille du 19 au 22 octobre 1892

(*Fin*) (1)

QUATRIÈME JOURNÉE. — 22 SEPTEMBRE

Séance de l'après-midi (*11e séance*).

(*Suite*)

6e QUESTION : LA MANIFESTATION DU 1er MAI ET SES COROLLAIRES

Lecture du rapport de la commission est faite par le citoyen *Dufeu*, de Lyon, sur la sixième question : *Le 1er Mai 1893.*

Dans cet ordre du jour, trois questions se posent : La manifestation doit-elle se faire le même jour dans toutes les localités ? Doit-on aller aux pouvoirs publics ? Le premier Mai doit-il être un jour de *fête du travail ?*

Le Congrès croit que pour donner à la manifestation un caractère plus imposant, il importe que le même jour tous les travailleurs s'unissent dans un élan commun, pour manifester en faveur des résolutions prises dans les différents Congrès nationaux et internationaux contre l'indigne exploitation dont les travailleurs sont victimes.

Le Congrès décide que ce jour là devait continuer le 1er Mai et adopte l'ordre du jour suivant :

Considérant que les pouvoirs publics actuels appartenant à une classe systématiquement opposée à toute réforme ouvrière ; que les dits pouvoirs ont eu connaissance de nos revendications, les 10 février 1889 et 1er Mai 1890, etc. ; que ces démarches n'ont produit aucun résultat favorable ;

---

1. — Voir les numéros 201, 202 et 204 du *Mouvement Socialiste.*

Considérant que, dans un grand nombre de localités, ces pouvoirs ont refusé, à plusieurs reprises, de recevoir les délégations ouvrières et ont même répondu à ces démarches pacifiques par la violence ;

Le Congrès décide qu'aucune délégation ouvrière ne devra se rendre aux pouvoirs publics dans la journée du 1^er Mai ;

Le Congrès invite, en outre, tous les syndicats et groupes corporatifs à renvoyer au « Secrétariat Général du Travail » toute demande de renseignement qui leur serait adressée par les administrations gouvernementales ;

Le Congrès décide que la journée doit être employée à des conférences et réunions publiques dans lesquelles seront traitées les résolutions des différents Congrès ouvriers nationaux ou internationaux, en étudiant tout particulièrement la grève générale ;

Chaque localité pourra, en outre, organiser en se servant des faits historiques ouvriers qui se seront produits dans la localité ou la région ;

Les organisations ouvrières devront employer tous les moyens pour que les ateliers, chantiers, usines soient fermés ce jour-là ; elles devront faire tous leurs efforts pour amener les employés des différents services publics et des administrations à chômer également ;

Le Congrès décide que la manifestation du 1^er Mai, tout en restant pacifique, ne doit avoir aucun caractère de fête officielle ;

Que ce jour-là ne sera réellement la fête du travail que lorsque les travailleurs auront obtenu gain de cause pour leurs revendications, triomphé de toutes les résistances qui s'y opposent et renversé toutes les tyrannies qui oppriment et exploitent le monde ouvrier ;

Qu'actuellement ce jour doit être un jour d'étude sociale et de préparation internationale pour le grand jour de l'émancipation des peuples.

Pour la commission, le rapporteur :
E. Dufeu.

Le citoyen *Delcluze* demande que rectification soit faite à propos du mot « fête » du 1^er mai. Dans un langage entraînant et plein de vigueur, il réfute ce titre de *fête*, que l'on donne au 1^er mai. Le 1^er mai, dit-il, est une démonstration, une manifestation du travail, demandant la journée de 8 heures. Cette démonstration doit être complète, que nul ne s'en abstienne, et alors nous verrons ce que la classe capitaliste, qui ne pourra plus ni communiquer ni s'entendre, fera, lorsque tous ses éléments seront annihilés. Il déclare que partout, ce jour-là, l'on doit chômer et aller en tout lieu tenir des meetings, bannière en tête, pour montrer aux pouvoirs publics que les prolétaires ont un droit, et que ce droit est de ne pas produire.

Le président donne lecture d'un article inséré dans le *Bulletin mensuel de la Fédération nationale* et intitulé : « Célébration

Internationale du 1er mai » et reproduisant la décision du Congrès socialiste international de Bruxelles (1891) :

Le Congrès, afin de conserver au 1er mai son véritable caractère économique de revendications de la journée de huit heures et d'affirmation de la lutte des classes, décide :

Qu'il y a lieu d'avoir un jour de démonstration unique pour les travailleurs de tous les pays ; que cette manifestation aura lieu le 1er mai ; et recommande le chômage partout où cela ne sera pas complètement impossible.

A l'unanimité des nationalités, moins l'Angleterre, qui s'est ensuite ralliée.

On entend les protestations du citoyen *Dumortier*, qui prétend que cette fête est purement platonique et ne peut donner des résultats pour l'amélioration du sort des prolétaires et du citoyen *Danflous*, de Toulouse, qui propose que le Congrès invite le gouvernement à rendre cette fête légale.

Roussel, de Paris, combat les propositions de *Dumortier* et de *Danflous* et demande que les administrations locales s'entendent pour manifester le 1er mai comme bon leur semblera, mais que ce soit un jour de chômage pour tous.

Le citoyen *Martino* demande que les employés de l'Etat et des administrations soient libres de manifester ou non, car si cette manifestation venait à ne pas réussir, les militants seraient sûrs d'être renvoyés le lendemain ; il préconise l'idée de préparer les masses, afin que, le jour venu, tous les travailleurs soient dans le même ordre d'idées.

Le citoyen *Augros* demande que les élus se mettent en tête de la manifestation.

La citoyenne *Jay* demande, ainsi que le citoyen *Roussel*, que les localités soient libres de manifester le 1er mai comme elles l'entendront.

Le citoyen *Autric* demande qu'il soit fait une propagande active pour éduquer les prolétaires, que des meetings, des réunions soient tenus, mais que le Congrès adopte le rapport de la commission du 1er mai.

Delclnze demande que, suivant le Congrès de Bruxelles, les localités soient libres, mais la rue appartient aux prolétaires et nous devons la garder.

Après quelques explications du citoyen *Dufeu*, rapporteur, et une petite discussion entre le citoyen *Dumortier*, le président et *Roussel* sur la question, le citoyen *Colonna* dit qu'il n'a point le mandat d'accepter la manifestation, mais qu'ils feront, lui et son

collègue, toute la propagande voulue pour amener leurs camarades à y participer.

Le citoyen *Estienne* fait comprendre que beaucoup d'ouvriers ne peuvent point assister à la manifestation du 1er mai, autrement ils seraient renvoyés le lendemain.

Le citoyen *Cotte*, allant contre les arguments fournis par le citoyen *Dumortier*, constate que le nombre des manifestants à Lyon, en trois ans, a décuplé, et qu'il est urgent que tous les travailleurs, sans exception, y prennent part.

Les citoyens *Bayle* et *Valez* déposent l'ordre du jour suivant :

Nous avons constaté que, le 1er mai, toutes les administrations gouvernementales, et notamment à Marseille, ne peuvent chômer, crainte d'être mises à pied. Nous devons signaler la grande corporation des cigarières. Nous souhaitons que cette année les délégués se mettent en tête ; leur exemple les engagera à chômer tous en chœur.

Il est donné lecture du rapport modifié qui est adopté moins la voix du citoyen *Dumortier*, de Lyon.

Il est ensuite donné lecture de plusieurs vœux présentés par divers délégués, qui sont, en grande majorité, adoptés. Parmi les plus saillants, citons ceux relatifs au :

Repos absolu d'un jour par semaine ;

Suppression totale des cantines et des dortoirs dans les usines de France, qui ne sont que des officines cléricales ;

Organisation de la création d'une caisse nationale de grève ;

Suppression du travail dans les prisons et dépôts de mendicité, sauf pour le compte de l'Etat, ainsi que dans les ouvroirs et orphelinats ;

Suppression des bureaux de placement ;

Abrogation de la loi sur l'Internationale ;

Vœu tendant à reconnaître d'utilité publique les Bourses du travail, sous réserve qu'elles soient gérées par les syndicats ouvriers ;

Vœu invitant les pouvoirs publics à introduire dans le cahier des charges des Messageries Maritimes, au moment du renouvellement de l'adjudication postale, une clause établissant un minimum de salaire fixé par les syndicats et applicable aux nationaux et internationaux.

En faveur d'un traitement fixe aux délégués mineurs ;

Vœu tendant à ce que les députés socialistes préparent un projet de loi obligeant les Compagnies minières à respecter les droits électoraux de tous les salariés.

Le Congrès proteste ensuite contre l'annulation par le Conseil d'Etat de l'élection de vingt-deux conseillers prud'hommes, élus avec mandat impératif, et invite les élus à se maintenir.

Avant de lever la séance, on désigne la ville de Nantes pour la tenue du 6e Congrès National des Syndicats et Groupes corporatifs, qui aura lieu en 1894.

La séance est ensuite levée.

Séance publique du soir (*12e séance*) (1)

*Compte rendu extrait du n° 84 de l'*Ouvrier syndiqué, *organe de la Bourse du Travail de Marseille.*

Président : *Durousset*. Sur la proposition du citoyen *Soldini*, d'Alger, la citoyenne *Aubert* est nommée présidente d'honneur. Le citoyen *Valez* est nommé assesseur.

Le citoyen *Durousset*, au nom des populations rurales qu'il représente, remercie l'assemblée des témoignages sympathiques qui ne lui ont pas fait défaut dès le début du Congrès. Il donne la parole au citoyen *Rapellin*, président de la première commission, qui rappelle les résolutions prises à propos du groupement fédératif.

Le citoyen *Ferra* dépose les conclusions adoptées, relatives aux conditions de la femme et la fille mineure dans les usines et l'industrie.

Le citoyen *Briand* donne lecture des résolutions relatives à la grève universelle.

Le citoyen *Coulet* lit les conclusions de son rapport sur la représentation directe du prolétariat aux corps élus.

Le citoyen *Gelly*, président de la cinquième commission, donne lecture des conclusions de son rapport relatif aux tendances qui devront être imprimées au Congrès qui se tiendra à Zurich dans la première quinzaine d'avril 1893.

Le citoyen *Dufeu* lit les résolutions adoptées sur la journée du 1er Mai, qui devra être consacrée à des conférences et à l'étude exclusive des questions prolétariennes.

Le citoyen *German*, de Marseille, parle sur la grève générale, seul moyen, d'après lui, de réformer l'ordre social. Il conclut en disant que si on ne peut obtenir la transformation sociale pacifiquement, il faudra la poursuivre par la violence et la révolution.

Le citoyen *Nachury* dit que le drapeau rouge est l'emblème des revendications sociales et il pose, en principe, que l'indifférence de la masse ignorante est le principal obstacle à la réalisation des réformes fournies par les travailleurs.

---

1. — Le compte rendu manuscrit s'arrêtant ici, la relation de cette séance du soir est extraite de l'*Ouvrier Syndiqué*.

Le citoyen *Dumortier*, délégué de Lyon, n'est pas partisan du minimum des salaires, il en veut la suppression, « tout ce qui existe, étant le produit de tous, doit revenir à tous ».

« Trop de travailleurs, dit-il, pensent encore qu'il leur faut des patrons et des directeurs. Là est une erreur. Ce qui est vrai, c'est qu'on ne peut supprimer les cordonniers si on veut des souliers, les maçons si on veut des maisons, et ainsi du reste. Mais on peut sûrement se débarrasser des rentiers et des patrons, sans que l'organisation sociale cesse de fonctionner. »

Le citoyen *Dumortier* fait une charge à fond de train contre les Conseils municipaux socialistes « qui ne le sont que platoniquement ». Ses arguments qui tendent à battre en brèche les résolutions prises par le Congrès, soulèvent d'unanimes protestations. Un tumulte s'en suit qui se calme, enfin, grâce au bon esprit de l'assemblée. L'orateur en profite pour dire que la révolution violente est le seul moyen pour transformer la société. Il est contre le 1^er^ Mai, contre le suffrage universel..., contre tout et contre tous !

Le citoyen *Dumortier* veut conclure, mais les cris recommencent de plus belle. On ne s'entend plus. Enfin l'orateur parvient à dominer le tumulte, et dit qu'il ne faut plus que des écoles politiques dirigent les Congrès, parce que, dans ces conditions, ils ne servent qu'à favoriser l'ambition de ceux qui en sont les chefs. « Si vous voulez obtenir les réformes que vous poursuivez, ne vous lancez pas à la remorque des intrigants et ambitieux qui ne veulent que vos suffrages ; ne soutenez qu'une chose, n'ayez qu'un seul drapeau : Révolution et révolution ! »

Un tonnerre de bravos souligne l'arrivée à la tribune du citoyen *Briand* qui, d'ailleurs, va combattre les arguments du précédent orateur. « Notre camarade *Dumortier*, dit-il, part en guerre, contre les moulins à vent ! Le Congrès a fait une œuvre révolutionnaire, et il ne s'est pas borné à discuter les questions mesquines agitées par lui... » Le citoyen *Dumortier*, continue le citoyen *Briand*, est venu parmi nous délégué par un syndicat, et je ne comprends pas qu'il vienne en combattre le principe, alors que sa présence ici est la preuve qu'il le reconnaît. Il a même voté celui des Fédérations. Je ne m'explique donc pas son attitude. Mais ce n'est pas tout, ajoute *M. Briand*, le camarade *Dumortier* a voté la grève générale ; il a acquiescé à toutes nos résolutions et il fait en ce moment une mauvaise besogne !...

Parlant des pouvoirs publics combattus en brèche par le citoyen *Dumortier*, le citoyen *Briand* dit qu'évidemment ils n'ont pas donné tous les résultats attendus, mais il faut y élever les nôtres, non

point pour qu'ils soient des législateurs, mais des « tampons » entre la poitrine des travailleurs et des fusils qu'on dirige contre les travailleurs qui s'insurgent.

Je crois, dit en terminant l'orateur, être l'interprète de tous les membres du Congrès, en affirmant que nous avons préparé la révolution. Aussi ne faut-il pas que par le fait d'une intervention intempestive, nous nous séparions sur une impression mauvaise. Personne ne sera de cet avis.

Le citoyen *Briand* a fait un véritable réquisitoire et les applaudissements de l'assistance lui prouvent qu'il a son assentiment.

Le citoyen *Dumortier* veut répondre, mais il ne peut se faire entendre. On le conspue littéralement et il est obligé de quitter la tribune sous les huées. Ses amis cependant essaient de faire la contre-partie ; ils n'y parviennent pas et pendant un quart d'heure c'est un véritable tohu-bohu ; on peut craindre un instant qu'on en vienne aux mains dans certains groupes.

C'est en présence de ces dispositions que le citoyen *Delcluze* aborde la tribune et on comprend aisément qu'il n'y ait pas grand succès.

Enfin, la séance est levée à 11 heures 1/2, après que le président a fait voter les délibérations du Congrès.

A l'issue de cette réunion tumultueuse, les membres du Congrès se rendent à la Brasserie Noailles où un punch est organisé en l'honneur du Congrès. Nous y notons la présence des citoyens *Carnaud*, conseiller général ; *Milan*, *Vaulbert*, *Journet*, *Poullain*, *Lévy*, adjoints au maire, *Billiottet*, *Flayol*, *Tisot*, *Tressaud*, et *Furby*, conseillers d'arrondissement. M. le Maire s'était fait excuser. Le citoyen *Briand* est nommé président de la réunion. A ses côtés prennent place au bureau les citoyens *Carette*, *Lautier*, *Commandeur* et la citoyenne *Deleuil*.

Le citoyen *Pellarey* propose une quête en faveur des grévistes de Carmaux. Cette quête produit la somme de 41 fr. 65.

Les délégués de Lyon se dégagent entièrement de leur solidarité envers le citoyen *Dumortier*, et rédigent, à cet effet, la déclaration suivante :

« Nous, soussignés, délégués Lyonnais, après la conduite tenue, dans la réunion publique du 23 septembre 1892, par le citoyen Dumortier, qui a critiqué tous les travaux du Congrès auquel il a pris part et voté la presque unanimité de toutes les questions ;

« Déclarons nous dégager de cette conduite et de toute solidarité avec lui.

G. Cochet, L. Cotte, Dujardin, Nachury,
Vigne, Dufeu, Camet, Fort et Collomb. »

Le citoyen *Delcluze* prend ensuite la parole et preche l'internationalisme au point de vue particulier des grèves. Il démontre qu'en maintes circonstances les mineurs étrangers ont aidé leurs camades français comme ces derniers l'ont fait eux-mêmes. Puis, passant rapidement en revue les moyens proposés pour la conquête de l'amélioration sociale, il soutient que le seul rationnel est encore celui de s'emparer des pouvoirs publics par le suffrage universel. « C'est notre seule dynamite », dit-il en concluant.

Des applaudissement éclatent.

Le citoyen *Berthon*, de Carmaux, remercie au nom de ses frères grévistes pour la collecte si spontanément faite en leur faveur. On décide que la somme recueillie sera adressée directement à la Commission de la grève.

Après lui, le président *Briand* demande qu'on vote de chaleureux remerciements à la Commission d'organisation du Congrès. On crie: Vive Marseille !

Au nom de la Commission exécutive le citoyen *Jean Coulet* retourne le compliment et l'adresse au concours apporté aux travaux du Congrès par les délégués de tous les coins de France.

Puis on lève la séance «officielle» après avoir annoncé pour mardi soir une réunion des femmes, à la Bourse du Travail. Les hommes n'y seront pas admis.

Le punch est ensuite versé et, au milieu d'une franche cordialité, les chansons succèdent aux chansons terminant sur une délicieuse note cette bonne soirée, où l'on aurait cru voir réunis les membres d'une seule et étroite famille.

LISTE DES DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS

Ami, Syndicat des Mineurs des Bouches-du-Rhône (*Saint-Savournin*).

Antomarchi, Fédération des Travailleurs du Livre (*Paris*).

Ardillier, Syndicat des Fondeurs-Mouleurs en métaux ; Marins du Commerce; Plâtriers ; Selliers, Bourreliers, Harnacheurs ; Tailleurs de pierres et Maçons ; Employés de Commerce ; Menuisiers en Bâtiment ; Ebénistes-Billardiers; Boulangers ; Tailleurs d'habits ; Coupeurs-Tailleurs ; Charpentiers de haute-futaie ; Tonneliers ; Verriers, verre blanc ; Verriers, verre noir ; Gaziers (*Richer-Montey, Landes et Bordeaux*).

Arène, Syndicat des Tonneliers réunis (*Marseille*).

Arnaud (Etienne), Syndicat des Forgerons (*Marseille*).

Aubert (**Victorine**), Syndicat des Ouvrières aux Tabacs (*Marseille*).
Andrillat, Syndicat des Cochers-Conducteurs de tramways (*Lyon*).
Augros, Union des Chambres Syndicales (*Montluçon*).
Autric (**Louis**), Le Vatel (*Marseille*).
Babou, Syndicat des Charpentiers (*Marseille*).
Barbaroux (**Henri**), Syndicat des Mouleurs-Noyauteurs (*Marseille*).
Bayle, Syndicat des Portefaix du Marché Central (*Marseille*).
Bernard, Syndicat des Confiseurs-Pâtissiers (*Marseille*).
Berthon, Syndicat des Ouvriers Mineurs (*Carmaux*).
Bertrand (**Joseph**), Syndicat des Garçons Bouchers, Charcutiers (*Marseille*).
Bianchotti, Syndicat des Ouvriers et Ouvrières en crin (*Marseille*).
Boisson, Syndicat des Coupeurs d'habits (*Nîmes*)
Bonnet, Syndicat des Employés d'Hôtels et Restaurants (*Marseille*).
Bourderon (**Alfred**), Syndicat des Employés Liquoristes (*Marseille*).
Bourgueil (**Marie**), Syndicat des Ouvrières de la manufacture des Tabacs (*Marseille*).
Briand, Bourse du Travail (*Saint-Nazaire*) ; Métallurgistes (*Trignac*).
Cabannes (**Jules**), Syndicat professionnel des Employés d'Hôtels et Restaurants (*Marseille*).
Cadenat (**Henri**), Syndicat des Carrossiers ; Syndicat des Ajusteurs-Mécaniciens (*Marseille*).
Calanda (**Paul**), Syndicat des Ebénistes (*Montpellier*).
Camet, Fédération Nationale (*Lyon*).
Canezza, Union des Chambres Syndicales Ouvrières (*Toulon*).
Cazajus, Union des Chambres Syndicales Ouvrières (*Toulon*).
Carrette (**Henri**), Chambre Syndicale Ouvrière Textile ; Filature de laine et coton ; Ourdisseurs ; Trieurs de laine, de Roubaix, Tourcoing et environs ; Mouleurs en fer ; Mécaniciens ; Ouvriers en Bâtiment ; Menuisiers, Charpentiers ; Peintres ; Ferblantiers-Zingueurs ; Cochers de fiacres ; Cordonniers (*Roubaix*).
Castellan, Syndicat des Marbriers Réunis (*Marseille*).
Cathala, Syndicat des Ravaleurs et Tailleurs de pierres ; Cuisiniers ; Ebénistes ; Serruriers ; Menuisiers ; Tailleurs d'habits ; Typo-Lithographes ; Ferblantiers ; Peintres ; Plâtriers ; Charrons ; Tonneliers ; Employés de chemins de fer ; Charpentiers ; Travailleurs de terre de Maraussan ; Cultivateurs et Terrassiers ; Employés du Commerce et de l'Industrie ; Maréchaux ferrants (*Béziers*).
Ceccaldi, Syndicat des Coupeurs de la Cordonnerie (*Marseille*).
Chappe (**François**), Syndicat des Tailleurs de pierres froides ; Scieurs à la Mécanique (*Marseille*). — Union générale des Syndicats ouvriers (*Bordeaux*). — Syndicat des Ouvriers Mineurs (*La Ricamarie*).
Charrière, Ouvriers français des Ports et Docks (*Marseille*).

Chauvet, Syndicat des Chauffeurs-Conducteurs-Mécaniciens (*Marseille*).

Christophe, Syndicat en Soierie de la Région (*Charlieu*); Tisseurs et similaires (*Jarnosse*, *Belmont*, *Chaufaille*, *Coublanc*, *Ecoche*, *Bourg*, *Ecoche*, *Juin*, *Lagrelle*, *Chandon*, *Sainl-Denis*, *Sevelin-Mars*, *Cergne*, *Pouilly-sous-Charlieu*, *Saint-Igny-de-Roche*, *Tancon*, *Saint-Germain-la-Montagne*, *Mardore*, *Saville-de-Cours*, *Saint-Vincent-de-Rhin*, *Thel*).

Cochet, Fédération Nationale (*Lyon*).

Collomb, Fédération Nationale de l'Industrie textile ; Fédération Nationale des Syndicats (*Lyon*).

Colombe, Union des Chambres Syndicales (*Nantes*).

Colonna, Syndicat des Employés de Tramways (*Marseille*).

Combes (**H.**), Bourse du Travail (*Montpellier*).

Commandeur, Syndicat des Marins de Commerce (*Marseille*).

Cornillard, Syndicat des lithographes; Menuisiers; Industrie Cotonnière : Tapissiers; Chambre Syndicale des Employés (*Rouen*) ; Ouvriers de l'Industrie (*Maromme*) ; Ouvriers et Employés des chemins de fer (*Sotteville-lès-Rouen*).

Cortès, Syndicat des Vanniers (*Vallabrègue*).

Cotte, Fédération Nationale (*Lyon*).

Coulet (**Jean**), Fédération des Chambres syndicales ; Tisseurs ; Typographes ; Teinturiers ; Cordonniers ; Mouleurs en fer ; Bonnetiers ; Métallurgistes (*Amiens*). — Chambre syndicale de l'Industrie lainière (*Reims*). — Bourse du Travail ; Syndicats des Ajusteurs-Mécaniciens ; Armuriers ; Boulangers ; Charpentiers ; Cimenteurs ; Cordonniers ; Chauffeurs-Conducteurs ; Ebénistes ; Employés de Commerce ; Epingleurs ; Employés de chemins de fer ; Ferblantiers ; Forgeurs et similaires ; Limonadiers ; Restaurants et Cafés ; Liseurs et Piqueurs ; Maçons ; Marchands de journaux; Menuisiers; Mineurs de Côte-Charde; Mineurs de la Loire; Mouleurs-Modeleurs ; Puddleurs; Passementiers ; Plâtriers ; Peintres ; Serruriers en Bâtiments ; Tailleurs d'habits ; Tailleurs de pierres; Tôliers-Fumistes; Tonneliers ; Typographes ; Veloutiers ; Verriers réunis ; Ouvriers en voitures réunis; Voituriers-Conducteurs; Marchands forains; Chefs d'ateliers tisseurs (*St-Etienne*).—Syndicat des Tailleurs d'habits (*Toulouse*).

Coulomb, Bourse du Travail (*Nimes*).

Danflous, Bourse du Travail (*Toulouse*).

David (**L.**), Marbriers réunis (*Marseille*).

Delcluze (**Alfred**), Fédération Nationale des Syndicats et Groupes Corporatifs ; Union des Chambres Syndicales Ouvrières ; Ouvriers Mécaniciens et similaires ; Marchands de journaux ; Union Caudrésienne ; Menuisiers; Ouvriers Cordonniers; Tailleurs et similaires; Ouvriers en Bâtiment (*Calais*).

Deleuil (**Marie**), Syndicat des Ouvrières fédérées aux Tabacs (*Marseille*).

Delphin (Charles), Syndicat professionnel des Employés d'Hôtels et Restaurants (*Marseille*).

Desjardin, Fédération Nationale (*Lyon*).

Dormoy, Union des Chambres Syndicales (*Montluçon*).

Dubois, Syndicat des Confiseurs-Pâtissiers (*Marseille*).

Dufeu, Fédération Nationale (*Lyon*).

Dujardin, Chauffeurs-Conducteurs-Mécaniciens (*Marseille*).

Dumortier, Syndicat des Mécaniciens et similaires (*Lyon*).

Dupied, Chambre Syndicale de l'Industrie textile ; Fédération des Syndicats Ouvriers (*Lille*).

Durousset, Syndicat de l'Industrie textile ; Tisseurs (*Thizy*).

Dye (André), Syndicat des Garçons Bouchers-Charcutiers (*Marseille*).

Estienne, Syndicat des Ouvriers aux Tabacs (*Marseille*).

Fassonne, Syndicat des Papetiers, Relieurs (*Marseille*).

Favier, Syndicat des Meuniers (*Marseille*).

Ferra (Auguste), Fédération des Travailleurs du Livre (*Paris*).

Ferrari, Syndicat des Ouvriers aux Tabacs (*Marseille*).

Fort, Fédération Nationale (*Lyon*).

Fournials, Syndicat des Ebénistes (*Marseille*).

Garnier, Syndicat des Boulangers (*Marseille*).

Gelly (Mathurin), Syndicat des Employés d'Hôtels, Cafés et Restaurants (*Marseille*) ; Garçons Limonadiers, Restaurateurs (*Alger*).

German, Syndicat des Maçons (*Marseille*).

Gouchon (Frédéric), Syndicat des Ouvriers et Ouvrières en crins (*Marseille*).

Granon, Fédération Lithographique Française (*Marseille*).

Gros (Hippolyte), Syndicat des Tonneliers (*Marseille*).

Gros, Bourse du Travail (*Alger*).

Guérard, Syndicat des Employés et Ouvriers des chemins de fer (*Paris*).

Guibert (Louis), Syndicat des Coupeurs de la Cordonnerie (*Marseille*).

Jacquemet, Syndicat des Maîtres d'Hôtels et Garçons Navigateurs (*Marseille*).

Jay (Marie), Syndicat des Ouvrières fédérées aux Tabacs (*Marseille*).

Josué Milhaud, Syndicat des Employés de Commerce (*Toulon*).

Jouanin (Victor), Syndicat des Employés Liquoristes (*Marseille*).

Labatut, Bourse du Travail ; Syndicat Mixte (*Carcassonne*).

Lamotte (Marius), Syndicat des Confectionneurs, Tailleurs et parties similaires (*Marseille*).

Laurans, Syndicat des Commis en Douane (*Marseille*).

Lautier (Irma), Syndicat des Ouvrières aux Tabacs (*Marseille*).

Le Palmec, Union des Chambres Syndicales ; Bourse du Travail ; Syndicat des Modeleurs-Mécaniciens ; Vanniers ; Maçons ; Menuisiers en Bâtiment ; Ebénistes ; Tanneurs et Corroyeurs ; Fondeurs en

Fer et en Cuivre ; Ouvriers en Voitures ; Chaudronniers ; Frappeurs de la ville de Nantes ; Tabacs ; Sculpteurs ; Cordonniers ; Hommes de Peine ; Forgerons (*Nantes*).

Lenoir, Syndicat des Scieurs de pierres dures ; Scieurs et Tailleurs de pierres ; Commission ouvrière socialiste du Travail (*Paris*).

Lepers, Chambre Syndicale Ouvrière Textile ; Filature de laine et coton ; Ourdisseurs ; Trieurs de laine de Roubaix, Tourcoing et environs ; Mouleurs en fer ; Mécaniciens ; Ouvriers en Bâtiments ; Menuisiers-Charpentiers ; Peintres ; Ferblantiers-Zingueurs ; Cochers de fiacres ; Cordonniers (*Roubaix*).

Letirant (Léon), Syndicat des Ajusteurs-Mécaniciens (*Marseille*).

Levet, Syndicat Professionnel des Employés d'Hôtels et Restaurants.

Lubrano (Laurent), Syndicat des Chaudronniers sur fer (*Marseille*).

Lussan, Syndicat des Employés de Tramways (*Marseille*).

Martino (Louis), Union des Chambres Syndicales Ouvrières des *Bouches-du-Rhône*.

Martin (Marius), Syndicat des Employés de Commerce (*Toulon*).

Massabo, Syndicat des Tonneliers réunis (*Marseille*).

Mayeux (Edouard), Bourse du Travail ; Tisseurs ; Paveurs ; Tanneurs ; Apprêteurs ; Galochiers ; Métallurgistes (*Roanne*).

Meissel, Syndicat des Papetiers-Relieurs-Cartonniers (*Marseille*).

Michel (Jean), Syndicat des Tonneliers ; Peintres en Bâtiment (*Marseille*).

Michel (Louis), Syndicat des Confectionneurs-Tailleurs et parties similaires (*Marseille*).

Michel (Albert), Employés de Commerce (*Toulon*).

Milan (Joseph), Syndicat des Commis en Douane (*Marseille*).

Millet (Philippe), Chambre Syndicale de la Sellerie Lyonnaise (*Lyon*).

Mondon (Paul), Syndicat des Chaudronniers sur fer (*Marseille*).

Montagard, Syndicat des Ebénistes (*Marseille*).

Nanquette, Bourse du Travail (*Paris*).

Nachury, Fédération Nationale (*Lyon*).

Nèble (Louis), Syndicat des Ouvriers Français des Ports et Docks (*Marseille*).

Nicolas (Jacques), Syndicat des Ferblantiers-Plombiers-Zingueurs (*Marseille*).

Nicolas (Laurent), Syndicat des Ouvriers et Ouvrières aux allumettes (*Marseille*).

Nivière (Louis), Syndicat des Charpentiers, Calfats et Perceurs (*Marseille*).

Oliver (Vincent), Syndicat des Marins du Commerce (*Marseille*).

Paul (Jean-Baptiste), Syndicat des Charpentiers, Calfats et Perceurs (*Marseille*).

Pavon, Syndicat des Boulangers (*Marseille*).

Pellegrin (Pierre), Syndicat des Caissiers-Layetiers (*Marseille*).

Pellarey (**Jean**), Syndicat des Ferblantiers-Plombiers-Zingueurs (*Marseille*).

Perret, Syndicat des Cordonniers (*Marseille*).

Piaton, Fédération des Syndicats Ouvriers (*Vienne*).

Pierson, Syndicat des Employés et Ouvriers des chemins de fer (*Paris*).

Pinatel (**Pierre**), Union des Chambres Syndicales Ouvrières des *Bouches-du-Rhône* ; Union des Chambres Syndicales Ouvrières ; Métallurgistes ; Cordonniers ; Menuisiers ; Tonneliers ; Scieurs de long ; Peintres en Bâtiment (*Boulogne-sur-Mer*) ; Potiers ; Tourneurs et Mouleurs (*Digoin*).

Platane (**Jean**), Union des Chambres Syndicales Ouvrières (*Aix*).

Pouard, Bourse du Travail (*Paris*).

Prévost (**René**), Syndicat des Coiffeurs (*Paris*).

Rapellin, Bourse du Travail (*Alger*) (Section de Mustapha).

Reynaud, Chambres Syndicales (*Darnétal*).

Roman, Syndicat des Maîtres d'Hôtels et Garçons navigateurs (*Marseille*).

Rossner, Syndicat des Parqueteurs (*Paris*).

Roussel, Fédération Nationale des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs ; Conseil local parisien ; Groupe Corporatif des Ouvriers et Employés d'Habillement des 1er et 2e arrondissements : Groupe Corporatif des Ouvriers et Employés d'Habillement des 9e et 18e arrondissements ; Union des Employés aux Ecritures ; Conseil local parisien ; Chambre Syndicale de la Bijouterie et parties s'y rattachant de la Cordonnerie ; des Charpentiers en bois ; des Charpentiers en fer ; des Pâtissiers ; des Charcutiers ; des Coiffeurs du département de la Seine ; des Peintres ; des Coupeurs de Poil ; Ligue pour la suppression des Bureaux de Placement ; des Voyageurs de Commerce (*Paris*).

Sabathier, Syndicat des Employés de Commerce (*Marseille*).

Sambussi, Syndicat des Tailleurs de Pierres et Maçons (*Montpellier*).

Sauvage, Syndicat des Ouvriers Tisseurs ; Union Française des Tullistes (*Calais*).

Soldini, Bourse du Travail (*Alger*).

Terras (**Jean**), Syndicat des Ouvriers Forgerons (*Marseille*).

Valez (**Joseph**), Syndicat des Portefaix du Marché Central (*Marseille*).

Vallier (**Henri**), Syndicat des Tailleurs de Pierres tendres (*Marseille*).

Vallier (**Albert**), Syndicat des Tailleurs de Pierres tendres (*Marseille*).

Vaujélas (**Florian**), Syndicat des Ouvriers Jardiniers (*Marseille*).

Vigne, Fédération Nationale (*Lyon*).

Vitre, Fédération Nationale (*Lyon*).

Le Mouvement ouvrier en France en 1892

Les procès-verbaux des séances du cinquième Congrès de la *Fédération Nationale des Syndicats et Groupes corporatifs Ouvriers de France*, dont nous terminons aujourd'hui la publication, étaient restés jusqu'ici inédits, dans les archives de la Bourse du Travail de Marseille. Le hasard d'une tournée de propagande les mit entre les mains de notre camarade Griffuelhes, et le secrétaire de la C. G. T. voulut bien demander aux militants marseillais d'en confier la publication au *Mouvement Socialiste*.

Les manuscrits étaient en bon état : il a suffi de les classer. Le travail a été facilité par le fidèle résumé des travaux du Congrès que publia le numéro 84 de l'*Ouvrier Syndiqué*, organe de la Bourse du Travail de Marseille. Cette relation a permis, en outre, de compléter les procès-verbaux sur trois points : liste des délégués, réception des congressistes à la mairie, séance publique de clôture.

Il ne m'a pas semblé suffisant de mettre cet important document sous les yeux du public qui s'intéresse à l'histoire du mouvement ouvrier en France. Je crois utile d'y ajouter quelques renseignements historiques, qui permettront d'en mieux comprendre la portée.

I

On peut grouper sous trois chefs principaux, les divers modes d'organisation syndicale. Le *type corporatif* est fourni par les associations professionnelles neutres, qui, à l'imitation des trade-unions anglaises, ne poursuivent que la simple amélioration de leur sort dans les cadres de la société actuelle. Le *type politique* correspond aux groupements syndicaux qui, comme en Belgique ou en Allemagne, sont subordonnés directement ou indirectement à un parti politique, pour la poursuite de buts supérieurs à la défense de leurs intérêts strictement corporatifs. Le *type syndicaliste* enfin, apparaît dans les pays où les organisations ouvrières, dépassant les préoccupations étroitement professionnelles, mais hors des partis politiques, se conçoivent comme *les organes de la lutte de classe*, c'est-à-dire comme des institutions édifiées par le prolétariat pour émanciper le travail et renouveler le monde.

Le propre du mouvement syndical français est d'avoir réalisé ces divers types, l'un après l'autre, dans l'ordre de succession où je les ai indiqués. Par accident de l'histoire ou logique des événements, peu importe ! Le fait n'en est pas moins certain. Il est indéniable que ce n'est qu'après avoir traversé la *phase corporative* et la *phase politique*, que les syndicats ouvriers en France sont arrivés à la phase présente : la *phase syndicaliste*.

Le Congrès de Marseille de 1892 se place exactement au point de transition de la *phase politique* à la période préparatoire de la phase actuelle. Il a donc derrière lui toute l'histoire du mouvement purement corporatif de 1872 à 1880 et du mouvement politico-syndical de 1880 à 1892. C'est cette histoire qu'il faut connaître pour saisir l'importance du compte rendu qu'on vient de lire.

Lorqu'en 1872, M. Barberet prit l'initiative de reconstituer les Chambres syndicales ouvrières que l'Empire avait tolérées et que la tourmente de 1870-1871 avait emportées, il poursuivait un but de *paix sociale*, qu'il ne cachait pas. « J'entrepris, expliquera-t-il plus tard, la réorganisation des Chambres syndicales ouvrières. Dans cette tâche honorable, j'étais mû par un sentiment que j'éprouve encore. J'avais pu étudier de près le système des grèves, et j'avais été frappé de ses nombreux inconvénients. Je voulais le combattre de toutes mes forces... Nous voulions redresser le jugement de nos camarades incertains sur les points sociaux en litige et faire en sorte d'éviter à l'avenir les chocs violents et sanglants qui se renouvellent chez nous d'une manière périodique, à la honte des hommes et en dépit de la civilisation. »

Les ouvriers qui répondirent à son appel — et qu'il parvint à grouper dans l'*Union des Chambres syndicales ouvrières* — n'avaient donc pas des sentiments révolutionnaires. C'étaient des travailleurs craintifs, qu'effrayaient les souvenirs de la répression versaillaise et les menaces du pouvoir républicain, et qui allaient de très bonne foi s'enliser, pendant quelques années, dans le coopératisme, le corporatisme et le mutualisme.

Les deux premiers Congrès ouvriers, qui se tinrent à Paris en 1876 et à Lyon en 1877, sont très nets à cet égard. Non que les militants d'alors n'aient un *instinct ouvrier* fortement accusé, mais ils tiennent encore de toutes leurs fibres au monde bourgeois. Et c'est précisément par ce dualisme, par cette apparence de rupture qui cache une incorporation réelle aux institutions existantes, que ce mouvement corporatif pré-socialiste présente un réel intérêt.

La première impression qu'on ressent, en observant les Congrès de 1876 et de 1877, c'est qu'on pourrait fort bien se trouver en présence d'un corps de travailleurs ayant le sentiment très vif de la séparation des classes et de la formation d'un monde ouvrier autonome. Le Congrès de Paris est surtout significatif à ce point de vue. Il fut, avec intransigeance, *exclusivement ouvrier* : il n'admit à siéger que des délégués authentiques de groupes corporatifs et, en répudiant les représentants des cercles d'études sociales, il se mit hermétiquement à l'abri de toute infiltration étrangère. Il manifesta âprement sa défiance contre toute intervention étatique et vota qu'il fallait « *amener l'Etat, non pas à s'occuper de nos propres affaires, mais à supprimer les nombreuses entraves semées sur notre route et à nous donner les libertés politiques nécessaires à l'amélioration de notre sort* ». Il affirma, enfin, ce principe des *candi-*

datures ouvrières et de *la représentation directe du prolétariat au Parlement*, qu'avait posé en France, pour la première fois, aux élections générales de 1863, le fameux *Manifeste des Soixante*.

Le Congrès de Lyon exprima le même état d'esprit et vota des résolutions identiques. Il semblerait donc, si l'on s'en tenait à ces manifestations, que l'on ait à faire à un mouvement ouvrier scissionniste. Il n'en est rien. Si on regarde de plus près, on voit que toutes ces aspirations — si ouvrières fussent-elles — ne dépassaient pas les limites de la société capitaliste : elles n'avaient rien d'une lutte de classe opposant un *droit* à un *droit*, un *principe* à un *principe*. S'ils préconisaient si jalousement l'action purement ouvrière, les travailleurs de 1877 ne tendaient, par là, qu'à la création et à l'extension progressive de groupements coopératifs d'esprit conservateur. En dépit des cruelles leçons de l'expérience, le prolétariat ne parvenait pas à se détacher de l'utopie de 1848 : résoudre pacifiquement la question sociale par l'absorption successive du capital dans des coopératives de production. Les syndicats, tout en servant aux revendications immédiates, n'étaient considérés que comme le groupement primaire des travailleurs, qui précède et conditionne le groupement coopératif supérieur. De même l'indépendance à l'égard de l'État n'était qu'apparente et formelle : c'est de l'Etat non encore pleinement démocratisé que la classe ouvrière se défiait, en portant tous ses espoirs vers l'Etat populaire, vers l'Etat *mis au service du prolétariat*. « Si l'Etat était ce qu'il doit être, disait, au congrès de Lyon de 1878, un des plus influents délégués, l'ouvrier Chausse, nous pourrions accepter son intervention. Mais cette hypothèse est loin d'être réalisée... Quand l'Etat, au contraire, sera devenu ce qu'il doit être, c'est-à-dire démocratique et socialiste, nous demanderons qu'il établisse l'assurance ouvrière. » Et de même encore, le principe de la *représentation ouvrière dans les corps élus* n'avait rien de subversif : il s'agissait de ne pas laisser les autres classes, dans l'intérieur même du mécanisme politique bourgeois, accaparer les pouvoirs publics. Les travailleurs de 1876-1878 pensaient que leurs intérêts immédiats seraient mieux défendus par des mandataires issus de leur classe. Autrement dit, ils voulaient leur part de parlementarisme, un parlementarisme à eux, un *parlementarisme ouvrier*. Ils en étaient exactement au point où en sont aujourd'hui les trade-unions anglaises.

Au lendemain du Congrès de Paris, les journaux modérés avaient-ils aussi accablé de louanges une classe ouvrière si raisonnable! *Le Figaro* déclarait que « le Congrès lui fait l'effet d'être dirigé par des hommes sages ». *Le Moniteur*, rendant compte de la seconde soirée disait : « Cette séance est presque terne à force de modération. » *Le Correspondant* était plus enthousiaste encore : « Au Congrès de 1876, ni bérets rouges, ni blouses blanches, ni clameurs, ni violences, mais une tenue correcte, et — quelles que fussent les erreurs et les injustices des orateurs — un langage d'une forme épurée et d'une modération singulière. » Le Congrès de Lyon mérita les mêmes éloges.

Le président de la première séance avait, par avance, marqué le caractère des débats : « Nous montrerons à nos amis les travailleurs ce que produit la solidarité et comment ils doivent la pratiquer. Nous leur rappellerons l'importance de leur droits ; nous les inspirerons de ces mots : dignité, sagesse, et pour atteindre ce résultat, *nous n'aurons qu'à imiter la prudence de nos devanciers du Congrès de Paris.* »

C'est ce mouvement ouvrier que trouvèrent les premiers socialistes qui reprirent, vers 1877, la propagande révolutionnaire interrompue depuis la Commune. Tout leur effort tendit dès lors à arracher le prolétariat organisé à l'utopie réformiste. Déjà, de Londres, où ils étaient réfugiés, les blanquistes avaient dénoncé, au lendemain du Congrès de 1876, les tendances rétrogrades du corporatisme. « Le Congrès ouvrier — avaient-ils dit, dans leur pamphlet *Les Syndicaux et leur Congrès* — vient de terminer ses séances, comme il les avait commencées, au milieu des bravos bourgeois. Journaux de droite et journaux de gauche rivalisaient d'éloges. La presse réactionnaire de l'étranger fait chorus ; elle s'écrie qu'en France « l'ère des révolutions est close » ; que les derniers révolutionnaires sont tombés avec la Commune et que l'avenir appartient à ces ouvriers corrects et doux, pleins de sagesse, qui viennent d'étonner le monde et de charmer la bourgeoisie par leur modération, leur éloquence et leur soumission. » Après le Congrès de Lyon, les protestations de la presse socialiste, dont l'action commençait à se faire sentir, furent encore plus âpres. *Le Travailleur*, de Genève, jugea que « le Congrès de Lyon, plus faible encore que celui de Paris en 1876, sera une des plus tristes pages de l'histoire du prolétariat français. » *L'Egalité*, récemment fondée par Jules Guesde, condamnait à son tour ces ouvriers « qui étaient tous persuadés que le problème de l'émancipation du quatrième Etat, des salariés se résoudra pacifiquement. »

Dès lors, la lutte se poursuit entre « syndicaux » et socialistes. Une première et faible infiltration révolutionnaire s'était produite au Congrès de Lyon, où une résolution collectiviste avait groupé une petite minorité. Mais il faudra aux révolutionnaires deux ans pour triompher, et ce n'est qu'au troisième congrès ouvrier, tenu à Marseille, en 1879, que les « barberettistes » devaient succomber sous le feu convergent des collectivistes de *L'Egalité* et des futurs possibilistes du *Prolétaire*.

Le Congrès de Marseille — où les délégués des cercles d'études sociales avaient été admis, à côté des représentants des Chambres syndicales — ne constitua pas seulement le parti socialiste, sous le nom de *Fédération du Parti des Travailleurs Socialistes de France*. Il assigna encore aux syndicats un rôle révolutionnaire. « *Les Chambres Syndicales n'ont qu'un rôle à jouer*, s'était écrié Ernest Roche : *être le foyer de l'idée révolutionnaire.* » Et une « longue ovation » avait sanctionné ses paroles. « *Nous sommes hors la loi*, avait déclaré Fournière à son tour, *et nous devons y rester... Les Chambres syndicales ne peuvent être que des centres de propagande tendant vers un but commun,*

et cela au moyen de leurs fédérations, afin de faire la révolution dans les idées, qui doit précéder la révolution sociale. » Et le même citoyen Fournière, terminant un réquisitoire pompeux et grandiloquent contre la propriété, s'écriait, en interpellant directement la bourgeoisie : « *Il n'y a plus pour sortir de cette impasse que la Révolution. Après quoi on dira à l'ennemi séculaire, à l'injuste détenteur de la propriété publique : Rentre dans les rangs, il y a place pour toi au banquet de la vie, mais si tu ne veux pas y apporter ton écot de production, crève !* »

L'Union des Chambres Syndicales ouvrières reprit l'offensive au Congrès suivant, tenu au Hâvre, en 1880 ; mais, cette fois, la scission fut complète, et modérés et révolutionnaires allèrent chacun de leur côté tenir leur Congrès respectif. C'était la fin du corporatisme — et de M. Barberet, son initiateur, que le Ministère de l'Intérieur recueillait comme directeur du « bureau de renseignements des syndicats professionnels. »

II

Quels arguments les socialistes avaient-ils dirigés contre les « syndicaux » ?

Les armes doctrinales avaient été surtout fournies par l'*Egalité* de Jules Guesde. Dans le corporatisme et le mutualisme, les collectivistes avaient dénoncé l'émiettement de la classe ouvrière, subdivisée par la poursuite des intérêts purement professionnels en une infinité de groupes égoïstes et étrangers les uns aux autres : ils avaient opposé à ce fractionnement du prolétariat par corporations, la nécessité d'engager une lutte générale, qui soulèverait la totalité de la classe ouvrière contre la totalité de la classe bourgeoise. Dans le coopératisme, ils avaient montré le rêve utopique de jeter les simples travailleurs en concurrence avec les capitalistes, sur le terrain même de la production, dans l'espérance chimérique qu'ils pourraient leur arracher, morceau par morceau, insensiblement et à leur insu, les instruments de travail : ils avaient indiqué, par contre, qu'il n'y aurait d'émancipation ouvrière possible que par la substitution de la *propriété collective* à la *propriété privée* des moyens de production. Pour atteindre ce but, les collectivistes avaient préconisé *l'organisation de la classe ouvrière en parti politique distinct.* D'une part, ils considéraient que le passage de la diversité à l'unité, qui est l'essence même de la lutte de classe, ne pouvait s'opérer que par un organisme politique, dont la fonction naturelle serait, en n'agitant que des questions communes à tous les prolétaires, de mettre en mouvement l'*ensemble* de la classe ouvrière et de *généraliser* la lutte. D'autre part, ils concevaient que la transformation de la propriété privée en propriété collective, exigeait la conquête préalable du pouvoir et que seul un parti politique pouvait s'emparer de l'Etat.

Les ouvriers du *Prolétaire* corroboraient par leur action, peut-être avec moins de netteté, mais avec autant de force, ces critiques du mouvement barberettiste et ces affirmations d'une politique nouvelle.

Comme les collectivistes, ils posaient la nécessité de l'appropriation collective par la main-mise sur le gouvernement. Les uns et les autres voyaient dans le parti socialiste l'*équivalent politique* de la classe ouvrière. Pour eux, il y avait identité parfaite entre les classes et les partis, les partis recouvrant exactement les classes. *Classe* et *parti*, ce n'était là, à leur sens, que les deux aspects : économique et politique, du même groupement social, et rien ne leur paraissait plus facile que de constituer un *bloc ouvrier politique* correspondant mathématiquement au *bloc ouvrier économique*.

Dans une telle conception, la place des syndicats ne pouvait être que secondaire. Collectivistes et possibilistes — avec pourtant des différences — furent d'accord pour ne leur accorder qu'un rôle accessoire. Du moment que l'action syndicale qu'ils avaient trouvée devant eux était réformiste, ils en conclurent que toute action économique est nécessairement conservatrice et que seule l'action politique — au sens étroit du mot — est révolutionnaire. Le problème était donc d'enrôler les syndicats à la suite du parti socialiste.

Malheureusement pour les syndicats, les luttes intérieures du parti socialiste, qui s'étaient exaspérées au Congrès de Reims de 1881, aboutirent, au Congrès de Saint-Etienne de 1882, à la rupture des collectivistes et des possibilistes. Ce fut, dès lors, de la part des deux partis, une chasse acharnée aux syndicats. A son Congrès de Roanne, tenu immédiatement après la scission de Saint-Etienne, le *Parti Ouvrier* de Jules Guesde assurait les syndicats de toutes ses sympathies : « Le Parti Ouvrier doit encourager, par tous les moyens en son pouvoir, et les organisations de métier et toutes leurs manifestations : Congrès, grèves, etc. » De leur côté, les possibilistes — d'origine et de tempérament plus « ouvriers » que leurs rivaux — allaient encore plus loin, à leur Congrès de Paris de 1883, et donnaient à leur parti une *base syndicale* : « Les membres du parti seront tenus de se faire inscrire à leur chambre syndicale ou groupe corporatif respectif, et de provoquer la création des chambres syndicales ou groupes corporatifs là où il n'en existe pas encore. »

Cette course aux syndicats s'accéléra après le renouveau ouvrier qui suivit le vote de la loi du 31 mars 1884 sur les associations professionnelles. La législation nouvelle, qui réglementait étroitement le fonctionnement des syndicats, produisit, dans les milieux ouvriers, un tel mécontentement, que l'effervescence la plus vive s'en suivit. Si bien qu'en 1886 les syndicats existants éprouvèrent le besoin de se concerter ; et le Congrès de Lyon, spécialement convoqué à cet effet, jeta les bases d'une vaste *Fédération syndicale nationale*.

Le Congrès de Lyon de 1886 domine toute cette période par la netteté de son attitude révolutionnaire. Le souci du prolétariat organisé est de dénoncer la politique sociale de Waldeck-Rousseau, qui, par la loi de 1884, n'a tendu, sous des apparences libérales, qu'à canaliser le mouvement ouvrier et réglementer son action. Il suffit de parcourir le

compte rendu du Congrès pour se rendre compte de l'extrême tension révolutionnaire des débats. Les discours des délégués Dumay et Heppenheimer contre la loi de 1884 furent particulièrement violents. « *Je cherche en vain ce que cette loi peut contenir de bon... Dans cette loi tout est piège... Cette loi... ne peut rendre des services qu'au gouvernement.* » Ainsi s'exprime Dumay. Et Heppenheimer : « Croyez-vous donc que des députés qui appartiennent incontestablement à une classe privilégiée, qui sont, par le fait même de leur situation, les adversaires et conséquemment, forcément, les ennemis des travailleurs, aussi bien au point de vue politique qu'économique, puissent vous faire une loi libérale, étant donné qu'il ont des intérêts absolument contraires aux vôtres... *Oui, chaque fois que les travailleurs ont réclamé leur droit à l'existence au moyen de la grève, le gouvernement, quel qu'il soit, a toujours pris le parti de sa caste, et essayé de faire rentrer par la force les ouvriers grévistes dans les bagnes capitalistes. Et il ne peut en être autrement. Le gouvernement n'est, au fond, que le représentant de la classe qui possède.* » Contre une proposition réclamant la création d'un *Conseil supérieur du travail*, le même Heppenheimer proteste en termes non moins véhéments : « *Le gouvernement, qui n'est composé que de bourgeois et de capitalistes, ne peut défendre que les intérêts de ceux-là... Prenez garde* — il y a déjà quelque chose près le ministre de l'intérieur — *de ne pas créer aux dépens du prolétariat qui se respecte, du prolétariat indépendant, de ne pas créer, dis-je, près le ministre du commerce, un prolétariat officiel...* » Dans la discussion sur les heures de travail, le citoyen Léon Martin appelle « une révolution superbement violente, égalitaire et juste, qui donnera au travail sa véritable place en en faisant la première et la plus haute fonction sociale ». Mais il semble, si l'on en croit le compte rendu, que le discours qui ait le plus enthousiasmé le Congrès soit celui que le délégué Heppenheimer prononça sur les relations du capital et du travail : « *Dans cette situation,* concluait-il, *n'y a-t-il pas, bourgeois, de quoi vous dire comme Vermesch : Si, à l'instar des jacques, les parias d'aujourd'hui prenaient une torche d'une main, une hache de l'autre, et mettaient tout à feu et à sang, vous n'auriez rien à dire ; car Vermesch a raison, ces hommes étaient vos égaux, et vous en avez fait des bêtes de proie.* Et, cependant, ce peuple, qui a tant de droits à être barbare, dans les révolutions, montre autant de magnanimité que ses adversaires, une fois vainqueurs, montrent de férocité dans leurs représailles... *Mais il faut qu'il cesse cette magnanimité, et, dans l'avenir, si l'on ne veut pas faire droit à ses justes réclamations, qu'il en arrive encore à se faire rendre justice par la force, que cette fois il détruise bien les infamies existantes, et si, de l'autre côté, on veut les défendre, qu'il ait moins de pitié que par le passé pour ceux qui n'en ont jamais eu pour lui quand il était vaincu.* » Cette pauvre démagogie — qui rappelle celle du citoyen Fournière, au Congrès de Marseille de 1879 — serait évidemment un lamentable témoignage de la conscience des congressistes, s'il fallait en retenir le contenu ; mais

cette rhétorique inférieure prenait le ton de la protestation révolutionnaire et il ne lui en fallait pas plus pour être applaudie. Je signalerai, enfin, que, sur le rapport du citoyen Lavaud, le Congrès conclut, à la presque unanimité, « *à la socialisation des moyens de production comme moyen d'acheminement vers la société égalitaire, dans laquelle, chacun produisant selon ses forces, recevra selon ses moyens* ». Et c'est au cri de : « Vive la Révolution sociale ! » que les congressistes se séparèrent.

L'œuvre positive du congrès fut la création de la *Fédération nationale des syndicats et groupes corporatifs ouvriers de France*. Elle était sortie de l'effort commun des collectivistes et des possibilistes ; mais, dès son second congrès, à Montluçon, en 1887, les collectivistes commencèrent à en faire une simple annexe de leur *Parti ouvrier*. Dès lors, elle ne pouvait pas avoir grande vie propre, ne servant qu'à recruter des partisans ou des électeurs, ne rendant pas de service pratique, et n'accroissant pas ses contingents, en raison même de son inféodation à une fraction socialiste. Ses congrès de Bordeaux, en 1888, et de Calais, en 1890, n'eurent aussi qu'un retentissement minime dans les milieux ouvriers. Les collectivistes ne proclamaient-ils pas, d'ailleurs, hautement leur volonté de faire servir les syndicats à leur action politique ? Leur congrès de Lille de 1890 décidait, en propres termes, d'inviter « tous les membres du parti à se faire inscrire à la chambre syndicale de leur corporation, pour y répandre l'idée socialiste et *y recruter des adhérents au programme et à la politique du parti.* »

(A suivre) Hubert LAGARDELLE.

ÉTUDES ET CRITIQUES

Le Syndicalisme et la Politique socialiste

Intervention au Congrès socialiste tenu à Toulouse

Du 15 au 20 Octobre 1908

Citoyennes et citoyens,

Vous me permettrez, tout d'abord, de rappeler le point de départ du socialisme. Le socialisme a pour but de débarrasser l'atelier de l'autorité patronale et la société de l'autorité étatique. Il entend remettre aux producteurs librement associés la propriété des moyens de production et délivrer le corps social de la tutelle oppressive de l'Etat. En d'autres termes, il s'agit, pour le socialisme, de supprimer à la fois l'exploitation de l'homme par l'homme et le gouvernement de l'homme par l'homme.

J'insiste sur la nécessité d'affirmer, dès le début, le caractère non seulement anti-patronal, mais encore anti-étatique de la lutte socialiste. Trop souvent la propagande laisse dans l'ombre la négation de l'Etat, pour ne mettre en lumière que la négation du patronat. Et pourtant, c'est la tradition constante de la pensée socialiste, de Marx à Proudhon, d'assigner ces deux fins dernières au mouvement de la transformation sociale. Comment concevrions-nous, en effet, qu'il puisse exister jamais un peuple de producteurs libres, sans autre loi que l'obligation du travail, sans autre contrainte que la discipline volontaire de l'atelier, si cette monstrueuse excroissance qui s'appelle l'Etat ne disparaissait pas, pour permettre à la société de respirer enfin ?

Ce double but — libération de l'atelier, libération de la société ; élimination du patronat, élimination de l'Etat — comporte une conséquence rigoureuse. Il implique que la classe ouvrière, qui est, à l'exclusion des autres classes, l'agent de cette transformation dans le monde, doit se rendre capable de prendre un jour dans l'atelier la succession du capitalisme et d'arracher en même temps la société au parasitisme étatique. Tout le problème qui se pose au socialisme est de savoir comment se réalisera peu à peu cette accession du prolétariat à la « capacité politique » — et j'entends politi-

que au sens large du mot, — c'est-à-dire comment la classe ouvrière acquerra le pouvoir de modifier de fond en comble l'ensemble des rapports sociaux.

C'est donc un problème d'ordre purement pratique, un problème de préparation que le socialisme doit résoudre. Qui oserait prétendre, en effet, que notre activité, à nous qui sommes des hommes de 1908, peut viser autre chose que cette période transitoire, qui part du moment même où nous agissons pour s'étendre jusqu'au moment, imprécis et que nul ne peut fixer d'avance, où mûre enfin, la transformation sociale pourra s'accomplir? C'est pourquoi il ne peut être question, pour nous, que d'action immédiate, et rien que d'action immédiate. Et tous, d'ailleurs, vous le sentez bien ! Je crois qu'il y a, dans ce Congrès, une tendance, non pas unanime, mais générale, à reconnaître que ce qui importe avant tout, c'est, non pas de savantes dissertations sur une société future, lointaine et imprévisible, non pas je ne sais quels appels illusoires à une révolution instantanée que nous savons impossible, ou à des insurrections politiques qui seraient sans lendemain, mais une action quotidienne, marquée au sceau du socialisme, une action toute imbibée d'esprit socialiste, en un mot une action positive, qui incarnera le socialisme sous la forme d'une pratique vivante.

Eh bien, comment — et c'est toute la question qui se pose au Congrès — le Parti Socialiste va-t-il, dans cette œuvre de préparation, agir à côté de la classe ouvrière ? Autrement dit, quel est le rôle qui revient au prolétariat organisé dans ses institutions de classe et quel est le rôle que peut jouer, à côté, le Parti socialiste ?

Plusieurs motions vous sont soumises, qui représentent les grandes idées directrices en conflit dans ce Congrès. Ce matin, vous avez entendu l'exposé de ce que j'appellerai les deux tendances traditionnelles : la tendance réformiste, développée avec clarté et précision par le citoyen Varenne, et la tendance révolutionnaire, défendue, dans sa pureté classique, par le citoyen Lafargue. Constatant, avec raison, que la crise socialiste est venue de la superposition artificielle d'un verbalisme révolutionnaire et d'une pratique réformiste, le citoyen Varenne vous a proposé de rejeter la phrase révolutionnaire, pour ne garder que l'action réformiste, et il vous a conviés à dire ainsi tout haut ce que le Parti fait tout bas. Se plaçant à un point de vue contraire, le citoyen Lafargue a dédaigneusement refusé à la pratique quotidienne la possibilité de revêtir dès maintenant un caractère révolutionnaire, et il a opposé au réformisme démocratique le point de vue traditionnel de la révolution totale,

immédiatement réalisable, sans qu'il doive ni puisse se produire une pénétration socialiste préalable au cœur même de la société actuelle.

En vérité, l'affirmation de ces deux motions n'apporte ici rien de neuf. Il y a longtemps que le réformisme propose, avec Bernstein, d'abandonner la théorie socialiste pour ne retenir que le fait réformiste, et il y a longtemps aussi que l'orthodoxie officielle, avec Kautsky, oppose à la pratique démocratique, tout en s'y adonnant d'ailleurs, la vieille conception catastrophique, au sens romantique du mot. Aussi, après les discussions nombreuses qui ont eu lieu sur ce sujet dans ces dernières années, ne me semble-t-il pas utile de m'arrêter plus longtemps à ces deux résolutions.

Mais il y en a trois autres qui essaient, elles, de poser le problème d'une pratique socialiste, d'une action spécifique du Parti. Il y a, d'abord, la motion de la Fédération de la Seine, que le citoyen Vaillant a développée si fortement ici-même ; il y a la résolution de la 13e section de la Seine, que soutiendra le citoyen Jobert ; et il y a enfin la déclaration, qui nous a été distribuée, du citoyen Jaurès.

Le trait commun à ces trois motions, c'est qu'elles reconnaissent toutes que l'expérience ouvrière, le mouvement syndicaliste a donné une indication précise pour formuler une conception pratique de la politique socialiste. Malheureusement, de ces trois motions, deux s'arrêtent à l'affirmation de cette nécessité de s'inspirer de la pratique syndicaliste pour arriver à une notion exacte de l'action socialiste. C'est la motion de la Seine et c'est la motion Jobert : elles ne vont pas plus loin et ne précisent pas.

La troisième seule, celle du citoyen Jaurès, constitue un effort pour opposer au traditionnalisme orthodoxe des solutions qui tentent d'être nouvelles. Le citoyen Jaurès, du moins, nous soumet quelque chose de positif, qu'on peut prendre corps à corps, par cela même qu'il a en vue une politique pratique et seulement une politique pratique. Je m'essaierai aussi uniquement à discuter cette résolution, anticipant malgré moi sur les développements et compléments que le citoyen Jaurès lui-même ne manquera pas d'apporter longuement à cette tribune.

Ce qu'il y a de frappant, dans la résolution que présente le citoyen Jaurès, c'est d'abord qu'elle reconnaît à l'expérience syndicaliste une valeur révolutionnaire prépondérante. Il y a toute une partie de la déclaration, la partie en quelque sorte théorique, par où le citoyen Jaurès incorpore à sa pensée les conclusions mêmes du syndicalisme. Puis, en contradiction avec cette partie théori-

que, il y en a une autre, la partie pour ainsi dire positive, par où, oubliant les prémisses auxquelles il a formellement adhéré, le citoyen Jaurès esquisse une conception qui nie tout qu'il a par ailleurs affirmé, et qui aboutit à la plus formidable collaboration des classes que jamais réformiste ait conçue.

C'est à cet examen : 1° de la valeur socialiste du syndicalisme, pleinement reconnue par le citoyen Jaurès ; 2° des conclusions contradictoires et anti-socialistes, à mon sens, qu'il en tire ; 3° des conceptions pratiques qui, si l'on admet les prémisses syndicalistes, s'imposent logiquement au parti, par opposition aux solutions proposées, — c'est à cet examen que je demande la permission de me livrer.

Si vous lisez attentivement la partie de la résolution du citoyen Jaurès qui a pour titre « le syndicalisme », vous serez frappés d'y retrouver entièrement reproduite la triple affirmation qui se trouve à la base du syndicalisme (1). D'abord, le syndicat y est considéré

---

1. — *Voici les principaux passages de la déclaration du citoyen Jaurès auxquels il est fait allusion :*

... Le syndicalisme est pour les salariés une admirable puissance d'éducation et de combat, une garantie de premier ordre pour l'avenir. Il inculque aux prolétaires l'idée la plus précise et la plus vaste du mouvement social. Groupés par les conditions mêmes de leur vie, ils trouvent dans le groupement syndical l'expression sensible de leur solidarité de classe. Toujours face à face, dans l'usine, sur les chantiers, dans les vastes domaines, avec la puissance patronale et propriétaire, réduits à disputer jour par jour leur salaire, leur liberté commençante, les conditions de leur travail et de leur existence même, ils vivent pour ainsi dire dans la familiarité de cette lutte des classes qui fut si puérilement méconnue hier encore, au nom du radicalisme, par ceux qui confondent les classes et les castes, et qui ne prendra fin qu'avec le détestable régime dont elle est à la fois la conséquence déplorable et le nécessaire remède. Dans le syndicat, traduction de la vie ouvrière, de sa solidarité continue et de son nécessaire combat, les travailleurs gardent et renouvellent sans cesse l'âpre sentiment de la dure réalité sociale. Ils y sont préservés à la fois des menteuses promesses d'une fausse paix sociale qui ne peut devenir vérité qu'au terme d'un long combat et des illusions d'une révolution abstraite séparée de l'action quotidienne et de l'effort incessant. Et cette forte précision de la vie syndicale n'est pas étroite et exiguë. Par l'effort même de la concentration ouvrière répondant à la concentration capitaliste, la vie des salariés s'élargit sans cesse. Par delà les murs de l'usine, par delà les frontières de la corporation, l'unité militante de la classe ouvrière apparaît ; le corporatisme ouvrier s'élève et s'agrandit en syndicalisme. Ce n'est plus la lutte d'un groupe ou d'une catégorie d'ouvriers contre tel ou tel patron ; c'est la lutte de tout le prolétariat contre tout le patronat. Dès lors le sentiment d'une grande lutte, d'une grande revendication de classe vibre dans chacune des luttes, dans chacune des revendications partielles ; la grande lutte collective de la classe ouvrière

comme l'organe naturel de la lutte de classe ; ensuite, l'action directe y est donnée comme la forme normale de la lutte ouvrière ; enfin la grève générale y apparaît comme le moyen spécifique de la libération sociale. Reprenons chacun de ces points et marquons-en, avec le citoyen Jaurès lui-même, toute la valeur socialiste.

Le syndicat est l'organe naturel de la lutte de classe : telle est la première idée fondamentale du syndicalisme. C'est dans le syndicat que la classe ouvrière, demeurant adhérente en quelque sorte au sol économique qui la porte, se sépare des autres classes, s'oppose à elles, et se conçoit comme classe distincte. Dans le syndicat, il n'y a que des ouvriers qui discutent entre ouvriers, et sur des choses uniquement ouvrières. Et c'est parce que le syndicat saisit ainsi le producteur en tant que producteur, qu'il le retient sur son propre terrain, qu'il l'emprisonne dans les limites de sa classe, et qu'il le dresse contre l'ensemble des non-producteurs.

Il suffit de comparer au groupement syndical les autres modes de groupement, le groupement électoral ou le groupement coopératif, par exemple, pour voir qu'ils n'ont pas cette vertu de séparation et d'opposition. L'électeur et le consommateur constituent un type invariable à tous les degrés du monde social : tout le monde est électeur, tout le monde est consommateur, et nous ne pouvons pas dire qu'il y ait une classe des électeurs s'opposant à une classe des non-électeurs ou une classe des consommateurs s'opposant à une classe des non-consommateurs, comme nous sommes fondés à dire qu'il y a la classe des producteurs s'opposant à la classe des

---

prend forme et vie, pour chaque salarié, dans l'expérience de ses propres luttes et des luttes du groupe immédiat où il est, et ces luttes partielles prennent tout leur sens, toute leur ampleur dans l'idée de la grande lutte commune. Par là, le syndicalisme éveille à la fois, dans les salariés, l'énergie, l'initiative individuelle, le sens des responsabilités personnelles et immédiates et le sens du grand effort collectif, l'enthousiasme des grandes espérances solidaires. Il devient ainsi pour les prolétaires un grand ressort de vie intellectuelle et morale. Il est tout ensemble pour eux, l'idée et le fait, la pensée et l'action, le présent et l'avenir.

Et comme la libération collective et totale du prolétariat, terme de l'action syndicaliste, n'est possible que par le transfert de la propriété capitaliste à la communauté des producteurs, le syndicalisme s'élargit naturellement en socialisme, ou plutôt il apparaît ce qu'il est en son fond, c'est-à-dire un socialisme immédiatement et essentiellement ouvrier dont le prolétariat forme la substance et dont il est assuré de garder la direction et de préserver l'intégrité contre toute main mise de nouvelles bureaucraties et d'oligarchies nouvelles. En lui, la pensée de Marx et celle de Proudhon se réconcilient...

... Naturellement, invinciblement, le syndicalisme, fédération agis-

non-producteurs. Ce serait, à la vérité, un contre-sens formidable que de vouloir fonder la différenciation des classes sur les caractères qui sont communs à toutes les classes.

Mais ce n'est pas seulement parce que le syndicat saisit l'ouvrier dans sa situation sociale et l'y maintient, qu'il a, pour le prolétariat, une importance incommensurablement plus grande que les autres modes d'organisation, quelle que soit d'ailleurs leur portée réelle, que je suis loin de nier ; c'est encore parce qu'il envisage le travailleur dans sa fonction originale, dans cette fonction de la production, qui est la plus merveilleuse manifestation de la puissance humaine. Et qu'on ne voie pas là je ne sais quel mysticisme de la production ! Je ne pense pas que le citoyen Jaurès, en reconnaissant implicitement la primauté du producteur, n'ait pas entendu aussi marquer par là toute la distance qui sépare, dans l'échelle des actes, l'œuvre de la production du geste de l'électeur ou de l'action du consommateur. Ce qui fait la valeur du syndicat, c'est qu'il prend l'ouvrier dans l'attitude la plus noble de sa nature, dans sa puissance créatrice, dans son effort pour transformer la matière et lui donner presque un visage vivant. Et vous vous souvenez certainement, à ce propos, qu'il monte de toute l'œuvre proudhonienne et de toute l'œuvre marxiste, comme un hymne constant au travail, au mystère de la production, à l'œuvre la plus haute qui s'impose à l'homme, puisque c'est l'œuvre poétique par excellence : l'œuvre de la création. (*Applaudissements.*)

Voilà le premier principe fondamental du syndicalisme : le second, c'est l'action directe. Ah ! il faut ici s'expliquer clairement. Ce matin, le citoyen Varenne trouvait étonnant de nous voir applaudir une définition exacte de l'action directe, qui réduisait à néant les caricatures grossières et malveillantes qui ont trop sou-

---

sante de tout le prolétariat, est conduit à user de la grève générale comme les syndicats particuliers usent de la grève partielle. Et on se demande par quelle aberration un gouvernement républicain prétendrait abolir un fait qui résulte de l'évolution même du capitalisme, ou interdire ce qui n'est que l'exercice généralisé d'un droit proclamé par l'Empire lui-même. Le seul intérêt de la classe ouvrière, qui fait en tâtonnant le dur apprentissage des nouveaux moyens de lutte suggérés ou imposés par des conditions économiques nouvelles, suffira à la mettre en garde contre les vaines tentatives fiévreusement répétées où elle gaspillerait sa force et qui tourneraient contre elle cette opinion publique, cette démocratie flottante dont, selon l'expérience avouée du syndicalisme même, les mouvements ouvriers ne peuvent pas se passer. La grève générale, ou la menace sérieuse et réfléchie de grève générale, sera pour le prolétariat un moyen puissant de revendication et d'action quand elle sera ménagée pour de grands objets d'une importance essentielle à l'ensemble du prolétariat ; quand elle sera appliquée à

vent cours à ce sujet. Eh quoi ! voilà cinq ou six ans que l'action directe est définie par les militants ouvriers, et Sembat lui-même pouvait reproduire, il y a quelques années, à la tribune du parlement, les termes nets et précis par lesquels nos camarades syndicalistes l'ont formulée ; et on viendrait aujourd'hui nous dire que nous reculons devant une définition claire de l'action directe ! Assurément, le citoyen Jaurès, en donnant asile à l'action directe dans sa déclaration, n'a pas pu l'entendre ainsi. Il ne saurait y avoir d'équivoque : telle que les Congrès ouvriers — et non pas tel ou tel fantaisiste — l'ont exprimée, l'action directe veut dire appel aux forces propres, aux sentiments d'initiative et de responsabilité, aux efforts inlassables du prolétariat militant ; et ainsi elle a pour effet de surelever la personnalité ouvrière, de lui donner son maximum de tension et d'énergie. L'action directe s'oppose à l'action indirecte et légalitaire de la démocratie, du parlement et des partis, comme, aux yeux du socialisme, l'économie s'oppose à la politique ; elle signifie qu'au lieu de déléguer à d'autres, selon le procédé démocratique, le soin d'agir en son lieu et place, la classe ouvrière entend agir elle-même, pour elle-même.

Et par là, l'action directe suppose l'intervention efficace de minorités hardies. Ce n'est plus la masse, lourde et attardée, qui doit se prononcer, ici, comme dans la démocratie, avant d'entreprendre la lutte, ce n'est plus le nombre qui fait la loi, ce n'est plus la quantité qui est la règle. Mais il se forme une élite, qui, par sa qualité, entraîne la masse et l'oriente dans les chemins du combat. Observez la lutte ouvrière. Il se produit, comme dans toute lutte, une sélection : les plus courageux, les plus audacieux, les plus conscients, ceux qui sont emportés par l'héroïque folie du sacrifice, se trouvent entraînés en avant, à la tête des autres, et ils conduisent

---

défendre contre les violences systématiques et prolongées du pouvoir la liberté de pensée et d'organisation de la classe ouvrière, ou encore à conquérir de larges garanties nouvelles et de vastes réformes sociales, longtemps réclamées en vain d'un patronat égoïste ou d'un Parlement indifférent, hostile ou incohérent ; et quand elle sera soutenue par de fortes organisations syndicales largement recrutées et pouvant étendre leurs prises sur toute la masse prolétarienne. Alors et dans ces conditions, la grève générale rappellera à tous, efficacement, que la force vitale des sociétés est dans le travail et qu'il est imprudent de violenter son droit ou de l'éluder. Alors elle portera la revendication prolétarienne, par une manifestation sensible et émouvante, devant une démocratie confuse, inorganique, trop souvent distraite, livrée, par la main-mise occulte du capital sur une grande partie de la presse, à toutes les influences de privilège et de mensonge et qu'il suffira bien souvent d'avertir un peu haut, les intérêts de l'immense majorité de la nation étant conformes, en leur fond, à ceux du travail organisé.

la masse dans la mesure où ils traduisent ses sentiments intimes et profonds. Ah ! sans doute, s'il y avait contradiction entre les affirmations de cette élite révolutionnaire et les idées obscures de la masse, il n'y aurait là que la création illusoire d'une aristocratie précaire, isolée de l'ensemble même de la classe ouvrière, heureusement destinée à rester sans influence et à disparaître bientôt. Mais il en va autrement : l'action directe implique, une fois de plus, que, pour être efficace, l'intervention de ces minorités agissantes, qui n'ont qu'une force morale, qui sont sans pouvoir coercitif, qui ne constituent pas un gouvernement ouvrier semblable au gouvernement bourgeois, doit se trouver en correspondance avec l'instinct intime des masses. Entendez-moi bien : ce n'est pas là réduire à néant l'action des principaux intéressés, c'est-à-dire des masses elles-mêmes. Non, si les masses sont incapables de traduire directement leurs désirs, elles sont aptes, cependant, à sentir par une sorte de révélation de l'instinct, d'illumination du sentiment, quels sont ceux qui expriment leurs aspirations et ceux qui les trahissent.

Par là-même, vous apercevez combien l'action directe, par son éducation de la personnalité, par son exaltation des qualités combatives, forme un contraste absolu avec les pratiques conciliantes et pacifiques du parlementarisme. Ah ! certes, je ne nie pas que le parlementarisme ait une valeur négative et critique. Marx y a justement insisté : le régime parlementaire est précisément supérieur aux autres régimes politiques, en ce sens qu'il n'a rien de sacré, qu'il profane tout, qu'il démolit tout, qu'il met tout en question et ne laisse aucune autorité vivante. Il permet la plus impitoyable destruction des valeurs traditionnelles que des révolutionnaires puissent espérer. Mais ce n'est là qu'un côté du parlementarisme, le côté destructeur pour ainsi dire. Il en existe un autre : le côté conservateur. Il est impliqué dans la fin dernière, dans le but ultime du parlementarisme, qui est la paix sociale. Lorsqu'on a bien discuté, lorsque les intérêts se sont librement opposés, lorsque les conceptions les plus diverses se sont fait jour, la transaction intervient, le compromis se produit, le marchandage aboutit, et il en résulte un accord, c'est-à-dire une cote mal taillée, sous forme de loi. Quand la loi a prononcé, il n'y a plus qu'à se taire : parlementarisme est synonyme de légalitarisme. Comment pareil système qui ne vit que de ruses, d'équivoques, de concessions, de compromissions, de conciliations, pourrait-il développer les meilleurs sentiments de l'âme humaine ? Il peut en résulter sans doute des avantages réels, et cela je le reconnais, pleinement et sans conteste, mais c'est plus que cela qu'exige le socialisme : c'est la forma-

tion de consciences neuves, apportant dans la société le double principe de l'indépendance du travail et de la liberté du travailleur. Et ceux-là qui pensent que le socialisme sortira du mécanisme démocratique ne voient pas précisément que le parlementarisme a pour fonction de nier tout ce que nous affirmons et de ruiner tout ce que nous édifions.

Action directe, cela veut dire encore création par le prolétariat de ses institutions personnelles, celles qu'il doit habiter, d'où il doit lutter, où il doit forger son propre avenir. Et l'efflorescence, malgré tout rapide, des syndicats, des Fédérations de syndicats, des Bourses du Travail ; l'ensemble de problèmes pratiques que le monde ouvrier aborde audacieusement chaque jour ; la volonté de plus en plus affirmée pour lui de se suffire à lui-même, d'organiser lui-même ses propres services ; tout cela constitue un faisceau de preuves, sur lesquelles je ne peux insister plus longtemps, de l'efficacité constructive de l'action directe.

Action directe, cela signifie, en outre, et surtout, action révolutionnaire constante du prolétariat à l'intérieur de l'atelier. Lorsque tout à l'heure je rappelais que le but du socialisme était de chasser de l'atelier l'autorité patronale, je pensais à cette œuvre quotidienne et essentielle que poursuivent les syndicats : au refoulement progressif du droit des maîtres à régler le travail et au développement continu du droit des ouvriers à l'organiser eux-mêmes. C'est cela, c'est cette réduction incessante du droit patronal qui marque, en quelque sorte, le degré d'ascension de la classe ouvrière et le niveau atteint par la transformation sociale : le prolétariat progresse et le socialisme s'affirme dans la mesure où grandit le droit ouvrier. Il y a un an, au lendemain du Congrès de Nancy, le citoyen Groussier, dans la brochure éditée par la Fédération de la Seine, faisait aux syndicalistes cette objection : Hé quoi ! vous espérez que la transformation sociale s'accomplira sous la pression de l'action syndicaliste, et vous ne créez rien en dehors et à côté du capitalisme qui, à un moment donné, soit capable de le remplacer ! Je répondrai au citoyen Groussier qu'il ne s'agit pas de créer quoi que ce soit en dehors et à côté du capitalisme, mais simplement d'utiliser les conquêtes du capitalisme en transformant l'atelier. Encore une fois, toute la question est là : faire de l'atelier capitaliste, un atelier socialiste, libérer les producteurs de l'autorité arbitraire et non consentie des patrons, substituer la discipline volontaire des travailleurs à cette discipline imposée...

Groussier. — Nous sommes d'accord, mais comment ?

Hubert Lagardelle. — Comment ? Mais précisément par la lutte

syndicaliste, par la grève, par les modes divers de l'action directe, par l'organisation sans cesse accrue du prolétariat. C'est une révolution lente et immédiatement sentie qui s'opère ainsi, grâce à laquelle, l'intervention patronale étant de plus en plus limitée, l'atelier devient de plus en plus libre. Voyez les statistiques des grèves, suivez les résultats des grands mouvements de révolte ouvrière, et vous verrez, quoi ? Vous verrez qu'une grande partie de ces engagements ont pour but, soit d'empêcher le maintien ou la nomination de tel contremaître, soit de s'opposer au renvoi d'un syndiqué, soit de chasser un jaune de l'atelier, etc., c'est-à-dire, en un mot, de donner aux producteurs eux-mêmes, le droit de s'organiser librement pour la production. Là est le sens profond de la lutte de classe, qui se ramène en dernière analyse à cette opposition du droit ouvrier, c'est-à-dire du droit des ouvriers à travailler librement, au droit patronal, c'est-à-dire au droit des patrons d'imposer aux salariés leur règle et leur volonté. Pour les patrons, il faut que « charbonnier reste maître chez lui » ; pour les ouvriers, il faut qu'ils deviennent maîtres chez eux.

Et cette lutte entre deux droits contraires, cette lutte qui ne peut avoir comme issue que la mort de l'un et le triomphe de l'autre, cette lutte se prolonge au-delà de la stricte organisation intérieure de l'atelier. C'est sur tous les terrains que le droit ouvrier poursuit le droit patronal. Après avoir réduit la puissance morale du patron, c'est à sa puissance économique qu'il s'attaque, ou plutôt ce sont ces deux puissances qu'il ruine à la fois. Le taux du profit du capitaliste baisse en même temps que diminue son autorité réelle. Il y a pour lui perte double, spirituelle et matérielle, de même que, pour le travailleur, il y a double gain : plus de liberté et plus de bien-être. Et la vigueur n'est pas moindre non plus avec laquelle l'action directe de la classe ouvrière s'exerce contre les forces coalisées de l'Etat mises au service du patronat. De sorte que, par ces assauts convergents, le capital se trouve en quelque sorte investi de toutes parts, et sa puissance est de plus en plus tenue en échec.

Lafargue disait ce matin : Droit ouvrier, connais pas ! Mais, citoyen Lafargue, c'est cela le droit ouvrier, c'est ce droit du travail à s'organiser lui-même et à fixer de plus en plus ses propres conditions de vie. Et le droit patronal, c'est le droit contraire, c'est le droit du patron à organiser l'atelier comme il lui plaît et à exploiter ses ouvriers autant qu'il lui plaît. Et la lutte de classe, une fois de plus, permettez-moi de le répéter inlassablement, n'est autre que la lutte de ces deux droits, que cette opposition de droit à droit, de principe à principe, entre lesquels il n'y a qu'un juge : la force !

Mais l'action directe n'arrête pas là ses effets : elle exerce encore une vertu efficace sur les progrès du capitalisme lui-même. Grâce à cette lutte ardente, qui tient la classe ouvrière incessamment en haleine, qui lui rappelle qu'elle ne conquerra rien que par son propre effort, le capitalisme, harcelé par des revendications toujours nouvelles, est poussé, comme malgré lui, dans une voie de progression constante. Plus les ouvriers sont exigeants et plus les capitalistes perfectionnent leur technique, accroissent leur production, afin de récupérer, sous forme de profits plus abondants, les concessions coûteuses qui leur ont été arrachées. Il n'y a rien de plus désastreux, pour l'avenir économique, qu'une classe ouvrière paresseuse, qui laisse le capitalisme s'endormir sur ses propres victoires. Le capitalisme n'est pas toujours emporté par la fièvre des grandes entreprises ; il est facilement indolent et se contente, pour ne pas renouveler à tout instant ses procédés, de moyens et de méthodes surannés. Mais qu'il y ait un prolétariat hardi, enivré de l'esprit de conquête, insatiable dans ses réclamations, un prolétariat qui ne tolère pas qu'il s'arrête un instant, et voilà le capitalisme marchant, comme malgré lui, de triomphe en triomphe.

Et maintenant, citoyennes et citoyens, vous voyez ce qu'est l'action directe. C'est tout cela, et c'est tout cela qu'on est fatalement amené à admettre, lorsque, comme le citoyen Jaurès, on est résolu à lui faire sa part. Mais il y a encore, dans la déclaration que j'examine, la reconnaissance de la troisième affirmation du syndicalisme : la grève générale. Ah ! sur la grève générale aussi, telle que les syndicalistes la conçoivent et l'exposent, il y a beaucoup d'erreurs répandues. Et il faut avoir présente devant les yeux l'évolution de cette grande idée ouvrière pour en saisir le sens précis.

Comme toutes les idées ouvrières, elle a commencé d'abord par s'affirmer vaguement, puis elle a emprunté pour se produire des formes qui ne lui étaient pas propres, et ce n'est que peu à peu qu'elle a trouvé une expression adéquate à elle-même. Elle a été d'abord une conception légalitaire : la révolution des bras croisés. Puis elle a pris l'aspect d'une action politicienne : on confiait à des Comités et des Sous-Comités, le soin d'organiser la grève générale pour la décréter au moment propice. Enfin, se débarrassant successivement de ces imitations des méthodes politiques, l'idée de la grève générale s'est affirmée dans toute sa pureté symbolique. Elle est la grande idée représentative de l'action suprême du prolétariat : c'est elle qui donne un sens supérieur aux plus petits incidents de la lutte quotidienne, c'est elle qui unifie dans la poursuite et l'attente

du drame final les groupements plus ou moins hétérogènes de la classe ouvrière, c'est elle qui sauve à tout instant le syndicalisme, toujours menacé de tomber dans le corporatisme et le réformisme démocratique. Elle veut dire que le jour où les ouvriers, après de longs efforts, seront suffisamment organisés, le jour où ils auront leur pleine « capacité politique », il leur suffira d'arrêter net la production, pour désorganiser du même coup la société capitaliste. Nulle date, nul terme à fixer d'avance : il suffit que ce moment soit conçu, voulu par le prolétariat, pour que la représentation anticipée qu'il s'en fait agisse, dès aujourd'hui, sur ses actes et l'incite à s'y préparer. Nous sommes loin, ici, de la croyance enfantine que le monde va se transformer d'un coup, par l'effet magique d'une révolution politique. Les syndicalistes savent bien que la grève générale est dans le lointain, qu'elle n'éclatera qu'à l'heure où la classe ouvrière longuement éduquée, patiemment organisée, sera capable de la déclarer, et par là, cette idée symbolique perd tout caractère utopique, pour apparaître ce qu'elle est : l'idée la plus profondément réaliste que puisse concevoir le prolétariat militant. Et quelle valeur d'éducation ! Plus d'espoir en je ne sais quelle intervention extérieure au monde ouvrier, en je ne sais quelle providence mystérieuse qui viendrait tout à coup substituer son effort à l'effort même de la classe ouvrière ! Mais, au contraire, une foi exclusive en l'énergie seule des prolétaires, en leur esprit de lutte, en leur action créatrice, si bien que la grève générale ne peut plus être conçue que comme la conclusion naturelle d'une longue série d'actes préparatoires, comme l'effort ultime d'une classe parvenue à la pleine possession d'elle-même, comme la généralisation de tout un ensemble d'institutions nouvelles préalablement et partiellement réalisées.

Voilà comment la triple affirmation du syndicalisme, qui se trouve reproduite dans la déclaration du citoyen Jaurès doit, selon moi, être interprétée. Et cette tentative même du citoyen Jaurès n'est-elle pas la plus éclatante reconnaissance de la valeur de l'expérience ouvrière de ces dernières années ? Ah ! citoyennes et citoyens, ayons le modeste courage de l'avouer : nous n'avons rien à apprendre à la classe ouvrière, mais tout à apprendre d'elle. Mieux que nous, mieux que tous les politiciens, que tous les docteurs et tous les savants du monde, elle connaît sa vie, les exigences de son action, les conditions de sa lutte. Ce matin, le citoyen Vaillant a prononcé, à cette tribune, un mot si profond, que nous ne saurons jamais assez nous en souvenir : « Il y a plus de conscience socialiste, a-t-il dit, dans le moindre mouvement ouvrier

révolutionnaire que dans tout le Parti socialiste réuni ». Reconnaissons-le donc : nous n'avons pas à dicter des leçons au prolétariat, nous avons à interpréter ses expériences, à utiliser ses indications, et à nous servir, pour une œuvre de culture générale, des principes nouveaux qu'il apporte dans le monde.

Cela me semble si certain, que je ne crois pas qu'il puisse y avoir de discussion sérieuse entre socialistes là-dessus, et je ne pense pas que, dans ce Congrès, il y ait beaucoup de camarades qui prétendent que nous soyons une assemblée ouvrière... (*Exclamations, protestations diverses.*)

Bracke. — Comment !...

Constans. — Parlez pour vous !... (*Mouvements divers.*)

Hubert Lagardelle. — Si Bracke est ouvrier, je m'incline...

Bracke. — Je n'ai pas les 380 mandats à moi tout seul. J'ai le droit statistique de rire d'une pareille question.

Hubert Lagardelle. — Ah ! citoyens, puisque vous le voulez ainsi, ne discutons plus ! Il est entendu que je ne conteste pas la qualité... ouvrière de ce Congrès... et je continue. (*Mouvements divers.*)

La conclusion qui se dégage de la triple affirmation syndicaliste, reproduite par le citoyen Jaurès, est double. En premier lieu, il est acquis que l'œuvre de la transformation sociale, c'est-à-dire la création des institutions et des idées socialistes, relève exclusivement du mouvement ouvrier révolutionnaire. Il y a, dans la société actuelle, une classe spéciale, qui, par ses conditions de vie et de lutte, détruit peu à peu le vieux monde, en même temps qu'elle organise le nouveau : c'est la classe ouvrière. Hors d'elle, hors de son action révolutionnaire, rien de neuf, d'inédit, de distinct du type bourgeois, ne se crée. C'est comme un foyer ardent, d'où partent pour rayonner dans le monde, avec une force variable selon le degré d'intensité, les idées nouvelles d'indépendance du travail. La seconde conclusion, c'est que, si les milieux ouvriers révolutionnaires sont seuls créateurs de ces institutions et de ces idées qui constituent le socialisme, il y a, tombant sous notre activité, des choses qui relèvent du socialisme et des choses qui lui restent étrangères. Autrement dit, le socialisme a ses limites, et son champ d'élaboration est précis. C'est une erreur lamentable, à mon sens, de vouloir tout ramener sur le même plan, de proclamer que tous les milieux peuvent également produire du socialisme, et que toutes les questions posées par l'inextricable complexité de la vie peuvent être résolues au moyen de la même formule. Oui, il y a des choses socialistes et des choses non-socialistes, et la solution des

unes ne peut pas être la solution des autres. Et si on n'admet pas ce point de départ, que nous impose l'expérience syndicaliste, il n'est pas possible de résoudre d'une façon cohérente le problème de la politique socialiste.

Cela étant admis, quel est le rôle que, se plaçant tant au point de vue des choses non-socialistes que des choses socialistes, le Parti socialiste pourrait jouer, à côté et en dehors du mouvement ouvrier ?

Une voix. — Il n'a plus qu'à disparaître.

Hubert Lagardelle. — Ah ! citoyens, le Parti socialiste est un fait, il existe, et je le prends comme tel. Il a une tradition, il a un passé, il jouit encore du prestige de son titre, il agit, il vit, et je n'ai pas à me demander s'il doit ou ne doit pas être : il est, et cela me suffit pour examiner quelle peut être son action.

Pour l'ensemble des choses non-socialistes, d'ordre infiniment divers, qui s'offrent à l'activité d'un parti situé à l'extrême-gauche de la démocratie politique, je ne crois pas qu'un Congrès puisse formuler des règles, même générales. Il y a incontestablement, dans les cadres de la société actuelle, sur le terrain même de la démocratie, une masse énorme de questions, qui n'ont aucun caractère socialiste et qu'il faut pourtant résoudre. Les libertés politiques, la liberté de la presse, de réunion, d'association, les garanties juridiques attachées à la personne, etc., etc., voilà tout un premier lot de mesures politiques, relevant de la démocratie et non du socialisme, et qui s'imposent, parce qu'elles demandent à être résolues dans le sens le plus extensif, à l'action des partis d'extrême-gauche. Et les questions vitales qui se posent à toute heure à un pays : questions coloniales, questions de politique étrangère, questions de politique financière, questions de politique douanière, etc., etc., qui oserait prétendre que le socialisme peut apporter ici sa solution propre ? Le Parti socialiste, en pareille occurrence, partage avec les partis avancés de la démocratie les solutions qu'il propose. Que ces questions, il essaie de les résoudre au mieux des circonstances, qu'il se place au point de vue de l'intérêt de la civilisation, rien de plus juste, mais qu'il déclare du moins que ce n'est pas là du socialisme, que c'est de la démocratie, et qu'il ne persiste pas à mêler ce qui ne peut pas être confondu.

Il en va de même pour la politique sociale, les lois ouvrières, les lois d'assistance, etc., pour tout ce qui, en fait, peut apporter quelques améliorations matérielles à une partie, si minime soit-elle, de la classe ouvrière. Qui donc pourrait sainement prétendre qu'il

faut en faire fi ? Mais il s'agit de ne pas classer sous la rubrique du socialisme, ces mesures qui sont non seulement compatibles avec le fonctionnement du régime actuel, mais qui deviendront de plus en plus ses moyens naturels de conservation. Ces mesures ne portent en elles aucune parcelle de socialisme : on y chercherait en vain le moindre caractère de rupture avec la société présente et la plus petite affirmation d'un principe nouveau. Et l'illusion que le capitalisme peut succomber sous l'accumulation de réformes semblables, qu'il peut ployer sous l'entassement de pareilles concessions répétées, est une illusion dangereuse que le réformisme s'efforce d'alimenter, mais que le socialisme doit combattre sans répit.

Mais, à côté de cette activité générale du Parti, qui se produit dans le domaine des choses non-socialistes, il y a son activité spéciale, celle qu'il prétend exercer, parallèlement au mouvement ouvrier, dans le sens de la transformation socialiste. Et c'est ici que nous touchons au cœur même du problème qui nous est posé : dans quelle mesure et à quelles conditions peut-il y avoir une politique spécifiquement socialiste ?

Le citoyen Jaurès — et là est l'apport nouveau de sa déclaration — propose comme type d'une politique proprement socialiste, quoi ? La participation collective de la classe ouvrière à la gestion même de la production (1). Et c'est, selon lui, dans la mesure où cette

---

1. — *Cette partie de la déclaration de Jaurès — que ce dernier ne reprit d'ailleurs pas dans son discours au Congrès — était ainsi formulée :*

... Elles (les réformes) la (la classe ouvrière) feront entrer comme classe, par sa participation collective à la gestion des institutions d'assurance et des services publics démocratisés, dans la puissance économique, et elles ménageront ainsi des accès et des transitions vers l'ordre nouveau...

Des ruses mêmes de la bourgeoisie cherchant à éluder par des satisfactions illusoires ou perfides la revendication de propriété du prolétariat, le prolétariat organisé fera jaillir des réformes nouvelles, de nouveaux moyens d'action. La bourgeoisie s'apprête à offrir aux travailleurs des lambeaux de propriété déchiquetée ou de menus morceaux d'influence, notamment par l'attribution arbitraire de bénéfices ou même de parts d'action à des individus ou à des groupes restreints choisis et constitués par le patronat, ou par l'accession aux conseils administratifs des services publics de délégués ouvriers désignés par le pouvoir lui-même.

Si le Parti socialiste refuse ces dons au moins ambigus, il sera accusé de maintenir artificiellement le dénuement des salariés pour mieux condamner la société elle-même. S'il accepte, le patronat et l'Etat se serviront de cette distribution arbitraire de propriété morcelée et d'influence subordonnée pour diviser contre elle-même la classe ouvrière. A ces ruses, à ces manœuvres, le prolétariat répondra en exigeant que toutes les participations de bénéfices, de propriété industrielle et de gestion administrative aient un caractère collectif. C'est comme classe,

collaboration générale de classe à l'œuvre économique du capitalisme se réalisera, que le socialisme deviendra une chose positive. La bourgeoisie, dit le citoyen Jaurès, va proposer, dans une intention de ruse, au prolétariat, une participation parcellaire, morcelée, illusoire. Ce piège, déjouons-le ! Acceptons l'idée participationniste, tirons-en toutes les conséquences logiques, poussons-la jusqu'au bout — jusqu'au point où elle se retournera contre son propre inventeur. Et cela, comment? D'abord, en revendiquant, nous aussi, le partage de la gestion de l'usine ou du service public entre les groupements producteurs et le patronat ou l'Etat; puis, en exigeant que ce contrat d'association soit passé, non pas au nom personnel du groupe particulier qui en bénéficiera, mais au nom de la classe ouvrière tout entière, dont ce groupe ne sera que le représentant et le mandataire. Au lieu du participationnisme corporatif proposé par la bourgeoisie, nous aurions un participationnisme de classe imposé par le prolétariat. Telle est l'idée maîtresse du projet de Jaurès. Or, qui ne voit qu'entre cette affirmation — la plus parfaite qu'on puisse rêver — de la collaboration des classes, et les principes mêmes du syndicalisme, dont le citoyen Jaurès se réclame dans sa déclaration, il existe une antinomie formidable ? Peut-être que les contraires se concilient dans une certaine philosophie, mais la vie est plus simpliste, et la pratique a besoin de plus d'unité : elle exige que les idées correspondent aux faits et que les faits soient adéquats aux idées.

Ah ! je sais que le citoyen Jaurès dira que cette façon d'associer le capital et le travail dans la propriété et la gestion des entreprises, constituerait la plus grave atteinte portée au privilège du capital et la plus décisive conquête du travail. Je lui répondrais que depuis longtemps, le socialisme a fait justice de l'illusionnisme participationniste, et que ce n'est pas en le généralisant, en l'étendant du groupe corporatif à l'ensemble de la classe ouvrière, qu'on lui don-

---

c'est par l'organisation totale des forces ouvrières que le prolétariat entrera dans l'administration des services publics et dans la propriété. Et il sera d'autant plus difficile à la démocratie d'éluder cette revendication nécessaire, que déjà, pour le fonctionnement de l'assurance contre la vieillesse, surtout de l'assurance contre le chômage, elle aura dû appeler à l'action et au contrôle l'ensemble des travailleurs organisés.

Ainsi, du piège qui lui est tendu, le prolétariat aura fait un nouvel engin de lutte. Ainsi, il entrera dans l'administration des services publics et il pénètrera tous les jours plus profondément dans la propriété industrielle, en y affirmant sa force de classe, toute son autonomie, toute sa revendication. Il entrera dans la force économique et la réalité sociale, sans risquer de devenir un rouage de l'Etat bureaucratique ou une pièce du mécanisme capitaliste.

nera plus de consistance. Si la proposition du citoyen Jaurès était réalisable, — et je ne l'examine pas — elle aurait pour effet de supprimer du coup la lutte de classe, de laisser croire aux ouvriers qu'ils ont de prétendus intérêts communs avec leurs patrons, de donner aux producteurs ainsi associés à leurs exploiteurs une fausse mentalité capitaliste et propriétaire, d'incorporer en un mot le prolétariat à la bourgeoisie.

La politique pratique, que le citoyen Jaurès nous propose, n'est donc qu'une aggravation de toute politique de paix sociale, que par ailleurs il semble combattre, puisqu'il repousse aujourd'hui l'arbitrage obligatoire. C'est une politique démocratique, conservatrice, destinée à étouffer les antagonismes sociaux, et non une politique socialiste, révolutionnaire, ayant pour but l'organisation de la lutte de classe.

N'est-il donc pas possible de concevoir, en utilisant contrairement au citoyen Jaurès, les leçons de l'expérience syndicaliste, une politique du Parti qui, sur certains points, soit pratiquement, réellement socialiste ? Et comment ? C'est ici qu'il faut rappeler que la dislocation de l'Etat, l'élimination du pouvoir politique est, en même temps que la suppression du patronat, le but du socialisme. L'an dernier, au Congrès de Nancy, le citoyen Vaillant, l'indiquait nettement, en rappelant que notre action doit tendre à « désorganiser l'Etat ». Et, à la vérité, cette tâche rentre dans le cercle normal de l'activité du Parti socialiste, puisque, comme tout parti, il a pour fonction d'agir sur l'Etat et les administrations publiques. Eh bien, c'est là, à l'intérieur du mécanisme étatique, qu'il peut faire pénétrer les principes de révolte ouvrière et d'émancipation du travail, qu'a dégagés la pratique syndicaliste.

Le syndicalisme pose, comme principe fondamental de la libération ouvrière, l'organisation autonome des groupes producteurs. Or, c'est précisément ce principe que, pour ses ouvriers, ses employés, ses fonctionnaires, l'Etat combat, avec des moyens deux fois plus coercitifs que ceux du patronat. A l'oppression économique, il joint l'oppression politique, si bien que ses salariés sont doublement exploités. Et, comme la tendance de la démocratie est d'étendre indéfiniment le champ d'action de l'Etat, comme la politique des monopoles semble devoir s'imposer de plus en plus, comme par conséquent le nombre des travailleurs asservis à ce patron à la seconde puissance tend à augmenter démesurément, il est du devoir du Parti socialiste, s'il ne renonce pas ouvertement à mener une action pratique révolutionnaire, de revendiquer pour les corps de travailleurs des grandes administrations publiques, la pleine auto-

nomie dans l'organisation du travail. Détruire les hiérarchies arbitraires et incompétentes, qui, dans les services publics, dominent les travailleurs et paralysent le travail ; restituer aux intéressés eux-mêmes le droit de régler les questions d'ordre technique ; enlever aux partis, aux hommes politiques, aux puissances du dehors le droit d'ingérence dans le recrutement du personnel ; neutraliser, en un mot, la puissance patronale et la puissance politique de l'Etat, voilà l'œuvre, je ne dis pas que le Parti socialiste pourrait faire aboutir facilement, mais que du moins il devrait regarder comme la seule qui relève logiquement de son activité, et qu'il lui faudrait hardiment défendre, contre les démocrates, lorsqu'elle est engagée par les syndicats de fonctionnaires, d'ouvriers et d'employés de l'Etat.

Je prends les deux exemples pratiques que nous fournit l'actualité politique : le rachat de l'Ouest et le statut des fonctionnaires. Il est indéniable que le mouvement de la vie moderne, par suite de l'extraordinaire croissance des besoins collectifs, pousse de plus en plus à la création de vastes services collectifs, et il serait puéril de vouloir arrêter, sous un prétexte ou sous un autre, la marche irrésistible des choses. Les grands moyens de transport, les chemins de fer, par exemple, prennent une telle importance dans la vie sociale, que leur transformation en service public apparaît, dans bien des cas, comme une nécessité. C'est ce qu'on a prétendu pour l'Ouest. Mais il n'en reste pas moins que l'organisation actuelle des monopoles d'Etat présente les plus graves dangers. L'Etat entrepreneur émet la prétention d'être à la fois un industriel ordinaire et un patron privilégié. Or, industriel, il est incompétent, et, patron, il est tyrannique. Ses exploitations sont la proie d'une foule croissante de parasites et ses ouvriers ou ses employés sont menacés à toute heure dans l'exercice de la plus élémentaire liberté de penser et d'agir. Dilapidation, corruption, irresponsabilité d'un côté, oppression, arbitraire, tyrannie, de l'autre, tel est le bilan de l'activité économique et administrative de l'Etat. Eh bien ! le problème se pose au Parti socialiste de savoir quelle doit être sa politique dans la question des monopoles d'Etat, et, en particulier, dans la question du rachat de l'Ouest.

Il n'y en a pas deux, à mon sens. Si l'on donne à l'expérience syndicaliste la valeur que lui attribue la déclaration du citoyen Jaurès, si l'on veut chasser l'autorité patronale des ateliers et des administrations de l'Etat, comme des ateliers de l'industrie privée, ce n'est pas à des institutions mixtes, moitié gouvernementales et moitié ouvrières, qu'il faut demander de réglementer le travail dans le réseau de l'Ouest, c'est aux ouvriers eux-mêmes que cette

organisation doit être confiée... (*Mouvements divers.*) Ah ! citoyens, sous leur responsabilité ! Le travail ne peut être libre dans son arrangement intérieur, que s'il est responsable dans son rendement extérieur. Si les ouvriers et les employés entendent se soustraire à l'autoritarisme et à l'incompétence de l'Etat, ce n'est pas pour laisser subsister à leur profit, plus puissantes et plus odieuses que jamais, les pratiques parasitaires et démagogiques, qui sont la règle courante des administrations publiques. Les partis politiques ont toujours considéré l'Etat comme un butin à conquérir, comme des dépouilles à partager avec leurs clientèles électorales, et qui pourrait contester que les services publics, étatisés ou municipalisés, les fameuses régies surtout, ne soient trop souvent qu'un simple procédé de mettre au pillage les finances communes, au profit de partisans avides et d'électeurs affamés ? Evidemment, ce n'est pas pour continuer ces pratiques, que le socialisme critique la démocratie, qui les met en œuvre ! Je n'ai pas à rechercher en ce moment quelle forme pourrait prendre cette introduction du double principe de la liberté et de la responsabilité du travail dans des entreprises comme le réseau de l'Ouest, mais j'ai bien le droit de dire que certaines organisations de la production, telles que la commandite, par exemple, si elles ne valent pas sans doute comme règles universelles, s'appliquant à tous les cas et à tous les lieux, n'en sont pas moins fécondes en suggestions pratiques et sont de nature à fournir de précieuses indications.

Qui ne voit le rôle moralisateur que le Parti socialiste jouerait, en combattant, à côté du mouvement syndicaliste, le double vice de la démocratie : la dilapidation des finances publiques et l'autorité abusive de l'Etat ! Du même coup, vous faites œuvre de moralité économique, en refoulant le parasitisme et l'incompétence, et œuvre socialiste, en réclamant pour les producteurs à la fois liberté et responsabilité.

Je prends mon second exemple : le statut des fonctionnaires, véritable charte de l'esclavage, que le gouvernement entend imposer à ses employés. Qu'allez-vous faire, vous, Parti socialiste ? Allez-vous demander pour les employés des postes et des télégraphes, comme ils l'ont réclamé dans leurs Congrès, la disparition d'une hiérarchie incompétente, coûteuse et arbitraire ? Allez-vous proposer qu'on leur remette, sous leur responsabilité, l'organisation même du travail ? Allez-vous exiger pour les instituteurs la pleine et entière autonomie ? Allez-vous, en un mot, aider à désorganiser l'Etat et à refouler les tentatives des partis démocratiques, qui vivent dans l'espoir d'une étatisation croissante, qui rêvent de

maintenir les groupements au service de l'Etat sous une discipline de fer, dans l'intérêt supérieur de l'unité nationale ? Allez-vous opposer à la raison d'Etat la raison du Travail ? Allez-vous porter au cœur même des institutions étatiques, ces principes de révolte et d'organisation de la révolte, qui sont la base même du syndicalisme? Oui on non, contre le monopole, allez-vous prendre une attitude audacieuse, et par là spécifier que, dans la pratique quotidienne, vous ne marchez pas avec les partis démocratiques, car votre politique ne peut pas être démocratique, — elle ne peut être, en ce sens, qu'antidémocratique, c'est-à-dire révolutionnaire et ouvrière. Allez-vous exposer cela ? Si oui, je dirai que le syndicalisme nous a servi à quelque chose, puisqu'il a substitué un antiétatisme positif et pratique, à l'étatisme que le Parti socialiste avait jusqu'ici emprunté aux partis radicaux.

Voilà, citoyennes et citoyens, en quel sens, pratiquement, en prenant deux exemples précis, il me semble qu'une politique vraiment spécifique, désorganisatrice de l'Etat, est possible pour le Parti socialiste. Mais il y a une multitude d'autres questions aussi urgentes qui se posent et à propos desquelles je pourrais longuement préciser ma pensée. Je n'en prendrai qu'une autre : celle de l'enseignement.

Ce grave problème de l'enseignement, comment le résoudrez-vous, si vous vous méprenez sur les indications précises de la pensée ouvrière à cet égard ? C'est un fait incontestable que l'enseignement démocratique a fait faillite, que l'Etat a essayé par son enseignement officiel d'inculquer à l'imitation de l'Eglise, un dogme et un catéchisme à la classe ouvrière. C'est encore un fait indéniable que l'éducation abstraite, imitée de l'éducation bourgeoise classique, qu'on a donnée aux enfants du prolétariat, ne les prépare pas à l'œuvre de la production qui sera la leur, et qu'il existe une antithèse formidable entre l'école et l'atelier. Comment allez-vous résoudre ce problème? Vous avez demandé le monopole de l'enseignement pour l'Etat, autrefois ! Allez-vous continuer ? Allez-vous être encore d'accord avec le parti radical pour réclamer pour l'Etat cette emprise formidable sur les esprits ? Ou continuerez-vous à méconnaître les vœux répétés des Congrès ouvriers en faveur d'un enseignement libre et près de la vie, soustrait tout autant à la tutelle de l'Etat qu'à l'influence de l'Eglise ? Allez-vous tenir compte ou non du vœu récent du Congrès de Marseille en faveur des écoles syndicales? Voilà donc encore un problème précis et net, qui se pose à vous et que l'expérience syndicaliste vous demande de résoudre dans un sens déterminé.

Je dis au citoyen Jaurès : Vous avez raison de n'attacher d'importance qu'à une politique pratique, immédiate. Il n'y a que cela de juste, de possible, de vrai. Dans la vie, les actes seuls importent, les affirmations théoriques, si elles restent à l'état abstrait, sont vaines et inutiles. Mais j'ajoute : Vous avez raison, pleinement raison, mais vos actes sont des actes de collaboration de classe, votre politique n'est pas socialiste, elle est démocratique, elle est anti-syndicaliste, et vous n'embrassez le syndicalisme que pour mieux l'étouffer!... (*Mouvements divers.*) Et c'est parce que vous l'étouffez, après lui avoir donné droit d'accession absolu dans votre pensée, que je proteste contre votre politique. Il faudra que vous nous disiez pourquoi vous avez accepté les principes du syndicalisme pour les nier ensuite, et il faudra aussi que le Parti se demande si vraiment, dans les indications fournies par le syndicalisme, il n'y a pas possibilité de trouver une politique socialiste qui soit vraiment pratique, immédiate, saisissable, qui nous différencie des partis démocratiques et qui nous oppose à eux.

Ah ! certes, en voyant vos mouvements divers, en entendant vos protestations, je ne me fais pas beaucoup d'illusions sur ce que de pareilles observations peuvent dire à beaucoup d'entre vous. Mais je crois...

Plusieurs voix. — Merci ! (*Rires.*)

Une voix. — Il est certain qu'il y a des choses qui nous échappent.

Varenne. — Notamment ce que vous avez dit de l'enseignement.

Constans. — Ce n'est pas du socialisme !

Jaurès. — L'étonnement est la condition du progrès. (*Rires.*)

Hubert Lagardelle. — Il y a quatre ans, nous n'étions que quelques-uns, sur la frontière incertaine du Parti, qui saluions, au lendemain du Congrès de Bourges, l'affirmation syndicaliste nouvelle. Quelques années après, au lendemain du triomphal Congrès d'Amiens, c'était le Parti socialiste lui-même, dans son Congrès de Limoges, qui croyait utile de discuter le problème syndicaliste. Au Congrès de Nancy, on y revenait à nouveau, et aujourd'hui, je peux mesurer le chemin parcouru, puisque c'est le citoyen Jaurès qui, à nouveau, dans une déclaration qu'il vous présente, reconnaît tout ce que ce mouvement syndicaliste apporte de vérité...

Jaurès. — Et la motion que j'avais présentée au nom de la Fédération du Tarn, à Limoges et à Nancy, reconnaissait aussi l'importance du syndicalisme.

Hubert Lagardelle. — Etonnez-vous donc tant que vous le croirez utile ! Mais moi, je ne désespère pas, en voyant les progrès

accomplis, que de pareilles idées, si proches de la vie, ne s'imposent enfin à ceux d'entre vous qui consentiront à y réfléchir. Je ne désespère pas que votre étonnement même, à tous, ne s'apaise et qu'un jour prochain, vous reconnaissiez tout ce qu'il y a de réalité pratique et de vérité socialiste dans ces conceptions qui se dégagent du mouvement ouvrier lui-même. Mais, en attendant, je crois qu'il faut être net, et que le citoyen Jaurès me permette de lui dire : la conciliation du réformisme et du syndicalisme n'est pas possible. L'intégralisme a vécu, son chef illustre, le citoyen Ferri, a abandonné le Parti socialiste italien dans une situation plutôt difficile, après avoir mis la clef sous la porte... (*Mouvements divers. Rires...*) C'est là une fin de l'intégralisme qui doit donner à réfléchir ! La conciliation des contraires est un vain jeu de l'esprit : Ou que le Parti décide qu'il continuera à suivre pleinement une politique réformiste, au sens démocratique du mot, ou s'il veut avoir une politique réellement socialiste, qu'il s'inspire franchement de l'expérience syndicaliste.

Voilà comment, citoyennes et citoyens, il me semble que le problème de la politique socialiste peut être résolu. La situation du Parti, tout le monde l'a reconnu plus ou moins à cette tribune, est un état permanent de crise. L'influence sociale qu'il pouvait avoir lui a échappé, il ne se présente plus aux masses comme un parti apportant dans les faits quotidiens quelque chose de neuf et de tangible. Si vous le voulez, vous avez là une occasion unique, en suivant les indications du prolétariat syndicaliste, d'affirmer que le Parti peut agir réellement ! Mais, encore une fois, si vous pensez que ce sont là des illusions, des opinions prématurées, l'heure viendra où il faudra bien que vous vous inclíniez, vous aussi, devant la réalité, car les faillites succèderont aux faillites, et ce qui s'est imposé à nous s'imposera à vous, c'est-à-dire cette expérience à laquelle on ne résiste pas : la vie elle-même ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs*).

Hubert LAGARDELLE.

LES ORGANISATIONS SOCIALISTES

Le Congrès du Parti Socialiste Hongrois

Le Congrès du parti socialiste hongrois a eu lieu à Pâques. Le parti, depuis deux ans, ne connaît pas d'autre problème que le suffrage universel, qui absorbe toute son activité.

Le Congrès, de même, ne s'est guère occupé que de cette question ; tous les autres problèmes, cependant non moins importants pour un parti politique en Hongrie, tels que la question des nationalités, la question agraire et d'autres, ont passé au second plan.

Le rapport du comité directeur expose, en soixante-douze pages, toute l'activité du parti et donne les principaux chiffres de la gestion financière. Le parti a, ainsi que les Allemands, une administration centrale beaucoup trop bureaucratique et trop nombreuse, et possède plusieurs entreprises commerciales.

Le rapport cite, comme l'événement capital de la lutte pour le suffrage universel, le 10 octobre 1907. Ce jour, des manifestations pour le suffrage universel ont été organisées, dans tout le pays, par un chômage général et par des cortèges dans les rues. D'après une statistique officielle du ministère du commerce, 185.000 ouvriers auraient chômé, dont 81.500 à Budapest. Ce « jeudi rouge » a donc été une manifestation imposante.

L'organisation du parti a été fortifiée par la création d'une école du parti, destinée à former des propagandistes, mais qui n'a pas donné de bons résultats, — ensuite par une propagande incessante à domicile, par l'institution de nouveaux secrétariats régionaux, dont vingt-quatre fonctionnent maintenant, par des conférences et par des congrès de comitats (départements) et d'arrondissements. L'organisation des Allemands, des Slovaques, des Serbes et des Roumains, qui, tous, ont des comités nationaux, a également progressé.

La presse du parti comprend une revue bi-mensuelle, un quotidien hongrois, trois journaux hongrois, quatre allemands, deux slovaques, deux roumains et un serbe, hebdomadaires, bi-mensuels ou mensuels. La revue, considérée comme un organe d'érudition, est tellement limitée dans le choix des sujets à traiter et dans son style,

que, pour ces motifs déjà, elle ne peut pas accomplir utilement son rôle.

Le secrétariat du parti a publié environ vingt manifestes dans les différentes langues nationales, le tout en 1.520.000 exemplaires.

La librairie du parti a publié quatorze volumes et brochures, tirés au total à 107.500 exemplaires.

L'impression produite par l'action trop limitée à la réforme électorale est atténuée par l'attitude révoltante du gouvernement et des tribunaux envers le parti. D'après une statistique bien incomplète, les condamnations suivantes furent prononcées contre des camarades, du 15 mars 1907 au 15 mars 1908 :

a) Pour « excitation à la révolte », 3 camarades ont été condamnés à 15 mois de prison et 300 couronnes d'amende.

b) Pour « provocation au désordre », 31 camarades ont été condamnés à 150 mois 1/2 de prison et 10,090 couronnes d'amende.

c) Pour « sévices contre les représentants de l'autorité et contre des personnes privées », 53 camarades ont été condamnés à 147 mois de prison et 40 couronnes d'amende.

d) Pour « injures et diffamation », 12 camarades ont été condamnés à 31 mois de prison et 1,780 couronnes d'amende.

e) Pour avoir écrit des articles politiques sans avoir versé de cautionnement, 5 camarades ont été condamnés à 4 mois de prison et 280 couronnes d'amende.

f) Par voie administrative, 79 camarades ont été condamnés à 6 mois de prison et 2,938 couronnes d'amende.

Au total, 183 camarades ont été condamnés à 353 mois 1/2 de prison et 15,428 couronnes d'amende.

Enfin, neuf journaux et manifestes ont été confisqués en quatorze cas.

Du rapport financier nous extrayons les chiffres suivants : les deux organes centraux du parti, le *Népszava*, quotidien, et la *Volksstimme* (*La Voix du Peuple*), hebdomadaire, ont eu une recette de 363.000 couronnes ; ils ont dépensé 353.000 couronnes, dont 80.000 couronnes environ comme honoraires payés aux rédacteurs et aux collaborateurs. La librairie du parti a eu une recette de 97.000 couronnes ; ses dépenses se montent à 101.000 couronnes. Les recettes du secrétariat du parti sont de 80.000 couronnes, dont 34.000 de cotisations, ses dépenses de 92.000 couronnes, dont 50.000 pour la propagande et pour frais d'impression. Plus de 500 couronnes de cotisations ont été versées par les typographes (2.377 couronnes), les relieurs (650), les tailleurs pour dames (584), les ouvriers du fer et des métaux (1.524), les garçons de café (838),

les rouliers (568), les machinistes (1.931), les tailleurs (1.088), les cordonniers (1.004), les ferblantiers (1.093), les ébénistes (3.596).

L'ordre du jour du Congrès comportait les points suivants : la lutte pour le suffrage universel; le programme agraire; le renchérissement des denrées alimentaires et des habitations ; modifications aux statuts du parti.

Le débat sur la lutte pour le suffrage universel a duré plus d'un jour et demi. La plupart des orateurs ont vivement critiqué la tactique du comité directeur, qu'ils ne trouvaient pas assez énergique et trop subtile. Ils ont pensé qu'il fallait tout tenter et préparer le pays à une révolution ; qu'il ne fallait pas reculer, même si les organisations étaient dissoutes, mais entraîner les ouvriers agricoles et les nationalités dans la mêlée.

Il est un peu surprenant que pour le suffrage universel on veuille dépenser une énergie révolutionnaire pareille. Enfin, une motion fut adoptée, qui préconisait la grève pendant les moissons et la grève générale, pour le cas où un projet de réforme électorale ne serait pas déposé au parlement avant l'automne.

A l'occasion du débat sur les modifications aux statuts, les tendances par trop centralisatrices du comité directeur se sont heurtées violemment aux penchants séparatistes des Allemands. Le nouveau règlement porte la cotisation de chaque membre de deux à quatre liards par semaine ; il prévoit la création d'organisations politiques locales, cantonales, départementales et régionales, et laisse aux comités nationaux des Allemands, des Slovaques, des Roumains et des Serbes une certaine autonomie. Mais il faut prévoir que la centralisation trop absorbante du comité directeur finira par pousser les nationalités à se donner chacune une organisation indépendante.

Le comité national des ouvriers agricoles avait soumis au Congrès un programme agraire ; mais la question fut renvoyée à tort au prochain congrès, sous prétexte qu'elle n'était pas suffisamment étudiée.

Quelques motions furent encore adoptées, concernant le renchérissement des denrées alimentaires et des habitations, l'alcoolisme, la coopération, l'instruction publique, etc.

A l'élection du nouveau comité directeur, il arriva pour la première fois, depuis que le parti existe, que la liste officielle (car, dans le parti, en Hongrie, la candidature officielle fleurit, comme aux élections législatives) fut battue ; plusieurs nouveaux membres furent élus, parmi lesquels un intellectuel. Les intellectuels, d'ailleurs, n'ont pas eu beaucoup de compliments dans ce congrès.

Buda-Pest. Ervin Szabo.

REVUE DES LIVRES

Syndicalisme et Démocratie. (Impressions et Réflexions)
par C. Bouglé.

(*Paris, Cornély*, 1908 ; in-16, VIII-228 pp. ; 2 fr.)

Au cours de ces trois dernières années, M. C. Bouglé a donné, dans la *Dépêche de Toulouse*, un certain nombre d'articles consacrés au Syndicalisme et à ses rapports avec le Socialisme et la Démocratie. Ils forment, avec une étude sur *les Syndicats de Fonctionnaires*, parue dans la *Revue de Métaphysique et de Morale* en septembre 1907, et un rapport sur *la Doctrine et les Sentiments solidaristes*, présenté au *Congrès de l'Education sociale*, la matière du volume qui vient de paraître.

Le *Mouvement Socialiste* et ses principaux rédacteurs sont souvent cités par M. C. Bouglé, ainsi que les militants les plus en vue de la *Confédération générale du Travail*. Il va sans dire qu'il combat leur doctrine, raille leur attitude et fait leur procès au nom du réformisme démocratique et du solidarisme opportuniste. Sorel a du talent, M. C. Bouglé en convient, mais il a une ridicule « nostalgie d'héroïsme ! » Griffuelhes est une « personnalité sympathique », mais « combien hargneuse est sa doctrine ! » Grâce à Griffuelhes et à Pouget, « la classe ouvrière va s'hypnotiser à nouveau dans la préparation du grand soir de la grève générale », tandis qu' « une demi-douzaine d'intellectuels se pâment sur la beauté, la simplicité, la fécondité de cette tactique. Quand Griffuelhes a fini, ils chantent *Amen !* en fugue, comme les étudiants dans la *Damnation de Faust* ». Et puisque Sorel a parlé de « mythes », puisqu'il a dit qu' « il est bon que le peuple *croie* », M. C. Bouglé se demande s'il n'y a pas par là derrière quelque complot cléricalo-syndicaliste : « Toute cette mythologie sent son cierge ».

Que M. C. Bouglé se rassure : les rédactions du *Mouvement Socialiste* et de l'*Action française* n'ont rien de commun ! Et personne n'a pris au sérieux les mensonges d'un gouvernement intéressé à faire croire que la C. G. T. complotait avec ceux qui rêvent du retour du Roy !

Mais, trêve de plaisanteries. M. C. Bouglé aurait raison de ne pas les accepter, venant de l'auteur de ces lignes. Qu'il lui permette de lui dire seulement qu'on a le droit de voir dans sa peine à comprendre l'attitude et les doctrines de la C. G. T. et du *Mouvement Socialiste*, la difficulté que doit forcément éprouver un intellectuel à saisir le sens et l'orientation d'un mouvement foncièrement ouvrier. Marx avait prévu cette impuissance et sa prédiction se vérifie chaque jour. D'un côté, l'attrait des formules nettes et des systèmes bien arrêtés l'emporte sur tout ;

de l'autre, c'est l'action quotidienne et toujours plus pressante, c'est le rêve adapté à l'action, c'est la pensée qui se cherche avec peine et se soucie moins d'être précise que vivante.

Non, les « intellectuels » du *Mouvement Socialiste* ne se « pâment » pas, quand quelque militant de la C. G. T. a l'occasion d'exprimer le sens de son action ! Les ouvriers de la C. G. T. ont été conduits, par la force des choses, à rompre avec la méthode énervante de la collaboration des classes. Leur pratique de chaque jour les a amenés à croire que la classe ouvrière avait d'autant plus de chance de conserver et d'accroître la vigueur qui lui reste, qu'elle se garderait davantage contre les séductions de l'Etat et du Capital. Ils ont crié gare à tous ceux qui se laissent entraîner sur cette pente glissante. Ils ont montré que les prétendus conquérants du capitalisme et du gouvernement n'étaient que leurs victimes. Ils ont dit : notre isolement, notre dédain des compromissions font toute notre force ; nous ne voulons rien que de la guerre ; nous ne demandons pas, nous exigeons ; une défaite éprouvée les armes à la main n'est jamais humiliante, elle ne va jamais sans l'espoir d'une revanche, tandis que la paix lâchement consentie est toujours désastreuse. Telle est l'attitude des révolutionnaires de la C. G. T. Or, il s'est trouvé que les « intellectuels » du *Mouvement Socialiste* étaient, par d'autres voies, arrivés à des conclusions pareillement pessimistes. Le socialisme leur avait paru perdre chaque jour un peu de sa grandeur première et s'émietter dans la pratique quotidienne d'un Parti Socialiste exclusivement préoccupé de politique réformiste, démocratique et même gouvernementale. Au milieu des misères politiques de ces dix dernières années et malgré de cruelles et nombreuses déceptions, ces « intellectuels » avaient gardé vivante l'idée que le prolétariat a à remplir une haute mission civilisatrice. Aussi, quand ils ont vu que la C. G. T. avait les mêmes espérances, la même « nostalgie d'héroïsme », ils ont cru que tout n'était pas encore perdu. Plus d'un, et M. Bouglé pourrait bien ici mettre lui-même quelques noms, étaient à la veille de s'enfermer à jamais dans un isolement orgueilleux et stérile. Ils ont été *sauvés* par le spectacle des syndicats révolutionnaires. Non, ils n'avaient pas à se « pâmer », ils n'avaient plus qu'à continuer, à chercher et à combattre.

M. Bouglé rapproche souvent, pour les combattre avec les mêmes armes, la C. G. T. et le *Mouvement Socialiste* d'une part et Hervé et la *Guerre Sociale* d'autre part. Ce rapprochement ne saurait être justifié, à moins de s'en tenir à des impressions superficielles, à des formules plus ou moins heureuses, sans vouloir pénétrer au fond des choses. C'est trop vite fait d'assimiler le syndicalisme et l'hervéisme, sous le prétexte que Hervé est antipatriote et la C. G. T. antimilitariste, que Hervé écrit des articles violents et Sorel publie ses *Réflexions sur la violence*.

M. Bouglé ignore certainement ce que Hervé a dit et de l'action de la C. G. T., et du livre même de Sorel et des « intellectuels syndica-

listes ». M. Bouglé pourrait trouver dans la *Guerre Sociale* des renseignements précis à ce sujet. Il y verrait comment on y a constamment protesté contre les thèses organiques et peu « braillardes » du syndicalisme, et comment Hervé a revendiqué récemment pour lui-même le titre de *romantique*, au moment même où Griffuelhes mettait les militants ouvriers en garde contre les décevants mirages du *romantisme révolutionnaire*.

Mais, à défaut de ces renseignements précis, M. Bouglé aurait pu trouver dans l'examen des idées syndicalistes et des théories hervéistes des différences qui sautent aux yeux de l'observateur. L'antipatriotisme hervéiste est de source idéologique ; l'antimilitarisme ouvrier est de source économique. Le premier prend la forme de dogme, ayant sa valeur en soi, détaché de toute contingence réelle ; le second est inclu dans l'action, y demeure mêlé, n'ayant que l'importance circonstantielle que lui donnent les événements. Hervé, au fond, a de l'homme la conception qu'en avait la philosophie du XVIII^e^ siècle. A y regarder de près, il raisonne comme raisonnaient les démocrates révolutionnaires de 1789, de 1830 et de 1848 : les peuples, disaient-ils, sont frères et ce sont les rois qui les empêchent de s'embrasser. On passerait aisément de cette conception surannée à celle des *pacifistes* de notre temps, à celle des patriotes à la manière de Jaurès, et aussi à celle des antipatriotes à la manière d'Hervé.

On pourrait faire des remarques analogues touchant le révolutionnarisme d'Hervé. C'est celui d'un bon démocrate qui rêve de coups de mains, d'émeutes et de barricades. Il y a cinquante ans, Hervé aurait fait bonne figure à côté des Barbès et des Blanqui. Il y serait allé, lui aussi, de sa petite descente dans la rue, de son petit pillage d'une boutique d'armurier, et en avant ! vers le Palais-Bourbon. Et après avoir échoué, je gage qu'il s'en serait pris à l'inopportunité de l'heure, du jour, ou de la semaine. Ce révolutionnarisme barricadier, émeutier, qui rêve de comités secrets, d'action souterraine, de revolvers, de poignards et de bombes, ne ressemble précisément pas au *socialisme des institutions* qu'est le syndicalisme que nous défendons ici. Vraiment, M. Bouglé aurait dû en convenir !

Enfin, le syndicalisme est un socialisme essentiellement ouvrier, tirant tout des créations propres du prolétariat. Que de fois, ici-même — M. Bouglé le sait bien — n'a-t-on pas dénoncé le danger que les intellectuels, loin de la vie réelle, élevés à l'école des abstractions et des goûts de la bourgeoisie, pouvaient faire courir au socialisme ? Or, Hervé, hier encore, faisait l'apologie du déclassé, de l'intellectuel pauvre, qui, rejeté du monde des jouissances bourgeoises et assoiffé de rancune, a pour rôle d'entraîner les ouvriers et de surchauffer la température révolutionnaire. En quoi, je le demande à M. Bouglé, cette conception démocratico-anarchiste a-t-elle quelque rapport avec ce qu'on a, dans cette Revue, tant de fois appelé la *philosophie des producteurs ?*

Non, il y a un abîme entre cette conception d'un révolutionnarisme politique attardé et la féconde énergie des syndicats révolutionnaires. Ceux-ci se révoltent, certes, mais ne rêvent pas de coups de mains. Leur « violence » est surtout une incessante surveillance d'eux-mêmes et une rupture continuelle du « droit bourgeois » et du solidarisme démocratique. Ils ne veulent pas renverser le gouvernement, ils veulent encore moins s'en emparer ; ils veulent détruire en lui ce qui en fait un moyen de coercition morale et de gaspillage économique. Toutes les fois qu'on parle de la Patrie, de ses dangers, de ses exigences, ils savent que cela signifie qu'on va exploiter un peu mieux la classe ouvrière. Ils sont donc, en même temps qu'anti-étatistes, antimilitaristes, et ils le sont de la même manière hautaine et sérieuse. C'est qu'il ne s'agit pas, pour eux, de *faire du bruit et du scandale*. Ils sentent toute la gravité de leurs actes. La moindre déviation serait mortelle. Ils façonnent l'avenir.

J.-B. Séverac.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Les conditions du bonheur, par P. Souriau (*Armand Colin, Paris*, 1908 ; in-18 ; 3 fr. 50). — Les dissertations sur le bonheur risquent fort de rester des artifices littéraires plus ou moins ingénieux, mais toujours artificiels. L'auteur étudie successivement les conditions physiologiques, les conditions psychologiques, les conditions économiques, etc. du bonheur et invite ses lecteurs à vivre la vie personnelle, familiale et sociale la plus intense. Le livre est agréablement écrit et artistiquement édité.

L'Eglise et la Science, par J. François (*Nourry, Paris,* 1908, in-12, 177 pp., 2 fr. 50). — Ce livre serait plus intéressant s'il ne comprenait que les conflits qui se sont produits depuis la Renaissance, au lieu de s'attarder aux erreurs scientifiques que les théologiens acceptèrent au Moyen Age. On doit remarquer avec quelle facilité l'Eglise se déjuge : après avoir condamné une doctrine, elle l'incorpore dans son enseignement ; sa tactique est de se mettre au courant de la science, quand celle-ci est universellement reçue ; mais elle est souvent en retard et ces retards provoquent des conflits, parce que la science marche un peu vite aujourd'hui.

Saint Ambroise, par P. de Labriolle (*Bloud, Paris,* 1908 ; in-16, 329 pp. ; 3 fr. 50). — Ce volume sera lu avec très grand profit par tous ceux qui veulent savoir ce que fut l'empire romain à la fin du IVe siècle. L'auteur est parfois gêné pour expliquer la conduite de l'évêque de Milan et peut-être aurait-il dû nous montrer le ressort caché de cette conduite, en examinant sur quelles classes s'appuyait

l'autorité de l'épiscopat à cette époque. Les rapprochements établis entre la morale de saint Ambroise et celle de Cicéron seraient plus clairs si l'auteur avait tenu compte de l'origine sémitique de la pensée stoïcienne exposée par Cicéron. L'exégèse de saint Ambroise verse dans un allégorisme effrayant ; c'est avec grande raison que l'auteur signale l'influence péripatéticienne dans le système plus raisonnable de l'école d'Antioche (p. 205) ; saint Ambroise s'inspirait des écoles égyptiennes sur ce point, comme pour sa théorie eucharistique.

La Résurrection du Christ, par Paul Le Breton (*Nourry, Paris,* 1908, in-12, 100 pp., 2 fr. 25). — Les contradictions qui existent entre les récits de la résurrection du Christ ont exercé, depuis longtemps, l'esprit des exégètes, sans qu'ils soient parvenus à les concilier, ni même à expliquer pourquoi ces récits ont reçu ces formes singulières. L'auteur est un peu hardi dans ses hypothèses sur les interpolations des textes.

Œuvres complètes de Léon Tolstoï. Anna Karénine, IVe volume (*Paris, P. V. Stock,* 1908 ; in-16, 310 pp. ; 2 fr. 50). — C'est le quatrième et dernier volume du célèbre roman de Tolstoï. Le traducteur a donné, dans un appendice, de curieux détails sur l'œuvre elle-même et sur l'auteur.

Mystères et aventures, par Conan Doyle, traduit par Albert Savine (*P. V. Stock, Paris,* 1908 ; in-16, 323 pp. ; 3 fr. 50). — Ce sont des contes selon la formule de la série de ces *Sherlock Holmes* qui ont fait la gloire de l'auteur.

TABLE DES MATIÈRES

Tome III de la IIIe Série

(Tome XXIV de la Collection)

Juillet-Décembre 1908

N° 200 — 15 Juillet 1908

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

Pages

L'Organisation patronale en France : I. La Métallurgie : 1. L'industrie métallurgique, A. Merrheim..... 5

L'Organisation ouvrière en France : I. La Fédération des Cuirs et Peaux, Victor Griffuelhes..... 26

ÉTUDES ET CRITIQUES

Grandeur et Décadence de Rome. La République d'Auguste, Georges Sorel..... 36

Les « Considérations inactuelles » de Nietzsche, Edouard Berth 52

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le VIIIe Congrès des Agents des Postes, Gabriel Beaubois... 64

GRÈVES ET LOCK-OUTS

Le lock-out de la Maçonnerie parisienne, A. Picart..... 70

REVUE DES REVUES

Les Revues Françaises : L'Impuissance parlementaire. — L' « Amoralisme » à l'école primaire, Les Rédacteurs.... 77

REVUE DES LIVRES

Le Congrès anarchiste d'Amsterdam, Les Rédacteurs..... 80

N° 201 — 15 Août 1908

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

L'Organisation patronale en France : I. La Métallurgie (*Suite*) : 2. La production métallurgique, A. Merrheim..... 81

Pages

La Crise de l'apprentissage : Opinions de IX, A. Verhaert.. 96
— — — X, J. Bornet.... 97
Un Document inédit : Le Congrès corporatif de Marseille de 1892..... 99

ÉTUDES ET CRITIQUES

Plekhanoff et le Syndicalisme, II, Arturo Labriola..... 135

REVUE DES REVUES

Les Revues Allemandes : Syndicalisme et Corporatisme, Les Rédacteurs..... 151

REVUE DES LIVRES

Giuseppe Prezzolini : Il Cattolicismo rosso. — *J. Tixerant :* Le Féminisme en 1848, Les Rédacteurs..... 154
Index Bibliographique, XXX..... 156

CHRONIQUE POLITIQUE ET SOCIALE

La Démocratie triomphante, Hubert Lagardelle..... 158

N° 202 — 15 Septembre 1908

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

L'Organisation ouvrière en France : II. La Fédération des Mouleurs en métaux, Raoul Lenoir..... 161
L'Organisation patronale en France : I. La Métallurgie : 3. Les organisations : « Le Comité des Forges », A. Merrheim 178
Un Document inédit : Le Congrès ouvrier de Marseille de 1892, II..... 198

ÉTUDES ET CRITIQUES

Les Intellectuels à Athènes, Georges Sorel..... 214

REVUE DES LIVRES

M. Jeanneney : Les Associations de fonctionnaires, Les Rédacteurs..... 236
Index Bibliographique, XXX..... 239

N° 203 — 15 Octobre 1908

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

L'Organisation ouvrière en France :
III. La Fédération des Mineurs, G. Dumoulin..... 241
IV. La Fédération des Travailleurs agricoles, Paul Ader... 257

Pages

L'Organisation patronale en France : I. La Métallurgie (*Suite*) : 3. Les organisations patronales, A. Merrheim..... 270
La Crise de l'Apprentissage : XI. L'Industrie florale, A. Vallet 278

ÉTUDES ET CRITIQUES

La Rébellion réformiste de Nuremberg, B. Kritchewsky..... 285
Romantisme révolutionnaire, Victor Griffuelhes 293

LES SYNDICATS OUVRIERS

La 21e section de la Fédération du Livre, A. Boudet 296
Le Congrès de Modène et la C. G. T. italienne, Arturo Labriola 306

N° 204 — 15 Novembre 1908

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

L'Organisation ouvrière en France : V. La Fédération des Mineurs et la C. G. T., G. Dumoulin 331
L'Organisation patronale en France : I. La Métallurgie : 4. Les Comités régionaux, A. Merrheim 339
Un Document inédit : Le Congrès ouvrier de Marseille de 1892, III..... 363

ÉTUDES ET CRITIQUES

La Faillite de l'Enseignement primaire, M.-T. Laurin..... 374

LES ORGANISATIONS SOCIALISTES

Le Congrès de Florence et le Socialisme italien, Agostino Lanzillo 378

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le Congrès syndical de Marseille, Ernest Lafont..... 386

REVUE DES LIVRES

Index Bibliographique, Les Rédacteurs..... 398

CHRONIQUE POLITIQUE ET SOCIALE

Le Congrès socialiste de Toulouse, Hubert Lagardelle..... 399

N° 205 — 15 Décembre 1908

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

Pages

L'Organisation ouvrière en France : VI. La Fédération des Bûcherons, J. Bornet 401
L'Organisation patronale en France : I. La Métallurgie : 5. La puissance du Comité des Forges, A. Merrheim 408
Un Document inédit : Le Congrès ouvrier de Marseille de 1892, IV 426
Le Mouvement ouvrier en France en 1892, Hubert Lagardelle 439

ÉTUDES ET CRITIQUES

Le Syndicalisme et la Politique socialiste. Hubert Lagardelle 447

LES ORGANISATIONS SOCIALISTES

Le Congrès du Parti Socialiste Hongrois. Ervin Szabo..... 469

REVUE DES LIVRES

C. Bouglé : Syndicalisme et Démocratie. Les Rédacteurs.... 472
Index bibliographique. XXX 475
Table des matières du second semestre de 1908..... 477

Cette revue est composée par des ouvriers syndiqués.

Le Gérant : G. Séverac.

Niort. — Imp. Th. Martin.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED